FRANCE STRATÉGIE
ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

Publications

mai 2013-mai 2019

Présentation

« Il n'est point de progrès, point de révolution dans les vicissitudes du savoir,
mais au mieux de patientes et sublimes récapitulations »
Umberto Eco

Ce catalogue présente l'ensemble des publications de France Stratégie sur six ans, plus exactement entre mai 2013 et mai 2019.

Créé par décret n° 2013-333 du 22 avril 2013, le Commissariat général à la stratégie et à la prospective s'est substitué au Centre d'analyse stratégique, lui-même héritier du Commissariat général du Plan. Il a rapidement pris le nom de France Stratégie.

Les publications sont classées ici par format – rapports, notes d'analyse, documents de travail, autres – et par ordre chronologique de parution.

On trouvera en fin de volume un **index thématique**, un **index des auteurs** et une **table des matières**.

On peut accéder aux documents en cliquant sur le titre, sur la couverture des rapports ou sur les pastilles de couleur.

Ouvre la page dédiée au document sur le site de France Stratégie

Ouvre la note, le rapport, le document, etc., au format PDF

Ouvre le rapport sous format epub

Ouvre une vidéo consacrée au document

Ouvre le communiqué de presse ou le dossier de presse

Ouvre une traduction ou une synthèse en anglais

Ouvre la page dédiée sur le site de la Documentation française

Ouvre la page dédiée sur Amazon

Chronologie

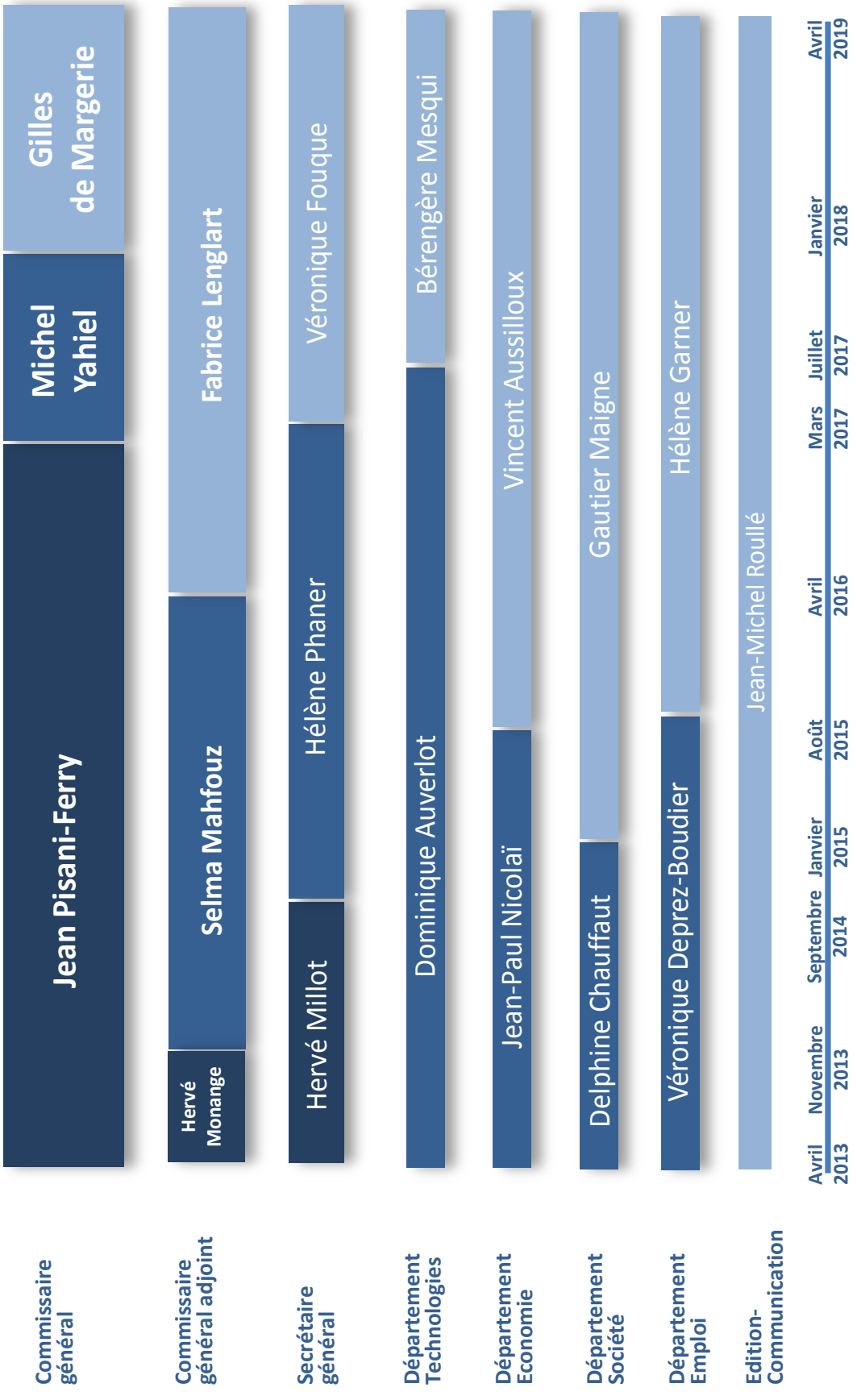

SOMMAIRE

Rapports 7

Notes d'analyse 145

Documents de travail 231

Autres publications 259

Index thématique 299

Index des auteurs 311

Table des matières 327

Rapports

Les compagnies aériennes européennes sont-elles mortelles ?

Perspectives à vingt ans

Rapport de la mission présidée par Claude Abraham

Aurélien Croq et François Vielliard, rapporteurs

Juillet 2013, 141 pages

Les grandes compagnies aériennes européennes sont confrontées à de multiples défis. L'environnement institutionnel est en pleine mutation, reflet de la mondialisation des échanges et de l'essor des puissances émergentes. La concurrence se développe, tant sur les courts et moyens courriers que sur le long courrier. Les prix ont commencé à intégrer les externalités environnementales. Avec le cadre réglementaire, les incitations fiscales pèsent de plus en plus dans les décisions stratégiques des entreprises. Les besoins de financement sont considérables dans une activité fortement capitalistique, où tout retard dans la modernisation de la flotte se traduit par une perte de compétitivité.

La redistribution des cartes entre compagnies aériennes a débuté aux États-Unis avec la déréglementation lancée par l'administration Carter en 1978. Elle s'est étendue à l'Europe. De nouveaux acteurs émergent, venant de zones géographiques en pleine croissance. Parmi les géants actuels, certains ont connu une progression fulgurante. Car il s'agit bien là d'un combat de géants : l'histoire montre que les plus grandes compagnies peuvent disparaître faute de s'adapter à un nouveau contexte mondial. Plusieurs de nos voisins ont vu leur compagnie porte-drapeau perdre son autonomie, voire disparaître. Trois pays – la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni – ont réussi à préserver leur compagnie historique. Mais leurs difficultés, notamment financières, sont réelles.

Le rapport décrit cette évolution dans un premier chapitre. Il aborde ensuite le panorama actuel du transport aérien, en insistant sur l'Europe et la France, et en pointant les menaces qui pèsent sur les compagnies historiques. Le troisième chapitre est consacré aux modèles économiques actuels du transport aérien de voyageurs. Un dernier chapitre s'efforce de tracer des perspectives. Les incertitudes de toutes sortes, géopolitiques, fiscales, environnementales, sont les principaux écueils de la prospective : les propositions de ce rapport visent à réduire les inconnues qui fragilisent les politiques industrielles à long terme et à minimiser les handicaps des compagnies européennes qui pourraient découler de politiques publiques.

Une politique de soutien à la compétitivité des acteurs en Europe – aéroports autant que transporteurs – est indispensable pour que la France et l'Europe gardent leur rang dans le monde. Le partage du trafic moyen-courrier intra-communautaire entre compagnies généralistes et *low cost* européennes résultera des décisions stratégiques prises par les entreprises.

À l'inverse, les pouvoirs publics français et communautaires ne peuvent rester indifférents devant le risque d'éviction des marchés long-courriers qui menace les grandes compagnies et, dans une certaine mesure, les plates-formes aéroportuaires européennes, au détriment de la compétitivité et du rayonnement de l'Union européenne sur la scène internationale.

SOMMAIRE

Introduction
Propositions

Chapitre 1 – L'évolution du cadre institutionnel et l'ouverture du ciel
1. L'apparition du transport aérien et son encadrement
2. La dérégulation du transport aérien aux États-Unis
3. Les étapes de la libéralisation du marché en Europe
4. Répercussion en France de la libéralisation en Europe et de la concurrence internationale
5. La fin du modèle « compagnie porte-drapeau »
6. Vers une libéralisation étendue dans le monde, mais non encore universelle

Chapitre 2 – Un panorama de la situation actuelle des compagnies aériennes
1. Les industries européennes et américaines en difficulté
2. Les compagnies *low cost*, à maturité aux États-Unis mais en plein développement en Europe
3. Le cas particulier des marchés asiatiques
4. Les compagnies du Golfe en position de challengers
5. L'Amérique latine : un marché en croissance dominé par les compagnies étrangères sur le long-courrier
6. Un enjeu majeur : offrir un réseau mondial

Chapitre 3 – Les modèles économiques des compagnies aériennes
1. Les fondamentaux de l'industrie
2. La caractéristique du hub
3. Les modèles à bas coûts : l'avenir du moyen-courrier ?
4. Les accords bipartites
5. Les alliances : un intérêt économique évident pour les compagnies, plus discuté pour les voyageurs
6. Vers des compagnies aux modèles hybrides et une importance croissante des partenariats

Chapitre 4 – Recommandations aux pouvoirs publics français et communautaires. Scénarios à vingt ans
1. La demande
2. La rigidité des coûts et les externalités
3. Les scénarios possibles

POUR CITER CE RAPPORT

Commissariat général à la stratégie et à la prospective (2012), *Les compagnies aériennes sont-elles mortelles ?*, juillet.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

L'évaluation socioéconomique des investissements publics

Rapport du groupe de travail présidé par Émile Quinet

Luc Baumstark, rapporteur général

Julien Bonnet, Aurélien Croq, Géraldine Ducos, David Meunier, Aude Rigard-Cerison et Quentin Roquigny, rapporteurs

Septembre 2013, 349 pages

Les dépenses publiques d'investissement représentent environ 15 % des investissements totaux de notre pays. Elles s'appliquent à des secteurs aussi essentiels que les transports, l'énergie, la santé ou l'éducation. Ces investissements façonneront sur le long terme l'aspect de notre pays et sa capacité à affronter les défis futurs. C'est dire combien les décisions les concernant doivent être prises de façon éclairée, en évaluant au mieux les avantages qu'ils vont procurer et les coûts qu'ils vont engendrer. Ce n'est donc pas sans raison que l'État s'est préoccupé depuis longtemps d'élaborer et de mettre à jour les méthodes permettant d'assurer ces évaluations.

La commission qui a réalisé ces travaux se situe dans la lignée d'une longue tradition, initiée par les rapports établis par Marcel Boiteux en 1994 et 2001[1]. Les principes sur lesquels elle s'appuie sont simples et de construction ancienne. Ils consistent à jauger les effets de chaque projet sur l'ensemble de la collectivité nationale, en évaluant les gains de productivité ou de capacité de production apportés aux entreprises ainsi que les suppléments de consommation marchande et les améliorations de qualité de vie procurés aux citoyens, et en permettant de comparer ces effets aux coûts de l'investissement.

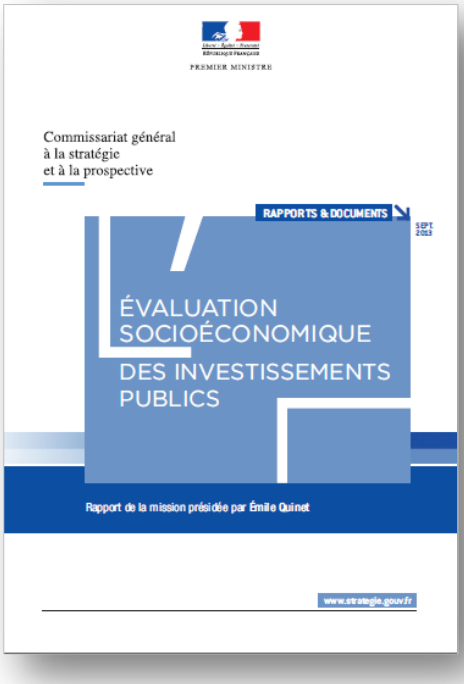

Ces principes ne peuvent qu'emporter l'adhésion, mais tout l'enjeu est dans leur mise en œuvre, qui n'a pas été à la hauteur des intentions. Les évaluations, menées par des opérateurs de plus en plus divers, ont appliqué des méthodologies divergentes, rendant hasardeuses les comparaisons entre projets ; les perfectionnements de ces méthodologies ont conduit à des procédures de plus en plus complexes, sans effort d'explication et de transparence ; enfin, certains acquis récents de l'analyse économique n'ont pas été intégrés. Au total, on arrive à la mise en œuvre de procédures complexes et parfois obsolètes, insuffisamment expliquées et ne répondant pas aux questions que se posent les décideurs. En outre, les domaines où ces évaluations sont appliquées se sont réduits ; aujourd'hui, elles ne sont utilisées de façon systématique que pour les transports. Il ne faut pas s'étonner dans ces conditions que les calculs économiques aient peu de poids dans les décisions d'investissement public.

[1] Boiteux M. (1994), *Transports : pour un meilleur choix des investissements*, Commissariat général du Plan ; Boiteux M. (2001), *Transports : choix des investissements et coût des nuisances*, Commissariat général du Plan, Paris, La Documentation française.

Le rapport est parti de ce constat, et les recommandations qu'il contient constituent un ensemble de mesures destinées à remédier à ces lacunes. Les changements et nouveautés qu'il préconise portent à la fois sur les techniques d'évaluation et sur la gouvernance, c'est-à-dire sur leur insertion dans les processus de décision.

Nota bene : **un second volume** rassemble les documents de travail ayant contribué à la rédaction de ce rapport.

SOMMAIRE

Résumé / Synthèse introductive
Principales recommandations opérationnelles

Chapitre 1 – Problématique commune à tous les secteurs
1. Le scénario de référence
2. Le calcul des surplus
3. Le risque et le système d'actualisation
4. Les conséquences du nouveau système d'actualisation pour l'éligibilité des projets
5. Le coût des fonds publics et les indicateurs de choix en situation de pénurie financière
6. Récapitulation des critères de choix
7. Le calcul économique et les modalités de commande publique
8. La valeur statistique de la vie humaine
9. La valeur du carbone

Chapitre 2 – Les infrastructures de transport
1. Les expériences étrangères
2. Le retour d'expérience en France
3. Le calcul socioéconomique dans la décision publique
4. La prévision de la demande et les modèles
5. La valeur du temps
6. La fiabilité et le confort
7. Le cas particulier des marchandises
8. Les coûts d'environnement
9. La prise en compte du coût des nuisances sonores
10. Concurrence imparfaite
11. Les effets spatiaux
12. Les effets macroéconomiques
13. Les effets redistributifs

Chapitre 3 – L'évaluation socioéconomique dans les secteurs autres que le transport
1. Le secteur de l'énergie
2. Le domaine des inondations
3. Le secteur de la santé

POUR CITER CE RAPPORT

Commissariat général à la stratégie et à la prospective (2013), *L'évaluation socioéconomique des investissements publics*, septembre.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR **LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE**

Les territoires numériques de la France de demain

Rapport de la mission présidée par Claudy Lebreton

Septembre 2013, 177 pages

Aujourd'hui, un tiers de la population mondiale utilise internet et sur ces quelque 2,3 milliards d'individus – nombre qui a doublé en 5 ans – 1,1 milliard se connectent en mouvement, grâce aux smartphones et aux tablettes. À l'horizon 2020, avec les nouveaux contingents issus des pays en croissance, plus de la moitié de l'humanité sera en prise directe avec l'internet, *via* des terminaux intelligents, fixes ou mobiles, eux-mêmes connectés à plus de 50 milliards d'objets communiquant avec les humains ou entre eux. En France, le nombre d'internautes a quadruplé en dix ans et s'établit, en janvier 2013, à plus de 41 millions. Le président de Google, Eric Schmidt, souligne que « tous les deux jours, nous produisons autant d'informations que nous en avons généré depuis l'aube des civilisations jusqu'en 2003 ». Le numérique dessine un nouveau paradigme dont nous ne percevons pas encore précisément les contours.

Les politiques publiques, en France comme en Europe, n'ignorent pas les transformations induites par le numérique. Mais elles n'en ont pas pris toute la mesure. Elles ont d'abord porté leurs efforts sur les infrastructures. C'était nécessaire, compte tenu de l'évolution constante des technologies qui contraignent à passer du débit au haut débit, puis au très haut débit.

La question se pose ensuite de savoir comment parvenir à ce que chaque internaute s'approprie l'outil numérique. Ce qui, en bonne logique, interpelle également la puissance publique. Or, en France, nos institutions ont tardé à se saisir de la question du numérique et de ses enjeux. Nos administrations ont considéré qu'il leur fallait se moderniser, rien de plus. Au risque de changer sans rien changer. Comme si la révolution numérique était une vague qu'il suffisait de canaliser pour la maîtriser. C'est faire peu de cas de l'essentiel : ce n'est qu'en empruntant la voie et l'esprit de l'innovation que nous trouverons le chemin de l'avenir.

C'est en raisonnant de la sorte que ce rapport veut envisager les territoires numériques de la France de demain. Et en s'appuyant sur une conviction : si internet est un des principaux vecteurs de la mondialisation, c'est aussi en inscrivant son usage dans la proximité, celle des territoires vécus, qu'il peut et doit être un formidable facteur de transformation. Pour libérer les initiatives, il importe notamment de revoir l'ensemble de notre conception de la décentralisation des pouvoirs, ou encore d'imaginer une optimisation des moyens en croisant les ressources publiques et privées.

Le présent rapport s'attache d'abord à dégager des éléments de diagnostic, en précisant les inégalités que les individus et les territoires subissent en matière d'accès et d'usage du numérique, mais en passant aussi en revue d'autres critères comme l'accès aux services, le revenu, la santé, l'éducation, l'environnement, etc. Sont ensuite rappelées et analysées les principales transformations sociétales en cours sous l'effet des technologies numériques, ainsi que les politiques numériques conduites en

France et en Europe, tout particulièrement à l'égard des territoires.

Dans un second temps, le rapport aborde les opportunités qu'offre le numérique à la France et à ses territoires. Les potentialités pour le développement des collectivités locales sont décrites dans une perspective où le principe de l'égalité des territoires doit être réinventé à l'aune de la diversité de leurs capacités et de leurs richesses sur le plan culturel, social, économique et environnemental. Trois grands secteurs – l'éducation, la santé et l'accès aux services publics – sont analysés car ils sont intrinsèquement porteurs de la réalité du territoire. Sont abordés également l'accompagnement des usages numériques et les politiques de solidarité, en tant que leviers de réduction des inégalités. La troisième partie articule les 22 recommandations adressées à la puissance publique qui se dégagent de l'analyse.

Ces travaux ont donné lieu à un large panel d'auditions – plus d'une cinquantaine – et de contributions écrites, dont la transcription forme la charpente de ce rapport.

SOMMAIRE

Synthèse
Introduction

Première Partie – Éléments de diagnostic
1. Inégalités face au numérique et dans les territoires
2. Transformations sociétales induites par le numérique
3. Politiques numériques et territoires

Deuxième Partie – Des opportunités pour la France et ses territoires
1. La métropolisation au défi d'une nouvelle urbanité
2. Développement des territoires
3. Éducation
4. Santé et dépendance
5. Administration et accès aux services publics
6. L'accompagnement des usages numériques

Troisième Partie – Recommandations

Annexes

POUR CITER CE RAPPORT

Claudy Lebreton (2013), ***Les territoires numériques de la France de demain***, rapport à la ministre de l'Égalité des territoires et du Logement, avec le concours du Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP) et de l'Assemblée des départements de France (ADF)

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR **LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE**

Rapport 2013 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Sous la présidence de Jean Pisani-Ferry

Claire Bernard et Antoine Naboulet

Octobre 2013, 49 pages

Le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), première des 35 mesures du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, est entré en vigueur le 1er janvier 2013. Conformément à la loi, un comité de suivi est chargé d'en suivre la mise en œuvre et d'en évaluer les effets. Présidé par Jean Pisani-Ferry, commissaire général à la stratégie et à la prospective, ce comité réunit les huit partenaires sociaux représentatifs au niveau national interprofessionnel, les représentants des administrations compétentes, ainsi que la Banque de France, le Commissariat général à l'investissement, l'ACOSS et deux experts (Jacques Mairesse et Philippe Askenazy). Chaque année, le comité établira un rapport public exposant l'état des évaluations réalisées, avant le dépôt du projet de loi de finances de l'année au Parlement.

Ce premier rapport intervient neuf mois après l'entrée en vigueur du CICE. Il ne saurait donc être question d'évaluation à proprement parler. Le rapport apporte un éclairage – provisoire et partiel – sur le champ d'application du CICE et sur sa mise en œuvre. Les questions à traiter relèvent de trois registres : quelles sont les entreprises bénéficiaires du CICE ? Quels sont les effets sur les comportements d'entreprise ? Quel est l'impact au niveau macroéconomique ?

Sur la base des données disponibles, quatre aspects peuvent être éclairés.

1. Les données issues des déclarations de cotisations sociales des entreprises mettent en évidence la prise en compte croissante du calcul du CICE dans les entreprises. En juillet 2013, 72 % des établissements du régime général avaient déjà renseigné la masse salariale devant servir d'assiette au calcul du CICE, contre 33 % en mai.

2. Il est possible de détailler la répartition attendue des bénéfices du CICE par type d'entreprises. Le CICE, avec un seuil d'éligibilité fixé à 2,5 fois le SMIC, est relativement peu sélectif : 65,7 % de la masse salariale de l'ensemble des entreprises entrent dans l'assiette de calcul. Des disparités existent entre secteurs ou régions, selon que les salaires y sont plus ou moins élevés. Les petites entreprises et les entreprises non exportatrices sont plus concernées que les grandes et celles qui exportent, où les salaires sont généralement plus élevés. En termes de répartition du montant total de l'effort budgétaire que constitue le CICE (13 milliards en 2013), 38 % devraient bénéficier aux entreprises non exportatrices, 35 % à celles dont les exportations représentent moins de 5 % du chiffre d'affaires, et 27 % à celles exportant pour plus de 5 % de leur chiffre d'affaires. S'agissant des secteurs, 18 % du montant total

devraient revenir à l'industrie manufacturière, 18 % au commerce.

3. Un troisième élément concerne la prise en compte du CICE dans l'indice du coût du travail Insee au 1er trimestre 2013. Il ne s'agit pas d'une mesure de l'impact effectif du CICE sur le coût du travail mais d'une simple prise en compte statistique. Le comité continuera de suivre avec attention l'ICT afin de voir si cette baisse du coût du travail relative au CICE persiste ou non.

4. Enfin, un bilan intermédiaire de la mobilisation du système de préfinancement du CICE peut être dressé au travers de l'activité de la banque publique d'investissement (Bpifrance). Plus de 10 000 dossiers de préfinancement lui ont été soumis au 20 septembre 2013, pour un montant de près de 920 millions d'euros. 680 millions de préfinancement ont été accordés par Bpifrance. Les demandes de faibles montants (moins de 25 000 euros) représentent une part significative et croissante des dossiers traités.

SOMMAIRE

Préambule / Résumé

Organisation et méthode de travail du comité de suivi

1. Fonctionnement
2. Missions et objectifs
3. Première série de questions recensées
3.1. Quelles entreprises bénéficient du CICE ?
3.2. Quels sont les effets du CICE sur le comportement des entreprises ?
3.3. Quels sont les effets macroéconomiques du CICE ?
4. Démarche du comité : différencier suivi, évaluation et bouclage macroéconomique
4.1. Le suivi du dispositif
4.2. L'évaluation microéconomique des effets du CICE
4.3. Le bouclage macroéconomique
4.4. La nécessité de mobiliser et d'enrichir le système statistique public
4.5. En marge des méthodes d'évaluation, des travaux qualitatifs

Premiers éléments d'analyse disponibles

1. Taux de déclaration des assiettes CICE à l'URSSAF
2. Répartition des gains du CICE par type d'entreprise : estimations INSEE
2.1. Données mobilisées
2.2. Répartition des gains du CICE par secteur d'activité
2.3. Répartition des gains du CICE par taille d'entreprise
2.4. Gains du CICE pour les entreprises exportatrices
2.5. Répartition territoriale des gains du CICE
3. Prise en compte du CICE dans l'indice du coût du travail
4. Bilan du préfinancement au 20 septembre 2013
4.1. Présentation du dispositif
4.2. La mise en place du dispositif au cours de l'année 2013
4.3. Le préfinancement par Bpifrance : un régime de croisière atteint en juin 2013
4.4. Un poids important de préfinancements inférieurs à 25 000 euros

POUR CITER CE RAPPORT

Commissariat général à la stratégie et à la prospective (2013), *Rapport 2013 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*, octobre.

Étudiants étrangers et marché du travail

Une comparaison Allemagne, France, Royaume-Uni

Nicolas Charles, Cécile Jolly et Frédéric Lainé

avec la collaboration de la division Enquêtes et études statistiques du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de Campus France

Novembre 2013, 98 pages

Les pays européens, en particulier les trois plus grands, l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni, attirent toujours plus d'étudiants étrangers. Environ 10 % des étudiants en Allemagne, 12 % en France et 22 % au Royaume-Uni sont étrangers. La mobilité internationale des étudiants, en provenance d'Asie notamment, s'accroît avec l'augmentation de leur nombre dans le monde. Résultat de politiques d'attractivité visant à attirer les talents et de l'internationalisation de l'enseignement supérieur, les étudiants étrangers sont à la fois facteurs et témoins de l'excellence scientifique et du rayonnement des pays d'accueil.

Avoir un emploi temporaire ou ferme à l'issue de leurs études constitue en ce sens un continuum avec leur formation, même si la majorité d'entre eux ne s'installent pas définitivement dans le pays de leurs études. Du point de vue des pays d'accueil, les immigrés diplômés représentent entre 40 % (France, Allemagne) et plus de 50 % (Royaume-Uni) de l'immigration qualifiée, contribuant ainsi à la hausse de la qualification de la main-d'œuvre. Dans ce cadre, l'accès à l'emploi est un facteur d'attraction des étudiants étrangers. Bénéficier d'une première expérience professionnelle concrétise le diplôme obtenu et permet de valoriser les compétences développées.

Pourtant, à la fin de la formation supérieure, seule une minorité des étudiants étrangers s'insèrent, professionnellement, dans de bonnes conditions car le marché du travail ne leur offre pas nécessairement des conditions d'accès très favorables. Les conditions administratives sont également déterminantes pour faciliter leur passage à la vie active. Elles oscillent entre une volonté de retenir cette main-d'œuvre qualifiée et des politiques migratoires et d'emploi plus restrictives, pour limiter les flux d'immigration et la concurrence avec la main-d'œuvre locale.

À l'instar d'autres travaux et publications, tel le document préparatoire au débat au Parlement sur l'immigration professionnelle et étudiante (ministère de l'Intérieur, Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration, 2013), ce rapport vise à éclairer la réalité de l'immigration étudiante dans une dimension particulière : l'insertion professionnelle après les études. Le cœur de cette étude porte dès lors sur trois enjeux :

- faut-il accueillir davantage d'étudiants étrangers sur le marché du travail français, par rapport notamment au nombre de migrants arrivés après la fin de leurs études supérieures ?

- comment préserver l'attractivité de l'enseignement supérieur français par l'amélioration des conditions administratives pour les étudiants étrangers en France, notamment en matière de changement de statut « étudiant » vers celui de « salarié » ?
- quelles actions mener pour limiter l'exode des diplômés étrangers issus des pays les moins avancés, restés en France pour une première expérience professionnelle, voire pour une installation définitive ?

SOMMAIRE

Synthèse / Propositions / Introduction

Un enjeu de mobilité internationale et d'attractivité de l'enseignement supérieur
1. Articuler la recherche d'une main-d'œuvre qualifiée avec les autres objectifs d'une politique d'attractivité
2. L'accès à l'emploi, facteur d'attraction des étudiants étrangers

Un vivier de travailleurs qualifiés
1. Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur en Allemagne, en France et au Royaume-Uni
2. Les étudiants étrangers en France

L'accès à l'emploi des étudiants étrangers : opportunités et freins
1. La structure de la relation formation-emploi, déterminant de l'attraction de la main-d'œuvre qualifiée
2. Un besoin de main-d'œuvre moins aigu en France et au Royaume-Uni qu'en Allemagne
3. Des spécialisations productives hétérogènes mais une augmentation attendue des plus hauts niveaux de qualification
4. Un effet de sélection des étudiants étrangers lié à la situation du marché de l'emploi et aux politiques migratoires

L'installation des étudiants étrangers dans le pays d'accueil
1. Un décalage entre les aspirations et les opportunités
2. Diversité des choix : raisons familiales en Allemagne et en France, professionnelles au Royaume-Uni
3. Quelles nationalités restent dans les trois pays ?

L'insertion des étudiants internationaux sur le marché de l'emploi
1. Les étudiants internationaux mieux insérés sur le marché de l'emploi que les immigrés « tardifs »
2. Des étudiants internationaux moins segmentés sur le marché du travail que les immigrés arrivés après l'obtention de leur diplôme

Comment attirer les talents étrangers ?
1. Les conditions administratives du passage des études à l'emploi
2. Repenser les procédures d'accès à l'emploi des étudiants étrangers
3. Replacer la question des étudiants étrangers dans une logique d'attractivité
4. Agir de façon équilibrée face à la « fuite des cerveaux »

POUR CITER CE RAPPORT

Commissariat général à la stratégie et à la prospective (2013), *Étudiants étrangers et marché du travail. Une comparaison Allemagne, France, Royaume-Uni*, novembre.

SITE RAPPORT VIDÉO CP DF

La Silver Économie, une opportunité de croissance pour la France

Claire Bernard, Sanaa Hallal et Jean-Paul Nicolaï

Décembre 2013, 109 pages

Dans les sociétés développées, le vieillissement de la population, d'abord explicable par l'allongement de l'espérance de vie, se trouve accéléré par l'avancée en âge des cohortes de baby-boomers. Cette évolution démographique pose d'immenses défis en termes de financement de nos systèmes de santé et de retraites. À l'initiative de la ministre des Personnes âgées et de l'Autonomie, ce rapport entend quant à lui s'interroger sur la valeur économique que peut apporter le vieillissement. Dans quelle mesure le marché en pleine expansion des seniors peut-il être source de croissance pour l'économie française ? Comment les pouvoirs publics peuvent-ils encourager la réalisation de ce potentiel de croissance ? Peut-on envisager le développement d'une « Silver Économie » servant de levier à des secteurs comme les services ou les technologies avancées (domotique, robotique, e-autonomie[2], dispositif médical, etc.) ?

Ce double phénomène du vieillissement est très accentué en France. Premièrement, on constate un accroissement marqué du « ratio de dépendance économique », soit le nombre de personnes de plus de 65 ans rapporté au nombre de personnes en âge de travailler : sous l'impact de l'arrivée des baby-boomers à la retraite, ce ratio devrait passer de 28 % en 2013 à 46 % en 2050. Deuxièmement, l'espérance de vie continue de s'accroître régulièrement : elle devrait passer de 81 ans aujourd'hui à 86 ans en 2050. Il en résulte plusieurs effets économiques, qu'il faut savoir encourager ou corriger de façon à produire un effet positif. D'abord, ce mouvement démographique doit créer une demande de produits et services dédiés aux personnes âgées suffisamment large pour donner à une offre émergente la taille critique de rentabilité.

Ensuite, la hausse probable du taux d'épargne doit être canalisée pour que cette épargne favorise l'investissement productif. Cette hausse du taux d'épargne est attendue même dans les modèles théoriques supposant un comportement de désépargne des retraités du fait d'une anticipation par les plus jeunes de leurs besoins accrus de ressources en fin de vie. La probabilité d'une hausse du taux d'épargne est renforcée par un comportement des personnes âgées différent de cette hypothèse théorique dite du « cycle de vie », puisqu'on constate empiriquement un taux d'épargne qui tend à s'accroître avec l'âge.

Par ailleurs, le vieillissement des actifs peut avoir un impact positif sur la productivité du travail. Un des arguments est l'investissement accru en éducation des jeunes générations en réponse à l'allongement de la période d'inactivité en fin de vie. Enfin, pour revenir à la dimension industrielle, l'essor de ces marchés de biens et services, par leurs

connexités avec certaines technologies clés ou filières industrielles, doit apporter un effet de levier à l'ensemble de notre politique industrielle. Ce surcroît de croissance que pourrait engendrer le vieillissement, c'est la Silver Économie.

SOMMAIRE

Synthèse / Introduction

Les défis du vieillissement
1. Financement des systèmes de santé, des soins de long terme et des retraites
2. Effets du vieillissement sur l'économie et la société : les grands mécanismes
3. L'activité des seniors

Vers une typologie de la demande
1. Revenus, consommation et patrimoine des âgés
2. État de santé et inégalités de revenus
3. Une segmentation de la demande

Le potentiel de l'offre
1. Enjeux industriels du vieillissement
2. Quelques marchés clés
3. Quelques technologies clés
4. Quelles perspectives de marché à l'international ?

Préconisations
1. Principes généraux de l'intervention publique
2. Freins, leviers et rôle de l'État dans la Silver Économie
3. Communication et sensibilisation
4. Labellisation et normalisation
5. Infrastructure
6. Mobilisation de l'épargne
7. Financement
8. Encapsuler une partie de la filière dans l'habitat collectif ou le *homecare*

POUR CITER CE RAPPORT

Commissariat général à la stratégie et à la prospective (2013), *La Silver Économie, une opportunité de croissance pour la France*, décembre.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR **LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE**

Pour une politique du stationnement au service des usagers

Rapport du groupe de travail présidé par Olivier Paul-Dubois-Taine

Christine Raynard, rapporteure, avec la contribution de Nicolas Anxolabehere
Dominique Auverlot, coordinateur

Décembre 2013, 146 pages

Depuis les années 1960, les collectivités territoriales adoptent des mesures pour réguler le stationnement dans leur espace urbain. À l'heure actuelle, les autorités organisatrices des transports se saisissent du levier « stationnement » pour encourager l'essor de nouvelles formes d'usage de la voiture ou du vélo, pour favoriser les activités de logistique urbaine ou pour contribuer à l'objectif de préservation de la qualité de l'air. Cependant, les conditions techniques et réglementaires régissant les politiques de stationnement urbain ne sont pas à même de satisfaire les intentions des collectivités territoriales. C'est pour analyser ce décalage qu'un groupe de travail piloté par le Commissariat général à la stratégie et à la prospective, et placé sous la présidence d'Olivier Paul-Dubois-Taine, a produit ce rapport.

Aujourd'hui, les collectivités ne disposent pas des leviers nécessaires pour organiser un stationnement adapté aux spécificités locales, fondé sur des recettes stables et prévisibles, et pour assurer un contrôle et des taux de recouvrement du stationnement payant permettant une organisation efficace. L'ambition du groupe de travail est d'apporter aux collectivités territoriales des repères concrets et mobilisables pour la mise en œuvre de leur politique de stationnement, au-delà des dispositions arrêtées en matière de dépénalisation du stationnement : sur quels fondements et dans quelles conditions la mise en œuvre d'une nouvelle politique du stationnement peut-elle apporter une réponse aux dysfonctionnements actuels ?

Après un rappel historique, le rapport aborde la question sous trois angles : les politiques globales à l'échelle du bassin de mobilité, leur déclinaison à l'échelle des quartiers et les instruments techniques et réglementaires.

Le chapitre 1 dresse un état des lieux. Comment les politiques de stationnement ont-elles évolué avec la motorisation ? Quels sont les principaux objectifs affichés par les agglomérations et les moyens dont elles disposent ? En quoi le droit du stationnement est-il devenu inadapté à la mise en œuvre de ces objectifs ?

Le chapitre 2 décrit les enjeux des politiques de stationnement à l'échelle de l'agglomération. Quelles sont les caractéristiques socio-économiques communes des politiques de stationnement dans les grandes agglomérations en France et chez nos voisins européens ? Quels ont été les objectifs poursuivis et les effets observés des mesures réglementaires et tarifaires mises en œuvre ?

Le chapitre 3 propose des modalités de mise en œuvre des politiques globales de stationnement à l'échelle du quartier. Le chapitre 4 traite des moyens réglementaires et techniques, c'est-à-dire la « boîte à outils » dont auront besoin les collectivités pour mener à bien leur politique du stationnement. Cela concerne les possibilités de réglementer l'usage de l'espace public selon les types de véhicules et les catégories d'usagers ; les moyens de gestion (maintenance, surveillance et contrôle du respect de la réglementation) ; les conditions de tarification de l'offre publique de stationnement sur et hors voirie ; les possibilités de mutualiser l'usage de certains parkings privés sous-utilisés, afin de limiter le stationnement sur la voie publique.

SOMMAIRE

Synthèse / Introduction

Chapitre 1 – Une gouvernance du stationnement inadaptée aux enjeux des politiques urbaines
1. Le droit du stationnement : une longue histoire
2. Les politiques de stationnement ont varié avec les politiques de déplacements
3. La dispersion des compétences en matière de stationnement urbain
4. La dépénalisation du stationnement : une première étape

Chapitre 2 – Maîtriser les effets globaux des politiques de stationnement
1. Les politiques de stationnement dans leur contexte : contribuer à des enjeux globaux d'aménagement et de mobilité
2. Finalité et périmètre d'une politique du stationnement
3. Une nouvelle politique du stationnement qui prépare une étape ultérieure de décentralisation
4. Des gains économiques substantiels

Chapitre 3 – Mettre en œuvre les politiques de stationnement à l'échelle des quartiers
1. Le stationnement résidentiel s'approprie l'espace public
2. À chaque quartier son modèle
3. La politique de l'agglomération devra être harmonisée avec celle des communes
4. Une mise en œuvre conditionnée par une nouvelle organisation

Chapitre 4 – Les moyens réglementaires et techniques
1. Les instruments de partage à disposition du gestionnaire de l'espace public
2. L'élaboration d'une nouvelle chaîne de contrôle de la réglementation et de la tarification
3. La mise en place d'un service technique intercommunal du stationnement

Conclusion et recommandations

Annexes – Composition du groupe de travail / Liste des intervenants / Historique des politiques de stationnement / Benchmark sur les politiques de stationnement dans les grandes agglomérations / Repères économiques / Repères législatifs et réglementaires / Glossaire / Bibliographie

POUR CITER CE RAPPORT

Commissariat général à la stratégie et à la prospective (2013), *Pour une politique du stationnement au service des usagers*, décembre.

EGALEMENT DISPONIBLE SUR **LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE**

Lutter contre les stéréotypes filles-garçons

Un enjeu d'égalité et de mixité dès l'enfance

Travaux coordonnés par Marie-Cécile Naves et Vanessa Wisnia-Weill

Janvier 2014, 232 pages

Les inégalités entre les femmes et les hommes perdurent. Elles constituent non seulement un problème de justice mais aussi d'efficience économique. La situation est d'autant plus paradoxale et choquante que les parcours scolaires et universitaires des femmes n'ont cessé de s'améliorer, pour dépasser ceux des hommes. C'est la raison pour laquelle la ministre des Droits des femmes a demandé à France Stratégie de réfléchir de manière transversale au problème des stéréotypes entre les filles et les garçons, dans l'enfance et l'adolescence, en couvrant l'ensemble de leur vie quotidienne.

La recherche d'égalité bute sur les attitudes et les rôles sociaux. En d'autres termes, les positions sociales des hommes et des femmes ne résultent pas uniquement de choix de vie individuels et rationnels mais aussi d'habitudes, de clichés, de traditions, qui n'influencent pas seulement les goûts des individus mais aussi les institutions et les ressources qu'elles constituent pour chacun et chacune. Le rapport se départit, dans son ton, de la neutralité distante propre aux documents administratifs et aux écrits scientifiques. L'éthique de la conviction y est fortement présente. Mais il se fonde sur une synthèse de travaux de recherche et une série de faits et d'analyses, pour certains nouveaux, qui concourent, selon la logique du faisceau d'indices, à étayer la thèse selon laquelle les stéréotypes entre les filles et les garçons contribuent à freiner la marche vers l'égalité hommes-femmes. Notamment : en dehors de la famille, la prise en charge des petits enfants demeure une « affaire de femmes ». Seuls 17 % des métiers, représentant 16 % des emplois, sont mixtes, au sens où la proportion d'hommes (ou de femmes) y est comprise entre 40 % et 60 %. Malgré leur meilleure réussite scolaire les filles se retrouvent dans des filières moins sélectives et moins valorisées que les garçons, etc.

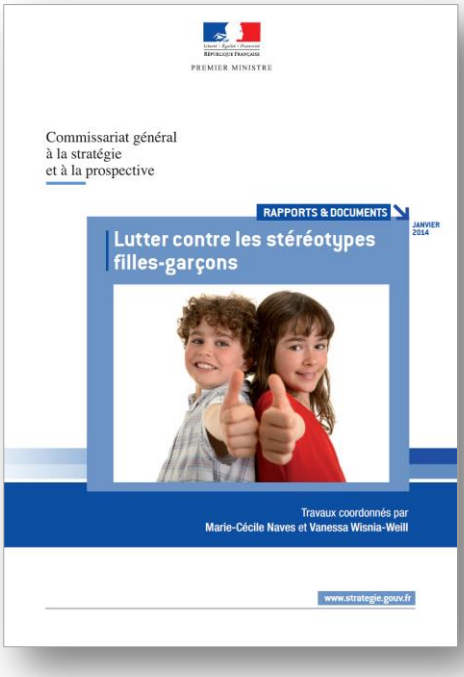

Ce faisceau d'éléments – et d'autres encore – suggère que pour les jeunes hommes et femmes, l'éventail des choix est singulièrement plus étroit dans les faits qu'il ne l'est en droit. C'est en particulier le cas pour les enfants des milieux populaires ou défavorisés. Que les invitations à fermer le champ du possible viennent de l'entourage familial, du milieu scolaire, de l'institution éducative elle-même ou de représentations stéréotypées formées dès la petite enfance, elles sont autant de limitations à l'exercice de la liberté individuelle, autant d'entraves à l'épanouissement, autant de facteurs d'inégalité.

Face à cette situation, les politiques publiques ne peuvent se borner à l'affirmation du principe d'égalité et à la répression des discriminations. Elles doivent aussi veiller à la neutralité effective des institutions publiques et encourager une plus grande mixité des parcours, des filières et des métiers.

Par le passé, des politiques volontaristes ont déjà fait leurs preuves : l'exemple des femmes ingénieures – passées de 3 % en 1982 à 34 % dans les nouvelles générations – est archétypal. Cependant, ces politiques ciblées ne se sont pas diffusées dans le reste des filières scolaires, notamment dans l'enseignement professionnel. Le rapport invite à aller plus loin et formule une série de recommandations en vue d'une action volontariste.

Par-delà les suggestions spécifiques, les auteurs invitent les décideurs publics à se fixer l'objectif de réformer l'architecture des choix offerts aux individus. Même si elles empruntent à d'autres références, même si elles ne se reconnaissent pas nécessairement dans le paternalisme libertaire de Richard Thaler et Cass Sunstein, ce qu'elles nous disent est que le *nudge* ou plutôt la série de *nudges* qui orientent subrepticement les comportements des enfants, des adolescents et de chacun d'entre nous sont porteurs de différenciations infondées et, finalement, d'inégalités. Il faut donc travailler sur ces micro-incitations dont chacune a l'air insignifiant mais dont la somme nous rend moins libres. Pour le décideur public, ce programme n'est pas des plus aisés à mettre en œuvre. Il faut de la finesse pour réformer l'architecture des choix sans verser dans le paternalisme impérieux. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas s'y atteler.

SOMMAIRE

Principaux enseignements et propositions

Introduction – Les stéréotypes filles-garçons, terreau des inégalités hommes-femmes et enjeu de justice sociale, par Marie-Cécile Naves et Vanessa Wisnia-Weill

Chapitre 1 – La socialisation des jeunes enfants : pour plus d'implication des pères et plus de mixité dans les métiers de la petite enfance, par Marine Boisson-Cohen et Vanessa Wisnia-Weill

Chapitre 2 – Orientation scolaire et métiers : une insuffisante mixité qui pénalise surtout les jeunes moins qualifiés, par Vanessa Wisnia-Weill, Frédéric Lainé et Marie-Cécile Naves

Chapitre 3 – Inégalités et discriminations filles-garçons dans les outils pédagogiques, les pratiques éducatives et la socialisation scolaire, par Marie-Cécile Naves et Vanessa Wisnia-Weill

Chapitre 4 – Inégalités et différences filles-garçons dans les pratiques sportives et culturelles des enfants et des adolescents, par Marie-Cécile Naves et Sylvie Octobre

Chapitre 5 – La santé des jeunes au féminin et au masculin : stratégies pour combler les inégalités, par Mathilde Reynaudi et Sarah Sauneron

Complément – Stéréotypes et inégalités filles-garçons dans les industries de l'enfance, par Mona Zegaï

POUR CITER CE RAPPORT

Commissariat général à la stratégie et à la prospective (2014), *Lutter contre les stéréotypes filles-garçons. Un enjeu d'égalité et de mixité dès l'enfance*, janvier.

EGALEMENT DISPONIBLE SUR **LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE**

La crise du système électrique européen

Diagnostic et solutions

Dominique Auverlot, Étienne Beeker, Gaëlle Hossie, Louise Oriol et Aude Rigard-Cerison, avec les contributions de Marc Oliver Bettzüge, Dieter Helm et Fabien Roques

Janvier 2014, 133 pages

L'Europe de l'énergie est en crise. Fin 2008, l'Union européenne se donnait avec le « paquet climat-énergie » des objectifs pour 2020 de nature à frapper les esprits : des émissions de gaz à effet de serre réduites de 20 %, une efficacité énergétique accrue de 20 % et une part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie portée à 20 %. Mais la cohérence entre ces objectifs reposait sur des anticipations erronées. La poursuite attendue de la croissance économique devait permettre le développement de nouvelles énergies à des coûts aisément supportables. La hausse supposée des prix des énergies fossiles allait garantir la rentabilité des énergies renouvelables et permettre d'éliminer leur subventionnement. L'Europe était vouée à affirmer un leadership mondial et à en recueillir les dividendes dans la production des énergies vertes et l'invention des nouveaux modes de vie.

C'était une stratégie ambitieuse et intégrée. Aucune des projections sur lesquelles elle reposait ne s'est cependant confirmée. La crise financière est passée par là, mais aussi la révolution des gaz de schiste aux États-Unis. Le monde ne s'est pas mis en ordre de marche pour préserver le climat de la planète. Le recours au charbon s'est accru, son prix ayant baissé sous l'effet du développement des gaz de schiste et les émissions allemandes ont augmenté en 2012. Quant au leadership de l'Europe dans le domaine des renouvelables, il a été entamé par la poussée chinoise dans le domaine du photovoltaïque. Fondée sur un calibrage qui s'est révélé hasardeux, la politique climatique européenne n'a pas même permis de donner de la visibilité sur le prix du carbone et de fournir aux industriels un cadre propice à des investissements de long terme. Quant aux prix de détail de l'électricité, ils ont nettement augmenté pour les ménages européens, d'environ 27 % entre 2008 et 2013.

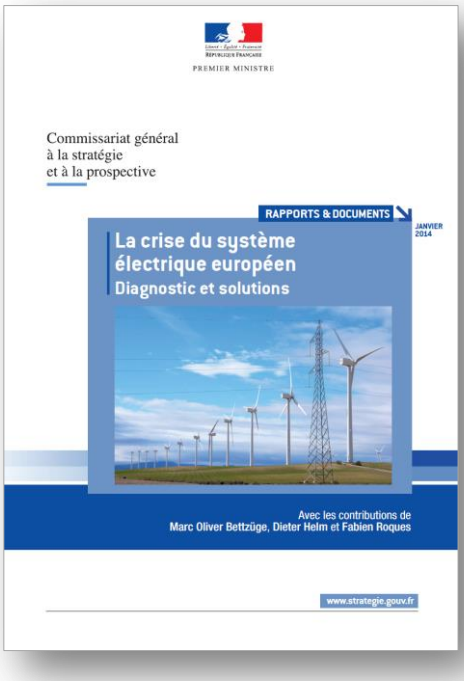

Le paquet climat-énergie est en fait le second pilier de la construction d'une Europe de l'énergie dont l'autre élément est un marché de l'électricité intégré et libéralisé, dont la construction remonte au début des années 1990. Force est de constater aujourd'hui que cet ensemble ne répond plus aux objectifs initiaux : ni la sécurité d'approvisionnement, ni la préservation de la compétitivité européenne, ni enfin la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre par l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables (ENR) ne sont assurées. L'une des raisons du dysfonctionnement est l'interaction entre une logique d'offre nationale et la logique du marché intérieur européen. L'intégration massive d'énergies renouvelables subventionnées et prioritaires sur le réseau conduit à une situation de surcapacité, déprime les prix de l'électricité sur le marché de gros et dégrade fortement la rentabilité des centrales thermiques à gaz. Or ces centrales sont indispensables à l'équilibre du système qui doit faire face à l'afflux d'ENR intermittentes et

aléatoires. Dans le même temps, d'importants investissements sont nécessaires au renouvellement des infrastructures vieillissantes. Plusieurs grands opérateurs, en graves difficultés financières, auront du mal à y faire face.

C'est dans ce contexte que le Commissariat général à la stratégie et à la prospective a été mandaté par le Premier ministre pour examiner les perspectives à moyen terme du marché européen de l'électricité. Il a sollicité l'expertise de trois économistes : Marc Oliver Bettzüge, directeur de l'Institut de l'économie de l'énergie à l'université de Cologne ; Dieter Helm, professeur de politique énergétique à l'université d'Oxford ; et Fabien Roques, professeur à l'université Paris-Dauphine et vice-président de Compass Lexecon. Sur la base de ces contributions, une équipe du CGSP a livré son analyse et formulé des recommandations pour tendre vers un marché de l'électricité européen durable.

Il s'agit pour l'essentiel, d'une part, de clarifier les objectifs de la politique énergétique européenne, de veiller à leur cohérence et, d'autre part, de bien distinguer ces objectifs des moyens mis en œuvre pour les atteindre. Cela signifie notamment que dans le cadre des réflexions sur la politique énergétique, l'Union européenne devrait considérer la réduction des émissions de CO_2 comme l'objectif premier, voire unique, d'un nouveau paquet climat-énergie – le recours à l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables apparaissant comme des moyens au service de l'objectif précédent.

Il importe également de revoir les politiques de soutien au développement des ENR, en remplaçant, pour les technologies matures, les tarifs d'achat par des mécanismes plus compatibles avec le marché, et en faisant participer les ENR à l'équilibrage du réseau.

Les analyses proposées ici suggèrent qu'il est urgent de remédier aux graves dysfonctionnements qui affectent le marché européen de l'électricité.

SOMMAIRE

Introduction

Recommandations

Le marché européen de l'électricité à la croisée des chemins, par Dominique Auverlot, Étienne Beeker, Gaëlle Hossie, Louise Oriol et Aude Rigard-Cerison

Marchés européens de l'électricité : défaillances des politiques et des modèles, opportunités pour les responsables politiques, par Marc Oliver Bettzüge

Situation actuelle des marchés européens de l'électricité et prévisions à moyen terme, par Dieter Helm

Les marchés européens de l'électricité en crise : diagnostic et solutions, par Fabien Roque

POUR CITER CE RAPPORT

Commissariat général à la stratégie et à la prospective (2014), *La crise du système électrique européen. Diagnostic et solutions*, janvier.

DISPONIBLE EN ANGLAIS : *The Crisis of the European Electricity System. Diagnosis and possible ways forward*

EGALEMENT DISPONIBLE SUR **LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE**

Quelle France dans dix ans ?
Les chantiers de la décennie

Rapport de France Stratégie au président de la République
Jean Pisani-Ferry

Juin 2014, 232 pages

À l'été 2013, le président de la République a demandé au Commissariat général à la stratégie et à la prospective (France Stratégie) d'introduire un séminaire gouvernemental consacré à la France dans dix ans. À l'issue de ce séminaire, le président de la République et le Premier ministre ont souhaité que France Stratégie poursuive la réflexion de façon approfondie.

Ce travail devait se nourrir d'échanges avec les partenaires sociaux et la société civile. La phase de consultation a mobilisé à l'automne 2013 de nombreux acteurs et adopté des formes multiples : débats publics thématiques, auditions et séminaires de travail, consultations des partenaires sociaux, dialogue avec les Assemblées, débats en régions avec les acteurs locaux, ouverture d'un espace contributif en ligne, sondages, etc. À partir de ces échanges et de ses travaux propres, France Stratégie a élaboré une analyse des enjeux essentiels auxquels la société française doit répondre et avancé une série d'orientations prioritaires pour les dix années à venir. Le présent rapport soumet ces analyses et propositions au débat social et citoyen et à la décision politique.

L'ambition de ce rapport est d'offrir aux décideurs politiques comme aux acteurs économiques, sociaux et citoyens les repères nécessaires pour conduire la mutation qui nous attend. Il ne s'agit donc ni d'un essai de futurologie, ni d'un exercice de projection économique, ni d'un catalogue des réformes supposées indispensables, mais d'un inventaire raisonné des principales questions qui se posent à nous à horizon de dix ans, d'une discussion argumentée des réponses qui peuvent leur être apportées, et d'une réflexion sur la stratégie du changement.

Le rapport s'organise en quatre parties.

- La première offre une perspective sur les grandes évolutions internationales en même temps qu'une image de ce que la France peut ambitionner d'être à horizon de dix ans.
- La deuxième partie présente un diagnostic sur l'état de la France, une analyse critique des stratégies de réforme qui y ont été conduites, et une réflexion sur les principaux dilemmes auxquels nous sommes confrontés.
- Sur cette base, la troisième partie indique, dans huit domaines, des orientations pour la décennie à venir.
- La quatrième partie propose l'esquisse d'une stratégie.

SOMMAIRE

Première partie – Dans dix ans

Chapitre 1 – Le monde en 2025
Chapitre 2 – La France en 2025

Deuxième partie – Ce qui nous entrave

Chapitre 3 – État des lieux
Chapitre 4 – Trop peu ou trop de réformes ?
Chapitre 5 – Nos dilemmes

Troisième partie – Nos objectifs à dix ans

Chapitre 6 – Une démocratie de la confiance
Réconcilier les citoyens avec leur démocratie
Réformer l'organisation territoriale pour assurer efficacité et responsabilité
Promouvoir l'engagement citoyen et social

Chapitre 7 – Une égalité républicaine effective
Combattre toutes les discriminations
Donner à tous les enfants les moyens de réussir à l'école
Offrir à chacun le droit à une deuxième chance

Chapitre 8 – Un état entreprenant et économe
Redonner aux services publics l'esprit de conquête
Ouvrir le service de l'État à tous les talents
Fournir aux citoyens les moyens d'évaluer l'efficacité de tous les services publics et politiques publiques

Chapitre 9 – Un développement responsable
Réduire la charge financière qui pèse sur les générations futures
Découpler croissance et atteintes au climat et à la biodiversité
Orienter les comportements vers un développement sobre

Chapitre 10 – Une société décloisonnée et ouverte sur le monde
Réinvestir dans le savoir et les compétences
Inventer l'entreprise du XXI^{e} siècle
Prendre appui sur le développement des métropoles

Chapitre 11 – Une économie du mouvement
Renouveler les fondements de la croissance
Financer le développement des entreprises
Élargir le socle de notre compétitivité

Chapitre 12 – Un modèle social lisible et inclusif
Viser le plein emploi et construire les nouvelles sécurités professionnelles
Simplifier et personnaliser les politiques sociales
Recalibrer la politique du logement

Chapitre 13 – Une Europe force d'entraînement
Refaire de l'Union un pôle de prospérité
Gouverner la zone euro
Faire de l'Europe un acteur international de poids

Quatrième partie – Un chemin

Chapitre 14 – La stratégie
Faut-il choisir entre les objectifs ?
Comment séquencer les initiatives ?
Comment mobiliser les acteurs ?

Conclusion

SITE RAPPORT VIDÉO DF

Quelle France dans dix ans ? Repères pour 2025

Annexe au rapport, ce « Cahier des indicateurs » présente de manière synthétique 33 indicateurs chiffrés correspondant aux 8 objectifs centraux proposés dans Quelle France dans dix ans ?.

La France en 2025

1. Être parmi les dix pays de l'OCDE où l'on vit le mieux
2. Rejoindre le premier tiers des pays européens pour l'emploi
3. Appartenir au premier tiers des pays de l'OCDE pour la confiance dans autrui

Rejoindre le groupe des pays européens leaders pour l'innovation

Une démocratie de la confiance

4. Atteindre 70 % de participation aux élections législatives
5. Porter à 50 % la part des intercommunalités dans la dépense publique locale
6. Atteindre un taux de 50 % d'engagement bénévole

Une égalité républicaine effective

7. Faire baisser le taux de ressenti des discriminations pour être dans le premier tiers des pays européens
8. Multiplier par deux la proportion de métiers mixtes
9. Diviser par trois le nombre de « décrocheurs » ainsi que celui des enfants ne maîtrisant pas le français
10. Diviser par deux l'illettrisme chez les adultes

Un État entreprenant et économe

11. Porter à un quart la part des non-fonctionnaires dans les emplois pourvus en Conseil des ministres
12. Améliorer le taux de satisfaction des usagers des services publics
13. Atteindre un taux de 90 % de citoyens utilisant Internet dans leurs relations avec l'administration

Un développement responsable

14. Ramener la dette publique à 75 % du PIB
15. Réduire à moins de 49 % la part des dépenses publiques primaires dans le PIB
16. Réduire de 30 % les émissions nationales de gaz à effet de serre
17. Réduire de moitié la progression de l'artificialisation du territoire

Une société décloisonnée et ouverte sur le monde

18. Faire émerger une dizaine d'universités pluridisciplinaires de classe mondiale
19. Doubler le taux de jeunes Français ayant séjourné à l'étranger dans le cadre de leurs études
20. Accueillir 200 000 étudiants internationaux de plus
21. Accroître la satisfaction des salariés quant à leurs conditions de travail

Une économie du mouvement

22. Porter à 50 % la part des PME innovantes
23. Porter la R & D des entreprises à 2 % du PIB
24. Viser 1 000 entreprises de taille intermédiaire supplémentaires
25. Accroître de 30 000 le nombre d'entreprises exportatrices
26. Atteindre un taux d'ouverture de l'économie de 75 %
27. Augmenter d'un tiers le volume des recettes touristiques

Un modèle social lisible et inclusif

28. Doubler le taux de transition annuel des contrats courts vers un emploi stable
29. Réduire à moins de 20 % le non-recours aux prestations sociales
30. Réduire de 30 % le prix des logements (en euros constants)

Une Europe force d'entraînement

31. Faire converger les taux de chômage et les taux d'emploi nationaux dans l'Union européenne
32. Faire converger les conditions de financement qui prévalent dans les pays membres de la zone euro

SITE DOC

Le rapport *Quelle France dans dix ans ?* a été publié en parallèle aux éditions Fayard, avec la présentation suivante de l'éditeur.

« Les Français ne sont pas le plus mal loti des peuples, que ce soit en termes de niveau ou de qualité de vie. Pourtant, ils sont les plus pessimistes quant à leur avenir. Désunis et comme paralysés, ils se sentent mis à l'écart du progrès et peinent à se projeter dans l'avenir. Pouvons-nous inverser la tendance ? Quels buts la France peut-elle rêver d'atteindre dans dix ans ? Quelles priorités doit-elle se fixer ? Quels moyens doit-elle se donner ? Ces questions, le président de la République et le Premier ministre les ont posées à Jean Pisani-Ferry et aux équipes de France Stratégie (Commissariat général à la stratégie et à la prospective). Pour y répondre, ceux-ci ne se sont pas contentés d'un travail en chambre. Ils ont interrogé les Français. Ils ont sillonné le pays à la recherche des initiatives qui préparent nos lendemains. Ils ont recueilli les propositions des jeunes. Ils ont dialogué avec des parlementaires de tout bord. Ils ont écouté les think tanks, les partenaires sociaux et les associations. Ils ont confronté leurs analyses à celles des meilleurs experts français et internationaux. Cet ouvrage offre au lecteur l'essentiel d'un travail ambitieux, rigoureux et exemplaire. »

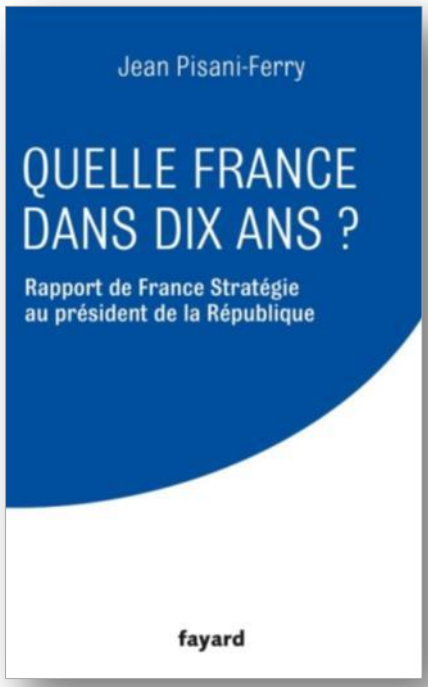

Cinq rapports thématiques – détaillés pages suivantes – ont synthétisé les travaux de réflexion et alimenté le rapport final :

- *Quelle France dans dix ans ? Réconcilier l'économique et le social*. Rapport thématique sous la direction de Hélène Garner et Camille Guézennec, juin 2014, 51 pages
- *Quelle France dans dix ans ? Investir dans le redressement économique* Rapport thématique sous la direction d'Anne Épaulard et de Christel Gilles, juin 2014, 47 pages
- *Quelle France dans dix ans ? Bâtir un développement responsable*, Rapport thématique sous la direction de Géraldine Ducos et Clélia Godot, juin 2014, 58 pages
- *Quelle France dans dix ans ? Restaurer la confiance dans le modèle républicain*, Rapport thématique sous la direction de Marie-Cécile Naves et Mathilde Reynaudi, juin 2014, 41 pages
- *Quelle France dans dix ans ? Retrouver une ambition européenne pour la France*, rapport thématique sous la direction de Jean-Paul Nicolaï et Natacha Valla, juin 2014, 35 pages

Quelle France dans dix ans ?

Réconcilier l'économique et le social

Rapport thématique sous la direction de Hélène Garner et Camille Guézennec

Juin 2014, 51 pages

Les Français sont très attachés à leur modèle social et s'entendent assez largement sur ses objectifs. À leurs yeux, le premier de ces objectifs est de permettre à tous les citoyens de « vivre dignement ». Selon un sondage récent, 82 % des personnes interrogées considèrent ainsi qu'une société juste doit couvrir les besoins de base de ceux qui ne peuvent les assumer seuls (la santé, l'éducation, la nourriture, le logement, etc.) et 58 % qu'elle doit réduire au maximum les inégalités entre les individus. Les trois quarts sont favorables à ce que les dépenses sociales bénéficient davantage aux plus démunis, et ce malgré la « crise de la solidarité » que traverse la société française.

Le développement de notre modèle social a conduit *de facto* à un système mêlant contributivité et universalité. Si notre système de protection sociale est fondé à l'origine sur une logique assurantielle, son développement s'est accompagné d'une universalisation progressive des prestations. Les Français tiennent à cette caractéristique. Le même sondage montre qu'ils distinguent les domaines de la protection sociale à vocation universelle (maladie) d'autres plus contributifs (chômage, retraite) ou plus ciblés (famille).

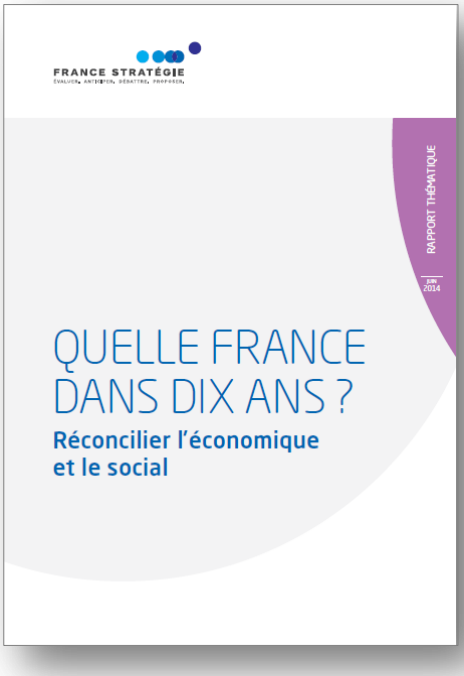

Le rôle de l'État comme garant du modèle social n'est pas remis en cause. Les Français se disent plutôt en attente d'une plus grande intervention publique dans les domaines économique et social et les personnes interrogées à l'occasion de l'exercice « Quelle France dans dix ans ? » se sont montrées très attachées à l'équilibre public/privé du modèle français, l'exemple américain, avec sa faible couverture des risques et son financement avant tout privé, faisant figure de « contre-modèle ».

Le périmètre des institutions et dispositifs constituant le « modèle social » n'est toutefois pas figé. La notion de « modèle social » est d'ailleurs aussi récente que ses définitions sont nombreuses. Au sens strict, elle fait référence au système de protection sociale, et notamment à son pilier central, la Sécurité sociale, fondée en 1945. Au sens large, le modèle social désigne l'ensemble des règles et des institutions qui organisent les relations sociales. Parmi elles, les services publics, les règles et institutions régulant les relations du travail, les partenaires sociaux qui participent à la gestion paritaire de la protection sociale et le système socio-fiscal qui joue notamment un rôle redistributif. Nous adoptons ici cette définition large, tant il apparaît qu'au-delà de la seule protection sociale, le système éducatif, la formation professionnelle, le droit du travail et la politique du logement jouent un rôle essentiel dans l'accès de chacun à « une vie digne ».

Le modèle social ainsi défini a accompagné le développement économique et social de notre pays, jusqu'à devenir une composante centrale de notre cohésion nationale. Cependant les

Français doutent de plus en plus de sa capacité à atteindre les objectifs qu'ils lui assignent, qui sont nombreux et évoluent avec le temps et les transformations de la société. Face aux « nouveaux » risques sociaux, à la montée des inégalités, à la persistance d'un chômage élevé et aux mutations de l'emploi et du travail, l'enjeu consiste aujourd'hui à repenser les objectifs et les moyens du modèle social.

Ce dernier n'a pas été en mesure de lutter contre certaines formes d'inégalités, notamment pour l'accès à des services essentiels comme la santé et le logement, ni contre les inégalités d'accès à l'emploi ou à la formation. De ce point de vue, le modèle social ne semble plus garantir à chaque individu la capacité d'être libre et autonome dans la conduite de ses choix. Or, dans une société décloisonnée, et alors que le poids des institutions traditionnelles est affaibli, donner à chacun les « moyens de vivre dignement » suppose que le modèle social non seulement protège mais aussi accompagne et soutienne les individus, pour mettre chacun en égale capacité de maîtriser son destin.

À cet égard, la participation au marché du travail, au fondement de notre modèle assurantiel, n'est plus un vecteur d'émancipation et d'insertion sociale pour nombre d'individus qui ou bien en sont privés, ou bien sont enfermés dans des trajectoires de précarité. L'emploi et le travail occupent aujourd'hui une place ambivalente dans le modèle social : d'un côté, leur centralité dans l'intégration et la protection des individus n'a pas été fondamentalement remise en cause dans l'architecture actuelle du modèle ; d'un autre côté, l'emploi manque et, même lorsqu'il ne manque pas, les conditions de son exercice ne sont plus nécessairement source de sécurité pour les individus.

Ce rapport thématique était placé sous la direction de Hélène Garner et Camille Guézennec. Il a bénéficié des contributions de Claire Bernard, Nicolas Charles, Delphine Chauffaut, Pierre-Yves Cusset, Quentin Delpech, Véronique Deprez-Boudier, Marc Ferracci, Mohamed Harfi, Frédéric Lainé, Noël Leuthereau-Morel, Nicolas Lorach, Guillaume Malochet, Antoine Naboulet, Christine Raynard.

SOMMAIRE

Introduction

Partie 1 – Des défis majeurs à horizon de dix ans

1. Un défi d'égalité : inégalités d'accès et de couverture
2. Un défi de simplification et de lisibilité
3. Un défi de financement
4. Un défi relatif à l'emploi

Partie 2 – Réconcilier les finalités économiques et sociales du modèle

1. Donner à chacun les moyens de maîtriser son destin par l'éducation et la formation
2. Construire les nouvelles sécurités professionnelles par la portabilité des droits sociaux et par un accompagnement global des actifs
3. Viser des emplois de qualité par la responsabilisation des employeurs et par la négociation collective
4. Recalibrer la politique du logement

Conclusion

Quelle France dans dix ans ?

Investir dans le redressement économique

Rapport thématique sous la direction d'Anne Épaulard et de Christel Gilles

Juin 2014, 47 pages

Dessiner ce que pourrait être une économie du mouvement inscrite dans une société décloisonnée et ouverte sur le monde suppose de s'interroger sur les mutations qui ont affecté l'économie française dans la période récente et sur celles qu'elle est appelée à connaître dans les années à venir. Il s'agit dans un premier temps d'analyser les courants qui nous ont amenés où nous sommes et ceux qui sont susceptibles de nous porter par la suite. Nous en identifions trois principaux : la mondialisation, les innovations et les crises. Ces trois phénomènes ont façonné et continueront de façonner, de manière certaine au moins pour les deux premiers, notre système productif dans les dix ans à venir.

Cependant ces phénomènes de fond globaux n'expliquent pas à eux seuls la situation présente et l'évolution future de l'économie française. Tout diagnostic réaliste doit identifier les faiblesses résultant, au moins pour partie, de choix et d'insuffisances propres à notre pays. Nous en décrivons cinq, dont les quatre premières, qui par leur enchaînement logique, fournissent, sans doute parmi d'autres possibles, un diagnostic et une prospective raisonnés.

L'érosion du tissu industriel est plus marquée en France que dans d'autres pays avancés.

Cette désindustrialisation s'explique pour partie par la dégradation de la compétitivité française, et pour partie par la faible densité d'entreprises de taille intermédiaire (ETI), dont dépend la capacité exportatrice d'un pays.

Les causes de cette baisse de la compétitivité sont multiples mais l'une d'elles est l'insuffisante intégration de l'innovation dans les processus de production, dont résultent une moindre qualité prix des biens et services produits, une moindre rentabilité, et au final moins d'innovation. En d'autres termes, les sources de la croissance de la productivité globale des facteurs (l'innovation dans le langage des économistes) ne sont pas pleinement exploitées.

Une des raisons de cette difficulté à tirer pleinement parti du progrès technique est une sous-exploitation du capital humain.

Nous proposons également des éléments de diagnostic quant au financement de l'appareil productif, ingrédient essentiel du processus de renouvellement et de croissance des entreprises.

Armés de ces constats il est possible, dans un deuxième temps, de proposer les grands leviers qui doivent permettre, à l'horizon de dix ans, d'accéder à ce que nous appelons une « économie du mouvement ».

Le premier de ces leviers « Réinvestir dans le capital humain » prend acte du fait que le

capital humain est le facteur essentiel de cette économie du mouvement. Nous mettons en avant deux axes de développement du capital humain, parmi beaucoup d'autres : la formation continue qui garantit aux individus d'augmenter, de renouveler et de diversifier leurs compétences au cours de la vie ; la participation active des salariés dans l'entreprise qui vise à leur permettre de déployer leur plein potentiel.

Le deuxième levier, « Élargir le socle de la compétitivité », s'attache à identifier les mesures qui rendraient l'économie française plus agile et davantage impliquée dans la compétition commerciale internationale.

Le troisième levier, « Viser une économie à haute valeur ajoutée » complète le volet sur le capital humain en proposant des pistes pour construire un système d'innovation, de recherche, de financement, de soutien public et d'organisation territoriale qui assure que le capital humain présent en France donne sa pleine mesure.

Le *rapport thématique « Investir dans le redressement économique », rédigé sous la direction de Anne Épaulard et Christel Gilles, a bénéficié des contributions de Antton Achiary, Michel Aglietta, Quentin Delpech, Rémi Lallement, Nicolas Lorach, Claude Mathieu, Antoine Naboulet, Jean-Paul Nicolaï, Thomas Philippon, Xavier Ragot, Mouhamadou Sy et Alain Trannoy.*

SOMMAIRE

Introduction

Partie 1 – Constat, diagnostic, prospective

1. Mondialisation, innovations et crises : les quinze dernières années de l'économie mondiale, les dix prochaines
2. L'industrie et les services en France dans dix ans
3. Les paradoxes de l'insertion de la France dans l'économie mondiale
4. Les sources de la croissance de la productivité totale des facteurs insuffisamment exploitées
5. Un potentiel humain sous-exploité
6. Un accès aux financements par les entreprises satisfaisant, mais qui pourrait être affecté par les nouvelles régulations financières

Partie 2 – Les grandes orientations

1. Réinvestir dans le capital humain
2. Élargir le socle de la compétitivité
3. Viser une économie à haute valeur ajoutée

Conclusion

Quelle France dans dix ans ?

Bâtir un développement responsable

Rapport thématique sous la direction de Géraldine Ducos et Clélia Godot

Juin 2014, 58 pages

Selon les termes du rapport Brundtland, un développement « soutenable » ou « durable » est un « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Mesurer la soutenabilité d'une société ou d'une économie est une entreprise ardue. La soutenabilité fait en effet appel à la notion de stocks, de capitaux ou encore de patrimoine économique, environnemental et social que l'on lègue aux générations futures. C'est donc un regard dynamique, non figé dans le temps, que l'on porte sur un modèle de société et sur sa capacité à transmettre. Évaluer la soutenabilité nécessite de savoir mesurer l'état présent et futur de ces « capitaux », ce qui est, au vu des connaissances disponibles, extrêmement difficile, a fortiori lorsqu'il s'agit de ressources naturelles.

La crise économique, sociale et environnementale que nous traversons aujourd'hui sonne bien comme une remise en cause de notre modèle de développement dont la croissance du PIB est le principal étalon. En particulier, deux dimensions nous semblent préoccupantes : nous risquons de léguer aux générations futures un environnement dégradé et une dette publique dont le poids n'a cessé de croître.

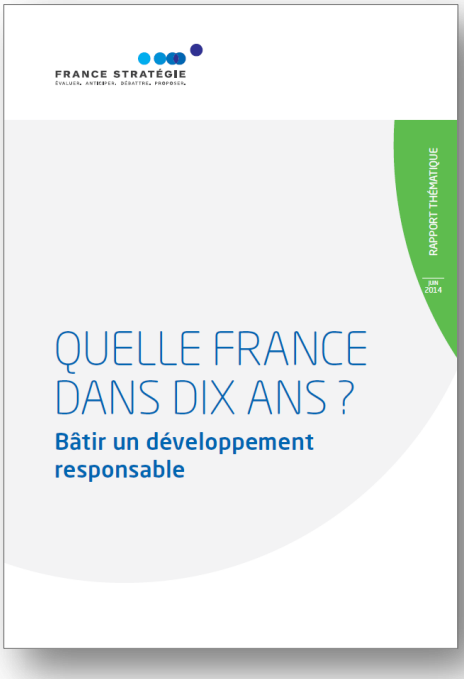

Mais dette publique et environnement entretiennent des relations de sens opposé avec la croissance économique : celle-ci est en effet favorable à l'équilibre des finances publiques, mais encore synonyme de pressions accrues sur l'environnement. Dans ces conditions, rejoindre une trajectoire soutenable suppose d'opérer un découplage, d'une part, entre croissance et pressions sur l'environnement, d'autre part, entre croissance et équilibre des finances publiques. Autrement dit, l'état de l'environnement doit pouvoir se maintenir, voire s'améliorer même en présence d'une croissance soutenue. Inversement, l'équilibre des finances publiques doit pouvoir être garanti même si la croissance n'est pas au rendez-vous.

Le concept de transition écologique prend alors ici tout son sens : il s'agit d'inscrire notre économie dans une évolution compatible avec les ressources finies de la planète et le maintien des régulations naturelles indispensables à la vie et au fonctionnement de nos écosystèmes. Cela suppose notamment de tenir compte de l'irréversibilité des dégradations de l'environnement au-delà de certains seuils. L'état de nos connaissances ne nous permet pourtant pas de déterminer ces seuils avec précision : nous ne savons pas si nous en sommes proches, éloignés, ou si nous en avons déjà franchi certains… La transition écologique vise à réduire ce risque systémique, sans pour autant remettre en question la croissance.

Dans cette perspective, ce rapport présente un premier bilan de l'état des capitaux français que

nous transmettrons aux générations suivantes (Partie 1). Les liens qu'entretiennent la dette publique et la dette environnementale avec la croissance sont ensuite analysés afin de mettre en exergue la nécessité et la faisabilité d'un découplage, d'une part entre croissance et pressions sur l'environnement, d'autre part entre croissance et équilibre des finances publiques (Partie 2). Les recommandations qui découlent de ce diagnostic sont toutes tournées vers un unique but : bâtir un modèle de développement français plus responsable (Partie 3).

Ce rapport thématique consacré à la construction d'un développement responsable était placé sous la direction de Géraldine Ducos et Clélia Godot. Il a bénéficié des contributions de Dominique Auverlot, Blandine Barreau, Étienne Beeker, Mahdi Ben Jelloul, Pierre-Yves Cusset, Pierre Douillard, Mohamed Harfi, Gaëlle Hossie, Aude Rigard-Cerison (France Stratégie) et Jean-Luc Pujol (INRA).

SOMMAIRE

Introduction

Partie 1 – La France doit rejoindre une trajectoire soutenable
1. Deux motifs de relative satisfaction : le capital humain et le capital productif
2. Deux sujets de préoccupation : l'environnement et la dette publique

Partie 2 – Sortir du dilemme entre croissance et soutenabilité
1. Soutenabilité des finances publiques : la croissance comme solution ?
2. Soutenabilité environnementale : la croissance comme problème ?

Partie 3 – Grandes orientations
1. Faire de la qualité de la croissance un objectif de premier rang
2. Découpler la croissance et les pressions sur l'environnement
3. Assurer la robustesse de nos finances publiques face à un ralentissement durable de la croissance

Quelle France dans dix ans ?

Restaurer la confiance dans le modèle républicain

Rapport thématique sous la direction de Marie-Cécile Naves et Mathilde Reynaudi

Juin 2014, 41 pages

Les Français sont de moins en moins nombreux à faire confiance à leurs institutions. Plus de 70 % d'entre eux déclaraient en janvier 2014 n'avoir confiance ni dans l'Assemblée nationale ni dans le Sénat. Plus de 80 % estimaient que les hommes et les femmes politiques agissent principalement par intérêt personnel. Ces chiffres sont en augmentation régulière et se traduisent par une hausse continue de l'abstention et du vote pour l'extrême-droite. Ils s'accompagnent d'une angoisse croissante vis-à-vis de l'ouverture au monde et de l'intégration européenne.

Les institutions politiques ne sont pas les seules à pâtir de cette défiance : l'école et l'entreprise peinent à remplir leur rôle d'intégration sociale. En outre, les Français sont très nombreux à penser que la société se désunit. Le modèle républicain français doit donc rapidement retrouver l'adhésion des citoyens et la capacité à créer de l'identité collective. Il faut rebâtir un projet commun porteur de sens et de confiance en renouant avec les fondements de ce modèle.

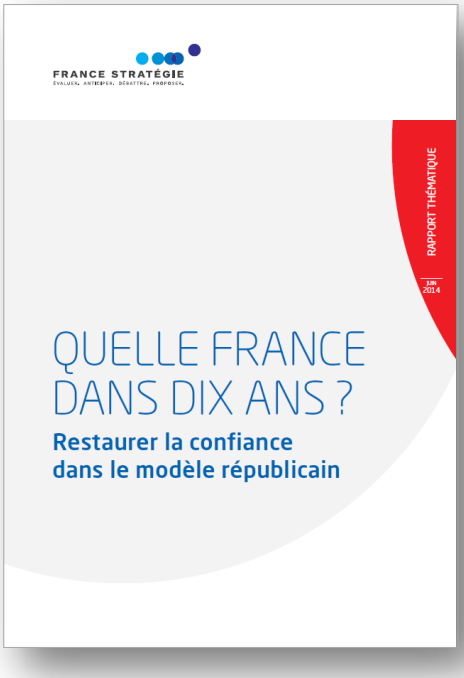

À l'origine, les principes républicains s'inscrivaient dans le cadre de référence suivant : un corps national envisagé comme homogène ; une participation à la vie publique fondée sur le vote et la représentation, et une inclusion sociale passant par des institutions fortement structurées et hiérarchisées (école, armée, lieu de travail, famille, etc.) ; une organisation uniforme de la puissance publique sur tout le territoire, autour d'un État centralisé. Cet idéal d'unité républicaine, complété après 1945 par la construction d'un État-providence, s'est progressivement fragilisé du fait d'importants changements politiques, démographiques, sociaux et économiques. La société est devenue de plus en plus complexe, compte tenu par exemple de l'immigration ou de la diversification des rythmes et des parcours professionnels.

Avec la disparition des grandes idéologies, les appartenances individuelles (parti politique, syndicat, communauté religieuse, famille, village, quartier, etc.) se diversifient. Vectrices de liberté individuelle, ces appartenances multiples sont aussi de nouveaux motifs d'inquiétude, ou peuvent, si elles sont faibles, aboutir à des phénomènes de « désaffiliation », de mise en retrait de la société.

Les transformations des territoires contribuent également à la perte de confiance dans le modèle républicain. Bien avant les Trente Glorieuses, les migrations des populations rurales vers les villes permettaient d'accéder aux études et à l'emploi. Pour des millions de personnes (jeunes, immigrés, etc.), l'ascenseur social avait pris les habits de la mobilité géographique. Or ce processus s'est enrayé. La ville est devenue inabordable pour les plus modestes qui ont rejoint les zones rurales ou n'ont pu s'extraire des grands ensembles des banlieues urbaines.

À ces tendances longues s'ajoute une fragilisation du lien social plus conjoncturelle. Du fait de la crise économique débutée en 2008, on déplore une persistance, voire un creusement, des inégalités entre territoires mais aussi entre catégories sociales. Ces disparités, alliées à un chômage important et à une compétition croissante pour l'emploi, nourrissent le sentiment d'une société désunie et une moindre confiance en l'avenir.

Le malaise est entretenu par le fait que les différentes phases de décentralisation ont abouti à un enchevêtrement des responsabilités. Le système qui en résulte est peu efficace, illisible pour les citoyens et les entreprises. Certes, depuis trente ans, les politiques publiques ont été partiellement modifiées pour faire face aux évolutions, par exemple via l'adoption de mesures catégorielles comme la parité en politique ou le développement de la démocratie participative. Mais le sentiment d'altération de la cohésion sociale demeure fort au sein de la population. Il nous faut répondre au double défi posé au sentiment d'appartenance à un destin commun : le premier concerne notre rapport aux autres dans une société vue comme moins homogène ; le second interroge la participation citoyenne et le rapport de l'individu aux institutions.

Pour y parvenir, il faudra élaborer un véritable projet politique pour la France qui permettra d'adapter davantage l'État à l'évolution des besoins de la société. Tout d'abord, il s'agira de moderniser les institutions démocratiques, notamment en poursuivant la réforme de la représentativité élective, pour rapprocher les citoyens des décisions. Afin de lutter contre le sentiment de délaissement d'une partie de la population, les pouvoirs publics devront rendre plus effective la lutte contre les discriminations et garantir à tous un accès aux services publics. Ces mesures sont indissociables d'une réforme globale de l'organisation territoriale qui donnera aux différents pouvoirs des moyens d'action réels pour répondre aux nouveaux besoins économiques et sociaux.

Ce rapport thématique consacré au modèle républicain était placé sous la direction de Marie-Cécile Naves et Mathilde Reynaudi. Il a bénéficié des contributions de Blandine Barreau, Nicolas Charles, Delphine Chauffaut, Annick Guilloux et Benoît Lajudie.

SOMMAIRE

Introduction

Partie 1 – Une société fragilisée et en quête de sens

1. La sensibilité croissante aux inégalités et l'affirmation de l'individu fragilisent le lien social
2. Désenchantement démocratique et défiance vis-à-vis des institutions

Partie 2 - Grandes orientations

1. Revivifier la démocratie
2. Adapter l'organisation territoriale aux besoins sociaux et économiques
3. Refonder le vivre ensemble

Quelle France dans dix ans ?

Retrouver une ambition européenne pour la France

Rapport thématique sous la direction de Jean-Paul Nicolaï et Natacha Valla

Juin 2014, 35 pages

Collectivement, l'Europe a beaucoup souffert de la crise financière – plus, sans doute, que les autres grandes zones économiques du monde. Ses structures économiques n'étaient pas adaptées, la gestion de la crise au coup par coup a mis à l'épreuve la résilience de modèles économiques déjà fragiles. Puis, dans un second temps, des anticipations auto-réalisatrices de stagnation ont freiné le redémarrage.

Pour corriger les déséquilibres accumulés pendant la première décennie de l'euro, un ajustement interne de grande ampleur a été déclenché de façon plus ou moins brutale selon les pays, fournissant à l'histoire économique un épisode de sous-emploi des capacités productives et de chômage extrêmes. La mobilité des facteurs (capital ou travail) est restée trop réduite et les instruments structurels d'une politique de croissance n'ont pas été en état de fonctionner.

À la mi-2014, les risques de délitement de l'Europe demeurent bien réels. Pourtant, les chantiers de reconstruction de la zone euro engagés ces cinq dernières années sont ambitieux et porteurs de projets institutionnels pérennes.

Section thématique du rapport *Quelle France dans dix ans ? Les chantiers de la décennie*, ce document revient sur les causes du bilan mitigé de l'intégration européenne, et sur les grands chantiers de la zone euro. Il formule des propositions visant à refonder une Europe porteuse de croissance et d'emploi, de stabilité et d'ouverture au monde à horizon 2025 :

- une « coopération transnationale » comme méthode d'intégration et de gouvernance, qui s'appuie sur un Trésor européen et sur deux « pools » financiers : un Fonds monétaire européen pour la stabilité financière et un Fonds pour l'investissement de long terme ;
- une Banque centrale européenne (BCE) au mandat élargi ;
- une priorité donnée à la mobilité des citoyens via la portabilité des droits sociaux et un acte unique pour le travail qui approfondisse le socle social ;
- une harmonisation fiscale ;
- et des moyens pragmatiques pour exercer une réelle influence internationale.

Ce rapport thématique consacré à l'Europe était placé sous la direction de Jean-Paul Nicolaï et Natacha Valla. Il a bénéficié des contributions de Marine Boisson, Étienne Espagne, Cécile Jolly et François Vielliard.

SOMMAIRE

Introduction

Partie 1 – Des risques de délitement qui restent élevés

1. Malgré l'intégration européenne, une prospérité économique insatisfaisante
2. Un ajustement macroéconomique interne difficile à gérer
3. Une viabilité économique qui dépend encore d'ajustements majeurs au Nord plus qu'au Sud
4. Des instruments structurels qui font défaut
5. Besoin d'une stratégie de croissance macroéconomique

Partie 2 – Les récents chantiers institutionnels, tremplin pour une stratégie européenne à dix ans

1. La surveillance macroéconomique renforcée
2. Le Mécanisme européen de stabilité (MES)
3. Une Banque centrale plus volontariste
4. L'Union bancaire
5. L'articulation entre l'Union européenne, la zone euro et les États membres

Partie 3 – l'Europe à double tranchant des Français

1. Les avantages au quotidien : monnaie unique, circulation des personnes, harmonisation, culture
2. Une défiance persistante face aux carences de l'Europe

Partie 4 – Propositions pour une ambition européenne de la France

Conclusion – Réflexions à long terme : l'Europe dans le monde

Les métiers en 2022

Résultats et enseignements

Rapport du groupe Prospective des métiers et qualifications

Comité d'orientation présidé par Jean-François Colin

Travaux coordonnés par Sandrine Aboubadra-Pauly et Sabine Bessière

Julie Argouarc'h, Cécile Jolly et Frédéric Lainé, rapporteurs

Juillet 2014, 65 pages

Depuis la fin des années 1990, des exercices de prospective sur les métiers et les qualifications (PMQ) sont régulièrement menés afin d'examiner les perspectives en matière d'évolution des ressources en main-d'œuvre et d'emploi par métiers. Ces exercices sont pilotés par France Stratégie[1], en partenariat avec la Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques). Ils réunissent l'ensemble des partenaires et administrations concernés par l'analyse des perspectives d'évolution à moyen terme de l'emploi par métiers et qualifications.

En 2012, la Dares et le Centre d'analyse stratégique ont publié une synthèse des résultats du dernier exercice (PMQ 2020). Les projections macroéconomiques sur lesquelles reposait cet exercice ne prenaient cependant pas en compte le retournement conjoncturel observé en 2011. Le présent exercice (PMQ 2022) actualise donc ces projections. Par rapport aux précédents, il se distingue par la présentation de trois scénarios, qui permettent d'apprécier les effets sur les perspectives d'emploi par métier de l'évolution macroéconomique et sectorielle, dans un contexte particulièrement incertain. Selon le scénario envisagé, entre 735 000 et 830 000 postes par an seraient à pourvoir entre 2012 et 2022. Environ 80 % de ces « postes à pourvoir » correspondent à des départs en fin de carrière ; les autres sont des créations nettes d'emploi.

Cet exercice met en évidence quelques tendances lourdes. Ainsi, la tertiarisation des emplois se poursuivrait. D'une part, les métiers du commerce et des services devraient continuer à se développer, avec notamment de fortes créations d'emploi dans les professions de soin (à l'exception des médecins) et des services aux personnes. D'autre part, les emplois administratifs de la fonction publique et les emplois de secrétaires connaîtraient un repli. Par ailleurs, les métiers industriels se stabiliseraient : les pertes d'emploi seraient moins fortes que par le passé parmi les ouvriers non qualifiés de l'industrie, et l'on observerait des créations pour certains métiers d'ouvriers qualifiés. Les métiers agricoles poursuivraient leur repli.

L'emploi continuerait ainsi de connaître une relative polarisation (cependant moins marquée en France que dans certains pays), avec une forte progression de l'emploi dans les métiers très qualifiés (principalement les métiers de cadres), une diminution du poids des ouvriers et employés qualifiés et une relative stabilité du poids des ouvriers et employés peu qualifiés, les créations d'emploi dans les métiers peu qualifiés

d'aide à la personne et autres métiers de services (employés de l'hôtellerie-restauration, agents de gardiennage et de sécurité) compensant les destructions d'emplois d'ouvriers non ou peu qualifiés. Si l'on ajoute aux créations nettes d'emploi les départs en fin de carrière, les postes à pourvoir apparaissent dans cet exercice particulièrement nombreux parmi les agents d'entretien, les aides à domicile, les enseignants, les aides-soignants et infirmiers, les cadres des services administratifs, comptables et financiers, les conducteurs de véhicule et les vendeurs. L'ensemble de ces résultats sont qualitativement inchangés quel que soit le scénario macroéconomique considéré.

Nombre de postes à pourvoir pour la période 2012-2022 dans les trois scénarios (en milliers)

	Scénario de crise	Scénario central	Scénario cible
Départs en fin de carrière	6 193	6 193	6 193
Créations d'emploi	1 155	1 774	2 123
Postes à pourvoir	**7 348**	**7 967**	**8 316**

Source : INSEE, enquêtes Emploi ; projections France Stratégie-Dares ; Calcul France Stratégie-NEMESIS

SOMMAIRE

Résumé

Introduction – **L'exercice de prospective des métiers et qualifications : opportunités et limites**

800 000 postes à pourvoir par an du fait de nombreux départs en fin de carrière entre 2012 et 2022
1. Trois scénarios avec des hypothèses de sortie de crise contrastées
2. De nombreux départs en fin de carrière, liés principalement aux départs en retraite des générations du *baby-boom*
3. Entre 735 000 et 830 000 postes à pourvoir par an selon le scénario envisagé

Panorama de l'emploi et des postes à pourvoir par métiers à l'horizon 2022
1. Départs en fin de carrière et créations d'emploi se conjugueront différemment selon les métiers : les résultats du scénario central
2. Des projections par métiers peu sensibles aux scénarios macroéconomiques
3. Poursuite de la tertiarisation des emplois et relative polarisation des qualifications à l'horizon 2022

Les enseignements des projections PMQ 2022 pour les politiques en faveur de l'apprentissage et de l'emploi des séniors
1. Des perspectives d'emploi favorables aux jeunes
2. Emploi des séniors : les enseignements de PMQ 2022

Conclusion – **Du diagnostic à l'action : la nécessaire mobilisation des politiques de l'emploi et de la formation**

Annexes Tableaux de synthèse / Méthodologie

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2014), *Les métiers en 2022. Résultats et enseignements*, juillet.

SITE RAPPORT VIDÉO

Rapport 2014 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Sous la présidence de Jean Pisani-Ferry

Claire Bernard et Antoine Naboulet

Septembre 2014, 104 pages

Ce second rapport intervient vingt et un mois après l'entrée en vigueur officielle – le 1er janvier 2013 – du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Par construction, le CICE calculé sur la masse salariale de 2013 n'est devenu une réalité fiscale qu'à partir d'avril 2014. Comme avec tout dispositif public de ce genre, cette première étape a constitué une phase de découverte et d'apprentissage pour les acteurs : pour les entreprises bénéficiaires mais aussi pour les administrations concernées ou encore pour les tiers tels les experts-comptables ou les banques.

Le dispositif est maintenant entré dans une phase opérationnelle qui génère de nouvelles sources d'information, suscite ou révèle de nouveaux comportements de la part des entreprises et fait émerger de nouvelles questions. Plusieurs enquêtes ou sondages font mieux apprécier la façon dont différents acteurs dans les entreprises se positionnent à son égard et perçoivent ses conséquences. Pour autant, nous ne sommes pas encore à l'heure de l'évaluation ex-post d'une politique publique.

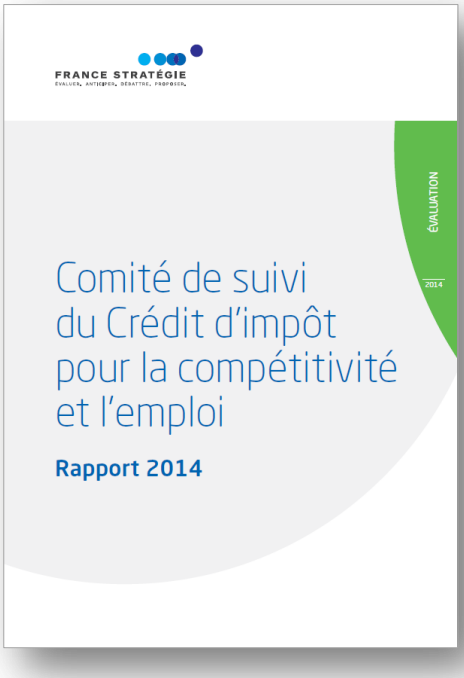

Dans un premier temps, le rapport rend compte de façon aussi complète que possible des données quantitatives caractérisant le déploiement du CICE. Autrement dit, quelles sont les sommes en jeu ? À partir des sources fiscales et sociales, l'examen porte à la fois sur le niveau effectif de la créance totale au titre de 2013 et sur sa consommation en 2014 (imputations et restitutions). Ces données sont confrontées aux projections initiales, en termes de niveau comme de répartition, avec à la clé des prévisions réajustées pour 2014 et 2015.

Dans un second temps, le rapport s'attache à adopter le point de vue des acteurs et à rendre compte, notamment à partir de données à caractère plus qualitatif, des pratiques et des perceptions associées au crédit d'impôt dans les entreprises. Partant du traitement comptable du CICE, le rapport questionne la nature technique du dispositif, puis la façon dont il a pu être anticipé et perçu dans les entreprises jusqu'à ce jour. Vient ensuite la question de l'utilisation du CICE avec pour corollaire les enseignements issus de la première vague d'informations – consultation des représentants du personnel ou prise en compte du CICE dans les négociations de prix entre entreprises.

L'objet de ce rapport est, plus que de porter un jugement sur le CICE, d'affiner notre compréhension des enjeux et des questionnements pertinents sur son fonctionnement et ses implications. La conclusion remet en perspective ces questions qui apparaissent centrales pour guider l'évaluation à proprement parler du CICE, mais aussi pour orienter les travaux de suivi du comité pour l'année à venir.

SOMMAIRE

Introduction

Première partie – retour sur un an d'activité du comité de suivi et d'évaluation

1. Le suivi
2. L'évaluation

Deuxième partie – Le CICE en chiffres

1. De la créance à la consommation fiscale
1.1. Le CICE au titre de 2013 : quel montant de créance ?
1.2. La consommation en 2014 de la créance de CICE au titre de 2013
1.3. Prévisions révisées et implications pour les comptes publics pour 2014 et 2015
2. Décomposition du CICE entre entreprises
2.1. Décomposition sectorielle de l'assiette CICE
2.2. Décomposition de l'assiette CICE par taille d'entreprise
2.3. La répartition du CICE par région
3. Le préfinancement
3.1. La demande agrégée de préfinancement
3.2. Le profil des entreprises préfinancées par Bpifrance

Troisième partie – Le CICE vu des entreprises

1. La nature du CICE
1.1. Dans la comptabilité nationale et dans celle des entreprises, le CICE se rapproche d'une baisse du coût du travail
1.2. CICE et allègements de cotisation : une analyse comparative
1.3. Comment les acteurs perçoivent-ils la nature du CICE ?
2. Les intentions exprimées sur l'usage du CICE
2.1. L'enquête de conjoncture de l'INSEE
2.2. Les usages au travers de la procédure d'information-consultation
2.3. L'effet-prix du CICE dans les relations inter-entreprises
2.4. La perception du CICE par les investisseurs étrangers

Conclusion – Perspectives pour l'évaluation

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2014), *Rapport 2014 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*, septembre.

EGALEMENT DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

La politique européenne des transports : quatre enjeux pour la nouvelle mandature

Christine Raynard et François Vielliard, sous la direction de Claude Gressier

Dominique Auverlot, coordinateur

Décembre 2014, 82 pages

Si les tendances se poursuivent au rythme actuel, le nombre de passagers devrait augmenter de moitié en Europe d'ici à 2050. Et le transport de marchandises devrait croître de quelque 80 %. Face à une telle évolution, une politique européenne des transports doit permettre à chacun, particulier et entreprise, de bénéficier d'un réseau de transport efficace et sûr.

Le présent rapport a été conçu comme une adresse à la nouvelle commissaire européenne aux transports, Violeta Bulc. Il s'agissait de dresser un panorama des grands dossiers qui, en matière de transport, devraient occuper la Commission et le Parlement européens durant cette nouvelle législature 2014-2019. Une dizaine de chapitres donnent au lecteur un état des lieux et une problématique, avant d'avancer quelques recommandations. De ce travail, il ressort quatre grands enjeux qui nous paraissent devoir dominer la nouvelle mandature.

Le premier tient à la poursuite de la libéralisation des transports. L'ouverture des marchés à la concurrence est une constante de la politique européenne depuis les années 1990. Largement réalisée dans la plupart des modes de transport, elle a apporté des avantages importants aux clients en termes de coût et de qualité de service. Dans certains secteurs, des progrès sont encore possibles. Dans d'autres, des ajustements suffiront. Mais la poursuite de cette ouverture à la concurrence doit s'accompagner de la mise en place d'une stratégie industrielle européenne visant la pérennité des entreprises de transport de l'Union, leur compétitivité internationale et leur contribution à la création d'emploi, et aussi d'un renforcement de l'harmonisation sociale et du contrôle du respect du droit du travail.

Le deuxième enjeu, c'est le découplage entre la progression de la croissance économique et celle de nos émissions de gaz à effet de serre. Dans le secteur des transports, elles ont notablement augmenté depuis 1990. L'objectif serait une diminution d'au moins 60 % d'ici 2050 Les mesures décisives pour y parvenir nous paraissent la mise en place d'un signal prix carbone crédible dans le temps, le renforcement de la recherche sur les motorisations et le soutien accru aux véhicules propres en milieu urbain.

Le troisième enjeu, c'est la réduction du nombre d'accidents sur les routes européennes. Chaque année, les drames de la circulation routière conduisent à rayer de la carte l'équivalent en population d'une ville comme Rambouillet. Un engagement politique important, relayé par les médias, et des actions fortes sont nécessaires : déploiement massif de radars sur l'ensemble des

routes, aggravation des sanctions à l'égard des infractions et de la conduite sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants, coordination renforcée par la création d'une agence européenne du transport et de la sécurité routière.

Le quatrième et dernier enjeu, ce sont les réseaux, grands facteurs de compétitivité. La qualité des infrastructures de transport est un atout compétitif pour les pays de l'Union européenne : les réseaux sont étendus et de bonne qualité, même si les crédits d'entretien deviennent insuffisants dans un certain nombre de pays. L'augmentation attendue de la mobilité d'ici 2050, qu'il s'agisse des voyageurs ou du fret, pose donc la question du volume et du choix des investissements à réaliser. Au-delà des mesures nationales qui devront être prises pour limiter cette augmentation et développer des transports alternatifs (autopartage, covoiturage, transports collectifs urbains, etc.), un certain nombre d'investissements devront être mis en œuvre : la réalisation des infrastructures européennes de transport et de logistique à forte valeur ajoutée doit être recherchée, ainsi que la gestion intégrée des corridors de fret ferroviaire.

La libre circulation des personnes et des marchandises est un acquis fondamental de la construction européenne, un principe affirmé dès le Traité de Rome en 1957. De cette libre circulation dépend la réalisation du but ultime fixé au grand projet originel européen (article 2 du Traité) : « promouvoir un développement harmonieux des activités économiques dans l'ensemble de la Communauté, une expansion continue et équilibrée, une stabilité accrue, un relèvement accéléré du niveau de vie et des relations plus étroites entre les États ».

SOMMAIRE

Introduction – Les quatre enjeux de la politique européenne des transports

Chapitre 1 – Les droits des passagers : jouer la qualité de service dans une concurrence équitable

Chapitre 2 – Le réseau transeuropéen de transport : comment financer les investissements ?

Chapitre 3 – La refonte du quatrième paquet ferroviaire : avancer pour donner de la visibilité aux acteurs

Chapitre 4 – Le transport routier de marchandises : un besoin urgent d'harmonisation sociale

Chapitre 5 – L'ouverture du ciel européen : veiller à la réciprocité entre compagnies européennes et extra-européennes

Chapitre 6 – Le ciel unique européen : concilier politique communautaire et savoir-faire des États membres

Chapitre 7 – Les carburants aviation : réduire la dépendance au pétrole

Chapitre 8 – Les émissions des véhicules de transport : des mesures nécessaires mais délicates à définir

Chapitre 9 – La sécurité routière : une politique commune pour réduire le nombre de morts sur les routes

Chapitre 10 – Les chaînes logistiques portuaires : contribuer à la compétitivité et à la croissance de l'Union européenne

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2014), *La politique européenne des transports : quatre enjeux pour la nouvelle mandature*, décembre.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR **LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE**

Investir dans l'internationalisation de l'enseignement supérieur

Nicolas Charles et Quentin Delpech

Janvier 2015, 203 pages

On comptait en 2000 deux millions d'étudiants en mobilité internationale ; leur nombre a doublé aujourd'hui et pourrait doubler encore dans les dix ans qui viennent. Cette transformation marque l'irruption d'une logique d'internationalisation et donc de concurrence dans un secteur longtemps organisé sur une base quasi exclusivement nationale et, en France, très majoritairement de service public.

Un vecteur de cette transformation est l'accès au savoir de la jeunesse des pays émergents. Le centre de gravité de l'économie du savoir reste au Nord mais la concurrence des pays émergents s'intensifie : des « hubs éducatifs » au Moyen-Orient et en Asie captent de plus en plus une demande régionale en pleine expansion.

La France dispose d'atouts certains : des établissements de grande renommée, une production scientifique reconnue et un réseau scolaire à l'étranger parmi les plus étendus au monde. Elle reste le troisième pays d'accueil des étudiants internationaux en 2012 avec 6,8 % du total des effectifs. Cependant, ses établissements d'enseignement supérieur s'inscrivent pour la plupart dans une logique non marchande et font face à de sérieux problèmes de ressources.

L'expansion internationale des établissements français pose des problèmes voisins : elle demande de l'autonomie et en même temps un soutien des réseaux diplomatiques, des compétences spécifiques, des ressources, la possibilité de s'inscrire dans une logique d'investissement et de rendement économique.

La perspective de l'internationalisation invite ainsi à revisiter un certain nombre de questions controversées : celle de la tarification de services d'enseignement aux étudiants extra-communautaires ; celle de l'autonomie des établissements ; celle des moyens d'une stratégie d'investissement ; celle de l'équilibre entre objectifs de contribution au développement et de construction d'une offre compétitive. Ce rapport aborde ces enjeux à partir d'une analyse détaillée des tendances actuelles et des expériences internationales. Il montre que coexistent aujourd'hui différents modèles d'internationalisation de l'enseignement supérieur et qu'il est temps que la France détermine dans quelle direction elle entend faire évoluer le sien.

Ce rapport propose de retenir un principe de tarification des études au coût complet pour les étudiants non européens (hors doctorants) et de fixer l'allocation de la ressource correspondante, chiffrée à 850 millions d'euros par an. Celle-ci serait réinvestie dans le financement de trois grands objectifs : l'équité par augmentation des bourses à destination des étudiants étrangers (notamment francophones) ; une amélioration des services aux étudiants internationaux et de la qualité de notre offre ; et enfin un renforcement de la qualité de notre système.

SOMMAIRE

Synthèse / Propos liminaire

Chapitre 1 – Modalités et bénéfices
1. Des modalités en expansion
2. Des bénéfices variés

Chapitre 2 – Les transformations du marché
1. Une mobilité internationale en croissance continue
2. Une diversification accélérée des modes d'internationalisation
3. Une compétition internationale accrue

Chapitre 3 – Diagnostic pour la France
1. Un acteur important de l'internationalisation
2. De nombreux défis et des spécificités à valoriser

Chapitre 4 – Trois pays, trois stratégies : Allemagne, Australie et Royaume-Uni
1. L'industrie éducative australienne
2. Le *policy mix* britannique
3. Le modèle collaboratif allemand

Chapitre 5 – Quelle orientation stratégique pour la France ?
1. Passer de la dispersion à la stratégie assumée
2. Quatre orientations possibles des politiques publiques
3. Une ambition pour la France : une internationalisation « inclusive » et source d'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur

Chapitre 6 – Une méthode pour une politique active d'internationalisation du système français
1. Se donner les moyens d'un état des lieux rigoureux
2. Quelle action publique en faveur de l'internationalisation dans un contexte d'autonomie des établissements ?

Chapitre 7 – Levier de financement et plan d'action
1. Une tendance mondiale à l'augmentation des frais, mais des justifications « négatives »
2. Modalités des réformes de financement
3. Les effets induits de l'augmentation des frais de scolarité
4. Quelques scénarios de réforme du financement
5. Simulation du scénario privilégié

Conclusion – Une ambition : allier équité et qualité

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2015), *Investir dans l'internationalisation de l'enseignement supérieur*, rapport, janvier.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

Quelle action publique pour demain ?

Cinq objectifs, cinq leviers

Coordonné par Dominique Bureau et Marie-Cécile Naves

Avril 2015, 121 pages

Les attentes des Français à l'égard de l'action publique sont considérables mais ambivalentes. D'un côté, les citoyens continuent d'attendre beaucoup de l'État, en matière de protection notamment. De l'autre, ils critiquent la bureaucratie, la solidarité ne suscite plus la même adhésion que par le passé et la société civile revendique une plus grande autonomie.

L'État fait face à une double menace : les risques qui pèsent sur la soutenabilité financière des comptes publics s'accompagnent d'une inadéquation croissante de sa réponse aux besoins sociaux, qui sape le consentement à l'impôt. Malgré un niveau élevé de dépenses publiques, la France n'obtient pas de meilleurs résultats que ses voisins sur bien des points, et nous avons laissé se creuser les inégalités dans l'accès à l'éducation, au logement, à la santé ou à l'emploi.

La logique curative de la protection sociale évince l'action préventive et les investissements – en infrastructures, en recherche et développement, en éducation – nécessaires pour préparer l'avenir. Et la méthode du « rabot », largement utilisée jusqu'ici pour contenir la progression des dépenses, est contreproductive car elle conduit à une paupérisation de la sphère publique, freine la modernisation des services publics et peut déboucher sur des reports de charges. Poursuivre sur cette tendance, c'est prendre le risque de voir enfler critiques et insatisfactions. Ce rapport veut souligner qu'il est possible de redonner à l'action publique son sens et les moyens de son utilité. L'action publique doit se transformer pour être à nouveau un facteur de compétitivité et le ciment de notre cohésion sociale.

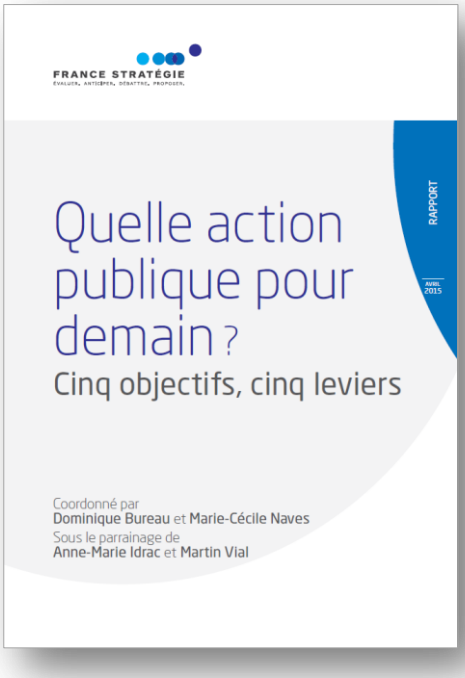

Ce rapport cherche ainsi à identifier les lignes de force de l'action publique à dix ans. Dans le prolongement du rapport *Quelle France dans dix ans ?*, qui jetait les bases d'une réflexion sur la refonte d'un État « entreprenant et économe », France Stratégie a voulu s'appuyer sur une démarche participative. Il s'inspire donc des enseignements recueillis lors de sept ateliers-débats thématiques et d'un séminaire. Considérant l'action publique dans son ensemble (fonctions régaliennes, de régulation et de production de services ; politiques publiques et organisation des acteurs publics), le rapport propose une vision commune, nécessaire pour mobiliser tous les acteurs.

Cinq objectifs nous semblent devoir guider la transformation de l'action publique à l'horizon de dix ans : 1) répondre à des besoins en constante évolution ; 2) expliciter les priorités et leur allouer les moyens nécessaires ; 3) appuyer la modernisation du pays ; 4) rendre des comptes ; 5) impliquer les agents publics. Pour atteindre ces objectifs, cinq leviers d'action prioritaires ont été identifiés : 1) sélectionner et définir les missions ; 2) clarifier les rôles ; 3) mettre les gestionnaires en situation de responsabilité ; 4) diversifier l'offre de service public ; 5) innover et investir pour transformer.

SOMMAIRE

Introduction

Partie 1 – Cinq objectifs à dix ans

1. Répondre à des besoins en constante évolution
2. Expliciter les priorités et leur allouer les moyens nécessaires
3. Appuyer la modernisation du pays
4. Rendre des comptes
5. Impliquer les agents publics

Partie 2 – Cinq leviers pour agir

1. Sélectionner et définir les missions
1.1. Systématiser les évaluations indépendantes et garantir leur transparence
1.2. Mettre en œuvre les meilleures pratiques internationales de revue des missions
1.3. Assigner à chaque entité ou service une mission précisément définie
1.4. Aller au bout de la logique de décentralisation

2. Clarifier les rôles

2.1. Distinguer les responsabilités politiques et managériales
2.2. Redonner à la LOLF son rôle de pilotage stratégique
2.3. Mieux distinguer les responsabilités de conception et de mise en œuvre des politiques publiques
2.4. Mieux ancrer les AAI sectorielles dans notre paysage institutionnel

3. Mettre les gestionnaires publics en situation de responsabilité

3.1. Généraliser les contrats d'objectif et de gestion
3.2. Former les gestionnaires publics au management
3.3. Donner aux agents publics les moyens de la performance
3.4. S'assurer de l'exemplarité des hauts responsables publics

4. Diversifier l'offre de service public

4.1. Adapter l'offre à la variété des situations
4.2. Co-concevoir et coproduire les politiques publiques avec les citoyens
4.3. Mobiliser les agents publics

5. Innover et investir pour transformer

5.1. Promouvoir l'émergence et la diffusion de l'innovation au sein de la sphère publique
5.2. Développer l'expérimentation et assurer son évaluation
5.3. Doter l'État d'un budget pour l'investissement dans la transformation de l'action publique

Annexes

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2015), *Quelle action publique pour demain ? Cinq objectifs, cinq leviers*, rapport, avril.

EGALEMENT DISPONIBLE SUR **LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE**

Les métiers en 2022

Rapport du groupe Prospective des métiers et qualifications

Comité d'orientation présidé par Jean-François Colin

Sandrine Aboubadra, Cécile Jolly et Frédéric Lainé (France Stratégie), Julie Argouarc'h et Sabine Bessière (Dares), rapporteurs

Avril 2015, 413 pages

Pour accompagner les transformations du travail et de l'emploi induites par les mutations démographiques, technologiques et économiques, des travaux de prospective des métiers et qualifications ont été conduits depuis une quinzaine d'années, à la demande du Premier ministre, par le Commissariat général du Plan puis par le Centre d'analyse stratégique – devenu France Stratégie – et par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares).

Le troisième exercice de prospective, mené dans le cadre du groupe Prospective des métiers et qualifications (PMQ) au cours des années 2008-2014, s'est attaché à examiner les perspectives d'évolution des ressources en main-d'œuvre et de l'emploi par métier à l'horizon 2022. L'exercice s'est déroulé dans un contexte macroéconomique dominé par une crise économique et financière d'une ampleur exceptionnelle, et sur le plan démographique par l'accélération des sorties de la vie active des générations issues du *baby-boom*.

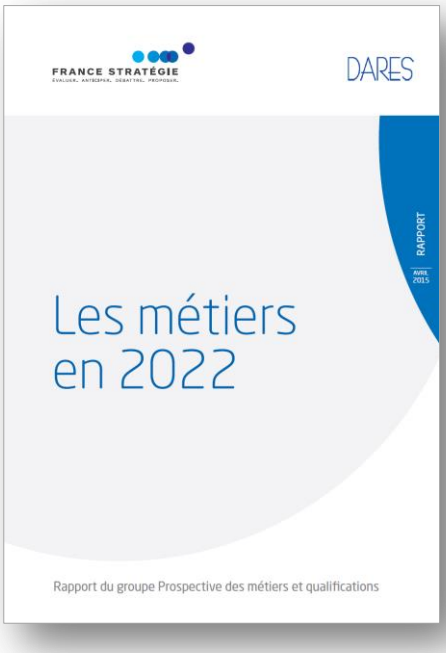

Les nombreux départs en fin de carrière dans les prochaines années peuvent être anticipés avec un niveau d'incertitude relativement réduit. En revanche, les projections d'emplois sont plus fragiles. C'est pourquoi cet exercice de prospective des métiers est décliné selon trois scénarios : un scénario central correspondant à une sortie de crise progressive, contrainte par l'ajustement des finances publiques, un scénario « de crise » envisageant une dégradation tendancielle de la compétitivité, et un scénario « cible » de rebond de l'économie française.

Au-delà de l'analyse des effets différenciés de ces trois scénarios macroéconomiques, les travaux ont permis d'identifier plusieurs tendances structurelles qui gouvernent les évolutions en cours et à venir : tertiarisation et féminisation de l'emploi et polarisation de l'emploi vers les deux extrémités de l'échelle des qualifications, au détriment des métiers intermédiaires.

Le présent rapport est l'aboutissement d'une intense collaboration entre France Stratégie et la Dares, tant en termes de méthodologie, de cadrage macroéconomique que d'analyse fine des évolutions des métiers. Ce rapport est également le fruit d'échanges nourris avec de nombreux acteurs économiques tout au long des travaux. Plus de soixante-dix interventions sont ainsi venues enrichir les projections et analyses du groupe PMQ.

SOMMAIRE

Synthèse

Introduction

Première partie – Résultats généraux

Chapitre 1 – Population active et départs en fin de carrière
1. Les départs en fin de carrière resteront importants
2. Une population active plus âgée et qui continue de croître

Chapitre 2 – Trois scénarios macroéconomiques pour borner les incertitudes en sortie de crise
1. Un scénario central d'inflexion modérée de la productivité
2. Deux scénarios alternatifs modifient le volume et la réallocation sectorielle des emplois

Chapitre 3 – Panorama de l'emploi et des postes à pourvoir par métier à l'horizon 2022
1. Entre 735 000 et 830 000 postes à pourvoir par an selon le scénario envisagé ... 93
2. Départs en fin de carrière et créations d'emplois se conjugueront différemment selon les métiers : les résultats du scénario central
3. Des projections par métier peu sensibles aux scénarios macroéconomiques indépendants de la conjoncture économique
4. Féminisation des emplois, tertiarisation et polarisation des qualifications

Chapitre 4 – Enseignements pour l'emploi des jeunes et des seniors, les politiques d'apprentissage et les territoires
1. Le marché du travail des jeunes à l'horizon 2022 et les politiques d'apprentissage
2. L'emploi des seniors
3. Quelles dynamiques territoriales pour les métiers et qualifications à l'horizon 2022 ?

Conclusion

Deuxième partie – Les diagnostics par domaine professionnel

A – Agriculture, marine, pêche
B – Bâtiment, travaux publics
C – Électricité-électronique
D – Mécanique, travail des métaux
E – Métiers des industries de process
F – Matériaux souples, bois et industries graphiques
G – Maintenance et réparation automobile
HN – Chercheurs, ingénieurs et cadres techniques de l'industrie
J – Transports, logistique et tourisme
L – Gestion, administration des entreprises
M – Informatique
P – Fonction publique et professions juridiques
Q – Banque et assurances
R – Commerce
S – Hôtellerie, restauration, alimentation
T – Métiers de services aux particuliers et aux collectivités
U – Communication, information, arts et spectacles
V – Santé, action sociale, culturelle et sportive
W – Enseignement, formation

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2015), *Les métiers en 2022*, rapport du groupe Prospective des métiers et qualifications, avril.

EGALEMENT DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

Reconnaître, encourager, valoriser l'engagement des jeunes

Béligh Nabli et Marie-Cécile Naves, avec la collaboration d'Alice Karakachian

Juin 2015, 78 pages

Aux yeux de leurs aînés, les jeunes apparaissent souvent comme individualistes et désengagés. Eux-mêmes font souvent état d'un décalage à l'égard d'institutions de participation à la vie de la cité qu'ils perçoivent comme mal adaptées à leurs pratiques de socialisation ou dominées par les générations antérieures. Ils donnent moins de temps aux associations que leurs aînés, et s'abstiennent plus souvent lors des élections. Sans élever la voix, ils prennent leurs distances.

Est-ce l'expression d'un divorce ou d'une frustration ? La jeunesse refuse-t-elle de s'engager, se détourne-t-elle des institutions de la vie collective ? Face à des structures de la société civile qu'elle perçoit comme trop fermées, est-elle tentée par le repli ? Ou est-elle plutôt en quête de formes d'engagement mieux adaptées à ses valeurs, à ses convictions, à ses modes de vie et de sociabilité ? Soucieux de dissiper les incompréhensions mutuelles et désireux de définir les voies d'une action publique adaptée,

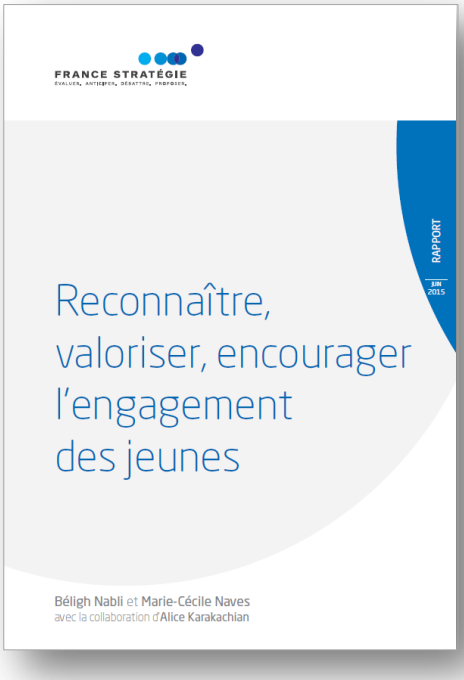

Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, a demandé à France Stratégie d'enquêter auprès des jeunes et des structures d'engagement (associations, syndicats, partis politiques) pour comprendre et mesurer la réalité du décalage entre une réelle aspiration à l'engagement et des cadres jugés dépassés.

Ce qui ressort du rapport, c'est un écart préoccupant entre la demande et l'offre d'engagement, qui pose un dilemme pour les pouvoirs publics : faut-il laisser faire, ou intervenir ? La jeunesse est l'âge de la construction de soi, à l'échelle d'un individu comme d'une génération. Il est naturel qu'on ne se construise pas en demeurant dans les cadres hérités de la génération précédente. Il appartient aux jeunes d'inventer eux-mêmes les formes qu'ils veulent donner à leur engagement : largement marquées par le numérique, ces formes sont aujourd'hui plus souples, plus éphémères, moins hiérarchisées qu'elles ont pu l'être par le passé. Si une institution civile ou politique ne le comprend pas et se montre incapable de s'adapter, aucune intervention publique ne la sauvera de la désaffection.

Une rupture entre la jeunesse et les cadres de la vie collective serait cependant dangereuse pour notre société civile et notre démocratie politique. La fluidité nouvelle de l'engagement ne doit pas empêcher le lien social de se tisser, et la construction d'un monde commun suppose malgré tout des formes stables, des repères que l'on peut partager. C'est pour cela que Béligh Nabli et Marie-Cécile Naves proposent, dans ce rapport, à la fois d'ouvrir davantage les institutions existantes aux jeunes, qui en sont trop souvent exclus, de fait sinon de droit, et de créer des espaces nouveaux dans lesquels la jeunesse serait en mesure de faire entendre sa voix, non seulement à elle-même mais à l'ensemble de la communauté nationale.

Leurs propositions portent sur l'engagement dans la société civile et sur la participation à la démocratie politique. Certaines sont modestes, d'autres plus radicales. Toutes sont inspirées de la même préoccupation : dans un pays où les jeunes sont deux tiers à considérer qu'on ne leur permet pas de montrer de quoi ils sont capables, il est urgent, non pas tant de faire une place aux jeunes, mais de leur donner les moyens de prendre celle qui leur revient de plein droit.

SOMMAIRE

Introduction
Vingt-cinq mesures en faveur de l'engagement des jeunes

Partie 1 – Favoriser la socialisation et la pratique de l'engagement des jeunes
1. Socialisation à l'engagement
2. Pratique de l'engagement

Partie 2 – Reconnaître et valoriser l'engagement des jeunes
1. Reconnaissance et valorisation de l'engagement citoyen
2. Reconnaissance et valorisation de l'engagement dans les parcours de formation et d'emploi

Partie 3 – Encourager l'engagement des jeunes dans les processus de décision
1. L'amélioration de la représentation des jeunes dans les structures parlementaires, partisanes et associatives
2. La création d'organes parlementaires d'expression des jeunes

EXTRAIT, PAGE 20

« Selon les résultats des enquêtes sur les valeurs des Européens, les jeunes du nord de l'Europe (Suède, Danemark, Pays-Bas, Allemagne) restent nettement moins abstentionnistes que ceux du sud (Espagne, Portugal, Italie, Grèce, France). Dans ce deuxième groupe de pays, la montée de mouvements protestataires (pétitions, manifestations, et à un moindre degré, le boycott, la grève, l'occupation de bureaux ou d'usines) est le symptôme des difficultés aiguës d'insertion sociale et de reconnaissance professionnelle auxquelles les jeunes sont confrontés. Celles-ci nourrissent les sentiments de défiance et d'abandon qui animent beaucoup de jeunes. Même si un mouvement comme celui des "Indignés" n'a pas eu de prise véritable sur la jeunesse en France, les jeunes privilégient de plus en plus des formes de participation protestataire au détriment du militantisme partisan "traditionnel" et de la participation électorale. Par exemple, les jeunes sont davantage attachés à la manifestation que leurs aînés. En 2008, 48 % des 18-29 ans avaient déjà participé à une manifestation autorisée alors que les plus de 30 ans n'étaient que 40 % dans ce cas. L'abstentionnisme, la méfiance à l'égard des élites politiques et du système partisan, le rejet des politiques gouvernementales les font ponctuellement basculer, de manière encore marginale, dans des formes d'engagement radicales, extrêmes. Cette tendance à la radicalisation est très marquée dans la vie politique et électorale. Ainsi, 44 % des 15-17 ans et 43 % des 18-25 ans seraient prêts à voter pour un parti situé aux extrêmes de l'échiquier politique. »

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2015), *Reconnaître, encourager, valoriser l'engagement des jeunes*, rapport, juin.

EGALEMENT DISPONIBLE SUR **LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE**

SITE RAPPORT VIDÉO DF

La négociation collective, le travail et l'emploi

Rapport de Jean-Denis Combrexelle au Premier ministre

Septembre 2015, 135 pages

L'objet de ce rapport est d'essayer de répondre aux questions que se posent la plupart des responsables en charge du « social » : la négociation collective est-elle un bon outil de régulation économique et sociale ? A-t-elle encore un sens et surtout une portée effective dans une société gravement affectée par le chômage et par la baisse de compétitivité des entreprises ? A-t-elle encore un avenir dans une économie en pleine transformation ? Est-elle en mesure de contribuer à la justice, à la cohésion sociale et à la démocratie sociale ? Est-elle encore adaptée aux besoins, demandes et exigences d'une société volontiers sceptique sur les modes d'organisation collective ?

Si les réponses sont affirmatives, comment faut-il faire évoluer cette négociation et quelles sont les conditions de cette évolution ? Faut-il développer ou aménager le champ global de négociation par rapport à la loi ? Comment concilier le besoin d'une régulation de proximité avec l'exigence de principes qui cimentent les relations sociales ?

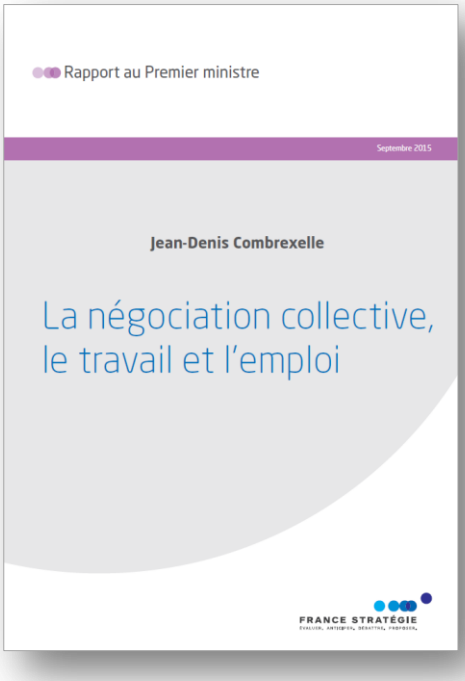

Comment sortir d'une logique purement juridique, formelle et institutionnelle, trop fréquente dans notre pays, pour donner très concrètement aux acteurs le goût, la volonté et la capacité de faire de la négociation un vrai levier de transformation au service de l'emploi et de la compétitivité des entreprises ?

Ce rapport répond à la lettre de mission du Premier ministre du 1er avril 2015. Il est issu d'une réflexion collective et pluridisciplinaire d'un groupe de travail composé de juristes, d'économistes, de sociologues, de praticiens et d'experts venant d'autres États membres de l'Union européenne.

Son point de départ est deux constatations essentielles faites par France Stratégie dans son exercice prospectif *Quelle France dans dix ans ?* (2014) : la France, qu'il s'agisse du taux de chômage ou du taux d'emploi, est moins performante que nombre de ses voisins européens avec un nombre de chômeurs qui s'élève à 3 500 000 personnes ; il existe une forte déconnexion entre nos performances économiques et technologiques et les progrès réalisés en matière de cohésion sociale.

Les développements qui suivent reposent sur une double conviction : la négociation collective est un mode de régulation adapté à la diversité et à la complexité de nos relations sociales ; elle est, dans notre pays et à ce moment précis de notre histoire sociale, sans doute l'un des leviers de réforme les plus efficaces.

Mais la conviction ne suffit pas. C'est sur la négociation collective et ceux qui la promeuvent que repose la charge de la preuve. Car nous sommes dans un système qui n'impulse pas suffisamment une négociation collective de qualité et qui se régule pour l'essentiel par d'autres voies que la négociation. C'est ce système qu'il faut comprendre et réformer.

SOMMAIRE

Introduction – Les enjeux sociaux et économiques de la négociation

Chapitre 1 – La place de la négociation collective dans la France fin 2015

1. Les relations du travail
2. La négociation collective : une tradition française
3. Un ancrage croissant depuis 1982 dans les lois et les jurisprudences
4. Un accompagnement constant des services de l'État
5. Un bilan pourtant mitigé
6. Le code du travail
7. L'économie et l'entreprise
8. Les acteurs syndicaux
9. La culture
10. Les autres pays
11. Les leviers d'une réforme en France

Chapitre 2 – Créer une dynamique de la négociation collective

1. La rationalité
2. L'attractivité
3. La confiance
4. L'organisation
5. La méthode
6. Les temps de la négociation
7. Le professionnalisme
8. La connaissance, levier pour une culture de la négociation
9. Le rôle de l'État dans un nouveau contexte
10. La sécurité
11. Les autres formes de dialogue social

Chapitre 3 – Les nouveaux champs de la négociation collective

1. La refonte du code du travail
2. Les priorités en matière de champs de la négociation collective
3. Les missions de la branche (dans le champ des accords ACTES)
4. La « régulation de proximité » par les accords d'entreprise
5. Les rapports entre accords de branche et accords d'entreprise
6. L'adaptation à la diversité des entreprises
7. Les nouveaux espaces de la négociation de l'emploi
8. L'accord collectif et le contrat de travail
9. L'accord majoritaire

Chapitre 4 – Les conditions de la mise en œuvre concrète des réformes

1. La concertation préalable
2. L'urgence : les mesures immédiates
3. Les mesures à moyen terme

Conclusion / Récapitulatif des propositions / Annexes

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2015), *La négociation collective, le travail et l'emploi*, rapport de Jean-Denis Combrexelle au Premier ministre, septembre.

EGALEMENT DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

Rapport 2015 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Sous la présidence de Jean Pisani-Ferry

Claire Bernard, Amandine Brun-Schammé et Antoine Naboulet, rapporteurs

Septembre 2015, 157 pages

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est en vigueur depuis janvier 2013. Il peut être considéré comme en phase de maturité. La question principale est désormais celle de l'effet du dispositif sur les comportements d'investissement, de prix et d'emploi des entreprises, et, au-delà de ces variables, sur la croissance, le chômage, l'innovation et le commerce extérieur. Il importe également de savoir s'il a été à l'origine d'un dialogue social de qualité au sein des entreprises. Le montant élevé du CICE – de l'ordre de 20 milliards – justifie que cette question fasse l'objet d'un examen scrupuleux.

Le comité de suivi et d'évaluation a, dès son installation, choisi de recourir à des méthodes d'évaluation *ex post* permettant de mesurer de manière rigoureuse l'impact du CICE. Il a ainsi lancé dès 2014 un appel à idées, puis un appel à projets de recherche afin de mobiliser les meilleures équipes universitaires. Quatre équipes ont été retenues, qui travaillent en toute indépendance sur différents volets : emploi, salaires, compétitivité, innovation, commerce extérieur et investissement. Dans un premier temps, elles mettront à jour l'impact du dispositif sur les comportements des entreprises bénéficiaires ; dans un deuxième temps, ces mesures d'impact seront utilisées pour procéder à une évaluation macroéconomique d'ensemble. Ces équipes de recherche sont cependant tributaires de la disponibilité des données. Or les délais de production de ces données sont longs. Cela tient, pour les données fiscales, au calendrier des déclarations et à la nécessité de vérifier la cohérence des informations ; et, pour les données de comportement des entreprises, aux délais de production par la statistique publique de fichiers détaillés. S'y ajoutent les délais d'accès à l'information par les chercheurs. Le travail sur les données 2013 ne pourra commencer qu'à l'automne 2015 et les résultats préliminaires d'évaluation des effets à court terme du CICE ne seront accessibles qu'au printemps ou à l'été 2016.

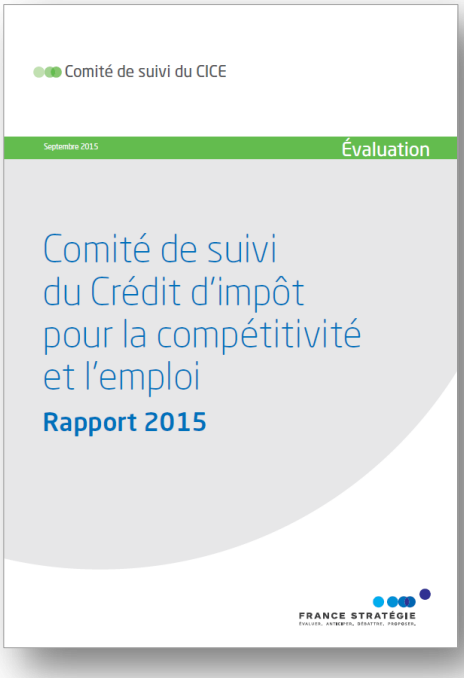

Dans ces conditions, notre rapport 2015 ne comporte pas encore de résultats d'évaluation *ex post* des effets du CICE. Le comité s'est en revanche attaché à réunir des éléments d'analyse sur six points : la mise en œuvre du CICE par l'administration fiscale et les comportements de déclaration des entreprises ; les opinions des entreprises sur l'utilisation qu'elles entendent faire du dispositif ; l'évolution entre 2013 et 2015 du préfinancement du CICE par les banques et en particulier par Bpifrance ; les travaux d'évaluation lancés par le comité ; les traits spécifiques des entreprises entrant dans le champ du dispositif ; le dialogue social dans les entreprises bénéficiaires.

SOMMAIRE

Introduction

Première partie – Le suivi du déploiement du CICE

Chapitre 1 – La montée en puissance du CICE en 2014 et 2015
1. Évolution de la créance fiscale déclarée à l'administration fiscale
2. Quelles consommations du CICE ? Imputations, restitutions et reports de créance
3. Les prévisions retenues dans le PLF 2016
4. Connaissance et (non) recours au CICE

Chapitre 2 – Les effets du CICE vus à court terme
1. Les effets comptables
2. Quelle perception des effets du CICE dans les entreprises ?
3. Les opinions des entreprises sur l'effet du CICE
4. Quel lien avec les évolutions des salaires en période d'inflation faible ?

Chapitre 3 – Quel rôle du préfinancement du CICE à court terme ?
1. Le préfinancement du CICE, « bol d'air » pour les entreprises les plus fragilisées par la crise en 2013 et 2014
2. Au début de l'année 2015, un net ralentissement du préfinancement

Deuxième partie – L'état des travaux d'évaluation

Chapitre 4 – La démarche d'évaluation entreprise par le comité
1. La démarche d'évaluation du comité : rappel des objectifs et méthode
2. Les travaux d'évaluation initiés par le comité

Chapitre 5 – Les différences d'exposition des entreprises au CICE selon leur profil
1. Importance du CICE au regard des caractéristiques structurelles des entreprises
2. Exposition au CICE et performances des entreprises
3. Importance du CICE et positionnement dans une filière : le cas de l'automobile
4. Importance relative du CICE et des exonérations de cotisations sociales dans la masse salariale

Chapitre 6 – La consultation des représentants du personnel : quelles évolutions ?
1. Une procédure mieux préparée ?
2. Les difficultés profondes de l'exercice de consultation

Conclusion

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2015), *Rapport 2015 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*, rapport, septembre

EGALEMENT DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

Pour un développement complet de l'enfant et de l'adolescent

Rapport de la commission présidée par François de Singly

François de Singly et Vanessa Wisnia-Weill

Septembre 2015, 154 pages

À la suite de l'adoption du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, le Premier ministre a demandé à France Stratégie de constituer une commission chargée d'élaborer une stratégie nationale pour l'enfance et l'adolescence. Le présent rapport, qui résulte du travail conduit sous la présidence de François de Singly, surprendra sans doute. Plutôt que de dresser le catalogue des dispositifs à réformer et des mesures à introduire, il nous invite d'abord à déposer les œillères avec lesquelles trop souvent nous examinons séparément les politiques de l'éducation et de la famille, ou bien segmentons les approches de l'enfance, de l'adolescence et de la jeunesse. Plutôt que de partir des politiques publiques, et des objectifs nécessairement partiels de ceux qui en ont la responsabilité, il nous suggère de centrer notre attention sur les jeunes et les adolescents eux-mêmes.

Il y a deux motifs à cette démarche. Le premier est qu'il est impossible de faire comme si la pauvreté monétaire, qui touche plus d'un tiers des familles monoparentales, le manque de centaines de milliers de places d'accueil collectif pour la petite enfance et l'échec scolaire étaient des problèmes extérieurs les uns aux autres. Le second est qu'une politique publique compartimentée en autant de silos qu'il se trouve de ministères compétents et d'objectifs distincts manque nécessairement son objet : celui d'un développement à la fois cognitif, personnel et social, qui se construit à travers ces divers âges de la vie que nous nommons enfance, adolescence et jeunesse.

En proposant une stratégie visant le « développement complet » des enfants, ce rapport invite à réexaminer nos politiques au regard d'un objectif englobant. Cette ambition ne résulte pas seulement d'une démarche conceptuelle, elle se fonde aussi sur l'observation du comportement des adolescents et sur le constat de leur propension à cloisonner leur existence sociale.

La valeur de ce rapport tient à la constance avec laquelle la commission s'est pliée à l'exercice du dialogue : à chacune de ses réunions participaient des adolescents ou des enfants, qui pouvaient ainsi s'exprimer directement, et une enquête qualitative a permis d'approfondir la compréhension qu'ont les adultes du monde mental et social des jeunes et des enfants. En prenant appui sur des exemples étrangers, la commission s'est aussi donné les moyens de ne pas rester prisonnière des catégories à travers lesquelles nous pensons et organisons la prise en charge des jeunes.

Le rapport formule une série de propositions, qui touchent aux finalités, portent sur les méthodes, mais invitent aussi à revoir certaines politiques. Je ne doute pas que certaines nourriront le débat,

comme l'orientation n° 6 qui recommande de mettre en place dès le collège un système modulaire de validation des acquis inspiré des unités de valeur en usage à l'université. C'est tout le mérite de ce rapport que de s'être attaché à suivre une démarche cohérente et d'en avoir tiré toutes les conséquences.

Plus que jamais priorité nationale, la jeunesse mérite que la France prenne le temps de réfléchir au dessein qu'elle forme pour ses enfants. L'ambition de ce rapport est de contribuer à cette réflexion.

POUR VOIR **LA COMPOSITION DE LA COMMISSION**

SOMMAIRE

Synthèse – Principes directeurs pour un développement complet de l'enfant et de l'adolescent
Introduction

Quelques éléments théoriques

Premier axe – Former un individu relié à autrui et capable d'agir en coopérant
1. Former par l'expérience aux liens humains : faire du « commun », faire ensemble, se lier
2. Assurer un cadre commun et républicain garanti par des adultes impliqués
3. Fournir aux familles un cadre permettant de mieux articuler autorité et prise d'autonomie

Deuxième axe – Mieux cultiver les capacités et les talents
1. Concilier l'exigence du dépassement de soi et l'apprentissage par tâtonnement
2. Faire reculer les situations de grande difficulté scolaire et de décrochage

Troisième axe – Renforcer la protection et favoriser l'égalité d'accès aux ressources
1. Promouvoir des liens sécurisants, lutter contre la maltraitance et recentrer les protections sur les besoins de l'enfant
2. Prendre soin et lutter contre les souffrances
3. Lutter contre la pauvreté des enfants
4. Une gouvernance unifiée

Conclusion / Table des orientations

Annexes

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2015), *Pour un développement complet de l'enfant et de l'adolescent*, rapport de la commission présidée par François de Singly, rapport, septembre.

EGALEMENT DISPONIBLE SUR **LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE**

Le compte personnel d'activité, de l'utopie au concret

Rapport au Premier ministre de la commission présidée par Selma Mahfouz

Marine Boisson-Cohen, Hélène Garner et Philippe Laffon, rapporteurs

Octobre 2015, 160 pages

Par lettre de mission du 6 juillet 2015, le Premier ministre a chargé France Stratégie d'animer une réflexion visant à proposer les options envisageables pour la mise en place du compte personnel d'activité (CPA), dispositif inscrit dans l'article 38 de la loi relative au dialogue social et à l'emploi du 17 août 2015. France Stratégie s'est appuyé sur une commission composée d'universitaires, d'administrations, de DRH, de praticiens français et étrangers.

Le rapport rappelle le contexte dans lequel s'inscrit la mise en place du CPA : un marché du travail dual, marqué par une augmentation des trajectoires professionnelles discontinues et par une insertion intermittente dans l'emploi d'une fraction importante d'actifs qui concentrent la précarité et la flexibilité, et la recherche depuis vingt ans d'un compromis entre sécurité et flexibilité. Le rapport passe en revue les réformes récentes qui visent à sécuriser les transitions par la portabilité des droits professionnels ou sociaux et dresse un état des lieux de la sécurisation des parcours. La création du CPA, regroupant les droits portables attachés à la personne, s'inscrit dans cette logique.

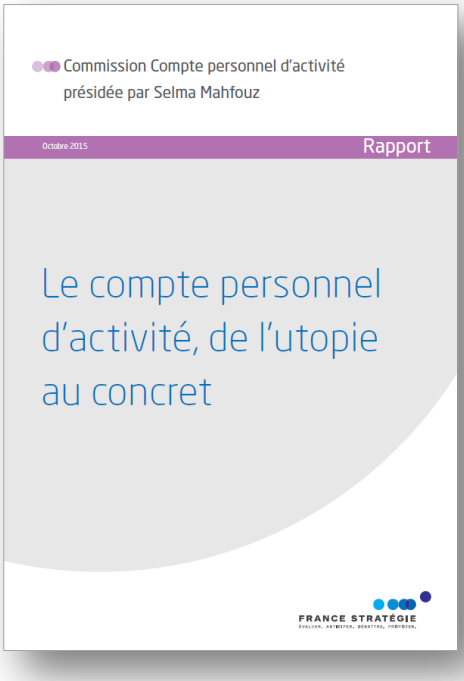

Trois objectifs ont été retenus dans le rapport : permettre à chacun d'être mieux couvert dans un modèle social décloisonné ; sécuriser les parcours et en rendre la maîtrise aux personnes ; et enfin donner une meilleure capacité d'autonomie par une réduction des inégalités.

Le rapport se prononce clairement sur :

- l'universalité du compte : le principe même de la sécurisation des parcours suppose que les différents actifs (demandeurs d'emploi et actifs employés, salariés et indépendants, public et privé) soient concernés. Le rapport propose que le compte soit ouvert automatiquement à 16 ans et clos au moment du décès.
- Afin d'éviter les ruptures ou pertes de droits qui peuvent freiner les changements, la portabilité des droits doit être aussi large que possible à terme, ce qui suppose un effort de complétion des droits d'une part, et une transférabilité accrue des droits d'un emploi (ou statut) à un autre.
- la fongibilité des droits, qui peut être facilitée par un compte libellé en points. La fongibilité, c'est-à-dire l'utilisation de droits acquis à un titre pour un autre usage (compte épargne-temps mobilisé pour financer une formation, par exemple), ouvre à chacun davantage de choix dans l'usage de ses droits.

Sur d'autres questions, comme le périmètre des droits à inclure dans le CPA, l'existence de droits nouveaux, les règles et modalités de mobilisation

des droits, ou encore les modalités de financement de ce compte, le rapport suggère plusieurs réponses possibles, illustrées dans trois scénarios. Les réponses dépendent en effet de l'objectif principal que l'on assigne au CPA et du projet de société qu'il porte. C'est en cela qu'elles doivent faire l'objet d'un large débat national, associant concertation et négociation sociale.

Le rapport pointe les opportunités offertes par le numérique. Ce caractère numérique du CPA n'est pas une propriété secondaire mais en fait un objet d'innovation à part entière.

Concernant le calendrier de mise en œuvre du compte, le chantier, par son ampleur, requerra plusieurs années de développement pour être mené à terme.

SOMMAIRE

Synthèse / Introduction

Chapitre 1 – les enjeux
1. La réalité du marché du travail en France
2. Sécuriser les parcours professionnels, une idée déjà ancienne
3. Les premiers pas vers la sécurisation des parcours

Chapitre 2 – les objectifs et les principes
1. Qu'est-ce qu'un compte personnel d'activité ?
2. Les objectifs du compte personnel d'activité
3. Les principes

Chapitre 3 – de la théorie à la pratique : les questions à trancher
1. Certaines questions posent peu de difficultés
2. D'autres questions sont plus structurantes

Chapitre 4 – trois scénarios pour le compte personnel d'activité
1. Un compte orienté vers la capacité d'évolution professionnelle
2. Un compte ciblé sur la liberté de l'usage des temps au long de la vie
3. Un compte ciblé sur l'accès aux droits et la sécurité des transitions

Chapitre 5 – les conditions numériques du succès
1. une interface numérique au service des personnes
2. Amener l'information et les services à l'usager : aspects techniques et légaux

Chapitre 6 – un enjeu et un outil pour l'accompagnement des personnes
1. Un accompagnement nécessaire pour permettre à chacun de mobiliser ses droits
2. Accompagner les personnes dans l'utilisation de leur compte

Conclusion

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2015), *Le compte personnel d'activité, de l'utopie au concret*, rapport, octobre.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

POUR UNE PRÉSENTATION PÉDAGOGIQUE : LE COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ EN TROIS QUESTIONS

Quinze ans de politiques d'innovation en France

Rapport de la Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation présidée par Jean Pisani-Ferry

Mohamed Harfi et Rémi Lallement, rapporteurs

Janvier 2016, 114 pages

En quinze ans, le soutien financier à l'innovation par les pouvoirs publics a doublé en euros constants. Cet effort a été mis au service d'une ambition nationale : placer l'économie française à la frontière technologique, assurer sa compétitivité par la montée en gamme des biens et services produits, et achever la transformation de notre ancienne « économie d'imitation » en une « économie d'innovation ». Le choix et le calibrage des politiques de soutien à l'innovation restent des facteurs essentiels. Il importe d'en évaluer l'efficacité. C'est ce qui a conduit, le 27 juin 2014, à installer la Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation (CNEPI) à l'initiative du ministre de l'Éducation nationale, du ministre de l'Économie et du secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur et à la Recherche.

La première étape du travail a été d'établir un état des lieux des dispositifs existants. Le premier résultat est la consolidation de l'ensemble des aides à l'innovation. Dix milliards d'euros, soit un demi-point de PIB, sont aujourd'hui consacrés au soutien à l'innovation par les différents acteurs publics : État, régions et Europe essentiellement. Deuxièmement, le paysage des soutiens à l'innovation se caractérise par une multiplicité d'objectifs, une profusion d'instruments et une instabilité des dispositifs. L'État et ses opérateurs géraient en 2000 près de 30 dispositifs ; leur nombre est passé à 62. Il y a donc, inévitablement, redondance des dispositifs.

Un troisième fait notable est l'évolution marquée des modalités de soutien. Les incitations fiscales – pour l'essentiel le Crédit d'impôt recherche (CIR) – représentent plus de 60 % du soutien total, contre 17 % en 2000. Les aides directes, sous forme de subventions essentiellement, ont été divisées pratiquement par deux sur la période. Les subventions représentent à l'heure actuelle 19,2 % des soutiens, contre 81 % en 2000. Corrélativement, on constate sur les quinze dernières années une réduction des moyens affectés à chacun des dispositifs nationaux.

Quatrièmement, une réorganisation institutionnelle d'ampleur a été conduite avec la mise en place de deux grands acteurs : le Commissariat général à l'investissement (CGI), qui gère les Programmes d'investissement d'avenir (PIA), et la Banque publique d'investissement (Bpifrance), qui accompagne et finance les efforts d'innovation des entreprises. Les programmes innovation du PIA représentent en flux annuels moyens 57 % des soutiens directs et les financements Bpifrance 37 %.

Cinquièmement, les dispositifs existants peuvent être classés selon cinq objectifs : augmenter les capacités privées de R & D ; accroître les retombées économiques de la recherche publique ; développer les projets de coopérations entre acteurs ; promouvoir l'entrepreneuriat innovant ; soutenir les entreprises innovantes. Le premier mobilise plus des deux tiers des moyens

publics alloués à l'innovation (6 milliards d'euros). Vient ensuite le soutien aux entreprises innovantes (1,4 milliard, 16,4 % des soutiens). Les trois autres objectifs représentent 13,4 % du total des soutiens, mais mobilisent 32 dispositifs. Il y a donc coexistence d'un grand nombre de dispositifs de relativement petite taille.

Enfin, les régions se sont affirmées comme acteurs importants des politiques d'innovation. Même si les soutiens qu'elles mobilisent sont limités à 5,4 % du total, ils représentent 15,2 % du soutien direct. L'Union européenne avec 4,5 % du total et 12,7 % des aides directes est un acteur de poids presque équivalent.

Ce rapport s'organise en cinq chapitres. Le premier rappelle la raison d'être des politiques d'innovation. Le deuxième présente l'évolution d'ensemble des politiques conduites à l'échelon national. Le troisième expose les grands objectifs poursuivis par le truchement de ces politiques et les moyens affectés à chacun d'entre eux. Le quatrième porte sur les politiques des régions. Le cinquième formule sur la base de ces analyses un certain nombre d'observations.

SOMMAIRE

Chapitre 1 – Pourquoi une politique d'innovation ?
1. Une notion et des pratiques assez récentes
2. Politiques d'environnement et politiques de soutien
3. En France, la volonté de corriger des faiblesses structurelles

Chapitre 2 – Les politiques d'innovation depuis 2000
1. Trois périodes
2. Des moyens accrus et des dispositifs plus nombreux
3. Une instabilité marquée

Chapitre 3 – Quels instruments pour quels objectifs ?
1. Augmenter les capacités privées en R & D
2. Accroître les retombées économiques de la recherche publique
3. Développer les projets de coopérations entre acteurs
4. Promouvoir l'entrepreneuriat innovant
5. Soutenir le développement des entreprises innovantes
6. Quels moyens pour quels objectifs ?

Chapitre 4 – Les politiques des régions : un effort substantiel, des objectifs diversifiés
1. Les moyens de l'action territoriale pour l'innovation
2. Les politiques des régions
3. Un contexte doublement porteur : la décentralisation et le cadre européen
4. Une diversité d'instruments en vue d'objectifs communs
5. Des problèmes d'articulation entre les politiques de différentes régions

Chapitre 5 – Quelles appréciations porter ?
1. Le déploiement important de nouveaux dispositifs vers l'aval
2. Quelles évolutions par objectifs et par modalités de financement ?
3. La répartition entre aides directes et aides indirectes est-elle optimale ?
4. Répartition des aides selon la taille des bénéficiaires

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2015), *Quinze ans de politiques d'innovation en France*, rapport, octobre.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

Programme d'investissements d'avenir

Rapport du comité d'examen à mi-parcours

Comité présidé par Philippe Maystadt

Mohamed Harfi et Rémi Lallement, coordinateurs

Mars 2016, 130 pages

Initié en 2010, le Programme d'investissements d'avenir (PIA) a pour objectif d'accroître la compétitivité française en encourageant l'innovation. Doté de 47 milliards d'euros, il est piloté par le Commissariat général à l'investissement (CGI). Ce dernier a demandé à France Stratégie de constituer un comité d'experts chargé d'effectuer un examen indépendant des effets à mi-parcours du PIA.

1. Le comité considère que, globalement, le PIA est une initiative originale qui a produit des effets positifs, à la fois quantitatifs et qualitatifs. La pertinence des priorités stratégiques proposées par le rapport Juppé-Rocard a été confirmée ; le principe d'excellence a généralement prévalu ; le recours à des jurys indépendants a permis l'émergence de projets ignorés dans les procédures traditionnelles ; la culture de l'évaluation a progressé ; l'effort d'investissement dans la recherche est significatif ; le PIA monte constamment en puissance.

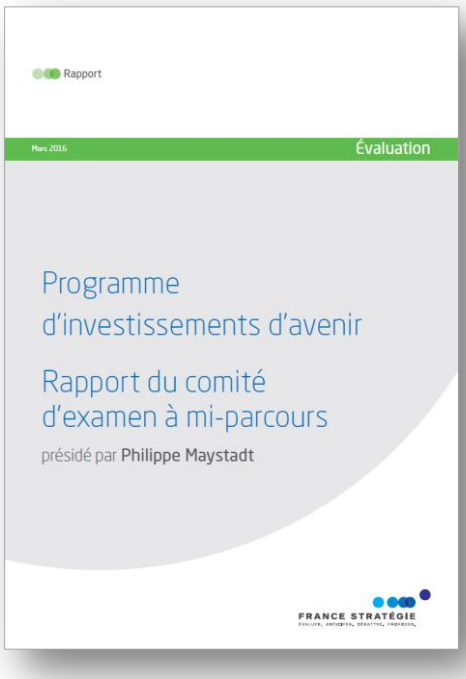

2. Toutefois, le PIA a subi des dérives qui l'ont partiellement éloigné des objectifs initiaux. Quelques actions ne s'inscrivent pas dans une logique « transformante » ; plusieurs actions ne financent pas des dépenses exceptionnelles d'investissement mais servent à remplacer des crédits supprimés dans le budget de l'État ; pour certaines actions, la défaillance de marché que l'on prétend pallier n'est pas évidente ; l'effet de levier vis-à-vis des financements privés n'est pas toujours perceptible ; les principes du PIA ont parfois été écartés pour satisfaire des demandes locales, politiques ou syndicales.

3. En ce qui concerne l'enseignement supérieur et la recherche, le rapport souligne que le financement de dix initiatives d'excellence (IDEX) s'inscrit bien dans l'orientation proposée par le rapport Juppé-Rocard. De même, le financement de 171 laboratoires (LABEX) et de 93 équipements (EQUIPEX) correspond au souhait initial. Toutefois, le comité regrette certaines incohérences qui ne sont pas imputables au CGI.

4. En ce qui concerne la valorisation de la recherche et le soutien à l'innovation, les actions du PIA semblent en lien avec les objectifs initiaux.

5. En ce qui concerne le soutien aux entreprises innovantes, les actions financées par le PIA sont nombreuses et diversifiées.

6. En ce qui concerne les autres actions du PIA, force est de constater leur très grande hétérogénéité et le saupoudrage des moyens.

7. Le président de la République a annoncé un PIA 3 de 10 milliards d'euros. Le comité estime qu'il faut tenir compte de trois éléments : le contexte économique a changé ; certaines actions justifiées par l'urgence conjoncturelle doivent céder le pas à des réformes plus structurelles s'inscrivant dans une perspective de long terme. Les exigences à la base du rapport Juppé-Rocard restent plus que jamais d'actualité :

La contrainte budgétaire restant forte, les moyens affectés au PIA 3 seront nécessairement plus limités. Une raison supplémentaire de les utiliser de la manière la plus efficiente possible !

8. Le comité recommande les points suivants : ne pas disperser ces moyens limités dans des actions de court terme ; refuser toute opération de « substitution budgétaire » ; ne pas poursuivre des actions qui font double emploi avec d'autres financements disponibles ; procéder préalablement à une analyse actualisée des défaillances de marché ; poursuivre certaines actions qui sont conformes aux objectifs du PIA mais sans y affecter de moyens nouveaux ; réduire la multiplicité des dispositifs en regroupant plusieurs actions qui se recouvrent largement ; concentrer les moyens nouveaux sur le renforcement d'actions qui remplissent clairement les critères du PIA.

9. Pour inscrire le PIA dans la durée et le soustraire à la contrainte de l'annualité budgétaire, il a été nécessaire de recourir à des « opérateurs ». Leur nombre n'est-il pas trop élevé ? N'y a-t-il pas des risques de conflits d'intérêt ? Les critères d'évaluation sont-ils toujours clairs ? Plusieurs projets ont connu des délais d'instruction, d'engagement ou de contractualisation excessifs.

10. Une quantification des effets du PIA par des méthodes économétriques *ex post* sera complexe et sans doute impossible. Néanmoins, des évaluations moins fines doivent être menées. Le comité recommande les points suivants : recruter un expert au sein du CGI qui serait chargé de développer la doctrine du CGI en matière d'évaluation ; consolider la remontée fine d'informations ; mettre en place les conditions sécurisées pour que les chercheurs puissent accéder aux données ; améliorer la cohérence des indicateurs de suivi et développer une bonne méthodologie de mesure de ces indicateurs ; prévoir des appels d'offres pour des évaluations de différents types, sans attendre la fin du PIA 1.

SOMMAIRE

Synthèse et propositions

Chapitre 1 – Appréciation globalement positive, mais un essai encore à transformer
1. Une démarche d'investissement et de modernisation originale
2. Le PIA à l'épreuve des faits : quelle appréciation globale ?

Chapitre 2 – appréciation selon les axes thématiques
1. L'enseignement supérieur et la recherche
2. La valorisation et le transfert
3. L'innovation et le soutien aux développements des entreprises
4. Le soutien ciblé (sectoriel ou thématique)

Annexes

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2016), *Programme d'investissements d'avenir. Rapport du comité d'examen à mi-parcours*, rapport du comité d'examen à mi-parcours présidé Philippe Maystadt, mars.

EGALEMENT DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

Le coût économique des discriminations

Rapport à la ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social et au ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

Gilles Bon-Maury, Catherine Bruneau, Clément Dherbécourt, Adama Diallo, Jean Flamand, Christel Gilles, Alain Trannoy, rapporteurs

Septembre 2016, 118 pages

Ce n'est pas parce que les discriminations sur le marché du travail sont économiquement coûteuses qu'il faut les combattre. C'est parce que cantonner certains – et surtout certaines – à des positions secondes contrevient au principe d'égalité et cause de la souffrance. Quand bien même des écarts de salaire sur le même poste de travail, un moindre accès à l'emploi ou des disparités dans le niveau d'éducation bénéficieraient à l'économie, cela ne les rendrait pas plus acceptables. Il se trouve cependant que les discriminations sont économiquement pénalisantes, que leur coût pour la collectivité est élevé, et donc que leur élimination induirait à terme un gain substantiel en croissance et en revenu. Tel est le message du travail pionnier présenté ici.

Lorsqu'à la suite du rapport de Jean-Christophe Sciberras sur les discriminations en entreprise il a été demandé à France Stratégie d'évaluer les gains économiques qu'occasionnerait leur élimination, notre premier constat a été que ce type d'exercice n'avait jamais été entrepris en France. Des travaux américains montraient cependant que l'enjeu économique de la question pouvait être considérable : l'amélioration de l'accès des femmes et des noirs aux postes essentiellement occupés par des hommes blancs serait à l'origine de 15 % à 20 % de la croissance des États-Unis depuis les années 1960.

L'équipe de France Stratégie a donc élaboré une méthodologie qui permette de prendre en compte les principales dimensions économiques des discriminations : l'inefficacité allocative qu'induit un moindre accès des femmes et des descendants d'immigrés aux postes les mieux rémunérés, les pertes qui résultent de leur moindre accès à l'emploi ou à l'activité professionnelle à plein temps, et les coûts de long terme liés aux inégalités d'éducation.

Les résultats obtenus confirment que la question est de dimension macroéconomique. C'est d'abord le cas pour les discriminations qui concernent les femmes, en raison de leur nombre. Mais c'est vrai également pour celles qui affectent les descendants d'immigrés, en dépit du fait qu'ils représentent une fraction beaucoup plus faible de la population.

Il faut garder en tête que les gains associés ne se manifesteront que dans la durée : aucune politique ne peut, comme d'un coup de baguette magique, mettre un terme à des préjugés multiséculaires ni faire disparaître l'intériorisation, par les intéressés eux-mêmes, de l'inégalité des possibles ; il ne faut pas non plus surestimer la capacité de la loi à modeler les normes sociales et culturelles. Nous sommes conscients de ces limites, et c'est pourquoi l'hypothèse retenue pour les chiffrages n'est pas l'élimination

complète, mais une réduction partielle, quoique substantielle, des écarts inexpliqués de situation individuelle. C'est une action patiente, méthodique, résolue qui, progressivement, réduira des disparités que rien ne peut justifier. Il ne s'agit pas ici d'années, mais de décennies.

Pour autant, les résultats peuvent frapper par l'ampleur des effets économiques auxquels ils aboutissent. Si nous les mettons en avant, c'est que la responsabilité des experts est d'exposer les résultats de leurs estimations, avec prudence mais sans pusillanimité. Le constat est posé, c'est à la société française qu'il revient de déterminer quelle action elle veut entreprendre. Ce qu'illustre en définitive ce travail, c'est qu'il n'y a aucune contradiction entre équité et réformes économiques porteuses de prospérité. Trop souvent, on oppose justice sociale et efficacité. La lutte contre les discriminations conjugue l'une et l'autre.

SOMMAIRE

Synthèse / Introduction

Chapitre 1 – État des lieux des discriminations sur le marché du travail

1. Définir et mesurer les discriminations
1.1. Qu'est-ce qu'une discrimination ?
1.2. Quelle méthode de mesure ?
1.3. Quel domaine d'observation ?
1.4. Présentation des groupes étudiés

2. Une mesure des écarts inexpliqués sur le marché du travail
2.1. Quelles caractéristiques des groupes étudiés ?
2.2. De fortes inégalités d'accès au marché du travail à l'encontre des Français originaires du continent africain
2.3. Des pénalités salariales importantes pour les femmes
2.4. Évolution des écarts depuis 1990

Chapitre 2 – estimation des gains macroéconomiques liés à une réduction des discriminations

1. Quels gains attendre d'une réduction des discriminations ? Une illustration
1.1. La discrimination sur le marché du travail : une source de perte collective
1.2. Le gâchis des talents, un coût pour la société et les entreprises

2. Quels gains macroéconomiques attendre d'une réduction des discriminations ? Une estimation
2.1. Comment estimer les gains ?
2.2. Une estimation des gains macroéconomiques liés à la réduction des écarts inexpliqués sur le marché du travail

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2016), *Le coût économique des discriminations*, rapport à la ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social et au ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, septembre.

EGALEMENT DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

Quelle finalité pour quelle École ?

Son Thierry Ly

Septembre 2016, 126 pages

Les performances du système scolaire français n'apparaissent pas à la hauteur des attentes dont il fait l'objet. Malgré une mobilisation importante de moyens, il reste caractérisé par des inégalités de réussite importantes, un poids fort de l'origine sociale sur les résultats des élèves, un climat scolaire anxiogène, une insertion professionnelle difficile et lourdement conditionnée par le diplôme, et des enseignants qui s'estiment mal formés et dévalorisés.

Au-delà de ces constats, le débat sur l'École révèle des désaccords implicites sur les priorités à fixer. Les attentes sont si nombreuses que les objectifs n'ont cessé de s'empiler, et avec eux les injonctions contradictoires auxquelles se heurtent les acteurs de terrain. La mobilisation de ces derniers requiert un projet politique cohérent poursuivant des finalités assumées explicitement. France Stratégie a constitué un groupe de travail chargé de conduire une réflexion portant sur les finalités du système éducatif, en se restreignant au périmètre de l'enseignement scolaire (hors enseignement supérieur).

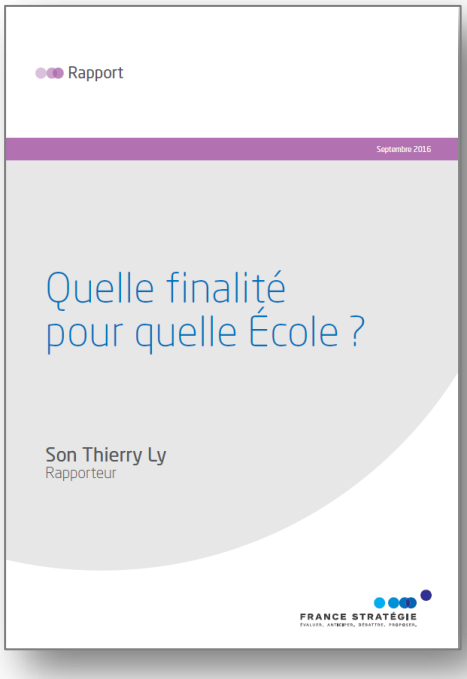

Le premier chapitre se focalise sur le système scolaire tel qu'il est aujourd'hui. Il a pour objet d'élucider les finalités que le système scolaire traite concrètement comme prioritaires. De l'organisation générale du système et du parcours de l'élève aux pratiques de terrain dans les établissements, un faisceau d'éléments cohérents converge vers l'idée que l'École cherche avant tout à garantir l'égalité formelle des élèves devant le système scolaire. Cette pratique est sous-tendue par une vision méritocratique de l'École, garante de l'équité de la compétition scolaire pour la répartition des places sociales et notamment la sélection des élites. Les nombreuses forces internes et externes qui pressent pour un changement de paradigme, pour une meilleure prise en compte des autres finalités de l'École ne semblent pas parvenir à remettre en question cette vision.

Le second chapitre du rapport propose alors de réfléchir aux visions alternatives de l'École. Quelles autres finalités pourrait-on lui assigner ? Sur quelles bases pourraient être fondés l'organisation et le fonctionnement du système scolaire, dans un souci de cohérence globale ? Le but est ici d'éclairer les différentes visions possibles et leurs implications en matière de priorités éducatives. Il s'agit aussi de voir dans quelle mesure les différentes finalités peuvent être articulées entre elles. Ce rapport étudie trois finalités distinctes : la préparation des élèves au monde professionnel, l'accomplissement de leur personnalité et la transmission d'une culture commune.

Le rapport s'adonne à un exercice original qui consiste à imaginer les bases de l'organisation d'un système scolaire français qui serait entièrement cohérent avec la réalisation de l'une ou l'autre de ces trois finalités. Ces visions idéaltypiques ou « modèles » sont volontairement radicales. Elles doivent être lues comme des expériences de pensée mettant en évidence, par leur radicalité et leur caractère systémique, les difficultés spécifiques posées par chaque finalité et les contraintes particulières qu'elles

font peser sur le système scolaire. Le caractère utopique de ces modèles est assumé : il ne s'agit pas de penser que le système pourrait être ainsi entièrement et instantanément refondu sans tenir compte de l'existant, ni qu'un système puisse se contenter de poursuivre une finalité unique. L'objectif est d'éclairer les directions vers lesquelles une stratégie réaliste de réforme éducative pourrait s'orienter. Toutefois, ce rapport n'a pas pour vocation de préconiser l'une ou l'autre de ces orientations. L'élaboration des modèles idéaltypiques d'École a été confiée à un groupe de dix experts et acteurs de terrain, en nombre assez réduit pour s'engager dans cet exercice d'imagination non contraint par les paradigmes existants, tout en disposant de l'expertise collective suffisante sur la réalité du fonctionnement du système scolaire français.

SOMMAIRE

Synthèse / Introduction

Chapitre 1 – Fonctionnement et finalités de l'école française

1. Constat
1.1. Le contenu de l'enseignement
1.2. Le parcours de l'élève
1.3. L'organisation du système
1.4. Conclusion
2. Quelle(s) finalité(s) le système poursuit-il vraiment ?
2.1. Un système neutre et uniforme pour organiser une distribution méritocratique des positions sociales
2.2. Des causes historiques et culturelles
2.3. D'autres finalités poursuivies de manière secondaire
2.4. Conclusion : faut-il choisir une autre finalité ?

Chapitre 2 – Des visions alternatives de l'école

1. La préparation au monde professionnel
2. L'accomplissement de la personnalité
3. La transmission d'une culture commune

Discussion

1. Des réformes prioritaires différentes à engager
1.1. Enjeux d'une transition vers un système scolaire dédié à la préparation au monde professionnel
1.2. Enjeux d'une transition vers un système scolaire dédié à l'accomplissement de la personnalité
1.3. Enjeux d'une transition vers un système scolaire dédié à la transmission d'une culture commune
2. Quelle articulation possible des différentes finalités ?
2.1. Complémentarités et divergences entre les modèles
2.2. Combiner les modèles

Conclusion

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2016), *Quelle finalité pour quelle École ?*, rapport, septembre.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

L'enseignement supérieur français par-delà les frontières : l'urgence d'une stratégie

Bernard Ramanantsoa et Quentin Delpech
avec la collaboration de Marième Diagne

Septembre 2016, 272 pages

La révolution de l'internationalisation de l'enseignement supérieur est très récente. Elle est ample et extrêmement rapide. Portée par la volonté des étudiants de se tourner vers les meilleures formations, par la montée de la classe moyenne des pays émergents, par la concurrence que se livrent les établissements, ou encore par le numérique, cette révolution ne donne pas de signes d'affaiblissement. Un nouveau paysage universitaire international se construit sous nos yeux. Ce phénomène de mondialisation doit être considéré par les établissements français comme une chance. L'enseignement supérieur français a beaucoup à offrir, et beaucoup à apprendre au contact d'autres systèmes universitaires, aux quatre coins du monde.

France Stratégie a plusieurs fois eu l'occasion de plaider en faveur de cette démarche d'ouverture. C'est sans doute pour cette raison que Laurent Fabius, alors ministre des Affaires étrangères, ainsi que Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et Thierry Mandon, secrétaire d'État chargé de l'Enseignement supérieur et de la recherche, nous ont demandé de mener à bien un travail sur l'implantation des établissements d'enseignement supérieur français au-delà de nos frontières.

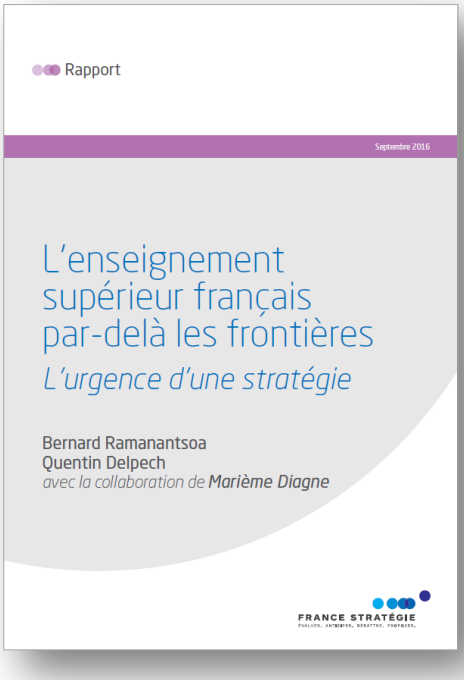

Le domaine était mal connu : les multiples initiatives des Écoles et des Universités n'avaient fait l'objet d'aucun recensement systématique ni d'aucun traitement statistique homogène. Nous n'avions pas une idée synthétique des moyens mobilisés, ni du nombre d'étudiants concernés. Nous ne savions pas bien comment nos propres efforts se comparaient à ceux de nos voisins. Pour défricher ces terrains, la personnalité de Bernard Ramanantsoa s'imposait, du fait de son expérience en la matière et de sa réflexion approfondie sur ces sujets. Avec le concours de Quentin Delpech et de Marième Diagne, il a pu rassembler et mettre en cohérence les données, dégager les enjeux essentiels, clarifier les stratégies et définir les choix qui s'imposent aujourd'hui aux établissements français – mais aussi à l'État.

Ce rapport montre que la France occupe un rang honorable dans l'enseignement supérieur au-delà des frontières. Mais en évoquant « l'urgence d'une stratégie », il invite à prendre la mesure des défis qui l'attendent. Pour tenir sa place, notre pays a besoin d'institutions d'éducation et de recherche autonomes, bien gouvernées, agiles, et capables de mobiliser des ressources. Il lui faut aussi, le rapport y insiste, assurer un contrôle de qualité sans lequel aucune stratégie collective n'est possible. C'est dire le chemin qui reste à parcourir.

SOMMAIRE

Synthèse et propositions / *Executive summary*

Partie I – Le tournant transnational de l'enseignement supérieur

Chapitre 1 – Une révolution silencieuse
1. Une massification inachevée
2. Un terrain propice à la transnationalisation de l'enseignement supérieur
3. De plus en plus de dispositifs internationaux
4. Quelle valeur ajoutée de l'offre à l'étranger ?

Chapitre 2 – Que font nos concurrents ?
1. L'industrie *offshore* australienne de l'éducation
2. Le déploiement des établissements britanniques : une offre massifiée
3. Le modèle collaboratif allemand

Partie II – Le modèle français, une réussite durable ?

Chapitre 3 – L'offre française : une stratégie de niche ?
1. Un préalable : quel périmètre retenir pour l'offre à l'étranger ?
2. Près de 37 000 étudiants dans plus de 600 programmes à l'étranger

Chapitre 4 – Les stratégies de délocalisation des établissements français
1. Quatre logiques d'importation caractérisant les systèmes d'enseignement supérieur étrangers
2. Une pluralité de motivations pour les établissements d'envoi

Chapitre 5 – Des modèles académiques et économiques encore indécis
1. Les modèles académiques : entre « French touch » et adaptation locale
2. La quête contrariée de l'autonomie économique des programmes

Partie III – L'urgence d'une stratégie

Chapitre 6 – Un État en appui aux établissements
1. Axe 1 : Renforcer à tous les niveaux le pilotage des stratégies internationales
2. Axe 2 : Assurer la qualité de l'offre française à l'étranger
3. Axe 3 : Diversifier les moyens de financement pour développer l'offre française à l'étranger

Chapitre 7 – Quatre stratégies possibles pour les établissements
1. S'inscrire dans la diplomatie scientifique et universitaire : la stratégie du rayonnement
2. Aller là où se fait/fera la recherche de pointe, aller chercher les talents de demain : la stratégie de déploiement par et pour la recherche
3. Accroître sensiblement notre offre et repenser notre positionnement : la stratégie d'appropriation du marché
4. Investir les formes prometteuses d'internationalisation : la stratégie de diversification numérique

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2016), *L'enseignement supérieur français par-delà les frontières : l'urgence d'une stratégie*, rapport, septembre.

EGALEMENT DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

Rapport 2016 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Comité présidé par Jean Pisani-Ferry

Fabrice Lenglart, coordinateur

Amandine Brun-Schammé, Rozenn Desplatz et Antoine Naboulet, rapporteurs

Septembre 2016, 122 pages

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et la croissance (CICE) est entré en vigueur le 1er janvier 2013. Son montant élevé – environ 20 milliards d'euros – justifie que ses effets sur les comportements des entreprises fassent l'objet d'un examen scrupuleux. C'est pourquoi la loi de finances rectificative pour 2012 qui l'a institué a, d'emblée, prévu qu'un comité de suivi établisse chaque année un rapport d'évaluation.

Dès son installation, le comité a exprimé son intention de recourir à des méthodes d'évaluation *ex post*. Mais cette évaluation prend nécessairement du temps. D'une part, les effets du CICE transitent par des canaux variés, qui agissent sur l'économie à plus ou moins long terme. D'autre part, la collecte de données individuelles d'entreprise provenant de plusieurs sources est source de délais peu compressibles. C'est la raison pour laquelle les trois premiers rapports du comité d'évaluation, remis en septembre 2013, 2014 et 2015, se sont surtout attachés à décrire les conditions de mise en œuvre du dispositif et à donner, sur la base d'enquêtes, des éléments d'appréciation quant à la façon dont il avait pu toucher les entreprises.

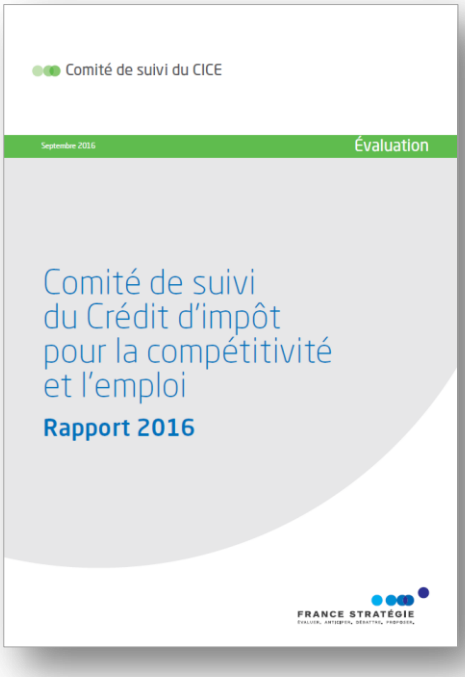

Le présent rapport est d'une nature différente puisqu'il se fonde, non sur un recueil des intentions, mais sur l'observation directe des comportements individuels. En vue de cette évaluation, le comité a demandé aux services producteurs de données (Insee, Acoss, DGFiP, service statistique du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) une mise à disposition accélérée des données individuelles provisoires pour 2014, en sorte que l'évaluation puisse porter sur les deux premières années d'application du CICE.

Le comité a sélectionné par appel d'offres trois équipes de recherche universitaires indépendantes qui ont travaillé sur la base de méthodologies distinctes. Ces travaux ont été complétés par ceux de la Dares et par des éléments d'appréciation fournis par la Banque de France. Les résultats préliminaires présentaient des écarts significatifs. Des investigations complémentaires ont été conduites pour déterminer les raisons de ces écarts. Chacun de ces travaux a également fait l'objet d'un examen par plusieurs référents externes appartenant à l'université ou à l'administration.

En dépit de la quantité et de la qualité des travaux effectués, ces analyses laissent un certain nombre de questions sans réponse. Le comité est

donc convenu de travaux complémentaires qui seront conduits pour publication en janvier 2017.

La publication de ce rapport ne marque pas la fin de la mission du comité. Il s'agit bien plutôt du franchissement d'une étape, certes importante, mais qui en appelle d'autres. Le recul de deux années reste très insuffisant au regard de certains délais d'action du CICE, et il faudra encore plusieurs années avant de pouvoir en tirer un bilan exhaustif. Le comité de suivi et d'évaluation veillera à poursuivre sa tâche de façon transparente, rigoureuse et méthodique.

SOMMAIRE

Chapitre 1 – les effets du CICE en 2013 et 2014

1. Les effets attendus
1.1. Trois canaux
1.2. Les simulations macroéconomiques *ex ante*
2. La démarche commune des travaux d'évaluation
2.1. La méthode des doubles différences appliquée au CICE
2.2. La méthode structurelle
3. Avis du comité CICE
3.1. La méthode
3.2. Les résultats des équipes de recherche
3.3. Conclusions préliminaires
3.4. Approfondissements à brève échéance

Chapitre 2 – le suivi du CICE en 2016

1. L'évolution des créances et consommation
1.1. Évolution de la créance entre 2013 et 2016
1.2. Quelles consommations du CICE ? Imputations, restitutions et reports
1.3. Les prévisions retenues dans le projet de loi de finances 2017
2. Caractéristiques des entreprises bénéficiaires et de ceux de leurs salariés éligibles au CICE
2.1. L'exposition des entreprises au CICE selon leur taille et leur secteur
2.2. Caractéristiques des salariés dont les salaires ouvrent droit au CICE
3. Évolution du préfinancement du CICE et caractéristiques des bénéficiaires
3.1. Évolution de l'activité globale de préfinancement
3.2. Bpifrance, acteur central du préfinancement depuis 2013
3.3. Le profil *ex ante* des entreprises préfinancées par Bpifrance
3.4. Analyse des entreprises après préfinancement
4. L'information-consultation du comité d'entreprise sur le CICE

À LIRE AUSSI LE *Document complémentaire au Rapport 2016 du CICE*
publié le 21 mars 2017, 29 pages

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2016), *Rapport 2016 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*, comité présidé par Jean Pisani-Ferry, septembre.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR **LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE**

2017-2027, enjeux pour une décennie

France Stratégie, sous la direction de Jean Pisani-Ferry et Fabrice Lenglart

Paris, la Documentation française
Octobre 2016, 308 pages

L'élection présidentielle n'a pas pour seul objet de désigner un dirigeant à la tête du pays. Le débat qui la précède est aussi, pour les Français, l'occasion de définir les questions essentielles qui se posent à la nation, d'identifier les options en présence et d'opérer leurs propres choix sur les directions qui devront être données aux politiques publiques. C'est d'abord aux candidats eux-mêmes et aux partis qui les soutiennent qu'il revient d'offrir une lecture de la situation du pays, de sélectionner les priorités, de formuler des propositions, et de les articuler au sein de programmes. Mais ils le feront avec d'autant plus de clarté, de précision et de franchise qu'auront été versés au débat public des faits incontestables, des évaluations objectives, des éléments de diagnostic prospectif et des analyses étayées des différentes options.

C'est sur la base de ces convictions et en accord avec sa mission de « favoriser la concertation, l'élaboration d'analyses et de scénarios partagés et la large participation de l'ensemble de la société française à la réflexion sur l'avenir » que France Stratégie a entrepris plus d'un an avant le scrutin présidentiel la publication d'une série de dossiers sur les grands enjeux de la décennie 2017-2027. Le présent volume rassemble les treize notes thématiques issues de ce travail.

À l'approche d'une échéance électorale majeure, notre rôle ne peut être de proposer un projet englobant mais bien plutôt de fournir, domaine par domaine et de manière non partisane, une analyse de la situation, un éclairage sur les enjeux prospectifs, un recueil des défis à venir et un inventaire des grands arbitrages qui s'offrent à la nation pour les prochaines années. Il n'est pas question de dire aux Français ce qu'ils doivent faire, ou ce qu'ils seront demain. L'objet de cette démarche, à la fois moins normatif et plus exigeant, est de constituer, à partir de travaux thématiques, une base solide pour des discussions informées. Cinq traits caractérisent l'exercice que nous avons conduit.

• *Une perspective décennale*. Prendre un horizon plus long que celui de la mandature invite à l'ambition : sur une décennie, il est possible d'investir — dans des équipements, des savoirs ou des institutions — et d'en recueillir les fruits.

• *Une approche analytique*, qui fournit, point par point, un diagnostic étayé et un examen des options possibles. Les thèmes retenus correspondent, dans les domaines de compétence de France Stratégie, à un ensemble de questions structurantes pour le moyen terme. Ils ne couvrent bien entendu pas tout l'éventail des responsabilités présidentielles : des enjeux essentiels, relevant notamment du domaine régalien (sécurité, libertés publiques, affaires étrangères, défense), seront mieux traités par d'autres ; nous avons également préféré ne pas entrer dans une logique sectorielle qui aurait conduit à multiplier les perspectives.

• *Le respect du caractère politique des choix démocratiques*. Notre rôle est d'identifier les

enjeux et de délimiter les options, pas de préempter les choix. En même temps, cette indispensable réserve ne doit pas conduire à la pusillanimité. Lorsque l'analyse aboutit à la conclusion que tel enjeu est incontournable ou que telle décision s'impose, s'abstenir de le dire ne serait pas rendre service au politique. Nous avons donc, sur un certain nombre de points, clairement exprimé des orientations.

• *Une méthode d'élaboration qui a fait place à la concertation et au débat*. Pour préparer les notes 2017-2027, France Stratégie a consulté experts et administrations. Nous avons ensuite sollicité des réactions et des critiques de spécialistes du domaine et d'acteurs sociaux ou associatifs. Enfin toutes les notes ont été soumises à des débats contradictoires organisés à Paris, Gennevilliers, Grenoble, Lille et Toulouse, qui ont rassemblé élus, partenaires sociaux, acteurs de la société civile, experts et partenaires internationaux.

• *Une démarche transparente* qui permette à chacun de s'approprier les éléments fournis et de s'en servir pour ses propres réflexions. Publiées sur le site **www.francestrategie1727.fr** entre mars et août 2016, au fur et à mesure de leur élaboration, les notes sont accompagnées d'éléments complémentaires, de données et de toutes les contributions qu'elles ont suscitées.

Ce diagnostic prospectif et le débat qu'il a suscité sont destinés à ouvrir une réflexion, non à la clore. France Stratégie continuera d'y contribuer. D'ores et déjà, il revient à celles et ceux qui concourent pour les suffrages des Français de poser leurs propres diagnostics et de proposer leurs réponses. Et c'est aux citoyens qu'il appartiendra, en dernier ressort, de faire leur choix en connaissance de cause. Nous serons heureux si nous avons pu, avec cet exercice, contribuer à leur fournir quelques outils à cette fin.

SOMMAIRE

Préface de Jean Pisani-Ferry
1. Climat : comment agir maintenant ?
2. Tirer parti de la révolution numérique
3. Nouvelles formes du travail et de la protection des actifs
4. La croissance mondiale, d'une décennie à l'autre
5. Europe : sortir de l'ambiguïté constructive ?
6. Dynamiques et inégalités territoriales
7. Croissance et répartition des revenus
8. Quels leviers pour l'emploi ?
9. Jeunesse, vieillissement : quelles politiques ?
10. Compétitivité : que reste-t-il à faire ?
11. Quelles priorités éducatives ?
12. Dette, déficit et dépenses publiques : quelles orientations ?
13. Comment réorienter et simplifier la fiscalité ?

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2015), *2017-2027, enjeux pour une décennie*, sous la direction de Jean Pisani-Ferry et Fabrice Lenglart, octobre.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR **LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE**

Les notes 2017-2027

Avant d'être réunies dans le rapport *2017-2027, les enjeux d'une décennie*, les 13 notes thématiques ont fait l'objet d'une première publication échelonnée entre juillet et novembre 2016.

1. Climat : comment agir maintenant ?

NOTE VIDÉO

Par Dominique Auverlot et Étienne Beeker, avril 2016

Le succès de la COP 21 — la conférence sur le climat qui s'est tenue à Paris fin 2016 — relance la dynamique mondiale de la lutte contre le changement climatique. L'Accord de Paris en pose les enjeux sans détour : l'humanité doit parvenir, dans la seconde moitié de ce siècle, à un monde qui absorbe autant de carbone qu'il en émet. À plus court terme, la décennie qui vient sera cruciale : ne pas augmenter la température de plus de 2 °C suppose, de la part de tous les pays, un effort de réduction supplémentaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) que l'on peut estimer à 30 % par rapport aux engagements pour 2030 adoptés en amont de la conférence. Cet effort sera d'autant plus difficile à réaliser qu'il devra s'exercer dans un monde où l'énergie carbonée restera abondante et accessible à un coût modéré. L'Union européenne devra donc, en liaison avec les États-Unis et la Chine, aller au-delà de son objectif de réduction de 40 % de ses émissions de 1990 à 2030. Cela suppose qu'elle réduise fortement son recours aux hydrocarbures et au charbon et qu'elle crée un véritable signal-prix carbone dans son économie. Pour cela, elle devra très probablement incorporer dans son marché de quotas de carbone un prix plancher et envisager la création d'une taxe carbone européenne. Elle devra également revoir l'organisation d'un marché de l'électricité qui ne permet plus de lancer de nouveaux investissements sans soutien public. La France doit désormais axer ses efforts sur la réduction des émissions du transport, du résidentiel/tertiaire et de l'agriculture. Avec une baisse de près de 19 % de ses émissions depuis 1990, le pays est bien engagé dans la lutte contre le changement climatique. Cependant, cette baisse provient pour l'essentiel du secteur industriel et de la production d'énergie : la production d'électricité est ainsi quasiment décarbonée. Atteindre la neutralité carbone entre 2050 et 2100, sans dégrader la compétitivité, va obliger à repenser l'ampleur, le rythme et la répartition sectorielle des efforts. La France et l'Europe vont devoir prendre des options pour l'avenir sans savoir quelle sera l'attitude de leurs partenaires. La fixation d'orientations, le choix du mix électrique, la taxation du carbone, les transformations des modes de vie ne peuvent attendre les décisions des autres signataires de l'Accord de Paris. Nous allons devoir concilier responsabilité et compétitivité.

2. Tirer parti de la révolution numérique

NOTE VIDÉO

Par Julia Charrié et Lionel Janin, mars 2016

En moins de dix ans, le numérique a révolutionné notre accès à l'information, transformé notre vie quotidienne et bousculé les positions acquises dans plusieurs secteurs économiques comme le transport et le tourisme. Qu'en sera-t-il dans la décennie 2017-2027 ? Le mouvement de transformation va se poursuivre et atteindre une part croissante de la production des biens et de services, y compris les services publics, avec partout le même potentiel de simplification, d'optimisation et de remodelage des organisations. L'enjeu est considérable pour la société et l'économie françaises. Pour tirer tout le parti de cette révolution numérique, pour en être les acteurs plutôt que de la subir, il ne faut pas l'attendre, il faut la provoquer. Or la situation de la France est ambivalente. Elle possède des atouts — des infrastructures, des ingénieurs qualifiés, une bonne pénétration des usages dans la population, mais selon un indice élaboré par l'Union européenne, elle se positionne dans le dernier tiers de l'Europe des Quinze pour le développement numérique. Pour que ce retard ne se mue pas en handicap, et face aux inquiétudes légitimes que suscite la révolution numérique, il importe de définir des objectifs collectifs, de fixer des principes, d'offrir un cadre propice aux innovations et d'accompagner les changements. Parce qu'il transforme l'économie, parce qu'il rebat les cartes de la compétition et pose des questions fondamentales à la société, le numérique est un enjeu pleinement politique. Il doit donc avoir sa place dans les débats de 2017.

3. Nouvelles formes du travail et de la protection des actifs

NOTE VIDÉO

Par Cécile Jolly, Emmanuelle Prouet et Vanessa Wisnia-Weill, mars 2016

Les mutations du travail s'accélèrent. Les parcours professionnels sont davantage heurtés, assortis de changements de statut, d'épisodes de chômage et de pluriactivité récurrents, les contrats courts dominent l'embauche. Parallèlement s'observent un certain renouveau du travail indépendant et, depuis peu, l'émergence des plateformes numériques qui conduisent à une diversification des formes d'emploi. Une transformation de la nature même de l'entreprise et du travail se profile. Ces mutations fragilisent certains salariés demandeurs de stabilité, mais elles rencontrent aussi les aspirations d'actifs en quête d'autonomie. Jusqu'où ce mouvement se poursuivra-t-il ? L'ampleur qu'il prendra dans les années à venir est encore incertaine, mais le potentiel des plateformes est considérable et porteur de transformations profondes. Le droit du travail doit répondre à ces mutations. Il faudra bâtir un cadre adapté aux intermittences de parcours que connaissent aussi bien les nouveaux indépendants que les salariés précaires. L'enjeu est également décisif pour la protection sociale, dont la construction et le financement reposent sur le modèle du CDI à temps plein, et qui de ce fait pénalise aujourd'hui la discontinuité des carrières. L'accès aux droits sociaux dépend fortement des statuts et des parcours, pour des raisons essentiellement historiques. De nombreuses évolutions ont déjà eu lieu : la protection sociale est devenue plus universelle et la loi a rattaché au salariat plusieurs professions qui se situaient à la lisière du travail indépendant, tels les travailleurs à domicile ou les journalistes. Les actifs demeurent toutefois très inégalement protégés, et ces écarts risquent de s'accroître à l'avenir, notamment en matière de continuité du revenu, de droit à la formation et de retraite. Il faut donc ouvrir le débat pour inventer des solutions susceptibles de garantir les droits, de protéger les actifs et de sécuriser les transitions professionnelles dans ce nouveau monde du travail. Trois grandes options sont à envisager : adapter les statuts existants, créer un statut intermédiaire entre salariat et travail indépendant traditionnel et inventer un statut de l'actif.

4. La croissance mondiale, d'une décennie à l'autre

NOTE

Par Arthur Sode, avril 2016

La croissance mondiale a connu un ralentissement important sur la décennie 2007-2016 et plusieurs facteurs devraient continuer à peser en ce sens. Dans les économies avancées, tout d'abord, le retour aux tendances antérieures à 2008 ne doit pas être surestimé. L'effet de la récession de 2008-2009 ayant été largement absorbé, sauf dans la zone euro, la perspective d'un rebond cyclique est limitée. Quant à la croissance potentielle, elle sera probablement plus faible que sur la décennie qui a précédé la crise financière. Les économies émergentes ont quant à elles bénéficié de facteurs exceptionnellement favorables, avec une croissance chinoise maintenue à des niveaux artificiellement élevés, des conditions financières globalement accommodantes et un cycle des matières premières porteur. Leur contribution à la croissance mondiale sera probablement revue à la baisse. Elles resteront un facteur de dynamisme, mais avec une vigueur moindre qu'au cours des dix ans écoulés. À ces évolutions anticipées s'ajoutent des incertitudes qui pourraient jouer – à la baisse comme à la hausse – sur les perspectives macroéconomiques de la décennie 2017-2027 : plusieurs aléas hypothèquent le rythme de progression de la productivité ; le risque d'un excès d'épargne demeure persistant ; enfin, certaines économies émergentes pourraient subir un ralentissement brutal de leur croissance ou au contraire connaître un rattrapage plus rapide.

5. Europe : sortir de l'ambiguïté constructive ?

NOTE VIDÉO

Par Vincent Aussilloux et Arthur Sode, mai 2016

L'Europe fait face à une conjonction de crises et se situe à une étape décisive de son histoire. La longue récession qu'a connue la zone euro, l'instabilité du voisinage, la panne de l'intégration économique et sociale ainsi que l'affaissement de la légitimité politique de l'Union européenne (UE) se conjuguent pour faire douter de la pérennité des politiques communes et des institutions issues des étapes successives de la construction européenne. Ces difficultés sont profondes. Elles tiennent, bien entendu, à une conjoncture

difficile, mais plus fondamentalement à des incertitudes et à des désaccords quant à l'orientation à donner au projet européen. Confrontés à ces différentes crises, les Français comme les Européens semblent ne vouloir ni avancer vers plus d'intégration, ni reculer vers un repli national, ni rester sur place dans un statu quo insatisfaisant et instable. Face à ce paradoxe apparent, il convient de rechercher un nouvel équilibre entre l'intégration là où l'intérêt collectif domine, le respect des souverainetés nationales là où celles-ci doivent prévaloir et le souci d'une meilleure efficacité des institutions là où elle fait défaut. Alors que nos partenaires sont en train de définir leur agenda pour l'Europe, il est indispensable que la France dépasse ses ambiguïtés. L'élection présidentielle de 2017 offre aux Français l'occasion de fixer l'avenir qu'ils souhaitent pour leur pays en Europe. Ce choix aura logiquement une importance déterminante pour l'avenir même du projet européen, sa nature et son ambition.

6. Dynamiques et inégalités territoriales

NOTE VIDÉO

Par Clément Dherbécourt et Boris Le Hir, juillet 2016

En France comme dans la plupart des économies développées, la décennie passée a été marquée par le dynamisme des métropoles, qui concentrent l'activité à haute valeur ajoutée et les populations qualifiées. Ce dynamisme est un atout pour le pays. Cependant, les inégalités entre territoires se sont accentuées sur plusieurs plans. Sous le contrecoup de la désindustrialisation, la moitié nord-est du pays connaît une évolution défavorable. Par ailleurs, les ressorts de croissance font défaut dans beaucoup de villes moyennes et de territoires ruraux. Enfin, le développement des métropoles s'accompagne de fortes inégalités en leur sein. Les politiques publiques ont permis jusqu'ici d'atténuer les inégalités de revenus grâce à la protection sociale et à un surcroît de dépenses vers certains territoires (zones rurales, DOM). Toutefois, elles n'ont pas réussi à améliorer durablement la capacité des régions en crise à profiter de la croissance et à créer des emplois. Les écarts de chômage sont très persistants. Sur le plan de l'égalité des chances et de l'accès aux services, les différences ne se résorbent plus. Les récentes réformes territoriales – loi MAPTAM et loi NOTRe notamment – induisent des changements majeurs dans l'organisation des territoires. Ces évolutions auront des effets positifs si elles s'accompagnent d'une clarification des objectifs de la politique territoriale, d'une définition plus précise des compétences des acteurs et d'un renforcement des politiques sectorielles de l'État dans les territoires en difficulté. Il s'agit donc de s'appuyer sur les métropoles pour constituer des moteurs de croissance profitant à l'ensemble des territoires.

7. Croissance et répartition des revenus

NOTE VIDÉO

Par Christel Gilles, Boris Le Hir et David Marguerit, août 2016

La croissance a longtemps rassemblé les Français. Aujourd'hui elle risque de les diviser. Certains continuent à voir en elle une condition indispensable à la prospérité de notre société. D'autres considèrent qu'elle est porteuse d'inégalités sociales et territoriales et qu'elle est néfaste pour l'environnement. Pourtant, les ressources supplémentaires dégagées par la croissance sont autant de moyens qui peuvent être affectés aux dépenses d'avenir et au bienêtre de la population. C'est donc davantage le contenu de la croissance que la croissance elle-même qu'il convient de remettre en cause. Sur les dix ans qui viennent, ses fruits doivent permettre de financer de l'ordre de deux points de PIB d'investissements annuels dans l'éducation, la formation tout au long de la vie et la transition énergétique. Même si les inégalités ont progressé en France depuis la fin des années 1990, les fruits de la croissance y ont été mieux répartis que dans beaucoup d'autres pays depuis le début des années 1980. Le contexte d'une croissance potentielle française relativement faible et d'une hausse modérée des inégalités conduit à s'interroger sur les leviers d'action permettant d'accroître l'efficacité de notre modèle social et de renforcer notre modèle productif. Plusieurs pistes méritent d'être explorées. Certaines permettent de gagner sur les deux tableaux : améliorer l'éducation et la formation tout au long de la vie, lutter contre les discriminations sur le marché du travail. D'autres, comme le maniement de l'outil fiscal ou le soutien à l'innovation, supposent de procéder à certains arbitrages.

8. Quels leviers pour l'emploi ?

NOTE VIDÉO

Par Amandine Brun-Schammé, Hélène Garner, Nicolas Le Ru et Antoine Naboulet

En dépit des dépenses publiques engagées en faveur de l'emploi depuis trente ans, la France reste marquée par un chômage élevé et ne parvient qu'imparfaitement à soutenir les personnes les plus en difficulté sur le marché du travail. Elle se démarque ainsi de certains pays européens qui réussissent de leur côté à concilier faible chômage, taux d'emploi élevé et qualité des emplois. Dans la prochaine décennie, l'emploi pourrait connaître de profondes mutations – dans son volume, sa composition ou ses formes – sous l'effet notamment du numérique et de l'évolution des qualifications. L'élection présidentielle de 2017 doit être l'occasion de réexaminer les politiques publiques déjà mises en œuvre et de débattre des évolutions souhaitables, afin d'améliorer le fonctionnement du marché du travail mais aussi la qualité de l'emploi. Les leviers à mobiliser font l'objet de vifs débats. Si une révision de la formation initiale et continue pour répondre aux besoins de l'économie et faciliter les mobilités professionnelles fait consensus, la manière d'y parvenir reste à préciser. D'autres leviers visant à poursuivre la réduction du coût du travail peu qualifié, inciter à la reprise d'emploi, et sécuriser ou accompagner les actifs nécessitent des arbitrages en fonction de leur efficacité et de leur coût pour les dépenses publiques. Enfin, les leviers relevant de la réglementation du marché du travail – temps et contrats de travail, dialogue social – doivent être examinés au regard de ce double objectif : accroître tant le volume que la qualité des emplois.

9. Jeunesse, vieillissement : quelles politiques ?

NOTE VIDÉO

Par Marine Boisson-Cohen et Pierre-Yves Cusset, mars 2016

Niveau de vie, chômage, précarité, accès au logement, indépendance financière : la situation des jeunes adultes est aujourd'hui difficile. Ce constat n'est pas totalement nouveau : les difficultés d'insertion des jeunes sur le marché du travail ont commencé dès le milieu des années 1970, le niveau de vie des retraités a amorcé son rattrapage à la même période. Mais sa persistance et son aggravation depuis la crise de 2008 doivent nous amener à nous interroger sur le sort que la société française réservera à sa jeunesse dans la décennie à venir. La dégradation de la situation des jeunes est relative : autrement dit, leur sort continue de s'améliorer par rapport à celui des générations précédentes mais il se détériore par rapport à celui des seniors. Cela s'explique à la fois par des mutations et des chocs économiques — ralentissement de la croissance, crise financière — et par le jeu de nos politiques publiques en matière d'éducation, d'emploi, de logement ou de protection sociale. Cette tendance résulte d'un certain nombre de choix collectifs, plus ou moins explicites. C'est d'abord un fonctionnement du marché du travail peu favorable aux nouveaux entrants. Ce sont ensuite des dépenses publiques concentrées sur les âges élevés, résultat d'un modèle social resté axé sur la couverture des risques « classiques » et n'ayant pas su s'adapter pour faire face au « nouvel âge de la vie » que constitue la jeunesse, dont l'accompagnement relève pour beaucoup des solidarités familiales. C'est enfin le choix d'une large couverture publique en matière de santé et de retraite, rendue possible dans le passé par un contexte démographique exceptionnel. Le vieillissement démographique rendra la poursuite de cette tendance non soutenable dans les années à venir. Différentes options sont envisageables pour assurer un équilibre des efforts de la nation entre les âges : faut-il agir prioritairement sur le fonctionnement des marchés ou par les prélèvements et les transferts ? Faut-il intervenir de manière ciblée ou réformer les politiques de droit commun ? jouer sur les dépenses ou sur les recettes de la protection sociale ? privilégier l'investissement social ou les dépenses courantes ?

10. Compétitivité : que reste-t-il à faire ?

NOTE VIDÉO

Par Vincent Aussilloux et Arthur Sode

Tout au long de la décennie 2000, la compétitivité de la France s'est dégradée, avec pour conséquences l'accumulation de déficits extérieurs et une augmentation de l'endettement extérieur net. Son redressement a été porté au premier rang des objectifs de la politique économique. Des mesures d'ampleur ont été mises en oeuvre en son nom, notamment le Crédit d'impôt pour la compétitivité et

l'emploi (CICE) et le Pacte de responsabilité. Un rééquilibrage s'observe : nos parts de marché se sont stabilisées, le déficit commercial a diminué, l'écart de compétitivité-coût avec l'Allemagne, principal concurrent sur les marchés tiers, s'est réduit, et les entreprises reconstituent leurs marges. Pour autant, il n'est pas possible de dire que notre problème de compétitivité est désormais derrière nous. D'abord parce que le rétablissement des coûts salariaux relatifs est à confirmer. Des progrès ont été réalisés, grâce à nos propres efforts et à la hausse des salaires en Allemagne. Mais cette hausse pourrait n'être que temporaire, tandis que l'Espagne et l'Italie se sont engagées dans des politiques de compression salariale. Le secteur exportateur continue de souffrir d'un coût élevé des intrants non salariaux, en particulier des prix de l'immobilier et des services aux entreprises. Les dysfonctionnements de la régulation salariale au sein de la zone euro n'ont pas été résolus, bien qu'ils aient été l'une des origines de la crise. Rien n'assure que les évolutions nominales des différents pays soient en cohérence avec leurs compétitivités relatives. Enfin, la compétitivité hors prix des entreprises est insuffisante. Plusieurs problèmes freinent ses progrès : un déficit de compétences dans la population active, les déficiences du management des entreprises, la trop faible diffusion du numérique au sein du tissu productif, la complexité d'un cadre réglementaire insuffisamment propice au développement des jeunes entreprises innovantes. Les prochaines années vont continuer d'être marquées par l'impératif de compétitivité. En particulier, les enjeux d'innovation et de qualité seront décisifs dans le contexte de la transition numérique.

11. Quelles priorités éducatives ?

NOTE VIDÉO

Par Daniel Agacinski, Mohamed Harfi et Son Thierry Ly

Avec une forte tendance à reproduire les inégalités sociales et avec des performances globales qui ne dépassent pas celles de la moyenne des pays de l'OCDE, le système éducatif français ne parvient aujourd'hui ni à tenir la promesse républicaine d'égalité et d'émancipation, ni à doter tous les jeunes des compétences nécessaires pour maintenir notre niveau de vie dans un contexte de compétition économique aiguisée. La France doit impérativement se fixer, pour les dix prochaines années, des objectifs ambitieux, tant pour améliorer ses résultats d'ensemble que pour réduire les déterminismes sociaux. Il convient pour cela d'agir à la fois sur la définition des objectifs assignés à l'École ; sur l'effort financier de la nation en faveur de l'éducation — de la petite enfance à l'enseignement supérieur — et sur sa répartition ; sur les enseignements dispensés à chaque niveau et enfin sur l'organisation du système éducatif. La France investit moins dans l'éducation que les pays les plus performants sur les deux aspects (niveau global et équité sociale). C'est vrai notamment en ce qui concerne la scolarité primaire et préprimaire, mais cela se vérifie aussi au niveau du supérieur. Un effort financier supplémentaire pour l'éducation ne saurait cependant améliorer nos résultats si on laisse inchangés les contenus et les modalités de l'enseignement, tout comme l'organisation et la gouvernance du système éducatif. Les enseignements tels qu'ils sont dispensés aujourd'hui préparent mal de nombreux élèves aux études supérieures et à l'insertion professionnelle, et ne contribuent qu'imparfaitement à leur donner les outils nécessaires à l'exercice d'une citoyenneté active. Quant au système éducatif, il se caractérise par une grande complexité et une faible efficacité dans l'articulation des différents niveaux de responsabilité. Enfin, le numérique est porteur de transformations profondes du monde de l'éducation, qu'il s'agisse des savoirs, des méthodes d'enseignement ou des organisations. Les innovations qu'il peut apporter doivent faire l'objet d'expérimentations et d'évaluations rigoureuses pour en tirer le meilleur parti.

12. Dette, déficit et dépenses publiques : quelles orientations ?

NOTE VIDÉO

Par Arthur Sode

La dette publique française atteint un niveau sans précédent depuis l'après-guerre. Si le contexte des années 2008-2014 en est en partie responsable, cet endettement provient aussi de ce que les comptes publics n'ont jamais été à l'équilibre depuis quarante ans. En particulier, la France ne profite guère des périodes fastes pour consolider ses finances publiques. Si elle entend réduire significativement l'endettement public, la France devra dans les dix ans à venir conduire un ajustement supplémentaire du solde

public, compris entre 2 et 4 points de PIB. C'est à peu près autant qu'entre 2010 et 2015. Les choix devront autant porter sur le rythme que sur la composition de cet ajustement. Premièrement, son rythme devra être calibré en fonction de la conjoncture. Si l'économie française faisait face à un nouveau ralentissement international, il faudrait y répondre par une action contra-cyclique. Deuxièmement, faudra-t-il profiter de la faiblesse prolongée des taux d'intérêt pour emprunter et investir ? La question mérite d'être posée, mais dans un contexte de crédibilité renforcée et de stricte sélection des projets d'investissement. Enfin, les marges de manœuvre pour de nouvelles hausses de prélèvement seront limitées. L'essentiel de l'ajustement devra passer par des réductions de dépenses et par la capacité à réallouer les moyens vers les dépenses prioritaires. Si la dépense publique est très élevée, c'est avant tout du fait d'un système de retraite plus largement socialisé et aujourd'hui plus généreux qu'ailleurs. L'ampleur des interventions — d'une efficacité parfois limitée — en faveur de l'emploi, du logement et de l'innovation, ainsi que le coût de l'organisation territoriale expliquent aussi ce niveau. L'investissement social (éducation, formation, soutien à la participation au marché du travail, etc.) demeure relativement faible alors qu'il constitue un levier d'efficacité et d'équité.

13. Comment réorienter et simplifier la fiscalité ?

Par Christophe Gouardo, Nicolas Le Ru, Arthur Sode et Alain Trannoy

Par-delà leur niveau élevé, cohérent avec celui de la dépense publique, les prélèvements obligatoires français se singularisent par le fait qu'ils reposent plus lourdement qu'ailleurs sur le travail et l'appareil productif. La contrepartie en est un moindre recours à la TVA et une plus faible imposition sur les revenus des personnes physiques. De son côté, la fiscalité du capital tend à favoriser plutôt l'investissement immobilier que la prise de risque dans l'économie productive. Les revenus fonciers comme ceux tirés des livrets d'épargne peu risqués bénéficient d'avantages fiscaux importants alors que les dividendes et les plus-values mobilières sont plus lourdement taxées que chez nos partenaires. Plus généralement, en de nombreux points, l'équilibre entre redistribution, incitation et attractivité du système fiscal est incertain : l'impôt sur les sociétés combine taux facial élevé et rendement particulièrement faible ; l'impôt sur le revenu est de plus en plus concentré sur les hauts revenus, tout en étant régressif pour les revenus supérieurs à 1 million d'euros ; la fiscalité environnementale reste peu utilisée ; la forte croissance des activités numériques, dans un contexte d'économie mondialisée, présente le risque d'une érosion importante des bases fiscales. Le système fiscal apparaît enfin excessivement complexe et trop souvent peu cohérent. Le nombre de prélèvements, leurs règles de calcul d'assiette comme l'empilement des niches fiscales brouillent sans cesse davantage la lisibilité du système. Ceci suscite de la frustration chez les contribuables, présente un coût important pour l'administration et nuit à l'attractivité du pays.

Lignes de faille
Une société à réunifier

Sous la direction de Jean Pisani-Ferry et Fabrice Lenglart

Gilles Bon-Maury et Daniel Agacinsky, coordinateurs

Octobre 2016, 158 pages

L'origine de ce rapport remonte aux attentats de janvier 2015. Comme bien d'autres institutions, France Stratégie a voulu se mobiliser face à ce traumatisme. Et nous nous sommes dit que, compte tenu du métier qui est le nôtre, la priorité était de mettre au jour ce qui avait rendu un tel événement possible. Pour cela, il nous est apparu que le plus utile était, dans un premier temps, d'écouter ceux qui, par leur expérience vécue ou par leur domaine d'expertise, pouvaient aider à identifier les tensions qui traversent la société française, et dont les attentats pouvaient être regardés comme une manifestation extrême.

Ainsi est né le séminaire *Fractures, identités, mixités*, qui a réuni à partir du printemps 2015 acteurs de terrain, responsables publics et chercheurs, dans le but d'ausculter aussi cliniquement que possible l'état de la société française. Plusieurs mois durant, nous avons fait dialoguer magistrats et philosophes, psychiatres et sociologues, historiens et politistes, ou encore géographes et opérateurs publics, en associant à ce séminaire responsables d'administrations et personnalités de la société civile. Tous ont confronté leurs diagnostics sur une société inquiète, méfiante et fissurée.

Nous avons rencontré un même hiatus entre, d'un côté, des perceptions ou représentations collectives particulièrement sombres, et de l'autre des chiffres qui, pour être souvent insatisfaisants, ne justifient pas à eux seuls une telle noirceur. D'une perturbation, nous avons donc fait un objet d'analyse et entrepris de prendre, thème par thème, la mesure de la distance entre ces deux facettes de la réalité.

La première partie présente les résultats de cette confrontation. Elle montre que l'écart entre perceptions et chiffres est à la fois quasi général et considérable, et elle en fournit une série d'illustrations saisissantes. La cause principale de cet écart nous semble devoir être recherchée dans le fonctionnement des institutions économiques, politiques et sociales. C'est à elles qu'est consacrée la deuxième partie. Entreprise, service public, École, assurances sociales, État régalien, démocratie représentative : chacune de ces institutions structure notre vie collective, modèle les destins individuels, organise la solidarité. Si les Français jugent le présent si sombre, et anticipent un avenir plus noir encore, c'est qu'ils ont perdu confiance en elles. Ces institutions collectives, de statut très divers mais toutes essentielles, sont aujourd'hui à la peine, incertaines de leur rôle, et parfois en échec.

Alors que faire ? C'est l'objet de la troisième partie. Restaurer la confiance en nos institutions demandera autre chose que la recherche d'une croissance plus robuste ou l'invention de nouveaux dispositifs. Autant que des solutions ponctuelles, et plus que des postures, c'est une

nouvelle grammaire de la vie en commun que les Français attendent aujourd'hui. Cela passe, bien sûr, par la clarté des règles, la précision des missions assignées aux institutions et la reddition des comptes. Mais plus encore, peut-être, par la redéfinition du contrat social. Quel contrat faut-il à une société plus diverse, plus individualiste, mieux formée, mais aussi plus soucieuse de cohésion et plus partagée entre gagnants et perdants de la modernité ?

De la construction d'une société d'individus à la refondation du pacte républicain, en passant par un renforcement des liens de proximité, plusieurs modèles s'offrent à nous, dont ce rapport donne les grandes lignes. Ils méritent délibération.

Le présent rapport vient compléter le volume que nous avons récemment consacré aux enjeux de la décennie 2017-2027. Comme lui, mais sur un registre différent, il vise à poser des diagnostics, à proposer une analyse, à circonscrire des choix. Comme lui, il s'abstient de trancher des choix qui sont d'essence politique.

SOMMAIRE

Introduction

PARTIE 1 – CE QUI NOUS DIVISE

1. Entre riches et pauvres
2. Entre ascension et déclin social
3. Entre France de l'emploi et France du chômage
4. Entre les jeunes générations et les autres
5. Entre territoires prospères et territoires en déshérence
6. Entre Français de différentes origines

PARTIE 2 – DES INSTITUTIONS À LA PEINE

1. Dans l'entreprise, la recherche de compromis a laissé place à l'expression de la défiance
2. Les administrations ne parviennent pas toujours à répondre aux attentes des usagers
3. L'École est en difficulté, soumise à des objectifs contradictoires
4. Le doute envers les institutions de la solidarité s'est installé
5. La capacité de l'État à assurer la sécurité est mise en question
6. La défiance envers les élus suscite une fatigue démocratique

PARTIE 3 – COMMENT RÉUNIFIER ?

1. Une responsabilité politique
2. Éviter les fausses bonnes réponses
3. Relever les défis incontournables
4. Trois orientations possibles
5. La méthode : débattre et inventer

Annexes

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2015), *Lignes de faille. Une société à réunifier*, septembre.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

La révolution numérique et le marché du logement

Nouveaux usages, nouveaux acteurs, nouveaux enjeux

Rapport à la ministre du Logement et de l'Habitat durable et au ministre de l'Économie et des Finances

Bernard Vorms, avec Pierre-Yves Cusset

Novembre 2016, 141 pages

Pour mieux cerner l'impact de la révolution numérique sur le marché du logement, la ministre du Logement et de l'Habitat durable, et le ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique ont demandé à Bernard Vorms de rendre un rapport sur les évolutions du secteur et de faire des propositions visant à aider les professionnels mais aussi la puissance publique à saisir ces nouvelles opportunités. France Stratégie a apporté son concours au rapport, qui est ainsi cosigné par Pierre-Yves Cusset.

Le rapport aborde de nombreux sujets, qui vont des nouveaux usages du logement sous l'impulsion des technologies numériques à la question de la collecte des données relatives à ce marché. Surtout, il s'attache à décrire l'impact du numérique sur les métiers de la transaction et de la gestion immobilières, et livre une comparaison avec le Royaume-Uni et les États-Unis.

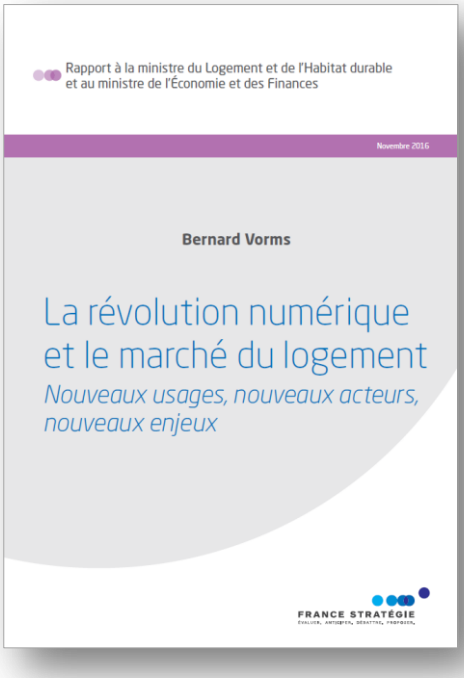

La France se caractérise par des coûts de transaction immobilière parmi les plus élevés du monde. On pourrait donc attendre que la révolution numérique en cours permette de faire baisser ces coûts. Pour l'heure, cependant, les professionnels de l'immobilier n'ont pas connu le sort des agences de voyage. Les portails d'annonces qui se sont développés ont apporté aux particuliers une information sur l'offre plus complète, transparente et riche. Mais ils n'ont pas remplacé les agents immobiliers.

L'apparition de plateformes facilitant la location de son logement pour de courtes durées a davantage bousculé les professionnels de la transaction locative. Mais ces plateformes entrent surtout en concurrence avec les professionnels de l'hôtellerie et ont, au moins en partie, créé un marché qui n'existait pas. Si elles permettent une utilisation plus intensive du capital logement, elles posent aussi des questions en termes d'équité concurrentielle et de risque de réduction de l'offre locative traditionnelle.

La révolution numérique transforme l'économie dans son ensemble. Le marché du logement n'échappe pas à cette lame de fond. Comme sur les autres marchés qui ont vu l'irruption du numérique bouleverser les usages, les pouvoirs publics doivent lever les freins à l'innovation afin de permettre aux acteurs les plus dynamiques et aux consommateurs de tirer pleinement parti des progrès technologiques. Ils ne doivent pas tarder à le faire, sous peine de voir de nouveaux modèles d'affaires se développer sans que les acteurs français y participent. Dans le même temps, ils doivent définir des règles qui permettent aux divers acteurs de jouer à armes égales et qui assurent la protection des consommateurs et de leurs données. Ce rapport les y invite.

SOMMAIRE

Synthèse / Synthesis / Liste des recommandations

Introduction

Chapitre 1 – La révolution numérique : de quoi parle-t-on ?

1. Numérisation de l'économie : nouveaux modèles d'affaires et nouvelles formes d'emploi
2. Le numérique et le logement

Chapitre 2 – Les professionnels face aux nouveaux acteurs

1. Transaction immobilière : des fonctions identiques, des modèles d'organisation très divers selon les pays
2. Gestion locative et syndic
3. Les nouveaux acteurs

Chapitre 3 – La résilience des professionnels de l'immobilier

1. L'action des syndicats professionnels
2. Les administrateurs de biens
3. Les professionnels de la transaction
4. La maîtrise des données
5. Des marges de progrès dans l'information du consommateur

Chapitre 4 – Des nouvelles technologies qui n'entraînent pas de baisse générale des honoraires

1. Un niveau d'honoraires très divers selon les pays
2. Faut-il remettre en cause la loi Hoguet ?
3. Aujourd'hui, lorsque les prix de l'immobilier évoluent, les taux d'honoraires restent stables et le nombre d'agents constitue la variable d'ajustement
4. La difficulté pour un nouvel acteur à porter la concurrence sur le niveau des honoraires
5. Trois scénarios pour l'avenir

Chapitre 5 – Lever les freins à l'utilisation des nouvelles technologies

1. Lever l'insécurité juridique liée à la dématérialisation des documents et des correspondances
2. Permettre aux syndics de diversifier leurs offres pour s'adapter aux besoins spécifiques des divers types de copropriété
3. Sécuriser la situation des agents commerciaux

Chapitre 6 – L'enjeu des données et la capacité de régulation de la puissance publique

1. Les données sur le marché du logement
2. Le big data et le profilage des personnes

Conclusion

Annexes

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2016), *La révolution numérique et le marché du logement. Nouveaux usages, nouveaux acteurs, nouveaux enjeux*, rapport à la ministre du Logement et de l'Habitat durable et au ministre de l'Économie et des Finances, par Bernard Vorms, novembre.

EGALEMENT DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

L'insertion professionnelle des jeunes

France Stratégie et Dares

Rapport préparé en concertation avec le groupe de travail composé des représentants de huit organisations patronales et syndicales ainsi que de quatre organisations de jeunesse

Marine Boisson-Cohen, Hélène Garner et Philippe Zamora, rapporteurs

Janvier 2017, 94 pages

Il convenait de poser un diagnostic, factuel, précis et actualisé sur les obstacles à l'insertion professionnelle des jeunes et sur les effets des politiques menées. C'est la mission que la ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social a confiée à un groupe de travail réunissant les partenaires sociaux et des représentants d'organisations de jeunesse, animé par France Stratégie et la Dares. Le diagnostic a été élaboré autour de cinq questions. En quoi la situation des jeunes sur le marché du travail est-elle spécifique ? Quels sont les facteurs d'hétérogénéité au sein de la population des jeunes ? Quelles difficultés d'insertion proviennent du fonctionnement du marché du travail ? Quelles difficultés d'insertion relèvent de facteurs externes au marché du travail ? Quel bilan peut-on dresser des dispositifs favorisant l'insertion professionnelle des jeunes ?

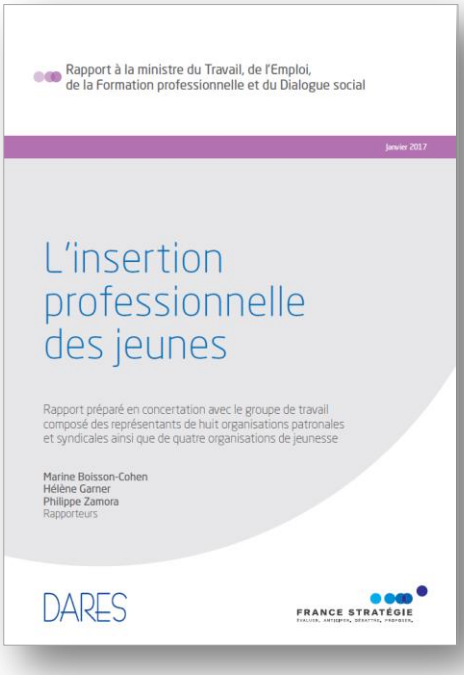

Si chacun des participants conserve ses positions propres sur certaines questions, ce diagnostic a pu être largement partagé. Il en ressort des constats clairs. Trois points en particulier attirent notre attention.

Tout d'abord, s'ils partagent des difficultés spécifiques, les jeunes sont loin de former un groupe homogène. La situation des 15-19 ans est très différente de celle des 20-24 ans du fait de leur forte scolarisation, tandis que les 25-29 ans sont davantage actifs mais comptent plus de jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en formation. Les jeunes les moins diplômés connaissent un taux de chômage trois fois supérieur à celui des diplômés de l'enseignement supérieur. La spécialité du diplôme, voire sa filière d'accès (voie scolaire *versus* apprentissage), joue également un rôle croissant dans la qualité de l'insertion dans l'emploi. Certains jeunes cumulent les difficultés (jeunes issus de l'immigration, en particulier africaine, résidant dans des zones urbaines sensibles ou des zones rurales).

Si les jeunes pâtissent fortement des dysfonctionnements du marché du travail, ils sont aussi confrontés à des problèmes qui ne sont pas directement liés au travail. Au-delà de la détention des compétences de base (compréhension, écriture, lecture, calcul), les freins périphériques à l'emploi (mobilité, santé, précarité des conditions de vie, logement, couverture sociale, maîtrise du numérique), loin d'être marginaux ou secondaires, constituent pour certains jeunes de réelles barrières à l'entrée sur le marché du travail.

Enfin, le bilan des dispositifs créés depuis trente ans pour remédier à ces difficultés met en évidence des succès hétérogènes. Leur multiplication est source de complexité, donc facteur de non-recours pour les moins bien informés et source d'incertitude pour les employeurs.

SOMMAIRE

Question 1 – En quoi la situation des jeunes sur le marché du travail est-elle spécifique ?

1. Des jeunes fortement touchés par le chômage et plus exposés à la conjoncture
2. Un taux d'activité inférieur à la moyenne européenne
3. Un indicateur plus pertinent que le taux de chômage : la part des jeunes au chômage
4. Moins de jeunes scolarisés et plus de NEET en France que dans les pays nordiques et en Allemagne
5. Une insertion progressive dans l'emploi marquée par un chômage élevé

Question 2 – quels sont les facteurs d'hétérogénéité au sein de la population des jeunes ?

1. Une surexposition au chômage d'abord liée au niveau de qualification
2. Un accès à l'emploi à durée indéterminée plus long pour les moins diplômés
3. Au sein des diplômés, des différences liées à la spécialité de formation
4. Les jeunes issus de l'immigration cumulent les difficultés
5. Un capital social déterminant dans la qualité de l'insertion

Question 3 – Quelles difficultés d'insertion proviennent du fonctionnement du marché du travail ?

1. Une insertion dans l'emploi marquée par une forte mobilité sur l'ensemble du marché du travail
2. Des modalités d'insertion qui renvoient à des formes spécifiques d'accès aux droits
3. Le coût du travail des jeunes est fortement réduit par les politiques d'allégements généraux
4. Une relation formation/emploi qui pose question

Question 4 – Quelles difficultés d'insertion relèvent de facteurs externes au marché du travail ?

1. Les compétences de base ne sont pas acquises pour environ un jeune sur dix
2. De nombreux freins périphériques
3. Le non-recours à l'offre d'insertion sociale et professionnelle

Question 5 – Quel bilan dresser des dispositifs favorisant l'insertion professionnelle des jeunes ?

1. Une individualisation qui s'est renforcée au prix d'une plus grande complexité institutionnelle
2. Les dispositifs d'accompagnement des jeunes : ce qui marche et ce qui ne marche pas
3. Les années récentes ont vu la création d'emplois aidés spécifiques aux jeunes
4. Une complexité qui engendre des difficultés sur le terrain
5. Quelles innovations récentes et quels enjeux futurs dans les pratiques d'accompagnement ?

Zoom sur l'apprentissage

1. Les entrées d'apprentis dans le secondaire baissent depuis 2009
2. Un apprentissage « aspiré » par le haut
3. L'apprentissage bénéficie d'un grand nombre d'aides publiques
4. Les réformes en 2014 ont conduit à une hausse du coût employeur de l'apprentissage
5. Un quart des contrats sont rompus avant leur fin prévue

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie/Dares (2017), *L'insertion professionnelle des jeunes*, rapport à la ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, janvier.

EGALEMENT DISPONIBLE SUR **LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE**

SITE RAPPORT CP DF

Anticiper les impacts économiques et sociaux de l'intelligence artificielle

Stratégie nationale en intelligence artificielle

Rapport du groupe de travail co-piloté par Rand Hindi (Conseil national du numérique) et Lionel Janin (France Stratégie)

Mars 2017, 44 pages

Sollicités par la secrétaire d'État chargée de l'Innovation et du Numérique et par le secrétaire d'État chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, des acteurs institutionnels, des chercheurs, des entreprises établies et des start-up ont consacré deux mois à définir les grandes orientations de la France en matière d'intelligence artificielle. Les travaux ont porté sur la recherche et la formation, sur le transfert de la technologie vers les secteurs économiques ou sur les impacts de l'intelligence artificielle. Ce rapport constitue ainsi une contribution à la stratégie nationale présentée dans son intégralité par le gouvernement le 21 mars 2017.

Pour croiser les points de vue, chaque groupe de travail était co-piloté par un membre d'une administration et un représentant du secteur privé. Les travaux ont pris des formes variées : auditions d'experts, ateliers participatifs, séminaires de travail sur les impacts macro-économiques, sous-groupes indépendants pour examiner les questions juridiques et d'acceptabilité sociale. Trois points peuvent être mis en avant. Le premier, c'est l'importance de la donnée. L'intelligence artificielle ouvre une nouvelle étape car les données sont nécessaires à l'apprentissage des algorithmes. De leur contrôle dépend non seulement la protection de la vie privée mais aussi la puissance économique, pour ceux qui parviennent à en tirer profit.

Le deuxième point est de veiller à ce que la machine demeure au service de l'humain : les dispositifs techniques doivent améliorer les capacités ou les conditions de travail, non augmenter la dépendance ou la mécanisation du travail. L'humain doit conserver un pouvoir de décision ; et si la machine prend une décision, les éléments sur lesquels elle se fonde doivent être explicables. Mais parce que certaines tâches répétitives sont ou seront automatisées, il convient d'adapter les formations pour que les travailleurs sachent tirer parti de la machine au lieu d'entrer en concurrence avec elle.

Dernier point, la méthode. La nouvelle technologie suppose un diagnostic partagé et des échanges entre les parties prenantes, de l'individu aux structures nationales, dans les entreprises, les branches, avec les organisations syndicales. C'est pourquoi le rapport appelle à une large concertation sur l'intelligence artificielle et sur les transformations de l'emploi qui en découlent. L'objectif est de permettre aux organisations de s'approprier le potentiel comme les limites de la technologie. Rien ne serait pire que de considérer ces transformations comme inéluctables, alors qu'elles relèvent de choix collectifs soumis à débat.

SOMMAIRE

Synthèse / Introduction

Première partie – Impacts économiques et distribution de valeurs

1. Enjeu de compétitivité internationale
2. Des réseaux de neurones en open source
3. Risques de dépendance et de plateformisation
4. L'accès aux données devient un avantage comparatif
5. La France et l'Europe doivent prendre conscience de leurs atouts
6. Inégalités territoriales au niveau national

Deuxième partie – Penser la complémentarité humain-machine

1. Organiser une gouvernance en vue d'anticiper ces transformations
2. Quelles compétences substituables ?
3. Penser une bonne complémentarité humain-machine
4. Se former dans un monde d'intelligence artificielle

EXTRAIT, PAGES 36-37

« *Au niveau individuel, le travail quotidien avec l'intelligence artificielle au-delà de ses nombreux atouts peut présenter des risques sociaux et psychiques. La concentration des capacités d'analyse et d'intelligence dans les nouveaux outils d'IA enferme le risque de mener à une "prolétarisation" d'un nombre encore plus grand de travailleurs, au sens de la privation de leurs savoirs qui valorisent leurs compétences. La délégation d'un nombre toujours plus important de tâches à l'IA est susceptible d'engendrer un désengagement, une déresponsabilisation des travailleurs, du fait de l'appauvrissement des relations interpersonnelles ainsi que d'une délégation accrue de la prise de décision.*

Au niveau des organisations, la diffusion des technologies liées à l'IA devra être appréhendée en termes de risques cognitifs, notamment d'accroissement potentiel de la propension à la "stupidité fonctionnelle" (notion développée par Bernard Stiegler dans La Société automatique*, Fayard, 2015). Une introduction massive de l'IA dans les organisations peut favoriser l'obéissance, la conformité et la prévisibilité des comportements. En effet, si la diffusion de l'IA entraîne l'automatisation d'un nombre encore plus élevé de tâches et d'activités répétitives, elle peut dans le même temps contribuer à la délégation de la prise de décision et favoriser des contextes organisationnels diminuant la mobilisation des capacités cognitives. Elle pourrait ainsi favoriser le manque de réflexivité des individus et de l'organisation ainsi que l'absence de justification des décisions. En optimisant toutes les tâches, elle réduirait, voire annihilerait les capacités à innover. De telles situations mèneraient alors au développement de risques systémiques, qui menaceraient, au-delà de l'organisation, les structures économiques et sociales.* »

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2017), *Anticiper les impacts économiques et sociaux de l'intelligence artificielle ?*, rapport, mars.

EGALEMENT DISPONIBLE SUR **LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE**

2017-2027, actions critiques pour une décennie

Sous la direction de Michel Yahiel et Fabrice Lenglart

Paris, La Documentation française
Février 2017, 192 pages

En septembre 2016, France Stratégie publiait le premier volet de son exercice de prospective intitulé *2017-2027, enjeux pour une décennie*. En amont d'une échéance électorale majeure pour notre pays, ces treize notes thématiques visaient à fournir, dans les domaines de compétence de notre institution et de manière strictement non partisane, une analyse de la situation, un éclairage sur les enjeux prospectifs et un inventaire des grands arbitrages qui s'offrent à la nation pour les prochaines années.

Cet ouvrage présentait les transitions majeures qui vont reconfigurer notre environnement, notre quotidien et nos rapports sociaux : transitions écologique et énergétique, révolution numérique, mutations du travail. Il soulignait combien l'environnement macro-économique et le contexte européen sont aujourd'hui marqués par l'incertitude et le risque. Il mettait en lumière de multiples phénomènes de polarisation, entre territoires, sur le marché du travail, en termes de niveau de vie et de patrimoine, entre milieux sociaux, entre générations, selon l'origine. Autant de lignes de faille qui parcourent notre société et qui interrogent notre capacité à la réunifier autour d'un projet commun. Enfin, ce premier volume soulignait l'urgence à investir pour dessiner notre avenir, ce qui suppose d'opérer des choix collectifs, tant du côté de la dépense publique que des prélèvements.

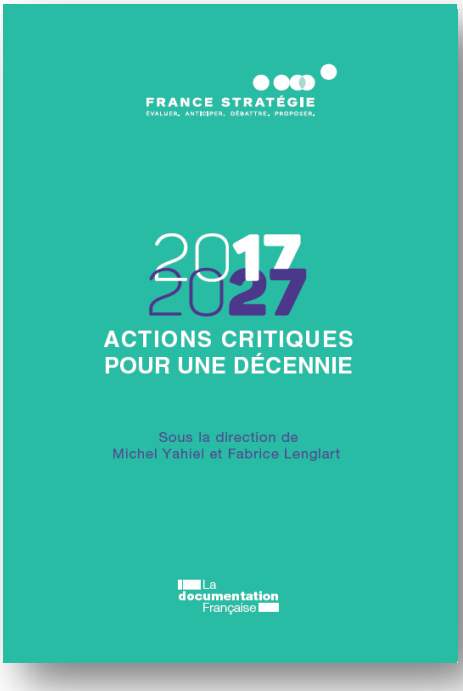

Pour préparer ces notes d'enjeux, France Stratégie avait consulté experts et administrations, sollicité réactions et critiques de spécialistes de chaque domaine et d'acteurs sociaux et associatifs. Quelque 200 contributions ont permis de continuer à accumuler un matériau très riche. Des débats contradictoires ont été organisés à Paris, Gennevilliers, Grenoble, Lille et Toulouse, qui ont rassemblé élus, partenaires sociaux, acteurs de la société civile, experts et partenaires internationaux.

France Stratégie a choisi de prolonger l'exercice, en le poussant un cran plus loin. Avec ce deuxième volet, il s'agit d'identifier des « actions critiques » qui concourent aux objectifs larges recensés dans la première phase du travail mais qui portent sur des champs plus délimités et concrets, en proposant à chaque fois des options alternatives. Emblématiques des choix qu'il nous faudra opérer pour la décennie à venir, ces actions sont susceptibles d'induire de forts effets de levier pour transformer notre société.

Ce second volume rassemble ainsi quatorze actions critiques issues de la seconde phase de l'exercice 2017-2027, publiées sous forme de notes entre décembre 2016 et février 2017 (voir sommaire et détails pages suivantes).

Avec la publication de ce volume, France Stratégie est parvenu au terme de l'exercice de clarification des enjeux de la prochaine décennie qu'il s'était fixé. Les quatorze actions critiques mises en avant dans l'ouvrage ne prétendent pas à l'exhaustivité. Mais elles ont été retenues parce qu'elles constituaient autant de leviers puissants

à actionner pour tenter de répondre aux défis auxquels notre pays se trouve confronté.

Ce faisant, France Stratégie ne délivre aucune réforme clé en main. D'abord parce que les pistes esquissées ici devraient toutes faire l'objet de travaux plus approfondis, d'études de préfiguration et de faisabilité, d'évaluation de coût et d'impact ex ante, avant de pouvoir trouver leur traduction concrète, tant d'un point de vue juridique que dans leur mise en œuvre. Mais surtout parce que, conformément à sa mission, France Stratégie dessine des options, toutes différentes et toutes possibles : c'est naturellement aux responsables politiques qu'il revient d'élaborer leurs projets et aux citoyens de se prononcer.

« Gouverner, c'est choisir », déclarait Pierre Mendès France à la tribune de l'Assemblée nationale le 3 juin 1953. Aider à éclairer les choix qui s'offrent à nous, de façon non partisane et en s'adressant à tous, telle était l'ambition de ce projet.

SOMMAIRE

Introduction, par Fabrice Lenglart
1. Le véhicule propre au secours du climat
2. Énergie centralisée ou décentralisée ?
3. Répondre à l'innovation disruptive
4. Mobiliser l'épargne pour le financement des startups
5. Quelle politique du temps de travail ?
6. Élaborer une stratégie nationale des compétences
7. Repenser la protection des actifs
8. Quelle fiscalité pour le logement ?
9. Comment réformer la fiscalité des successions ?
10. Comment réduire la sensibilité du système de retraite à la croissance ?
11. Quelle autonomie pour les établissements scolaires ?
12. La transition entre le lycée et l'enseignement supérieur
13. Mieux investir au service de la croissance
14. Quelle architecture pour la zone euro ?

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2017), *2017-2027, actions critiques pour une décennie*, Paris, La Documentation française.

EGALEMENT DISPONIBLE SUR **LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE**

Les notes 2017-2027

Avant d'être réunies dans le rapport *2017-2027, actions critiques pour une décennie*, les 14 notes thématiques ont fait l'objet d'une première publication échelonnée entre décembre 2016 et février 2017.

1. Le véhicule propre au secours du climat

par Dominique Auverlot

Décembre 2016, 4 pages

Pour éviter une hausse des températures synonyme de graves dérèglements climatiques, l'humanité doit fortement réduire ses émissions de gaz à effet de serre dans les prochaines décennies. L'Accord de Paris a fixé des objectifs ambitieux. La France, dont la production d'électricité est déjà largement décarbonée, doit concentrer ses efforts sur quelques secteurs d'activité, dont celui du transport, à commencer par la voiture particulière. Il lui faudra choisir entre deux scénarios. Le premier suppose de développer une voiture thermique aux performances optimisées – consommant 2 litres aux 100 km – à l'horizon 2030 (la généralisation d'un véhicule à zéro émission étant renvoyée après 2050). Le deuxième scénario, plus radical, consiste à imposer rapidement le véhicule tout électrique sur l'ensemble du marché européen, en interdisant la vente des véhicules thermiques à l'horizon 2040, et leur circulation en 2050. Dans les deux cas, le défi est à la fois technologique, industriel et institutionnel. Les pouvoirs publics, français comme européens, devront assumer un rôle majeur de stratèges et d'incitateurs.

2. Énergie centralisée ou décentralisée ?

par Étienne Beeker

Janvier 2017, 4 pages

La transition énergétique, la baisse du coût des énergies renouvelables et l'appétence pour une maîtrise locale de la production d'énergie font aujourd'hui envisager une modification profonde de notre système électrique. La France a le choix entre plusieurs options : le maintien du système centralisé actuel, la mise en place d'un modèle totalement décentralisé et enfin un système hybride où coexisteraient un réseau centralisé et des boucles locales de taille diverse. La première option est la plus sûre à court terme, mais elle risque de se révéler intenable à long terme si les agents économiques se tournent vers des technologies d'autoproduction en apparence moins onéreuses. La deuxième option est coûteuse, voire irréaliste à court terme, mais elle est probablement viable à long terme si le stockage de l'électricité se développe à un coût raisonnable et si les agents acceptent de réguler leur consommation en fonction de la rareté de l'offre des énergies renouvelables et du signal-prix. La troisième option est sans doute la plus confortable, mais elle peut se révéler également très coûteuse, car elle repose sur un double système et donc sur une offre structurellement excédentaire dont il faudra rémunérer les investissements.

3. Répondre à l'innovation disruptive

par Julia Charrié et Lionel Janin

NOTE

Janvier 2017, 4 pages

Une vague d'innovations déferle, portée par le numérique et demain par d'autres technologies émergentes (les NBIC), qui crée de nouveaux marchés et bouleverse l'économie de nombreux secteurs. Face à ces innovations disruptives, l'État doit définir sa position : un parti pris attentiste aurait un coût économique et social considérable et pourrait conduire à une perte de souveraineté. Deux options s'ouvrent pour les pouvoirs publics : ouvrir le champ à l'expérimentation, en fixant les bornes à l'intérieur desquelles les innovateurs peuvent tester leurs idées avec l'appui des pouvoirs publics, ou bien édicter des principes généraux (*soft regulation*) en laissant les entreprises se lancer. La seconde option permet sans doute plus d'innovation, mais elle comporte plus de risques et de responsabilité pour les entreprises. Dans tous les cas, le partage d'informations avec les pouvoirs publics sera nécessaire pour garantir le respect des règles fondamentales (liberté, sécurité, etc.) et, au terme de ce premier déploiement, pour adapter la réglementation.

4. Mobiliser l'épargne pour le financement des startups

par Vincent Aussilloux et Christophe Gouardo

NOTE VIDÉO

Janvier 2017, 4 pages

Afin de favoriser la croissance des startups, la France doit accroître nettement les financements disponibles. Ne disposant pas de larges fonds de pension ni de fondations universitaires qui jouent un rôle déterminant sur ce plan dans les autres pays, elle doit mieux mobiliser l'épargne des ménages vers ce type de placements indispensables à la croissance et à l'innovation. La fiscalité de l'épargne financière pourrait être un puissant levier, mais aujourd'hui elle incite peu au financement des entreprises innovantes. Pour rejoindre les pays les mieux placés en termes de montant de capital-risque rapporté à la taille de l'économie, trois options s'offrent à la France : une solution logique, mais très ambitieuse, de réforme globale de la fiscalité de l'épargne ; un choix plus direct de refonte et d'approfondissement de certaines niches fiscales en les ciblant mieux sur le capital-risque ; enfin, moins radicale mais non dénuée de complexité, une modification à la marge des produits d'épargne réglementés existants. Selon les paramètres retenus, ces options peuvent être mises en oeuvre à un coût nul pour les finances publiques.

5. Quelle politique du temps de travail ?

par Amandine Brun-Schammé et Fabrice Lenglart

NOTE VIDÉO

Janvier 2017, 4 pages

Améliorer le fonctionnement du marché du travail français suppose à la fois d'augmenter le taux d'activité, de réduire le taux de chômage et d'accroître la qualité de l'emploi. La France se caractérise par un niveau de chômage structurellement élevé et par un taux d'activité qui progresse peu depuis dix ans. Elle fait moins bien sur ce plan que les six pays européens les plus performants (Allemagne, Autriche, Danemark, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède) : son taux de chômage est deux fois plus élevé (10 % contre 5 %) et son taux d'activité sept points en deçà (71 % contre 78 % pour les 15-64 ans en 2015). En outre, la qualité de ses emplois (niveau de sécurité des contrats, accès à la formation, conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, conditions de travail, etc.) la positionne à un niveau inférieur ou comparable à celui de ces pays. Ces faibles performances du marché du travail français appellent à s'interroger sur les politiques de correction à mettre en œuvre, dans un environnement économique marqué par d'importantes évolutions structurelles : progression et

vieillissement de la population active, élévation des qualifications, incertitudes sur la croissance de moyen terme, impact de la révolution numérique.

6. Élaborer une stratégie nationale des compétences

par Morad Ben Mezian, Hélène Garner et Antoine Naboulet

NOTE VIDÉO

Février 2017, 4 pages

La France souffre d'un déficit de compétences de base qui explique pour partie la difficile insertion dans l'emploi de certains jeunes et demandeurs d'emploi. Par ailleurs, dans un contexte de fortes mutations du travail, les individus doivent être en capacité d'adapter leurs compétences tout au long de leur parcours professionnel. Faire face à ces enjeux exigera d'améliorer la structuration de notre système de formation, en clarifiant ou en redéfinissant le rôle de chacun des acteurs – entreprises, branches, pouvoirs publics – en fonction des objectifs poursuivis. Deux stratégies sont envisageables. Ou bien favoriser l'insertion dans l'emploi en encourageant une logique de formation par filière, qui met l'accent sur l'acquisition et l'entretien des compétences professionnelles nécessaires à l'exercice d'un métier donné. Ou bien privilégier les compétences génériques, pour soutenir la capacité de mobilité des individus face aux évolutions incertaines de l'emploi.

7. Repenser la protection des actifs

par Cécile Jolly, Emmanuelle Prouet et Vanessa Wisnia-Weill

NOTE VIDÉO

Décembre 2016, 4 pages

Chômage élevé, parcours heurtés, nouvelles formes d'emploi... Les grands défis induits par les mutations du travail exigent de repenser le droit du travail et de la protection sociale, encore trop assis sur le modèle du CDI à temps plein. Deux grandes options sont envisageables, selon l'ampleur des transformations à venir. La première consiste à adapter le système actuel afin de mieux prendre en compte toutes les formes d'emploi. Cela passe par l'extension du champ du salariat et le développement de protections supplémentaires pour les travailleurs effectivement indépendants. La seconde option ambitionne de créer un statut général des personnes actives. Assis sur un socle commun de droits, ce statut s'accompagnerait d'une plus forte harmonisation des droits sociaux entre salariés et non-salariés et d'une universalisation de la protection sociale dans toutes ses composantes (assurance chômage, garantie de revenu). Des droits spécifiques attachés à certaines situations de travail subsisteraient, mais ce statut général protégerait davantage les individus et faciliterait leurs transitions sur le marché du travail.

8. Quelle fiscalité pour le logement ?

par Pierre-Yves Cusset

NOTE VIDÉO

Décembre 2016, 4 pages

En France, la fiscalité du logement favorise le statut de propriétaire occupant. Ce faisant, elle freine la mobilité géographique, d'autant qu'elle taxe également lourdement les transactions, et désavantage indirectement les jeunes générations pour lesquelles l'accès à ce statut est plus difficile. Pour lever ces freins, quatre options sont envisageables. La première vise à permettre aux locataires de déduire de leur revenu imposable les loyers qu'ils versent, afin de rétablir la neutralité fiscale entre les différents statuts d'occupation. Cette option s'accompagnerait d'une augmentation des taux d'imposition pour maintenir le niveau des recettes fiscales globales. La seconde et la troisième option proposent de simplifier la fiscalité du patrimoine immobilier, soit en supprimant la taxation des revenus locatifs et en

refondant la taxe foncière, soit en supprimant cette dernière mais en taxant le revenu implicite dont bénéficient les propriétaires occupants. En complément d'une de ces options, supprimer les droits de mutation à titre onéreux permettrait d'instaurer une fiscalité plus favorable à la mobilité résidentielle.

9. Comment réformer la fiscalité des successions ?

Par Clément Dherbécourt

NOTE VIDÉO

Janvier 2017, 4 pages

Depuis une vingtaine d'années, le patrimoine des Français augmente plus vite que leurs revenus, et il est de plus en plus détenu par les générations âgées. Ces évolutions de structure rendent probable l'avènement d'une société moins méritocratique, où le montant de l'héritage reçu joue un rôle croissant dans la détermination du niveau de vie des personnes. Simultanément, la transmission du patrimoine s'opère de plus en plus tard, du fait de l'allongement de l'espérance de vie. Dans ce contexte, les outils de redistribution que sont l'impôt sur le revenu et la fiscalité des transmissions parviennent mal à réduire l'inégalité entre héritiers et non héritiers, et à favoriser la transmission du patrimoine à des générations plus jeunes. Une réflexion d'ensemble sur notre système fiscal en matière de successions et de donations – dont l'architecture date d'environ un siècle – est aujourd'hui nécessaire. Deux objectifs pourraient être assignés à une réforme : premièrement, limiter la perpétuation des inégalités d'une génération à la suivante ; deuxièmement, inciter à des transmissions plus précoces vers les jeunes. La question d'un patrimoine de départ minimum pourrait également être posée, si l'on veut favoriser l'inclusion des non héritiers dans une société patrimoniale.

10. Comment réduire la sensibilité du système de retraite à la croissance ?

Par Yves Guégano et Gautier Maigne

NOTE VIDÉO

Janvier 2017, 4 pages

Les réformes conduites en France depuis trente ans ont permis de rétablir l'équilibre du système de retraite, malgré l'évolution du contexte démographique (allongement de l'espérance de vie et papy-boom). Mais le système reste vulnérable aux aléas de la croissance à moyen terme. Afin de le rendre plus robuste, trois options sont envisageables : piloter les ajustements au fil de l'eau, sous-indexer de manière pérenne les pensions par rapport aux salaires, ou les réindexer sur les salaires après une phase transitoire de sous-indexation.

11. Quelle autonomie pour les établissements scolaires ?

Par Marine Boisson-Cohen

NOTE VIDÉO

Décembre 2016, 4 pages

Les résultats insatisfaisants de notre système éducatif et les impasses que rencontre aujourd'hui son pilotage centralisé conduisent à rechercher une plus grande autonomie des établissements scolaires. Ce concept peut cependant se traduire par des approches très différentes. La première repose sur une plus forte capacité d'auto-organisation locale, sans bouleverser le cadre existant. La deuxième instaure une modulation des moyens et des marges de manœuvre accrues pour les chefs d'établissement. La troisième promeut une nouvelle offre d'établissements privés ou proches du fonctionnement du privé couplée à la mise en place d'outils pour lutter contre le risque de sélection des élèves.

12. La transition entre le lycée et l'enseignement supérieur

Par Daniel Agacinski et Mohamed Harfi

Janvier 2017, 4 pages

Pour élever le niveau de compétences de sa population active, pour lutter contre l'échec et la fréquence des réorientations en début de parcours dans le supérieur, pour réduire les inégalités sociales d'accès aux diplômes, la France doit prêter une attention particulière à la transition qui intervient au moment du baccalauréat, de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur. Face aux difficultés que rencontrent de nombreux étudiants pour s'orienter vers une formation dans laquelle ils ont de réelles chances de réussir, il importe de renforcer la continuité des enseignements de part et d'autre de cette frontière. Pour y parvenir, deux options peuvent être envisagées. Premièrement, la création, dans le cadre actuel, de plusieurs filières intégrées à cheval entre le lycée et le supérieur, visant notamment à favoriser la réussite des bacheliers professionnels. Deuxième option, la mise en place d'enseignements modulaires aussi bien avant qu'après le baccalauréat, permettant aux élèves et aux étudiants de construire à la carte leur parcours de formation, en fonction de leurs aspirations et des compétences qu'ils acquièrent au fil des modules suivis.

13. Mieux investir au service de la croissance

Par Vincent Aussilloux et Christophe Gouardo

Février 2017, 4 pages

Dans un contexte d'atonie généralisée de la croissance européenne et mondiale, l'économie française est confrontée à une faiblesse simultanée de l'offre et de la demande. Le risque, aujourd'hui, est que cette situation s'enracine et produise des dommages irréversibles à son fonctionnement. Une relance de l'investissement permettrait d'apporter à la demande le soutien dont elle a besoin. Pour autant, la France n'est pas à la traîne par rapport à ses principaux partenaires en termes de montants d'investissement, publics comme privés. Il s'agit donc surtout d'investir mieux, de façon à augmenter le potentiel de croissance du pays. Deux options, qui ne sont pas mutuellement exclusives et qui sont susceptibles de se renforcer, sont envisageables pour dynamiser l'investissement à court terme : la France peut agir seule, ou bien porter la relance à l'échelon européen. Compte tenu de son niveau de dette publique déjà élevé et de ses engagements européens en la matière, la première option pourrait passer par une réorientation de la dépense publique et une amélioration de la qualité des investissements, des mécanismes de garantie publique ou une amplification du Programme d'investissements d'avenir. Menée à l'échelon européen, une relance plus ambitieuse s'appuierait sur un budget supplémentaire dans le cadre d'une nouvelle initiative pour l'investissement, ou sur une capacité européenne d'emprunt dédiée.

14. Quelle architecture pour la zone euro ?

Par Christophe Gouardo et Vincent Aussilloux

Décembre 2016, 4 pages

Depuis 2010, la zone euro a engagé des réformes qui lui ont jusqu'ici permis de préserver son intégrité mais pas la cohérence de son architecture. Pour corriger cette situation précaire, les États membres vont devoir repenser le compromis de Maastricht. Trois modèles différents, qui ont chacun leur cohérence, sont a priori envisageables. Le premier constituerait un retour aux principes d'origine, assortis de dispositifs complémentaires pour assurer la crédibilité de la règle stricte de non-solidarité des pays sur leurs dettes publiques respectives. Il permettrait de rétablir la souveraineté budgétaire des États membres, mais avec le risque de conduire à des crises de finances publiques plus fréquentes

et plus coûteuses. Le deuxième modèle, qui passerait par une intégration budgétaire renforcée et une part de coresponsabilité sur les dettes publiques, apporterait la stabilité mais supposerait de placer la souveraineté budgétaire des parlements nationaux sous le contrôle d'un échelon législatif européen. Une troisième voie consisterait à décliner à l'échelle de la zone euro le modèle américain : la fonction de stabilisation macroéconomique serait assurée par un budget commun mais les États membres resteraient seuls responsables de leurs dettes, en contrepartie d'une plus grande latitude dans la définition des orientations budgétaires nationales.

Compétences transférables et transversales

Quels outils de repérage, de reconnaissance et de valorisation pour les individus et les entreprises ?

Rapport de groupe de travail n° 2 du Réseau Emplois Compétences

Sandrine Aboubadra-Pauly, Lucie d'Artois, Marième Diagne, Nicolas Le Ru, rapporteurs

Avril 2017, 97 pages

Fruit de la concertation entre l'État et les partenaires sociaux, la mise en place du Réseau Emplois Compétences en 2015 répondait à plusieurs objectifs : créer un espace de dialogue et d'échanges entre les acteurs de l'observation et de la prospective sur les domaines de l'emploi et des compétences, renforcer l'expertise collective et favoriser l'appropriation des travaux par les décideurs publics et économiques.

Les réformes du marché du travail initiées par la loi sur la formation professionnelle du 5 mars 2014 puis la loi Travail du 8 août 2016 ont introduit de nouveaux droits individualisés pour tous les actifs. Le compte personnel d'activité (CPA), le compte personnel de formation (CPF) et le conseil en évolution professionnelle (CEP) représentent de formidables opportunités de sécuriser les parcours professionnels individuels, qui supposent en regard un effort d'information et de pédagogie pour s'assurer que tous les actifs, en particulier les plus fragiles, s'approprieront ces outils. Le CPA, dernier des outils mis en place en janvier 2017, permet à chacun de formaliser son profil professionnel, en déclarant ses compétences, afin d'accéder à sa galaxie des métiers, c'est-à-dire des métiers où il pourrait transférer et exercer les compétences qu'il détient. Comment l'individu, le recruteur en entreprise, le formateur ou le conseiller en insertion professionnelle repèrent-ils et formalisent-ils les compétences transférables et transversales pour mieux sécuriser les parcours individuels ? Comment les valorisent-ils ? Quels sont les outils que l'on peut mobiliser pour y parvenir ?

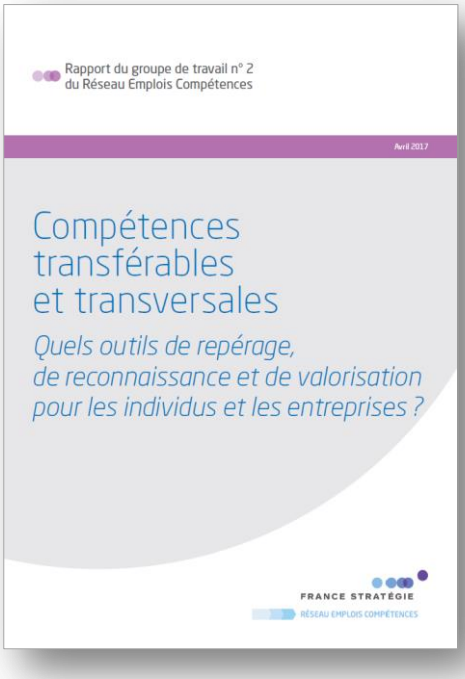

La première partie du document est consacrée aux définitions et aux outils de description des compétences transférables et transversales : elle identifie la grande variété des référentiels existants, et l'absence de langage partagé entre les acteurs de la formation initiale, de la formation continue et de l'emploi.

La deuxième partie présente des outils et des démarches destinés à aider les individus et les entreprises à repérer et à formaliser les compétences transférables et transversales. Elle souligne la nécessité de renforcer l'accompagnement des individus et des entreprises dans ce repérage et cette formalisation.

La question de la certification des compétences fait l'objet de la dernière partie. Celle-ci illustre les rapprochements entre différentes certifications destinées à favoriser les mobilités, et ouvre la voie à de nouvelles opportunités de rapprochement, entre formation initiale et formation continue. Les pistes d'approfondissement sont développées dans la conclusion.

SOMMAIRE

Introduction – Pourquoi s'intéresser aux compétences transférables et transversales ?

Chapitre 1 – L'enjeu des référentiels de compétences

1. Compétences transférables et compétences transversales : de quoi parle-t-on ?
2. Vers plus de dialogue entre les référentiels ?

Chapitre 2 – Repérer, formaliser et accompagner : les leviers de prise en compte des compétences transférables et transversales

1. Repérer et formaliser les compétences transférables : les opportunités croissantes des outils numériques ?
2. Repérer et valider des compétences transversales par des « mises en situation de travail »
3. Renforcer l'accompagnement des individus et des entreprises

Chapitre 3 – La certification des compétences transférables et transversales

1. Certifier les compétences transférables : origine des démarches et enseignements
2. Certifier les compétences socles et transversales : des démarches récentes
3. L'approche par les blocs de compétences : un changement de paradigme ?

Conclusion – Quelles pistes d'approfondissement ?

Annexes

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2017), *Compétences transférables et transversales. Quels outils de repérage, de reconnaissance et de valorisation pour les individus et les entreprises ?*, rapport, avril.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR **LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE**

Mission de préfiguration de la Commission de refondation du code du travail

Rapport au Premier ministre

Michel Yahiel, Emmanuelle Prouet, Antoine Naboulet et Hélène Garner

Mai 2017, 34 pages

Conformément à la lettre de mission du Premier ministre en date du 1er mars 2017, la réflexion conduite par France Stratégie sur les voies et moyens nécessaires à la mise en place de la commission de « refondation de la partie législative du code du travail », telle que prévue par l'article 1er de la loi du 8 août 2016, s'est attachée à l'ensemble des aspects pratiques et organisationnels soulevés par ce projet d'ampleur.

De nombreuses auditions ont été menées, auprès des partenaires sociaux et de plusieurs experts, pour établir une cartographie des positions et pour distinguer celles qui relèvent d'une appréciation positive ou critique des orientations de la loi elle-même de celles qui se rapportent à la méthode de travail à adopter pour la suite des opérations. En effet, chacun s'accorde sur la nécessité d'œuvrer à la simplification du code du travail et à sa meilleure lisibilité, fût-ce à droit constant, et personne ne sous-estime l'ampleur de la tâche, qui appelle précisément de prévoir un dispositif *ad hoc* pour pouvoir y faire face.

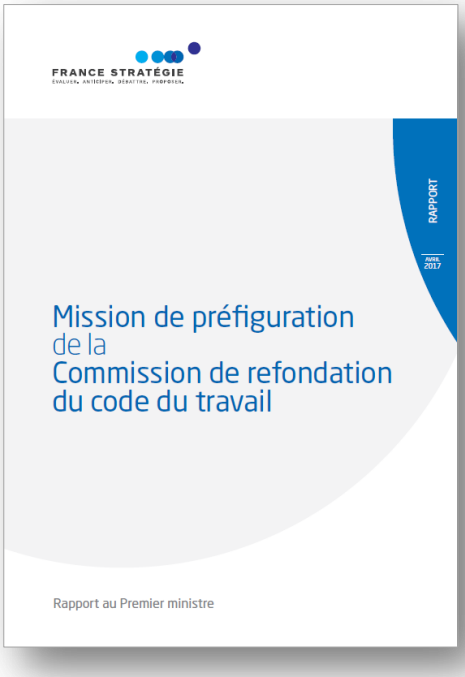

De nombreux interlocuteurs ont soulevé les questions de la continuité des objectifs gouvernementaux à l'issue des prochaines échéances électorales et de l'articulation entre ce chantier et les réformes du marché du travail annoncées par les candidats à l'élection présidentielle.

La mission s'est naturellement placée dans l'hypothèse où, quelles que soient la nature et l'ampleur des réformes projetées, le chantier de la simplification ne serait pas abandonné. Elle a par ailleurs envisagé plusieurs options de calendrier, afin de concilier un indispensable cadrage préalable, intégrant une phase de concertation suffisante pour pouvoir lancer la procédure dans de bonnes conditions, avec une rapidité d'exécution devant permettre de respecter le délai ultime prévu par la loi (août 2018), voire de l'anticiper dans la mesure du possible. Cette approche permettrait en outre de viser un seul texte de loi pour l'ensemble des chapitres du code ainsi refondus, dès lors qu'un processus itératif efficace serait respecté au long de cette réécriture, incluant sans doute les commissions parlementaires compétentes.

S'agissant de la commission de refondation elle-même, la mission n'a pas cru de sa responsabilité de fournir à ce stade des noms de personnalités, indiquant plutôt des profils à privilégier (magistrats, juristes, praticiens, etc.), dans le cadre plus vaste d'un schéma d'organisation précisant notamment les rôles clés du Haut Conseil du dialogue social et de la Direction générale du travail. La mission estime également nécessaire de prévoir un groupe « miroir » d'usagers du code du travail, intégrant en particulier la dimension essentielle des TPE et PME.

SOMMAIRE

Introduction

1. Objectifs et principes de la commission

2. Périmètre et séquençage des travaux

3. Composition

4. Gouvernance et articulation avec d'autres instances

5. Organisation des travaux

6. Issue des travaux

Annexes

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2017), *Mission de préfiguration de la Commission de refondation du code du travail,* rapport au Premier ministre, avril.

EGALEMENT DISPONIBLE SUR **LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE**

Vision prospective partagée des emplois et des compétences : la filière numérique

Rapport du Réseau Emplois Compétences (REC)

Sandrine Aboubadra-Pauly, Nicolas Le Ru et Marième Diagne (France Stratégie), Damien Brochier et Joachim Haas (Céreq), rapporteurs

Juin 2017, 82 pages

Lors de sa séance plénière d'octobre 2015, le Conseil national de l'industrie (CNI) remettait un avis au gouvernement sur les enjeux de l'emploi et de la formation pour l'industrie. Les questions centrales étaient : comment construire une démarche d'anticipation des besoins en compétences et en qualifications dans un contexte d'incertitude forte ? Comment identifier les mutations économiques et technologiques, et les transitions professionnelles à opérer ? Pour tenter d'y répondre, le CNI a proposé l'élaboration au sein de chaque Comité stratégique de filière d'une « Vision prospective partagée des emplois et des compétences », bâtie non par simulation de scénarios macroéconomiques mais à partir des réalités des stratégies industrielles et territoriales. Le ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et la ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle ont demandé que cette démarche fasse l'objet d'une expérimentation.

Ce rapport sur la filière numérique est le premier résultat de ce travail, conduit dans le cadre d'un partenariat entre le CNI, France Stratégie et le Céreq. Il aboutit à deux principaux résultats opérationnels : la production d'un répertoire des métiers « cœur du numérique », qui crée un langage partagé entre les acteurs et donne une vision des métiers en développement à deux ou trois ans ; et la mise en lumière d'une nouvelle approche « itérative et en réseau » qui doit fonder la relation formation-emploi.

Le rapport confirme tout l'intérêt du processus innovant mis en place pour cette expérimentation : mode de travail participatif, recherche de solutions pragmatiques face à des difficultés d'analyse, travail finalisé sur la production d'une synthèse partagée et appropriable par tous. L'approche par filière a favorisé une vision transversale à plusieurs secteurs, permettant de converger vers des repères collectifs indispensables en situation d'incertitude forte sur les évolutions des métiers et des compétences.

Cette « prospective du temps présent » appelle une exigence de suivi, formulée par les acteurs de la filière numérique, car l'enjeu est d'identifier en continu les évolutions de l'emploi, des métiers et des compétences. Pour consolider la méthodologie, une deuxième expérimentation sera réalisée sur la filière Valorisation industrielle des déchets, et une démarche similaire sera engagée par la filière Automobile dans le cadre d'un projet soutenu par le Programme des investissements d'avenir.

SOMMAIRE

Introduction

Chapitre 1 – La filière numérique, filière d'avenir : de quoi parle-t-on ?
1. Branche, secteur, filière : quel périmètre d'observation et d'action ?
1.1. La filière numérique en France : 860 000 salariés et 80 000 indépendants
1.2. Seule l'activité de programmation et de conseil informatique connaît une nette croissance de ses effectifs en France
2. La diffusion des technologies sur de nombreux marchés porte la croissance de l'emploi dans la filière
3. Des métiers « cœur du numérique » qui se diffusent dans tous les secteurs

Chapitre 2 – Dresser un répertoire des emplois et métiers du numérique
1. Une dynamique positive en termes de création d'emploi… mais avec des inconnues
2. Un diagnostic original sur l'évolution des métiers du numérique
2.1. Partage des connaissances, des perceptions et des questionnements
2.2. L'identification de neuf familles de métiers « cœur du numérique »
2.3. Descriptif détaillé des familles de métiers

Chapitre 3 – Un lien formation-emploi rénové par une approche itérative et en réseau
1. Le numérique comme facteur d'insertion et levier d'accès à l'emploi
2. Des structures de formation initiale engagées dans des dynamiques de coopération avec les entreprises
3. Un engagement multiforme et partenarial des entreprises
Vision prospective partagée des emplois et des compétences : la filière numérique

Chapitre 4 – Comment passer à l'opérationnel ?
1. Éclairer les instances décisionnelles de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle
2. Un réseau de lieux ressources en interaction

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2017), *Vision prospective partagée des emplois et des compétences : la filière numérique*, rapport du Réseau Emploi Compétences, juin.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR **LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE**

Prospective régionale et sectorielle de l'emploi

Quelles méthodes, quels horizons et quelles sources ?

Rapport du Réseau Emplois Compétences

Sandrine Aboubadra-Pauly, Marième Diagne et Nicolas Le Ru, rapporteurs

Juillet 2017, 77 pages

« Pour mieux anticiper l'évolution des emplois et des besoins en compétences des entreprises, il est indispensable de renforcer notre capacité collective d'observation et de prospective ». Ces propos, extraits de la feuille de route de la grande conférence sociale de juin 2013, expriment une volonté d'amplifier les efforts en matière de travaux prospectifs, dans une période où les incertitudes sont nombreuses, liées aux évolutions technologiques, sociologiques, géopolitiques, macroéconomiques, etc.

Le Réseau Emplois Compétences, créé à la suite de cette grande conférence sociale, a mis en place un groupe de travail dans l'objectif de progresser collectivement dans la réalisation de travaux de prospective chiffrés consistant pour l'essentiel à estimer l'évolution de postes à pourvoir sur un territoire pour différents métiers ou activités économiques. Ce type d'exercice existe en France à l'échelle nationale depuis le début des années 19902 et au niveau régional depuis le milieu des années 2000.

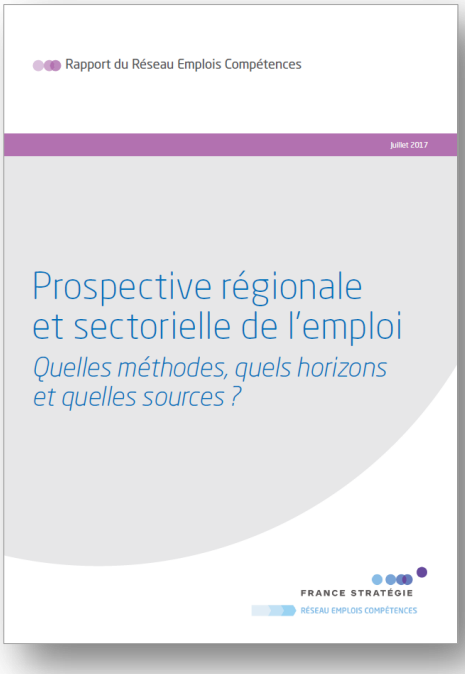

Le groupe de travail a volontairement écarté l'idée de rédiger un guide méthodologique : mener une prospective quantitative sur de « petits » périmètres d'étude (un territoire ou une activité) nécessite de tirer parti du maximum d'informations possibles. Étant donné que la disponibilité de ces informations varie significativement selon le niveau géographique étudié (commune, département ou région) et le mode d'organisation – donc la capacité de collecte d'informations – des observatoires de branche, il est actuellement illusoire de chercher à uniformiser les pratiques. Il apparaît néanmoins possible de développer une vision commune de ce que permet, ou non, une démarche prospective dans le domaine de l'emploi et des compétences.

Le groupe de travail a donc souhaité identifier, au-delà des enjeux méthodologiques, les difficultés communément rencontrées par les acteurs en charge de réaliser des travaux de prospective afin de dégager des principes pouvant être partagés par le plus grand nombre. Le document s'intéresse de ce fait aux objectifs que l'on peut assigner à un tel exercice de prospective chiffré, aux sources de données permettant le suivi de l'emploi, au niveau local et au niveau des branches, ainsi qu'aux méthodologies les plus couramment utilisées.

Ce document, à destination des commanditaires de travaux prospectifs et des équipes en charge de les réaliser, synthétise les conclusions du groupe de travail.

SOMMAIRE

Introduction

Chapitre 1 – La prospective ne prédit pas l'avenir, elle aide à le construire

1. La prospective des emplois et des compétences ne doit pas être confondue avec les outils de prévision

2. Un instrument d'aide à la décision, qui ne peut à lui seul déterminer l'offre de formation

Chapitre 2 – Des difficultés méthodologiques générales et persistantes

1. Difficultés méthodologiques concernant la demande de travail

2. Difficultés méthodologiques concernant l'offre de travail

Conclusion – Comment améliorer l'utilité des exercices de prospective pour les décideurs ?

1. Être clair sur les objectifs initiaux assignés à une démarche prospective

2. Travailler avec d'autres et assumer collectivement la responsabilité

3. Privilégier d'autres démarches que la prospective pour déterminer l'action à court terme

Annexes

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2017), *Prospective régionale et sectorielle de l'emploi. Quelles méthodes, quels horizons et quelles sources ?*, rapport, juin.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR **LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE**

Les exonérations générales de cotisations

Rapport du Comité de suivi des aides publiques aux entreprises et des engagements (COSAPE) présidé par Michel Yahiel

Fabrice Lenglart, coordinateur
Amandine Brun-Schammé, Rozenn Desplatz et Antoine Naboulet, rapporteurs

Juillet 2017, 110 pages

Le Comité de suivi des aides publiques aux entreprises et des engagements (COSAPE) a choisi de consacrer son premier rapport aux exonérations générales de cotisations sociales patronales sur les bas salaires. Mise en œuvre depuis vingt-cinq ans, cette politique s'est amplifiée par vagues successives jusqu'à atteindre un coût direct de l'ordre de 25 milliards d'euros pour les finances publiques.

La politique générale et massive de réduction de cotisations sociales sur les bas salaires mise en place en France n'a que peu ou pas d'équivalent à l'étranger. En raison du modèle social qu'elle a construit, la France se caractérise par un niveau de dépenses publiques de protection sociale particulièrement élevé, le plus élevé en part de PIB au sein de l'Union européenne. Seule la Belgique dispose depuis les années 1990 d'une politique d'exonérations de cotisations sociales quelque peu comparable, tandis que les Pays-Bas ont expérimenté un dispositif similaire jusqu'au début des années 2000. Au modèle adopté par la France, caractérisé par un salaire minimum légal uniforme et élevé, combiné à des allégements de cotisations sociales ciblés sur les bas salaires visant à en réduire le coût pour l'employeur, d'autres pays comme l'Allemagne ou le Royaume-Uni ont jusqu'à une époque récente privilégié un niveau de salaire minimum plus faible pour favoriser l'emploi non qualifié, couplé à des dispositifs de soutien au revenu.

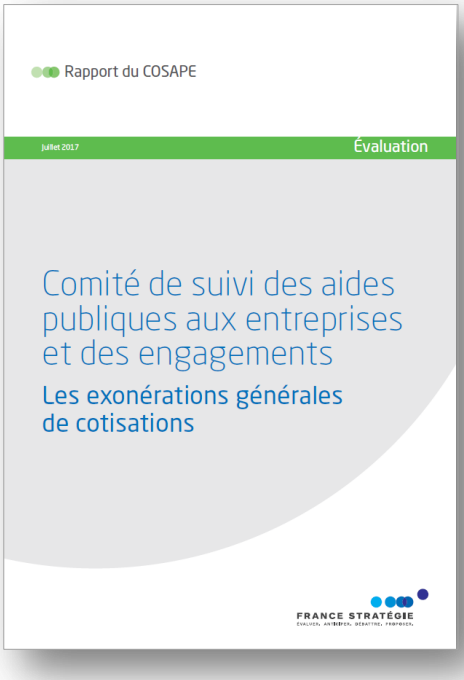

En France, les travaux d'évaluation de la politique d'exonérations de cotisations sociales patronales sur les bas salaires ont surtout cherché à mesurer l'effet sur le volume de l'emploi. Ils aboutissent globalement à conclure que la première vague d'allégements (1993-1997) a permis de créer ou sauvegarder environ 300 000 emplois et la deuxième vague (1998-2002) environ 350 000. Les effets de la troisième vague (2003-2005) seraient quasi nuls. Cependant, pour la deuxième et la troisième vagues, les effets des exonérations ne peuvent pas être évalués indépendamment de la baisse du temps de travail et de la convergence vers le haut des différentes garanties mensuelles de rémunération qui les ont accompagnées. Par ailleurs, on ne dispose d'aucune évaluation des effets sur l'emploi de cette politique sur les vingt-cinq dernières années. Enfin, on sait peu de choses sur la nature des emplois créés ou sauvegardés (par sexe, âge, diplôme, catégorie socioprofessionnelle, etc.) et sur leur ventilation par secteur d'activité ou taille d'entreprise.

Les évaluations des effets de cette politique sur les salaires sont moins nombreuses. Or la façon dont l'évolution des cotisations, donc des exonérations de cotisations, se répercute sur l'évolution des salaires est un enjeu central si l'on

veut capter leurs effets sur l'emploi, en particulier à moyen et long termes.

Cette politique, en particulier son amplification dans la durée, a pu jouer sur la dynamique du Smic et plus généralement des bas salaires, en facilitant des évolutions plus favorables, du fait qu'elle freinait dans le même temps leurs effets sur le coût du travail. Elle a pu ainsi contribuer au resserrement de la distribution des salaires nets et bruts. De fait, la proportion de salariés rémunérés au Smic a beaucoup progressé tout au long des trois vagues d'allégements, et, même si elle a reflué depuis, elle se situe aujourd'hui deux points plus haut qu'il y a vingt-cinq ans. Ce resserrement de la distribution salariale, que l'on observe en France sur longue période, apparaît atypique au regard des autres pays développés. Dans le même temps, la distribution des coûts du travail, elle, s'est bien élargie en France à l'instar de ce que l'on observe ailleurs.

Pour autant, il n'existe pas d'études visant à établir et à chiffrer l'effet de la montée en charge des exonérations de cotisations sociales patronales sur l'ensemble de la distribution salariale et sa dynamique. Les études disponibles se consacrent à une question plus spécifique, celle de savoir si la dégressivité des allégements incite les employeurs à contenir certaines augmentations en bas de l'échelle salariale pour continuer à bénéficier à plein des allégements, et conduit ainsi à ce que certains salariés se trouvent durablement rémunérés au voisinage du Smic. Ces études concluent plutôt par la négative, c'est-à-dire à l'absence de « trappe à bas salaire », sans épuiser totalement le sujet.

Les conséquences à moyen et long termes des allégements de cotisations sociales patronales sur l'appareil productif sont largement inconnues. On ne dispose d'aucune étude sur leurs effets sur la formation, les investissements, l'innovation, la montée en gamme de l'économie française et la croissance potentielle.

Sommaire

Synthèse / Introduction

Chapitre 1 – Un contexte en transformation
1. La mise en place des allégements de cotisations sociales patronales sur les bas salaires
2. Un cadre économique transformé

Chapitre 2 – Un effort massif de réduction du coût du travail, sans équivalent international
1. Caractéristiques des exonérations françaises
2. Les exonérations générales en comparaisons internationales

Chapitre 3 – Vingt ans d'évaluations : enseignements et incertitudes
1. Une évaluation portant principalement sur l'emploi
2. L'impact des exonérations sur les salaires
3. L'impact des exonérations sur la structure productive : peu de travaux disponibles

Conclusion

Annexes / Bibliographie

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2017), *Les exonérations générales de cotisation*, rapport, juillet.

EGALEMENT DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

Renforcer la capacité des entreprises à recruter

Rapport du Réseau Emploi Compétences, groupe de travail n° 4

Morad Ben Mezian, rapporteur

Août 2017, 68 pages

Le groupe de travail n° 4 du Réseau Emploi Compétences avait pour objectif initial d'identifier les méthodes et les sources statistiques permettant d'appréhender les « modes d'alimentation » des métiers. Progressivement, ce groupe a été amené à s'intéresser à l'autre bout de la chaîne, autrement dit aux modalités de recrutement des entreprises. Les pratiques de gestion de la main-d'œuvre lui sont en effet apparues comme un déterminant important des modes d'accès aux métiers. Or peu de travaux ont encore exploré cette voie.

Ce changement de point de vue modifie le regard porté sur la relation entre emploi et formation professionnelle. De fait, depuis une vingtaine d'années, les politiques en faveur de la formation se sont multipliées. Elles sont en effet perçues comme un des principaux leviers de la lutte contre le chômage puisqu'elles sont censées réduire les difficultés de recrutement liées à l'inadéquation entre l'offre et la demande de compétences sur le marché du travail. Mais force est de constater que les plans massifs de formation et l'élévation du niveau de diplôme ont eu peu de prise sur le taux de chômage. Certains travaux considèrent même que les effets de ces plans sont nuls, quand ils ne conduisent pas à dégrader relativement la situation des profils les moins diplômés. La première partie du rapport passe en revue la littérature sur ce sujet.

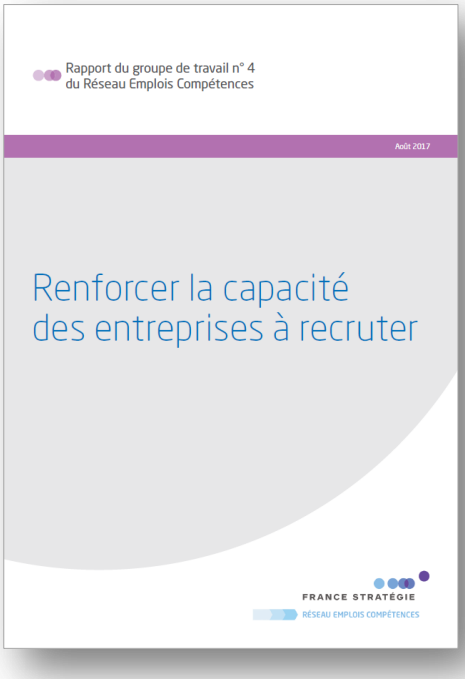

Ce constat entrouvre la porte à une autre interprétation des difficultés de recrutement, fondée non plus sur les défauts de compétences des actifs mais sur la qualité de la gestion de la main-d'œuvre par les entreprises. Cette approche appelle la mise en œuvre de politiques de formation différenciées, selon les secteurs ou les profils, comme l'expose la deuxième partie.

Reste que cette gestion de la main-d'œuvre est complexe à appréhender car de nombreux facteurs entrent en ligne de compte. Quelle est la « structuration RH » d'une entreprise ? Quelles sont ses pratiques en matière de recrutement et de formation ? Plusieurs sources statistiques et diagnostics permettent heureusement de mieux connaître cette dimension : leur exposé fait l'objet de la troisième partie de ce rapport.

Que nous révèlent ces sources ? Précisément que le niveau et la spécialité de formation ne sont pas toujours le premier critère de recrutement des entreprises. Avec d'importantes variations selon les métiers, les secteurs ou les territoires, ces entreprises tendent à privilégier l'expérience et la motivation comme indicateur de la capacité des candidats à satisfaire aux exigences d'un poste. Dès lors, les difficultés de recrutement ou les pénuries invoquées changent de visage : elles pourraient refléter non pas une inadéquation entre compétences détenues et compétences attendues mais plutôt les propres difficultés des employeurs à identifier la capacité des candidats. En améliorant en amont la gestion des ressources

humaines, il deviendrait dès lors possible d'améliorer *in fine* l'impact de la formation sur le retour à l'emploi. Pour les pouvoirs publics, il deviendrait possible de mieux cibler les réponses aux besoins en ressources humaines des entreprises – qu'ils relèvent de la formation initiale ou continue, de dispositifs d'emploi ou d'appui et d'accompagnement.

Promouvoir une telle démarche suppose que les acteurs institutionnels – les Régions, l'État, Pôle emploi, les partenaires sociaux – sortent d'une logique « adéquationniste » axée sur le « tout formation ». Cela suppose aussi que le monde de l'entreprise prenne ses responsabilités dans l'identification de ses besoins en compétences. Certaines branches ont déjà commencé ce travail en mettant en place des outils d'accompagnement de leurs adhérents.

Toutefois, la responsabilisation et l'accompagnement des entreprises restent souvent traités de manière secondaire, avec des efforts qui portent essentiellement sur la seule phase de recrutement : aide à la définition des profils de poste, au processus du recrutement proprement dit ou encore à l'accueil du nouvel embauché. Nécessaire, cet outillage demande à être complété. Ces dernières années, cet appui RH s'est en outre concentré sur la construction d'outils généralisables à l'ensemble des entreprises alors que les sources statistiques identifiées dans ce rapport montrent à quel point les systèmes de gestion de compétences sont à la fois multiformes, complexes et évolutifs.

Ce rapport vise à permettre aux acteurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (EFOP) de s'emparer de ce sujet pour l'intégrer à leur réflexion sur l'évolution des politiques d'emploi et de formation pour leur territoire ou leur branche professionnelle.

SOMMAIRE

Introduction

Chapitre 1 – Le marché du travail français vu sous le prisme d'une inadéquation des compétences
1. Un marché du travail peu performant ?
2. La formation comme principal instrument des politiques de l'emploi

Chapitre 2 – Qualifications versus compétences
1. Un lien faible entre formation et emploi
2. Ce que cherchent les entreprises

Chapitre 3 – Comment connaître les pratiques de gestion de la main-d'œuvre des entreprises ?
1. Les enquêtes statistiques sur les pratiques de recrutement et de formation
2. Les études qualitatives

Conclusion

Annexes / Bibliographie

Voir aussi le rapport d'activité 2015-2017 du Réseau Emploi Compétences :
Bilan et perspectives, octobre 2017, 30 pages

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2017), *Renforcer la capacité des entreprises à recruter*, rapport, juillet.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

Rapport 2017 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Comité présidé par Michel Yahiel

Fabrice Lenglart, coordinateur

Amandine Brun-Schammé, Rozenn Desplatz et Antoine Naboulet, rapporteurs

Octobre 2017, 100 pages

Institué par la loi de finances rectificative pour 2012, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est entré en vigueur le 1er janvier 2013. Un comité chargé de son suivi et de son évaluation a été mis en place, regroupant des parlementaires, les partenaires sociaux, les administrations et des experts. Dans son rapport 2017, le comité identifie une première série de résultats significatifs.

- Le comité considère comme avéré le fait que le CICE s'est en partie diffusé dans l'ensemble du système productif, le long de chaînes de valeur dès sa mise en place en 2013 et 2014. Les entreprises les plus bénéficiaires ont transmis une partie de leur CICE à leurs entreprises clientes ou donneuses d'ordre, en réduisant ou en limitant la hausse des prix des biens et services qu'elles leur vendent.

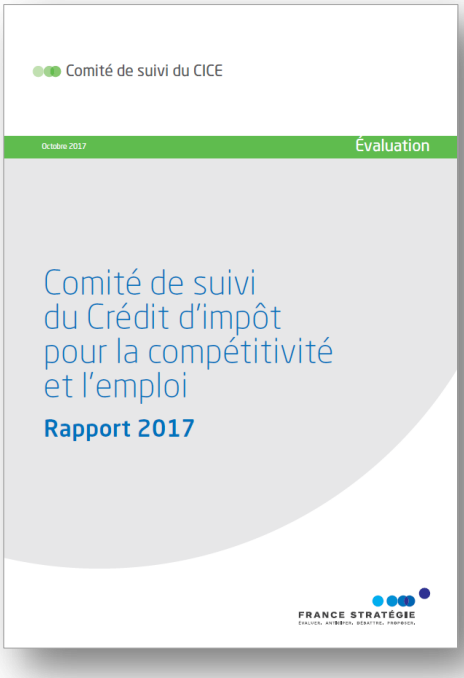

- Le comité note que le CICE a conduit à une amélioration des marges des entreprises, mais cet effet n'est que partiellement identifiable avec les méthodes micro-économétriques employées.
- Le comité tient pour robustes les résultats des équipes de recherche qui concluent à l'absence d'impact de court terme du CICE, c'est-à-dire en 2013 et 2014, sur l'investissement, la recherche et développement et les exportations.
- Il constate que cette absence d'impact semble perdurer en 2015, mais s'interroge sur la capacité des méthodes employées pour capter de tels impacts.
- Le comité constate que la prise en compte de l'année 2015 dans les travaux d'évaluation ne lève pas toutes les incertitudes entourant l'effet du CICE sur l'emploi. Un effet positif mais modéré, concentré sur les entreprises les plus exposées au CICE, lui paraît le plus vraisemblable, de l'ordre de 100 000 emplois sauvegardés ou créés sur la période 2013-2015 (mais dans une fourchette large, allant de 10 000 à 200 000 emplois). En revanche, le volume d'emplois sauvegardés sur la période grâce à l'effet du préfinancement sur les défaillances d'entreprise est modeste (moins de 3 000 emplois sauvegardés sur 2013), et moindre qu'envisagé par le comité dans son rapport de l'an passé.

Sur d'autres points, le comité estime que les résultats disponibles ne permettent pas de trancher ou demeurent relativement fragiles :

- Le comité constate qu'une forte incertitude demeure quant à la décomposition de l'effet du CICE sur l'emploi par niveaux de qualification.

- Il relève que les effets du CICE sur les salaires demeurent difficiles à déceler. À la lumière des données de 2015, deux résultats semblent émerger. D'une part, le CICE aurait plutôt joué positivement sur les salaires des cadres et professions intellectuelles supérieures. D'autre part, la dynamique des salaires sur les trois premières années d'implémentation du CICE ne semble pas avoir été spécifiquement affectée par le seuil de 2,5 Smic à partir duquel un salarié ne bénéficie plus de la mesure. Plus précisément, on n'observe pas de ralentissement des salaires spécifiquement au voisinage de ce point.
- Enfin, le comité note que les estimations relatives à l'effet du CICE sur les dividendes sont très fragiles en raison des données utilisées et ne permettent pas de conclure.

De façon générale, les travaux quantitatifs et qualitatifs menés depuis 2014 font apparaître une très grande diversité de comportements économiques des entreprises face au CICE. L'identification d'un effet global, résultant de cette diversité, n'en est rendue que plus difficile.

SOMMAIRE

Chapitre 1 – Les effets du CICE

1. Les effets du CICE sur 2013, 2014 et 2015
1.1. Rappel du cadre d'analyse : des effets attendus *via* trois canaux
1.2. Effets du CICE en 2013 et 2014 : rappel des conclusions des rapports de septembre 2016 et mars 2017
1.3. Des effets de court terme aujourd'hui mieux appréhendés : effet de trésorerie et effet prix
1.4. L'année 2015 : de nouvelles mesures affectant le coût du travail et susceptibles d'interférer avec le CICE
1.5. Nouveaux résultats sur données 2013-2015

2. Conclusions du comité de suivi du CICE
2.1. Avis du comité
2.2. Approfondissements demandés

Chapitre 2 – Le suivi du CICE en 2017

1. L'évolution des créances et consommation
1.1. Évolution de la créance entre 2013 et 2017
1.2. Quelles consommations du CICE ? Imputations et restitutions
1.3. Les prévisions retenues dans le projet de loi de finances 2018

2. Exposition des entreprises au CICE selon leur taille et leur secteur
2.1. Le CICE concerne davantage les petites entreprises et PME
2.2. Le CICE plus favorable aux secteurs intensifs en main-d'œuvre

3. L'évolution du préfinancement du CICE et caractéristiques des bénéficiaires
3.1. Évolution de l'activité globale de préfinancement
3.2. Le préfinancement au prisme de l'activité de Bpifrance

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2017), *Rapport 2017 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*, rapport, octobre.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR **LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE**

SITE RAPPORT CP DF

Évaluation des ordonnances du 22 décembre 2017 relatives au dialogue social et aux relations de travail

Présentation de la démarche mise en œuvre par le comité d'évaluation

Sandrine Cazes, Marcel Grignard et Jean-François Pilliard

Décembre 2017, 59 pages

Les ordonnances du 22 septembre 2017 réforment en profondeur le cadre du dialogue social et des relations de travail en France. Suite à leur présentation en conseil des ministres, le gouvernement a souhaité qu'une démarche d'évaluation soit mise en place « pour fournir aux citoyens une information à la fois claire et neutre sur les impacts des mesures ». Ces deux points représentent un pas majeur et innovant, tant dans la méthode que sur le fond.

La ministre du Travail a confié à trois personnalités qualifiées, Sandrine Cazes, Marcel Grignard et Jean-François Pilliard, la mission d'organiser et de coordonner l'exercice d'évaluation des effets économiques et sociaux des ordonnances avec l'appui de France Stratégie, de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) et de la Direction générale du travail (DGT).

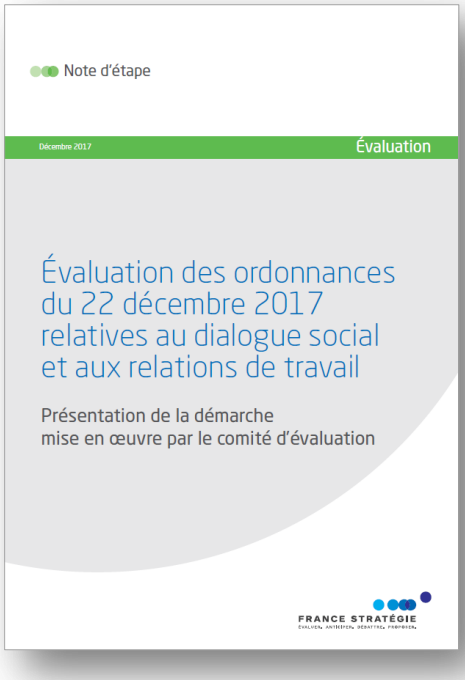

Un comité d'évaluation présidé par ces trois personnalités qualifiées et composé des partenaires sociaux, des administrations concernées, d'experts et de praticiens a été installé le 16 novembre 2017. Il s'est réuni une deuxième fois le 6 décembre 2017. L'objectif du comité est de contribuer à la réalisation et à la diffusion de travaux de suivi et d'évaluation des ordonnances à la fois rigoureux et pluriels. Ces travaux se nourrissent des contributions de plusieurs collèges permettant d'assurer une diversité de regards et d'expertises sur l'évaluation.

Le travail du comité et des trois personnalités est articulé et complémentaire. Par leurs activités (auditions et rencontres de terrain, échanges avec les administrations impliquées dans l'évaluation, etc.), les co-présidents alimentent et enrichissent le travail du comité proprement dit.

Compte tenu de la multiplicité des sujets abordés dans les ordonnances et de la complexité des travaux d'évaluation qui en découle, il s'agit de dégager les questions pertinentes pour l'évaluation, de les préciser et de les ordonner pour produire des éléments de connaissance partagée. Les membres du comité comme l'ensemble des acteurs de la société civile pourront alors disposer de ces éléments, les apprécier selon leur sensibilité, et le débat public pourra s'engager.

La mise en oeuvre des ordonnances va largement dépendre de la manière dont les différents acteurs s'en saisiront au fur et à mesure d'un processus long et évolutif allant de la prise de connaissance à l'appropriation, puis de la mise en oeuvre à l'adoption de nouvelles pratiques. Aussi, le processus d'évaluation sera évolutif et autant que possible innovant. Il devra se concevoir en plusieurs temps et à plusieurs niveaux : dès maintenant et au fil du temps, il s'agira

d'apprécier la réalité des pratiques et des comportements ; à moyen-long terme, d'évaluer l'impact sur le fonctionnement du dialogue social et du marché du travail, sans négliger les comparaisons internationales et avant tout européennes. Il s'agira aussi d'articuler les dimensions quantitatives et qualitatives des réformes et de les appréhender à la fois dans le détail et dans leur ensemble. S'il faut tout regarder, la capacité de hiérarchiser les priorités sera un gage d'efficacité et de lisibilité.

Les premiers travaux et échanges au sein du comité ont permis de préciser les objectifs de cette évaluation en distinguant deux niveaux : ce qui relève des effets directs de la mise en place du nouveau cadre législatif et de son appropriation par les acteurs (partenaires sociaux, salariés, employeurs mais aussi praticiens) ;ce qui relève des conséquences des ordonnances sur le fonctionnement du marché du travail dans son ensemble.

SOMMAIRE

Introduction

Présentation du comité d'évaluation

Définition des questions évaluatives

1. Au premier niveau d'analyse : effets de la mise en place des ordonnances et appropriation par les acteurs
2. Au second niveau d'analyse : impact des ordonnances sur le fonctionnement et les institutions du marché du travail

Nature des travaux et temporalité

1. Des travaux de diverses natures
2. La temporalité de l'évaluation

Les données mobilisables

Organisation des travaux du comité en 2018

Annexes

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2017), *Évaluation des ordonnances du 22 décembre 2017 relatives au dialogue social et aux relations de travail. Présentation de la démarche mise en œuvre par le comité d'évaluation*, note d'étape, décembre.

Intelligence artificielle et travail

Rapport à la ministre du Travail et au secrétaire d'État chargé du Numérique

Salima Benhamou et Lionel Janin, rapporteurs

Mars 2018, 86 pages

Dans la suite des travaux de #FranceIA au printemps 2017, le député Cédric Villani s'est vu confier la mission d'analyser les enjeux de l'intelligence artificielle au niveau économique, social, environnemental et éthique. Muriel Pénicaud, ministre du Travail, et Mounir Mahjoubi, secrétaire d'État chargé du Numérique, ont demandé à France Stratégie d'étudier les impacts de l'intelligence artificielle sur le travail. C'est l'objet de ce rapport.

La question clé est de savoir si l'intelligence artificielle représente une rupture technologique telle que le travail s'en trouvera transformé de manière brutale, avec des répercussions importantes sur l'emploi, ou si elle s'inscrit dans la continuité des transformations numériques à l'œuvre depuis plusieurs décennies. Pour illustrer de façon concrète les enjeux posés par ces mutations annoncées, notre rapport a choisi d'examiner trois secteurs, ceux des transports, de la banque et de la santé.

De cet examen ressortent des spécificités sectorielles et des phénomènes parfois contre-intuitifs. Un *chatbot* qui répond automatiquement à minuit peut malgré tout nécessiter un humain capable de prendre le relai en cas de besoin. Et si la machine vient en effet à soulager les hommes des activités les plus routinières, ces derniers risquent de ne traiter que des tâches complexes, d'où une intensification du travail et un risque de surcharge cognitive.

La multiplicité des facteurs qui conduisent une organisation à décider de recourir, ou non, à des systèmes utilisant l'intelligence artificielle – coût, rentabilité, impacts sur les équipes, conséquences pour les clients – et le poids du contexte – démographique, réglementaire, social – expliquent pourquoi les tentatives de projection des impacts sur les métiers et les emplois resteront durablement incertaines.

Pour le transport, l'impact sur l'emploi du véhicule autonome est difficile à anticiper : la technologie n'a pas encore atteint un niveau de sûreté tel qu'il soit possible de prévoir avec précision un calendrier pour sa généralisation, qui supposera que les réglementations aient évolué et que les assurances se soient adaptées. Les conséquences sur l'emploi de son adoption dans certains secteurs particuliers, comme les transports routiers de longue distance, pourraient cependant être significatives.

Pour les banques, l'intégration de l'intelligence artificielle devrait avoir un impact significatif sur la pratique professionnelle des conseillers commerciaux, et accentuer la tendance à la réduction de leur nombre en agences, mais sans rupture majeure.

Pour la santé, les applications les plus spectaculaires – robots chirurgicaux, interprétation des radios et électrocardiogrammes – ne sont pas les seules qui auront un impact sur la définition des métiers et l'emploi. Celles du

diagnostic et de la prescription assistés par ordinateur ou de suivi des patients à distance pourraient aussi changer profondément la donne, en particulier dans la répartition des tâches entre professions de santé (médecins, et pratiques avancées des infirmiers).

Le rapport propose des pistes d'action qui mobilisent les moyens d'anticipation des acteurs, de formation et de sécurisation des parcours professionnels. Les adopter devrait renforcer la probabilité que les transformations du travail liées à l'usage de l'intelligence artificielle se fassent de façon maîtrisée.

SOMMAIRE

Synthèse

Définition et champ d'investigation
1. Problématique
2. Quelle définition ?
3. Trois secteurs d'activité passés au crible

Impacts dans le secteur des transports
1. Les applications de l'intelligence artificielle dans le transport
2. Un contexte plutôt favorable à la diffusion
3. Les impacts sur les métiers du transport
4. Les scénarios selon les activités

Impacts dans le secteur bancaire
1. Les usages de l'intelligence artificielle
2. Les déterminants de la diffusion
3. Les impacts sur les métiers de la banque de détail
4. Scénarios de diffusion

Impacts dans le secteur de la santé
1. Applications de l'intelligence artificielle et impacts sur le travail
2. Les déterminants
3. Les scénarios de diffusion

Quels enseignements des trois secteurs ?
1. L'IA s'inscrit dans le phénomène plus large de la transition numérique
2. La transformation des tâches : substitution ou complémentarité ?
3. La transformation des qualifications : expert ou généraliste ?
4. La transformation des organisations

Enjeux et recommandations
1. Lancer un chantier prospectif pour anticiper les effets de l'IA et accompagner les acteurs
2. Assurer la formation des travailleurs aux enjeux de l'intelligence artificielle

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2018), *Intelligence artificielle et travail,* rapport, mars.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR **LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE**

Les politiques publiques en faveur des véhicules à très faibles émissions

Dominique Auverlot, Nicolas Meilhan, Bérengère Mesqui et Aude Pommeret, rapporteurs

Mai 2018, 137 pages

Le ministre d'État à la Transition écologique et solidaire et la ministre des Transports ont demandé à France Stratégie une étude de parangonnage de plusieurs pays engagés dans une politique de transition vers un véhicule « propre » à moyen terme. France Stratégie, avec l'aide de la Direction générale du Trésor, a adressé une série de questions aux missions économiques de huit pays : l'Allemagne, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, l'Espagne, la Norvège, les États-Unis, l'Inde et la Chine.

Enjeu majeur pour la politique de développement durable, le véhicule électrique est aussi une opportunité industrielle dont la France doit se saisir. Les ventes annuelles, en progression de quelque 60 % en 2017, ont largement franchi le million d'unités dans le monde, dont la moitié en Chine. Elles dépassent même 10 % des ventes de véhicules neufs en Norvège, dans des métropoles chinoises (Pékin, Shanghai et Shenzhen) et dans une trentaine de villes californiennes. Le parc de véhicules électriques devrait compter des dizaines de millions de véhicules en 2030.

Jusqu'à un passé récent, le véhicule électrique restait cantonné aux trajets du quotidien. Grâce aux progrès technologiques et à la baisse du coût des batteries, nous entrons dans une nouvelle phase de la mobilité électrique sur plus longue distance. Les nouveaux modèles seront bientôt capables d'effectuer des trajets de 300 km, avec une recharge quasi complète en moins d'une demi-heure. D'ores et déjà, les véhicules hybrides rechargeables permettent de combiner l'électrique pour les trajets du quotidien et le thermique pour les grandes distances. Une telle révolution implique de repenser l'articulation entre le véhicule automobile et son système d'approvisionnement en énergie. Production, transport et distribution d'électricité, l'ensemble doit former système avec le véhicule électrique. Cette transformation en profondeur sera rendue possible par le développement concomitant du numérique, de l'intelligence artificielle et du véhicule autonome. Mais cette grappe d'innovations simultanées ne pourra être mise à profit par la France que si elle investit dans les savoir-faire clés et dans la recherche amont.

Dans les trois zones géographiques où la croissance du véhicule électrique est la plus rapide, cet essor résulte de politiques publiques volontaristes reposant d'abord sur des incitations financières élevées – et maintenues dans la durée – qui viennent compenser le surcoût du véhicule électrique. Ces politiques volontaristes reposent également sur des avantages indirects – péages gratuits, possibilité de circuler dans des voies réservées, etc. – et, dans deux cas sur trois, sur la mise en place de quotas de vente de véhicules électriques imposés aux constructeurs.

Au-delà de ses actions dans la R & D et la formation, la France doit donc poursuivre durant les prochaines années sa politique d'incitations directes ou indirectes au véhicule électrique, notamment sous forme de bonus à l'achat d'un tel véhicule. Cette aide a vocation à diminuer au fur et à mesure de la diffusion du véhicule électrique et de la baisse de ses coûts.

En parallèle, la France doit poursuivre le déploiement, en bonne intelligence entre le public et les acteurs privés, des bornes de recharge. Vaste chantier, dans la perspective – ambitieuse – d'un parc de véhicules électriques de 3 à 4 millions d'unités d'ici une quinzaine d'années. D'autant que ces bornes devront être de plus en plus puissantes et accessibles à tous et à coût modéré.

SOMMAIRE

Synthèse / Introduction

Chapitre 1 – Des engagements politiques forts, un développement encore faible
1. Plusieurs pays ont programmé la fin du véhicule thermique
2. En forte hausse, les ventes restent faibles, sauf exceptions
3. Les ventes de véhicules électriques à hydrogène restent confidentielles
4. L'essor des véhicules utilitaires légers électriques a commencé… en Chine
5. La diffusion accélérée des voiturettes et deux-roues électriques en Chine
6. Les bus électriques
7. Les camions « propres » en démonstration

Chapitre 2 – Les instruments de politique publique mobilisés
1. Des incitations à plusieurs leviers
2. Des incitations massives là où le véhicule électrique connaît un essor rapide
3. Les mesures d'incitation peuvent orienter le choix des consommateurs
4. Revers de la médaille : la fin des incitations publiques peut conduire à une baisse rapide des ventes
5. Restrictions à la circulation des véhicules les plus polluants et zones zéro émission au cœur des grandes villes européennes
6. L'articulation des politiques favorisant le développement du VE entre les différents niveaux de collectivité

Chapitre 3 – Le déploiement des bornes de recharge
1. Une condition nécessaire mais non suffisante
2. Le financement : le secteur privé en relais de la puissance publique
3. Le déploiement actuel des bornes se heurte à un certain nombre de difficultés

Chapitre 4 – Anticiper un développement à grande échelle de la production
1. L'organisation de la filière automobile : des caractéristiques propres
2. S'appuyer sur une véritable politique industrielle
3. Incertitudes sur l'évolution à terme de l'emploi

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2018), *Les politiques publiques en faveur des véhicules à très faibles émissions,* rapport, mars.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR **LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE**

Les enjeux des blockchains

Rapport du groupe de travail présidé par Joëlle Toledano

Lionel Janin, rapporteur

Juin 2018, 147 pages

Hier encore inconnue, mais déjà portée par le phénomène bitcoin, la blockchain est aujourd'hui à l'agenda de tous les décideurs. De fait, cette technologie numérique qui permet de transmettre des données de manière décentralisée, sécurisée, transparente et sans intermédiaire apparaît riche en potentialités. Certains y voient l'innovation disruptive qui va bouleverser la plupart des secteurs économiques, les plus optimistes allant jusqu'à annoncer l'entrée dans une ère de l'efficacité et de la confiance partagée. D'autres au contraire s'inquiètent d'une technologie à la réputation sulfureuse, présentant autant de lacunes que de risques : à leurs yeux, ces « chaînes de blocs » seraient à la fois l'objet d'une fascination spéculative et le cheval de Troie de la criminalité.

Par peur de rater le coche, les secteurs de la banque et de l'assurance, mais aussi la logistique et la culture, explorent déjà les possibilités offertes par cette technologie. Les

expérimentations se multiplient, les projets et les start-ups lèvent des millions d'euros sur le seul mot de blockchain. Les promesses sont à la fois techniques, économiques et institutionnelles. Dix ans après l'apparition du bitcoin, force est de reconnaître cependant que la technologie sous-jacente n'a pas encore trouvé d'usage majeur, diffusé dans le grand public. De fait, la blockchain n'a pas atteint sa maturité et les écueils sur sa route ne manquent pas.

Le rapport a le mérite de nous présenter les enjeux de cette innovation numérique en pleine mutation, sans se perdre dans la complexité technique. Plusieurs enseignements se dégagent de l'analyse.

Tout d'abord, dans la grande variété des usages envisagés, les plus porteurs de modifications profondes concernent des applications couplant sans intermédiaire la dimension transactionnelle au monde physique – ce qu'on appelle « l'internet de la valeur ». Pour l'instant, l'instabilité des monnaies numériques et la spéculation qui les entourent empêchent la mise en place pérenne de ces applications.

Ensuite, il apparaît de plus en plus impossible de favoriser le développement des blockchains sans se préoccuper de l'utilisation des crypto-monnaies. Les liens techniques et économiques sont nombreux. Pour qu'innovation et sécurité coexistent, il convient de mettre en place des régulations qui soient raisonnablement attractives pour les investisseurs et les entrepreneurs mais aussi suffisamment strictes pour contrôler et éliminer les usages frauduleux, protéger l'ordre public et le consommateur-épargnant.

Encourager l'essor des blockchains et organiser l'utilisation des actifs numériques sont en fait les deux facettes d'une politique que l'on retrouve avec des pondérations variées partout dans le monde. Le jeune écosystème français semble globalement demandeur de cette double

démarche. En tout état de cause, la coordination des réglementations sur les cryptomonnaies au niveau mondial est nécessaire.

Dans le numérique, les « vainqueurs » sont peu nombreux et ils ont tendance à rafler l'intégralité de la mise. Attendre qu'une technologie soit éprouvée pour se lancer, c'est prendre le risque de partir trop tard. Il en sera peut-être ainsi pour la blockchain. C'est donc maintenant qu'il faut « sortir du bac à sable » de l'expérimentation, et mettre en place une stratégie avec pour axes principaux la régulation, le soutien à l'innovation et la formation.

Les pouvoirs publics ont d'autant plus leur rôle à jouer que l'ensemble des acteurs semblent aujourd'hui en attente d'une intervention responsable, qui serait capable d'encourager le mouvement en tenant les deux bouts de la chaîne, entre régulation et soutien à l'innovation.

SOMMAIRE

Synthèse

Introduction

Chapitre 1 – Une technologie disruptive ?
1. Bien plus qu'une chaîne de blocs
2. Des caractéristiques séduisantes
3. Chaînes publiques et chaînes privées

Chapitre 2 – Que faire du bitcoin ?
1. Naissance et fonctionnement
2. La grande vague des cryptomonnaies
3. Bulle spéculative et valorisation

Chapitre 3 – Des promesses à la chaîne
1. Deux champs principaux
2. Dans tous les secteurs d'activité
3. Des limites surmontables ?

Chapitre 4 – Les pouvoirs publics entre soutien à l'innovation et régulation
1. Un intérêt mondial
2. L'expérimentation par les banques centrales et les réflexions en cours
3. Vers la régulation ?

Chapitre 5 – Recommandations

Contributions du groupe de travail
1. Des racines libertariennes à la bienveillance du monde économique, par Clément Gasull
2. Les enjeux juridiques de la blockchain. Rapport du sous-groupe juridique

Annexes

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2018), *Les enjeux des blockchains,* rapport, juin.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

Évaluation socioéconomique de Météo-France

Rapport au ministre d'État, ministre de la Transition solidaire

Julie de Brux (Citizing), Alice Mével (Citizing), Jincheng Ni (France Stratégie), Émile Quinet (Paris School of Economics, École des Ponts ParisTech), rapporteurs

Juin 2018, 71 pages

Commandé par le ministre de la Transition écologique et solidaire, et piloté par France Stratégie, ce rapport examine la création de valeur collective générée par les données et services produits par Météo-France. La méthode de l'évaluation socioéconomique est mobilisée pour calculer ces bénéfices dans neuf domaines particulièrement « météo-sensibles » : l'énergie, l'aviation, l'agriculture, les transports routiers, la vigilance en faveur de la sécurité des personnes et des biens, la défense, l'adaptation au changement climatique, les besoins quotidiens du grand public et enfin la R & D.

Malgré de nombreux points de vigilance méthodologiques résultant d'une littérature économique incomplète sur ce sujet, les auteurs évaluent des bénéfices socioéconomiques annuels d'une valeur au minimum comprise entre 1 et 2,5 milliards d'euros, soit un montant très largement supérieur au budget annuel de l'établissement. Bien que les ordres de grandeur soient cohérents avec les études similaires produites dans d'autres pays, ces résultats sont difficilement comparables en raison de l'hétérogénéité des méthodes employées et du nombre de secteurs examinés.

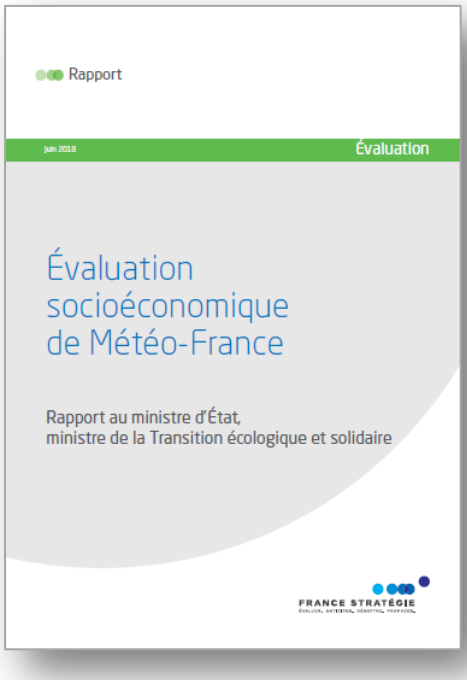

L'étude confirme la grande utilité collective tirée des dépenses en faveur de prévisions météorologiques fiables et d'un approfondissement des connaissances relatives au changement climatique. Le financement d'une puissance de calcul supplémentaire apparaît opportun.

Si la création de valeur collective issue des activités de Météo-France semble indiscutable, il n'en demeure pas moins souhaitable de s'interroger sur le mode organisationnel de l'établissement, potentiel levier de création de valeur supplémentaire, affectant les ratios coût-efficacité. C'est dans cette perspective que les auteurs se sont intéressés à l'organisation d'autres services météorologiques nationaux. Ils relèvent notamment des différences en matière de fléchage des ressources allouées aux établissements. Ils suggèrent en outre de conduire des recherches plus poussées sur les bénéfices socioéconomiques liés :

- au maintien de toutes les implantations territoriales ;
- au maintien de services commerciaux au sein de Météo-France ;
- au maintien d'une recherche climatique conduite par deux organismes en France ;
- au maintien d'un modèle à aire globale en plus de celui conduit par le Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme (CEPMMT).

Enfin, les auteurs estiment que Météo-France a le potentiel d'agir plus fortement sur l'aide à la prise de décision en aval de la chaîne de valeur, en y concentrant des moyens humains adaptés.

SOMMAIRE

Résumé

Introduction – Description de Météo-France et problématique
1. Météo-France et ses activités
2. Le budget et les ressources
3. Problématique

Chapitre 1 – Méthode générale d'évaluation et application à la météorologie
1. L'évaluation socioéconomique, pour quoi faire et comment ?
2. Les difficultés méthodologiques inhérentes au secteur de la météorologie

Chapitre 2 – Calcul des bénéfices socioéconomiques de Météo-France
1. Aviation
2. Agriculture
3. Grand public
4. Sécurité des personnes et des biens
5. Transports routiers
6. Défense
7. Énergie
8. Adaptation au changement climatique
9. Recherche et Développement

Chapitre 3 – Résumé des résultats et comparaison avec d'autres services météorologiques nationaux
1. Résultats socioéconomiques
2. Comparabilité des résultats de l'étude
3. Comparaisons organisationnelles avec d'autres services météorologiques nationaux 65

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2018), *Évaluation socioéconomique de Météo-France,* rapport, juin.

SITE RAPPORT

Les bénéfices d'une meilleure autonomie numérique

Rapport au secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé du Numérique

Antoine Baena et Chakir Rachiq, rapporteurs

Juillet 2018, 76 pages

En France, 14 millions de personnes n'ont que peu, voire pas du tout, la maîtrise des outils numériques. La grande majorité d'entre elles ne sont pas internautes. Dans un contexte de numérisation croissante des activités du quotidien, cela constitue un handicap, à tout le moins une vulnérabilité. Cela empêche ces personnes, *a fortiori*, de profiter des bénéfices générés par une utilisation maîtrisée d'internet.

Quels peuvent être ces bénéfices ? Comment les évaluer ? Telles sont les questions auxquelles s'efforce de répondre ce rapport, réalisé à la demande du secrétaire d'État chargé du Numérique, Mounir Mahjoubi, dans le contexte de la prochaine mise en place d'une « stratégie nationale pour un numérique inclusif ».

Nous tentons d'identifier, puis de mesurer, y compris financièrement, les gains théoriques de la mise en place d'un programme d'« inclusion numérique ». La Commission européenne définit celle-ci comme liée aux connaissances, aux compétences et à l'attitude vis-à-vis du numérique, plutôt qu'aux simples accès et usage de celui-ci. Il s'agit de mener les individus en difficulté à un certain degré d' « autonomie » (*empowerment*).

Sur le fondement des études traitant de ce sujet, nous cherchons à quantifier l'impact potentiel d'une stratégie d'inclusion numérique à partir des résultats attendus. Les effets directs positifs et négatifs tels que documentés dans les études économiques ont été recueillis, confrontés, puis chiffrés. Seuls les effets directs ont été considérés et non les effets secondaires, désirables ou non, tels que les effets leviers, les effets de substitution, les externalités ainsi que les retombées collatérales.

Après avoir dressé un tableau rapide des personnes en difficulté vis-à-vis du numérique, nous identifions et quantifions quatre catégories de bénéfices de l'inclusion numérique : ceux liés à l'économie numérique, à l'emploi et à la formation, à la relation avec les services publics, enfin à l'inclusion sociale et au bien-être. De cette manière est proposée, *in fine*, une évaluation globale des gains à attendre d'une stratégie d'accompagnement à l'usage des outils numériques d'une partie de la population française aujourd'hui éloignée du numérique. Le plan d'inclusion numérique s'articulerait autour de deux types d'accompagnement : une formation pour maîtriser l'usage de base des outils numériques et une médiation numérique ainsi qu'une assistance pour les plus en difficulté.

SOMMAIRE

Synthèse

Introduction

Chapitre 1 – Les personnes éloignées du numérique : définition
1. Quantifier la population éloignée du numérique
2. Caractéristiques de la population éloignée du numérique
3. Pratique de l'outil numérique par les internautes distants

Chapitre 2 – Les bénéfices de l'autonomie numérique
1. Bénéfices liés à l'économie numérique
2. Bénéfices liés à l'emploi et à la formation
3. Relation avec les services publics
4. Inclusion sociale et bien-être

Chapitre 3 – Synthèse des gains

Annexes
Annexe 1 – Retours d'expérience de plans pour l'autonomie numérique dans d'autres pays
Annexe 2 – Liste des opérations administratives répertoriées en France
Annexe 3 – Comparaison des gains estimés avec ceux d'autres études à l'international

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2018), *Les bénéfices d'une meilleure autonomie numérique,* rapport, juin.

Les seniors, l'emploi et la retraite

Emmanuelle Prouet et Julien Rousselon, rapporteurs

Octobre 2018, 160 pages

Malgré une nette hausse du taux d'emploi des seniors depuis une vingtaine d'années, la France se caractérise encore par un faible taux d'emploi des 60-64 ans, qui reste inférieur à 30 % en 2017, contre plus de 42 % en moyenne dans l'Union européenne. S'agissant des seniors présents sur le marché du travail, la France n'apparaît pas dans une position très singulière : leur moindre accès à la formation, leur surrémunération comparée aux moins âgés ou leurs conditions d'assurance chômage sont des caractéristiques que l'on retrouve dans certains pays européens à haut taux d'emploi des seniors. Il en va de même des difficultés de retour à l'emploi pour les seniors qui perdent leur poste. Les possibilités de départ anticipé du marché du travail ont par ailleurs été fortement restreintes, en phase avec les choix opérés à l'étranger. Le fonctionnement du marché du travail ne semble donc pas comporter d'éléments distinctifs flagrants susceptibles d'expliquer le moindre niveau d'emploi des seniors constaté en France.

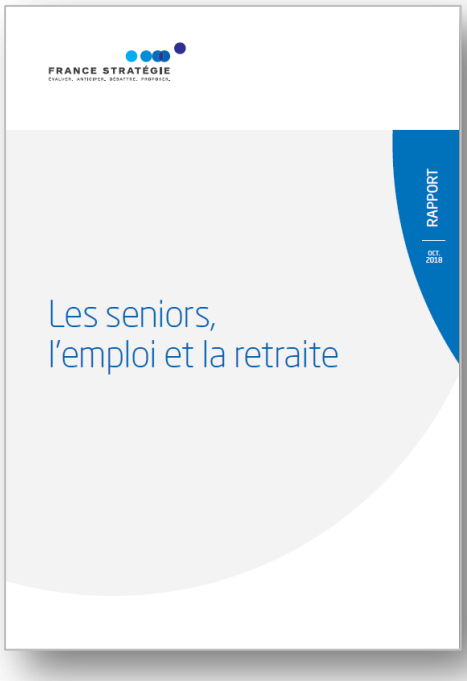

En revanche, la proportion de retraités chez les 55-64 ans en France est parmi les plus élevées de l'Union européenne. Plusieurs études ont mis en avant le rôle joué par les règles du système de retraite dans les choix de départ à la retraite et leur impact sur le comportement des actifs âgés ou de leurs employeurs. Les réformes des retraites qui se sont succédé à compter de 1993, notamment celle de 2010, ont largement contribué à la forte hausse du taux d'activité que l'on enregistre depuis une dizaine d'années.

Pour autant, l'effet des règles du système de retraite est loin d'être mécanique. Ces règles peuvent ne pas être pleinement comprises ou même connues. La poursuite d'activité est aussi tributaire de la satisfaction professionnelle. Enfin, même des règles coercitives telles que le relèvement de l'âge d'ouverture des droits se heurtent à l'hétérogénéité des situations de fin de carrière. Au-delà des problèmes individuels de santé, certains pans de la population active cumulent les difficultés de maintien dans l'emploi, liées à un moindre accès à la formation ou à la pénibilité du travail. Plus généralement, les difficultés du retour à l'emploi accroissent le non-emploi avant la retraite, d'où l'enjeu que représente l'accompagnement des chômeurs les plus éloignés du marché du travail.

En outre, les enquêtes mettent en évidence la persistance de préjugés en défaveur des seniors. Ce phénomène n'est pas propre à la France, même s'il y semble un peu plus prononcé. Les représentations négatives sont souvent internalisées par les seniors eux-mêmes. Un risque est que l'on devienne « senior » de plus en plus jeune alors que l'espérance de vie s'accroît.

Les représentations négatives à l'égard des seniors ont pu être renforcées par certains dispositifs publics qui leur étaient réservés et qui ont contribué à les faire sortir du marché du travail. On constate ces dernières années un abandon progressif de telles mesures ciblées, au profit de mesures non spécifiques, visant une politique de

gestion des âges plus globale. Ce renforcement des logiques préventives se décline aussi bien à la formation qu'à la limitation de l'usure professionnelle. Il s'étend ainsi à la qualité de vie au travail, avec la réinterrogation des procédures, horaires et modes de travail.

Au moment où le gouvernement s'apprête à engager une transformation profonde de notre système de retraite, la question de l'emploi des seniors doit être considérée comme un enjeu à part entière. Si les évolutions en matière de retraite seront un déterminant majeur de la situation de l'emploi des salariés les plus âgés, elles devront s'accompagner d'une mobilisation de tous les leviers disponibles et des acteurs concernés pour assurer à chacun une liberté effective dans le choix de sa fin de carrière.

SOMMAIRE

Synthèse / Introduction

Chapitre 1 – La situation des seniors sur le marché du travail : spécificités et hétérogénéité

1. Des taux d'activité et d'emploi qui progressent, mais restent en dessous de la moyenne européenne
2. Un taux d'emploi des seniors plus élevé pour les plus diplômés
3. Une meilleure qualité de l'emploi pour les seniors sauf en cas de retour à l'emploi
4. Une difficulté spécifique à sortir du chômage
5. La diversité des situations avant le départ en retraite
6. Une surreprésentation du travail indépendant vis-à-vis des plus jeunes : opportunités et risques
7. L'impact des évolutions technologiques sur l'emploi des seniors

Chapitre 2 – Quels freins et leviers à l'activité associés au marché du travail ?

8. L'impact des salaires et la question de la productivité des seniors
9. Les enjeux en matière de formation, notamment professionnelle : accessibilité, recours et pertinence
10. Les enjeux en matière d'indemnisation du chômage et d'accompagnement à la recherche d'emploi
11. Un impact spécifique pour les seniors des différents types de rupture du contrat de travail ?
12. Le poids des représentations et la question des discriminations
13. L'impact des conditions de travail et de l'exposition à la pénibilité sur le maintien en emploi des seniors

Chapitre 3 – Quels sont les freins périphériques au marché du travail ?

14. L'impact de l'état de santé sur le maintien dans l'emploi
15. Quel impact sur l'emploi, pour la génération pivot, de la prise en charge de proches ?
16. Les freins liés au cycle de vie : implications des situations conjugales et patrimoniales

Chapitre 4 – Quels freins et leviers à la poursuite d'activité associés au système de retraite ?

17. Les règles du système de retraite, un déterminant majeur des comportements d'activité des seniors
18. Les enjeux de connaissance et d'appropriation du système de retraite par les assurés
19. Les effets d'un relèvement de l'âge d'ouverture des droits
20. Les dispositifs dérogatoires à l'âge d'ouverture des droits
21. L'impact et la notoriété encore limités du dispositif de décote /surcote
22. L'ambiguïté des objectifs associés au cumul emploi/retraite et à la retraite progressive
23. Le rôle particulier de la durée d'assurance dans le système français
24. Le rôle des limites d'âge d'activité

Chapitre 5 – Bilan et orientations des dispositifs visant le maintien ou le retour en emploi des seniors

25. Une incitation à la poursuite de l'activité mais avec moins de dispositifs spécifiques aux seniors
26. Une approche intergénérationnelle pour agir sur les conditions de travail et les représentations
27. Exemples de promotion de l'emploi des seniors à l'étranger

Rapport 2018 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Comité présidé par Gilles de Margerie

Fabrice Lenglart, coordinateur

Amandine Brun-Schammé, Rozenn Desplatz et Antoine Naboulet, rapporteurs

Octobre 2018, 96 pages

Ce rapport est le sixième que livre le comité en charge du suivi et de l'évaluation du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), conformément à la mission qui lui a été assignée par l'article 66 de la Loi de finances rectificatives pour 2012. Dans la continuité des rapports précédents, nous distinguons explicitement ce qui relève des travaux d'évaluation *ex post* – et qui fait l'objet de l'avis du comité – de ce qui relève du suivi du dispositif au fil des ans par l'administration.

La première partie est ainsi consacrée à l'état des connaissances sur les effets du CICE, en termes d'emploi, de salaires ou d'investissement. Ces connaissances sont issues de travaux confiés à des chercheurs par le comité. Il convient de souligner que ces travaux portent toujours sur la période 2013-2015, car contrairement aux années précédentes, il n'a pas été possible de bénéficier d'un accès avancé aux données individuelles des déclarations annuelles de données sociales (DADS) pour l'année 2016. La plus-value de ce rapport réside donc d'abord dans la compréhension toujours plus fine des résultats obtenus sur 2013-2015 et des facteurs pouvant affecter l'identification de ces effets. Elle tient également à l'introduction de premiers travaux d'évaluation macroéconomiques, qui permettent avant tout de faire la pédagogie des effets liés au financement et à la diffusion à l'ensemble de l'économie du CICE, au-delà des effets microéconomiques.

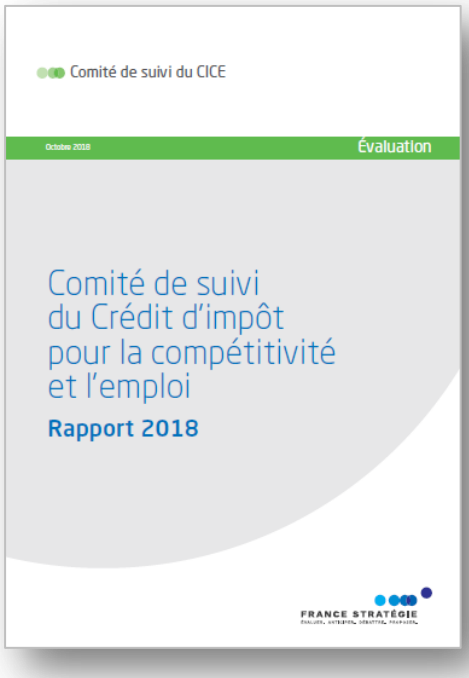

La seconde partie relève du suivi de la mesure en elle-même. Elle comporte les éléments descriptifs habituels sur l'évolution de la créance de CICE. En raison de la suppression du dispositif en 2019, il est apparu également pertinent de remettre en perspective l'évolution du dispositif depuis sa création. Il est ainsi rappelé comment, à partir de 2015, d'autres mesures de réduction du coût du travail se sont combinées au CICE dans le cadre du Pacte de responsabilité et de solidarité, puis comment se présente le basculement du CICE en allègements de cotisations en 2019. Pour l'essentiel, cette partie collationne des éléments fournis par les administrations, qu'il s'agisse de données fiscales, sociales ou d'évaluations ex ante des effets attendus des réformes.

SOMMAIRE

Introduction

Chapitre 1 – Les effets du CICE

1. Effets microéconomiques sur l'emploi et les salaires entre 2013 et 2015 : confirmation et réconciliation des études
1.1. Rappel sur la méthode et les résultats : le rapport d'octobre 2017
1.2. Réconciliation des travaux de TEPP et du LIEPP par l'Insee : l'identification des sources de divergence
1.3. Des résultats affinés et consolidés depuis

2. Les effets du CICE sur l'investissement : toujours difficiles à identifier
2.1. Des effets attendus
2.2. Mais des effets difficiles à observer jusqu'en 2015
2.3. Travaux d'approfondissement sur l'investissement

3. Les effets du CICE : passage du niveau des entreprises à celui de l'économie considérée dans son ensemble
3.1. Rappel : les limites des travaux existants
3.2. Une nouvelle recherche engagée : les travaux OFCE

4. Conclusions du comité de suivi du CICE
4.1. L'avis du comité
4.2. Perspectives d'approfondissements

Chapitre 2 – Le suivi du CICE

1. Évolution du CICE entre 2013 et 2018
1.1. Évolution de la créance CICE entre 2013 et 2017
1.2. Évolution de la consommation du CICE
1.3. Les prévisions retenues dans le projet de loi de finances 2019
1.4. Le préfinancement du CICE : un ralentissement des demandes

2. Du CICE au Pacte de responsabilité et de solidarité
2.1. Rappel : les principales mesures du Pacte
2.2. Ampleur des allègements et baisses de cotisation entre 2015 et 2017
2.3. Travaux programmés ou envisageables ex post

3. Du Pacte à la transformation du CICE en baisses de cotisations à partir de 2019
3.1. La gestion du basculement
3.2. Les effets à attendre de la bascule d'un point de vue comptable
3.3. Les effets à attendre d'un point de vue macroéconomique

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2018), ***Rapport 2018 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi,*** rapport, octobre.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR **LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE**

Activité physique et pratique sportive pour toutes et tous

Comment mieux intégrer ces pratiques à nos modes de vie ?

Virginie Gimbert et Khelifa Nehmar

Novembre 2018, 137 pages

Ce rapport propose, à partir d'une identification des freins et des leviers à la pratique individuelle d'activité physique et sportive, des orientations susceptibles de favoriser le développement de la pratique pour le plus grand nombre. Cela nécessite, d'une part, de combiner des approches transversales, pour agir sur l'environnement au sens large, avec des approches plus ciblées auprès de publics spécifiques. Cela suppose, d'autre part, de penser ces orientations tout au long du cycle de vie, articulées aux différents temps sociaux, et de mobiliser une multiplicité d'acteurs. Une telle stratégie pourrait se déployer autour de quatre orientations principales.

Faire évoluer nos représentations collectives. Les images associées à l'activité physique et sportive doivent aider à envisager un commencement (ou une reprise) d'activité à tout âge. Cela passe par une communication au grand public bienveillante, qui s'appuie sur des relais plus diversifiés et de proximité.

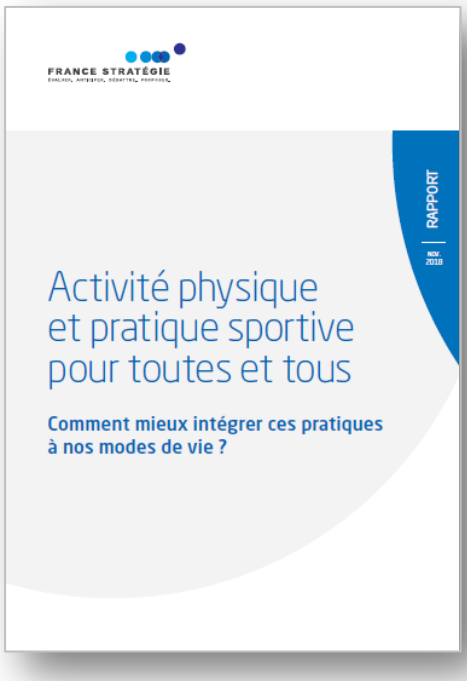

Inscrire l'activité physique et sportive au plus près de nos routines, dans nos temps sociaux quotidiens et tout au long de la vie. Le mouvement et l'activité physique pourraient être insérés au cœur de l'école afin d'y favoriser l'apprentissage et le bien-être. Le lieu de travail et les employeurs peuvent proposer des incitations spécifiques à la pratique. Les temps de déplacement domicile-établissement scolaire (ou domicile-lieu de travail) peuvent être investis pour des mobilités actives à pied ou à vélo.

Repenser et réaménager nos villes afin qu'elles offrent plus d'opportunités pour pratiquer une activité physique et sportive. Cela suppose d'une part de rendre nos espaces de vie « marchables » et cyclables, en priorisant les zones autour des établissements scolaires et en développant un écosystème favorable (pistes cyclables, équipements urbains, ateliers de réparation, etc.). Mettre l'activité physique et sportive au cœur des villes suppose d'autre part de repenser la ville comme un terrain de pratiques et de jeux.

Renforcer l'accompagnement de publics spécifiques qui sont les plus éloignés de l'activité physique et sportive. Les efforts pour favoriser la mixité des pratiques, dès le plus jeune âge, sont à poursuivre. Le développement d'offres spécifiques est nécessaire pour mieux répondre aux besoins, par exemple des jeunes filles et des femmes, ou encore des personnes ayant un problème de santé ou de handicap. Pour les personnes les plus en difficulté, des aides financières ciblées pourraient être pertinentes.

Ce rapport plaide pour le déploiement d'une stratégie nationale, portée à un niveau interministériel, pour favoriser l'activité physique et sportive de toutes et tous. Cette stratégie s'arti-

culerait ainsi autour de ces quatre orientations clés. Elle procéderait de redéploiements budgétaires, de coordination renforcée entre un éventail élargi d'acteurs et d'investissements ciblés, essentiellement visant à favoriser les mobilités à pied et à vélo dans les villes les moins avancées. Inspirés de la stratégie britannique, des projets pilotes pourraient être mis en place dans quelques communes prioritaires, qui incluraient l'ensemble des acteurs locaux pertinents et les habitants (ou publics ciblés), afin de proposer des aménagements concrets de la ville et du territoire comme de l'offre locale existante en termes d'activités physiques et sportives.

SOMMAIRE

Synthèse / Introduction

PARTIE 1 – CONSTATS

Chapitre 1 – Cartographie des pratiques d'activité physique et sportive
1. De quoi parle-t-on ?
2. Qui pratique (ou non) une activité physique et sportive ?
3. Quelles trajectoires de pratiques d'activité physique et sportive ?
4. Quelles figures de pratiquants ?

Chapitre 2 – Quels freins à la pratique et quels enseignements pour l'action publique ?
1. L'enjeu crucial du « contexte » et de l'environnement quotidien
2. Les facteurs liés à la situation individuelle
3. La nécessité de cibler des publics confrontés à des freins spécifiques
4. L'importance d'agir sur l'ensemble du cycle de vie

PARTIE 2 – ORIENTATIONS

Chapitre 3 – Faire évoluer nos représentations collectives
1. Faire évoluer les stratégies de communication auprès du grand public
2. Faire un effort massif de communication auprès de relais plus diversifiés

Chapitre 4 – Inscrire l'activité physique et sportive dans nos temps quotidiens
1. L'enfance et l'adolescence, périodes clés pour la construction du goût pour l'activité physique
2. Le temps de la vie professionnelle, avec l'enjeu clé de la conciliation
3. Le temps de la retraite et du grand âge, de nouvelles opportunités de pratique ?

Chapitre 5 – Repenser nos espaces de vie pour favoriser l'activité physique et sportive
1. Mieux mobiliser l'existant
2. Insérer les lieux de pratiques au cœur de nos lieux de vie
3. Rendre nos espaces de vie favorables à la marche et au vélo

Chapitre 6 – Renforcer les actions ciblées vers les publics les plus éloignés de la pratique
1. Poursuivre le développement d'offres spécifiques pour les publics cibles
2. Favoriser une structuration de l'offre au niveau territorial pertinent
3. Mieux orienter l'usager vers l'offre existante
4. Poser la question des coûts d'accès à la pratique pour les publics défavorisés

Conclusion / Liste des préconisations

Expertise et démocratie. Faire avec la défiance

Daniel Agacinski

Décembre 2018, 190 pages

Qu'est-ce qui rend un expert digne de confiance ? Et quelle place faut-il lui accorder dans les délibérations portant sur l'intérêt général, en démocratie ? Dans une période que l'on qualifie parfois d'ère de la défiance, les experts semblent à la fois omniprésents, dans une action publique profondément technicisée, et en même temps victimes d'un important discrédit. C'est en tant qu'acteur de ce champ que France Stratégie a souhaité se saisir de la question de l'expertise et réfléchir au contexte dans lequel elle exerce aujourd'hui ses missions, en y associant l'ensemble des personnes et des institutions qui souhaitaient s'y impliquer, notamment par le biais d'un séminaire ouvert. Le présent rapport est le fruit de ces réflexions. Il prend appui sur les analyses produites sur ces questions par différents chercheurs, en particulier sociologues, politistes, philosophes ou historiens des sciences, sur des témoignages d'acteurs engagés, sur ce que les enquêtes d'opinion disent de la confiance et de ses ressorts, en France comme à l'étranger.

À partir de ce matériau, c'est un travail d'interprétation qui a été entrepris, avec trois objectifs qui structurent le rapport : mettre en lumière les éléments les plus significatifs du contexte actuel en matière de confiance envers l'expertise ; identifier ce qui, dans les situations d'expertise, peut faire naître de la défiance ; proposer des orientations susceptibles d'améliorer le fonctionnement des institutions qui participent à l'expertise.

La diversité des champs couverts par les experts mobilisés dans l'action publique est considérable. On peut même douter de la possibilité de rassembler l'ensemble de ces types d'expertise sous une seule et même notion. C'est cependant le pari qui est fait ici, celui de penser de façon transversale les enjeux de mobilisation du savoir pour l'intérêt général. Cela supposait, matériellement, de se fixer quelques limites : sans s'interdire le recours à l'histoire ou à la comparaison internationale, le rapport se concentre sur les problèmes publics qui se posent au niveau national et centre ses réflexions sur la situation française contemporaine. Des questions importantes auraient également pu être posées sur le fonctionnement de l'expertise publique à l'échelon européen, ou dans les collectivités locales ; elles ne seront pas abordées, mais les grands principes des raisonnements conduits dans ce rapport doivent pouvoir s'appliquer de façon analogue à ces différents niveaux.

Notre ambition est que ce rapport aide ses lecteurs à réfléchir aux questions que pose le recours aux experts, et à certains des concepts qui l'accompagnent (le savoir, l'indépendance, l'objectivité, la pédagogie, etc.), et que cela puisse être utile à chacun, qu'il soit citoyen, acteur public, expert, journaliste, enseignant... Les propositions formulées ouvrent des pistes de réflexion pour que la défiance soit mieux prise en compte, et pour contribuer à construire de nouvelles dynamiques de confiance.

SOMMAIRE

Résumé / Introduction

PARTIE I – CRISE DE CONFIANCE EN L'EXPERTISE : QUOI DE NEUF AUJOURD'HUI ?

Chapitre 1 – Une ère de la défiance ?
1. Confiance, défiance, de quoi parle-t-on ?
2. Une confiance dans l'expertise à géométrie variable…
3. … expliquée par le contexte ?
4. Des autorités prises dans le tourbillon numérique

Chapitre 2 – Les métamorphoses de l'expertise en France
1. Historiquement, une expertise étatique centralisée
2. Une externalisation partielle et récente
3. Une brève histoire de la défiance dans l'expertise en France

Chapitre 3 – La crise de confiance, vécue par les acteurs
1. Pour les experts : être entendus sans être instrumentalisés
2. Pour les politiques : retrouver la confiance, avec ou contre l'expertise
3. Pour les journalistes : s'imposer comme passeurs d'expertise

PARTIE II – L'EXPERTISE FACE AUX APORIES DE LA CONFIANCE

Chapitre 4 – Une institutionnalisation progressive
1. Des savoirs plus ou moins cumulatifs
2. Des sollicitations plus ou moins formalisées
3. Des institutions plus ou moins autonomes
4. Institutionnaliser pour mettre à l'agenda ?
5. Une défiance à multiples faces

Chapitre 5 – Le défi de l'indépendance
1. Une puissante demande sociale
2. Le conflit d'intérêts dans tous ses états
3. « La longueur de la laisse » entre experts et pouvoir politique
4. Une expertise située
5. Le rôle des valeurs, malgré tout

Chapitre 6 – La participation citoyenne : comment intégrer les savoirs d'usage ?
1. La participation contre l'expertise ?
2. Que peut-on apprendre de la participation ?
3. Les institutions de la participation (et leurs ambivalences)
4. Individualisme et crise de la participation ?

Chapitre 7 – La concurrence des expertises
1. Impossible synthèse ?
2. L'irréductible pluralité d'approches
3. L'expertise comme instrument de cadrage politique

Chapitre 8 – Les dérives de la quantification
1. Chiffrer pour comparer
2. Le triple risque du chiffre
3. L'inégale confiance dans les chiffres

Chapitre 9 – Expertise et démocratie à l'heure de l'intelligence artificielle
1. Les promesses de l'intelligence artificielle
2. Peut-on faire confiance aux « machines à gouverner » ?
3. « Comment voulons-nous être calculés ? »

PARTIE III – QUELLES PISTES POUR FAIRE AVEC LA DÉFIANCE ?

Chapitre 10 – Répondre aux questions des citoyens
Chapitre 11 – Rendre les expertises plus lisibles
Chapitre 12 – Rapprocher les cultures des acteurs de l'expertise

Conclusion

Vision prospective partagée des emplois et des compétences : la filière transformation et valorisation des déchets

Rapport du Réseau Emplois Compétences (REC)

Sandrine Aboubadra-Pauly et Marième Diagne (France Stratégie), Damien Brochier et Michaël Segon (Céreq), rapporteurs

Décembre 2018, 73 pages

Le travail présenté ici est le fruit d'une démarche collective qui s'inscrit dans une expérimentation menée, à l'initiative du Conseil national de l'industrie, par France Stratégie avec l'appui du Céreq. Le premier volet était consacré à la filière numérique, ce deuxième volet porte sur la filière « Transformation et valorisation des déchets ». L'originalité de la démarche repose sur une volonté d'expérimenter une vision renouvelée de l'approche prospective qui vise à concilier la construction collective d'une représentation du futur avec ses enjeux d'opérationnalisation. Cette orientation s'est traduite par la construction d'une démarche prospective intégrant trois variables clés : la variable du temps, avec la volonté de balayer à la fois les transformations de long terme et les dynamiques de court terme ; la variable de l'action, mobilisée pour distinguer ce qui relève de grandes tendances structurelles, sur lesquelles les acteurs ont peu de marges de manœuvre et ce qui relève au contraire de leviers directement « actionnables » comme les actions de formation ou les dispositifs de gestion des recrutements ou des mobilités dans les entreprises ; enfin la variable de la professionnalisation, qui vise à recentrer l'exercice prospectif sur l'enjeu de l'évolution des métiers et des compétences. Il s'agit ici de se concentrer sur la manière dont les acteurs contribuent à la transformation des métiers dans la filière étudiée : quelle part peuvent-ils prendre face aux processus de disparition, de transformation ou de création des métiers qui caractérisent leur environnement professionnel ?

La filière Transformation et valorisation des déchets possède des caractéristiques singulières : les emplois et les métiers y sont majoritairement peu qualifiés, à l'opposé des emplois et métiers du numérique. Les caractéristiques industrielles sont également très différentes : là où la filière numérique compte une majorité d'entreprises de service, la transformation et valorisation des déchets repose sur des infrastructures lourdes et très règlementées : centres de tri, usines d'incinération ou de valorisation énergétique, entrepôts logistiques ou centres de regroupement. Elle comprend des process pour partie automatisés mais laissant une large part à des activités manuelles (conduite d'engins, tri ou démantèlement des déchets). Comment estimer la transformation des emplois et des métiers pour une filière présentant de telles caractéristiques ? Le défi est d'autant plus complexe que cette filière reste accueillante pour des publics peu qualifiés, tout en étant confrontée à la nécessité d'accélérer sa

mécanisation pour répondre aux enjeux de la transition écologique. En outre, cette filière et ses acteurs sont au cœur des préoccupations croissantes des pouvoirs publics comme des citoyens pour un développement plus durable, qui s'appuie sur une économie circulaire. Or les emplois qu'elle propose sont à la fois peu connus et souffrent d'une image dévalorisée. L'élaboration d'une VPPEC peut-elle contribuer à réconcilier ces deux postures contradictoires et mettre en visibilité les emplois et métiers de cette filière ? Cette vision prospective partagée entend contribuer à une meilleure connaissance de ces enjeux et des perspectives de court et moyen terme pour les entreprises qui la composent, mais aussi pour les jeunes en orientation, les actifs, ainsi que pour les acteurs de la formation et de l'emploi.

SOMMAIRE

Introduction

Chapitre 1 – Carte d'identité de la filière
1. Le périmètre et les activités
2. Un léger repli de l'emploi depuis 2015, après dix ans de progression

Chapitre 2 – Les besoins des entreprises : quels enjeux pour demain ?
1. Facteurs d'évolution de la filière et impacts sur l'emploi et les compétences
2. Les métiers de la filière et leur évolution

Chapitre 3 – La professionnalisation de la filière : organiser la montée en compétences
1. Une filière peu outillée en formation initiale
2. Le relais indispensable de la professionnalisation par la formation continue
3. Trois grands enjeux de professionnalisation

Conclusion

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2018), ***Vision prospective partagée des emplois et des compétences : la filière transformation et valorisation des déchets,*** rapport, décembre.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR **LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE**

La valeur de l'action pour le climat

Une valeur tutélaire du carbone pour évaluer les investissements et les politiques publiques

Rapport de la commission présidée par Alain Quinet

Julien Bueb, Boris Le Hir, Bérengère Mesqui, Aude Pommeret (France Stratégie), Matthieu Combaud (Direction générale du Trésor), rapporteurs

Février 2019, 187 pages

La lutte contre le réchauffement climatique impose de limiter les quantités de gaz à effet de serre, notamment de gaz carbonique, présentes dans l'atmosphère. Pour honorer ses engagements, la France doit accentuer ses efforts. Or elle a pris un retard important sur la trajectoire qu'elle devrait suivre pour atteindre l'objectif de neutralité carbone, ou zéro émission nette (ZEN), inscrit dans l'Accord de Paris de 2015 et le Plan Climat de 2017.

Pour décarboner, il faut investir pour réduire les émissions. Le choix des investissements doit se faire en fonction d'un coût par tonne d'émissions évitées. C'est ce que fait l'État pour ses propres investissements, en se fixant une règle : prendre en compte une valeur de la tonne de CO_2 évitée (ou équivalent) dans l'analyse socio-économique qu'il effectue. C'est la « valeur tutélaire » du carbone. Ce cas particulier devrait être étendu à toutes les activités engendrant des émissions de gaz à effet de serre, pour pouvoir donner une « valeur de l'action pour le climat » qui leur soit applicable.

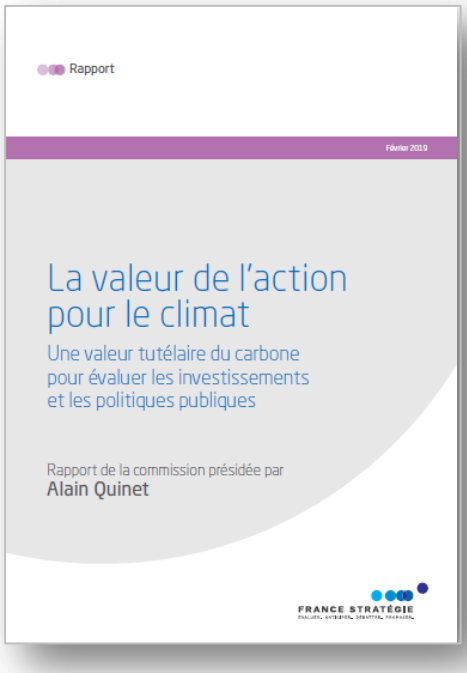

Le Premier ministre a demandé à Alain Quinet, qui avait déjà la responsabilité d'un premier rapport en 2008, de réunir une commission pour réviser, avec l'appui des équipes de France Stratégie, la valeur tutélaire, en tenant compte des nombreuses évolutions qui ont eu lieu au cours des dix dernières années.

Le rapport dresse un panorama complet des analyses permettant, dans l'état actuel et prévisible des techniques disponibles pour réduire les émissions ou capter le carbone, de définir une trajectoire de valeurs dont la prise en compte permettrait d'atteindre l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. Compte tenu de l'évolution des objectifs et des techniques, et du retard pris par rapport à la trajectoire souhaitable de nos émissions, elle conduit à réviser nettement à la hausse la valeur tutélaire cible, qui devrait s'établir à 250 € la tonne CO2e en 2030, alors que la cible fixée en 2008 pour cette même date était de 100 €.

Le rapport invite la puissance publique à adopter des politiques permettant que cette valeur soit prise en compte dans le périmètre le plus large possible. La commission préconise que soient utilisés des outils allant au-delà des seuls signaux-prix, en combinant tous les instruments – réglementations, mesures facilitant l'accès au crédit et favorisant les investissements verts notamment – pouvant avoir des effets équivalents. Cette démarche

pragmatique est nécessaire pour permettre une mise en œuvre effective, qui tienne compte de l'ensemble des conséquences économiques et sociales de ces évolutions nécessaires, et y apporte des réponses appropriées.

SOMMAIRE

Introduction

Démarche, résultats, usages : messages clés et recommandations

Les chiffres clés / Glossaire

Chapitre 1 – Le contexte mondial : ce qui a changé depuis dix ans
1. Le monde n'est pas sur la bonne trajectoire
2. Le champ des opportunités technologiques s'est élargi
3. L'économie du climat fournit le cadre d'une atténuation efficace du changement climatique
4. Le contexte institutionnel est plus porteur, même si la coopération internationale reste insuffisante

Chapitre 2 – La démarche coûts-efficacité
1. L'approche est fondée sur les engagements climatiques de la France
2. La démarche de la commission s'appuie sur plusieurs instruments de prospective
3. Le cahier des charges se fonde sur un jeu d'hypothèses raisonnables
4. Le calcul d'une trajectoire pour la valeur du carbone repose sur des travaux originaux de modélisation
5. Le scénario de référence

Chapitre 3 – Les résultats des différents exercices de prospective
1. Les approches convergent vers une revalorisation substantielle de la valeur de l'action pour le climat
2. L'investissement constitue l'enjeu principal d'une transition réussie vers la neutralité carbone

Chapitre 4 – La valeur de l'action pour le climat
1. La trajectoire proposée s'ancre sur une valeur de 250 € en 2030
2. La trajectoire est revue à la hausse, en ligne avec les travaux de modélisation les plus récents
3. Une coopération internationale plus intense permettrait de réduire les coûts d'abattement
4. La valorisation des actions de décarbonation

Chapitre 5 – Un référentiel pour valoriser les impacts climatiques des projets d'investissement publics
1. L'évaluation socioéconomique des projets doit être étendue et renforcée
2. L'ensemble du cadre d'évaluation doit être rénové à l'aune de l'objectif de neutralité carbone

Chapitre 6 – Une boussole pour l'investissement et l'action
1. La valeur de l'action pour le climat permet de préciser des actions sectorielles de décarbonation utiles à la collectivité
2. La valeur privée des actions doit être rapprochée de leur valeur socioéconomique
3. Synthèse : le mode d'emploi de la valeur de l'action pour le climat

Conclusion

Voir aussi le volume rassemblant les ***Compléments au rapport***, 187 pages

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2019), *La valeur de l'action pour le climat. Une valeur tutélaire du carbone pour évaluer les investissements,* rapport, février.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR **LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE**

L'évaluation socioéconomique des projets immobiliers de l'enseignement supérieur et de la recherche

Rapport du groupe de travail présidé par Émile Quinet

Jincheng Ni, coordinateur

Février 2019, 172 pages

Les dépenses publiques d'investissement façonnent sur le long terme, parfois pour plusieurs siècles, l'aspect de notre pays, la qualité de son environnement et sa capacité à affronter les défis futurs. C'est dire combien les décisions en la matière doivent être prises de la façon la plus éclairée possible, en évaluant au mieux les avantages qu'ils vont procurer et les coûts qu'ils vont engendrer, d'autant que leur financement repose en large partie sur l'épargne publique nationale, ressource rare en général et encore plus dans la période actuelle.

Il est donc normal que se soit développé, au fil du temps, un ensemble d'actions pour établir et diffuser les méthodes d'évaluation correspondantes. Ce mouvement s'est trouvé amplifié par la loi du 31 décembre 2012 et son article 17, qui rend l'évaluation socioéconomique (ESE) obligatoire pour tous les investissements impliquant des financements de l'État et de ses établissements publics. Pour accompagner cette démarche, France Stratégie a élaboré à travers plusieurs guides des recommandations générales visant à améliorer la qualité des études socioéconomiques préalables aux investissements et a entrepris, avec les responsables des secteurs concernés, de décliner ces recommandations générales dans des guides de référence relatifs à chacun des secteurs en cause.

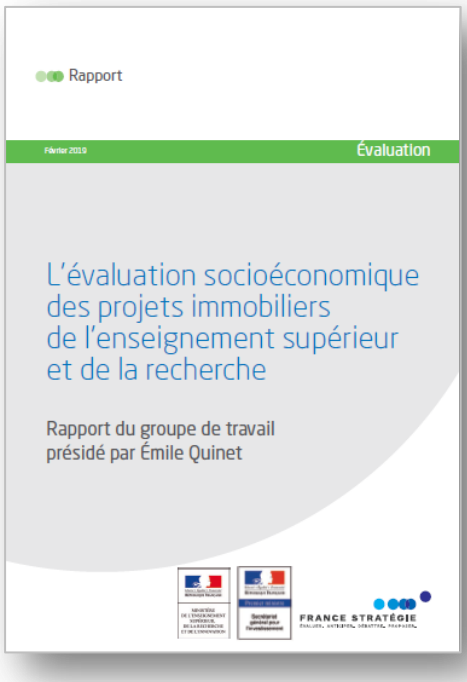

C'est dans cette perspective que France Stratégie, à la demande du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et en accord avec le Secrétariat général pour l'investissement, a constitué un groupe de travail afin de développer une méthode d'évaluation socioéconomique des projets immobiliers au service des activités de formation supérieure et de recherche, et de répondre à ce double souci de mieux apprécier l'intérêt collectif des investissements dont ce ministère a la responsabilité d'une part, et de satisfaire l'obligation réglementaire qui leur est imposée d'autre part.

L'étude dont le présent texte fournit la synthèse est le résultat des travaux de ce groupe. Elle marque la spécificité de l'ESE par rapport aux outils d'analyse des projets traditionnels, qui est de mettre l'accent sur les bénéfices du projet et d'évaluer ces bénéfices pour l'ensemble de la collectivité nationale.

SOMMAIRE

Synthèse

Introduction

Chapitre 1 – Qu'est-ce que l'évaluation socioéconomique
1. Le principe général
2. Les éléments de l'évaluation socioéconomique
3. Les différences avec les autres analyses auxquelles sont soumis les investissements
4. Quand l'évaluation socioéconomique doit-elle intervenir ?

Chapitre 2 – Modalités d'exécution de l'évaluation socioéconomique d'un projet immobilier
1. La définition du projet et de son environnement stratégique
2. La connaissance de la demande
3. Les coûts, les recettes et l'analyse financière
4. La valorisation des bénéfices
5. Le projet dans son environnement local
6. Synthèse de l'ESE et indicateurs d'ensemble

Conclusion : où en est-on et comment poursuivre ?

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2019), *L'évaluation socioéconomique des projets immobiliers de l'enseignement supérieur et de la recherche*, rapport, février.

Vision prospective partagée des emplois et des compétences : les métiers du sport

Rapport du Réseau Emploi Compétences, France Stratégie / Céreq

Sandrine Aboubadra-Pauly et Marième Diagne avec la contribution d'Elsa Garros (France Stratégie), Damien Brochier et Mickaële Molinari (Céreq), rapporteurs

Février 2019, 113 pages

Ce rapport est le résultat d'une saisine du Premier ministre confiant à France Stratégie la réalisation d'une Vision prospective partagée des emplois et des compétences (VPPEC) des métiers du sport. L'objectif était d'engager les divers acteurs de cette filière dans une « démarche d'anticipation des besoins en compétences et en qualification » visant à « éclairer de façon concrète l'évolution des emplois et métiers à l'horizon 2024 ».

Le secteur du sport est marqué par une grande diversité d'acteurs de taille différente mais aussi par une distinction nette entre des structures associatives tirées par le bénévolat et des organisations assumant leur activité marchande ou leur orientation commerciale. Il se caractérise enfin par une croissance du nombre d'emplois, en partie ternie par des indicateurs de faible qualité (forte proportion de CDD et de temps partiels). La tâche s'annonçait délicate pour engager une démarche ayant du sens pour les acteurs concernés. Le défi a pu être relevé grâce aux bases méthodologiques testées à l'occasion des expérimentations conduites au préalable pour les métiers du numérique et pour la filière « transformation et valorisation des déchets ».

La réflexion a été menée par un groupe de travail qui a rassemblé une cinquantaine de membres. Comme pour les deux précédentes VPPEC, l'originalité de la démarche repose sur une volonté de mobiliser une approche prospective renouvelée qui s'efforce de concilier la construction collective d'une vision à moyen terme du champ du sport avec des enjeux opérationnels à court terme. Ce rapport cherche à traduire les points de convergence, voire les consensus apparus entre les membres du groupe, sans occulter les divergences d'appréciation sur certains points.

Le premier chapitre s'intéresse au périmètre des activités, des emplois et des métiers relevant du sport : il revient sur la difficulté de la statistique publique à stabiliser des contours mouvants pour tenir compte des nouvelles activités périphériques (commerciales ou non) liées au sport et des nouvelles formes d'emplois. La position retenue consiste à placer au centre de la réflexion l'activité sportive et à identifier différents métiers qui peuvent s'y rattacher. Cette représentation permet de relier des métiers souvent identifiés comme relevant de champs différents.

Le deuxième chapitre est le plus prospectif : il vise à présenter les mutations dans le paysage des activités sportives et leurs tendances dans les années à venir. Celles-ci soulignent surtout la nécessité pour les acteurs en charge du sport de concevoir des modes d'organisation qui devront intégrer en continu ces nouveaux enjeux.

Le troisième chapitre s'intéresse à la professionnalisation des individus, donc aux enjeux de formation et surtout de certification dans le champ sportif. Sur le constat d'une grande diversité des certifications existantes, il formule le besoin d'un système de professionnalisation reposant sur la conception de parcours individuels transversaux aux différents métiers et structures de formation et d'emploi. Les enjeux de compétences sont ici centraux pour soutenir ces mobilités.

Le dernier chapitre met l'accent sur la professionnalisation des structures d'emploi. Les échanges au sein du groupe confirment la diversité croissante des statuts d'emploi (associatifs, publics, marchands ou non-salariés). Ils permettent d'aller au-delà en pointant des pistes d'évolution des organisations visant une plus grande sécurisation des parcours pour les individus tout en assurant le développement des emplois du sport.

SOMMAIRE

Synthèse et propositions

Introduction

Chapitre 1 – Élargir le champ d'observation : des activités sportives aux métiers associés
1. De qui et de quoi parle-t-on ?
2. Les métiers du sport : entre représentation et diversité

Chapitre 2 – L'évolution de la pratique sportive : quels enjeux pour demain ?
1. Les mutations qui traversent le champ sportif
2. Quels impacts sur les compétences ?

Chapitre 3 – Repenser les métiers et les formations au regard des parcours et des compétences
3. Les représentations cloisonnées de la relation emploi-formation
4. Complémentarités et passerelles se développent… mais restent centrées sur les métiers de l'encadrement sportif
5. Développer les parcours de professionnalisation fondés sur la pluri-qualification et la transférabilité des compétences

Chapitre 4 – Accompagner l'évolution des structures employeuses
1. Consolider la fonction d'employeur dans les associations
2. Un enjeu de mutualisation et de sécurisation des emplois
3. Des employeurs « hybrides » entre économique et social

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2019), *Vision prospective partagée des emplois et des compétences : les métiers du sport*, rapport, mars.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR **LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE**

L'impact du crédit d'impôt recherche

Avis de la Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation (CNEPI) présidée par Gilles de Margerie

Mohamed Harfi et Rémi Lallement, rapporteurs

Mars 2019, 103 pages

Avec une dépense fiscale d'environ 6 milliards d'euros, le crédit d'impôt recherche (CIR) représente environ les trois cinquièmes de l'ensemble des aides publiques à l'innovation : il en est donc de loin la première composante.

La Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation (CNEPI) a achevé une première étape d'évaluation du dispositif modifié par la réforme de 2008. Cet avis en présente les résultats. Trois études sur le CIR ont été commandées à des laboratoires de recherche dans le cadre des travaux de la CNEPI, qui a également bénéficié de l'apport d'une étude commandée par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Toutes sont accessibles sur le site de France Stratégie.

Leurs résultats convergent : les entreprises qui bénéficiaient déjà du CIR avant la réforme de 2008 ont augmenté leurs dépenses de recherche et développement d'un montant égal ou légèrement supérieur à celui de l'aide fiscale reçue, une seule étude identifiant une augmentation légèrement inférieure à long terme aux montants reçus. La réforme du CIR a donc atteint sa première cible : la croissance des dépenses de recherche et développement de ses bénéficiaires, dans une période pourtant marquée par la crise économique, et la poursuite du mouvement de désindustrialisation de l'économie française.

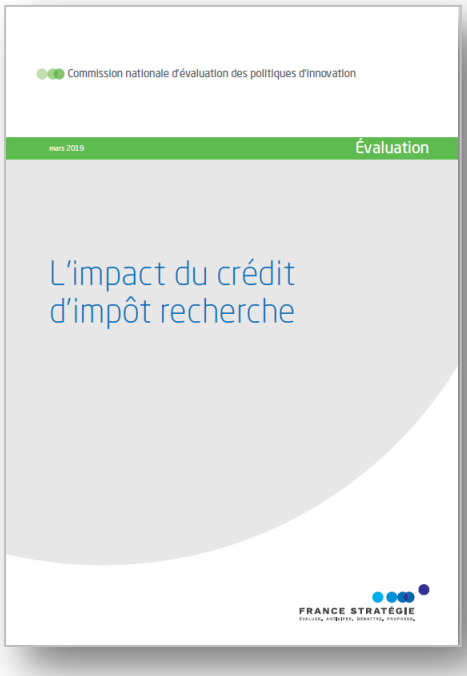

La CNEPI peut ainsi entamer la seconde étape d'évaluation du CIR qui visera notamment à répondre aux questions suivantes :

- quel a été l'impact du CIR sur les entreprises entrées dans le dispositif postérieurement à la réforme de 2008, qui représentent aux alentours de 40 % de la dépense fiscale liée au CIR ?
- quels sont les impacts micro et macro-économiques du CIR, notamment sur la croissance économique, la création d'emploi, les exportations ? Comment se comparent-ils avec ceux d'autres dispositifs de promotion de l'innovation ou de soutien aux entreprises ?
- quel a été l'impact du CIR sur l'attractivité de la France comme pays d'implantation d'activités de recherche et développement ?

Les travaux permettant de répondre à ces questions sont en cours de lancement et feront l'objet des prochains avis de la CNEPI.

SOMMAIRE

Synthèse

Chapitre 1 – Présentation du dispositif et de son évolution
1. Depuis sa mise en place, le CIR a connu de nombreuses transformations
2. La répartition du CIR selon la taille des entreprises reflète leur poids en termes de dépenses de R & D déclarées
3. Le dispositif « Jeunes docteurs » dans le CIR
4. La distribution du CIR selon le secteur d'activité

Chapitre 2 – L'impact du crédit d'impôt recherche en France
1. Quelle évolution de l'effort de R & D des entreprises ?
2. Les enseignements des études et recherches antérieures à 2015
3. Enseignements, portée et limites des études récentes

Conclusion et pistes pour des travaux d'évaluation ultérieurs

Annexes

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2019), *L'impact du crédit d'impôt recherche* , rapport, mars.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR **LE SITE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE**

Productivité et compétitivité : où en est la France dans la zone euro ?

Premier rapport du Conseil national de productivité (CNP), présidé par Philippe Martin

Vincent Aussilloux, Amandine Brun-Schammé et Flore Deschard, rapporteurs

Avril 2019, 140 pages

Ce premier rapport du Conseil national de productivité (CNP) se veut un tour d'horizon, pour la France, des enjeux et des questions concernant la productivité et la compétitivité. C'est un exercice original qui est amené à évoluer en fonction des discussions avec les partenaires sociaux et les autres parties prenantes, ainsi qu'avec les autres conseils nationaux de productivité organisés en réseau européen. Avec cette version préliminaire du rapport s'ouvre une phase de consultation d'un mois durant laquelle les partenaires sociaux, au premier chef, mais aussi l'ensemble des parties prenantes sont invités à transmettre au Conseil leurs réactions. C'est à l'issue de ces échanges que la version définitive du texte sera publiée.

Ce rapport a bénéficié d'un important travail de fond des rapporteurs – Vincent Aussilloux, Amandine Brun-Schammé, Flore Deschard, Margarita Lopez-Forero, Sébastien Turban (France Stratégie), Matthieu Jeanneney (DG Trésor), Matthieu Lequien (Banque de France), Fanny Mikol (Dares), Rémi Monin (Insee) – que je tiens à remercier pleinement au nom de l'ensemble du CNP pour leur engagement et leur professionnalisme. Il est cependant d'abord le résultat de la réflexion partagée entre les membres du Conseil, qui ont activement participé à son élaboration. Provenant d'horizons divers, ces membres sont des économistes et des chercheurs qui travaillent ou ont travaillé dans des centres académiques ou des organisations internationales et qui s'expriment ici en totale indépendance du pouvoir économique et politique. Ces spécialistes en macroéconomie, en productivité, en innovation, en commerce extérieur, en marché du travail ou en analyse des entreprises ont nourri les travaux du CNP de la diversité de leurs expertises.

L'objectif de ce premier rapport est de définir l'état de la connaissance sur la productivité en France et sur la compétitivité du pays dans le contexte de la zone euro. Ce travail permet de clarifier un certain nombre de points mais il révèle aussi certaines zones d'ombre ignorées qui viennent parfois voiler des questions ou des concepts pourtant considérés comme largement balisés. Sans répondre à toutes les questions, il établit toutefois clairement que productivité et compétitivité sont deux concepts distincts, avec des implications très différentes, en particulier pour un pays qui fait partie d'une union monétaire. Plusieurs des points identifiés et qui restent non résolus feront justement l'objet des réflexions futurs du Conseil.

Durant cette phase de consultation et pour la suite des travaux, j'invite donc les partenaires sociaux et les autres parties prenantes à faire part au Conseil des questions qu'ils aimeraient voir étudier en priorité dans les prochains rapports.

Philippe Martin
Président du Conseil national de productivité

SOMMAIRE

Synthèse

Introduction

Première Partie – Ralentissement de la productivité en France et dans les pays de l'OCDE

Chapitre 1 – Définition et constats
1. Définitions
2. La productivité ralentit en France comme dans les pays de l'OCDE

Chapitre 2 – Les facteurs explicatifs communs à l'ensemble des pays développés
1. Un renforcement du poids dans l'économie des secteurs à faibles gains de productivité
2. Une baisse de la contribution des TIC à la croissance
3. Quelle influence de la baisse des taux d'intérêt ?
4. Les liens avec les politiques de la concurrence, commerciale et industrielle
5. Une divergence croissante de la productivité au niveau des entreprises

Chapitre 3 – Les facteurs explicatifs spécifiques à la France
1. Un niveau et une adéquation des compétences insuffisants
2. Des performances insuffisantes du tissu productif français

Deuxième Partie – Compétitivité

Chapitre 4 – La balance courante : une mesure de la compétitivité française
1. Un compte courant légèrement déficitaire mais qui a cessé de se dégrader depuis 2008
2. Balance commerciale et parts de marché
3. Les mesures de la compétitivité des exportations françaises

Chapitre 5 – Déterminants des coûts de production
1. Croissance des salaires et productivité en France
2. Un coût du capital semblable aux autres pays de la zone euro
3. Le coût des consommations intermédiaires
4. En France, des impôts sur la production particulièrement élevés par rapport aux autres pays européens

Chapitre 6 – Compétitivité et épargne : la zone euro en perspective
1. Soldes courants des principaux pays de la zone euro
2. Les conséquences des déséquilibres de comptes courants dans la zone euro

Conclusion – Une surveillance européenne accrue des balances courantes, condition nécessaire à la pérennité de la zone euro

Annexes

Notes d’analyse

Note d'analyse n° 1 – juin 2013 – 12 pages

Un fonds européen pour l'emploi des jeunes

Mohamed Harfi et Quentin Delpech

La situation dramatique du chômage des jeunes européens est dangereuse au niveau politique car elle recèle des risques de délégitimation des pouvoirs publics, notamment des institutions de l'Union européenne, auprès des jeunes. Alors que la montée en qualification des jeunes est un enjeu de compétitivité, le chômage frappe l'ensemble des jeunes, y compris les plus diplômés. Or la persistance du chômage en sortie de formation initiale, parce qu'elle dévalorise les qualifications, risque de se traduire en hausse durable du chômage structurel, pénalisant ainsi la croissance future de l'Europe. Dès le début de la crise, des actions ont été entreprises par les pouvoirs publics, tant au niveau national que communautaire. Au niveau européen, deux propositions ont suscité l'intérêt : l'initiative pour l'emploi des jeunes, proposée par la Commission européenne et validée par le Conseil européen en février 2013, et l'initiative franco-allemande « New Deal for Europe » pour l'emploi des jeunes, lancée le 28 mai 2013. Sur le plan financier, ces initiatives prévoient de mobiliser des moyens rapidement, notamment issus du Fonds social européen (FSE). Complémentaires des efforts engagés au niveau national, ces moyens pourraient néanmoins rencontrer deux limites : leur efficacité serait affaiblie s'ils empruntaient les mêmes mécanismes d'allocation et de gestion que ceux du FSE ; la solidarité inhérente au FSE serait insuffisante au regard de la situation difficile des pays les plus touchés.

Le taux de chômage a particulièrement augmenté depuis la crise (variation en points 2007-2012)

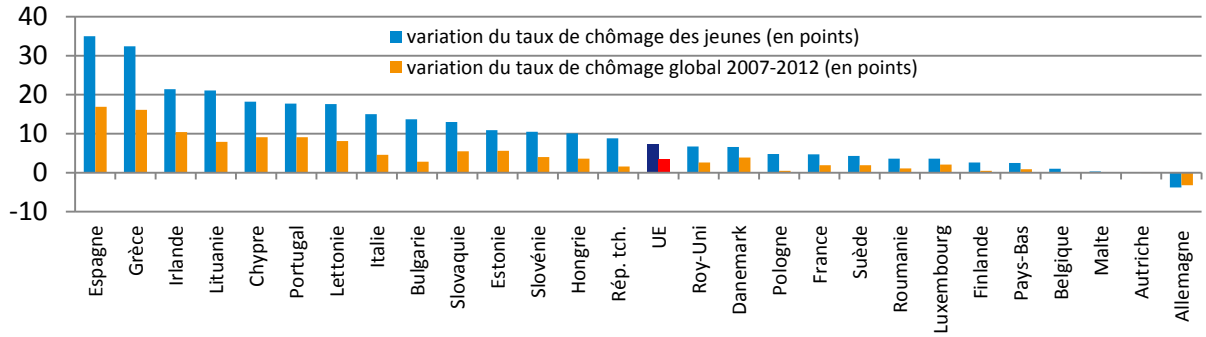

Source : Eurostat, LFS

Propositions

Dans ce cadre, la création d'un fonds européen pour l'emploi en faveur des jeunes (FEE) apparaît nécessaire pour répondre à un double impératif :

1. renforcer l'efficacité des financements en introduisant des conditionnalités et la contractualisation entre la Commission européenne et les États membres : l'accès à ces financements devrait être conditionné à l'engagement des États membres de mettre en œuvre la recommandation relative à la « garantie jeunes » ;

2. renforcer la solidarité européenne face à la crise par des transferts conditionnés vers les pays les plus touchés.

POUR CITER CETTE NOTE

Harfi M. et Delpech Q. (2013), *Un fonds européen pour l'emploi des jeunes*, *La Note d'analyse*, n° 1, Commissariat général à la stratégie et à la prospective, juin.

Note d'analyse n° 2 – juin 2013 – 16 pages

Internet : prospective 2030

Antton Achiary, Dominique Auverlot et Joël Hamelin

Aujourd'hui, plus de 2,5 milliards d'êtres humains sont connectés au réseau internet. Demain, il nous reliera à des dizaines de milliards d'objets, de capteurs, de robots, qui dialogueront entre eux et prendront progressivement en charge des pans entiers de la gestion de notre vie quotidienne. Cette évolution influera sur l'ensemble de notre économie, offrant des opportunités de croissance mais obligeant des secteurs entiers à s'adapter. Se profilent des batailles industrielles intenses pour le partage de la valeur dégagée dans cet écosystème : entre industriels, entre réseaux et services… mais aussi entre nations pour le contrôle stratégique, industriel et fiscal de ces activités. La puissance industrielle et financière des acteurs américains laisse mal augurer l'issue de ce partage pour l'Europe. Cependant, l'internet des objets et la constitution de nouvelles plateformes de dialogue avec ceux-ci devraient offrir des opportunités à l'industrie européenne si elle sait s'en saisir. La parole établie (médias, experts, enseignants, gouvernement) sera de plus en plus remise en cause, ce qui conduira à l'émergence de « nouvelles autorités morales » et de nouvelles formes de démocratie. Les liens traditionnels seront confrontés à ceux, foisonnants, des réseaux sociaux. Il y a peu encore, internet pouvait prétendre se développer hors des règles régissant l'économie et la société. Son emprise irréversible impose désormais à la puissance publique de revoir ses stratégies et, pour certaines, à les réinventer en urgence, pour à la fois canaliser certains effets et en stimuler d'autres.

Propositions

1. Soutenir la réindustrialisation de l'Europe dans le numérique, en identifiant les plateformes émergentes liées à l'internet des objets et à la robotique et en accompagnant leur développement industriel à l'échelle européenne.

2. Traduire sur internet les principes généraux du droit : si internet a pu bénéficier d'exemptions, sa diffusion massive et l'imbrication de plus en plus forte des mondes matériel et immatériel l'imposent désormais.

3. Établir des principes généraux de partage de la valeur dans les transactions numériques et redéfinir les règles fiscales applicables sur la base de ces transactions dont le suivi et le traitement sont rendus aujourd'hui possibles.

4. Anticiper les mutations industrielles et les nouvelles organisations du travail en termes de normes, de droits, de fiscalité, de localisation et adapter le droit en conséquence, en particulier celui du travail.

Répartition en valeur des 64 entreprises internet dont la capitalisation est supérieure à 1,5 milliard de dollars (fin 2012)

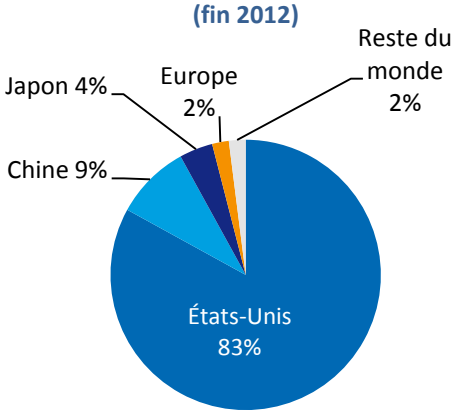

5. Mettre en œuvre de façon volontariste le numérique dans la santé et l'éducation.

6. Construire une politique française d'e-inclusion et de cohésion sociale numérique pour endiguer la montée des disparités sociales liées au numérique.

POUR CITER CETTE NOTE

Achiary A., Auverlot D. et Hamelin J. (2013), *Internet : prospective 2030*, *La Note d'analyse*, n° 2, Commissariat général à la stratégie et à la prospective, juin.

SITE NOTE ÉTUDE VIDÉO

Note d'analyse n° 3 – juillet 2013 – 16 pages

Approvisionnements en métaux critiques : un enjeu pour la compétitivité des industries française et européenne ?

Blandine Barreau, Gaëlle Hossie et Suzanne Lutfalla

Les métaux « mineurs », qui ont une production annuelle bien plus faible que les métaux de base comme le fer ou le cuivre, sont aujourd'hui présents dans de nombreux produits de consommation courante et technologies à haute valeur ajoutée. C'est notamment le cas des terres rares, utilisées dans les catalyseurs automobiles et dans les aimants permanents des moteurs électriques. Ces métaux, stratégiques pour l'économie, sont sujets à une grande volatilité des prix, voire à des risques d'approvisionnement susceptibles d'altérer la compétitivité des industries qui en dépendent. La disponibilité physique des ressources n'est pas en cause, le problème provient de la difficulté d'augmenter rapidement la production, de la concentration géographique des gisements en production, ainsi que d'autres facteurs aggravants : restrictions à l'exportation, opacité des transactions de gré à gré, indispensables réglementations environnementales et sanitaires, etc.

C'est aux entreprises que revient la responsabilité d'une stratégie d'approvisionnement, mais l'État et l'Union européenne peuvent les accompagner et les soutenir par leurs politiques industrielles, de R & D et de coopération internationale. Ils peuvent également chercher à identifier les métaux pour lesquels des déséquilibres entre l'offre et la demande sont probables dans les dix prochaines années.

Propositions

1 – Rechercher sur le territoire la présence de métaux stratégiques, notamment en analysant les prélèvements de l'inventaire minier et en recourant à des méthodes de caractérisation depuis la surface et à des forages, dans le respect du Code minier.

2 – Développer la recherche portant sur les ressources minières sous-marines.

3 – Identifier les principaux besoins de recherche liés à l' « écoconception », au recyclage des métaux ainsi qu'à leur substitution, et participer activement aux programmes de recherche communautaires.

4 – Renforcer les moyens du Comité pour les métaux stratégiques (COMES) afin de publier, en collaboration avec le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) et en liaison avec les homologues européens de ces institutions, une prospective régulière sur l'accès aux métaux les plus critiques au cours des dix prochaines années et sur les stratégies possibles d'approvisionnement.

5 – Encourager la publication de données agrégées sur la production de sous-produits du cuivre, du nickel, du plomb et du zinc par les groupes d'étude internationaux correspondants.

6 – Développer, sur la base des organismes existants, des filières de formation spécialisées destinées aux jeunes diplômés et aux cadres, ouvertes à l'international avec l'attribution de bourses d'excellence.

7 – Au niveau européen, favoriser des partenariats entre industriels du même secteur et à différents niveaux de la chaîne de valeur, sur le modèle de l'initiative lancée en Allemagne.

SITE NOTE Power Point VIDÉO DT CP

Note d'analyse n° 4 – juillet 2013 – 16 pages

Les compagnies aériennes européennes sont-elles mortelles ?
Perspectives à vingt ans

Aurélien Croq, François Vielliard et Claude Abraham

L'ouverture du transport aérien à la concurrence aux États-Unis à la fin des années 1970 a rapidement entraîné un bouleversement important du paysage, marqué par de nombreuses faillites et fusions ainsi que par l'apparition des compagnies *low cost*, en particulier Southwest. Celle-ci en constitue le modèle historique : elle est aujourd'hui leader sur le marché domestique américain. En Europe, l'ouverture à la concurrence, à la fin des années 1990, a conduit à des évolutions relativement similaires : de nombreuses compagnies de taille moyenne ont fait faillite, plusieurs compagnies *low cost* dont deux grandes ont émergé et, à la suite de fusions et acquisitions, il ne reste actuellement que trois grands groupes (Air France-KLM, Lufthansa, IAG), héritiers des compagnies historiques nationales et qui sont devenus des acteurs internationaux majeurs. Mais ces compagnies doivent faire face à la concurrence nouvelle d'une part des *low cost* sur le marché intra-européen, d'autre part des compagnies des pays du Golfe et de l'Asie sur le long courrier. Elles sont en outre confrontées à une situation financière difficile et leur succès, voire leur survie, est conditionné à la réussite de plans de transformation destinés à adapter leurs coûts et leur stratégie aux réalités du marché.

L'exploration de plusieurs scénarios à l'horizon de vingt ans montre qu'on ne peut exclure la disparition d'une ou de plusieurs des compagnies historiques européennes majeures. Bien que celles-ci soient les premières à avoir leur avenir en main, les pouvoirs publics, les États membres tout autant que la Commission, ont un rôle important à jouer dans les évolutions de l'industrie du transport aérien pour favoriser la concurrence intra-européenne et préserver l'attractivité des aéroports européens ainsi que le devenir des compagnies européennes dans la concurrence mondiale : leur action peut faciliter, ou au contraire compliquer, l'action des entreprises.

Propositions

- Éviter l'alourdissement des charges et taxes qui désavantageraient les différentes compagnies européennes.
- Assurer l'équité de la concurrence, d'une part entre les compagnies européennes, d'autre part face aux compagnies extra-communautaires.
- Analyser marché par marché les risques et opportunités d'une ouverture généralisée et systématique du marché long-courrier européen avant toute négociation de droits de trafic.

Comparaison des profits et pertes des principales compagnies européennes

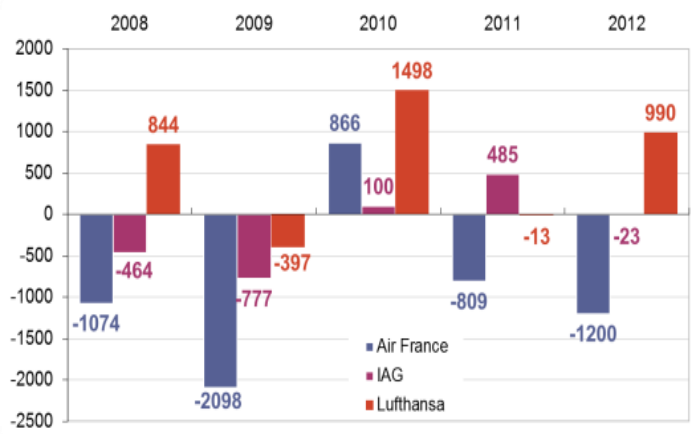

Source : CGSP

SITE NOTE RAPPORT VIDÉO CP

Note d'analyse n° 5 – octobre 2013 – 16 pages

Pour un secteur des semences diversifié et innovant

Géraldine Ducos, Jean-Luc Pujol et Aude Teillant

La France est le premier exportateur mondial de semences, devant les Pays-Bas et les États-Unis. Ressource stratégique, les semences seront essentielles pour faire face aux défis de l'agriculture de demain : produire plus tout en préservant les ressources naturelles et en s'adaptant au changement climatique. L'Europe dispose dans ce secteur d'un socle d'entreprises innovantes et d'un système de propriété intellectuelle spécifique, le Certificat d'obtention végétale (COV). Celui-ci s'est révélé très efficace pour permettre un progrès continu dans l'amélioration des plantes, notamment parce qu'il laisse aux sélectionneurs l'accès à l'ensemble des ressources génétiques disponibles pour innover. Le COV se trouve néanmoins menacé par la montée en puissance ces vingt dernières années du brevet dans le domaine végétal, promu notamment par les firmes agrochimiques.

Au niveau communautaire, la France doit soutenir la liberté d'accès à l'ensemble des ressources génétiques et défendre la non-brevetabilité des plantes et gènes naturels. Il en va du maintien d'un tissu européen d'innovation et de sélection actif – adapté à la diversité de nos climats, terroirs et modes de production agricole – et, en arrière-plan, de la capacité à assurer la sécurité alimentaire européenne.

Propositions

- S'assurer que les redevances sur les semences de ferme seront établies de manière à permettre un juste équilibre entre les intérêts des semenciers et ceux des agriculteurs.
- Défendre l'exclusion des plantes et des gènes naturels du champ de la brevetabilité dans le cadre du comité d'experts réuni par la Commission européenne sur ce sujet.
- Mettre en place des programmes de recherche variétale sur des espèces aujourd'hui peu cultivées, mais potentiellement importantes pour les systèmes agricoles durables (légumineuses par exemple).
- Dans le cadre de la révision actuelle des règles communautaires de commercialisation des semences, définir un statut réglementaire clair et adapté pour les variétés « population » ou issues de la sélection participative.

Conclusion

L'Europe doit lutter contre l'instrumentalisation du brevet comme outil de guerre juridique pour bloquer l'innovation, et ce faisant, la liberté de production. La bataille de la propriété intellectuelle ne doit pas être perdue, et la France doit se mobiliser pour porter au niveau européen les conditions d'une coexistence et d'un équilibre entre système de brevet et de COV. Il en va du maintien d'un tissu européen d'innovation et de sélection actif, adapté à la diversité de nos agricultures (climat, sol, mode de production). Il sera probablement essentiel de poser au niveau international la question de l'évolution du COV, afin de renforcer, au-delà de la convention UPOV de 1991, ce modèle de propriété intellectuelle qui a démontré sa capacité à permettre un progrès génétique.

Note d'analyse n° 6 – octobre 2013 – 16 pages

Intensifier et réorienter les transferts de technologies bas carbone pour lutter contre le changement climatique

Blandine Barreau, Gaëlle Hossie et Rémi Lallement

Les transferts de technologies « bas carbone » sont cruciaux pour modérer les émissions de gaz à effet de serre des pays en développement. Leur mise en œuvre conditionne la réussite d'un accord mondial sur le changement climatique en 2015 : c'est la mission du Mécanisme technologique, créé en 2010.

La présente note expose les principaux résultats d'une étude commandée au Centre d'économie industrielle de MINES ParisTech (CERNA). Cette étude montre que, contrairement à la Chine, au Mexique, à l'Afrique du Sud et, dans une moindre mesure, au Brésil, l'Inde est aujourd'hui à l'écart des flux internationaux de transferts de technologies bas carbone : c'est donc une destination prioritaire, au même titre que le reste de l'Asie en développement, l'Afrique et l'Europe de l'Est.

Pour intensifier ces transferts, il est nécessaire que soient mises en œuvre des politiques ambitieuses de réduction des émissions de gaz à effet de serre et que soient constituées des capacités d'absorption dans les pays d'accueil des technologies. Dans les pays émergents, qui disposent d'une réelle capacité à innover et qui sont intégrés dans les échanges internationaux, le renforcement des droits de propriété intellectuelle et l'abaissement des barrières au commerce et à l'investissement sont à recommander. En revanche, dans les pays les moins avancés, l'accent doit porter sur la constitution de capacités d'absorption des technologies et en particulier sur le développement d'une main-d'œuvre qualifiée.

Intensifying and reorienting transfer of low carbon technologies for climate change prevention

The transfer of "low carbon" technologies is crucial in order to moderate greenhouse gas (GHG) emissions by developing countries, which are set to rise significantly. Their implementation will determine the success of a global agreement on climate change in 2015, and this is the task of the Technology Mechanism, created in 2010. This policy brief sets out the principal results of a study commissioned f rom the MINES Par isTech Industrial Economics Centre (CERNA). The study shows that, unlike China, Mexico, South Africa and, to a lesser extent, Brazil, India is currently left out of international flows of low carbon technologies transfer – it is therefore a top priority, as is the rest of developing Asia, Africa and Eastern Europe.

To intensify these transfers, ambitious greenhouse gas emissions reduction policies need to be implemented and absorptive capacities need to be created in countries that receive such technologies. In emerging countries, which possess a genuine capacity for innovation, and which are involved in international trade, the strengthening of intellectual property rights and the lowering of barriers to trade and investment are to be recommended. However, in the least developed countries, emphasis must be placed on technology absorptive capacities and in particular on the development of a qualified labour force.

Note d'analyse n° 7 – octobre 2013 – 16 pages

Doha, Varsovie, des conférences de transition vers un accord climatique mondial en 2015 ?

Dominique Auverlot et Blandine Barreau

À la veille de la conférence de Varsovie sur le climat, on attend des négociations qu'elles s'orientent vers l'ébauche du nouvel accord post-2020 que les États se sont engagés à adopter dans deux ans. Les résultats du dernier sommet sur le changement climatique, organisé à Doha à la fin de 2012, ont pu sembler modestes. La rencontre a cependant réaffirmé l'objectif d'arriver à un accord ambitieux en 2015 et lancé une nouvelle enceinte de négociations *ad hoc*.

Reste que les discussions sur le relèvement des objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre des États n'ont pas progressé, alors que les promesses actuelles ne laissent pas espérer que la hausse de la température moyenne mondiale soit contenue en dessous du seuil de « non-retour » de 2 °C. Les dissensions existantes montrent d'une part la nécessité d'une Europe unie, qui dialogue avec les pays émergents et en développement afin de préparer en amont les bases d'un nouvel accord *bottom-up*, et d'autre part la nécessité d'avancer dans les discussions sur la notion d'équité.

La mise en œuvre de transferts technologiques et financiers suffisants sera capitale pour que les pays en développement puissent réduire leurs émissions, s'adapter aux effets du changement climatique et réparer les dommages qui en résultent.

Dernier impératif, il faudra s'affranchir des difficultés liées à la gouvernance des négociations, dont les décisions doivent (en principe) être adoptées par un consensus des cent quatre-vingt-quinze pays présents.

Orientations stratégiques

1. Adopter, lors du Conseil environnement de mars, un « compromis-socle » communautaire, à la fois sur les objectifs de négociations pour la conférence de 2015 et sur les réductions d'émissions, en vue de la conférence de septembre 2014 organisée par le secrétaire général des Nations unies.

2. Mener une stratégie diplomatique européenne en matière de climat plus proactive et mieux ciblée, ainsi que le recommande le Conseil européen des affaires étrangères, en s'appuyant sur les pays en développement.

3. Afin de répondre aux demandes des pays en développement, donner une interprétation pragmatique et ambitieuse au principe d'équité conduisant à :

- accélérer la mise en fonctionnement du Mécanisme technologique et du Fonds climat vert ;
- prévoir des transferts technologiques et financiers qui permettent, selon des priorités clairement définies, de financer les efforts de réduction d'émissions, les aides à l'adaptation et enfin la réparation des pertes et dommages ;
- déterminer les principes permettant d'accroître la transparence et l'ambition des objectifs de réduction d'émissions.

Note d'analyse n° 8 – novembre 2013 – 12 pages

Analyse des *big data*. Quels usages, quels défis ?

Marie-Pierre Hamel et David Marguerit

La multiplication croissante des données produites et le développement d'outils informatiques permettant de les analyser offre d'innombrables possibilités tant pour l'État que pour les entreprises. Il ne fait aucun doute que le traitement de ces masses de données, ou *big data*, jouera un rôle primordial dans la société de demain, car il trouve des applications dans des domaines aussi variés que les sciences, le marketing, les services client, le développement durable, les transports, la santé, ou encore l'éducation.

Par ailleurs, le potentiel économique de ce secteur est indéniable et les retombées en termes d'emploi et de création de richesse seront non négligeables. Son développement nécessite toutefois de bien comprendre les enjeux qui y sont liés. C'est l'objectif de cette note, qui s'attache à détailler ce qu'est l'analyse des *big data* et présente les usages possibles de ces technologies, qu'il s'agisse de rendre la gestion plus efficace, d'améliorer les services rendus ou de prévenir des phénomènes nuisibles (épidémies, criminalité, etc.). Elle expose les principales difficultés associées à ces usages : garantir la confidentialité et le respect de la vie privée. Enfin, elle montre comment différents pays et entreprises ont d'ores et déjà investi dans ce secteur.

Quelques chiffres

- Le volume de données numériques augmente de manière exponentielle : 90 % de l'ensemble des données aujourd'hui disponibles ont été créées ces deux dernières années.
- Entre 1990 et 2011, le pourcentage des utilisateurs d'internet et de téléphones mobiles au niveau mondial est passé respectivement de 0,05 % à 32,7 % et de 0,21 % à 85,5 %.
- Entre le troisième trimestre 2011 et le troisième trimestre 2012, les ventes mondiales de tablettes numériques et de smartphones ont augmenté de 45,2 %.
- Ericsson prédit qu'il y aura 50 milliards d'objets connectés dans le monde d'ici à 2020, contre environ 12 milliards aujourd'hui.
- Le prix d'un gigaoctet pour un disque dur est passé d'environ 16 dollars (12,30 euros) en février 2000 à 0,10 dollar (0,07 euros) en août 20108.
- Les technologies associées aux big data permettent des avancées spectaculaires dans l'analyse du génome humain : il a fallu dix ans et 3 milliards de dollars pour réaliser le premier séquençage humain complet ; il est maintenant possible d'en réaliser un en quelques jours et pour 1 000 dollars.
- En France, la part de marché de Google sur les moteurs de recherche était estimée à 90,9 % en avril 2013.
- l'institut Mc Kinsey Global estime que les besoins en analyses de masses de données induiront aux États-Unis, d'ici à 2018, le recrutement de 140 000 à 190 000 spécialistes.

Note d'analyse n° 9 – mars 2014 – 12 pages

Les médicaments et leurs usages : comment favoriser une consommation adaptée ? (volet 1)

Virginie Gimbert

En 2012, plus de 27 milliards d'euros ont été consacrés aux dépenses publiques de médicament en France. Parallèlement, on estime cette même année que 23 300 tonnes de médicaments n'auraient pas été utilisées. Au-delà de la question du prix du médicament – auquel sera consacré le volet 2 de cette note –, celle de ses usages est déterminante. Quelle organisation du système de soins pourrait favoriser un usage plus raisonné, à bon escient, des médicaments ? Le médicament n'est pas un produit comme les autres : s'il a contribué de façon décisive à l'allongement de la vie et à l'amélioration de la santé, il nécessite un usage raisonné puisqu'il peut, à défaut, détériorer l'état de santé.

Cette note examine les recours au médicament en ambulatoire sur l'ensemble du cycle de vie du médicament, une fois celui-ci mis sur le marché avec un prix et, le cas échéant, un taux de remboursement. Les usages qu'en font les différents acteurs sont parfois peu pertinents (prescriptions inadaptées, conseils des pharmaciens insuffisants, utilisation peu adéquate de la part des usagers, etc.) et entraînent d'importants coûts sanitaires, économiques et environnementaux.

À partir d'exemples observés dans d'autres pays, cette note propose des pistes pour une démarche globale cohérente, impliquant l'ensemble des acteurs, pour favoriser un recours pertinent au médicament.

Les enjeux

En France, le niveau de consommation de médicaments est globalement important, s'accompagnant d'usages parfois peu pertinents. S'interroger sur cette consommation suppose d'observer les usages de l'ensemble des acteurs de la chaîne : entreprises pharmaceutiques, grossistes-répartiteurs, professionnels de santé (essentiellement médecins et pharmaciens) et usagers. Leurs comportements s'expliquent par des aspects organisationnels et structurels, mais aussi par des représentations collectives. Les usages du médicament par les différents acteurs renvoient à de multiples enjeux : schématiquement, la production et la distribution, à des enjeux industriels et d'emploi ; la prescription (par les médecins) et la dispensation (par les pharmaciens) à des enjeux sanitaires, organisationnels et professionnels forts, tout comme l'utilisation finale ; la destruction du médicament renvoie, quant à elle, à des enjeux écologiques, sanitaires et financiers importants.

Comment dès lors favoriser un usage pertinent du médicament ? L'examen des usages au niveau du secteur ambulatoire (financièrement le plus important) montre un niveau de consommation globalement élevé, voire surabondant en France. Cela tient à l'organisation de la chaîne du médicament et aux représentations collectives sous-jacentes. Cette note propose des pistes pour adopter une approche systémique qui, en incluant l'ensemble des acteurs, peut contribuer à un usage raisonné du médicament.

Lire la tribune parue dans *Le Monde*

SITE NOTE VIDÉO CP

Note d'analyse n° 10 – mars 2014 – 12 pages

Les médicaments et leurs prix : comment les prix sont-ils déterminés ? (volet 2)

Virgine Gimbert et Daniel Benamouzig (CNRS)

En 2012, plus de 27 milliards d'euros ont été consacrés aux dépenses publiques de médicament en France. Au-delà de la question du volume de consommation et des usages – auxquels est consacré le volet 1 de cette note –, celle du prix est déterminante. Elle est délicate parce que porteuse d'enjeux multiples, à la fois économiques, sanitaires et sociaux. Alors que la France a plutôt une tradition d'administration des prix du médicament, certains pays européens voisins combinent libre fixation des prix et régulation indirecte. Ainsi, plusieurs principes de régulation sont partagés par l'ensemble des pays, même si leur mobilisation concrète demeure mal connue tant la détermination du prix reste marquée par une grande opacité. Cette note vise à présenter les mécanismes de régulation du prix des médicaments dans le secteur ambulatoire en France et à identifier quelques évolutions récentes dans ce domaine, notamment le recours plus formalisé à la valeur économique du médicament.

Les enjeux

Dans la plupart des pays de l'OCDE, les dépenses de médicaments ont augmenté à un rythme plus rapide que les dépenses totales de santé entre 1995 et 2005, puis, entre 2005 et 2010, à un rythme moindre, marquant ainsi un important ralentissement. En France, les dépenses publiques de médicaments représentent en 2012 plus de 27 milliards d'euros, même si leur hausse s'est sensiblement ralentie. En 2010, les médicaments constituent pour les ménages plus d'un tiers de leurs dépenses nettes de santé, soit le poste de dépenses le plus important. La question du prix du médicament et de sa régulation est dès lors majeure. Elle renvoie cependant à des intérêts stratégiques difficiles à concilier. D'un point de vue industriel, les prix de vente sont non seulement liés à des exigences de profit, mais aussi à l'emploi et aux investissements d'industries soumises à une sévère concurrence internationale. Les prix des médicaments affectent parallèlement les rémunérations de certains professionnels de santé. Pour les pouvoirs publics, l'enjeu est triple : permettre au plus grand nombre d'accéder en toute sécurité à des médicaments améliorant la santé ou le bien-être, grâce à un prix et un remboursement adaptés ; soutenir une filière industrielle pourvoyeuse d'emplois et d'excédents commerciaux ; respecter l'équilibre des finances publiques dans un contexte particulièrement contraint. De la diversité de ces intérêts découle un processus de fixation des prix particulièrement complexe.

Conclusion

La régulation par les prix des médicaments renvoie à des dispositifs complexes et souvent difficilement maniables par les pouvoirs publics. Au-delà de l'effort d'harmonisation des méthodologies d'évaluation des médicaments, un des enjeux majeurs tient sans doute à une négociation plus ambitieuse avec les industriels qui porterait moins sur le prix que sur les secteurs d'innovation à promouvoir dans les années à venir. Tandis que les innovations pharmaceutiques ne devraient pas être majeures dans les années à venir et que les populations cibles d'un médicament se restreignent, le besoin d'un pilotage stratégique de l'innovation et de la recherche se fait sentir. Il renvoie à la capacité des pouvoirs publics de disposer de l'information pertinente et de se doter d'une vision d'ensemble pour une politique de santé globale.

Note d'analyse n° 11 – mars 2014 – 12 pages

L'usage de la propriété intellectuelle par les entreprises

Rémi Lallement

La propriété intellectuelle (PI) joue un rôle clé dans la capacité à innover et dans les enjeux de compétitivité. Or, au vu d'indicateurs tels que les dépôts de brevets, la place de la France en la matière reflète grosso modo celle qu'elle occupe pour la recherche et l'innovation. Si les grands groupes se classent favorablement, ce n'est en général pas le cas pour les entreprises de moindre taille. Au-delà, il faut s'interroger non seulement sur la création de nouveaux droits de PI mais aussi et surtout sur la manière dont les entreprises les utilisent. La présente note se fonde pour l'essentiel sur **une étude commandée au cabinet Winnove**. Il en ressort qu'en France, les entreprises soucieuses de protéger et de valoriser leurs actifs intellectuels recourent à une palette variable d'instruments et de stratégies, notamment selon leur taille et leur secteur d'activité. Dans l'ensemble, les brevets concentrent indéniablement le plus d'enjeux économiques. Si les entreprises continuent d'utiliser les droits de PI principalement dans une optique défensive, elles s'en servent aussi de plus en plus et de manière complémentaire à d'autres fins : pour innover en partenariat (stratégie de coopération), pour préempter certains marchés (stratégie de mouvement) ou pour percevoir des redevances (stratégie de licence). La propriété industrielle reste cependant considérée par la plupart des entreprises comme un poste de coûts. Son rôle d'actif porteur de valeur demeure insuffisamment reconnu. La dimension stratégique de la PI mérite d'être plus largement intégrée par les entreprises. Encore faut-il qu'elles puissent s'appuyer sur des personnels suffisamment qualifiés, ce qui requiert des compétences spécifiques en termes non seulement juridiques et techniques, mais aussi managériaux.

The use of intellectual property rights by French firms?

Intellectual property rights (IPR) play a key role with regard to firms' innovation and international competitiveness. According to indicators such as patent filings, the world ranking of France broadly reflects that it occupies for research and innovation activity. If large corporate groups compare favorably in this type of international ranking, this is generally not the case for smaller French companies. Moreover, the issue at stake concerns only the creation of new IPR but also and above all the way companies use these rights as a strategic tool. The French Prime Minister's Policy Planning Staff (Commissariat général à la stratégie et à la prospective), in the light of **a study subcontracted to the consultancy firm Winnove**, provides a sharper diagnosis in this matter. It shows that firms eager to protect and exploit their intellectual property assets use a variable range of tools and strategies, in particular depending on their size or sector of activity. Overall, patents undoubtedly represent the most important economic stakes. In this respect, if firms continue to use IPR primarily for defensive purposes, they also use them more and more for other complementary purposes: to innovate in partnership (cooperation strategy) to pre-empt certain markets (strategy of movement) or to generate licensing revenues (licensing strategy). However, intellectual property is still considered by most firms as a cost item. Its role as a value-generating asset is still insufficiently recognized. Firms should hence pay greater attention to the strategic dimension of IP. To this end, they must be able to rely on appropriately qualified and trained personnel. This requires specific skills not only on legal and technical aspects, but also regarding managerial issues.

Note d'analyse n° 12 – mai 2014 – 12 pages

Augmenter aussi le nombre de bons élèves

Vanessa Wisnia-Weill

Le principal problème soulevé par les résultats pour la France de l'enquête PISA 2012 (programme international de suivi des acquis des élèves) est celui des inégalités scolaires liées à l'origine sociale. Ces questions ont attiré l'attention, car elles sont fondamentales, et elles ont été abondamment analysées, y compris dans les travaux du CGSP. En complément de ces analyses, nous nous centrons ici sur la question des niveaux, des bons élèves notamment, car, sans perdre de vue l'enjeu majeur d'égalité, celui de bien « équiper » les élèves français dans une société de la connaissance est également important. De fait, équité et efficacité, deux objectifs souvent assignés aux systèmes scolaires, ne sont pas antinomiques. Examiner les résultats des bons élèves apporte ainsi un éclairage complémentaire à celui des élèves en difficulté sur l'efficacité du système. L'analyse des tests PISA de l'OCDE sur les compétences des élèves de 15 ans et des enquêtes CEDRE (cycle d'évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon) de l'Éducation nationale sur les performances en fin de collège est éclairante pour décrire le haut (les bons ou très bons élèves) et le bas (les élèves en difficulté) de la distribution des niveaux des élèves français.

- En sciences, la performance de la France est très moyenne en bas et en haut de la hiérarchie scolaire : nous comptons 18,7 % d'élèves en dessous du niveau 2, ce qui est élevé (cela nous porte au 21^{e} rang sur 34 pays) et 8 % d'élèves au-dessus du niveau 5, ce qui est faible (15^{e} rang sur 34). Les pays les plus performants pour le nombre de bons élèves sont la Finlande, l'Allemagne, l'Irlande, le Royaume-Uni, l'Australie, les Pays-Bas, la Corée et le Japon.
- En mathématiques, la France se situe à un niveau moyen, dans un groupe de pays de niveau intermédiaire, alors que d'autres pays (Allemagne, Pologne, Suisse, Pays-Bas, Finlande, Belgique) sont placés à un niveau significativement supérieur. Cela provient à la fois d'un poids trop fort d'élèves en dessous du niveau 2 et d'un nombre insuffisant d'élèves au-dessus du niveau 5.
- En français, le tableau semble plus contrasté. On assiste en effet à une forme de polarisation entre les hauts et les bas niveaux. Pour la première fois en 2012 depuis le lancement de l'enquête PISA en 2000, la France dépasse la moyenne des pays de l'OCDE, devenant parmi les pays les mieux classés en matière de bons niveaux (12,9 % au-dessus du niveau 5 contre 8,4 % en moyenne dans l'OCDE). Depuis 2009, le taux d'élèves en dessous du niveau 2 baisse (de 21,7 % en 2006 à 18,9 % en 2012), même s'il reste supérieur à la moyenne de l'OCDE, tandis que le taux d'élèves au-dessus du niveau 5 s'améliore très significativement (de 7,3 % en 2006 à 12,9 % en 2012).

À côté de la lutte contre le décrochage scolaire, qui vise à répondre au problème central des inégalités et de l'échec scolaire, la France doit veiller à élargir la base de ses bons élèves et à en remonter le niveau dès la scolarité obligatoire, en visant par exemple une augmentation du nombre de bons ou très bons élèves (au-dessus du niveau 5 dans PISA). La refonte des programmes peut être l'occasion d'examiner comment inclure explicitement la question des niveaux d'exigence dans diverses disciplines. Plusieurs modalités peuvent s'envisager, articulant diversement relèvement général des niveaux et introduction d'approfondissements modulaires optionnels (en langue, en technologie, en art ou en sport, mais aussi en mathématiques, en sciences, en français et en histoire), et ouvrant la réflexion sur une possible diversification des parcours valorisés.

Note d'analyse n° 13 – juin 2014 – 12 pages

Le microcrédit professionnel et l'accompagnement à la création d'entreprise en France : quel devenir des créateurs sur le marché du travail trois ans après ?

Bernd Balkenhol (BIT) et Camille Guézennec

À la croisée entre développement économique, création d'emplois, inclusion bancaire et insertion professionnelle et sociale, le microcrédit désigne généralement en Europe des prêts inférieurs à 25 000 euros, octroyés à des personnes exclues des circuits bancaires classiques en vue de les aider à créer ou développer leur entreprise. Soutenu par les pouvoirs publics, il a connu une importante dynamique de croissance depuis le début des années 2000. Si le microcrédit professionnel demeure relativement modeste en volume et en nombre de prêts accordés chaque année en France, celle-ci figure néanmoins parmi les pays de l'Union européenne où le microcrédit est le plus développé.

Dans ce contexte, cette note présente les résultats d'**une enquête réalisée en 2013 par le Bureau international du travail**, en partenariat avec le Commissariat général à la stratégie et à la prospective et la Caisse des Dépôts. Cette enquête porte sur l'activité, l'emploi et le parcours professionnel de 4 204 entrepreneurs ayant créé ou repris une entreprise en 2010, avec le financement et/ou l'accompagnement de l'un des principaux réseaux associatifs nationaux d'aide à la création en France. Les résultats montrent un taux de pérennité élevé des entreprises trois ans après, ainsi qu'une insertion professionnelle durable pour les créateurs ainsi soutenus. Si les conditions d'exercice de l'activité peuvent être difficiles les trois premières années, et si l'accompagnement post-création fait parfois défaut aux yeux des créateurs, cela n'empêche pas une forte satisfaction vis-à-vis de l'expérience de la création, et la reconnaissance du rôle utile joué par le réseau.

Situation professionnelle des créateurs trois ans après la création/reprise

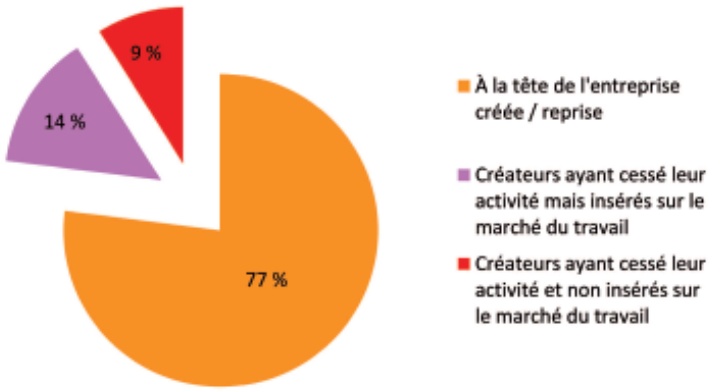

SITE NOTE ÉTUDE VIDÉO CP

Note d'input Quelle France dans dix ans ? – juillet 2014 – 12 pages

Réforme régionale : un enjeu pour la croissance

Benoît Lajudie

Les dix régions métropolitaines qui comptent au moins une métropole sur leur territoire concentrent aujourd'hui 67 % de la population, 76 % du PIB, 70 % des pôles de compétitivité et 80 % des laboratoires d'excellence. De plus en plus, dans les économies dont le moteur est l'innovation, la croissance naît dans des métropoles qui favorisent les interactions formelles et informelles entre univers de la recherche, de l'entreprise et de la formation : entre 2000 et 2010, la croissance a ainsi été en moyenne de 1,6 % dans les quatorze grandes métropoles quand elle n'était que de 1,1 % dans l'ensemble de la France.

Cette métropolisation de la croissance interroge l'organisation administrative et politique du territoire : l'enjeu est en effet que les métropoles exploitent à plein leur potentiel de croissance, et en même temps que celle-ci se diffuse vers l'ensemble des territoires. La carte des « classes créatives », denses en ingénieurs, chercheurs, artistes, managers, scientifiques… illustre le potentiel des métropoles. Il ne faudrait pas cependant que celles-ci deviennent des isolats de croissance au sein d'un territoire en difficulté.

Élargir le périmètre des régions, pour que chacune dispose d'une métropole, tout en renforçant leurs compétences, notamment en matière de transports et de développement économique, renforcer les interactions entre les métropoles et leurs régions, étendre et adapter les infrastructures, permettre les mobilités et, de manière générale, favoriser la diffusion de la croissance à partir des centres urbains dynamiques, c'est la meilleure manière d'assurer la prospérité de l'ensemble des territoires.

Localisation géographique des classes créatives
(en % de l'emploi de l'aire urbaine)

Source : France Stratégie, d'après Insee,
Recensement de la population 2010 au lieu de travail

SITE NOTE CP

Note d'input Quelle France dans dix ans ? – juillet 2014 – 12 pages

Réduction des dépenses publiques : les leçons de l'expérience

Nicolas Lorach, Céline Mareuge et Catherine Merckling

Contraints par des niveaux de déficit ou de dette publics élevés, la plupart des pays développés cherchent aujourd'hui à mettre en œuvre des stratégies de réduction des dépenses publiques. En France, le Programme de stabilité 2014-2017 présenté en avril 2014 prévoit une diminution de la part des dépenses publiques dans le PIB de trois points au cours des trois prochaines années. Le niveau de dépenses publiques est le reflet, pour partie au moins, de préférences et de choix nationaux. Les stratégies de réduction de dépenses renvoient aux spécificités de chaque pays. Cependant, l'étude des expériences de réduction des dépenses menées dans les pays développés peut permettre de dégager des principes de portée générale.

Cette étude montre qu'un effort tel que celui prévu en France n'a rien d'inédit parmi les pays développés. Entre 1990 et 2007, 17 pays de l'OCDE ont réduit leurs dépenses publiques d'au moins trois points de PIB sur trois ans. En moyenne, l'ajustement dans ces pays a duré cinq ans et a été au total de 7 points de PIB. Nous analysons de quelle manière les réductions ont touché les divers types de dépenses, selon leur nature (rémunérations, transferts sociaux, investissements…) et selon leur fonction (protection sociale, éducation, défense…). La variété des systèmes sociaux-politiques et des préférences nationales rend impossible l'identification d'une stratégie qui fonctionnerait à coup sûr. Étudier les épisodes de réduction relativement anciens (des années 1990 à la crise de 2008) et récents (depuis 2009) permet toutefois de mettre en évidence les méthodes qui ont été appliquées.

Notre étude montre ainsi que pour atteindre des objectifs de réduction des dépenses ambitieux, il est souhaitable de préférer les arbitrages stratégiques entre dépenses aux baisses uniformes de toutes les dépenses (méthode dite du « rabot »). La mise en œuvre d'une revue stratégique des dépenses suppose de mobiliser des méthodes permettant d'identifier les domaines d'économies dont les expériences étrangères fournissent des exemples. Le champ de la revue doit également viser à éviter le report sur d'autres dépenses. L'implication active de l'administration et l'information auprès des citoyens sont essentielles.

Dépenses totales des administrations publiques, en points de PIB, 1990-2007

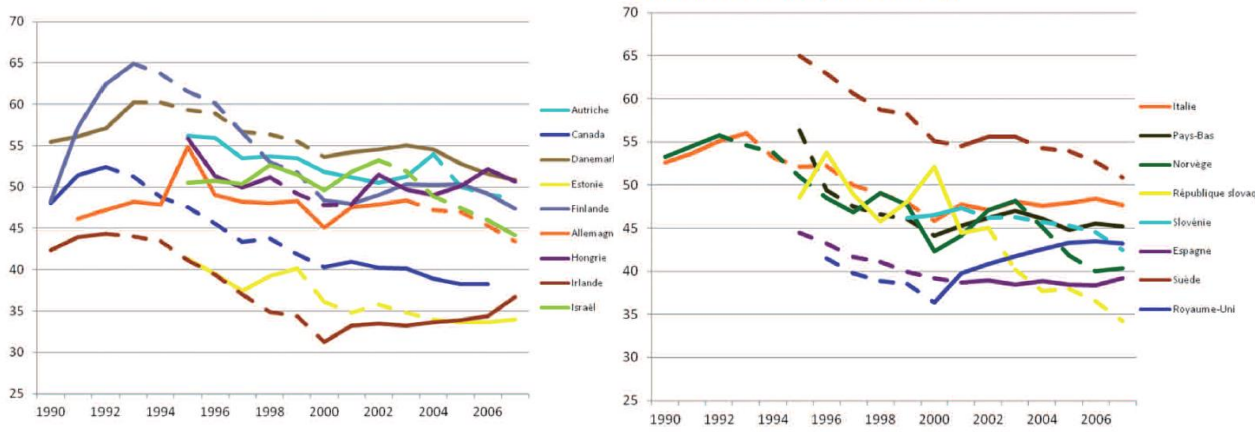

Source : OCDE. Pour chaque pays, la ou les périodes de consolidation sont indiquées en pointillés

SITE NOTE

Note d'input Quelle France dans dix ans ? – juillet 2014 – 12 pages

Pourquoi les dépenses publiques sont-elles plus élevées dans certains pays ?

Céline Mareuge et Catherine Merckling

Face à des déficits publics importants et une dette publique élevée et croissante, hérités de la crise qui a débuté en 2008, la France a engagé une politique de réduction des déficits, en augmentant les recettes et, de plus en plus, en cherchant à réduire la part des dépenses publiques dans le PIB.

Pour identifier les sources possibles de réduction des dépenses, deux types de démarches complémentaires peuvent être mobilisés :

- une démarche bottom up, qui consiste à synthétiser les analyses des commissions, agences, administrations ou, le plus souvent, des services des ministères sur l'évaluation d'une catégorie de dépenses (rapports de la Cour des comptes ou des inspections en France par exemple), d'une politique publique (politique familiale, du logement) ou d'un transfert (assurance maladie, aides au logement) ;
- une démarche top down, qui part à l'inverse des dépenses publiques agrégées par grands postes de la comptabilité nationale et cherche à identifier, à l'aide de comparaisons internationales, les postes pour lesquels les dépenses sont plus élevées que dans les autres pays, pour un niveau de performance équivalent ou supérieur – dans ce cadre, la performance est appréciée par des indicateurs de résultats (par exemple les scores Pisa et le taux de décrochage scolaire pour les dépenses en éducation).

Dépenses publiques primaires en pourcentage du PIB, 2012

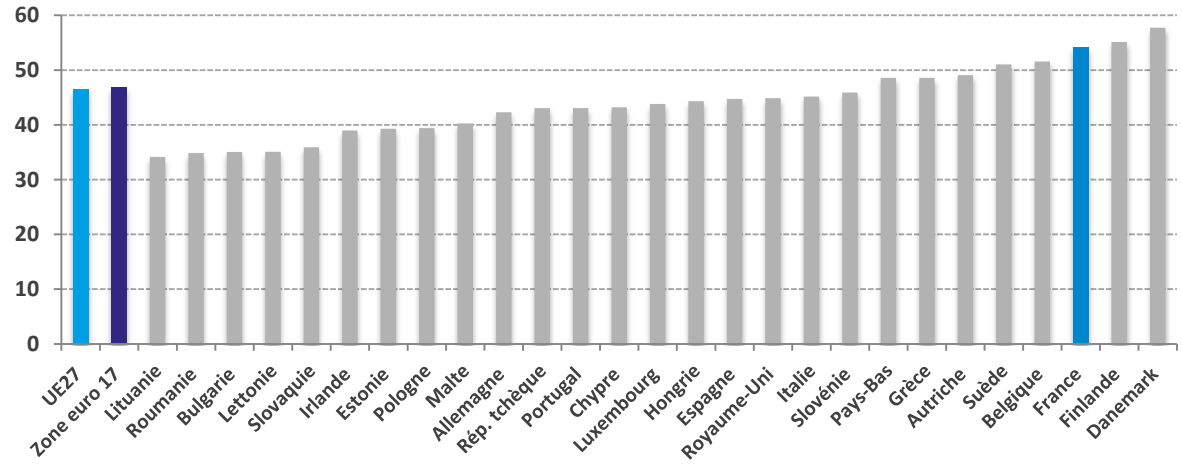

Source : France Stratégie, d'après AMECO, the Annual Macro-Economic Database, Commission européenne

SITE NOTE

Note d'analyse n° 14 – août 2014 – 8 pages

Les processus « atypiques » de négociation collective en entreprise

Antoine Naboulet

La négociation collective au niveau de l'entreprise a fait l'objet d'une promotion continue depuis la fin des années 1970. Bien que le rôle des délégués syndicaux demeure structurant dans le droit de la négociation collective, cette promotion d'une régulation négociée dans l'entreprise a induit l'implication directe d'autres acteurs : les représentants élus du personnel (comité d'entreprise, délégués du personnel…), les salariés (par leur consultation directe sur des projets d'accords collectifs) et des tiers extérieurs à l'entreprise dans un rôle de médiation.

Les modalités d'intervention de ces différents acteurs, regroupées ici sous l'intitulé synthétique de « processus atypiques de négociation », sont analysées dans une étude réalisée par l'Association Travail Emploi Europe Société (ASTREES), dont cette note fournit une synthèse.

Partant du constat selon lequel les négociations collectives impliquant des élus du personnel dans les entreprises demeurent limitées, l'étude vient à questionner l'effectivité et la qualité de telles pratiques et suggère in fine une complémentarité entre élus et délégués syndicaux dans les entreprises.

La consultation directe des salariés lors de négociations collectives est, quant à elle, appréhendée sous plusieurs facettes juridiquement encadrées ou non ; le recours au référendum peut ainsi répondre à de multiples logiques, entre stratégie de « passage en force » et démarche participative.

Enfin, si la médiation renvoie d'abord à l'intervention d'un tiers en cas de conflit social, une acception plus large permet d'envisager le rôle facilitateur de différents acteurs externes tout au long du processus de négociation (consultants, experts, avocats, etc.).

Conclusion

Cette étude exploratoire montre le caractère parcellaire de la connaissance que l'on peut avoir des pratiques dans les entreprises dès lors que l'on sort des schémas classiques et formels de négociation. Les difficultés rencontrées lors de sa réalisation témoignent de la faible visibilité qu'ont les acteurs du dialogue social eux-mêmes des pratiques en question.

Si elle ne permet pas de tirer des conclusions définitives ou une évaluation générale des processus atypiques de négociation, elle constitue une base de réflexion riche, à la fois théorique et empirique, pour d'autres travaux. Elle établit notamment l'utilité qu'il y a à ne pas réduire les formes atypiques de négociation à des alternatives à un modèle de négociation traditionnel supposé conflictuel entre délégués syndicaux et employeurs ; leur intérêt réside pour beaucoup dans leur façon de s'articuler dans le temps avec les processus de négociation « classiques » entre ces acteurs.

Note d'analyse n° 15 – août 2014 – 16 pages

Y a-t-il une place pour l'hydrogène dans la transition énergétique ?

Étienne Beeker

Malgré les traces que l'incendie du zeppelin Hindenburg en 1937 a laissées dans les mémoires, l'hydrogène continue de bénéficier d'une aura exceptionnelle. Sa combustion ne générant que de l'eau pure, il est perçu comme « propre » et comme pouvant remplacer les hydrocarbures à terme. L'Allemagne mise sur l'hydrogène pour stocker les quantités massives d'énergies renouvelables (ENR) intermittentes de son *Energiewende*. La question de la transposition de cette approche à la transition énergétique en France est parfois posée.

La réponse apportée ici est plus que prudente. L'hydrogène n'est produit aujourd'hui qu'à des fins industrielles et selon un procédé émissif en CO_2. Générer de l'hydrogène-énergie décarboné est techniquement possible grâce à l'électrolyse de l'eau, mais avec un rendement médiocre et des coûts élevés. L'utiliser pour valoriser de l'énergie renouvelable excédentaire risque de renchérir encore le prix de l'électricité. Le véhicule à hydrogène soulève beaucoup d'enthousiasme outre-Rhin, mais ne semble pas en mesure de concurrencer les véhicules thermiques ni même électriques avant longtemps, les piles à combustible (PAC) manquant de maturité. Le déploiement d'une infrastructure de distribution serait de plus d'un coût considérable.

Il est ainsi proposé de poursuivre la R & D sur les électrolyseurs et les piles à combustible avant d'envisager un déploiement effectif ou expérimental. L'évaluation de l'impact de solutions hydrogène doit entre autres prendre en compte les conséquences économiques sur les autres filières (gaz, électricité, carburants) et les enjeux de sûreté.

Does Hydrogen Have a Place in the Energy Transition?

Despite the image of the burning Hindenburg zeppelin that has remained in our collective memory since 1937, hydrogen continues to be held in exceptional esteem. Since its combustion produces only pure water, it is perceived as "clean" and viewed as a possible future replacement for hydrocarbons. Germany, as part of its Energiewende, is counting on hydrogen to store massive quantities of intermittent energy from renewable sources (RES). The question has been raised whether this approach to energy transition is applicable in France.

This policy brief provides a particularly cautious response. Today, hydrogen is only produced for industrial purposes using a process that emits CO2. Carbon-free generation of hydrogen is technically possible by electrolysing water, but the efficiency is poor and the costs are high. Using this approach to enhance the value of excess renewable energy risks increasing the price of electricity. There is ample enthusiasm in Germany for hydrogen powered vehicles, but it does not appear that they will be able to compete with combustion or electric powered vehicles for a long time because fuel cell technology is not yet mature. Additionally, the deployment of a distribution infrastructure would be quite costly.

We therefore recommend conducting further R&D work on electrolysers and fuel cells before considering their substantive or experimental deployment. An impact assessment of hydrogen solutions must take into account, among other things, the economic consequences on other energy sectors (gas, electricity, fuels) and the safety issues.

Note d'input Quelle France dans dix ans ? – septembre 2014 –12 pages

Réduire le déficit des échanges extérieurs de la France

Mouhamadou Sy

Au cours de la dernière décennie, les performances à l'exportation de la France n'ont cessé de se détériorer. La faible compétitivité du secteur industriel en est souvent présentée comme la seule cause. Il apparaît toutefois que les performances des secteurs abrités de la concurrence internationale jouent un rôle majeur dans la compétitivité de l'ensemble de l'économie. En effet, dans les secteurs protégés, la forte progression des coûts unitaires salariaux d'une part et l'absence de concurrence d'autre part se traduisent par une évolution dynamique des prix et donc des intrants des secteurs exposés. Veiller à ce que les politiques salariales soient plus adaptées au niveau de la productivité dans les secteurs protégés de la concurrence internationale comme l'immobilier, les services aux entreprises, les services juridiques et comptables, aiderait le secteur exportateur à être plus compétitif. Le rééquilibrage des prix relatifs qui est nécessaire peut être chiffré. De 1999 – avènement de l'Union économique et monétaire – à 2004, le compte courant de la France est excédentaire de 1,5 % en moyenne. Il est déficitaire depuis 2005 de 1,3 % en moyenne.

Trois questions se posent alors : quel est le niveau d'équilibre (déficit maximal soutenable dans le temps) de la balance courante pour la France ? De combien faut-il modifier le prix relatif des biens non échangeables pour rejoindre cet équilibre ? Enfin, quelles sont les réformes à mener pour y parvenir ? Nos estimations, selon les hypothèses faites sur le taux de croissance annuel moyen du PIB nominal dans les années à venir, évaluent qu'un déficit du compte courant compris entre – 0,95 % et – 0,32 % du PIB serait soutenable. Améliorer la balance courante dans le but de stabiliser la position extérieure nette (qui correspond au besoin de financements extérieurs cumulé année après année) nécessiterait une baisse du prix relatif des biens non échangeables comprise entre 3 % et 9,2 %. Cette baisse du prix relatif des biens non échangeables peut être obtenue à travers une politique de modération salariale, en accroissant la productivité dans le secteur abrité de l'économie, autrement appelé biens non échangeables par certains économistes, et en réduisant les rentes induites par une insuffisance de concurrence dans certains de ces secteurs.

Prix des biens et services échangeables et non échangeables en France (2000 = 100)

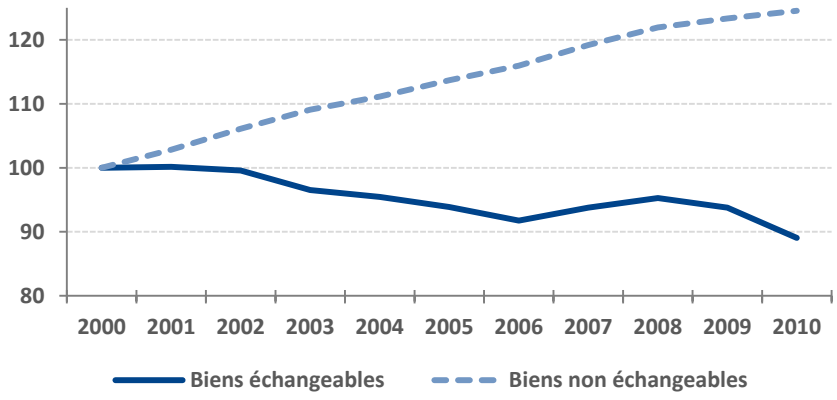

Source : Commission européenne (base AMECO) et calculs France Stratégie

SITE NOTE CP

Note d'analyse *Quelle France dans dix ans ?* – septembre 2014 – 12 pages

Quels indicateurs pour mesurer la qualité de la croissance ?

Géraldine Ducos, en collaboration avec Blandine Barreau

La crise économique et financière de 2008 a remis à l'ordre du jour les interrogations sur la finalité de la croissance. Le début des années 1970 avait amorcé le débat, quand le Club de Rome alertait sur « les limites à la croissance » (rapport Meadows, 1972) : au-delà de la seule augmentation du PIB, comment être certain qu'une société progresse sur le long terme, c'est-à-dire sans hypothéquer les ressources disponibles et en assurant le bien-être de l'ensemble de la population, y compris des générations à venir ? Pour viser une croissance « soutenable » ou « de qualité », il est nécessaire de mesurer non plus seulement la progression du PIB, mais aussi le legs social, environnemental et productif que nous ferons aux générations suivantes.

Dans la lignée des conclusions de la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi sur la mesure du progrès social, cette note propose sept indicateurs susceptibles d'accompagner le PIB dans un tableau de bord de la qualité de la croissance française. Parce qu'ils représentent de véritables choix de société, ces sept indicateurs devront faire l'objet d'un débat public :

- l'évolution des stocks d'actifs productifs, physiques et incorporels, rapportés au PIB ;
- la proportion de titulaires d'un diplôme supérieur au brevet des collèges parmi les 25 à 64 ans ;
- la proportion artificialisée du territoire ;
- l'empreinte carbone française annuelle, importations incluses ;
- le rapport entre les revenus détenus par le cinquième le plus riche de la population et ceux détenus par le cinquième le plus pauvre ;
- la dette publique nette rapportée au PIB ;
- enfin, la dette extérieure nette rapportée au PIB.

Measuring the quality of growth: Which indicators?

In order to target "sustainable" or "quality" growth, we need to measure not only GDP growth but also the social, environmental and productive legacy that we are leaving to future generations. In line with the conclusions of the Stiglitz-Sen-Fitoussi Commission on measuring social progress, this paper proposes seven indicators that can complement GDP in a scoreboard on the quality of French growth. Because they represent real societal choices, these seven indicators must be submitted to public discussion:

- change over time in stocks of productive physical and intangible assets in relation to GDP;
- the percentage of adults aged 25-64 that have earned the equivalent of a high-school degree;
- the percentage of artificial land cover;
- the annual French carbon footprint, imports included;
- the ratio between income held by the wealthiest fifth of the population and income held by the poorest fifth;
- net public debt in relation to GDP;
- and net external debt in relation to GDP.

Note d'analyse n° 16 – septembre 2014 – 8 pages

Y a-t-il un retard d'investissement en France et en Europe depuis 2007 ?

Fabien Dell, Pierre Douillard, Lionel Janin et Nicolas Lorach

L'essoufflement de la reprise de l'activité en zone euro à partir du printemps 2014 a conduit, dans le sillage des élections européennes de mai 2014, à faire éclore un débat sur l'investissement en Europe. L'investissement est une notion économique qui permet la jonction des problématiques de l'offre et de croissance potentielle à moyen-long terme d'une part, et de demande à plus court terme d'autre part. Alors que la zone euro fait face à un déficit conjoncturel de demande agrégée et à d'importants défis structurels de compétitivité, la résorption d'un retard d'investissement apparaît comme une préconisation équilibrée. Entre 2007 et 2013, malgré une première phase où l'investissement a relativement bien résisté, la zone euro a accumulé un retard important vis-à-vis des États-Unis. L'Espagne et l'Italie notamment connaissent un reflux très marqué de l'investissement dans toutes ses composantes. Le diagnostic concernant la France et l'Allemagne est plus difficile. L'Allemagne connaît un sous-investissement public chronique depuis de nombreuses années que la crise n'a pas ralenti, bien au contraire. La France est plutôt confrontée à un mal-investissement : insuffisance de la formation de capital productif de haute qualité (en particulier R & D), et orientation des ressources vers des secteurs qui ne préparent pas l'avenir (immobilier notamment).

Formation brute de capital fixe dans le secteur manufacturier (en volume)

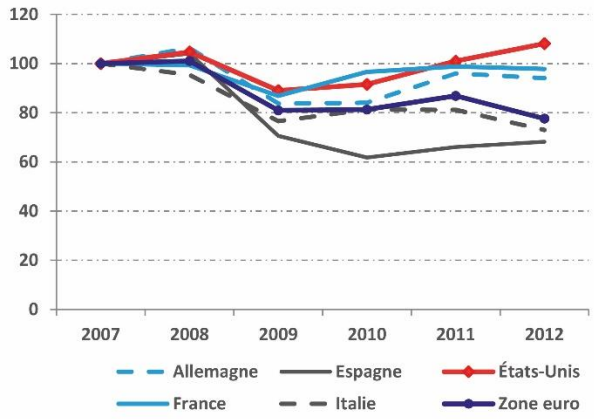

Source : Eurostat

Has There Been an Investment Gap in France and Europe since 2007?

The slowdown in the eurozone recovery since spring 2014 triggered a debate on investment in Europe, following the election to the European parliament in May. From 2007 to 2013, despite an initial phase in which investment was relatively resilient, the eurozone accumulated a large investment gap with respect to the United States. Spain and Italy, notably, have experienced a very sharp reduction in investment in all areas, while the situation in France and Germany is harder to assess. At a time when the eurozone is facing a shortfall of aggregate demand and major structural challenges, catching up on investment would seem to be a balanced recommendation.

Note d'analyse n° 17 – novembre 2014 – 8 pages

Les leviers d'une stratégie européenne d'investissement

Fabien Dell et Nicolas Lorach

Le retard pris par l'investissement pendant la crise explique pour partie la baisse de la croissance potentielle dans les pays européens. Il se traduit par un vieillissement de l'équipement des entreprises et des infrastructures, en particulier dans le sud de la zone euro. Une augmentation de l'investissement en Europe, telle qu'envisagée par le « paquet Juncker » qui prévoit la mobilisation de 300 milliards d'euros d'investissements, aurait à la fois un effet de moyen terme sur l'offre et un effet de court terme sur la demande, et donc sur la croissance. Plusieurs objectifs doivent guider le choix de ces investissements :

- sélectionner des investissements additionnels qui n'auraient pas été mis en œuvre en l'absence d'initiatives européennes ou nationales ;
- éviter les projets aux rendements socioéconomiques insuffisants (type « éléphants blancs », qui s'avèrent plus coûteux que bénéfiques) ou qui reposeraient sur des technologies mal stabilisées, risquant d'être vouées sous peu à l'obsolescence ;
- anticiper, lorsque c'est possible, ces investissements, c'est-à-dire accélérer leur mise en œuvre pour obtenir des effets de court terme sur l'activité (rénovation ou régénération d'infrastructures existantes par exemple).

Les pouvoirs publics nationaux et européens ont plusieurs rôles à jouer :

- assurer une certaine stabilité du cadre fiscal et réglementaire : cela donnera davantage de visibilité aux investisseurs et permettra également, à travers la réglementation, de mieux programmer la dévalorisation du stock de capital et donc de faciliter son renouvellement ;
- mobiliser des fonds publics en dette, participation en capital ou garanties, afin d'« activer » les ressources privées qu'effraient des niveaux de risque trop élevés ;
- mettre en place une gouvernance européenne adaptée pour la sélection de projets d'avenir.

Ces conditions ouvriront la possibilité de passer de la situation où le désendettement des États est synonyme d'investissement faible et d'une croissance faible, à celle où une croissance forte, catalysée par un stock de capital élevé et de qualité, permet le désendettement.

Quelles interventions pour quels secteurs ?

	Énergie	Transports	Numérique	R & D
Instrument réglementaire	Rôle important *(prix du carbone, normes de construction, intégration intra-UE)*	Rôle partiel *(par exemple rénovation du réseau ferré, intégration intra-UE)*	Rôle important *(normes, intégration intra-EU)*	Rôle secondaire
Instrument financier	Rôle partiel *(accompagnement des projets risqués)*	Rôle secondaire	Rôle important	Rôle partiel *(techniques type PIA)*
Instrument budgétaire	Rôle secondaire	Rôle partiel *(par exemple rénovation du réseau routier)*	Rôle secondaire	Rôle important *(R & D publique, pour laquelle la France est en retard)*

Note d'analyse n° 18 – novembre 2014 – 8 pages

Trois secteurs cibles pour une stratégie européenne d'investissement

Lionel Janin et Pierre Douillard

Alors que le président de la Commission européenne s'apprête à présenter le « paquet Juncker » annoncé en juillet 2014, pour une relance de l'activité en Europe par l'investissement, quels sont les secteurs dans lesquels ces investissements pourraient se concentrer ?

L'analyse du retard d'investissement dans la zone euro a confirmé le besoin d'un effort européen de relance macro-économique qui passe par des investissements, publics ou privés, engagés rapidement, même si ce diagnostic varie selon les pays. Les leviers d'une stratégie européenne d'investissement sont à la fois fiscaux et réglementaires, financiers et fondés sur la sélection de projets d'avenir.

Cette note d'analyse – la troisième consécutive sur ce thème – aborde l'étude du potentiel d'investissement existant dans trois secteurs clefs : les transports, l'énergie et le numérique, pour lesquels le montant d'investissement additionnel enclenché pourrait atteindre 120 milliards d'euros par an soit, sur trois ans, être supérieur aux prévisions du plan Juncker. Ce montant – maximaliste – correspond principalement à la mise en œuvre d'une politique énergie-climat ambitieuse. Étant donné les contraintes budgétaires actuelles, sélectionner soigneusement les investissements recherchés, dont l'utilité sociale doit être validée, est impératif : l'évaluation socio-économique constitue l'outil adéquat, notamment pour prendre en compte les externalités environnementales qui justifient aujourd'hui des investissements significatifs dans la transition écologique.

Le potentiel d'investissements (en milliards d'euros par an)

	Union européenne			**Allemagne**	**France**
	Montant tendanciel	Montant mobilisable	**Écart**	Écart	Écart
Énergie	156	240	**84**	31-39	2-12
Efficacité énergétique	*35*	*89*	***54***	*10-15*	
Production et réseau	*121*	*151*	***30***	*21-24*	
Transport	48	70	**22**	10	1-3
Infrastructures numériques	42	53	**11**	1	1
Total	**246**	**363**	**117**	**42-50**	**4-16**

Sources : Commission européenne, DIW (Berlin), calculs France Stratégie.

Three Target Sectors for a European Investment Strategy

This *Note* addresses the topic of investment potential in three key sectors: transport, energy and the digital sector, for which the amount of additional investment could reach €120 billion per year and thus, over three years, be higher than the forecasts in the Juncker plan. This maximalist amount mainly corresponds to the implementation of an ambitious energy-climate policy. Given current budgetary constraints, carefully selecting the desired investments, for which their social utility must be validated, is imperative: socioeconomic evaluation is the appropriate approach, particularly for taking into account the environmental externalities that justify significant investments in the ecological transition.

Note d'analyse n° 19 – décembre 2014 – 8 pages

Un contrat social pour l'Europe : priorités et pistes d'action

Marine Boisson-Cohen et Bruno Palier

En rupture avec un processus historique de convergence, la crise a creusé les écarts socioéconomiques et d'emploi en Europe, notamment entre le Nord et le Sud. Cette divergence nouvelle ravive le débat sur la place du social dans la construction européenne : faut-il des réponses sociales communes à la crise ? Si oui, lesquelles privilégier ? Après les avancées des années 1980 et 1990, l'Europe sociale a été mise en sommeil dans les années 2000. L'idée d'un « contrat social » pour l'Union européenne et la zone euro opère son retour pour trois raisons fondamentales. La première est d'ordre macroéconomique, en présence de déséquilibres persistants dans la zone euro. La deuxième tient à l'essor de la mobilité intra-européenne : à la fois attribut de la citoyenneté européenne et levier d'ajustement du marché du travail, celle-ci s'accompagne toutefois de tensions, qu'il s'agisse du travail détaché, du dumping social ou de craintes sur la fuite des talents. La troisième raison est d'ordre politique, avec la pression exercée sur les États providence européens par la baisse des dépenses publiques et l'engagement de réformes structurelles. Dans ce contexte, le risque aujourd'hui est un abandon de la logique de rattrapage par le haut, qui laisserait chaque État membre gérer par la « déflation sociale » ses problèmes de désendettement et de compétitivité.

Trois priorités, associées à des pistes d'action, se dégagent si l'on veut relancer la convergence : compléter l'euro d'un point de vue social, adapter le cadre commun au nouvel âge des mobilités, rétablir la soutenabilité du modèle social européen.

Propositions	Échelle	Objectifs	Difficultés
Priorité n° 1 – Compléter l'euro d'un point de vue social			
• **Institutions zone euro** • **Eurogroupe social**	Zone euro	Gouvernance	• Relations avec l'UE • Réforme institutionnelle
• **Sommet tripartite** • **Dialogue macroéconomique** • **Coordination salariale**	Zone euro	Ajustement Stabilisation	• Autonomie des partenaires sociaux • Coordination
• **Assurance chômage européenne** • **Budget zone euro**	Zone euro	Stabilisation	• Transferts • Relations avec l'UE
Priorité n° 2 – Adapter le cadre commun au nouvel âge des mobilités			
• **Extension de la portabilité des droits**	UE (ZE)	Ajustement	• Hétérogénéité des régimes sociaux
• **Inspection européenne du travail** • **Identifiants européens**	UE (ZE)	Régulation	• Souveraineté
• **Principe de salaires minima** • **Principe de revenus minima**	UE (ZE)	Régulation	• Hétérogénéité des régimes sociaux
Priorité n° 3 – Rétablir la soutenabilité du modèle social européen			
• **Fonds d'investissement européen long**	UE (ZE)	Ajustement	• Réforme institutionnelle
• **Pacte d'investissement social**	UE (ZE)	Convergence	• Transferts
• **Politique fiscale commune**	ZE (UE)	Régulation	• Souveraineté

Source : France Stratégie

SITE NOTE VIDÉO CP

Note d'analyse n° 20 – décembre 2014 – 8 pages

La politique européenne des transports : quels enjeux pour la nouvelle mandature ?

Christine Raynard et François Vielliard

La mobilité des passagers et des marchandises est un pilier historique de la construction européenne. En 2011, un livre blanc de la Commission européenne prévoyait des trafics fortement en hausse à l'horizon 2050, jusqu'à 50 % pour les voyageurs et 80 % pour le fret. Si les données récentes indiquent un fléchissement du secteur, dû pour l'essentiel à la crise économique, il n'en demeure pas moins que la qualité des infrastructures de transports est un atout compétitif capital pour l'Europe, qui doit être préservé dans toutes ses dimensions – technologiques, sociales, environnementales, énergétiques, sécuritaires, etc. Dès lors, quatre enjeux pourraient guider l'action de la nouvelle mandature de la Commission européenne sur la période 2014-2019. L'ouverture à la concurrence suppose la mise en place d'un socle social commun dans les différents modes de transport et d'une véritable stratégie industrielle prenant en compte la pérennité des entreprises de transport de l'Union.

Le découplage entre croissance économique et émissions de gaz à effet de serre repose prioritairement sur l'instauration d'un signal-prix carbone crédible dans le temps, sur le renforcement de la recherche sur les motorisations et enfin sur un soutien accru aux véhicules propres en milieu urbain. La réduction drastique du nombre d'accidents sur les routes européennes suppose un engagement politique fort : déploiement massif de radars, sanctions exemplaires contre l'alcool et les stupéfiants, création d'une agence européenne du transport et de la sécurité routière chargée de la coordination. La construction d'infrastructures à forte valeur ajoutée doit être poursuivie, à l'aide de subventions mais aussi d'instruments financiers innovants.

Trafic de passagers et de marchandises, du PIB et des émissions de CO_2 dans les transports, UE-28, 1995-2012

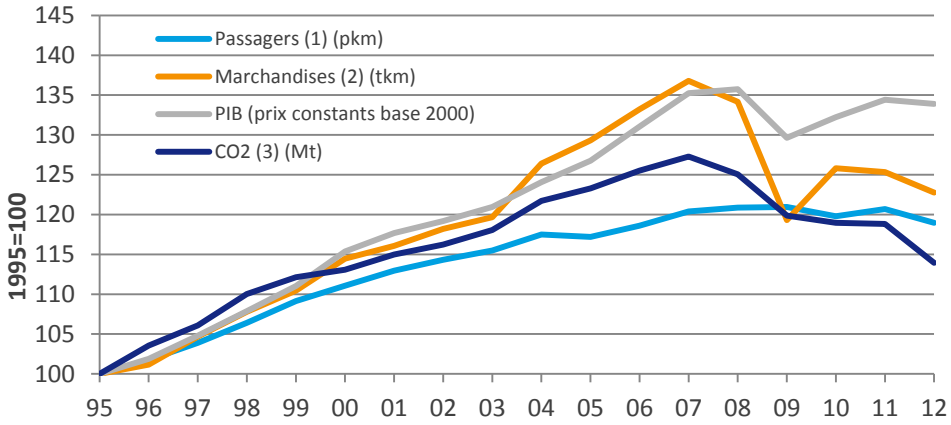

(1) Voitures particulières, deux-roues, bus et autocars, tram et métro, trains, aérien intra-UE et maritime intra-UE (2) Route, rail, voies navigables intérieures, oléoducs, aérien intra-UE et maritime intra-UE (3) Soutes internationales incluses

Source : EU Transport in Figures, Statistical Pocketbook 2014

Lire le rapport associé

La politique européenne des transports

Quatre enjeux pour la nouvelle mandature

SITE NOTE RAPPORT VIDÉO BILLET CP

Note d'analyse n° 21 – janvier 2015 – 8 pages

Profils migratoires européens dans la crise

Cécile Jolly

Trois pour cent des Européens sont aujourd'hui installés dans un État membre autre que leur pays de nationalité. Chaque année, ils sont un million à faire de même : ce flux n'excède pas 0,3 % de la population européenne et représente moins de la moitié des arrivées de migrants dans l'espace communautaire, majoritairement venus de pays tiers. La mobilité, traditionnellement faible en Europe, s'est accrue depuis les élargissements à l'Est sous l'effet de l'accentuation des différentiels de revenu dans une zone de libre circulation des hommes. Elle a eu tendance à se rétracter dans le premier temps de la crise globale qu'a connue l'Europe à partir de 2008, avant de rebondir dès 2010, reflétant en partie les divergences économiques croissantes de l'Europe.

La contribution de la mobilité reste néanmoins faible dans l'ajustement des marchés européens du travail et n'a pas retrouvé ses niveaux d'avant la crise : les flux restent inférieurs au pic de 2007-2008 constaté lors de l'élargissement à la Bulgarie et à la Roumanie, et les effectifs communautaires résidant dans un autre État membre qui croissaient de 10 % par an depuis 2004 ne progressent plus que de 4 % par an depuis 2008. Le sens et la géographie des mobilités intracommunautaires ne répondent eux-mêmes que partiellement aux différentiels de performance et de création d'emploi. Deux types de flux sont en croissance, ceux du sud vers le nord, tirés par les divergences au sein de la zone euro, et ceux de l'est vers l'ouest, numériquement les plus nombreux, tirés par les différentiels de niveau de vie. En ce sens, les migrations au sein de l'Union demeurent surdéterminées par la démographie, la liberté de circulation, les différentiels de revenu et les diasporas.

Flux d'immigration intracommunautaire, 2004-2013, en moyenne annuelle, par pays de destination des migrants intercommunautaires

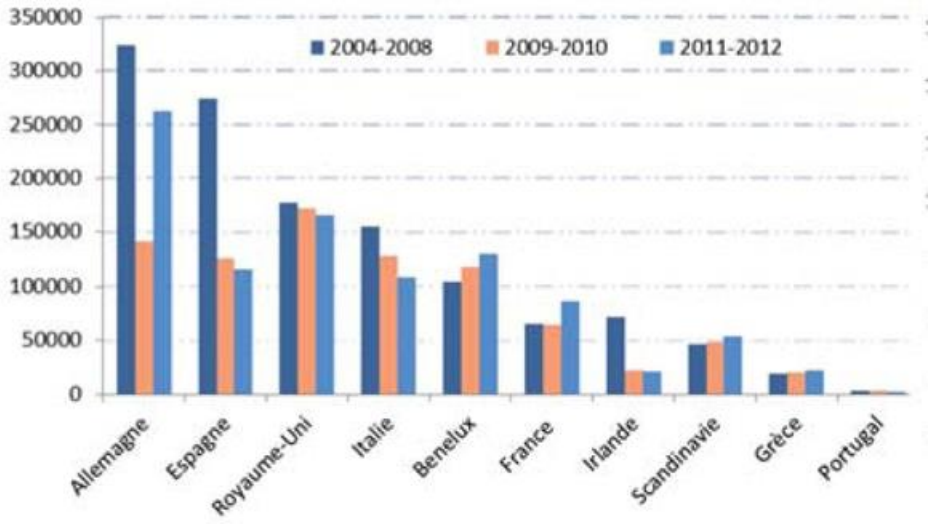

Lecture : La population européenne migrant dans un autre État membre de l'UE 25 était en moyenne de 1,3 million par an entre 2004 et 2008 ; elle a régressé à 0,9 million par an en 2009-2010 avant de se redresser à 1 million par an en 2011-2012.

Sources : Eurostat et OCDE.

SITE NOTE VIDÉO BILLET CP

Note d'analyse n° 22 – janvier 2015 – 8 pages

Demain, l'internet des objets

Mehdi Nemri

Internet est devenu en quelques années le vecteur principal de diffusion de l'information. Il s'est imposé dans de nombreux domaines comme une infrastructure essentielle pour les individus, les entreprises et les institutions. Toutefois, ses capacités d'extension, au-delà des seuls ordinateurs et terminaux mobiles, sont encore considérables car il devrait permettre l'interaction d'un nombre croissant d'objets entre eux ou avec nous-mêmes. Internet se transforme progressivement en un réseau étendu, appelé « Internet des objets », reliant plusieurs milliards d'êtres humains mais aussi des dizaines de milliards d'objets.

Des domaines encore relativement peu affectés par Internet, comme la santé, l'habitat, l'automobile, l'assurance, seront bouleversés par cette mutation du réseau : une compétition économique redoutable devrait avoir lieu dans les prochaines années, non seulement pour la maîtrise des plateformes, mais aussi pour le partage de la valeur entre acteurs économiques traditionnels et nouveaux venus issus du secteur numérique.

Cette évolution soulève de nombreuses questions relatives à la croissance économique et aux mutations sociales qu'elle entraînera, mais aussi aux libertés individuelles et à la souveraineté nationale. Pour que la France et l'Europe soient pleinement acteurs de cette révolution, il faut faciliter l'expérimentation de projet, créer une plateforme ouverte dédiée aux services publics pour l'internet des objets, faire de la sécurité et de la protection de la vie privée un avantage concurrentiel, soutenir les industriels européens dans la standardisation de leurs technologies et renforcer la présence européenne au sein des instances de normalisation.

Évolution du nombre d'objets connectés, par type (milliards)

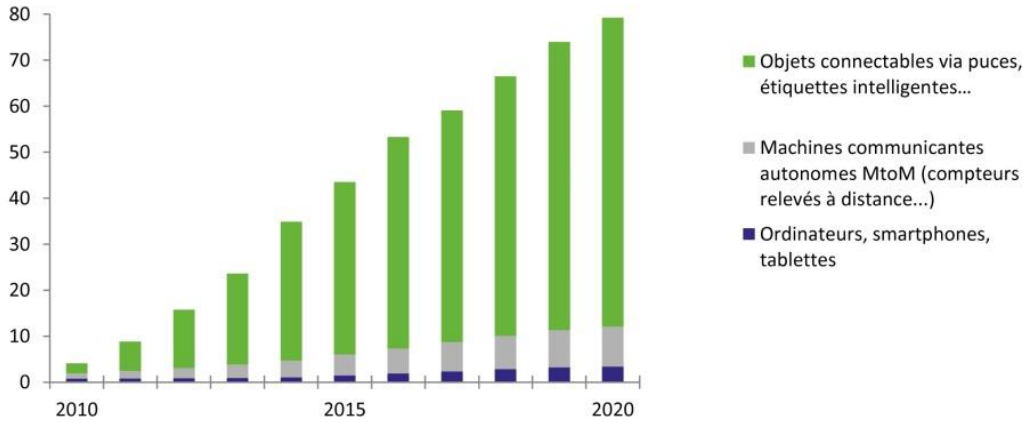

Source : IDATE (2013)

SITE NOTE VIDÉO CP

Note d'analyse n° 23 – janvier 2015 – 8 pages

Investir dans l'internationalisation de l'enseignement supérieur

Nicolas Charles et Quentin Delpech

Porté par la mondialisation et par l'élévation du niveau de vie dans les pays émergents, le nombre des étudiants internationaux – c'est-à-dire des personnes étudiant dans un autre pays que le leur – ne cesse d'augmenter. Il pourrait passer d'environ 4 millions aujourd'hui à 7,5 millions en 2025. Cette internationalisation de l'enseignement supérieur ne se limite plus à la seule mobilité des étudiants : les formations et les établissements s'exportent, le contenu comme les outils pédagogiques évoluent, les collaborations scientifiques internationales sont valorisées.

La France est un acteur de premier plan de ces processus. Selon l'Unesco, elle est le troisième pays d'accueil des étudiants internationaux en 2012 avec 271 000 étudiants accueillis, soit 6,8 % du total des étudiants en mobilité à travers le monde. S'il ne manque pas d'atouts, le système français doit surmonter des défis de taille, sous peine de voir ses parts de marché érodées par une compétition accrue. Il lui faut notamment diversifier ses modalités d'internationalisation et améliorer durablement la qualité de son offre, qu'il s'agisse de contenu ou de services aux étudiants. Le défi est aussi financier, dans un contexte de contraintes budgétaires.

Le rapport Investir dans l'internationalisation de l'enseignement supérieur propose des scénarios de réforme visant une amélioration durable de la qualité de l'enseignement supérieur français. Il introduit un principe de tarification des études au coût complet pour les étudiants extra-communautaires (hors doctorat), qui assurerait des recettes d'environ 850 millions d'euros par an. L'ensemble de ces nouvelles ressources est réinvesti pour assurer le financement de trois grands objectifs : un maintien de l'équité via un recalibrage des politiques de bourses actuelles, en faveur notamment des étudiants en provenance des pays francophones ; une amélioration des services à destination des étudiants internationaux ; et enfin un renforcement de l'attractivité de l'enseignement supérieur français.

Plan d'action à cinq ans et financement (en millions d'euros)

Objectifs	Mesures du plan d'action	Montant
Équité	Action n° 1 – Recalibrer les politiques de bourses	440
Qualité	Action n° 2 – Améliorer l'expérience des étudiants internationaux	280
Attractivité	Action n° 3 – Accompagner l'internationalisation des établissements	52,5
	Action n° 4 – Investir dans l'offre numérique	70
	Action n° 5 – Renforcer les politiques d'attraction et de promotion	7,5
	Apport total de la hausse des frais de scolarité	**850**

Note d'analyse n° 24 – février 2015 – 8 pages

Une proposition pour financer l'investissement bas carbone en Europe

Michel Aglietta (CEPII), Étienne Espagne (FS) et Baptiste Perrissin Fabert (CGDD)

L'année 2015 est marquée pour l'Europe par une double urgence : agir contre le réchauffement climatique et sortir du marasme économique. Ces deux débats se déroulent aujourd'hui séparément. D'un côté, les négociations sur le climat qui doivent aboutir à un accord historique en décembre 2015. De l'autre, le plan Juncker de 315 milliards d'euros d'investissements et surtout l'annonce d'un plan massif et inédit d'achat de titres par la BCE de l'ordre de 1 100 milliards d'euros, qui doivent éviter la spirale déflationniste et stimuler la reprise des investissements. La politique climatique se concentre essentiellement sur la mise en place d'un prix du carbone, qui reste aujourd'hui à un niveau insuffisant pour déclencher spontanément les financements de la transition bas carbone. Le levier du crédit bancaire et de l'épargne, cible des politiques de rachats de titres de la BCE, est en revanche peu mobilisé contre le changement climatique.

Cette *Note d'analyse* propose de rendre éligibles à la politique de rachat d'actifs par la BCE des titres privés dont l'impact bas carbone avéré serait garanti par la puissance publique. Ce dispositif permettrait de valoriser l'externalité carbone à un niveau satisfaisant en l'absence (temporaire) d'un prix du carbone adéquat. Cela jouerait ainsi immédiatement sur les décisions d'investissement des acteurs privés avec un effet positif sur la croissance. Les États seraient aussi fortement incités à mettre en place des mécanismes de tarification du carbone afin que la garantie qu'ils apportent sur la valeur des actifs carbone soit neutre pour le budget public.

A proposal to finance low carbon investment in Europe

This year, Europe is confronted with a critical double challenge: addressing the climate change issue and pulling itself out of a persistent low growth trap. Today these two challenges are addressed separately. On the one hand, climate negotiations must reach a historical agreement in the Paris conference in December 2015. On the other hand, the Juncker Plan of 315 billion euros of investment, and above all the ECB announcement of a massive purchase of assets for an amount of around 1100 billion euros, must help to avoid a deflationary spiral and stimulate a new flow of investments.

Regarding climate policies, public regulators have essentially focused on a carbon price, which remains today at an insufficient level to trigger spontaneously the financing of the low-carbon transition". The potential of the banking and saving channels (targets of the asset purchase program of the ECB) to scale up climate finance is however neglected.

This Note d'analyse proposes to make private low-carbon assets eligible for the ECB asset purchase program. The carbon impact of these assets would benefit from a public guarantee that would value their carbon externality at a level sufficient to compensate the absence of an adequate carbon price. This mechanism would immediately impact the investment decisions of private actors with a positive effect on growth. It would also strongly incite governments to progressively implement carbon pricing tools to ensure that the public backing of the value of the carbon assets remains neutral with respect to public budgets.

Note d'analyse n° 25 – février 2015 – 8 pages

Les divergences sociales en Europe après la crise

Marine Boisson-Cohen, Céline Mareuge, David Marguerit et Bruno Palier

Les évolutions récentes en matière sociale et d'emploi en Europe ne sont plus caractérisées par une convergence progressive des situations entre les États membres, contrairement à ce qui s'observait jusqu'à la crise. Depuis 2008, les pays du Nord ainsi que certains pays de l'Est se sont montrés plus résistants face à la crise que les pays du Sud de l'Europe, engagés dans un processus d'ajustement aux résultats incertains. Les écarts se creusent dans plusieurs domaines – le niveau de richesse des États, l'emploi, la pauvreté, la situation de la jeunesse.

Ce phénomène de divergence sociale s'explique en partie par la trajectoire non soutenable des pays du Sud dans les années 2000 : la convergence sociale apparente – évolution des salaires, niveau de dépenses sociales publiques, taux de chômage – s'est produite parallèlement à un recul de la productivité globale des facteurs et à une divergence réelle entre les économies du Sud et du Nord de la zone euro. Depuis 2010, l'impact différencié des plans d'ajustement a contribué à creuser les écarts de performances sociales entre ces pays, sans que soient redéfinis les fondements d'une convergence réelle des économies.

Niveaux de richesse par habitant en Europe : écarts à la moyenne européenne, 1998-2016
RNB par habitant en euros courants (base 100 = UE-28)

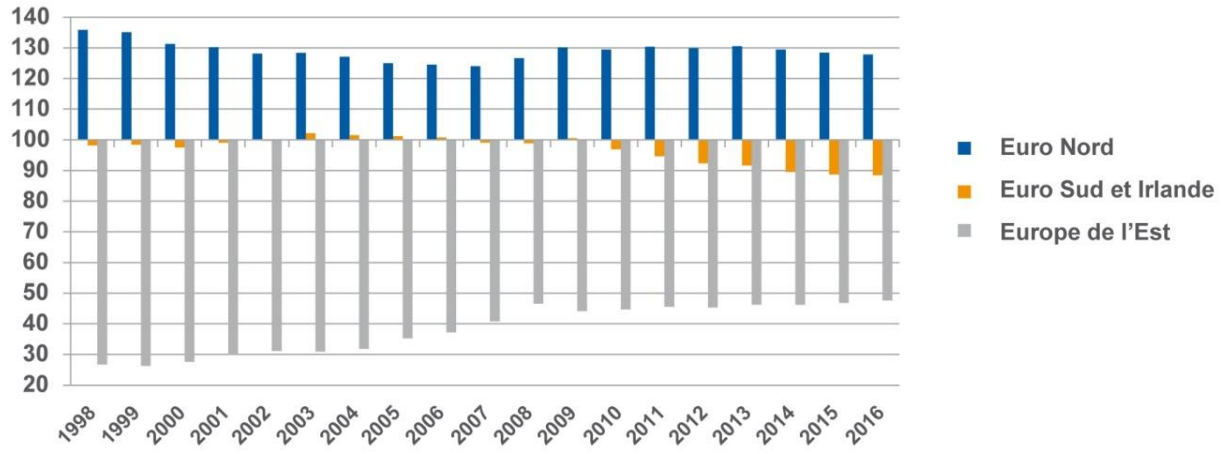

L'Euro Nord regroupe l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Finlande, la France, les Pays-Bas.
L'Euro Sud regroupe la Grèce, l'Espagne, l'Italie, le Portugal.
L'Europe de l'Est regroupe la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie.

Source : données et prévisions AMECO, calculs Cécile Jolly pour France Stratégie

SITE NOTE

Note d'analyse – Hors série – mars 2015 – 16 pages

Jeunes issus de l'immigration : quels obstacles à leur insertion économique ?

Pierre-Yves Cusset, Hélène Garner, Mohamed Harfi, Frédéric Lainé et David Marguerit

Alors que la France s'interroge sur les fractures qui traversent son modèle de société, et que le gouvernement prépare des mesures visant à favoriser la participation des habitants des quartiers prioritaires à la citoyenneté et à l'activité économique, il est indispensable de partir d'une analyse qui démêle les multiples causes des difficultés d'insertion économique que rencontrent les « jeunes issus de l'immigration ». Ces difficultés sont identifiables en matière d'éducation, d'emploi, de conditions de vie et de logement ; elles sont particulièrement marquées pour certaines catégories de population, dont les enfants ayant deux parents immigrés, les descendants d'immigrés d'Afrique, les garçons. Ces difficultés reflètent d'abord la situation socioéconomique de ces jeunes et de leurs parents, exposés aux défaillances de nos politiques publiques : obstacles à l'entrée sur le marché du travail des jeunes et des peu qualifiés, réussite scolaire tributaire de l'origine sociale, absence de fluidité du marché du logement, existence de discriminations. Les constats sont similaires pour les habitants des quartiers de la politique de la ville. Qu'il s'agisse de l'éducation, de l'emploi ou du logement, l'analyse fait cependant apparaître qu'une part importante des écarts de résultats avec les populations sans ascendance migratoire directe ne s'explique pas par les seuls facteurs sociodémographiques observables. Un tel constat plaide pour que les politiques de droit commun soient complétées par des politiques spécifiques visant à lutter contre les inégalités. C'est pourquoi France Stratégie fera prochainement des propositions permettant d'orienter nos politiques publiques dans un sens plus favorable à ces populations qui cumulent les difficultés.

Structure des sortants du système éducatif par niveau de diplôme, selon la zone d'origine des parents (2007-2012)

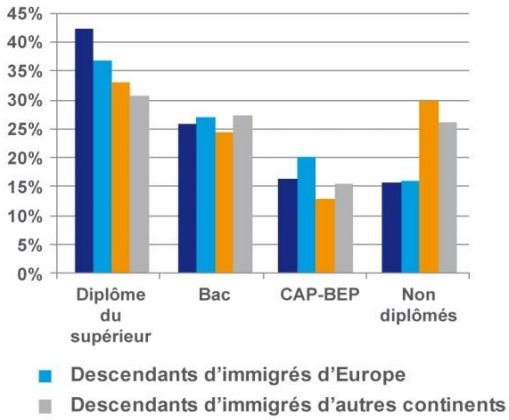

Taux de chômage des jeunes actifs par zone d'origine des parents, en 2012

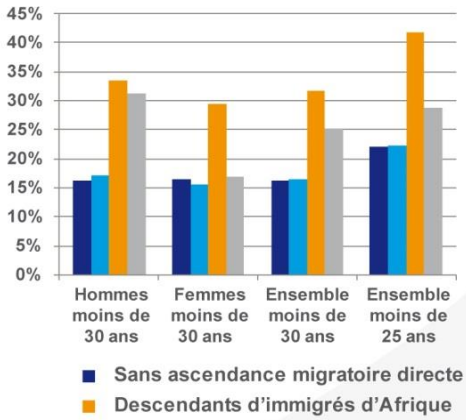

Non diplômés : sans diplôme ou avec le seul brevet des collèges ; Afrique : y compris le Maghreb.
Lecture : 33 % des descendants d'immigrés africains sont sortis diplômés du supérieur du système scolaire entre 2007 et 2012 contre 45 % des jeunes sans ascendance migratoire directe.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2007-2012, calculs France Stratégie

Source : Insee, enquête Emploi 2012, calculs France Stratégie

SITE NOTE VIDÉO

Note d'analyse – Hors série, mars 2015 – 8 pages

Favoriser l'insertion économique des jeunes issus de l'immigration

Daniel Agacinski, Marine Boisson-Cohen, Véronique Deprez-Boudier, Hélène Garner, Mohamed Harfi, Frédéric Lainé et Gautier Maigne

L'insertion des jeunes issus de l'immigration et des habitants des quartiers de la politique de la ville se heurte à des difficultés qui apparaissent concentrées sur l'emploi, l'éducation et le logement, et qui sont particulièrement marquées pour certaines catégories de population – enfants ayant deux parents immigrés, descendants d'immigrés d'Afrique, garçons. Pour une large part, ces difficultés reflètent la situation socioéconomique de ces jeunes, particulièrement exposés aux dysfonctionnements de notre modèle social et républicain : difficultés d'entrée sur le marché du travail des jeunes, notamment des peu qualifiés, réussite scolaire tributaire de l'origine sociale et nombre élevé de décrocheurs, fragmentation et absence de fluidité du marché du logement qui pénalise la mobilité, faiblesse des politiques de lutte contre les discriminations. L'amélioration de leur insertion économique appelle donc avant tout une réponse en matière de politiques de droit commun.

Pour autant, une part non négligeable des écarts observés par rapport aux jeunes sans ascendance migratoire directe ne s'explique pas par les variables sociodémographiques classiques : toutes choses égales par ailleurs, un descendant de deux parents immigrés ou un habitant de quartier prioritaire est dans une situation plus défavorable que les autres habitants de notre pays, liée à son ascendance migratoire ou à son lieu d'habitation. Ce constat plaide pour que les politiques de droit commun – politiques de l'emploi, de l'éducation, du logement et de lutte contre les discriminations – soient renforcées, revues et mieux articulées entre elles, notamment au niveau territorial, et complétées par des politiques spécifiques visant à rétablir l'égalité effective de tous les citoyens.

Favouring the Economic Integration of Young People with Immigrant Backgrounds

The integration of young people with immigrant backgrounds and residents of disadvantaged neighbourhoods is inhibited by difficulties that appear concentrated around employment, education and housing, and are particularly marked for certain population groups – children with two immigrant parents, descendants of African immigrants, and young men. In large part, these difficulties reflect the socio-economic situation of these young people, who are particularly vulnerable to the dysfunctions of our social and republican model: difficulties entering the labour market for young people, especially for those with few skills; academic success predicated on social origin, with a high number of dropouts; fragmentation and lack of fluidity in the housing market, hindering mobility; weak anti-discrimination policies. Improving their economic integration calls for, above all, a response based on ordinary-law policies.

However, a significant part of the deficiencies observed for young people not directly descended from immigrants cannot be explained by conventional sociodemographic variables: all things being equal, a descendant of two immigrant parents or a resident of a disadvantaged neighbourhoods is in a worse situation than other people in France, as a result of his immigration background or place of residence. This observation argues for stronger and better-coordinated ordinary-law policies – concerning employment, education, housing and the fight against discrimination – especially at the local level, supplemented by specific policies to restore true equality for all citizens.

Note d'analyse n° 26 – mars 2015 – 8 pages

Fiscalité du numérique

Julia Charrié et Lionel Janin

L'économie numérique présente quatre spécificités – la non-localisation des activités, le rôle central des plateformes, l'importance des effets de réseau et l'exploitation des données – qui la distinguent de l'économie traditionnelle, en particulier par la modification des chaînes de création de valeur qu'elles induisent. Ces spécificités sont à l'origine des difficultés à appliquer le cadre fiscal actuel. Dès lors, la nécessaire adaptation de ce cadre demande une analyse économique de celles-ci et, à travers elles, du fonctionnement des entreprises du numérique. L'étude La fiscalité du numérique : quels enseignements tirer des modèles théoriques ?, réalisée par des économistes pour le compte de France Stratégie, répond à cette demande.

Il en ressort qu'à court terme, de nouveaux outils fiscaux spécifiques pourraient être envisagés, au niveau européen ou d'un noyau de pays, dans l'attente d'une refonte du cadre fiscal international. Une telle fiscalité, qui reposerait sur une taxe ad valorem des revenus publicitaires ou de la collecte de données personnelles, plus facilement rattachables à un territoire, ne serait cependant pas sans incidence. Il conviendrait de veiller à limiter les effets distorsifs qu'elle pourrait engendrer : collecte plus intensive de données, instauration de services payants, exclusion d'une partie des utilisateurs, frein à l'innovation. De ce fait, un taux de taxation assez faible et la mise en place d'un seuil, en deçà duquel l'entreprise ne serait pas taxée, semblent opportuns.

Capitalisations, chiffres d'affaires, profits et impôts des principales entreprises américaines du numérique (GAFA) et hors numérique, en 2013

	Capitalisation boursière (février 2015)	CA (monde)	Profit (monde)	Impôt / CA (USA)	Impôt / CA (hors USA)	Impôt / profit (USA)	Impôt / profit (hors US)
	Md$	Md$	Md$	%	%	%	%
Google	370	59,8	14,496	5,7	2,2	26,4	**8,6**
Apple	748	170,9	50,2	19,1	1	61	**3,7**
Facebook	223	7,9	2,8	32,9	1,5	31,2	**N/A**
Amazon	175	74,5	0,5	0	0,5	1,6	**N/A**
Coca-Cola	183	46,9	11,5	5,8	6,3	47,2	**18,8**
Pfizer	216	51,6	15,7	10,5	7	N/A	**12,5**
GE Company	223	146,045	16,2	-2,8	3,4	-31,9	**26,1**
Procter & Gamble	203	84,2	14,8	7,7	2	28,1	**16,9**

Source : Rapport de la Commission européenne du groupe d'experts de haut niveau sur la taxation de l'économie numérique, 28 mai 2014

SITE NOTE ÉTUDE VIDÉO

Note d'analyse n° 27 – mars 2015 – 8 pages

Quelle place pour la France sur le marché international des soins ?

David Marguerit et Mathilde Reynaudi

Le nombre de patients qui se rendent à l'étranger pour recevoir des soins aurait doublé en cinq ans, passant de 7,5 millions en 2007 à 16 millions en 2012. Ce marché mondial est aujourd'hui estimé à 60 milliards de dollars. De nombreux pays ont choisi d'investir dans le tourisme médical, les uns en misant sur le faible coût des soins prodigués (Thaïlande, Pologne), les autres sur leur qualité (États-Unis, Allemagne). La France, qui ne manque pas d'atouts, peine à se positionner sur ce marché. Certaines craintes ne sont pas entièrement levées : peur d'une médecine à deux vitesses, d'un moindre accès aux soins, doute sur les bénéfices économiques réels.

De fait, il faut se garder de voir dans cette source de financement une solution aux difficultés financières de certains établissements et aux diminutions de budgets. Les enjeux n'en paraissent pas moins conséquents : aux retombées économiques directes pour le secteur de la santé, le tourisme, l'industrie des sciences ou le BTP s'ajoutent les retombées indirectes liées à la stratégie d'influence française (accroissement des partenariats de recherche, prestige à l'international, etc.). Développer le tourisme médical nécessiterait une stratégie nationale avec deux leviers complémentaires : la France doit à la fois organiser la venue de patients étrangers sur son territoire, de manière encadrée, et favoriser le rayonnement de son système de santé et la « projection » de ses compétences à l'étranger. Une telle stratégie devrait veiller à préserver les valeurs du système public de soins et servir à améliorer les prestations rendues aux assurés sociaux.

Estimation mondiale du nombre de touristes médicaux (en millions)

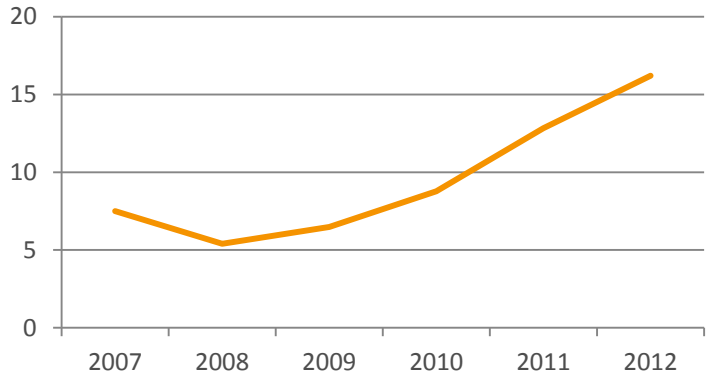

Sources : calculs des auteurs d'après Keckley P. H. et Underwood H. R (2009), *Medical Tourism: Update and Implications*, Deloitte Center for Health Solutions, et Ehrbeck T., Guevara C. et Mango P. (2008), « Mapping the market for medical travel », *The McKinsey Quarterly*

SITE NOTE VIDÉO

Note d'analyse n° 28 – avril 2015 – 8 pages

Quelle sélectivité dans la réduction des dépenses publiques ?

Nicolas Lorach et Arthur Sode

La période 2009-2012 a été caractérisée par des efforts de réduction des dépenses publiques conséquents dans la plupart des États européens. Douze pays de l'UE ont ainsi réduit leurs dépenses de plus de 2 points de PIB sur cette période. Dans certains pays, même s'il n'y a pas eu de baisse en points de PIB (de par un effet de dénominateur lié à la baisse de l'activité), on a pu observer une baisse des dépenses en volume (en Grèce par exemple). Cette réduction des dépenses publiques a pu être effectuée à travers différentes stratégies : certains États ont opéré des arbitrages sur la structure de leurs dépenses, en en réduisant certaines, jugées inefficaces ou simplement trop coûteuses, et en se concentrant sur celles jugées les plus essentielles. D'autres pays, au contraire, ont réduit l'ensemble de leurs dépenses dans des proportions similaires sans réellement trancher. On peut alors parler de réduction homothétique ou proportionnelle. Cette dernière méthode laisse inchangée la structure de la dépense et correspond à ce que l'on appelle communément « stratégie du coup de rabot ».

Dans le prolongement du rapport *Quelle action publique pour demain ? Cinq objectifs, cinq leviers*, publié par France Stratégie le 13 avril 2015, nous proposons dans cette note un indicateur synthétique simple visant à évaluer le degré de sélectivité dans les choix d'évolution de la dépense publique. Cet indicateur peut ainsi permettre de distinguer, parmi les États ayant réduit leurs dépenses, ceux qui ont eu tendance à recourir au « rabot » et ceux qui, au contraire, ont davantage effectué des arbitrages entre postes de dépenses.

Nous présentons l'indicateur, puis l'estimons sur la période 2009-2012, dernière année disponible pour la plupart des pays de l'UE, avant d'en dégager les principaux enseignements. En particulier, il montre que, sur la période étudiée, la France a peu modifié la structure de sa dépense et a peu arbitré entre ses différentes dépenses publiques.

Indicateur de sélectivité dans l'évolution de la dépense publique

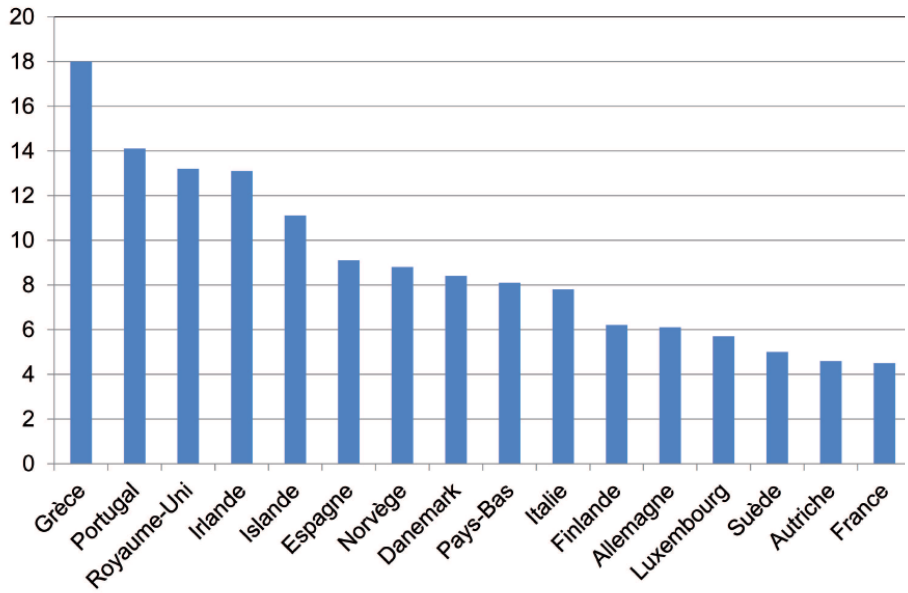

Source : calculs France Stratégie, à partir des données Eurostat

SITE NOTE VIDÉO

Note d'analyse n° 29 – mai 2015 – 8 pages

Réforme territoriale et cohérence économique régionale

Arno Amabile, Claire Bernard et Anne Epaulard

Les débats qui ont eu lieu à l'occasion du redécoupage régional français ont soulevé la question de la dimension territoriale de la croissance. Plusieurs études récentes émettent des recommandations de politique économique au niveau régional ou national. L'approche menée ici est complémentaire à ces analyses : elle cherche à identifier les régions dans lesquelles l'existence de liens économiques forts entre les territoires facilitera les décisions de politique économique. Elle est également complémentaire aux travaux qui établissent des comparaisons de la richesse économique et démographique des régions. Nous nous intéressons à la cohérence économique qui découle de l'intensité même des liens mesurés par les déplacements domicile – travail et par l'origine des actionnaires des entreprises (« liens d'actionnariat »). Il ressort de cette analyse que la cohérence économique interne des régions est renforcée par le nouveau découpage régional, impliquant des gains en matière de prise de décision et de mise en place des politiques efficaces de développement économique régional. Toutefois, est également mis en évidence le fait que certains départements ont des liens économiques ou financiers plus forts avec une région autre que celle à laquelle ils appartiennent. Par ailleurs, certains départements apparaissent relativement isolés, n'entretenant de liens économiques ou financiers forts ni avec leur région, ni avec d'autres régions. Identifier ces départements isolés et ceux qui sont davantage tournés vers une autre région du point de vue des liens économiques ou financiers est un préalable pour définir et mettre en œuvre des politiques qui assurent la cohérence d'une même région. C'est l'un des objectifs de l'étude dont les principaux enseignements sont présentés dans cette *Note d'analyse*.

Départements concernés par une force centrifuge

	Avant la réforme		Après la réforme	
Total	**24***		**14***	
Pour les déplacements domicile – travail	**14**	Calvados, Cher, Corrèze, Dordogne, Eure-et-Loir, Loire, Haute-Loire, Haute-Marne, Meuse, Nièvre, Oise, Hautes-Pyrénées, Saône-et-Loire, Sarthe	**6**	Cher, Eure-et-Loir, Nièvre, Hautes-Pyrénées, Saône-et-Loire, Deux-Sèvres
Pour les liens d'actionnariat	**6**	Gers, Marne, Pyrénées-Atlantiques, Bas-Rhin, Seine-Maritime, Vosges	**4**	Aisne, Gers, Pyrénées-Atlantiques, Territoire de Belfort
Pour les déplacements domicile-travail et les liens d'actionnariat	**4**	Cantal, Gard, Orne, Deux-Sèvres	**4**	Cantal, Gard, Orne, Sarthe

* Nombre de départements.
Sources : Insee, DIANE et calcul des auteurs

SITE NOTE

Note d'analyse n° 30 – mai 2015 – 12 pages

Contrat de travail : les réformes italiennes

Emmanuelle Prouet

En Italie, le président du Conseil Matteo Renzi a fait de la réforme du marché du travail l'un de ses principaux objectifs, pour répondre à une situation de l'emploi particulièrement dégradée (taux de chômage de 13 %, dualisme du marché du travail, disparités régionales...) et stimuler le retour de la croissance. La réforme lancée en 2014 crée notamment un nouveau contrat de travail à durée indéterminée, dit « à protection croissante », qui s'applique aux nouvelles embauches et remplace (en règle générale) l'obligation de réintégration du salarié en cas de licenciement déclaré injustifié par le juge par une indemnité fonction de son ancienneté dans l'entreprise et dont le barème est fixé. Une nouvelle forme de rupture négociée est également créée. Ces modifications du régime juridique s'accompagnent de fortes incitations financières à l'embauche dans le cadre de ce nouveau CDI (en particulier des exonérations de cotisations sociales). Le but est à la fois d'inciter à de nouvelles embauches dans la phase de reprise qui s'amorce et d'augmenter la part des CDI dans l'emploi, en diminuant notamment le coût potentiel d'un licenciement injustifié.

Cette réforme renvoie ainsi à des débats actuels en France sur le coût du licenciement et son caractère prévisible, ainsi que sur la dualisation du marché du travail, et pose la question des mesures d'incitation financière à l'embauche en CDI. Les répercussions sur l'accès à l'emploi stable, en particulier pour les jeunes, de ce contrat à protection croissante dépendront de l'effet d'entraînement de cette réforme, en phase de reprise économique, mais aussi de son interaction avec d'autres mesures, en faveur du développement du CDD (possibilité de conclure des CDD sans motif spécifique) ou destinées à limiter le recours à d'autres types de contrats de travail atypiques, particulièrement développés en Italie.

Évolution du taux de chômage en Italie, en France et dans la zone euro

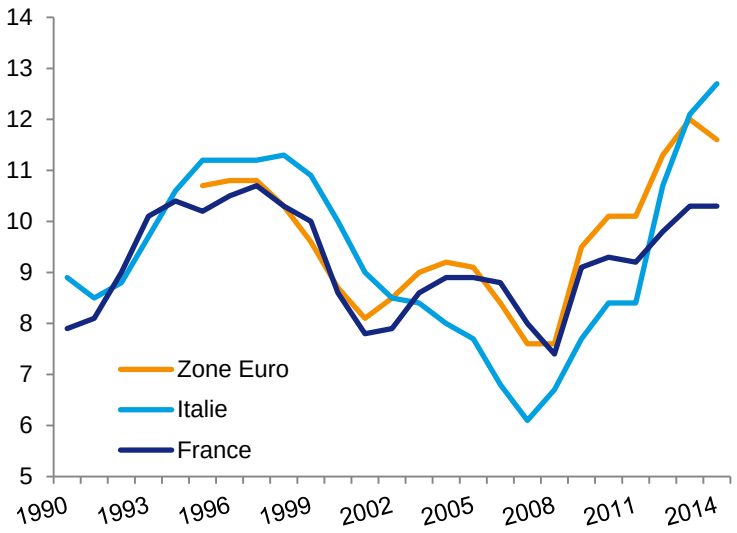

Note d'analyse n° 31 – juin 2015 – 8 pages

Comment partager les charges liées aux enfants après une séparation ?

Mahdi Ben Jelloul et Pierre-Yves Cusset

Lorsqu'un couple se sépare, le partage du coût d'entretien et d'éducation des enfants fait l'objet d'un contentieux important. Pour le réduire, le ministère de la Justice met à disposition des juges et des parties, depuis 2010, une table de référence indicative de fixation des pensions. Le logiciel de micro-simulation OpenFisca développé par France Stratégie et Etalab permet de simuler l'impact financier de la séparation pour les parents et leurs enfants, en intégrant les effets de ce barème et du système socio-fiscal. Les simulations montrent que les deux parents perdent considérablement en niveau de vie après la séparation. Elles indiquent en outre que l'application du barème aboutit, en l'état actuel de la législation socio-fiscale, à ce que la charge des enfants entraîne un sacrifice de niveau de vie sensiblement plus important pour le parent non gardien que pour le parent gardien.

Améliorer l'équité de la situation après la séparation suppose toutefois d'une part de s'entendre sur le critère d'équité qu'il convient de retenir, et d'autre part de mieux évaluer le coût de l'enfant pour les deux parents. Cette note présente et discute trois modes alternatifs de calcul des pensions visant à remédier aux limites du barème actuel.

Au vu des résultats, il apparaît souhaitable : de modifier la législation socio-fiscale pour qu'elle prenne mieux en compte la situation des parents séparés ; ou de modifier la table de référence pour le calcul des pensions alimentaires ; ou encore de proposer aux juges et aux parents un outil permettant de simuler la situation financière des deux ménages issus de la séparation, en intégrant l'impact du système socio-fiscal.

Estimation du coût supporté par les parents de deux enfants (net des aides publiques et en pourcentage du niveau de vie sans enfant)

	Avant la désunion	Après la désunion	
		Parent gardien	*Parent non gardien*
Cas n° 1 – Situation médiane : parent gardien gagnant 1 SMIC, parent non gardien gagnant 1,5 SMIC	22 %	16 %	31 %
Cas n° 2 – Situation de pauvreté : parents gagnant chacun 0,5 SMIC	3 %	14 %	20 %
Cas n° 3 – Situation d'aisance financière : parents gagnant chacun 3 SMIC	23 %	26 %	33 %
Cas n° 4 – Asymétrie de revenus : parent gardien 1 SMIC, parent non gardien gagnant 3 SMIC	24 %	– 3 %	33 %

Lecture : les hypothèses retenues ici sont la garde classique et une pension alimentaire calculée selon le barème proposé par le ministère de la Justice.

Source : calculs France Stratégie, logiciel OpenFisca

SITE NOTE VIDÉO DT

Note d'analyse n° 32 – juin 2015 – 8 pages

Au-delà du PIB, un tableau de bord pour la France

Vincent Aussilloux, Julia Charrié, Matthieu Jeanneney, David Marguerit et Adélaïde Ploux-Chillès

Après une large **consultation d'experts, de la société civile et des citoyens**, France Stratégie et le CESE proposent un tableau de bord d'indicateurs destinés à mieux mesurer l'état et le développement de notre pays, dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales.

La plupart des économistes, des représentants de la société civile et le grand public s'accordent désormais pour reconnaître que la croissance du pays ne peut être mesurée ni à l'aune d'un seul indicateur, le produit intérieur brut, ni dans une seule dimension, la croissance de la production. La difficulté est que, s'il y a consensus pour refuser le PIB comme indicateur unique, il n'existe pas de soubassement théorique indiscutable pour construire l'alternative. Malgré les nombreuses initiatives tant locales qu'internationales, une approche différente de la mesure du progrès de notre société ne s'est pas encore imposée ni en France ni dans d'autres pays. C'est pourquoi France Stratégie et le Conseil économique, social et environnemental ont engagé une démarche conjointe pour construire en concertation une proposition de nouvelle métrique. Cette note est un point d'étape visant à rendre compte de cette démarche, de son accueil et de ses premiers résultats.

Tout indicateur statistique est forcément imparfait puisqu'il ne peut traduire fidèlement toutes les dimensions de la réalité dont il prétend rendre compte. Par extension, une liste d'indicateurs est forcément perfectible et la combinaison des thèmes et des indicateurs relève de choix pour partie subjectifs, même si elle s'appuie sur des arguments rationnels.

Une approche fondée sur un indicateur synthétique unique pour remplacer ou compléter le PIB, à l'instar de l'indice de développement humain (IDH) créé par le PNUD, présente des faiblesses évidentes qui ont conduit à privilégier ici une liste d'indicateurs, un pour chaque thème clé de la mesure du progrès. Ces indicateurs doivent être en nombre limité – dix au maximum – de manière à ce qu'ils puissent être repris dans le débat public et par là influencer les choix de politiques publiques.

Tableau récapitulatif des thèmes et des indicateurs retenus

	Thème	Indicateur
Économique	Travail	Taux d'emploi
	Investissement*	Patrimoine productif
	Stabilité financière	Dette publique et privée
Social	Santé	Espérance de vie en bonne santé
	Qualité de vie	Satisfaction à l'égard de la vie
	Inégalités*	Écarts de revenus
	Éducation*	Part des diplômés
Environnemental	Climat	Consommation carbone
	Biodiversité	Abondance des oiseaux
	Ressources naturelles	Recyclage des déchets

* Pour trois thèmes, les analyses ne permettent pas de trancher entre plusieurs indicateurs et les avis demeurent partagés
Source : France Stratégie

Note d'analyse n° 33 – août 2015 – 8 pages

Comment se comparent les salaires entre la France et l'Allemagne ?

Odile Chagny (IRES) et Frédéric Lainé

À partir d'une comparaison inédite de la dispersion des salaires entre la France et l'Allemagne, cette note montre que la différenciation salariale a procuré un avantage certain à l'industrie allemande, lui permettant de combiner attractivité salariale et compétitivité coût et hors coût. Les diagnostics sur la compétitivité-coût se fondent trop souvent sur la simple comparaison des coûts salariaux dans l'industrie manufacturière. Des travaux récents sur l'Allemagne ont cependant mis en évidence que l'ampleur croissante des disparités salariales entre secteurs et entre niveaux de qualification a été un facteur clé de la compétitivité de l'industrie exportatrice. Ces caractéristiques ne se retrouvent pas du tout pour la France, comme le montre une analyse de la dispersion des salaires dans les deux pays. Il en ressort les résultats suivants :

- si le coût horaire moyen du travail est plus faible en Allemagne qu'en France, les salaires horaires moyens bruts sont en revanche plus élevés en Allemagne dans quasiment tous les grands secteurs, à l'exception des services aux entreprises ;
- les salaires horaires dans les premiers déciles (bas salaires) sont à l'inverse plus faibles en Allemagne qu'en France et c'est en Allemagne que les inégalités de salaires, notamment au bas de l'échelle des salaires horaires, sont les plus élevées de l'Union européenne (UE) ;
- les écarts de salaires entre secteurs sont également plus marqués en Allemagne qu'en France ;
- les secteurs les plus rémunérateurs ne sont pas les mêmes dans les deux pays, traduisant des différences dans les systèmes productifs et des écarts dans l'attractivité salariale des secteurs ;
- cette différenciation salariale a procuré un avantage certain à l'industrie allemande, en lui permettant de combiner attractivité salariale et compétitivité coût et hors coût. Mais le prix en termes d'inégalités salariales a été de grande ampleur, et a contribué à l'introduction, début 2015, d'un salaire minimum.

Salaires horaires bruts médians par grands secteurs en 2010 (en euros)

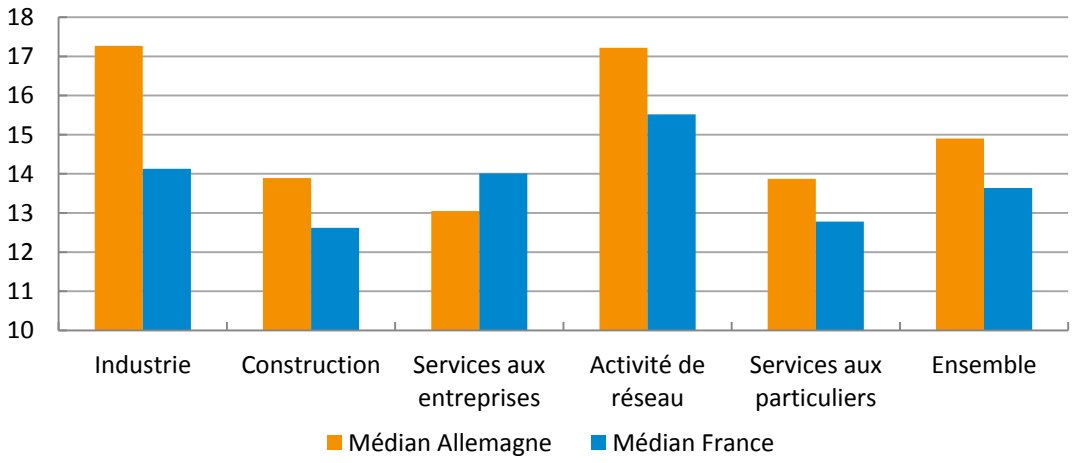

Champ : entreprises de dix salariés ou plus du secteur privé. Source : Eurostat, Enquête structure des salaires 2010

SITE NOTE

Note d'analyse n° 34 – août 2015

Lutter contre l'illettrisme. Un impératif économique et social

Quentin Delpech et Nicolas Charles

En 2011, sur le territoire métropolitain, 2,5 millions de personnes entre 18 et 65 ans ayant été scolarisées en France, soit 7 % de la population, sont en situation d'illettrisme. Au-delà de ce noyau, 22 % des adultes âgés de 16 à 65 ans ont un faible niveau de compétence dans le domaine de l'écrit et 28 % dans le domaine des chiffres, selon l'enquête PIAAC de l'OCDE, publiée en 2013. De manière générale, le niveau moyen des adultes français en lecture et en calcul est parmi les plus faibles des pays de l'OCDE. La part des adultes dotés d'un niveau faible de maîtrise des compétences en lecture est en France quatre fois plus élevée qu'au Japon et deux fois plus qu'en Finlande.

Ce constat sévère est préoccupant. Enjeu d'égalité et de cohésion sociale, la maîtrise des compétences de base est aussi un enjeu économique national. En plus d'accroître l'accès au marché du travail, la maîtrise de ces compétences favorise également la santé et l'engagement citoyen. Et à l'heure du numérique, elle est un levier crucial de développement économique.

Dans le prolongement du rapport Quelle France dans 10 ans ?, publié en 2014 par France Stratégie, cette Note d'analyse fixe un objectif ambitieux de réduction de la part des adultes en situation d'illettrisme : diviser par deux cette proportion d'ici à dix ans. Cela passe par l'affirmation d'un droit pour chaque individu à un socle minimum de compétences de base, et par un ensemble d'actions de prévention et d'accompagnement. Pour atteindre cet objectif, on estime qu'il faudrait consacrer environ 50 millions d'euros supplémentaires chaque année à la lutte contre l'illettrisme.

Maîtrise des compétences de base en lecture et en calcul dans les pays de l'OCDE

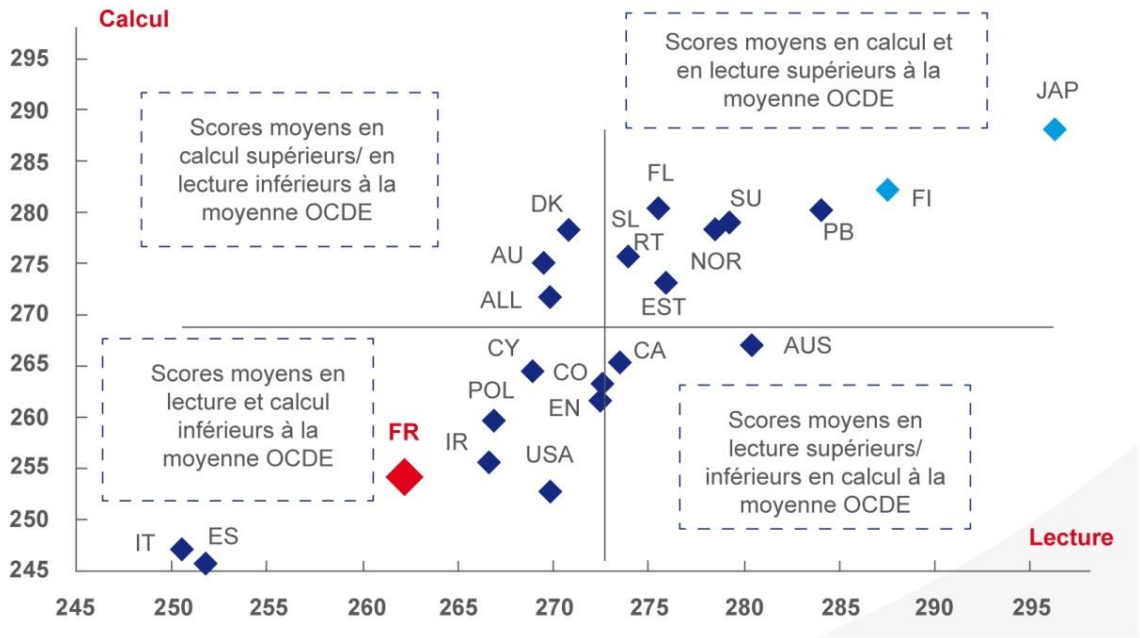

SITE NOTE VIDÉO

Note d'analyse n° 35 – octobre 2015 – 8 pages

Le numérique. Comment réguler une économie sans frontières ?

Julia Charrié et Lionel Janin

L'extension du nombre de secteurs économiques bouleversés par le numérique soulève jour après jour de nouvelles questions réglementaires. La Commission européenne a présenté le 6 mai 2015 sa stratégie pour un marché unique du numérique dont les actions doivent être engagées au plus tard fin 2016. En parallèle, les ministres allemand et français de l'Économie appellent à la création d'un cadre commun porté en particulier par leurs deux pays. L'ampleur des tâches à accomplir impose de fixer certaines priorités. Quatre axes pourraient faire l'objet d'une coopération franco-allemande pour construire un écosystème numérique transfrontalier :

- la régulation des plateformes ;
- la fiscalité ;
- l'exploitation des données personnelles qui est au cœur du fonctionnement des entreprises numériques ;
- l'Internet des objets.

D'un point de vue industriel, les entreprises européennes sont bien positionnées sur l'Internet des objets, nouvelle vague d'innovation dans le champ numérique. Pour faire en sorte que le marché européen soit un tremplin pour nos entreprises et qu'elles atteignent un rang mondial, une action européenne coordonnée, autour d'un noyau franco-allemand, est nécessaire.

Origine géographique des vingt propriétaires de sites totalisant la plus forte audience en juillet 2014
(pondérée par le nombre de visiteurs uniques)

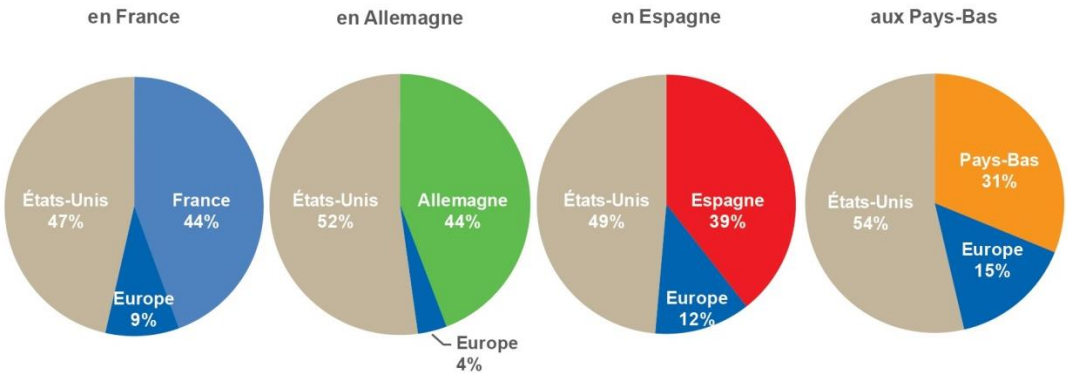

Source : étude comScore MMX ; calculs France Stratégie

Note d'analyse n° 36 – novembre 2015 – 8 pages

La géographie de l'ascension sociale

Clément Dherbécourt

Les chances d'ascension sociale des individus d'origine populaire (soit les enfants d'ouvriers et d'employés) varient du simple au double selon leur département de naissance. L'ascenseur social fonctionne bien dans certaines régions — Île-de-France, Bretagne, Midi-Pyrénées — et mal dans d'autres — Poitou-Charentes, Picardie, Nord-Pas-de-Calais. Pour les individus d'origine populaire, la mobilité ascendante apparaît faiblement liée au dynamisme économique des territoires. Elle est en revanche fortement liée à l'éducation — en particulier à l'obtention d'un diplôme du supérieur.

La massification de l'enseignement secondaire puis supérieur a certes favorisé globalement la mobilité sociale ascendante qui a augmenté au cours des dernières décennies, mais sans faire disparaître les « trous noirs » de l'éducation et de la promotion sociale. L'analyse économétrique tend à montrer qu'il ne s'agit pas d'un problème de *rendement de l'éducation* mais plutôt d'accès à l'*éducation*. Or les inégalités territoriales d'accès au supérieur sont restées inchangées jusqu'à aujourd'hui. Augmenter les chances de mobilité ascendante dans les territoires défavorisés suppose donc une démocratisation réelle de l'accès à l'enseignement supérieur là où celui-ci est le plus difficile. Au-delà des politiques visant une meilleure égalité des chances face à l'éducation en amont de l'université, cela peut passer par une aide à la mobilité étudiante, une offre universitaire élargie, le décloisonnement des académies ou une coopération renforcée entre les académies d'Île-de-France et celles des régions environnantes. Une telle politique implique de développer les outils de suivi longitudinal des élèves selon l'origine sociale au niveau national.

Proportion des enfants d'ouvriers et employés devenus cadres et professions intermédiaires selon le département de naissance

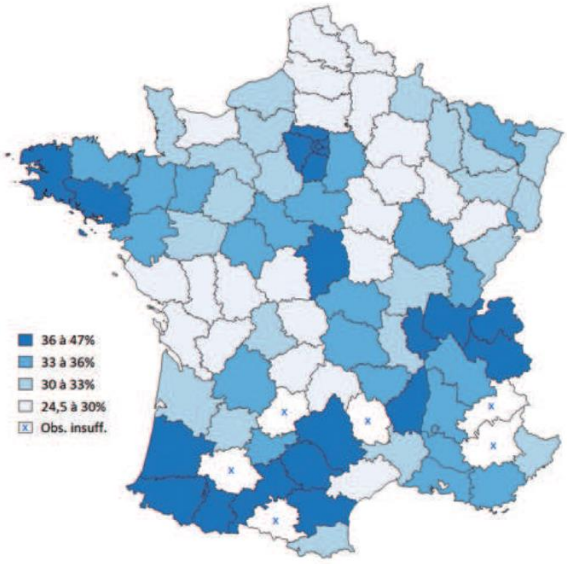

Champ : individus âgés de 30 à 45 ans, nés entre 1965 et 1979
Source : enquêtes Emploi 2003-2013 (Insee), calculs de l'auteur

SITE NOTE VIDÉO DT

Note d'analyse n° 37 – janvier 2016 – 12 pages

Les jeunes sont-ils sacrifiés par la protection sociale ?

Pierre-Yves Cusset, Hippolyte d'Albis et Julien Navaux

L'augmentation de la part des dépenses de retraites et de santé dans le PIB peut laisser penser que notre système de protection sociale sacrifie la jeunesse au profit des plus âgés. En mobilisant les comptes de transferts nationaux de 1979 à 2011, on montre que si l'essentiel de la hausse des dépenses sociales sur cette période a bénéficié aux plus âgés, cela est d'abord imputable à la démographie, les effectifs des plus âgés ayant plus augmenté que ceux des plus jeunes. Les dépenses individuelles de protection sociale ont, elles, évolué de façon plus comparable entre les groupes d'âge. Les dépenses sociales rapportées au PIB par tête (y compris les dépenses d'éducation) ont ainsi progressé de dix points pour les plus de 60 ans (soit une progression de 15 %) et de cinq points pour les moins de 25 ans (soit + 23 %) entre 1979 et 2011. Le ratio entre les dépenses individuelles de ces classes d'âge reste assez stable du fait de niveaux de départ très différents.

Du côté des prélèvements qui financent la protection sociale, les actifs sont davantage mis à contribution que par le passé, mais c'est aussi le cas des plus âgés, du fait notamment de l'introduction de la contribution sociale généralisée (CSG). Les transferts reçus nets des prélèvements des plus jeunes ont ainsi évolué plus favorablement que ceux des plus âgés, tout en restant nettement plus faibles, du fait notamment des retraites.

Or la situation financière relative des plus jeunes s'est sensiblement dégradée sur la période : la pauvreté touche aujourd'hui 2,5 fois plus souvent les moins de 25 ans que les plus de 60 ans. L'évolution des dépenses de protection sociale consacrées aux plus jeunes n'a pas permis de compenser ces écarts.

À l'avenir, l'équilibre du financement de la protection sociale nécessite, compte tenu des évolutions démographiques, que les dépenses par tête augmentent moins vite que les recettes par tête. Au vu de la situation des différentes classes d'âge, en termes de transferts nets et de niveau de vie, il sera difficile de mettre davantage à contribution les jeunes et les individus d'âge actif. Une baisse des transferts nets reçus par les plus âgés, déjà engagée de fait par les réformes des retraites, sera donc nécessaire.

Évolution des dépenses individuelles moyennes de protection sociale y compris éducation, rapportées en pourcentage de PIB par tête

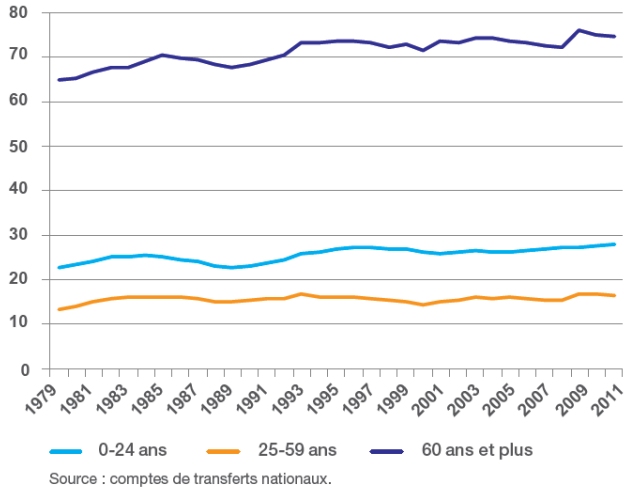

Source : comptes de transferts nationaux.

SITE NOTE

Note d'analyse n° 38 – janvier 2016 – 12 pages

Comprendre le ralentissement de la productivité en France

Arthur Sode

Depuis la fin des années 1990, la France, comme la plupart des économies européennes, a subi un ralentissement marqué de la croissance de sa productivité horaire du travail et un décrochage par rapport aux États-Unis, le leader technologique mondial depuis 1950. La comparaison avec les États-Unis révèle que les entreprises françaises ne sont pas pleinement entrées dans l'ère du numérique. Relativement à leurs consœurs américaines, elles ont insuffisamment investi dans les technologies de l'information et de la communication. Autre différence, alors qu'une partie importante des gains de productivité aux États-Unis a été réalisée à travers le renouvellement du tissu productif (disparition des entreprises les moins productives et croissance des plus productives), la France n'a pas connu une telle intensité de son processus de destruction créatrice.

Paradoxalement, ce constat du décrochage français peut conduire à un message d'espoir. À l'image de ce qui s'est produit aux États-Unis, l'adoption et la diffusion plus large du numérique et le renouvellement de notre tissu productif, s'ils se produisent, apporteraient un surplus de croissance de notre productivité horaire qui pourrait être de l'ordre d'un demi-point par an sur une période de dix ans.

La réalisation d'un tel scénario ne va cependant pas de soi car il suppose la mise en œuvre de politiques favorables à la productivité. Au vu des caractéristiques de l'économie française et des enseignements de la littérature académique, trois orientations sont proposées :

- renforcer le niveau de compétences de la population active qui souffre aujourd'hui d'un déficit de qualification important ;
- favoriser la croissance des entreprises les plus productives et les plus innovantes ;
- encourager la mobilité des actifs sans pour autant accroître la précarité sur le marché du travail.

Productivité du travail par secteurs, 1985-2009*

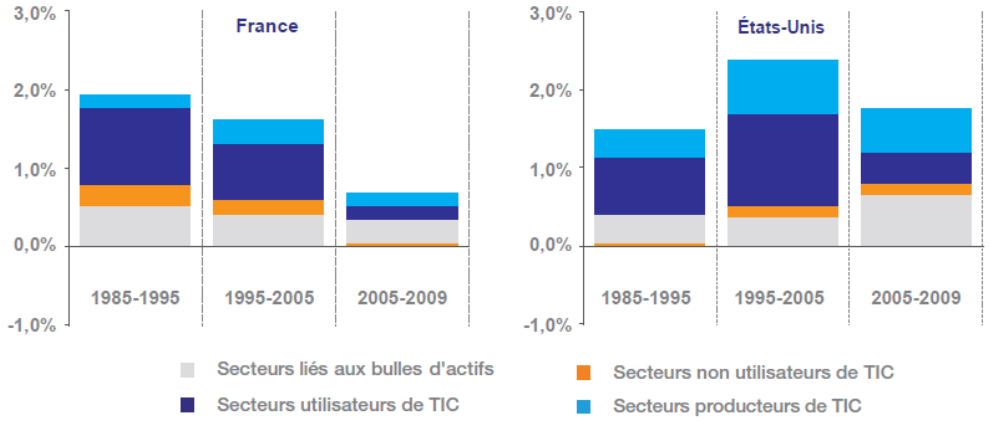

* Principaux secteurs utilisateurs de TIC : services aux entreprises, distribution et commerce, transports et certaines industries manufacturières. Secteurs liés aux bulles d'actifs : finance, immobilier, agriculture.

Source : EU KLEMS Project.

SITE NOTE DOC

Note d'analyse n° 39 – février 2016 – 12 pages

Les conséquences économiques d'un abandon des accords de Schengen

Vincent Aussilloux et Boris Le Hir

Quelles seraient les conséquences économiques pour la France d'une restauration permanente des contrôles aux frontières dans l'espace Schengen ? À court terme, les plus touchés par cette mesure sont les touristes de court séjour en provenance des pays voisins, les touristes non européens visitant plusieurs pays en Europe, les travailleurs frontaliers et enfin le trafic routier de marchandises.

Le coût direct pour la France serait de un à deux milliards d'euros selon l'intensité des contrôles aux frontières (sans compter le coût budgétaire de ces contrôles). La moitié de ce coût évalué s'explique par une baisse de la fréquentation touristique, 38 % par l'impact sur les travailleurs frontaliers et 12 % par les freins au transport de marchandises.

À plus long terme, la généralisation des contrôles permanents serait équivalente à une taxe de 3 % sur le commerce entre pays de la zone, qui diminuerait structurellement de 10 % à 20 %. Cela se traduirait par une perte d'au moins un demi-point de PIB pour la France, soit une dizaine de milliards d'euros. S'y ajouteraient d'éventuels effets sur l'investissement étranger et la mobilité des travailleurs.

Pour les pays de l'espace Schengen, l'impact serait plutôt de l'ordre de 0,8 point de PIB, soit plus de 100 milliards d'euros. D'autres effets sont à envisager – notamment une perte de mobilité pour les travailleurs, une réduction des investissements directs et des flux financiers – mais ils restent difficiles à évaluer.

Rétablissement des contrôles aux frontières intérieures à l'espace Schengen

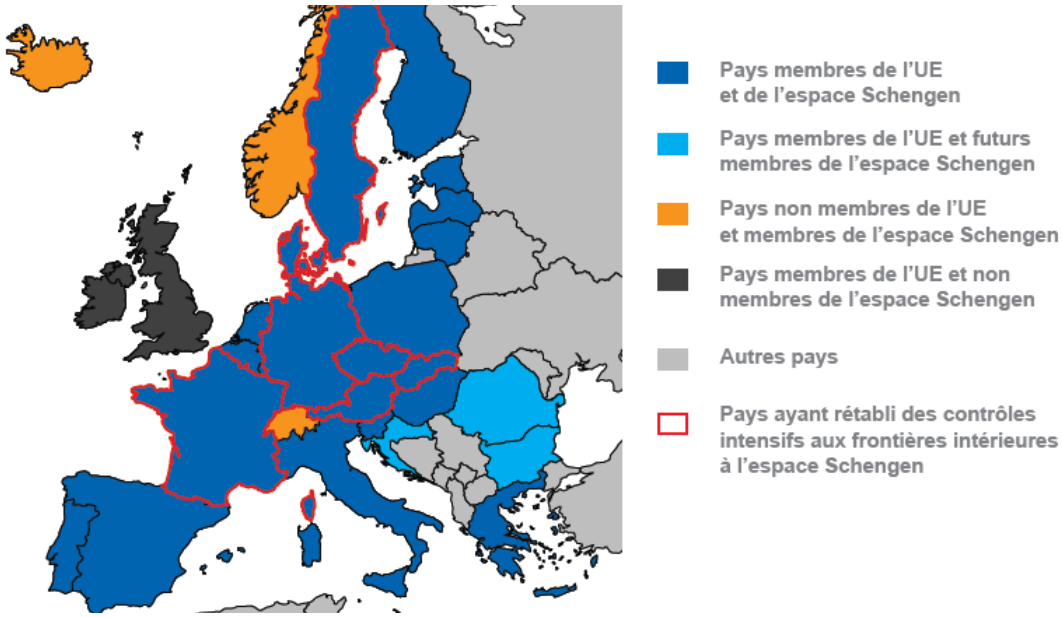

Source : France Stratégie

SITE NOTE

Note d'analyse n° 40 – février 2016 – 8 pages

MOOC français : l'heure des choix

Quentin Delpech et Marième Diagne

En une poignée d'années, les MOOC ou Massive Open Online Courses, ces cours en accès libre sur internet ont connu un développement exponentiel. On en comptait une dizaine en 2011, ils sont plus de 4 000 aujourd'hui. Les plateformes numériques qui les accueillent, dont le nombre ne cesse d'augmenter, sont publiques ou privées, elles peuvent viser ou non un but lucratif. Les plus connues ont pour nom Coursera, edX ou Udacity aux États-Unis, FutureLearn au Royaume-Uni et Iversity en Allemagne.

En 2013, la France a engagé un rattrapage avec la création de la plateforme FUN – France Université numérique sous l'égide du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. FUN héberge aujourd'hui plus de 140 MOOC, suivis par plus de 500 000 inscrits en France et à l'étranger. Toutefois, son catalogue est presque exclusivement alimenté par des établissements français et surtout son modèle économique sur fonds publics et à but non lucratif contraste avec les modèles qui se développent à l'étranger. Les plateformes étrangères ont fait le choix de diversifier leurs modalités de financement et leur offre, qu'il s'agisse de l'origine géographique des partenaires universitaires, des méthodes pédagogiques ou de l'adaptation aux besoins de nouveaux usagers, notamment les entreprises. La plateforme française FUN doit adopter une stratégie de développement visant une plus forte diversification de son offre en ligne et une plus grande ouverture à de nouveaux usages en particulier de monétisation et de certification.

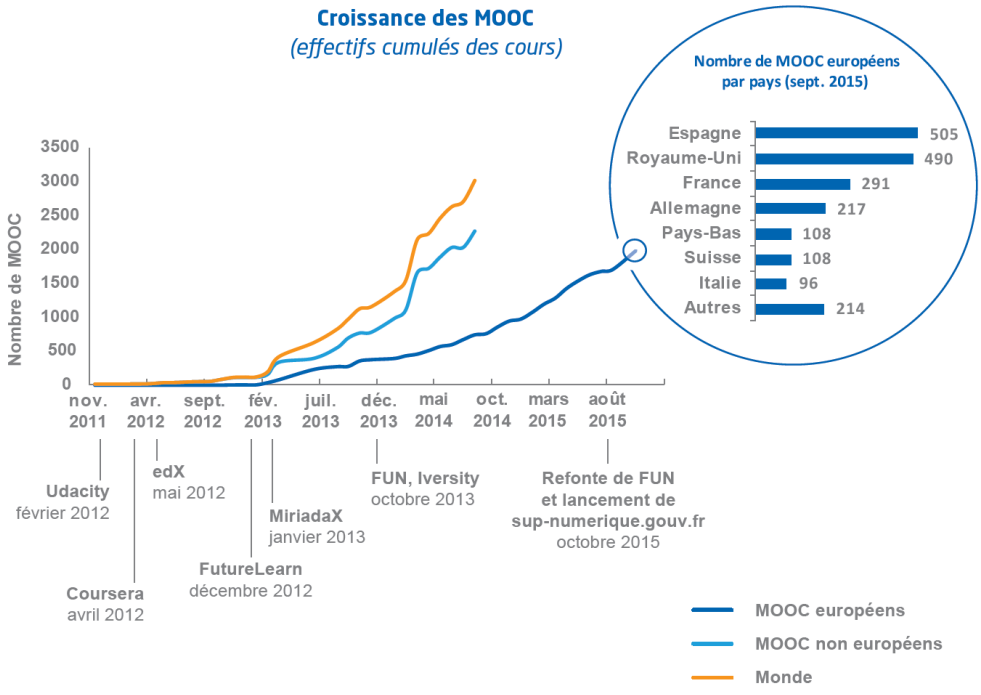

Source : Open Education Europa. Données non disponibles pour les MOOC non européens à partir d'août 2014

SITE NOTE VIDÉO DT

Note d'analyse n° 41 – février 2016 – 12 pages

Classe moyenne : un Américain sur deux, un Français sur trois

David Marguerit

La classe moyenne, définie comme l'ensemble des personnes dont le revenu (après prestations sociales et avant impôts) est compris entre deux tiers et deux fois le revenu médian, regroupe la moitié de la population adulte aux États-Unis, contre plus des deux tiers en France. Aux États-Unis, elle a connu un mouvement d'érosion ancien qui s'est poursuivi au cours des quinze dernières années. C'est beaucoup moins vrai en France. Entre 1996 et 2012, la part de la classe moyenne a ainsi diminué de 3,6 points aux États-Unis, contre 1,5 point en France, surtout depuis la crise de 2008. De plus, aux États-Unis ce tassement s'est fait davantage au profit des hauts revenus (+ 2,2 points) que des bas revenus (+ 1,4 point). En France, l'évolution est inverse (+ 0,9 point pour les bas revenus, + 0,5 pour les hauts revenus).

Dans les deux pays, la part des revenus détenus par la classe moyenne s'est réduite de façon plus importante que ce qu'explique la seule baisse des effectifs, du fait d'un enrichissement plus rapide des hauts revenus.

Aux États-Unis, la probabilité d'appartenir à telle ou telle classe de revenus dépend beaucoup plus fortement de l'âge, du niveau de diplôme, de la situation familiale et du lieu de naissance qu'en France.

Sur la période 1996-2012, les évolutions présentent aussi des différences : amélioration nette pour les plus âgés aux États-Unis, même s'ils restent surreprésentés parmi les bas revenus ; dégradation relative en France de la situation des personnes nées à l'étranger alors que cette situation relative s'améliore aux États-Unis, même si l'écart reste au final plus élevé que celui constaté en France. Spécificité française qui tient en partie à la progression générale du niveau de qualification, on note une dégradation de la probabilité d'appartenir à la classe des hauts revenus pour tous les niveaux de qualification, y compris les plus élevés, sur la période 1996-2012, phénomène que l'on ne retrouve pas aux États-Unis.

Répartition de la population adulte selon la classe de revenus

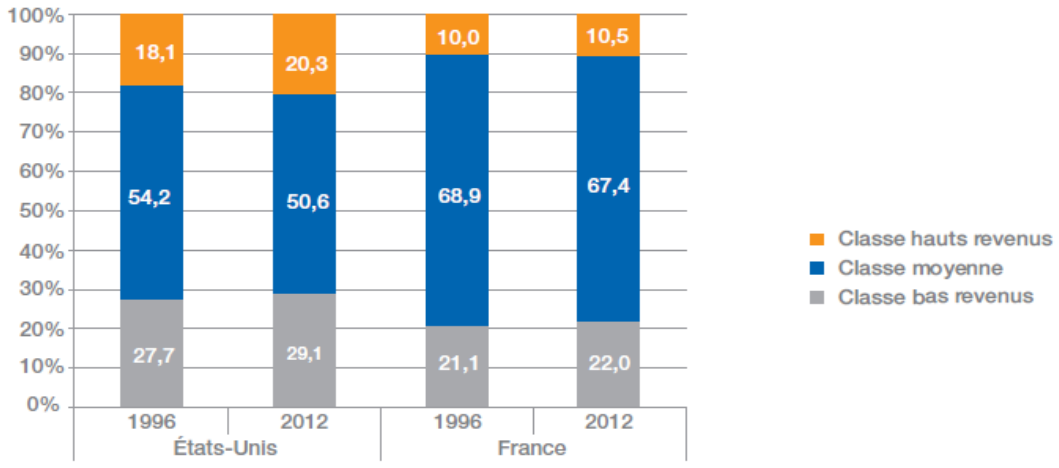

Champ : Personne âgée d'au moins 18 ans.
Source : Enquête ERFS de l'Insee et Pew Research Center. Calculs France Stratégie.

Note d'analyse n° 42 – février 2016 – 12 pages

Marché du travail : un long chemin vers l'égalité

Catherine Bruneau, Clément Dherbécourt, Jean Flamand et Christel Gilles

Les écarts sur le marché du travail liés au sexe, à l'origine migratoire et au lieu de résidence restent considérables en France : les femmes, les personnes issues de l'immigration et les habitants de certains quartiers défavorisés connaissent des difficultés d'accès à l'emploi et une insertion dans l'emploi de moindre qualité, en termes de contrat de travail comme de salaires. Mais ces observations brutes ne suffisent pas à attester de discriminations, car ces écarts sont en partie dus à des facteurs objectifs, par exemple un moindre niveau de formation. Pour apprécier leur réalité, il faut décompter ce qui tient à ces facteurs et s'intéresser aux écarts inexpliqués.

L'analyse confirme l'importance des inégalités selon le sexe ou l'origine migratoire. Toutes choses égales par ailleurs, les hommes sans ascendance migratoire directe ont toujours plus de chances d'accès à l'emploi et de meilleurs salaires que les autres catégories étudiées. Quelle que soit leur origine, les femmes sont les plus pénalisées. Viennent ensuite les hommes natifs des DOM et les descendants d'immigrés d'Afrique (y compris Maghreb) pour lesquels les écarts sont équivalents. La situation des descendants d'immigrés européens est quant à elle comparable à celle des personnes sans ascendance migratoire directe. Enfin, les écarts liés à la résidence en zone urbaine sensible (ZUS) existent, mais ils sont relativement faibles.

Sur vingt-cinq ans (1990-2014), on observe une forte réduction des écarts inexpliqués d'accès à l'emploi entre hommes et femmes. Le sur-chômage des femmes sans ascendance migratoire a quasiment disparu. L'évolution pour les hommes originaires du continent africain ou les résidents en ZUS est aussi positive, mais moins favorable sur longue période, et en partie remise en cause par la crise.

En revanche, les écarts de salaires entre hommes et femmes persistent de manière frappante. Au-delà des enjeux proprement politiques qu'elles soulèvent en matière de justice et de cohésion sociale, ces inégalités qui recouvrent des phénomènes de discrimination mais ne peuvent s'expliquer uniquement par eux ont également des conséquences sociales et économiques que France Stratégie s'attachera à évaluer dans des travaux ultérieurs.

Écarts de probabilité d'être en emploi (en points de pourcentage)

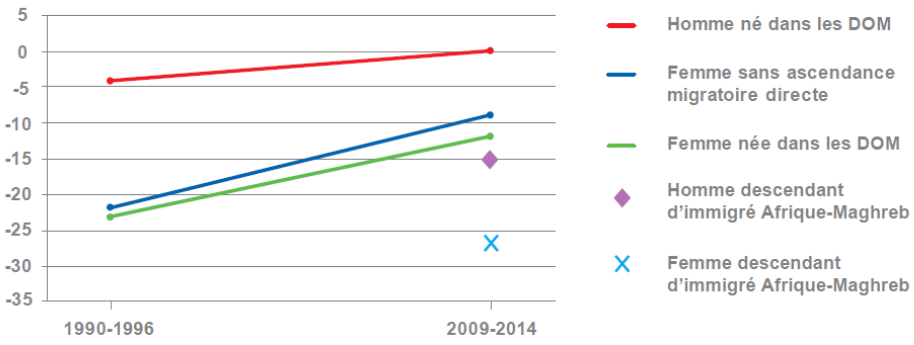

Champ : individus âgés de 25 à 59 ans.

Lecture : entre 1990 et 1996, la probabilité d'être en emploi des natifs des DOM est de 5 points inférieure à celle des hommes sans ascendance migratoire directe, toutes choses égales par ailleurs. Pour les hommes et les femmes descendant d'immigré d'Afrique-Maghreb, les données ne sont pas disponibles pour 1990-1996.

Source : France Stratégie, sur la base des enquêtes Emploi (Insee)

SITE NOTE VIDÉO CP

Note d'analyse n° 43 – février 2016 – 8 pages

Modèles macroéconomiques et transition énergétique

Pierre Douillard, Anne Epaulard et Boris Le Hir

2015, année charnière dans la lutte contre le réchauffement climatique ? Dans le cadre de l'ONU, la COP21 se conclut le 12 décembre par l'adoption de l'Accord de Paris sur le climat ; en France, le Parlement avait adopté le 17 août la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Peu à peu se dessine un cadre juridique où les États prennent des engagements, créent de nouvelles obligations. Pour autant, le chemin qui conduira à la baisse des émissions de CO_2 via un changement dans les comportements est loin d'être tracé. Comment articuler les dispositifs requis par la réduction des émissions de CO_2 avec le redressement économique et la croissance ? Le débat est vif et France Stratégie a choisi d'y participer en réunissant en 2015 un groupe de travail qui, à l'aide des modèles macroéconomiques, a évalué quel serait, dans le cas de la France, l'impact de certaines mesures requises par la transition énergétique – par exemple d'une taxe carbone – sur le système économique pris dans sa globalité.

Quelles conclusions tirer de cet exercice ? Premièrement, les modèles convergent pour indiquer qu'une taxation du carbone est efficace pour réduire les émissions mais que, même à long terme, elle a un coût en termes de PIB et d'emploi : une taxe carbone d'un montant de 1 % du PIB réduit le PIB de 1 % environ. Il conviendra de recycler les recettes correspondantes pour soutenir l'activité, notamment l'innovation et le marché du travail. Deuxièmement, les mécanismes conduisant à la réduction des émissions divergent fortement entre les modèles : certains projettent une baisse de l'intensité énergétique, d'autres des substitutions entre énergies. Les raisons de ces différences doivent être tirées au clair, car les conséquences des deux types d'effets pour les politiques publiques ne sont pas du tout les mêmes. Troisièmement, l'ampleur de l'effet récessif de court terme que pourrait induire la transition énergétique diffère selon les modèles. La question des politiques conjoncturelles d'accompagnement reste donc ouverte.

Impact d'une taxe carbone équivalente à 1 % du PIB sur les émissions de CO_2
Écarts par rapport au compte général

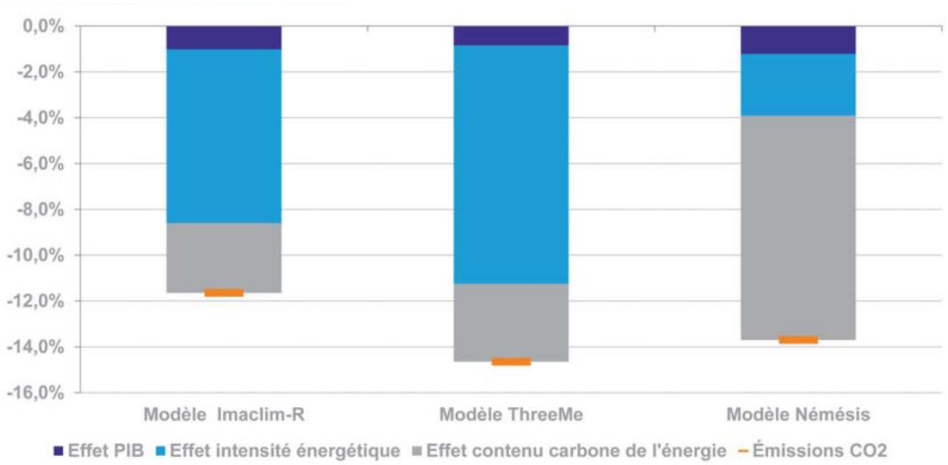

Lecture : le premier modèle évalue que l'instauration d'une « taxe carbone » pour un montant de recettes de 1% du PIB aboutirait à moyen terme à une réduction des émissions de CO_2 de près de 12 % du fait principalement d'une baisse de l'intensité énergétique (effet intensité énergétique), et dans une moindre mesure d'une substitution vers des énergies émettant moins de carbone (effet contenu carbone de l'énergie), la réduction d'activité (effet PIB) ne jouant qu'un rôle très faible dans la réduction des émissions.

N.B. : La version de Mésange qui a été utilisée ici ne permettant pas d'intégrer les possibilités de substitution entre énergies, les résultats du modèle ne sont pas présentés sur ce graphique.

Source : à partir des simulations de Boitier *et al.* (2015).

SITE NOTE

Note d'analyse n° 44 – février 2016 – 8 pages

Autocars interurbains : un bilan après 6 mois d'ouverture

Anne Epaulard et Loïck Guilleminot

La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015 autorise les autocaristes à offrir, de leur propre initiative, des services réguliers de transports interurbains pour des trajets supérieurs à 100 km. L'objectif était d'accroître la mobilité des jeunes et des voyageurs les plus sensibles au prix des transports, et de développer de nouvelles offres sur les liaisons les plus fréquentées et sur celles mal desservies par les autres modes de transports collectifs. Six mois après la promulgation de la loi, quel bilan peut-on en tirer ?

Sur la base des données fournies par les compagnies d'autocar, 1 300 emplois directs auraient été créés et environ 1,5 million de passagers transportés (soit l'équivalent de 1,9 % du nombre de passagers des grandes lignes de la SNCF). Au-delà de ces chiffres agrégés, une cartographie du réseau à l'hiver 2015-2016 ainsi que des relevés de prix sur plusieurs parcours permettent d'identifier plusieurs points saillants. Le réseau semble se développer à un rythme rapide, comparable à ce qui a été observé en Allemagne après la libéralisation en janvier 2013. On dénombre environ 734 paires de villes sur le territoire métropolitain français reliées par une desserte directe (sans changement d'autocar) en dehors des liaisons d'initiative publique. Deux ans après la libéralisation, il y avait en Allemagne 911 paires de villes desservies.

Le secteur compte sept acteurs principaux qui se concurrencent sur les prix et la fréquence quotidienne des trajets (sur les lignes les plus concurrentielles). Compte tenu des prix et des durées de trajet observés, les autocars paraissent davantage en concurrence avec le covoiturage ou la voiture personnelle qu'avec les services ferroviaires. D'après nos relevés, le prix moyen au kilomètre d'un trajet en bus (4,5 centimes) est presque toujours inférieur à celui du covoiturage (de l'ordre de 6 centimes) et toujours bien en deçà du prix minimal d'un trajet similaire en train (10 centimes pour les billets les moins chers accessibles à tous). À moyen terme, il est possible que s'opèrent des fusions entre compagnies de bus, comme cela été observé en Allemagne ou dans les autres pays ayant libéralisé ce secteur avant la France.

Paires de villes desservies par un trajet (sans changement) en autocar et intensité de la concurrence (hiver 2015-2016)

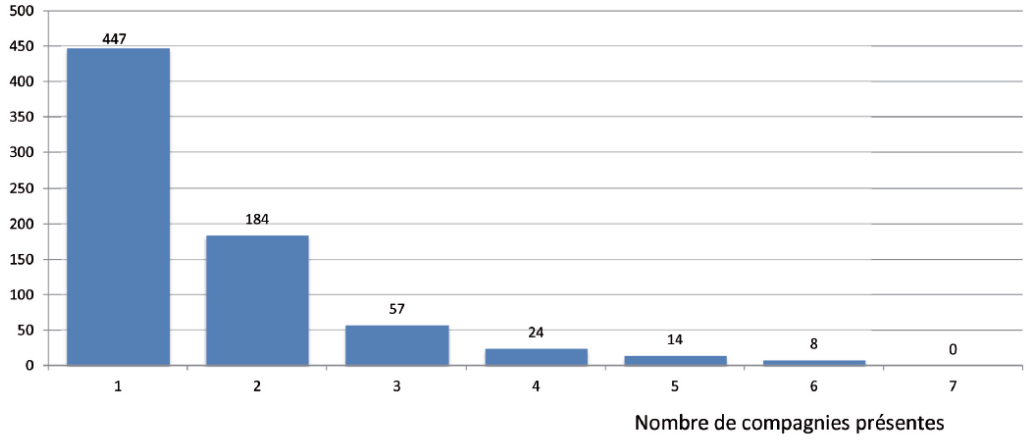

Lecture : 447 paires de villes ne sont desservies que par 1 compagnie d'autocar, 8 paires de villes sont desservies par 6 des 7 principales compagnies d'autocar présentes sur le marché.

Source : France Stratégie, à partir de données recueillies sur les sites internet des compagnies et des comparateurs de prix.

SITE NOTE ÉTUDE

Note d'analyse n° 45 – mars 2016 – 8 pages

Le temps partiel, une réserve d'emplois ?

Amandine Brun-Schammé et Nicolas Le Ru

En France, 4,7 millions de personnes travaillent à temps partiel, soit 12 % de la population en âge de travailler. Cette part est inférieure de 7 points à celle des pays européens affichant les plus forts taux d'emploi. Un décalage d'une telle amplitude suggère qu'il y a là une réserve d'emplois et qu'une politique bien ciblée de promotion du temps partiel répondrait aux attentes de certaines catégories de population en même temps qu'aux besoins de certains secteurs d'activité.

Or l'analyse montre que le déficit d'emplois à temps partiel en France est à relativiser. D'abord parce qu'il est en partie compensé par le fait que les femmes d'âge médian travaillent davantage à temps plein. C'est là le résultat de politiques publiques menées au cours des dernières décennies en matière d'emploi et de famille. Ensuite parce qu'en France, l'emploi à temps partiel et l'emploi à temps plein tendent à se substituer l'un à l'autre, contrairement à ce qui est observé en Allemagne par exemple, où les deux types d'emploi sont plus complémentaires.

En termes sectoriels, les écarts d'emplois entre la France et les pays les plus performants proviennent principalement de l'industrie manufacturière et du commerce. Le déficit d'emploi manufacturier est dû pour l'essentiel au moindre poids économique de l'industrie. Dans le commerce, il s'explique pour une part importante par des différences en matière de temps de travail : le taux d'emploi à temps partiel est effectivement plus faible en France que dans les pays à fort taux d'emploi mais la durée moyenne des temps partiels y est aussi plus longue. Les écarts se resserrent ainsi fortement quand ils sont mesurés non plus en nombre d'emplois mais en équivalent temps plein, ce qui réduit encore l'ampleur du gisement espéré.

Taux d'emploi à temps plein et à temps partiel dans les pays de l'Union européenne, en 2014

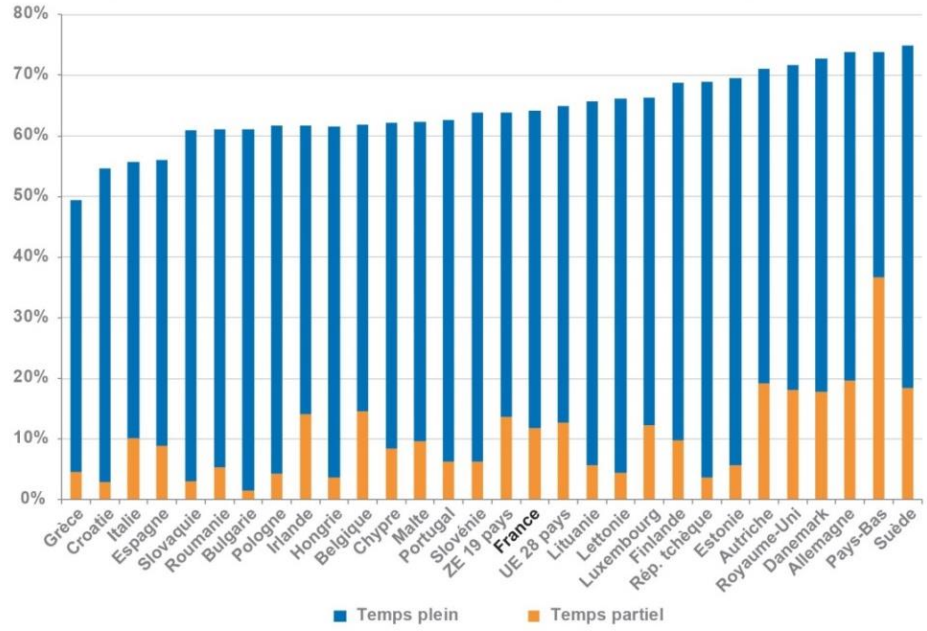

Note : taux d'emploi = nombre de personnes en emploi âgées de 15 à 64 ans/population totale âgée de 15 à 64 ans.
Source : France Stratégie, d'après l'Enquête sur les forces de travail (Eurostat)

SITE NOTE VIDÉO

Note d'analyse n° 46 – avril 2016 – 8 pages

L'économie circulaire, combien d'emplois ?

Cécile Jolly et Pierre Douillard

La notion d'économie circulaire a été introduite dans le droit français par la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, qui vise à « dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ». La Commission européenne a confirmé cet objectif dans son « Paquet économie circulaire » présenté le 2 décembre 2015. Comment évaluer cependant qu'une économie devient plus circulaire ? La réduction des impacts environnementaux liés à la consommation pourrait être mesurée par une empreinte écologique par habitant, mais les indicateurs cherchant à sommer ces impacts font débat. Quant à la consommation de ressources, dont l'économie circulaire vise à « fermer la boucle », l'analyse bute également sur l'hétérogénéité des matières considérées, qu'il s'agisse de matières premières ou issues de déchets. Pour autant, en mobilisant une batterie d'indicateurs partiels d'ores et déjà disponibles, cette note suggère qu'il reste du chemin à parcourir pour parvenir à découpler la croissance économique française et celle de la consommation des ressources qu'elle induit, et à diminuer son impact environnemental.

Cette note propose également d'approcher l'économie circulaire via un indicateur – nouveau – d'emploi. Le passage vers une économie plus circulaire implique en effet des réallocations sectorielles d'emploi entre les activités intensives en matières et celles qui contribuent à les économiser. Sont en première ligne les « éco-activités », qui participent directement à la préservation de l'environnement, mais aussi de nombreux secteurs comme la location, la réparation et le réemploi ou la réutilisation, qui allongent la durée de vie des biens et réduisent la production de déchets. Portée par la révolution numérique, une telle mutation pourrait s'accompagner d'une modification radicale des modèles d'affaire économiques. Après avoir défini le périmètre de ces activités, la note évalue le volume d'emploi aujourd'hui concerné à 800 000 emplois équivalents temps plein.

Emploi dans l'économie circulaire, en milliers d'équivalents temps plein, 2008-2014

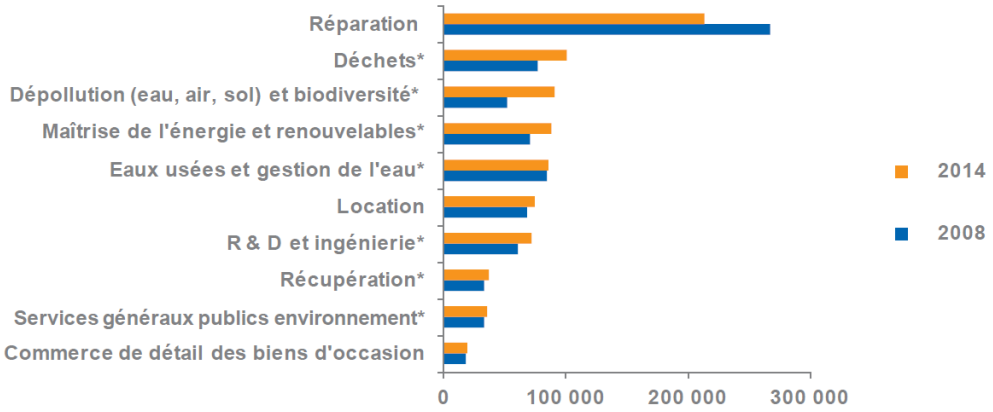

* Calculs SOeS : estimations d'emploi par produits. « Dépollution (eau, air, sol) et biodiversité » intègre l'agriculture biologique (réhabilitation des sols). Les déchets comprennent les déchets radioactifs. Voir Auzanneau M. (2015), *Les éco-activités et l'emploi environnemental en 2013 : premiers résultats*, SOeS.

Champ : France entière.

Sources : enquête Emploi et comptabilité nationale de l'Insee, SOeS, estimations des auteurs

SITE NOTE DOC

Note d'analyse n° 47 – avril 2016 – 8 pages

La voiture sans chauffeur, bientôt une réalité

Lionel Janin, Mehdi Nemri et Christine Raynard

Le véhicule autonome semble engagé sur une voie rapide. Depuis des années déjà, les dispositifs d'aide à la conduite préparaient le terrain. Aujourd'hui, la mise au point d'un véhicule entièrement autonome – soit un robot doté de capacités d'analyse et de pilotage sans intervention humaine – devient une perspective crédible à moyen terme.

Souvent abordé sous l'angle strictement technologique, le véhicule autonome doit aussi se lire comme une manifestation de la transition numérique à l'œuvre dans les transports. On retrouve ici les mêmes facteurs qui ont contribué hier à transformer la téléphonie mobile ou les médias : les effets de réseau jouent à plein, la quête du système d'exploitation fait figure d'enjeu central, des usages innovants laissent présager de nouveaux modèles économiques. Des effets analogues à ceux apparus dans d'autres secteurs sous l'irruption du numérique sont aussi à prévoir, comme l'arrivée de nouveaux acteurs dans la filière automobile, la restructuration de la chaîne de valeur autour de plateformes ou la place croissante que tiendront les services par rapport à la possession d'un véhicule.

La vitesse de déploiement du véhicule autonome n'en demeure pas moins incertaine : elle dépend non seulement de la date de mise au point technique, mais aussi de la pénétration des usages et du renouvellement du parc automobile existant. À titre illustratif, cette note décrit un scénario tendanciel, dans lequel le déploiement est très progressif à partir de 2040 ; et un scénario de rupture où, dès 2020, des véhicules qui ne sont pas encore autonomes mais peuvent le devenir par simple mise à jour logicielle accélèrent la période d'apprentissage et entraînent un déploiement rapide à partir de 2025.

Déploiement du véhicule autonome (en pourcentage du parc automobile)

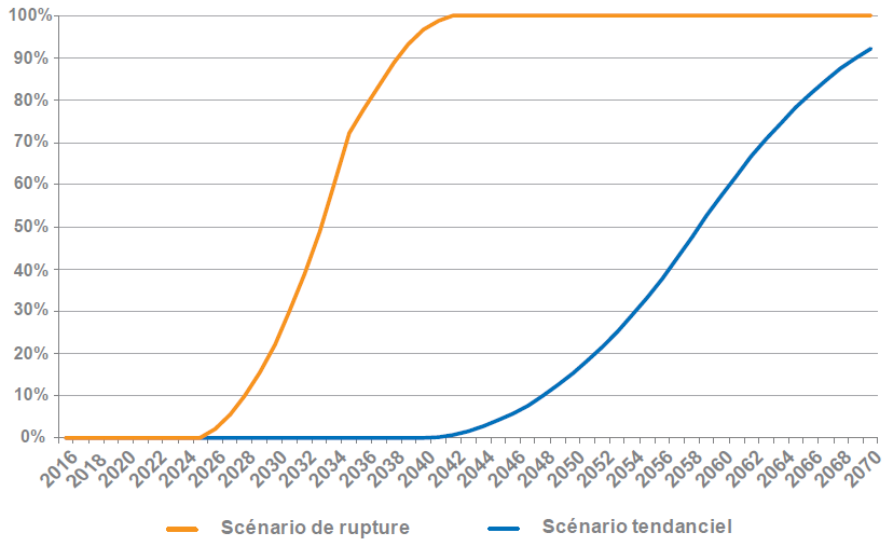

Source : France Stratégie

SITE NOTE

Note d'analyse n° 48 – juin 2016 – 8 pages

L'éducation peut-elle favoriser la croissance ?

Arthur Heim et Jincheng Ni

La théorie économique donne un rôle important à l'éducation dans la dynamique de la croissance, en modifiant la productivité du facteur travail et en augmentant les capacités d'innovation de l'économie. Depuis le milieu des années 1980, l'éducation est étudiée par les macroéconomistes pour identifier son impact sur le progrès économique. En 2011, Hanushek et Woeßmann ont modélisé la relation entre le taux moyen de croissance et des mesures composites de qualité du capital humain.

Appliqué à la France, ce modèle permet d'estimer l'effet sur la croissance d'une amélioration des résultats de son niveau d'éducation mesuré par les tests PISA à travers deux scénarios. Le premier permettrait à la France de rejoindre le niveau PISA de l'Allemagne, le second celui de la Corée du Sud, qui, dans ce classement mondial, atteint les meilleurs scores. Les impacts économiques de ces scénarios, ou plutôt des réformes éducatives qui permettraient d'atteindre de tels scores, seraient substantiels. La croissance du PIB pourrait être rehaussée de respectivement 0,12 et 0,28 point par an d'ici 2050 et de 0,37 et 0,83 point par an entre 2050 et 2075.

De telles estimations sont néanmoins à considérer avec prudence, car il reste délicat de quantifier l'impact causal de la qualité du capital humain sur la croissance. Au-delà de cette difficulté, il est également nécessaire d'identifier les réformes éducatives qui permettraient d'améliorer durablement et significativement les performances des élèves : des évaluations microéconométriques et des calculs coûts-bénéfices bien menés pourraient y contribuer.

Impact économique d'une réforme de l'éducation

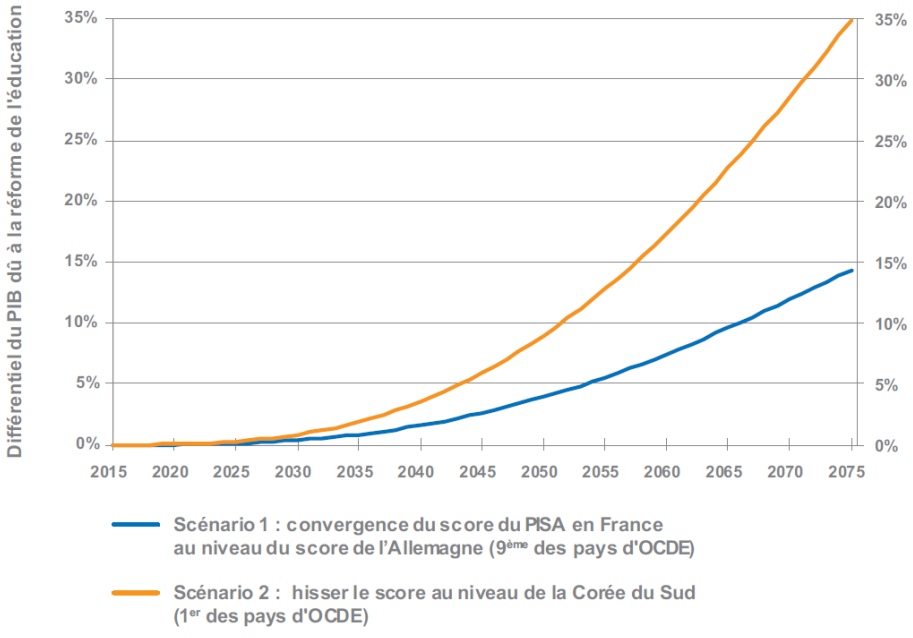

Source : calcul France Stratégie, selon l'application du modèle Hanushek & Woeßmann.

SITE NOTE

Note d'analyse n° 49 – juillet 2016 – 8 pages

L'effet de l'automatisation sur l'emploi : ce qu'on sait et ce qu'on ignore

Nicolas Le Ru

Combien d'emplois sont menacés par l'automatisation ? L'analyse du passé récent montre que les emplois a priori peu automatisables — parce qu'ils nécessitent des interactions sociales, de l'adaptabilité, de la flexibilité ou de la capacité à résoudre des problèmes — sont de plus en plus nombreux en France.

Les emplois plus facilement automatisables ont, quant à eux, légèrement diminué. Aujourd'hui, environ 15 % des salariés occupent de tels emplois en France. Le recentrage des métiers sur les tâches les plus difficilement automatisables, et plus largement la manière dont l'exercice des métiers a évolué, explique l'essentiel de ces évolutions.

Toutefois, la comparaison du degré de robotisation de l'industrie dans d'Europe ou l'exemple du déploiement des caisses automatiques dans la grande distribution montrent que l'automatisation des emplois ne se résume pas qu'à une question technologique : un emploi n'est pas nécessairement remplacé par une machine dès lors qu'il peut techniquement l'être. D'autres facteurs influencent le déploiement des automates comme le mode d'organisation du travail, l'acceptabilité sociale et la rentabilité économique.

La révolution numérique étant à la fois source de destruction, de transformation et de création d'emplois, la seule analyse des emplois potentiellement remplaçables par des machines ou des logiciels ne permet pas de conclure sur l'effet global de l'automatisation sur l'emploi.

Emplois salariés, selon leur rythme de travail et l'application stricte de consignes entre 1998 et 2013 (en million)

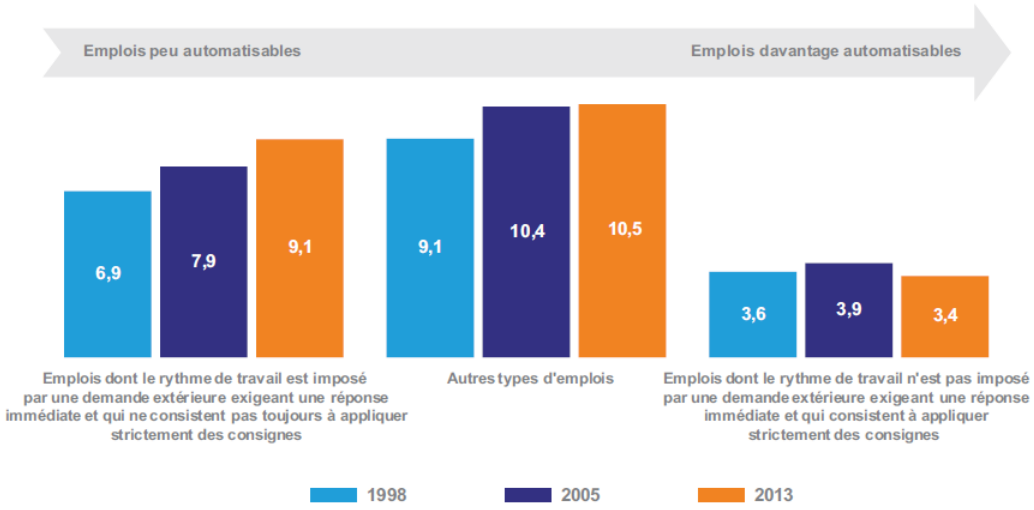

Lecture : Les emplois salariés dont le rythme de travail est imposé par la satisfaction immédiate de la demande des clients et qui ne consistent pas à appliquer strictement des consignes ont augmenté de 1,04 million entre 1998 et 2005 – passant de 6,9 millions à 7,9 millions – puis de 1,14 million entre 2005 et 2013, passant de 7,9 millions à 9,1 millions entre 2005 et 2013.

Source : France Stratégie, d'après Dares-Drees-DGAFP-Insee, enquêtes Conditions de travail.

SITE NOTE

Note d'analyse n° 50 – octobre 2016 – 8 pages

Les transitions professionnelles, révélatrices d'un marché du travail à deux vitesses

Jean Flamand

Depuis le début des années 1980, les transitions professionnelles se sont progressivement intensifiées, et la dernière décennie (2003-2014), marquée par la crise financière en 2008, n'a pas remis en cause cette tendance. Sur ces dix dernières années, la multiplication et le raccourcissement des contrats courts ainsi que l'augmentation des embauches récurrentes chez un même employeur constituent les indices les plus visibles d'une fragilisation du lien existant entre salarié et employeur.

Une analyse des transitions de l'emploi vers le chômage par métiers et par types de contrat montre que le marché du travail français fonctionne à deux vitesses : une partie des actifs se trouve en situation d'instabilité récurrente, aux premiers rangs desquels les jeunes et les moins qualifiés. Dans ce contexte d'instabilité accrue, les chances d'obtention d'un CDI à horizon d'un an sont en baisse et elles restent plus faibles pour un chômeur que pour un salarié en CDD ou en mission d'intérim. Davantage de chômeurs choisissent désormais le statut de non-salariés, mais la majorité des emplois qu'ils retrouvent restent des emplois salariés à durée limitée. Ils sont en outre plus souvent à temps partiel. Ce diagnostic conforte l'importance du débat autour de la flexisécurité : il conduit à s'interroger sur la manière dont les politiques de l'emploi peuvent favoriser l'insertion et le maintien dans l'emploi des plus fragiles, et plus généralement la construction des carrières professionnelles.

Taux de transition annuels de l'emploi vers le chômage selon le domaine professionnel* (2003 à 2014, en %)

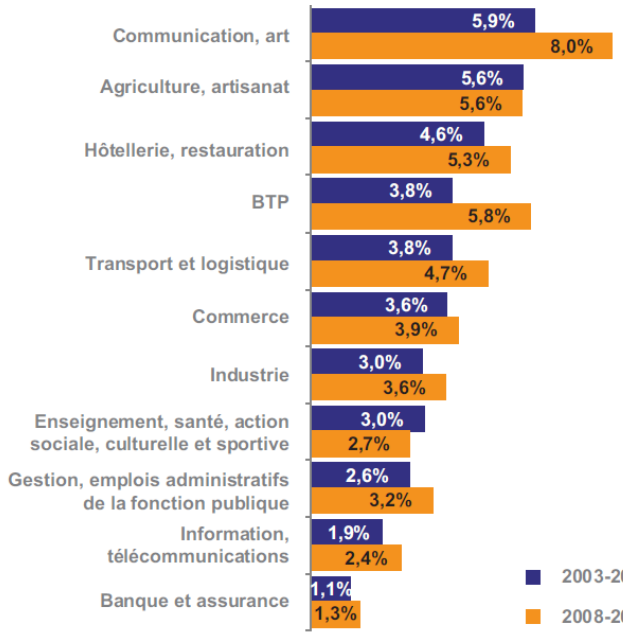

* Les domaines professionnels sont distincts des secteurs d'activité. Ce sont des regroupements de métiers aux mêmes spécialités professionnelles qui correspondent à un niveau agrégé de la nomenclature des Familles professionnelles (Fap).
Champ : France métropolitaine, population des ménages, salariés (hors fonctionnaires) de 15 ans ou plus (âge au dernier jour de la semaine de référence).
Lecture : en moyenne annuelle, entre 2008 et 2014, près de 6 % des salariés du domaine du BTP une année donnée sont au chômage un an après.

Source : France Stratégie, d'après les enquêtes Emploi 2003-2014 (Insee), données pondérées du panel.

SITE NOTE

Note d'analyse n° 51 – janvier 2017 – 12 pages

Peut-on éviter une société d'héritiers ?

Clément Dherbécourt

La fiscalité en matière de successions et de donations est appelée à devenir un enjeu majeur pour la société française. D'abord pour des raisons démographiques, car le décès des générations nombreuses du baby-boom va entraîner une hausse significative des montants transmis chaque année. Mais aussi pour des raisons économiques car sur les vingt dernières années le patrimoine a augmenté plus vite que les revenus et s'est concentré entre les mains des plus aisés. L'augmentation de l'espérance de vie incite par ailleurs à trouver des manières de permettre un meilleur accès des jeunes générations au patrimoine.

Pour lutter contre l'inégalité des chances et éviter l'apparition d'une société à deux vitesses, où le patrimoine serait hérité à un âge avancé par une petite partie de la population, la fiscalité a un rôle important à jouer. La France dispose certes d'une fiscalité redistributive sur les héritages depuis le début du XX^{e} siècle. L'examen d'ensemble de cet outil montre néanmoins son inefficacité à limiter les inégalités de patrimoine et son inadaptation aux enjeux du XXI^{e} siècle.

La note propose de réformer en profondeur la fiscalité des transmissions en la reconstruisant du point de vue des héritiers. Au lieu de taxer les héritages transmis à chaque décès, il s'agit de taxer le patrimoine total reçu par l'héritier au cours de sa vie, de sorte que celui qui reçoit plus paie un taux plus élevé. Afin d'encourager la pratique de la donation et le legs par testament des grands-parents vers les petits-enfants, les sommes reçues par les jeunes héritiers pourraient être imposées à un taux plus faible que celles reçues par les héritiers plus âgés.

Successions et donations annuelles en pourcentage du revenu disponible net des ménages

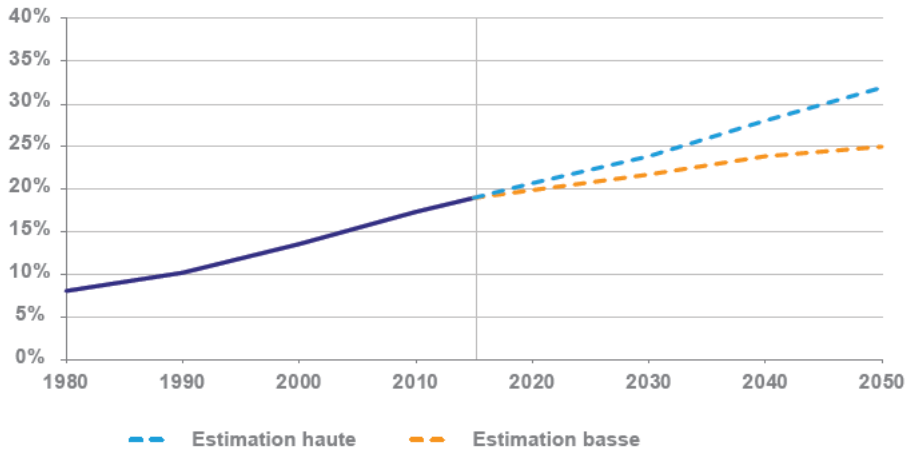

Lecture : les sommes transmises par successions et donations équivalent aujourd'hui à environ 19 % du revenu des ménages, contre seulement 8 % en 1980 (après impôts et y compris prestations). Le poids économique des transmissions devrait continuer d'augmenter au cours des prochaines décennies, pour représenter entre 25 % (scénario bas) et 32 % (scénario haut) du revenu disponible des ménages en 2050.

Note : le patrimoine moyen par âge évolue au même rythme que le PIB par actif dans le scénario bas, et au même rythme qu'entre 1992 et 2010 dans le scénario haut.

Source : France Stratégie, d'après le scénario de croissance central du Conseil d'orientation des retraites et le scénario de population central de l'Insee

SITE NOTE DOC DT

Note d'analyse n° 52 – janvier 2017 – 8 pages

Peut-on estimer le rendement de l'investissement social ?

Arthur Heim

Apparue à la fin des années 1990, la notion d'investissement social a gagné du terrain au point d'inspirer aujourd'hui les orientations de la Commission européenne en matière de politiques sociales. Elle se veut une réponse aux nouveaux risques sociaux nés des évolutions sociétales – monoparentalité, parcours professionnels heurtés, dépendance, etc. Il s'agit d'intervenir en amont pour armer les individus en les dotant en compétences et en capacités d'agir. Les mesures de compensation font place aux mesures de prévention, avec cette idée centrale que la dépense sociale engagée aujourd'hui rapportera à l'avenir. Pour l'État-providence, c'est une révolution copernicienne : soudain les dépenses sociales ne sont plus des charges mais un investissement, dont on peut même concevoir le rendement.

Une telle démarche ne peut conquérir sa crédibilité que si elle parvient à apporter la preuve de ces retours sur investissement. Or une telle démonstration suppose un changement radical d'approche par rapport aux travaux empiriques aujourd'hui disponibles. Dans un premier temps, il faut chercher à mesurer les effets des politiques concernées, en mobilisant les évaluations d'impact des politiques sociales dans tous les domaines.

Dans un second temps, les résultats de ces évaluations peuvent alimenter des modèles économiques liant les coûts et la dépense sociale aux bénéfices ainsi identifiés de façon robuste. Pour y parvenir, il faut améliorer les données disponibles sur le coût des investissements sociaux mais aussi trouver la valeur monétaire des effets induits par l'investissement social – la valeur de gains de performances scolaires, par exemple – avec toute la difficulté que cela suppose.

Estimations du rendement du programme Perry Preschool, une évaluation pionnière et à long terme

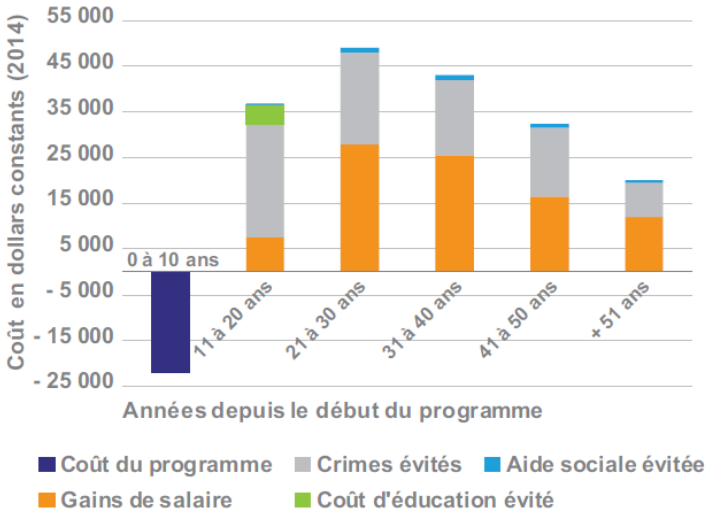

Lecture : ce graphique présente les coûts et bénéfices nets (actualisés au taux de 3 %) par enfant bénéficiaire du programme *HighScope Perry Preschool Curriculum*. Ce programme expérimental d'éducation préscolaire conduit dans les années 1960 aux États-Unis auprès de très jeunes enfants défavorisés a donné lieu aux premiers travaux empiriques rigoureux pour démontrer le rendement à long terme d'un investissement dans la petite enfance. La dernière évaluation démontre que ces enfants, suivis toute leur vie, ont plus souvent obtenu leur diplôme d'études secondaires, ont commis moins de crimes, ont moins recours aux services sociaux et gagnent plus d'argent que la cohorte n'ayant pas bénéficié du programme. De cette évaluation d'impact emblématique, on retient souvent l'idée qu'un dollar dépensé en matière d'intervention précoce peut rapporter 17 dollars à la société.

Source : Council of Economic Advisers (2015), *The Economics of Early Childhood Investments*, Executive Office of the President of the United States, Washington D.C. Les analyses coûts-bénéfices sont tirées de Heckman J.J., Moon S., Pinto R.R., Savelyev P.A. et Yavitz A. (2010), "The rate of return to the HighScope Perry Preschool Program", *Journal of Public Economics*, 94.

SITE NOTE DT

Note d'analyse n° 53 – février 2017 – 12 pages

Dynamique de l'emploi et des métiers : quelle fracture territoriale ?

Frédéric Lainé

Le début du XXI[e] siècle est marqué par un mouvement de concentration de l'emploi dans une douzaine de métropoles françaises. Ce phénomène constitue un tournant par rapport à la seconde moitié du XX[e] siècle, où l'expansion de l'emploi salarié avait profité à toutes les villes, petites et grandes. La métropolisation du développement économique est tirée par une tendance à la concentration géographique des emplois de cadres.

L'exercice de prospective sur les métiers en 2022, mené conjointement par France Stratégie et la Dares, conduit à tabler sur la poursuite de ce mouvement. Il n'est pas néfaste en lui-même : les spécialisations métropolitaines qui se sont forgées au fil des ans traduisent la formation de grands pôles de compétences, construits sur la complémentarité des appareils productifs locaux et sources de création de richesses.

Encore faut-il que ce dynamisme économique des métropoles parvienne à irriguer au-delà, à l'intérieur même des territoires. Cela passe par la capacité des zones périphériques à faire réseau avec les métropoles, qu'il s'agisse d'économie productive (orientée vers les marchés extérieurs) ou d'économie résidentielle (destinée à satisfaire les besoins de la population locale). Un mouvement de déconcentration de certains métiers ou activités dans des aires urbaines de taille plus réduite contribuerait à ce rééquilibrage.

Les métiers à fort potentiel de créations d'emplois (en pourcentage)

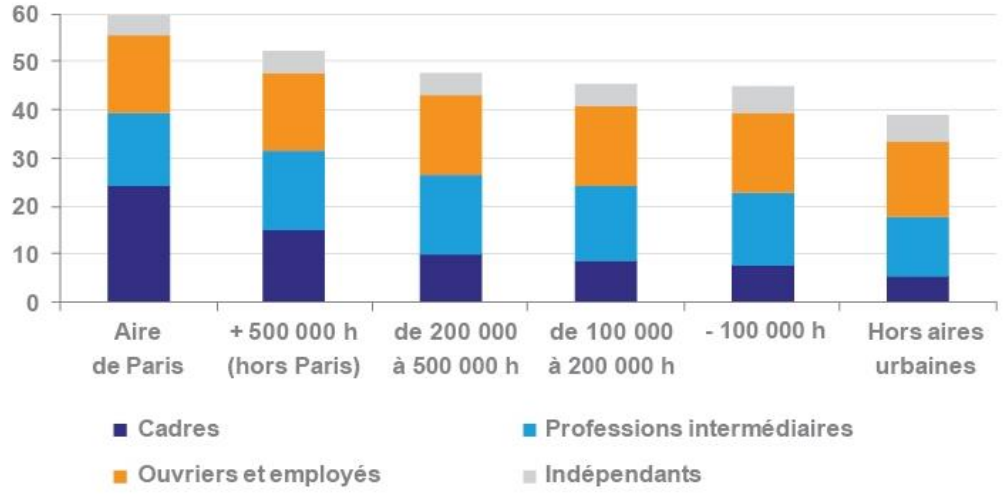

Note : sont retenus les métiers pour lesquels le taux de création d'emplois entre 2012 et 2022 est supérieur à la moyenne générale dans le scénario central.

Lecture : dans l'aire urbaine de Paris, les métiers à fort potentiel de créations d'emplois représentent 60 % de l'emploi total. Dans les aires urbaines de 100 000 à 200 000 habitants, ils représentent 45 % de l'emploi total.

Champ : France entière.

Source : France Stratégie, d'après Insee, recensement de population au lieu de travail de 2011 ; France Stratégie et Dares (2015), *Les métiers en 2022*

SITE NOTE

Note d'analyse n° 54 – mai 2017 – 8 pages

Mettre la fiscalité de l'épargne au service d'une croissance durable

Vincent Aussilloux et Étienne Espagne

Aujourd'hui, la France a besoin de mieux investir, pour faire face aux défis écologiques et à la révolution numérique ainsi que pour favoriser une croissance durable et inclusive de son économie. Dans un contexte où l'endettement public pèse sur les marges de manœuvre de l'État et où les nouvelles régulations financières, parce qu'elles s'attachent – à juste titre – à promouvoir la stabilité financière, tendent à freiner les banques et les assurances dans leur effort de financement des investissements risqués, la fiscalité de l'épargne des ménages peut être un levier utile.

Le stock d'épargne des Français, défini comme l'ensemble des placements qui ont pour objectif principal, du point de vue du ménage qui les possède, de faire fructifier un capital initial sans y travailler lui-même, est de l'ordre de 4 500 milliards d'euros, soit 3,5 fois leur revenu annuel et 43 % de leur patrimoine total. Cette épargne finance d'abord les grands groupes, l'État et l'immobilier, et la part dévolue aux investissements de long terme pour l'appareil productif est modeste. En outre, la dépense fiscale liée à la fiscalité de l'épargne, qui s'élève chaque année à plus d'une dizaine de milliards d'euros, apparaît aujourd'hui complexe : les 54 niches fiscales et sociales servent des objectifs multiples qui visent tout à la fois à encourager les Français à se constituer de l'épargne quelle que soit sa destination finale et à orienter l'épargne vers le financement de nombreux acteurs, secteurs d'activité et types d'actifs.

Améliorer le fléchage de l'épargne vers le financement de long terme de l'économie est possible. Cela peut passer par des mesures non fiscales, assurant notamment une meilleure transparence dans la chaîne qui mène de l'épargne aux investissements qu'elle finance. Cela peut passer également par une rationalisation des niches fiscales et sociales actuelles en les mettant au service de quelques objectifs économiques prioritaires pour la nation, comme la transition écologique.

Deux pistes d'évolution de la fiscalité de l'épargne

Deux pistes d'évolution de la fiscalité de l'épargne sont envisageables, pour mieux servir des objectifs prioritaires pour la nation. La première piste est probablement la plus simple à mettre en œuvre. Il s'agirait de rationnaliser et de verdir les 54 niches fiscales et sociales, actuellement réparties sur plus de 20 supports d'investissement, dans le but de financer la transition énergétique. Pour ce faire, les petites niches jugées peu efficaces seraient éteintes progressivement.

Dans le même temps, une liste « verte », composée d'actifs sélectionnés en raison de leurs externalités positives, serait établie : obligations vertes, crédits immobiliers verts titrisés, actions du secteur *cleantechs*, crédits aux PME innovantes opérant dans le domaine de la transition énergétique, etc. Les avantages fiscaux octroyés aux différents supports d'épargne (assurance vie, PEA, etc.) seraient ensuite conditionnés au fait qu'ils embarquent une proportion d'actifs verts minimale, avec des avantages potentiellement croissants lorsque cette proportion augmente.

La deuxième piste recouvre une évolution plus radicale, consistant à déconnecter totalement l'incitation fiscale du support d'épargne. L'incitation ne serait plus liée au placement de l'épargne sur un livret ou sur un plan d'assurance aujourd'hui commercialisé par les établissements de collecte, mais directement associée à l'évaluation de chaque actif financé *in fine* au regard de l'objectif poursuivi.

Note d'analyse n° 55 – mai 2017 – 8 pages

D'où viennent les écarts de salaire entre les territoires ?

Paul Charruau et Anne Epaulard

Pourquoi est-on mieux payé à Grenoble qu'à Limoges, à Marseille qu'à Béziers ? Plusieurs hypothèses sont généralement avancées. Ces écarts de salaire peuvent s'expliquer par la spécialisation sectorielle d'un territoire et par la densité de son activité économique. Mais ils peuvent tenir également aux caractéristiques de la population qui y réside, à sa structure par âge, à son niveau de diplôme et de qualification. Lequel prime, entre l'effet de densité et l'effet de capital humain ? La question est lourde d'implications pour les politiques d'aménagement du territoire. Car si les écarts de salaire ont pour origine la densité des activités, la tentation sera grande de chercher à concentrer géographiquement les emplois, quel que soit le niveau de qualification. Si c'est le niveau de qualification qui est à l'œuvre, les pouvoirs publics locaux devront concentrer les moyens sur la formation supérieure et s'efforcer d'attirer les plus diplômés sur leur territoire. Si les écarts de salaire sont liés à la taille des zones d'emploi, la politique optimale pourra alors consister à étendre ces zones, par exemple en intensifiant les réseaux de transport.

Appuyée sur **une étude statistique**, cette note fournit un élément de réponse. Au-delà des effets de structure liés au poids des différentes activités présentes sur les territoires, elle montre que les écarts de salaire résultent pour une bonne part du niveau de qualification des populations, qui a des effets positifs sur l'ensemble de l'économie locale. En revanche, l'effet de densité apparaît négatif ou neutre selon les catégories de population.

Salaires, densité et concentration de diplômés, pour les cadres

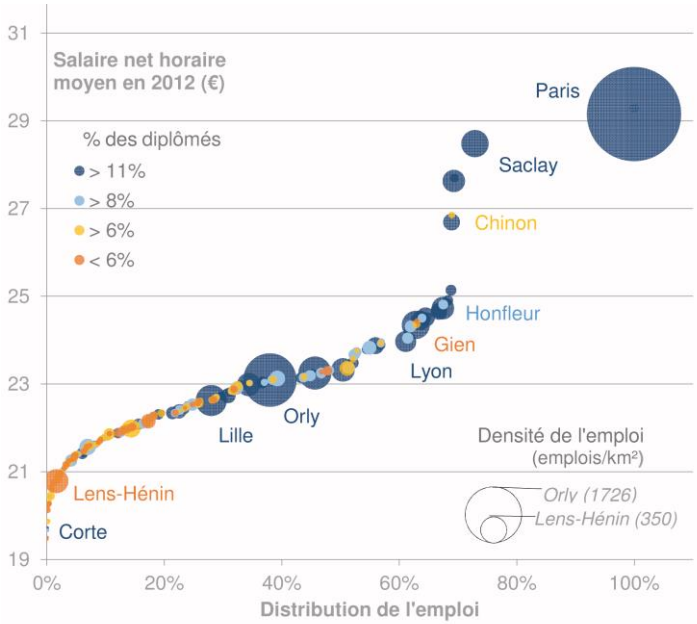

Lecture : la zone d'emploi d'Orly comporte 1 726 emplois par km² et plus de 11 % de sa population (de 15 ans ou plus non scolarisée) est diplômée du supérieur long. Dans cette zone, le salaire net horaire moyen des cadres s'élève à 23 euros ; 38 % de l'emploi total des cadres se situe dans des zones où le salaire moyen des cadres est en dessous de ce niveau. Qu'elles soient plus ou moins denses en emplois (taille de la bulle), les zones d'emploi les plus concentrées en diplômés (en bleu foncé) ont tendance à se situer en haut de la distribution des salaires moyens, à catégorie socioprofessionnelle donnée.

Source : Insee — DADS 2012, recensement de population 2011 et 2012

SITE NOTE DT

Note d'analyse n° 56 – mai 2017 – 8 pages

Places en crèche : pourquoi l'Allemagne fait-elle mieux que la France depuis dix ans ?

Catherine Collombet, Gautier Maigne et Bruno Palier

L'Allemagne a longtemps accusé un important retard en matière de capacité d'accueil collectif des jeunes enfants (du moins en Allemagne de l'Ouest). Au début des années 2000, elle a pris conscience que ce déficit en places de crèche avait des conséquences négatives aussi bien sur le développement des enfants que sur les taux d'emploi féminin et de fécondité. Notre voisin d'outre-Rhin s'est alors assigné des objectifs ambitieux et volontaristes, à hauteur d'un véritable choix de société : plusieurs lois successives ont programmé la construction de près de 400 000 places de crèche sur la période 2005-2018. La France, où l'orientation en faveur de la prise en charge des jeunes enfants en dehors de la famille est plus ancienne, visait quant à elle une hausse de l'ordre de 150 000 places entre 2005 et 2017.

Sur cette période, on constate aujourd'hui que le taux de réalisation est d'environ 55 % pour la France, contre près de 90 % pour l'Allemagne. Portée par un effet de rattrapage et par une forte demande sociétale, celle-ci a pu ainsi doubler sa capacité d'accueil collectif des enfants de moins de 3 ans et dépasser même la France dans ce domaine. L'ampleur et la rapidité de cette dynamique ne s'expliquent pas par un niveau plus faible des normes allemandes en matière de sécurité, de qualification du personnel ou d'encadrement des enfants accueillis. En revanche, la gouvernance du système de crèche, en particulier le droit opposable à une solution d'accueil pour les enfants à partir d'un an, semble avoir joué un rôle important pour stimuler la création de places en Allemagne. Cet exemple conduit à s'interroger sur la nécessité de faire évoluer la gouvernance de l'accueil de la petite enfance en France, dont le modèle actuel paraît avoir atteint ses limites.

Part des enfants de moins de 3 ans en accueil collectif en France et en Allemagne : objectifs et réalisation, 2006-2015

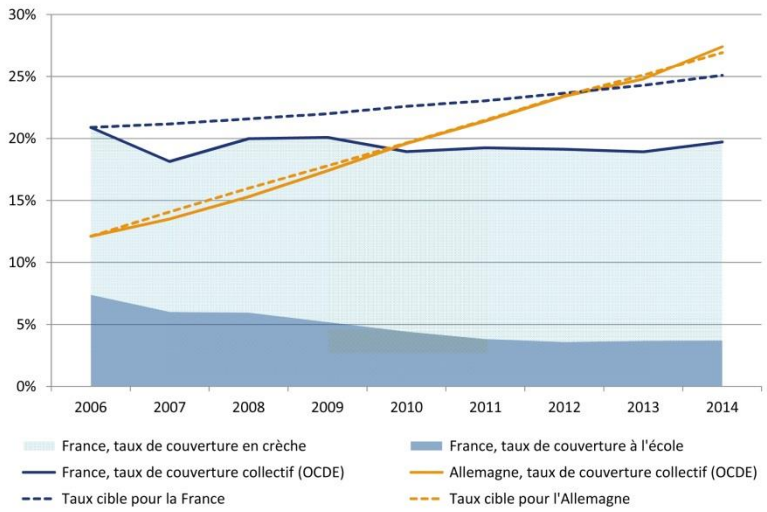

Source : France Stratégie, d'après les données OCDE (indicateur PF3_2 « Participation rates in formal childcare and pre-school services, 0 to-2-year olds, 1995-2015 ») pondérées par la place de l'accueil collectif dans l'accueil formel dans chaque pays (données ONPE pour la France ; données Landermonitor pour l'Allemagne).

SITE NOTE DOC

Note d'analyse n° 57 – juillet 2017 – 8 pages

Croissance de la productivité en France : le rôle de la réallocation des parts de marché entre entreprises

Haithem Ben Hassine

Les gains de productivité sont une composante essentielle de la croissance de l'économie. Alors qu'une décennie s'est écoulée depuis la crise financière, le rebond de la productivité se fait attendre : elle ne progresse en France que de 0,2 % par an en moyenne depuis 2012, soit un rythme plus de trois fois inférieur à celui d'avant-crise. Si les gains de productivité devaient demeurer faibles, les conséquences pour le niveau de vie futur des Français seraient profondes et leurs capacités à faire face aux défis collectifs sérieusement entamées.

Afin de comprendre les mécanismes à l'œuvre, l'analyse au niveau de l'ensemble de l'économie ne suffit pas. C'est pourquoi cette Note d'analyse présente les principaux résultats d'un travail mené au niveau le plus fin des entreprises et par secteur. Il en ressort que depuis le début des années 2000, la réallocation des parts de marché entre entreprises semble jouer en France le rôle principal dans les gains de productivité, aussi bien avant qu'après la crise. C'est la perte brutale d'efficience des entreprises pérennes qui explique le recul spectaculaire de la productivité après la crise : elles n'ont pu ajuster complètement leur appareil de production au recul des ventes. Même si cette situation fait peser un risque d'obsolescence sur un outil de production durablement sous-utilisé, l'analyse permet ainsi d'espérer que la productivité pourra retrouver un rythme de croissance plus soutenu une fois la reprise solidement installée.

Estimation de la croissance de la productivité globale des facteurs en France (2000-2016)

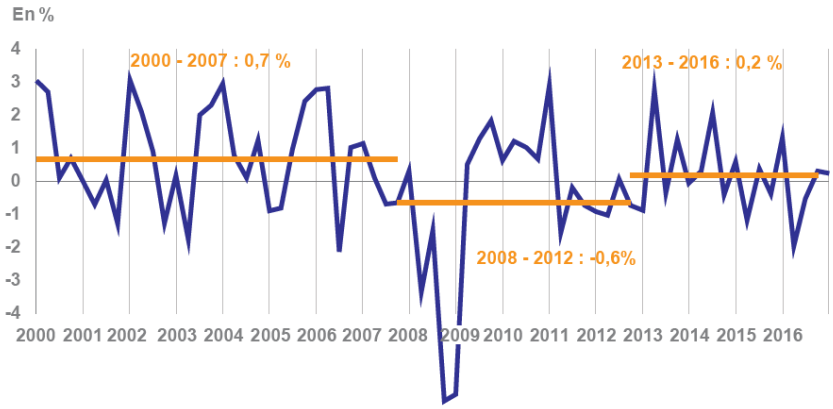

Note de lecture : Le taux de croissance trimestriel annualisé de la PGF correspond au taux de croissance que connaîtrait la PGF sur un an si elle évoluait sur l'année au même rythme que durant le trimestre considéré. Le taux de croissance annuel moyen de la PGF pour les secteurs marchands s'établissait à 0,7 % sur la période 2000-2007, à -0,6 % sur la période 2008-2012 et à 0,2 % sur la période 2013-2016.

Méthodologie : La croissance de la PGF est estimée de manière usuelle en corrigeant la croissance de la valeur ajoutée des secteurs marchands de deux termes : le taux de croissance des services du capital estimé comme la croissance du stock de capital net des entreprises financières et non-financières et le taux de croissance des services du travail, estimé comme le taux de croissance des heures travaillées dans le secteur marchand. Chacun de ces termes est pondéré par la part de chaque facteur (travail ou capital) dans la valeur ajoutée.

Taux de croissance trimestriels annualisés - Champs : ensemble des secteurs marchands

Source : Insee, calculs France Stratégie

SITE NOTE

Note d'analyse n° 58 – juillet 2017 – 8 pages

Perspectives de développement des autocars

Christine Raynard et Jincheng Ni

La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015 a libéralisé le transport régulier interurbain de voyageurs par autocar en France pour toute liaison supérieure à 100 kilomètres. Sur les cinq compagnies qui se sont lancées sur ce marché, seules trois subsistaient un an plus tard. Le modèle économique reste en effet déficitaire, en raison de tarifs très bas. Cependant le trafic est en pleine expansion. Selon l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (Arafer), le nombre de passagers en 2016 dépasse les 6 millions. À la fin du premier trimestre 2017, le secteur comptait 2 100 emplois, en incluant les emplois créés par les opérateurs et par leurs soustraitants ou partenaires.

Cette croissance rapide a deux conséquences. D'une part, l'opérateur ferroviaire historique — la SNCF, avec quelque 150 millions de passagers en 2015[1] — voit sa part de marché grignotée puisqu'une partie du trafic par autocar se faisait hier en train. Également attaquée par le covoiturage, la SNCF réplique par une stratégie de baisse des prix et de services low cost, qui tend à réduire sa rentabilité. D'autre part, les autocars longue distance ont connu un essor si rapide qu'il n'a pas été possible d'anticiper l'aménagement, voire la création de gares routières ou de points d'arrêt pour accueillir les passagers dans de bonnes conditions. Ce chantier devient une priorité.

Ces deux enjeux sont d'autant plus importants que le marché des autocars devrait poursuivre sa forte expansion dans les années à venir. Selon le scénario le plus favorable, le nombre de passagers annuels pourrait atteindre 25 millions d'ici à 2030, soit 12 % du trafic ferroviaire longue distance en voyageurs-km (TGV et Intercités). Le nombre d'emplois total du secteur pourrait dépasser les 5 000 à cette date.

Évolution du trafic en autocar, en France et en Allemagne (en millions de passagers par an)

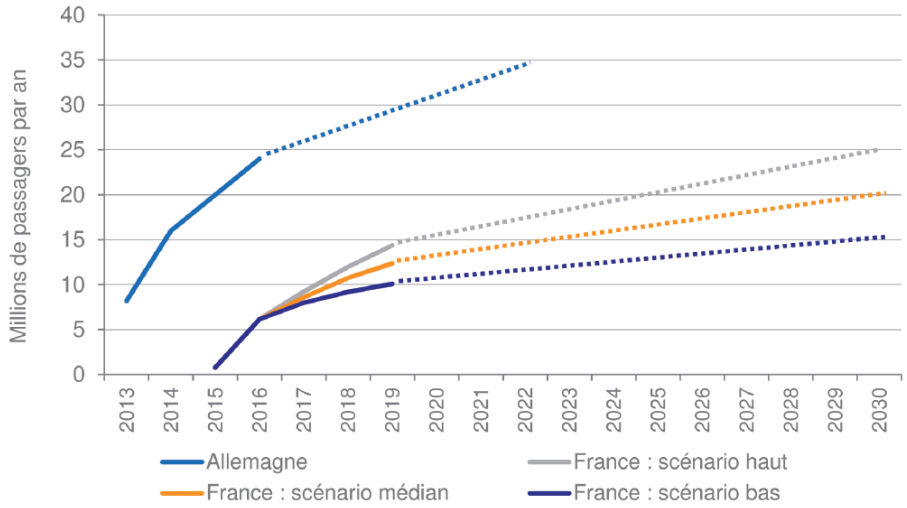

Source : France Stratégie

Note d'analyse n° 59 – août 2017 – 12 pages

Transition énergétique allemande : la fin des ambitions ?

Étienne Beeker

En 2011, à la suite de la catastrophe nucléaire de Fukushima, les autorités allemandes lancent la transition énergétique ou *Energiewende*, promue au rang de projet de société par le soutien quasi unanime de la population. L'enthousiasme a bientôt franchi le Rhin, au point que ce tournant énergétique est apparu à beaucoup de Français comme le modèle à suivre. L'abandon du nucléaire et des énergies fossiles, leur remplacement par des énergies renouvelables, si possible locales, le développement de la mobilité électrique et l'accession à une économie non émissive en carbone constituaient des buts vertueux qui paraissaient envisageables à relativement court terme et au prix d'un effort financier raisonnable.

Aujourd'hui l'horizon s'est obscurci. L'Allemagne produit certes un tiers de son électricité grâce aux énergies renouvelables mais elle paie cette performance remarquable au prix fort, le prix de l'électricité pour les petits consommateurs ayant plus que doublé entre 2000 et 2013. Parallèlement, elle continue d'avoir largement recours au charbon pour produire son électricité et reste un des pays d'Europe les plus émetteurs en CO_2 par habitant. Fermer les centrales au charbon et au lignite est un objectif qui divise la population et met en jeu la sécurité de son approvisionnement. Le développement massif des énergies renouvelables intermittentes a compromis l'équilibre du système électrique et impose la construction de milliers de kilomètres de lignes à haute tension, sur fond de forte opposition locale. Une éventuelle électrification du transport plongerait encore davantage dans la crise le secteur automobile, déjà fragilisé par les scandales successifs.

Dans ce contexte, les élections fédérales prévues pour le 24 septembre 2017 pourraient bien imprimer une courbe moins ambitieuse au « tournant énergétique ».

Évolution comparée des émissions de gaz à effet de serre en Allemagne, en France et en UE (base 100 en 2005)

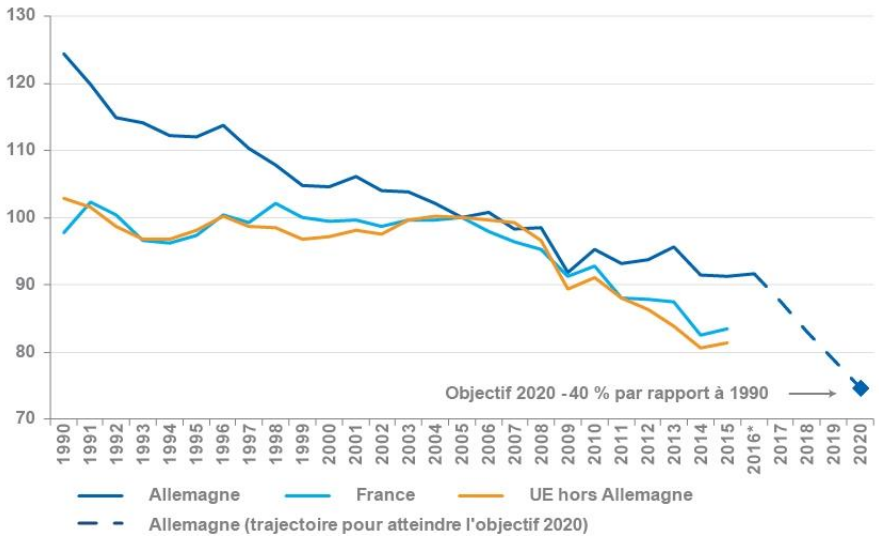

Source : Eurostat et BMWi, calculs France Stratégie

SITE NOTE CP

Note d'analyse n° 60 – septembre 2017 – 8 pages

Salarié ou indépendant : une question de métiers ?

Cécile Jolly et Jean Flamand

Depuis trente ans, les statuts d'emploi se sont diversifiés et les formes alternatives au CDI se sont diffusées dans de nombreux métiers. Leur essor est loin d'être homogène selon les professions, et les évolutions sur longue durée (1984-2014) ne pointent pas toutes vers une érosion du salariat ou une intermittence des parcours. La nature du métier et la manière de l'exercer sont donc liées : les modèles économiques, les modes de gestion de la main-d'œuvre et les réglementations du marché du travail façonnent et modifient au fil du temps le lien entre profession et statut d'emploi, donc l'identification de l'un à l'autre dans l'imaginaire collectif.

Pour caractériser ce lien, cette note propose une typologie des métiers en quatre classes. Dans près d'un métier sur deux, le CDI régule toujours plus de 80 % des emplois et les contrats à durée limitée (CDL) comme l'indépendance statutaire n'y progressent que marginalement : ce sont des métiers de *permanents*.

Symétriquement, le salariat a progressé dans les métiers d'*indépendants traditionnels*, ceux où l'indépendance était et demeure le statut d'emploi majoritaire. D'autres professions, anciennes ou plus émergentes, recourent désormais à des statuts d'emploi plus diversifiés, même si le CDI reste la norme : un usage accru des CDL caractérise les métiers que l'on pourrait qualifier d'*intermittents* et les métiers de *free lances* ou de *néo-artisans* sont ceux qui comptent un nombre croissant de travailleurs indépendants en solo.

Par ailleurs, si le statut d'emploi est lié au métier, il révèle plus encore les disparités entre catégories socioprofessionnelles : les cadres sont plus souvent *permanents* et les ouvriers plus souvent *intermittents*.

Évolution de la répartition des statuts d'emploi selon le niveau de qualification des métiers

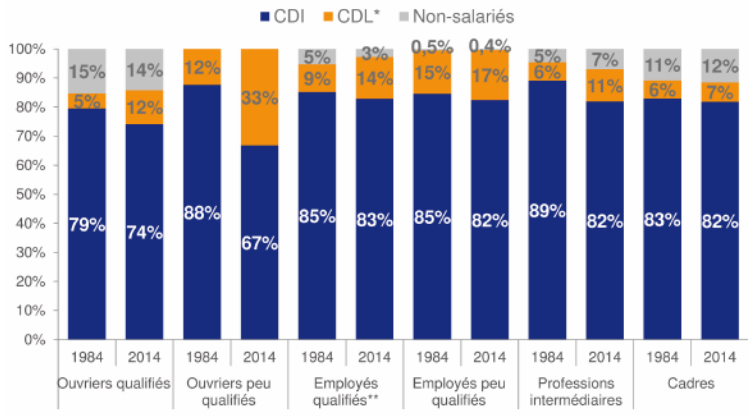

* Intérim, CDD (y compris apprentis, stagiaires et contrats aidés).

** Hors armée, police, pompiers.

Note : données en moyenne annuelle sur trois ans. C'est la catégorie socioprofessionnelle dominante du métier qui est retenue.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans et plus.

Source : France Stratégie, à partir de Dares, enquêtes Emploi 1982-2014 (Insee).

SITE NOTE DOC CP

Note d'analyse n° 61 – septembre 2017 – 8 pages

Élèves, professeurs et personnels des collèges publics sont-ils équitablement répartis ?

Clément Dherbécourt et Nicolas Le Ru

Les collèges publics scolarisent aujourd'hui 2,5 millions d'élèves dans un système unifié et doté d'une offre de formation homogène. La loi prévoit en revanche que les moyens puissent être modulés en fonction des difficultés socioéconomiques des élèves. De fait, la répartition des moyens des collèges, au total 23 milliards d'euros aujourd'hui (1 point de PIB), aboutit à ce que davantage de postes soient alloués en moyenne aux élèves issus de milieux défavorisés. Mais ce qui est vrai en moyenne ne l'est pas établissement par établissement. En effet, certains collèges hors éducation prioritaire apparaissent ainsi mieux dotés que nombre des établissements d'éducation prioritaire.

Cette note montre que les moyens alloués aux établissements, en particulier parmi les collèges hors éducation prioritaire, sont très hétérogènes, que ces moyens soient mesurés en nombre de personnels par élève, en dépense par élève ou en nombre d'élèves par classe. L'analyse des données disponibles et utilisées par l'administration pour allouer des moyens — comme la localisation dans un territoire rural, l'origine sociale des élèves ou les offres de formation — n'explique qu'une part limitée des écarts observés. En revanche, l'inertie liée à la taille ou à la labellisation des établissements en éducation prioritaire semble déterminer sur plusieurs années les moyens alloués aux collèges.

Au final, une réflexion sur l'affectation des élèves et des personnels et sur les conditions d'ouverture et de fermeture de classes semble nécessaire, afin de mieux adapter les moyens des collèges aux évolutions démographiques et sociales rencontrées sur le terrain.

Décomposition des collèges publics de France métropolitaine, des moins dotés aux mieux dotés en nombre de postes par élève

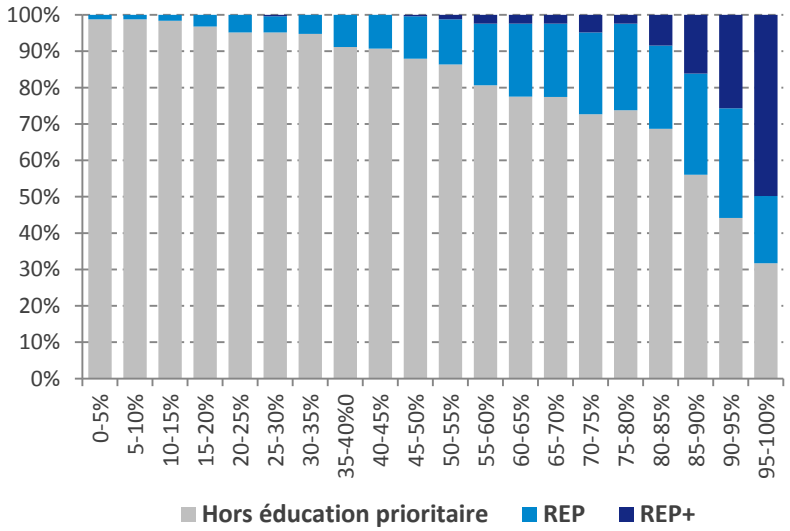

Champ : collèges de plus de 100 élèves de France métropolitaine.

Lecture : parmi les 5 % des collèges publics les plus dotés, 33 % sont des collèges hors éducation prioritaire.

Source : France Stratégie, d'après données SIASP (INSEE) et effectifs d'élèves.

Note d'analyse n° 62 – octobre 2017 – 12 pages

Comment assurer la résorption des dettes publiques en zone euro ?

Vincent Aussilloux, Marie Cases, Christophe Gouardo et Fabrice Lenglart

Afin d'assurer la pérennité de la monnaie commune, les États doivent s'entendre sur l'architecture qu'ils souhaitent à terme pour la zone euro. Cependant, quel que soit le choix de la réforme retenu, un obstacle peut se dresser devant eux pour la mettre en œuvre : le niveau élevé des dettes publiques et les écarts importants de ce point de vue entre pays européens, qui cristallisent les oppositions. Certes, les dettes publiques restent à des niveaux qu'une politique budgétaire rigoureuse permet de résorber. Mais cette stratégie n'est pas sans risque. En effet, elle ne peut porter pleinement ses fruits que dans quinze ou vingt ans, si bien qu'elle laisse vulnérables les États fortement endettés si un choc économique externe devait survenir d'ici là ; en cas de défaut d'un grand pays, les conséquences pour l'ensemble de la zone euro seraient démesurées. Parce que la résorption des dettes publiques constitue une condition nécessaire pour parvenir à une architecture saine, solide et durable pour la zone euro, elle risque de repousser *de facto* l'achèvement de cette réforme, pourtant indispensable, à un horizon lointain et incertain.

C'est pourquoi, tout en recommandant de poursuivre la consolidation engagée, cette note explore les voies complémentaires possibles pour traiter ce problème de dettes publiques élevées, si la situation exigeait un traitement plus rapide. L'exercice est difficile et il réclame sans aucun doute de sortir des sentiers battus. Ces nouvelles voies à explorer sont au nombre de trois et elles ne sont pas exclusives l'une de l'autre.
La première consiste à ce que les États de la zone euro s'engagent conjointement à soutenir un pays, en cas de conjoncture difficile, pendant que celui-ci procède aux efforts nécessaires pour assainir sa situation budgétaire. Cet effort de solidarité de tous, qui resterait circonscrit et conditionnel aux efforts accomplis par l'État aidé, renforcerait l'adhésion collective à la démarche de redressement des finances publiques et la crédibilité de la trajectoire de réduction de la dette.

Concomitamment à l'augmentation des dettes publiques, les vingt dernières années ont été marquées par une forte progression du patrimoine des ménages en Europe, en particulier immobilier, avec une distribution très inégale de cet enrichissement. Ceci ouvre une deuxième voie qui permettrait à un État excessivement endetté de décréter qu'il devient copropriétaire de tous les terrains construits résidentiels à hauteur d'une fraction limitée de leur valeur. Il deviendrait ainsi créditeur d'une somme annuelle, correspondant à la rémunération du droit d'occupation du sol. Tout propriétaire pourrait différer son paiement, dont le montant cumulé interviendrait alors au moment de la vente ou de la transmission du bien.

Enfin, la troisième voie reposerait sur la recherche d'un soutien auprès de la Banque centrale européenne, qui rachèterait une partie de la dette obligataire des États européens trop endettés et garderait ces titres à son bilan en les transformant en obligations perpétuelles non porteuses d'intérêt.

Les trois voies explorées ici présentent inévitablement un caractère inédit et radical, que certains iront jusqu'à qualifier de dangereux. Elles soulèvent des difficultés politiques et juridiques évidentes. Le débat mérite néanmoins d'être abordé à froid, afin d'éviter d'avoir à prendre dans l'urgence des décisions non préparées en cas de choc économique d'envergure survenant dans la zone euro.

Note d'analyse n° 63 – novembre 2017 – 8 pages

Le Fonds Spinelli : un pacte européen pour les compétences

Vincent Aussilloux, Boris Le Hir et Hadrien Leclerc

L'Europe contribuera fortement à la prospérité et à l'équité de nos sociétés si elle parvient à favoriser les investissements de long terme dans le capital humain. C'est en aidant de façon directe et visible les citoyens qu'elle pourra espérer reconquérir les cœurs. Cette note propose la mise en place d'un système de prêts communautaire pour financer la formation professionnelle, avec quatre publics cibles : les personnes en situation de chômage et les jeunes sans diplôme ; les étudiants déjà engagés dans l'enseignement supérieur, pour une année d'étude supplémentaire ; les salariés et les indépendants qui souhaitent se reconvertir ; enfin les réfugiés afin de favoriser leur insertion sur le marché du travail.

Le « Fonds Spinelli » créé pour porter le dispositif emprunterait sur les marchés financiers afin d'accorder ces prêts directement aux citoyens. Les formations cibleraient les métiers en tension et les compétences spécifiques recherchées par les entreprises, dont la liste serait établie par pays. Le contenu et le programme des formations seraient définis et révisés régulièrement sur la base des meilleures pratiques pédagogiques. Enfin, le remboursement serait conditionnel au fait que le bénéficiaire accède à un emploi correctement rémunéré.

Déployé en permanence dans toute l'Union européenne, le dispositif apporterait un soutien à la croissance et à la justice sociale. Mais le Fonds Spinelli — ainsi baptisé en hommage au résistant italien Altiero Spinelli, un des pères de la construction européenne — serait également un excellent instrument de stabilisation conjoncturelle pour la zone euro. Les États membres pourraient décider d'augmenter substantiellement l'offre de formation dans un pays frappé par un ralentissement économique sévère : cette injection de fonds publics dans une économie en crise contribuerait à la stabiliser à court terme, tout en améliorant le capital humain pour accroître le potentiel de croissance à moyen et long termes. D'une façon générale, en contribuant à la convergence macroéconomique des pays, un tel mécanisme renforcerait la stabilité de la monnaie unique.

The Spinelli Fund: A European Compact for Skills

This paper proposes the introduction of a new European lending system to finance vocational training, targeting four types of people: the unemployed and young people with no higher education, students who wish to do an additional year of study, the employed and self-employed who want to retrain and refugees. The fund that would be created to support this scheme would borrow on the financial markets to directly lend money to the eligible citizens. Training programmes would target occupations that face manpower shortages and specific skills that are in high demand by companies. A list of these jobs and skills would be drawn up country by country. The syllabuses would be defined and regularly reviewed on the basis of the best pedagogical practices. Finally, reimbursement of the loan would be contingent on the beneficiary landing a decently paid job. This scheme, which would be permanently instituted across the EU, would spur growth and foster social justice. Named after one of the founding fathers of the EU, the Italian Altiero Spinelli, the fund would also be an excellent instrument for macroeconomic stabilisation of the eurozone. Members states would be able to decide to substantially increase the scope of vocational training in a country faced with a severe economic downturn. This injection of public funds in a recessionary economy would contribute to stabilizing it in the short term while increasing potential growth by improving citizens' skills. Moreover, by favouring macroeconomic convergence between countries, the Spinelli Fund would reinforce the stability of the single currency.

Note d'analyse n° 64 – novembre 2017 – 12 pages

Dynamique de l'emploi dans les métropoles et les territoires avoisinants

Cécile Altaber (CGET) et Boris Le Hir (France Stratégie)

La réforme territoriale de 2014 puis 2015 a élargi les compétences des métropoles pour leur donner les moyens de soutenir leur croissance économique, alors qu'elle a plus clairement confié la responsabilité de l'équilibre territorial aux régions et celle de la solidarité et de la cohésion sociale aux départements. Le Pacte État-métropoles signé en juillet 2016 a toutefois affirmé la nécessité de renforcer les coopérations entre les métropoles et les territoires qui les entourent. Dans ce contexte, cette note dresse un état des lieux du dynamisme et du rayonnement régional de douze métropoles en matière d'emploi : Aix-Marseille, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nantes, Nice, Rennes, Rouen, Strasbourg et Toulouse.

L'analyse des dynamiques fait ressortir d'importantes disparités entre ces grandes villes, une croissance systématiquement plus forte aux franges de leurs aires urbaines et, au centre, un rôle déterminant des secteurs dits de la « base compétitive » — industrie manufacturière, services aux entreprises, commerce de gros et transport de marchandises — qui explique une grande partie du surcroît de performance des métropoles.

En ce qui concerne les effets d'entraînement, l'étude identifie plusieurs groupes de métropoles. Certaines partagent leur dynamique d'emploi avec les territoires régionaux avoisinants : c'est le cas de Lyon, Nantes, Marseille et, dans une moindre mesure, de Bordeaux et Rennes. Viennent ensuite les métropoles qui se développent en relatif isolat : Lille, Toulouse, Montpellier. Grenoble et Strasbourg présentent quant à elles une dynamique d'emploi inversée, plus forte dans les territoires avoisinants qu'au centre. Enfin, les territoires de Nice et Rouen apparaissent à la peine sur le plan de l'emploi.

Ce diagnostic d'ensemble reste très factuel. Des études complémentaires seront nécessaires pour mieux identifier ce qui détermine la dynamique des métropoles et leur capacité d'entraînement.

Dynamique de l'emploi dans les métropoles et dans les territoires avoisinants : des situations différenciées

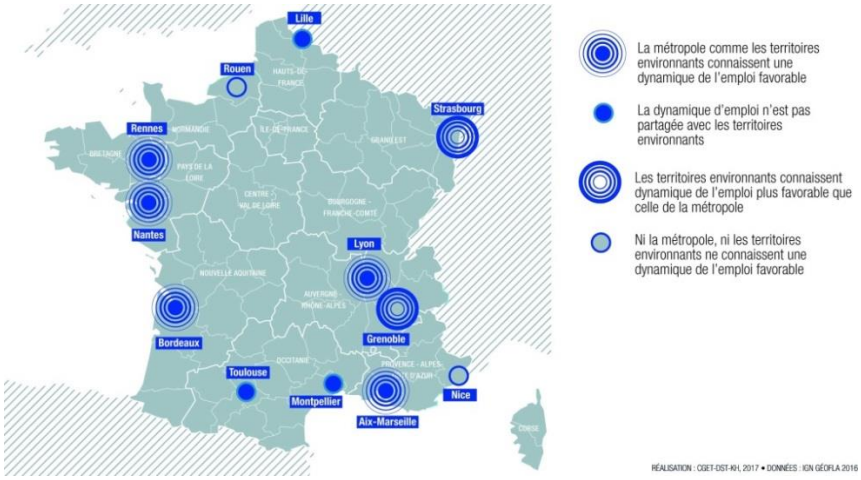

SITE NOTE ÉTUDE CP

Note d'analyse n° 65 – mars 2018 – 8 pages

Les tiers dans la relation de travail : entre fragmentation et sécurisation de l'emploi

Jean-Yves Kerbouc'h et Emmanuelle Prouet

Dans un contexte de carrières professionnelles moins linéaires et de mutation des formes de travail se développent des relations d'emploi dites triangulaires, où des tiers – agences d'intérim, portage salarial, plateformes numériques, etc. — s'immiscent dans la relation entre le travailleur et son donneur d'ordres. Ce phénomène peut s'analyser à la fois comme la conséquence et la cause de l'effritement du lien salarial direct. La répartition des responsabilités entre le salarié et son employeur, ou entre l'indépendant prestataire et son client, s'en trouve modifiée et parfois fragilisée. Mais ces tiers peuvent aussi jouer un rôle positif en garantissant à certains travailleurs une continuité de l'emploi.

Il importe de mieux cerner cette ambivalence. Pour y voir plus clair, cette note propose une typologie des différents tiers dans la relation de travail, selon leur statut juridique et leurs objectifs. Certains assument un statut d'employeur, d'autres se posent en simples intermédiaires. Certains répondent à une demande de flexibilité de la main-d'œuvre, d'autres visent à « partager » des salariés, à favoriser l'insertion des personnes éloignées de l'emploi ou à soutenir un secteur d'activité.

Ces relations triangulaires ne concernent qu'une faible part de l'emploi en France. Elles sont souvent restreintes à des métiers particuliers ou à des populations spécifiques. Certaines pourtant ont un poids non négligeable — l'intérim représente près de 3 % de l'emploi salarié et les services à la personne intermédiés moins de 2 % —, d'autres pourraient connaître un fort développement, notamment dans les plateformes numériques. Ce paysage en évolution fournit matière à de riches débats sur le niveau de régulation possible et souhaitable, dans le cadre d'une réflexion plus globale sur les droits attachés à la personne et sur la sécurisation des parcours professionnels.

Les trois grandes catégories de tiers

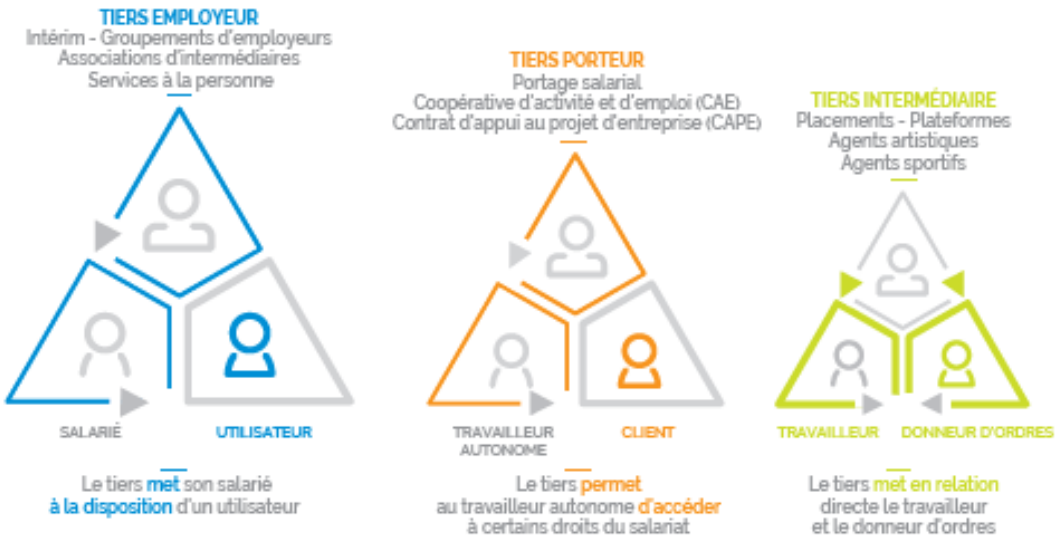

Source : France Stratégie

SITE NOTE

Note d'analyse n° 66 – mars 2018 – 12 pages

Un nouvel âge pour l'école maternelle ?

Daniel Agacinski et Catherine Collombet

Pionnière dans l'accueil universel des enfants, l'école maternelle française a longtemps bénéficié d'une excellente réputation, au point de servir de modèle à l'étranger. Aujourd'hui, une comparaison européenne conduit à un tableau quelque peu différent, pour trois raisons.

Tout d'abord, la France présente une dépense par élève relativement faible et des classes de taille importante. Ensuite, notre école maternelle se caractérise par une forte et constante focalisation sur la préparation aux apprentissages formels de l'école élémentaire, que l'on ne retrouve pas – avec une telle ampleur – chez nos voisins. Une inflexion récente et des textes officiels qui appellent à prendre en compte le développement de l'enfant dans toutes ses dimensions – sensorielle, motrice, cognitive, sociale et affective – n'ont pas effacé cette « primarisation » de la maternelle. La formation des enseignants de maternelle, poussée mais peu spécialisée, n'a fait qu'accentuer la tendance. Enfin, le modèle français, dual, avec une forte césure entre l'accueil des 0-3 ans et la préscolarisation à partir de cet âge, apparaît désormais de plus en plus isolé face au développement en Europe des systèmes « intégrés » d'accueil du jeune enfant, qui traitent comme un bloc la période allant de la première année à l'âge de la scolarité obligatoire.

Comment tirer parti de ces constats pour dessiner l'avenir de l'école maternelle française ? À court terme, il serait pertinent d'expérimenter un renforcement de l'encadrement des élèves, en le hissant à la moyenne de l'OCDE. Il conviendrait aussi d'améliorer la spécialisation des enseignants et la qualification des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem), et de mieux accompagner les innovations pédagogiques initiées par les enseignants. À plus long terme, l'évolution vers un système intégré, regroupant progressivement dans un dispositif commun l'école maternelle et les modes actuels d'accueil des enfants de moins de 3 ans est à envisager. La note décrit les principales étapes d'un tel processus, en s'inspirant de l'expérience de plusieurs pays ayant suivi cette voie.

Nombre d'élèves par enseignant dans les structures d'éducation pré-primaire

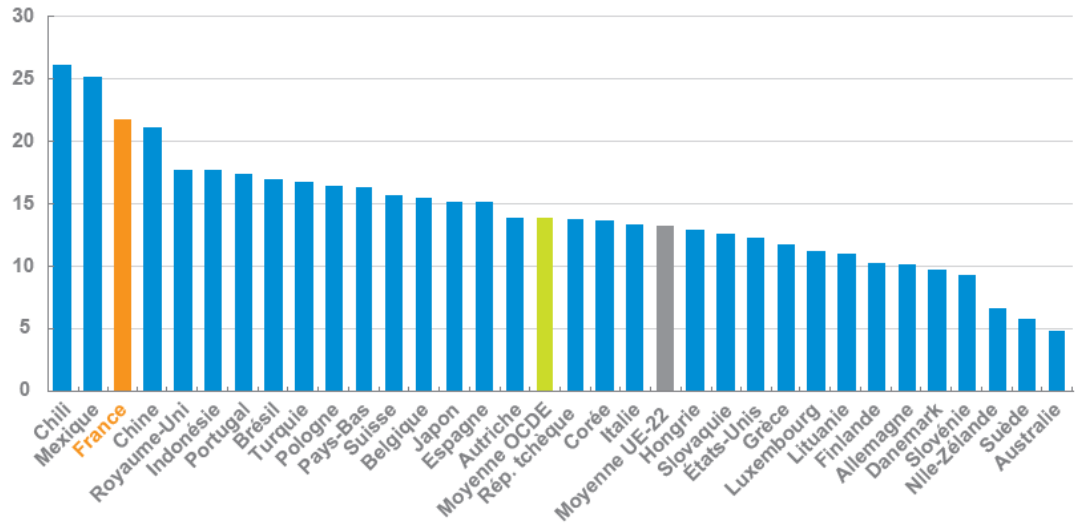

Source : OCDE, Regards sur l'éducation 2016, Indicateur C2, Tableau C2.2.

SITE NOTE

Note d'analyse n° 67 – mai 2018 – 12 pages

Baisser le poids des dépenses publiques : les leçons de l'expérience des pays européens

Christophe Gouardo, Vincent Aussilloux et Fabrice Lenglart

Le montant des dépenses publiques de la France a atteint 56,4 % du PIB en 2017, soit le ratio le plus élevé de l'Union européenne. Un niveau élevé de dépenses publiques n'est pas en soi une anomalie dans la mesure où il est d'abord le reflet de choix de socialisation différents de certaines dépenses (retraites, santé, éducation, etc.). Il pose cependant problème dès lors qu'il renvoie également à certaines inefficiences de nos politiques publiques, qu'il ne trouve pas à se financer par des recettes suffisantes, mettant ainsi en péril la soutenabilité de la dette, et qu'il limite nos marges de manœuvre pour faire face à un éventuel choc conjoncturel.

C'est pourquoi la France doit s'engager dans un processus de réduction du poids de ses dépenses publiques, en se fixant un cap : sous l'hypothèse que la croissance s'établira sur son rythme potentiel de moyen terme, réduire ce poids de l'ordre de 3 points de PIB en cinq ans. Cela revient à quasiment stabiliser le volume des dépenses publiques sur la période. Un tel effort aurait l'avantage de concilier deux objectifs : la soutenabilité de notre dette et le maintien de notre attractivité vis-à-vis de nos voisins en permettant de baisser les prélèvements obligatoires. Tenir cet objectif de 3 points est loin d'être inatteignable : au cours des vingt dernières années, 21 pays de l'UE sur 27 y sont parvenus au moins une fois, parfois dans un contexte de croissance potentielle modérée, hors toute période de crise aiguë.

L'étude de ces nombreux épisodes d'effort structurel ne permet pas de dégager de « recette magique » pour réduire la dépense, tant les choix opérés dans les ajustements budgétaires reflètent en réalité des inefficiences ou des préférences collectives propres à chacun des pays considérés. Mais cet éclairage européen met en lumière des enseignements intéressants sur les stratégies de réduction des dépenses publiques.

Décomposition du ratio de dépenses publiques, en France (1995-2017)

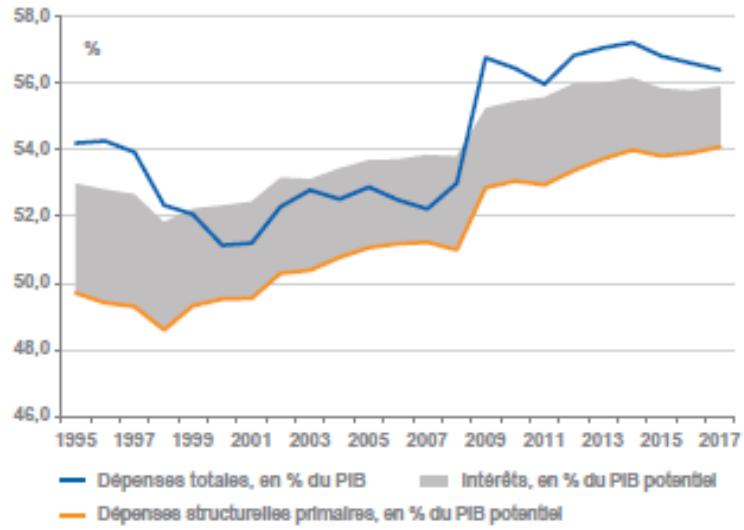

SITE NOTE

Note d'analyse n° 68 – juillet 2018 – 12 pages

Nés sous la même étoile ? Origine sociale et niveau de vie

Clément Dherbécourt

Où en sommes-nous du déterminisme social en France ? Plus précisément, dans quelle mesure l'origine sociale détermine-t-elle le niveau de vie des individus ? La statistique publique a récemment enrichi l'information qu'elle produit pour suivre les trajectoires individuelles, ce qui permet de revisiter cette question classique. Sur la base d'un échantillon de population née en France et âgée de 27 à 44 ans, on étudie ici comment le niveau de vie des personnes varie selon la profession de leur père.

Les résultats surprennent moins par le constat lui-même que par son ampleur : la France, qui par ailleurs parvient à contenir le creusement des inégalités de revenus, accuse des inégalités de chances importantes, notamment aux deux extrémités de la distribution sociale. Un enfant de cadre supérieur a ainsi 4,5 fois plus de chances qu'un enfant d'ouvrier d'appartenir aux 20 % les plus aisés. L'origine sociale a un effet très discriminant sur l'accès à un niveau de vie élevé mais aussi sur le risque de faire partie d'un ménage pauvre.

Quel rôle faut-il alors attribuer à d'autres facteurs comme l'âge, le sexe ou l'ascendance migratoire, si souvent mis en avant ? L'analyse démontre que leurs effets sont finalement faibles, voire négligeables, par rapport au poids de l'origine sociale.

Reste à cerner les canaux par lesquels s'opère cette influence. Le niveau de diplôme se révèle doublement déterminant : il influence directement le niveau de rémunération de l'individu mais aussi celui de son éventuel conjoint, qui appartient bien souvent au même milieu social que lui. L'inégalité des chances en France est d'abord une inégalité des chances éducatives.

Composition des quantiles de niveau de vie selon l'origine sociale des individus

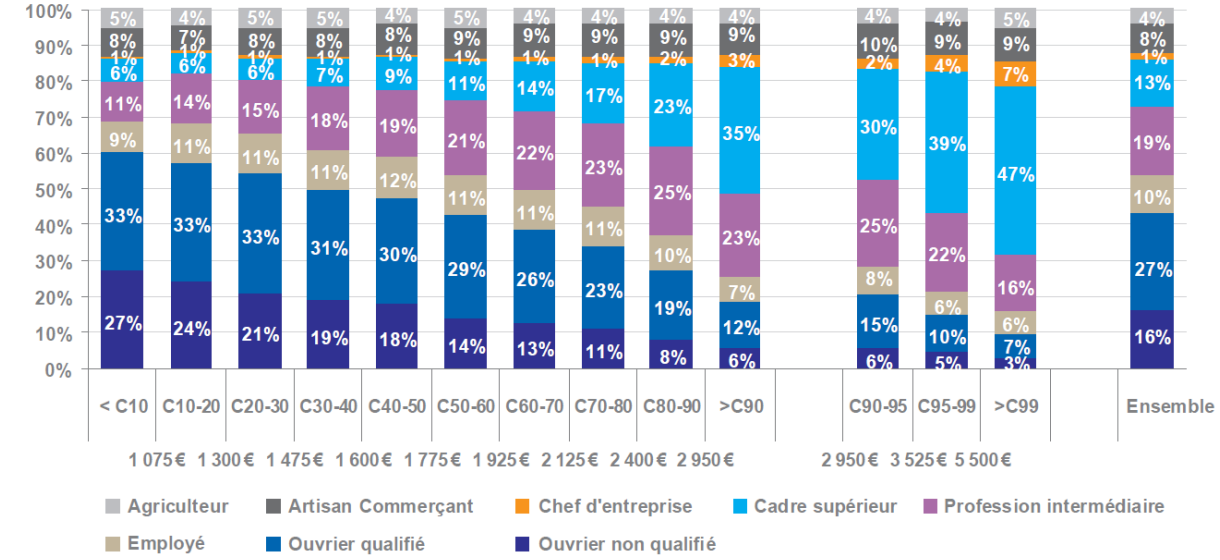

Lecture : 33 % des individus des dix premiers centiles de niveau de vie ont un père ouvrier qualifié.
Champ : individus nés entre 1970 et 1984 et résidant en France métropolitaine, revenus fiscaux déclarés de 2011-2014.
Source : calculs France Stratégie à partir de l'échantillon démographique permanent 2015, Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA

SITE NOTE

Note d'analyse n° 69 – septembre 2018 – 12 pages

Quelle place pour le gaz dans la transition énergétique ?

Dominique Auverlot et Étienne Beeker

Sortir des énergies fossiles dans la seconde moitié de ce siècle, du moins en réduire très fortement l'usage, est une obligation qui découle de l'Accord de Paris. D'où l'option ambitieuse de remplacer progressivement le gaz naturel, extrait du sous-sol, et à l'origine de 20 % environ des émissions de gaz à effet de serre depuis notre territoire, par du gaz « renouvelable » produit par recyclage du carbone déjà présent dans l'atmosphère ou dans les végétaux. Trois technologies sont possibles : la biométhanisation utilise les déjections animales et les résidus d'origine agricole pour produire du gaz ; la pyrogazéification permet de transformer le bois en gaz ; la méthanation consiste à synthétiser du gaz par combinaison de CO_2 et d'hydrogène électrolytique. Cependant, ces techniques font face à des défis économiques et de disponibilité de la ressource : le surcoût annuel se chiffrerait en dizaines de milliards d'euros si tout le gaz d'origine fossile était aujourd'hui verdi. Pour préparer l'avenir, il convient de poursuivre le développement du biométhane issu de l'agriculture en en abaissant les coûts et d'amplifier les efforts de R & D et les expérimentations pour rendre la pyrogazéification et la méthanation beaucoup moins onéreuses.

Pour permettre un véritable débat sur le devenir du gaz dans notre mix énergétique, il faudrait documenter plus avant les coûts associés aux différents scénarios de pénétration du gaz renouvelable ainsi que leurs conséquences sur l'ensemble du système énergétique. S'il n'est pas envisageable à court terme de se passer du gaz pour le chauffage – d'autant que la priorité consiste à rénover les plus de trois millions de logements encore chauffés au fuel –, il convient de songer à des scénarios où sa place se réduirait. À cet égard, dans un contexte où le gaz se trouve en compétition avec l'électricité et la biomasse pour la production de chaleur, la réglementation thermique des bâtiments doit être modifiée pour encourager les solutions les moins émettrices de CO_2.

Le remplacement du gaz fossile par du gaz renouvelable relève encore largement du pari. Si celui-ci réussit, il ne sera pas difficile de trouver des débouchés. Dans le cas contraire, si on ne réduit pas suffisamment à temps les usages du gaz fossile, la neutralité carbone ne pourra pas être atteinte en 2050.

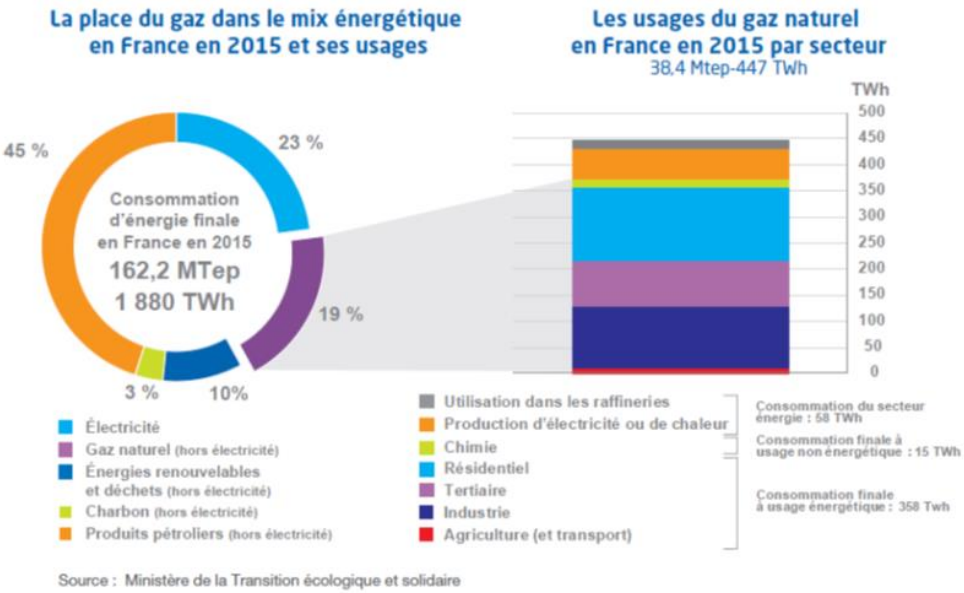

Source : Ministère de la Transition écologique et solidaire

SITE NOTE

Note d'analyse n° 70 – septembre 2018 – 12 pages

L'avenir de la voiture électrique se joue-t-il en Chine ?

Jincheng Ni

En 2009, hier encore, la Chine ne produisait qu'une poignée de véhicules électriques. En 2018, elle en écoulera plus d'un million, s'adjugeant ainsi une bonne moitié des ventes mondiales. En l'espace d'une décennie, ce pays a réussi à créer de toutes pièces une filière industrielle dont l'essor spectaculaire pourrait à terme rebattre les cartes du marché mondial de l'automobile. D'autant que les Chinois ne cachent pas leurs ambitions exponentielles : 2 millions de véhicules électriques vendus en 2020, 7 millions en 2025 et 16 millions en 2030.

De fait, le pays n'a pas ménagé ses efforts, fixant les objectifs de production, multipliant les subventions à l'achat, encourageant les *joint-ventures* avec des entreprises occidentales, érigeant des barrières protectionnistes. Un écosystème a surgi de terre, entièrement tendu vers l'émergence de champions nationaux. Car si la diffusion du véhicule électrique doit contribuer à dépolluer les villes et à réduire la dépendance aux importations d'hydrocarbures, elle vise surtout, dans l'esprit des dirigeants, à donner naissance à une nouvelle filière industrielle – avec l'ambition d'en devenir le leader mondial. La mobilité électrique, qui remet tous les constructeurs automobiles sur un pied d'égalité, offre de fait à la Chine l'occasion de prendre un raccourci technologique, en faisant l'impasse sur le thermique.

Forte déjà de sa domination dans le secteur clé des batteries, la Chine peut esquisser aujourd'hui un tournant stratégique : fin de l'obligation des partenariats locaux pour les sociétés occidentales, baisse des taxes à l'importation, arrêt programmé des subventions à l'achat de voitures électriques, établissement de quotas de production de voitures électriques, réduction des barrières douanières. Mais sous l'apparence d'une ouverture plus grande au marché, c'est le même esprit de conquête qui est à l'œuvre. Fera-t-il naître le prochain géant mondial de l'industrie automobile ? Champions installés et start-up sont sur les rangs. Quoi qu'il en soit, compte tenu du gigantisme du marché intérieur, la politique chinoise en la matière pourrait bien contraindre les constructeurs occidentaux à revoir leur positionnement, d'abord sur le marché chinois, et sans doute à terme sur l'échiquier mondial.

Ventes de véhicules électriques en Chine : progression et objectifs, 2010-2030

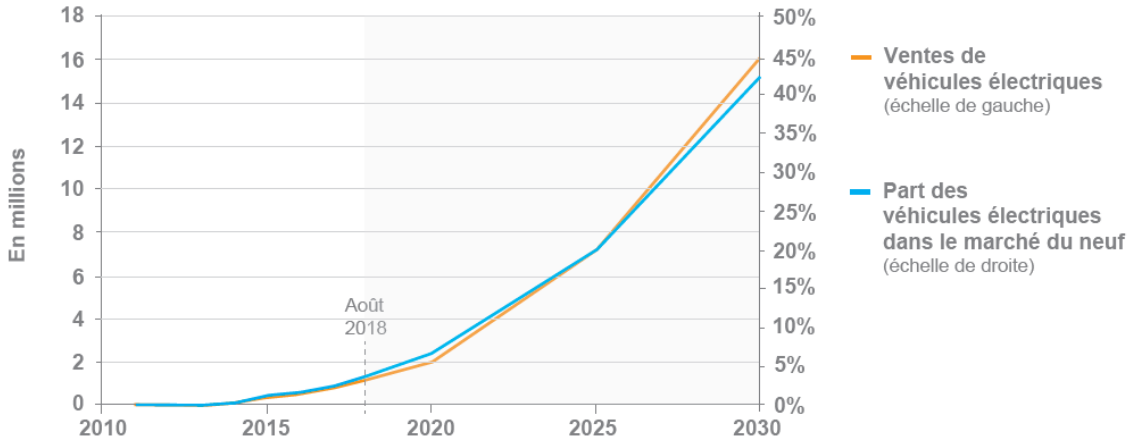

Note d'analyse n° 71 – novembre 2018 – 12 pages

Le couple contribue-t-il encore à réduire les inégalités ?

Pauline Grégoire-Marchand et Nicolas Frémeaux

En vingt ans, les taux d'activité des femmes et des hommes se sont considérablement rapprochés. Cette avancée a logiquement contribué à diminuer les inégalités entre les deux sexes. Elle aurait dû dans le même temps réduire les inégalités entre ménages. Or il n'en a rien été. Comment l'expliquer ?

Pour résoudre l'énigme, il faut s'immerger dans les données fiscales et sociales de la statistique publique de 1996 à 2015, en examinant tour à tour les revenus des individus et des ménages, en raisonnant avant et après la redistribution publique opérée via les transferts socio-fiscaux. Une étape intermédiaire mérite une attention particulière : c'est la « redistribution privée », c'est-à-dire la mise en commun des ressources au sein d'un ménage. La prise en compte de cette étape souvent négligée apporte un nouvel éclairage sur les tendances sociodémographiques à l'œuvre.

Si l'impact positif de la hausse de l'emploi féminin sur les inégalités de niveau de vie se confirme, il apparaît cependant plus que contrebalancé par deux phénomènes concomitants. D'abord la baisse de la part des couples et l'augmentation des familles monoparentales et des personnes seules, qui accentuent les inégalités globales. Ensuite une montée de l'homogamie de revenus, qui tend à accroître la polarisation sociale et la proportion de ménages pauvres. Les pouvoirs publics doivent intégrer l'impact de ces facteurs sociodémographiques à toute réflexion sur les réformes de l'État-providence, pour trouver les meilleures parades à ces nouveaux risques sociaux.

**Des femmes plus souvent actives, des couples moins nombreux,
moins inégalitaires en leur sein mais plus inégalitaires entre eux : quels effets sur les inégalités ?**

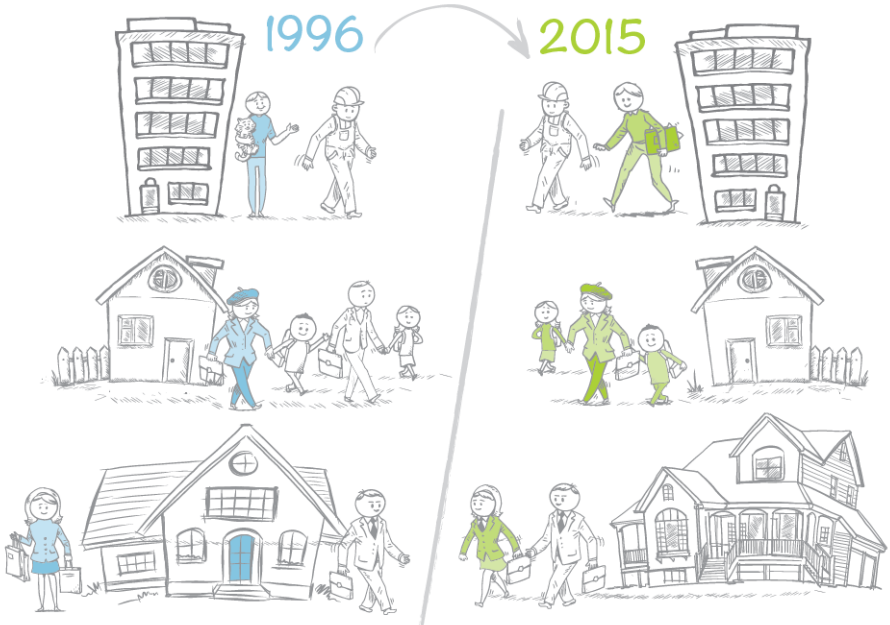

SITE NOTE

Note d'analyse n° 72 – novembre 2018 – 12 pages

Les salaires augmentent-ils vraiment avec l'âge ?

Léa Flamand, Christel Gilles et Alain Trannoy

Le salaire augmente avec l'âge. Soit, mais jusqu'à quel âge ? Et cette vérité générale vaut-elle de la même façon pour les hommes et pour les femmes, pour les jeunes générations et les anciennes, pour les diplômés et les peu diplômés ? Pour s'en assurer, il a fallu mener une vaste étude économétrique, à partir des enquêtes Emploi de l'Insee, afin de mesurer sur un quart de siècle – de 1990 à 2014 – l'évolution des salaires nets des personnes à temps complet nées entre 1935 et 1974, et regroupées par « cohortes » de cinq ans.

Il se confirme que les salaires ont tendance à augmenter avec l'âge, que l'on raisonne en salaires réels ou en salaires relatifs. Toutefois, cet e-et positif de l'âge apparaît nettement plus marqué pour les hommes diplômés que pour les femmes ou les non-diplômés.

En revanche, quand on observe les progrès salariaux de cohorte en cohorte, à âge donné, on s'aperçoit que les gagnants sont plutôt les moins diplômés, les diplômés accusant même une baisse de leurs salaires relatifs. Ce paradoxe apparent s'expliquerait d'abord par la massification de l'enseignement supérieur, qui aurait entraîné un certain déclassement du diplôme sur le marché du travail. La part croissante des femmes dans l'emploi a également pesé sur le niveau du salaire moyen, les femmes demeurant nettement moins bien payées que les hommes. Enfin, le SMIC et ses revalorisations successives ont contribué à maintenir la position relative des moins diplômés sur l'échelle des salaires — du moins quand on raisonne en salaire net et non en coût du travail.

En fin de carrière, une fois corrigé le biais de sélection dû à l'exclusion de certains seniors du marché du travail, on constate que les salaires des plus diplômés augmentent jusqu'à 62 ans, quand ceux des moins diplômés diminuent en moyenne à partir de 54 ans. Pour ces derniers, une vigoureuse action de formation à partir de 50 ans paraît nécessaire si l'on souhaite accroître le taux d'emploi des seniors sans que cela s'accompagne d'une baisse de salaire.

Évolution du salaire réel mensuel net moyen des salariés à temps complet, par cohorte quinquennale (en euros 2012)

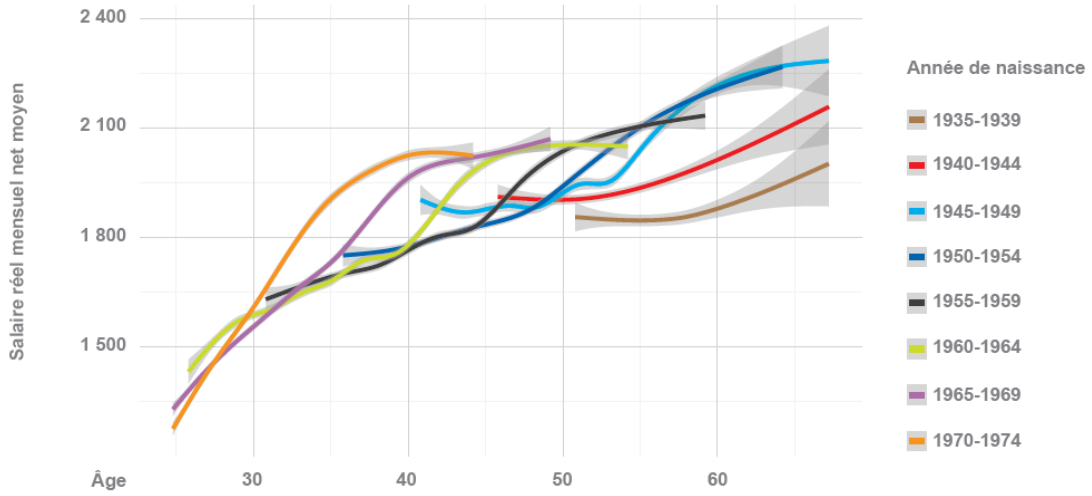

Source : France Stratégie, d'après l'enquête Emploi de l'Insee

SITE NOTE DT

Note d'analyse n° 73 – novembre 2018 – 12 pages

Comment mesurer les économies sur les dépenses publiques ?

François Écalle

En 2017, les dépenses publiques françaises ont atteint 1 294 milliards d'euros. Ce montant record représente 56,5 % du produit intérieur brut, le ratio le plus élevé de l'Union européenne, avec des prélèvements obligatoires à 45,3 % du produit intérieur brut, le deuxième niveau le plus élevé de l'Union après le Danemark. Dans cette situation, alors que la dette publique continue de s'accroître et que le consentement à l'impôt s'érode, la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 a fixé comme objectif une baisse des dépenses publiques de 3 points de PIB d'ici à 2022. Pour atteindre cet objectif, la loi de programmation prévoit un ralentissement de la croissance des dépenses publiques, ce qui impose de réaliser des économies.

Mais qu'entend-on exactement par « économies » ? Les grands choix budgétaires étant aussi des choix collectifs – donc sujets à débats –, cette note se propose de clarifier les concepts en la matière. De fait, il est très différent de viser une diminution des dépenses publiques « en valeur » ou « en volume », de prendre pour référence la croissance « potentielle » du PIB ou la croissance « tendancielle » des dépenses publiques. Il ne s'agit pas seulement de s'accorder sur les objectifs et les mesures. Ce qui est en jeu aussi, c'est une juste perception des efforts consentis par les administrations comme par les contribuables. Sont également présentées des estimations des économies déjà annoncées et de celles qui seront nécessaires année après année pour atteindre les objectifs de la loi de programmation.

En fournissant définitions et exemples de chiffrage, il s'agit ici de contribuer au partage de l'expertise sur les questions de finances publiques pour éclairer le débat sur les grands choix de politique budgétaire. Cette note fournit ainsi une méthode permettant l'analyse des postes budgétaires susceptibles de recéler des gisements d'économies. Une autre note de France Stratégie publiée ce même jour détaille le poids des dépenses publiques par grandes missions en France pour mieux cerner les sources possibles de réduction, en s'appuyant notamment sur une comparaison avec nos principaux voisins européens.

La croissance des dépenses publiques en volume (en pourcentage)

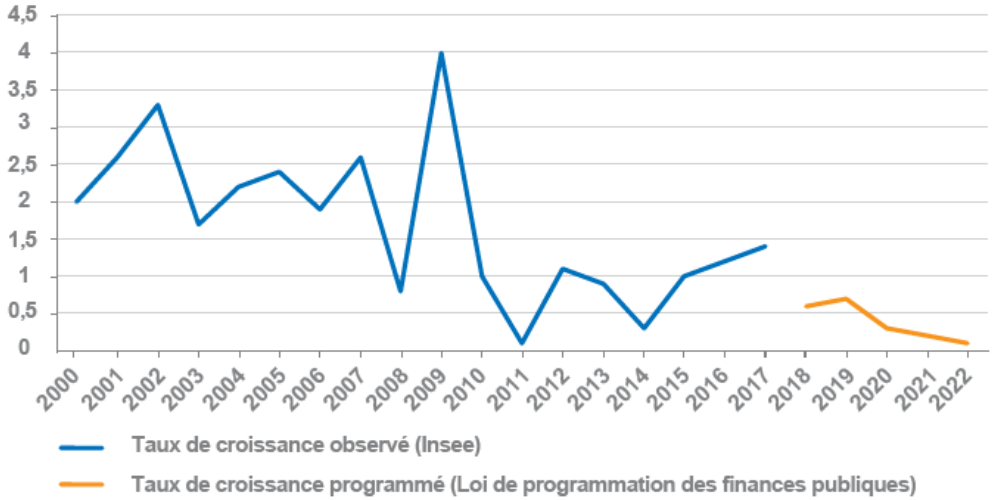

Source : Insee (dépenses publiques hors crédits d'impôt et inflation) jusqu'à 2017 (en bleu) et loi de programmation des finances publiques à partir de 2018 (en orange).

SITE NOTE

Note d'analyse n° 74 – janvier 2019 – 16 pages

Où réduire le poids de la dépense publique ?

Christophe Gouardo et Fabrice Lenglart

Le montant des dépenses publiques en France a atteint 56,5 points de PIB en 2017, soit le ratio le plus élevé de l'Union européenne. Quatre missions regroupent l'essentiel de ces dépenses. La redistribution des revenus via les prestations monétaires absorbe 20 points de PIB, la fourniture de services sociaux et culturels (santé, éducation, etc.) 17,5 points. Les fonctions régaliennes (défense, police, justice, fonctionnement de l'administration générale) mobilisent près de 9,5 points de PIB. Enfin, la France consacre 7 points de PIB au soutien à l'économie marchande, via subventions et investissements publics. S'y ajoutent près de 2 points de PIB au titre de la charge de la dette.

Comment la France se compare-t-elle avec les autres pays de l'Europe occidentale ? En matière de redistribution, elle affiche un surcroît de dépenses de presque 4,5 points, lié notamment aux pensions de retraite, car notre pays a fait le choix d'un système par répartition entièrement public et relativement généreux. Les dépenses de santé excèdent de 1 point la moyenne européenne. En matière d'éducation, la France apparaît très en dessous des pays nordiques mais dans la moyenne des autres pays. Les dépenses régaliennes, tirées par la défense, les dépenses de fonctionnement de l'administration et l'investissement public présentent chacun un surcroît d'environ 0,5 point. Enfin, le surcroît de plus de 1 point pour les subventions et les aides diverses (hors CICE) révèle une propension à soutenir l'économie marchande par la dépense publique bien plus forte qu'ailleurs.

Si l'on souhaite baisser de 2 points les recettes publiques tout en maintenant la dette sur une trajectoire soutenable, il est nécessaire de réduire le poids structurel des dépenses publiques de 3 points de PIB en cinq ans. Y parvenir sans toucher ni au social ni au régalien supposerait de ramener toutes les autres dépenses à un niveau inférieur à celui observé dans les pays d'Europe occidentale — un objectif peu réaliste. En revanche, on peut imaginer un scénario plus équilibré, avec même une légère augmentation du poids des dépenses d'éducation et de défense et un maintien de celui de l'investissement public, réorienté vers la transition écologique et énergétique. Ce scénario suppose de gros efforts hors sphère sociale (dépenses de fonctionnement des administrations centrales et locales, subventions et aides à l'économie), mais aussi des efforts plus mesurés dans la sphère sociale (prestations sociales en espèces – y compris retraites –, accueil et aide aux personnes).

Structure de la dépense publique en France et comparaison européenne, 2016

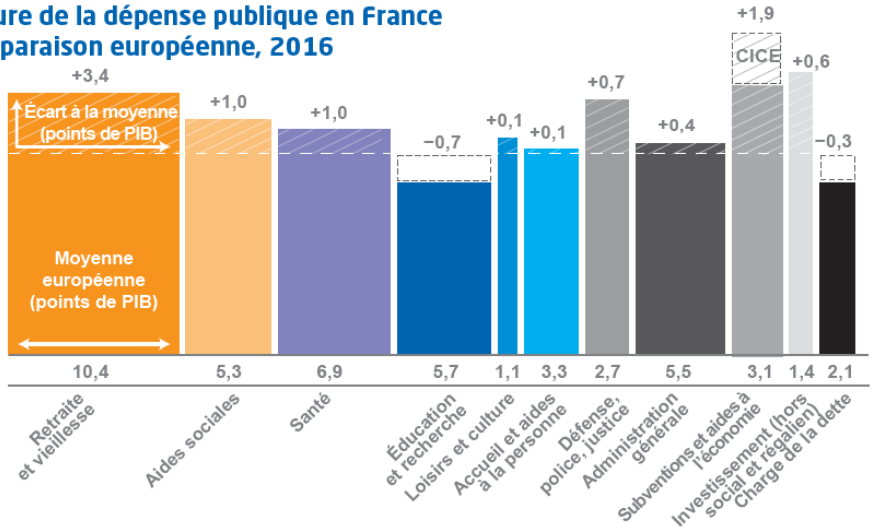

Source : Eurostat, France Stratégie

SITE NOTE

Note d'analyse n° 75 – avril 2019 – 12 pages

Refonder l'Europe de la solidarité

Vincent Aussilloux

Les économies avancées sont confrontées à un recul sur longue période de leur rythme de croissance. Une pression s'exerce sur les salaires, la protection sociale et la fiscalité. Ce contexte affecte aussi le financement des politiques publiques visant à préserver l'égalité des chances, telles que l'éducation et la formation. Cet environnement économique se combine à des mutations entraînant un déclassement de certaines populations et territoires. La conjonction de ces forces n'est pas sans lien avec un renforcement des extrêmes en Europe, au point de menacer les systèmes politiques, voire l'unité géographique de certains pays.

Pour viser une croissance plus juste, plus dynamique mais aussi plus durable, le contrat passé entre les nations européennes doit être revisité. Laisser aux États seuls la responsabilité de gérer les conséquences sociales et humaines des changements en cours qu'ils soient dus à des politiques européennes ou seulement perçus comme tels, c'est mettre en danger le projet européen lui-même, comme l'a montré le référendum britannique.

Il n'est ni réaliste ni souhaitable que les politiques sociales deviennent principalement du ressort de l'Union européenne, mais la coordination à ce niveau se justifie lorsqu'elle permet de gagner en efficacité. Cette coordination accrue pourrait intervenir dans quatre directions : écarter la tentation du moins-disant en matière sociale, fiscale et salariale ; mieux accompagner les mutations ; encourager la mobilité ; enfin, privilégier l'action en commun lorsque l'efficacité l'impose. Pour ne pas se limiter aux grands principes généraux, cette note d'analyse formule une série de propositions concrètes dans ces quatre directions. Plusieurs pourraient d'abord faire l'objet de coopérations renforcées afin que la dynamique de progrès social ne soit pas entravée par une minorité bloquante. Ces propositions s'inscrivent dans l'enveloppe budgétaire actuellement en discussion pour les politiques européennes et tiennent compte de la contrainte qui consiste à ne pas faire porter plus d'efforts sur le contribuable européen.

Trois motifs pour une action européenne dans le champ social et quatre directions à privilégier : quelles interactions ?

		TROIS MOTIFS		
QUATRE AXES	PROPOSITIONS	Sortir des équilibres non coopératifs	Tirer parti de la taille de l'Europe pour faire face aux défis globaux	Accompagner et compenser les victimes des mutations
Écarter la tentation du moins-disant	Réguler la concurrence fiscale dommageable	★★★	★★★	★
	Rendre effectif le socle européen des droits sociaux	★★★	★★★	
Mieux accompagner les mutations	Soutien au financement des réformes	★★	★★★	★
	Accompagner *ex ante* les personnes impactées	★★	★★	★★★
	Aide à la reconversion *ex post*	★★	★★	★★★
Encourager la mobilité	Un programme pour la mobilité des 15-17 ans		★★★	
	Généraliser la mobilité des étudiants et des apprentis		★★★	
	Des prêts contingents pour la formation	★★★	★★★	★★★
	Un compte personnel d'activité européen	★★	★★★	★★★
Privilégier l'action en commun quand l'efficacité l'impose	Une logique européenne pour l'appui aux Roms	★★★		
	Mettre en commun les dépenses pour les réfugiés	★★★	★★	

Lecture : le nombre d'étoiles indique l'intensité de la relation croisée.
Source : France Stratégie

SITE NOTE

Note d'analyse n° 76 – avril 2019 – 12 pages

Écoles primaires : mieux adapter les moyens aux territoires

Clément Dherbécourt, avec la collaboration de Daniel Agacinski

Depuis 2013, l'enseignement primaire public a fait l'objet de nombreuses réformes visant à renforcer les moyens accordés au primaire et à réduire le poids des déterminismes sociaux sur les résultats scolaires. Comment ces réformes, notamment celles de l'éducation prioritaire, se sont-elles traduites concrètement pour les territoires défavorisés ? Cette note analyse tout d'abord l'ajustement du label des écoles (REP, REP+, hors EP) aux caractéristiques sociales des quartiers dans lesquels elles se situent. Cet ajustement est globalement satisfaisant : les réseaux d'éducation prioritaire scolarisent aujourd'hui les deux tiers des élèves des 20 % des quartiers les plus défavorisés et ce ciblage s'est amélioré en 2014-2015. Néanmoins, près de 700 000 élèves, soit un écolier sur sept, sont scolarisés dans une école dont le label ne semble pas correspondre aux caractéristiques sociales de son quartier. On trouve ainsi des écoles que l'on peut qualifier d' « orphelines », car elles sont situées dans des quartiers défavorisés mais ne font pas partie de l'éducation prioritaire, et inversement des écoles « embarquées », situées dans des quartiers non défavorisés mais intégrées en éducation prioritaire.

Cette note étudie ensuite dans quelle mesure le profil social des quartiers où se situent les écoles détermine le nombre d'enseignants par élève. Sur la période 2013-2016, on observe que les écoles des quartiers défavorisés, éducations prioritaire et non prioritaire confondues, bénéficient en moyenne d'un taux d'encadrement supérieur à la moyenne nationale. Néanmoins, l'existence d'écoles « orphelines » et « embarquées » limite la qualité du ciblage des ressources. Par ailleurs, un nombre important d'écoles hors éducation prioritaire bénéficient de fait de moyens équivalents ou supérieurs à celles situées en éducation prioritaire. Enfin, si les écoles hors éducation prioritaire bénéficient d'une modulation sensible de leurs ressources en fonction du niveau de vie environnant, cette modulation est beaucoup plus faible pour l'éducation prioritaire, malgré des environnements sociaux variables.

Pour rendre l'allocation des moyens à destination des territoires défavorisés plus lisible et plus juste, il conviendrait d'abord de disposer d'une information sur l'origine sociale des élèves, école par école, dès la rentrée 2019. La définition de cibles de taux d'encadrement selon les caractéristiques sociales des territoires ainsi qu'une meilleure information sur les ressources allouées pour chaque école permettraient de mieux garantir que les écoles défavorisées bénéficient effectivement de moyens supplémentaires.

Part des écoles REP, REP+ et hors EP selon le niveau de vie médian du territoire en 2016 (gauche), et son évolution depuis 2013 (droite)

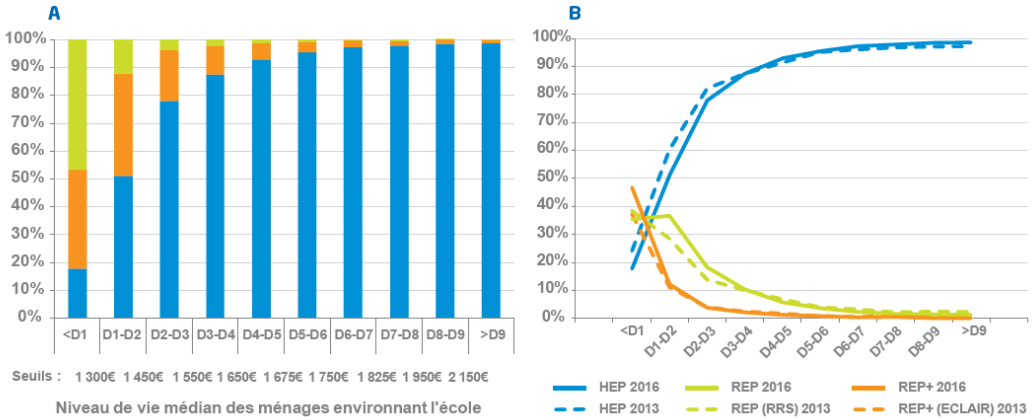

Note d'analyse n° 77 – avril 2019 – 12 pages

Quelles entreprises pratiquent la gestion des compétences ?

Carmelo Zizzo

Dans un contexte de chômage élevé, la part des projets de recrutement jugés « difficiles » par les entreprises françaises a considérablement augmenté au cours des dernières années, passant de 32,4 % à 44,4 % entre 2015 et 20181. La formation insuffisante des candidats et leur manque de compétences figurent parmi les motifs les plus souvent invoqués par les employeurs pour expliquer ce paradoxe. Certains travaux suggèrent ainsi que le système éducatif français ne parvient pas à répondre aux besoins du marché du travail.

Face au décalage réel entre l'offre et la demande de travail, l'analyse ne peut toutefois pas se limiter à souligner les insuffisances des candidats. Elle doit aussi porter sur la capacité des entreprises à identifier, à mobiliser et à faire évoluer les compétences de leurs salariés. Cette « gestion des compétences » présente en effet plusieurs avantages : elle favorise l'embauche des profils dont les entreprises ont besoin, elle permet de mieux absorber les chocs technologiques ou économiques et enfin elle accompagne les changements dans l'organisation du travail.

Pourtant, seulement un quart des entreprises du secteur privé s'engagent de manière systématique dans une démarche de gestion des compétences, avec des écarts marqués selon les secteurs d'activité.

Part des entreprises engagées dans une démarche systématique de gestion des compétences, par secteur d'activité

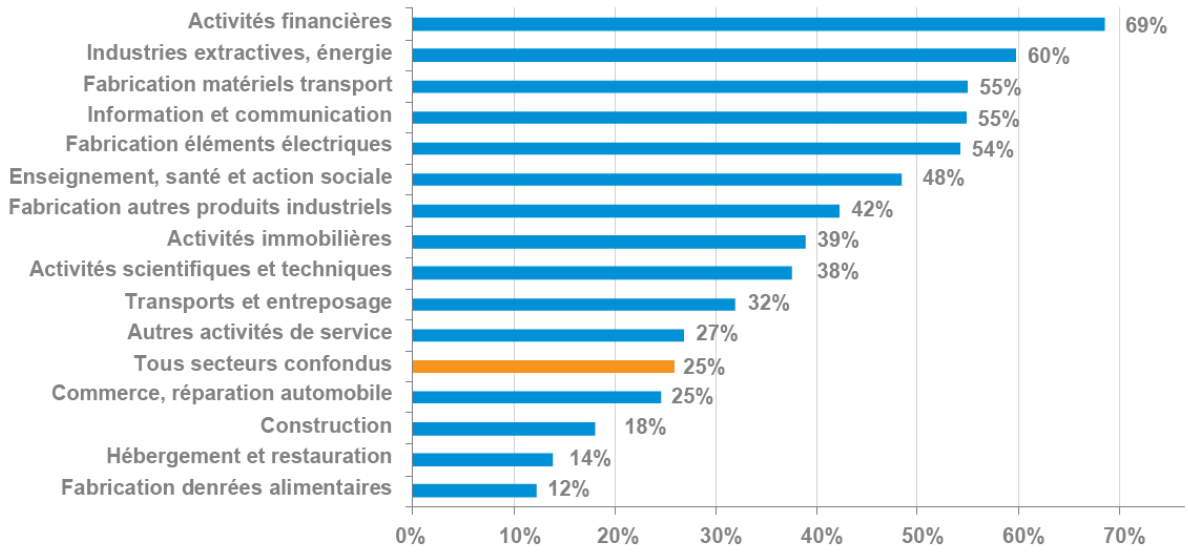

Source : France Stratégie, d'après Céreq-CNEFP, Defis volet entreprises, 2015

SITE NOTE

Documents de travail

Document de travail n° 2013-01 – juin – 26 pages

L'effet des « taxes comportementales »

Pierre-Yves Cusset

La fiscalité comportementale désigne un ensemble de taxes dont la finalité est d'influencer les comportements des consommateurs pour les détourner de pratiques jugées nocives pour leur bien-être. Les plus connues de ces taxes concernent l'alcool et le tabac. Plus récemment, des taxes sur les produits gras ou sucrés ont fait leur apparition. De très nombreuses études ont cherché à mesurer l'efficacité de cet outil fiscal du point de vue de sa capacité à modifier les comportements. Elles font le plus souvent preuve de beaucoup d'innovation dans les modèles théoriques développés et les stratégies d'identification utilisées. L'effet de la taxation sur l'amélioration de la santé des consommateurs n'est pas direct. Il transite par sa capacité à induire une hausse effective des prix, puis, à provoquer une baisse significative de la consommation, malgré l'existence de produits de substitution et de sources d'approvisionnements parallèles. En tout état de cause, ces études révèlent que la taxation du tabac et de l'alcool constituent des moyens efficaces pour faire baisser la consommation de ces deux produits dans la population. Pour les boissons sucrées et les produits gras, les études sont moins nombreuses et l'effet semble plus limité.

SITE DT

Document de travail n° 2013-02 – juin – 116 pages

L'*impact investing* pour financer l'économie sociale et solidaire ?

Camille Guézennec et Guillaume Malochet

Le secteur de l'économie sociale et solidaire est marqué par deux tendances : le développement d'une culture entrepreneuriale, caractérisée par l'essor d'entreprises sociales au côté des structures traditionnelles à but non lucratif, et une diversification de ses sources de financement, ce secteur faisant désormais davantage appel aux capitaux privés. Pour alimenter les réflexions et les discussions engagées sur le financement de l'économie sociale et solidaire, en France mais aussi à l'étranger, ce document de travail présente les résultats d'une comparaison internationale réalisée sur un outil de financement original : l'*impact investing*. Désignant des investissements cherchant à conjuguer rendement financier et impact social, l'*impact investing* se distingue aussi bien de la finance traditionnelle, de la philanthropie, que de l'investissement dit « socialement responsable ». Ce document de travail présente un état des lieux du marché de l'*impact investing* dans treize pays. Il fait ensuite le point sur les freins à lever pour accroître l'accès des entreprises sociales aux capitaux privés. Il conclut sur les leviers disponibles pour les pouvoirs publics, tout particulièrement en France, afin de le développer.

SITE DT CP

Document de travail n° 2013-03 – juillet – 35 pages

La protection sociale en Amérique latine

Catherine Collombet

La protection sociale en Amérique latine s'inscrit dans une histoire longue. Jusque dans les années 1970, les systèmes se sont construits selon une logique du « haut vers le bas », la protection sociale étant d'abord mise en place pour des catégories favorisées puis progressivement étendue. Après une phase de fragilisation, la protection sociale connaît, depuis les années 2000, une nouvelle expansion, cette fois-ci selon une logique du « bas vers le haut », qui part des plus défavorisés. L'accès aux soins des plus pauvres est amélioré par des couvertures non contributives et la restructuration de l'offre de soins. Les « transferts monétaires conditionnels » réduisent de manière efficace l'extrême pauvreté. Des mécanismes de solidarité se développent également en matière de retraites, tant dans les systèmes par répartition que par capitalisation. Des défis considérables demeurent cependant en termes de niveau des inégalités, ampleur du travail informel et vieillissement. La France, qui a un intérêt stratégique à appuyer le développement de la protection sociale dans les pays émergents, pourrait renforcer encore sa coopération avec cette zone en la positionnant selon quatre axes : universalisation de la couverture maladie, appui à la sortie de l'informalité, préparation de la société au vieillissement et offre d'accueil des jeunes enfants.

SITE DT

Document de travail n° 2013-04 – juillet – 52 pages

Approvisionnements en métaux critiques

Blandine Barreau, Gaëlle Hossie et Suzanne Lutfalla

Ce document de travail analyse les risques liés à l'approvisionnement en « métaux mineurs » nécessaires à de nombreuses technologies d'avenir. Qualifiés de « critiques », ces métaux possèdent une grande importance économique – des secteurs aussi stratégiques que les transports et l'énergie en dépendent. Ils sont également soumis à des risques qui menacent leur approvisionnement – non pas parce qu'ils font l'objet d'une pénurie physique mais parce qu'il est difficile d'augmenter rapidement leur production, que les gisements actuellement en production sont très concentrés, et que d'autres facteurs aggravants les concernent : restrictions à l'exportation, indispensables réglementations sanitaires et environnementales, etc. Ce document formule des recommandations de politiques publiques susceptibles d'accompagner les entreprises françaises et européennes, de les aider à renforcer leur stratégie d'approvisionnement et à améliorer leur compétitivité par la mise en place de politiques industrielles adaptées (concernant le recyclage et les ressources minières notamment) et le développement de la coopération internationale et de la R & D.

SITE NOTE VIDÉO DT

Document de travail n° 2013-05 – septembre – 22 pages

Le principe de précaution : quelques réflexions sur sa mise en œuvre

Dominique Auverlot, Joël Hamelin et Jean-Luc Pujol

Les premières années d'application de la Charte de l'environnement ont confirmé la nécessité de considérer le principe de précaution comme un principe d'action qui doit s'appuyer sur le meilleur état de la connaissance technique et scientifique et conduire à la réalisation de travaux de recherche accrus. Ce principe est malheureusement très souvent mal compris de la part du citoyen, mais aussi parfois des hommes politiques, très mal relayé par les médias, et sert trop souvent d'argument à l'immobilisme ou au choix d'un moratoire qui n'est alors utilisé que comme le report d'une décision pendant plusieurs mois : sa mise en œuvre doit déclencher au contraire les programmes de recherche et les approfondissements nécessaires à l'évaluation des incertitudes existantes. Les décisions du Conseil Constitutionnel à travers la procédure de la question prioritaire de constitutionnalité devraient encadrer l'application du principe de précaution. Il est encore trop tôt pour juger du rôle de cette instance et de sa capacité à le considérer effectivement comme un principe d'action et à corriger les dérives auxquelles il pourrait donner lieu. Un jugement exclusivement juridique sur la constitutionnalité ou non d'une décision risque de ne pas prendre en compte de telles considérations.

Une réflexion plus spécifique sur l'application du principe de précaution à la santé devrait être menée. Mal transposé dans ce domaine, ce principe pourrait conduire à des blocages extrêmement dommageables et à retarder l'adoption d'un certain nombre de nouvelles thérapies. Les exemples des OGM et de l'utilisation du clonage animal dans l'alimentation doivent enfin attirer notre attention sur deux points. Si un gouvernement pouvait, dans le cadre de l'OMC, et au-delà d'oppositions légitimes sur le plan de la santé et de l'environnement, prendre en compte dans ses décisions les interrogations culturelles ou sociétales que suscite un nouveau produit ou une nouvelle culture, on éviterait l'instrumentalisation possible de l'incertitude scientifique et technique au profit de dispositifs légitimés d'encadrement, de surveillance et de responsabilité.

Par ailleurs, la bonne application du principe de précaution suppose la mobilisation des meilleures connaissances scientifiques disponibles. Il faut cependant garder en tête qu'elle ne reflète parfois que l'état des questionnements avérés : l'industrie privée peut ne pas avoir instruit publiquement les questions – parfois gênantes pour elle – qu'imposeraient l'intérêt public et le besoin de confiance. De plus, certaines données restent parfois confidentielles en raison d'un usage excessif du secret industriel.

SITE DT

Document de travail n° 2013-06 – octobre – 27 pages

Les difficultés d'insertion professionnelle des docteurs
Les raisons d'une « exception française »

Mohamed Harfi

Ce document de travail analyse l'insertion professionnelle des docteurs en France. Le nombre de doctorats délivrés est faible au regard des sortants chaque année du système éducatif et des effectifs de l'enseignement supérieur. Mais la question de leur insertion est importante car les docteurs

constituent une ressource humaine essentielle dans le secteur de la recherche-développement (R & D), donc un élément de compétitivité dans les économies de la connaissance, de consolidation des espaces européens de l'enseignement supérieur et de la recherche, et d'attractivité internationale. L'analyse menée en 2010 montre d'une part, qu'il existe bien une césure depuis une dizaine d'années au niveau du doctorat : le taux de chômage des titulaires de doctorat est supérieur à celui des diplômés de niveau master. Les données les plus récentes confirment bien une insertion difficile, mais plus favorable que celle des diplômés au niveau master. D'autre part, le taux de chômage des titulaires d'un doctorat est près de trois fois supérieur à celui des pays de l'OCDE. Cette situation n'est pas due à une surproduction de diplômés. En France, c'est surtout le sous-investissement en R & D du secteur privé et, dans une moindre mesure, la préférence donnée aux ingénieurs pour les postes de recherche qui pèsent sur l'insertion professionnelle des docteurs. Enfin, si le faible taux de chômage des docteurs dans les pays de l'OCDE s'accompagne d'une plus grande proportion des emplois en CDD, celle-ci reste également importante en France.

Document de travail n° 2013-07 – décembre 2013 – 60 pages

Sous-traitance confiée, performances productives et risques

Une application aux entreprises manufacturières françaises

Claude Mathieu, Jean-Paul Nicolaï et Marine Tépaut

Pour analyser les relations entre sous-traitance confiée et performances productives des firmes, nous proposons un modèle à trois équations : une première équation (de sélection) pour le statut de donneur d'ordre, une deuxième, équation (d'intérêt) du volume d'outsourcing confié, enfin une troisième équation de performance, fonction du montant (estimé) de la sous-traitance confiée. À partir d'un échantillon non cylindré de 27 311 entreprises manufacturières françaises suivies sur la période 1998-2007, les estimations réalisées montrent que la probabilité d'être donneur d'ordre est d'autant plus forte que les entreprises sont performantes. Les firmes les plus performantes sont aussi celles pour lesquelles le volume de sous-traitance confié est le plus élevé. La sous-traitance confiée améliore en retour la performance des firmes dans les secteurs de moyenne et basse technologie tandis qu'elle la détériore dans les secteurs de haute et de moyenne-haute technologie. Cette détérioration est surtout sensible pour les donneurs d'ordre qui recourent le plus à la sous-traitance, la relation entre sous-traitance confiée et performance dans ces secteurs étant une relation en U. Il en ressort également que les entreprises utilisent la sous-traitance pour externaliser les risques conjoncturels mais préfèrent internaliser les risques technologiques. Enfin, la sous-traitance confiée ne semble pas être un moyen utilisé par les firmes pour minimiser leurs coûts de production.

Document de travail n° 2013-08 – décembre – 24 pages

Retours d'enquête sur la filière « silver économie »

Sanaa Hallal

En 2013, alors que la France est en pleine mutation démographique, l'enquête « Acteurs, Activités et Perspectives » réalisée sur la Silver Économie, adressée aux acteurs de la filière (entreprises et associations) apporte les premiers éléments d'un cadrage macroéconomique. Compte tenu de la méthode retenue, seules les entreprises déjà engagées activement au sein de la Silver Économie ont pu être contactées. Les premiers résultats obtenus sont toutefois déjà très intéressants. Avec un chiffre d'affaires estimé à 16,6 milliards d'euros, ces entreprises dont une part non négligeable a été créée lors de la dernière décennie, sont créatrices d'emplois. La filière, dont le dynamisme s'appuie également de manière importante sur l'apport de l'économie sociale et solidaire ainsi que sur la participation de nombreux bénévoles, aurait pourvu 90 000 emplois en 2012, selon notre recensement. À l'horizon 2017, son niveau serait amené à s'accroître de l'ordre de 50 %, avec un taux de croissance annuel moyen estimé autour de 14 %.

Le domaine d'activité clef de la Silver Économie est constitué des services d'accompagnement à la personne. La composante technologique dans les produits et les services de la Silver Économie est de plus en plus prégnante ; le développement des « gérontechnologies », de la téléassistance en particulier, en est l'exemple le plus probant. La structure de l'offre au vu de ce premier recensement indique que les entreprises de la filière exercent des activités davantage à un niveau local ou national, la dimension régionale étant plus faiblement représentée. Les résultats indiquent par ailleurs un dynamisme relatif des entreprises implantées à l'international en matière de dépenses en R & D, toutefois inférieures à la moyenne nationale.

Document de travail n° 2014-1 – août – 40 pages

Les pratiques pédagogiques efficaces
Conclusions de recherches récentes

Pierre-Yves Cusset

Les études cherchant à évaluer l'efficacité des pratiques pédagogiques, plus nombreuses dans le contexte anglo-saxon qu'en France, se développent tant en quantité qu'en qualité. Ce document de travail présente d'abord la méthodologie et les limites de ces travaux, avant de synthétiser leurs résultats. Pour l'apprentissage de la lecture, ces recherches mettent en évidence l'intérêt, pour le déchiffrage, d'un enseignement systématique de la relation phonème-graphème mais démontrent aussi qu'il est possible de faire progresser les enfants en compréhension de texte en recourant à une approche structurée et explicite. Les approches de type apprentissage coopératif entre pairs sont également bénéfiques pour la lecture, mais uniquement dans la dimension compréhension (pas déchiffrage). Pour l'apprentissage des mathématiques, l'enseignement explicite et l'apprentissage coopératif sont aussi des stratégies d'enseignement particulièrement efficaces. Pour l'enseignement des sciences, les études disponibles sont moins nombreuses et leurs conclusions encore assez contradictoires.

Des méthodes d'apprentissage par investigation (*inquiry-based learning*) présentent un réel intérêt mais supposent que l'enseignant parvienne à guider efficacement les élèves. Les effets comparés des différentes approches sur le niveau des élèves restent cependant relativement modestes au regard d'autres facteurs déterminants qui concernent l'élève lui-même : niveau initial, environnement, capacités.

SITE DT

Document de travail n° 2014-2 – décembre 2014 – 90 pages

Gouvernance et organisation des services à la personne

Hélène Garner et Noël Leuthereau-Morel

Les Services à la personne (SAP) bénéficient depuis le début des années 1990 en France d'un fort soutien des pouvoirs publics, qui passe principalement par des dispositifs visant à solvabiliser la demande privée des ménages. Cette politique a été impulsée au niveau européen et déclinée dans nombre de pays européens depuis la fin des années 1990. Elle répond à des impératifs économiques et sociaux en termes de vieillissement de la population, d'activité des femmes et de lutte contre le travail non déclaré, mais également d'insertion sur le marché du travail de populations faiblement qualifiées.

L'analyse de l'organisation et la gouvernance des SAP dans six pays européens (Allemagne, Angleterre, Belgique, Espagne, Finlande et Suède) permet de mettre en lumière les tendances communes, dans les dispositifs de soutien aux SAP comme dans leur organisation, mais également les leviers plus spécifiques actionnés dans certains pays pour organiser ces services. Les services à la personne renvoient selon les pays à des périmètres de services différents et ils ne constituent jamais un secteur d'activité identifié en tant que tel.

Trois types de services à domicile recouvrent globalement l'éventail des SAP dans les pays étudiés : les services « de confort » ; les services de garde d'enfant ; les services d'assistance et d'aide aux personnes âgées et/ou handicapées (dites dépendantes). Les services à la personne sont en réalité une construction sociofiscale renvoyant aux dispositifs publics mis en place pour baisser le montant restant à la charge des bénéficiaires de manière à encourager le travail déclaré. Ces dispositifs sont de différentes natures (exonérations sociales, réductions fiscales ou versements monétaires directs). Dans tous les cas, ils visent à solvabiliser la demande de services réalisés au domicile des bénéficiaires afin d'encourager le développement et la formalisation de ces emplois.

En lien avec les modalités de mise en œuvre de ces dispositifs, une évolution commune aux pays étudiés est la marchandisation de ces services, ainsi que leur fourniture croissante par des structures privées à but lucratif au détriment des organisations publiques ou non lucratives. Ces transformations conduisent à une redéfinition du rôle des pouvoirs publics qui évolue vers davantage de soutien indirect à la demande et, ainsi, vers l'organisation de cette marchandisation.

Dans tous les pays étudiés, malgré des évaluations parfois très hétérogènes, les emplois de services à la personne se sont quantitativement développés sous l'effet des dispositifs instaurés avec, comme trait commun, leur mauvaise qualité. Leur développement quantitatif a, en effet, le plus souvent pris le pas sur les enjeux de qualité (des emplois comme des services) dans les dispositifs publics mis en œuvre. Ces emplois sont en outre concentrés sur des populations fragilisées : femmes peu qualifiées, immigrés, travailleurs âgés, personnes éloignées de l'emploi. Ces conditions d'emploi et de travail ne favorisent pas une insertion professionnelle durable et de qualité, ni la fourniture de services de qualité.

En conclusion, ce panorama permet de s'interroger sur la soutenabilité des dispositifs de solvabilisation de la demande mis en œuvre et sur la nécessité d'y intégrer des critères qualitatifs pour, à la fois, jouer sur la qualité des services et améliorer la qualité de l'emploi et les perspectives d'évolution professionnelles des travailleurs.

Document de travail n° 2015-1 – mai – 57 pages

Une évaluation de la cohérence économique interne des régions

Claire Bernard, Arnaud Amabile et Anne Epaulard

L'analyse des liens économiques entre départements montre que la cohérence économique interne des régions est renforcée par le nouveau découpage régional. Toutefois, certains départements sont attirés par une région autre que celle à laquelle ils appartiennent, d'autres apparaissent relativement isolés, n'entretenant des liens économiques forts ni avec leur région, ni avec d'autres régions. Dans ce contexte, la tentation existe d'accorder une compensation aux départements peu intégrés à leur région en choisissant une capitale régionale dont ils ne sont pas trop éloignés. Cela créerait cependant d'autres déséquilibres au sein des régions.

Document de travail n° 2015-2 – mai – 28 pages

Rebalancing the governance of the euro area

Jean Pisani-Ferry

Alongside the setting-up of a crisis management regime and the creation of a banking union, the strengthening of economic governance has been a major pillar of the European Union's response to the eurozone crisis. Between 2010 and 2014, the Economic and Monetary Union (EMU) was the subject of a series of reforms, more than ever before in such a short time span. Yet, two years after this major legislative effort, few policy-makers would dare to claim 'mission accomplished'. This paper outlines and discusses alternative possible directions for the reform of euro area's economic governance. To this end, the reforms introduced in recent years, as well as the main shortcomings of the resulting policy system, are briefly reviewed. The paper then proceeds with a presentation and analysis of alternative templates for governance reform and concludes with proposals for a practical agenda.

Document de travail n° 2015-3 – juin – 37 pages

Comment partager équitablement le coût des enfants après la séparation ?

Mahdi Ben Jelloul et Pierre-Yves Cusset, avec la participation de David Marguerit

À l'issue de la séparation d'un couple, le partage du coût d'entretien et d'éducation des enfants fait l'objet d'un contentieux important. Pour le réduire, le ministère de la Justice met à disposition des juges et des parties, depuis 2010, une table de référence indicative pour le paiement des pensions alimentaires. Il s'agit d'une avancée importante, dans la mesure où une telle table permet d'objectiver les situations et de fixer les pensions à partir de règles claires, compréhensibles par chacune des parties. À l'aide d'un nouvel outil de simulation, OpenFisca, France Stratégie a estimé, pour plusieurs centaines de cas, l'impact de la séparation sur le niveau de vie des parents et de leurs enfants lorsque l'on calcule la pension alimentaire en utilisant ce barème. Ces simulations prennent en compte le coût, pour le parent non gardien, de l'exercice de son droit de visite et d'hébergement, et intègrent les prestations monétaires et les économies d'impôts dont bénéficient chacun des parents du fait de leurs enfants. Elles montrent que l'application du barème indicatif aboutit, en l'état actuel de la législation socio-fiscale, à demander un sacrifice de niveau de vie sensiblement plus important au parent non gardien qu'au parent gardien. Ce document de travail présente ces résultats puis trois modes alternatifs pour le calcul des pensions. Il ressort de cette étude que partager plus équitablement le coût des enfants après la séparation suppose d'abord de mieux évaluer ce coût, tant pour le parent gardien que pour le parent non gardien, ce qui implique de repérer, dans les enquêtes sur les conditions de vie, les parents gardiens, les parents non gardiens, et les modes de garde des enfants. Puis il conviendrait de modifier soit la législation socio-fiscale pour qu'elle prenne mieux en compte la situation des parents gardiens et non gardiens, soit la table de référence utilisée pour le calcul des pensions alimentaires. *A minima*, recourir à un outil tel qu'OpenFisca permettrait de simuler la situation financière des deux ménages issus de la séparation, en prenant en compte l'effet des impôts et des transferts sociaux, afin d'éclairer la décision du juge lors de la fixation de la pension alimentaire.

Document de travail n° 2015-4 – août – 34 pages

La polarisation des emplois : une réalité américaine plus qu'européenne ?

Cécile Jolly

La polarisation des emplois renvoie à l'accroissement simultané de la part des métiers les plus qualifiés et de celle des moins qualifiés, induisant une baisse concomitante de la proportion des effectifs en emploi au milieu de l'échelle des qualifications (numériquement les plus nombreux). Mesurée par le niveau de rémunération des métiers ou par la catégorie socioprofessionnelle, la polarisation est avérée sur longue période aux États-Unis mais apparaît moins évidente en Europe. Dans les pays de l'Union, l'élévation de la part des plus qualifiés est très nette mais celle des moins qualifiés croît faiblement, voire se réduit dans certains pays, à l'instar de la France. La baisse relative des effectifs situés au milieu de l'échelle des qualifications est restée limitée dans nombre de pays européens avant 2008. Elle s'est néanmoins considérablement accentuée depuis la crise, du fait des destructions d'emploi dans l'industrie et la construction. Plusieurs facteurs explicatifs rendent compte de ce phénomène et des différences d'évolution de part et d'autre de l'Atlantique : changement technologique favorable aux tâches cognitives et non

routinières, concurrence internationale pesant sur l'emploi industriel, régulation du marché du travail encourageant le maintien des effectifs de qualification moyenne ou au contraire favorisant les bas salaires, mutations sociodémographiques et modifications structurelles de l'offre et de la demande se conjuguent pour favoriser à la fois les emplois qualifiés et peu qualifiés. L'avenir de ces évolutions reste sujet à caution : d'aucuns anticipent avec le « *second machine age* » la disparition accélérée de tâches routinières, qui toucheraient l'ensemble des qualifications y compris faibles ou élevées ; d'autres voient dans la révolution des services numériques une occasion pour les qualifications moyennes d'associer une plus grande technicité et une relation client qui nécessite une adaptation impossible à réaliser par les machines.

SITE DT

Document de travail n° 2015-5 – octobre – 32 pages

La transition énergétique vue par les modèles macroéconomiques

Pierre Douillard, Baptiste Boitier, Gaël Callonnnec, Anne Epaulard, Frédéric Ghersi, Emmanuelle Masson et Sandrine Mathy

La transition énergétique et la lutte contre le changement climatique représentent des coûts et des opportunités conséquents à l'échelle de l'économie. Les modèles macroéconomiques permettent de comparer l'effet des différentes politiques mises en œuvre pour accompagner cette transition, exercice réalisé ici dans le cas de la France. Utilisés pour mesurer l'effet de la transition énergétique sur la croissance à long terme, ils aident aussi à identifier d'éventuelles politiques conjoncturelles ou structurelles susceptibles de faciliter l'absorption par l'économie des changements significatifs qu'implique cette transition. Pour contribuer à une meilleure compréhension de ces modèles, France Stratégie a lancé un exercice de simulation de chocs sur le secteur énergétique, réalisé avec les modèles macroéconomiques disponibles pour l'économie française. Quatre équipes de modélisation ont participé à ces simulations qui visent à interpréter les divergences de résultats des différents modèles comme une façon d'identifier les mécanismes économiques cruciaux qui sont à l'œuvre dans la transition énergétique. Sont analysés les résultats de ces simulations de chocs sur les variables énergétiques obtenus avec chacun des modèles. Les chocs envisagés successivement sont une hausse du prix des énergies fossiles, la création d'une taxe carbone et enfin l'instauration d'une taxe sur l'électricité. Il ne s'agit pas de simuler des politiques économiques susceptibles d'être mises en place mais plutôt d'observer les impacts sur l'économie française de chocs « simples ». Deux types de résultats sont présentés ici : les impacts sur l'équilibre macroéconomique (PIB, emploi, salaires, prix) et sur les grandeurs énergétiques (consommation d'énergie, intensité énergétique, émissions de CO_2).

SITE DT

Document de travail n° 2015-6 – novembre 2015 – 55 pages

La géographie de l'ascenseur social français

Clément Dherbécourt

Les chances d'ascension sociale des individus d'origine populaire varient du simple au double selon le département de naissance. Si elles ont augmenté en moyenne ces dernières décennies, l'ascenseur social fonctionne bien dans certaines régions – Île-de-France, Bretagne, Midi-Pyrénées – et mal dans

d'autres – Poitou-Charentes, Picardie, Nord-Pas-de-Calais. Pour les individus d'origine populaire, qui sont peu mobiles géographiquement, l'ascension sociale apparaît peu liée au dynamisme économique du territoire. En revanche, elle est fortement liée à l'éducation – en particulier à l'obtention d'un diplôme du supérieur. La massification de l'enseignement secondaire puis supérieur a certes favorisé globalement la mobilité sociale ascendante mais sans faire disparaître les « trous noirs » de l'éducation et de la promotion sociale. L'analyse économétrique tend à montrer qu'il ne s'agit pas d'un problème de rendement de l'éducation mais plutôt d'accès à l'éducation. Or les inégalités territoriales d'accès au supérieur sont restées inchangées jusqu'à aujourd'hui. Augmenter les chances de mobilité ascendante dans les territoires défavorisés suppose donc une démocratisation réelle de l'accès à l'enseignement supérieur là où celui-ci est le plus difficile. Cela supposerait une aide à la mobilité étudiante, une offre universitaire élargie, le décloisonnement des académies ou une coopération renforcée entre les académies d'Île-de-France et celles des régions environnantes. Une telle politique implique de développer les outils de suivi longitudinal des élèves selon l'origine sociale au niveau national.

SITE NOTE VIDÉO DT

Document de travail n° 2016-01 – février 2016 – 32 pages

MOOC, l'âge de maturité ?

Modèles économiques et évolutions pédagogiques

Quentin Delpech et Marième Diagne

Depuis quelques années, les MOOC – *Massive Open Online Courses*, cours en ligne en libre accès sur internet – se sont développés de manière exponentielle : d'une dizaine en 2011, ils sont passés à 4 000 en 2015. Les plateformes qui les accueillent, dont le nombre ne cesse d'augmenter, sont diverses, elles peuvent être publiques ou privées, viser ou non un but lucratif. Parmi les plus connues, on trouve les plateformes américaines *Coursera*, *edX*, *Udacity*, au Royaume-Uni *FutureLearn*, et en Allemagne *Iversity*. En France, la plateforme *FUN* (*France Université numérique*) créée en 2013 héberge aujourd'hui plus de 140 MOOC, suivis par plus de 500 000 inscrits en France et à l'étranger. Les MOOC sont une facette des transformations qu'expérimente l'écosystème d'enseignement supérieur à l'heure de la révolution numérique : les pratiques d'enseignement et de recherche, les modes de gouvernance tout autant que l'expérience étudiante sont affectés par les nouvelles technologies. On assiste moins à une révolution des pratiques qu'à une recomposition diffuse des usages d'enseignement et d'apprentissage. Les pouvoirs publics doivent accompagner les acteurs de l'enseignement supérieur dans cette transformation afin que tous tirent profit des nombreuses innovations pédagogiques et organisationnelles que recèlent ces changements. Ce document de travail est un complément d'une note d'analyse proposant quatre axes stratégiques de développement des MOOC dans le cadre de l'agenda numérique dans l'enseignement supérieur. Il se concentre sur la diversité des plateformes de MOOC du point de vue de leurs statuts et de leurs modèles économiques et pédagogiques.

SITE NOTE VIDÉO DT

Document de travail n° 2016-02 – mars 2016 – 44 pages

Collective Bargaining and Internal Flexibility: A Franco-German Comparison

Quentin Delpech, Hélène Garner, Camille Guézennec et Antoine Naboulet

This working paper provides comparative insights into the internal flexibility provisions between France and Germany before and during the crisis. Whereas Germany is perceived as a successful model of internal flexibility arrangements based on collective bargaining, France is regularly presented as having rigid employment rules favouring some kinds of external flexibility (short term contracts, temporary jobs, collective lay off…). Beyond this somewhat partial vision, this paper aims to place the impact of collective bargaining in the broader context of the labour market's operation and the overall economic structure of both countries. It suggests that limiting the Franco-German comparison to the idea of a German preference for internal flexibility as opposed to a French preference for external flexibility does not account for the complex links between internal and external flexibility tools in each country. The first part of this paper draws the current panorama of internal flexibility provisions in both countries, particularly in terms of working time. The extent to which they have been used and combined with external flexibility, atypical jobs development and wage moderation, in particular during the crisis, partly explains national employment performances. It shows that even if Germany made a wider use of existing internal tools based on working-time adjustments, the capacity of adaptation of German firms during the crisis also lies on changes that occurred before the crisis, in particular labour market reforms that enhanced labour market flexibility. Compared with Germany, the use of internal flexibility was limited in France, in particular during the crisis. Nevertheless, recent developments in France (under the terms of the job security act of 2013) suggest a clear trend toward an increase of internal flexibility through a streamlined recourse to existing instruments, notably short-time working schemes. Moreover, there is a current debate in France over the opportunity to give more room to social partners on working hours and wage adjustment provisions at the company level. The second part provides a review of the recent transformation of the German and the French collective bargaining systems to better understand the causes and consequences of internal flexibility. The paper highlights common trends toward a decentralization of collective bargaining and profound changes in labour-conflict regulations.

Document de travail n° 2016-03, mars 2016, 69 pages

Dix ans de transitions professionnelles : un éclairage sur le marché du travail français

Jean Flamand

La constitution d'un panel d'actifs sur la période 2003-2014 à partir de l'enquête Emploi permet de fournir une vision dynamique de l'évolution du marché du travail à la lumière des transitions professionnelles, et de pointer l'impact spécifique de la crise de 2008 sur le fonctionnement de ce marché. Sur la dernière décennie, les transitions professionnelles des actifs sont relativement stables, autour de 16 % en moyenne chaque année, et évoluent en lien avec le cycle économique et de l'emploi. Pour autant, depuis la crise de 2008, la structure des transitions professionnelles s'est

modifiée : les allers et/ou retours entre emploi et chômage sont plus nombreux relativement aux transitions d'emploi à emploi (changements d'employeur). Ils représentent près de six transitions sur dix, illustrant ainsi l'instabilité du marché du travail. La rupture du lien d'emploi, mesurée à partir de la probabilité de connaître une transition de l'emploi vers le chômage, se concentre sur certaines catégories de travailleurs : les jeunes, les moins qualifiés et de façon moindre les seniors. Ce sont ces mêmes travailleurs qui présentent la probabilité la plus forte de changer d'entreprise d'une année sur l'autre. Le risque de basculement vers le chômage dépend fortement du type de contrat de travail, ce qui atteste de la dualité du marché du travail : il est dix fois plus important pour les salariés en intérim et six fois plus important pour les salariés en CDD que pour les salariés en CDI. Pour autant, au sein même de ce dernier segment, le risque est hétérogène : il apparaît ainsi plus élevé pour les familles monoparentales et les immigrés non européens. En tenant compte de facteurs objectifs, la probabilité de perdre son emploi renvoie surtout aux modes de gestion de la main-d'œuvre au sein des entreprises ou à certains métiers, plutôt qu'aux seules caractéristiques individuelles observables (sexe, âge, diplôme, catégorie socioprofessionnelle notamment). De ce point de vue, la montée des contrats à durée limitée (CDD et intérim) et le raccourcissement de leur durée moyenne, y compris des CDI, suggèrent que ces transitions sont davantage subies que voulues. Parallèlement, les transitions vers l'emploi stable (CDI) connaissent une baisse tendancielle depuis la crise de 2008, surtout pour les chômeurs, ce qui tend à renforcer la segmentation du marché du travail.

SITE DT

Document de travail n° 2016-04 – mars 2016 – 60 pages

L'avenir du travail : quelles redéfinitions de l'emploi, des statuts et de la protection ?

Cécile Jolly et Emmanuelle Prouet

À quoi ressemblera le travail de demain ? L'essor récent des plateformes numériques tend à modifier les formes de travail, les parcours professionnels et les statuts des actifs, mais ces évolutions s'inscrivent dans le cadre de mutations plus profondes et plus anciennes. Ce document de travail rappelle les origines de ces changements, leurs conséquences sur l'emploi et les enjeux qu'ils soulèvent en matière de situation des actifs et de protection sociale. Depuis les années 1980, la mondialisation, la fragmentation des chaînes de valeur, l'externalisation, le changement technologique et le taux d'activité croissant des femmes ont profondément transformé l'emploi et le travail. L'économie s'est tertiarisée, les qualifications se sont polarisées, le salariat s'est précarisé, la poly-activité s'est développée, le travail indépendant a cessé de reculer, le morcellement des parcours s'est accentué. Les frontières ont eu tendance à se brouiller : la distinction entre salariés et indépendants est devenue floue, l'entreprise s'est « étendue », les lieux et le temps de travail sont apparus de plus en plus flexibles. Les nouvelles vagues de technologie, notamment numérique, et les nouveaux modèles d'affaires nés des plateformes sont susceptibles d'amplifier ces phénomènes déjà anciens, voire d'en modifier plus radicalement la nature, sans que l'on puisse dire aujourd'hui avec quelle ampleur. Quelles que soient les hypothèses, ces mutations pourraient remettre en question le système de protection des actifs, élaboré historiquement sur le modèle de carrières salariales continues qui sont de moins en moins la norme. Se trouvent ainsi interrogées la définition même du travail, la distinction structurante entre salariat et travail indépendant ou encore les formes du dialogue social. Quels seront les impacts sur notre protection sociale, en particulier sur la couverture de la perte de revenu courant (perte d'emploi ou inactivité subie) ou de revenu différé (retraite) ? Dans un cadre

financier contraint et sans faire obstacle aux opportunités de développement de l'emploi, le défi consiste donc à adapter notre système de droit du travail et de protection sociale à ces mutations, pour mieux protéger l'ensemble des actifs.

SITE DT

Document de travail n° 2016-05 – avril 2016 – 24 pages

Approfondissement méthodologique pour l'évaluation de la circularité de l'économie

Cécile Jolly et Pierre Douillard

Ce document de travail complète la *Note d'analyse* « L'économie circulaire, combien d'emplois ? » par l'approfondissement méthodologique de trois questions clés de l'évaluation de la circularité de l'économie : les indicateurs d'empreinte environnementale ; l'analyse de la productivité matière ; la mesure de l'emploi dans l'économie circulaire.

SITE NOTE DT

Document de travail n° 2016-06 – juillet 2016 – 33 pages

L'emploi saisonnier : enjeux et perspectives

Sandrine Aboubadra-Pauly, Lucie d'Artois et Nicolas Le Ru

Que représente l'emploi saisonnier en France aujourd'hui ? Ces emplois par nature précaires, car temporaires, font l'objet d'une attention régulière mais d'une action encore peu coordonnée de la part des acteurs publics, des syndicats de salariés, des branches professionnelles et des acteurs associatifs. Or, dresser un portrait statistique fiable de cet emploi s'avère être une tâche ardue. Combien de personnes sont concernées chaque année en France ? Quel est leur profil ? Quelles sont les caractéristiques des emplois occupés ? Qui sont les employeurs des saisonniers ? Autant de questions auxquelles il est difficile de répondre aujourd'hui en raison de la diversité des situations, des sources, des méthodes et des indicateurs mobilisés. Sous l'impulsion du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, le Réseau Emplois Compétences s'est donc saisi de cette problématique. Un groupe de travail s'est constitué à l'initiative de France Stratégie pour apporter des éléments de réponse aux deux questions suivantes : au regard des enjeux de sécurisation de l'emploi saisonnier, qu'est-il le plus pertinent de mesurer et comment ? au regard des études existantes, que peut-on dire aujourd'hui de l'emploi saisonnier en France ?

SITE DT

Document de travail n° 2016-07 – octobre – 65 pages

Liens entre chômage de longue durée et croissance tendancielle

Christel Gilles, Catherine Bruneau et Jean-Paul Nicolaï

Comparé au niveau atteint en 2007, le chômage a progressé dans la plupart des pays de l'Union européenne à l'exception notable de l'Allemagne et, outre Atlantique, des États-Unis. La part des chômeurs de longue durée a par ailleurs augmenté quasiment partout, très nettement aux États-Unis comme en zone euro où il a doublé. En France, elle est passée de 3 % à 4,3 % de la population active, où elle concerne, au premier trimestre de l'année 2016, 1,2 million de personnes selon les statistiques du BIT. Déclarée priorité nationale par le président de la République lors de la conférence sociale en juin 2014, la lutte contre le chômage de longue durée a pris la forme d'un plan majeur présenté en février 2015, comparable par son ampleur à celui présenté par le ministre du Travail en avril 1992, face aux 900 000 chômeurs de longue durée de l'époque[1]. Au-delà du défi social immédiat, l'objectif est de contrer les effets délétères de la forte dégradation de l'emploi et du capital humain sur la croissance de moyen et long terme afin d'éviter un effet en retour sur l'emploi et la situation sociale. Le phénomène d'hystérèse du chômage a été largement étudié dans le cadre de travaux tant micro- que macroéconomiques. L'étude présentée dans ce document de travail s'inscrit dans le prolongement de cette littérature ; elle adopte une approche macroéconomique et aborde trois questions : quelles mesures des effets de l'hystérèse proposer ? Quelle relation entre le chômage de longue durée et la croissance tendancielle ? Comment expliquer une telle relation, en particulier en liaison avec les mécanismes de découragement ?

Ce travail porte essentiellement sur la France mais présente également des éléments de comparaison pour huit pays industrialisés, sur la période 1980Q1-2013Q4. Du point de vue de la méthode économétrique utilisée, des relations de long terme sont estimées avec ruptures structurelles non imposées *a priori*. Les liens de causalité à court et moyen terme sont ensuite mesurés en tenant compte des effets possibles de retour vers des niveaux d'équilibre de long terme de la croissance et du chômage. Les résultats confirment l'existence du phénomène d'hystérèse dans les huit pays étudiés. On observe également le rôle central que joue le chômage de longue durée dans la détermination de la dynamique de la croissance tendancielle pour ces pays. En outre, dans le cas de la France, de l'Allemagne et des États-Unis notamment, le chômage de longue durée semble avoir un impact causal sur la croissance tendancielle plus fort après qu'avant la récente crise financière. On montre que cet effet est lié au découragement des demandeurs d'emploi, ce qui peut être mesuré directement dans le cas des États-Unis, et, indirectement en France, par la diminution de la population active.

SITE DT

Document de travail n° 2017-01 – janvier – 16 pages

Microsimulation de la fiscalité des successions (2006-2012)

Clément Dherbécourt

Qui paie l'impôt sur les successions en France aujourd'hui, à quel taux ? Quels ont été les effets des réformes récentes ? Afin de répondre à ces questions nous avons eu recours à la microsimulation sur les données de l'enquête Patrimoine 2010 de l'Insee. Les bases de données de l'administration fiscale concernant les transmissions – qui ont fait l'objet de nombreux rapports1 ou articles de recherche2 largement cités dans la note – n'étaient en effet pas disponibles ou utilisables pour les années récentes. Celles-ci posent de toute façon un problème majeur pour l'évaluation des réformes fiscales, puisque l'information qu'elles contiennent est affectée par les réformes elles-mêmes. Par exemple, la loi de

finances de 2012 a étendu de dix à quinze ans la durée de rappel des donations passées en cas de nouvelle transmission. Or les données administratives antérieures à la réforme ne donnent aucune information sur les donations réalisées plus de dix ans auparavant.

Afin d'analyser les niveaux d'imposition et leur évolution au grès des réformes récentes, il a donc fallu recourir à une deuxième méthode : celle de la microsimulation fiscale. Le principe de cette méthode est d'appliquer les règles de la législation fiscale à des données d'enquête représentatives de la population. Cela nécessite des données d'enquête qui ne soient pas construites pour les besoins directs de l'administration fiscale, mais qui contiennent suffisamment d'information pour pouvoir simuler avec précision les taux payés par les contribuables. La simulation de la fiscalité française des successions requiert en effet un niveau d'information particulièrement élevé. Il faut notamment disposer de données sur le niveau et la composition du patrimoine, le nombre d'enfants du défunt, le lien de parenté entre le défunt et son héritier ou encore sur les donations antérieures.

Parmi les enquêtes de la statistique publique française, l'enquête Patrimoine 2010 de l'Insee s'est révélée la plus adaptée à nos besoins. Elle donne en effet un niveau d'information important sur le patrimoine des ménages, ainsi que de nombreuses caractéristiques individuelles. Elle fournit en outre l'historique des transmissions des individus, notamment les montants et les dates des donations versées. Cette enquête n'a toutefois pas été faite pour simuler des successions. Son but premier est de mesurer le niveau de patrimoine des vivants. Il a donc fallu l'adapter à notre objet d'étude, au prix de certaines hypothèses. Une fois les données traitées, la législation fiscale a été appliquée aux données. Là encore, certaines hypothèses ont été retenues, notamment sur les partages d'héritage et sur les héritiers. Le but premier de la microsimulation présentée dans la note a été de mesurer l'effet des réformes de 2007, 2011 et 2012 sur les taux d'imposition payés selon le niveau d'héritage. Nous avons donc simulé quatre législations fiscales, celle antérieure à 2007, celle en vigueur entre 2007 et 2011, celle mise en place de 2011 à 2012 et enfin la législation en vigueur depuis la réforme de 2012.

Document de travail n° 2017-02 – janvier 2017 – 67 pages

Comment estimer le rendement de l'investissement social

Arthur Heim

L'investissement social apparaît à la fin des années 1990 comme un modèle d'action sociale renouvelé pour faire face à l'évolution de sociétés fragilisées par l'émergence de nouveaux risques sociaux. Il consiste à investir dans le capital humain des individus de façon à augmenter et à maintenir leurs compétences et leur capacité à supporter les chocs. La notion s'appuie en outre largement sur la promesse que la dépense sociale d'aujourd'hui rapportera à un moment donné. Sa crédibilité repose donc sur l'existence de travaux permettant d'identifier ce rendement. Ce document de travail analyse les recherches existantes sur les impacts de l'investissement social. Il montre que l'approche consistant à lier les dépenses d'investissement social aux performances macroéconomiques des États n'est pas en mesure d'identifier de façon crédible l'effet causal de l'investissement social et a fortiori son rendement.

Ce document propose en outre d'adopter une vision plus locale et de séparer en deux étapes l'identification du rendement de l'investissement social. La première consiste à recourir à des évaluations d'impact en adoptant des méthodes qui permettent d'interpréter les résultats comme un lien de cause à effet. Une littérature scientifique abondante évalue déjà l'effet de politiques assimilables à de l'investissement social : la collecte de ces informations est un prérequis pour engager de nouvelles réformes d'investissement social. Nous proposons d'adopter une démarche de collecte systématique et d'analyses statistiques, en produisant davantage de méta-analyses.

La deuxième étape consiste à intégrer les résultats des évaluations d'impact dans des modèles de calculs socioéconomiques, afin de comparer les bénéfices des investissements ainsi identifiés aux coûts réels et sociaux de leur mise en œuvre. Le succès de cette étape suppose toutefois de surmonter deux obstacles importants : améliorer les données disponibles sur le coût des investissements sociaux mais aussi trouver la valeur monétaire des effets induits par l'investissement social ; prendre en compte la grande incertitude des estimations d'impact et de coût.

Document de travail n° 2017-03 – février – 79 pages

Évaluation de la politique des pôles de compétitivité : la fin d'une malédiction ?

Haithem Ben Hassine et Claude Mathieu

Les pôles de compétitivité ont été créés voici dix ans. L'objet de ce travail est de fournir une évaluation économétrique des effets de cette politique sur les activités de R & D des entreprises et leurs performances économiques (chiffre d'affaires, exportations, emploi, productivité apparente du travail et investissement). L'évaluation est réalisée à partir de la méthode de différence de différence conditionnelle et mobilise des données d'entreprises couvrant la période 2005 (année du début de traitement) à 2012.

Les résultats obtenus mettent en évidence un effet de levier à partir de 2009. En comparant avec des entreprises restées hors des pôles, on constate que les firmes des pôles accroissent l'autofinancement de leurs activités de R & D au-delà des aides publiques (directes et indirectes) perçues : lorsqu'une entreprise reçoit en moyenne 160 000 euros d'aides publiques supplémentaire pour l'année 2012, elle accroît ses dépenses de recherche de 500 000 euros la même année, dont 300 000 sont autofinancés.

L'appartenance aux pôles a été bénéfique aux activités de recherche et développement (R & D) des petites et moyennes entreprises (PME) : un effet positif net est observable dès 2007 pour le personnel affecté à la R & D et, à partir de 2010, pour l'autofinancement net des aides indirectes (crédit d'impôt recherche et exonérations pour les jeunes entreprises innovantes) et hors DERD (dépenses extérieures en recherche-développement) ainsi que pour les financements publics reçus.

Cet impact est en revanche plus mitigé pour les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises (GE). Les résultats montrent que l'augmentation des dépenses de R & D de ces entreprises n'a pas été autofinancée. ETI et GE ont plutôt bénéficié d'effet d'aubaine. En effet, elles n'ont pas augmenté leur autofinancement, alors que dans le même temps leur recours au CIR a systématiquement augmenté depuis 2009. Le recours à une analyse en composantes principales mixtes et à une classification ascendante hiérarchique a permis d'identifier quatre groupes de pôles. Les résultats économétriques mettent en évidence un accroissement important des dépenses de R & D mais surtout la présence d'un effet de levier dans deux groupes sur quatre : le groupe des grandes entreprises étrangères investissant en R & D (appelé ici High-Tech GEE) et celui composé du plus grand nombre de pôles (appelé La Majorité). L'hétérogénéité mise en évidence entre groupes de pôles ne doit pas occulter le fait que l'effet de levier apparaît comme majoritaire sur l'ensemble des pôles puisque High-Tech GEE et La Majorité comptent 44 pôles sur les 71 labellisés aujourd'hui.

L'appartenance à un pôle n'a pas eu, à ce jour, d'impact sensible sur les variables de performance économique. Cette absence d'effet sur les variables de marché se confirme lorsqu'on prend en compte la diversité des pôles au travers de leur classification en quatre groupes homogènes.

Document de travail n° 2017-04 – mars – 52 pages

Les mutations socioéconomiques en Allemagne : bilan et perspectives

Rémi Lallement

Ce document de travail remet en perspective les mutations intervenues en Allemagne ces dernières années sur le plan économique et social. Il en examine la portée et les limites dans une série de domaines clés, non seulement en revenant sur les performances enregistrées par ce pays depuis deux décennies – en comparaison internationale – mais aussi en s'interrogeant sur leur durabilité à moyen et à long terme. L'analyse montre que les résultats récemment obtenus par l'Allemagne sont globalement favorables mais plus contrastés que ce qu'en retiennent la plupart des commentateurs. Les succès en matière de chômage, de création d'emplois et de consolidation des budgets publics sont allés de pair avec une quasi-stagnation globale des revenus et avec un accroissement des inégalités. Certes, et par rapport aux pays comparables, le bilan d'ensemble est enviable sur la décennie 2006-2016. L'économie de ce pays a pu surmonter la crise de 2008-2009 beaucoup plus rapidement que ne l'ont fait la plupart de ses voisins européens. L'embellie observée depuis 2010 doit cependant être relativisée. Elle succède au relatif marasme observé outre-Rhin pendant la décennie 1995-2005.

En outre, les perspectives d'évolution comportent des zones de vulnérabilité, notamment dans des domaines tels que la transition énergétique, l'investissement, voire la capacité d'innovation et de renouvellement du tissu productif, face à la révolution numérique. Les tendances démographiques sont clairement défavorables à long terme et les flux migratoires ne les compenseront qu'en partie. De plus, l'intégration des nouveaux arrivants pose à l'économie et à la société des défis plus sérieux que ce qui était encore anticipé il y a à peine plus d'un an. Ces flux migratoires contribuent cependant à renforcer le potentiel de croissance de l'économie allemande, et à rendre cette dernière moins dépendante des débouchés extérieurs.

Car si la très forte orientation des entreprises allemandes vers les marchés mondiaux reflète le dynamisme persistant de l'industrie et sa forte insertion dans les échanges internationaux, l'excédent sans précédent des comptes extérieurs est révélateur d'un régime de croissance qui reste déséquilibré et controversé tant en Allemagne qu'à l'étranger.

In fine, l'Allemagne peut s'appuyer sur un mode d'organisation socio-économique qui a fait la preuve d'une forte capacité de résilience à long terme et qui, par de nombreux aspects, constitue un modèle exemplaire depuis une dizaine d'années. Mais l'éclat de ses performances risque fort de se ternir quelque peu, au-delà de la décennie actuelle.

Document de travail n° 2017-05 – avril – 41 pages

Imaginer l'avenir du travail

Quatre types d'organisation du travail à l'horizon 2030

Salima Benhamou

Les organisations du travail sont un élément prédictif majeur pour imaginer le travail de demain. Elles ont contribué à modeler le monde d'aujourd'hui, et leur évolution sera porteuse de profonds changements à la fois pour les travailleurs, pour l'économie et pour la société dans son ensemble. Si les organisations dites apprenantes et hautement participatives offrent de bonnes perspectives aux salariés (stabilité de l'emploi, accès à la formation continue, conditions de travail satisfaisantes, etc.), d'autres modèles pourraient leur être moins favorables. Comment ces organisations du travail évolueront-elles d'ici 2030 ? Ces mutations seront-elles sources d'amélioration en termes de qualité du travail, de pratiques managériales et de mobilité ? En se fondant sur leurs caractéristiques actuelles et sur les grandes tendances – économiques, technologiques, démographiques et sociétales – qui façonneront les quinze prochaines années, ce document propose quatre évolutions possibles des modes d'organisation du travail : un boom des organisations apprenantes, l'essor de la plateforme apprenante virtuelle, le recours à un super-intérim et l'apparition d'un taylorisme new age. À chaque fois, il esquisse les conséquences sur la vie au travail comme sur la capacité des entreprises à bien figurer dans la compétition mondiale. Ces scénarios ne constituent pas des prédictions mais visent à nourrir la réflexion sur l'avenir du travail : si certains peuvent apparaître inquiétants, d'autres sont davantage porteurs d'espoir.

SITE NOTE DT

Document de travail n° 2017-06 – mai – 45 pages

Disparités spatiales de salaire et externalités de capital humain

Paul Charruau et Anne Epaulard

Cette étude réexamine la question de savoir si les disparités géographiques de salaire trouvent majoritairement leur explication dans les différences de densité de l'emploi ou dans l'existence d'externalités de capital humain. L'analyse repose sur un modèle d'estimation des déterminants des salaires moyens par catégories socioprofessionnelles (CSP) des 304 zones d'emploi de France métropolitaine en 2012. Une procédure d'estimations en deux temps, avec en deuxième étape une stratégie à variables instrumentales, permet d'isoler les effets de composition et de corriger des biais de causalité inverse. Les résultats confirment la présence de gains d'agglomération issus de la concentration des diplômés du supérieur long. Les primes de productivité et de salaires semblent moins le résultat de la seule densification de l'emploi que d'une part importante des personnes très qualifiées dans la population locale. Selon le modèle préféré, une augmentation d'un point du ratio de diplômés du supérieur long engendre des gains de salaires moyens de 0,6 % pour les CSP cadres, 0,5 % pour les CSP professions intermédiaires, et 0,3 % pour les CSP employés. L'écart interdécile de ce ratio de diplômés, c'est-à-dire la différence entre le dixième des zones les plus concentrées en diplômés et le dixième des zones les moins concentrées, est de 8 points.

SITE DT

Document de travail n° 2017-07 – juin – 61 pages

Les déterminants de long terme des dépenses de santé en France

Pierre-Yves Cusset

Depuis les années 1950, la France consacre une part croissante de ses ressources aux dépenses de santé. Ainsi, la consommation de soins et biens médicaux est passée de 2,6 à 8,9 points de PIB entre 1950 et 2015. La croissance des dépenses a été très forte en début de période, au moment où se constituait l'infrastructure sanitaire et se développait l'assurance maladie. Elle est plus faible depuis la fin des années 1980. En comparaison internationale, si la France fait toujours partie des pays qui dépensent le plus pour leur système de soins, un phénomène de rattrapage et de convergence est à l'oeuvre dans les économies les plus avancées. L'évolution des dépenses de santé dépend de trois types de facteurs : des facteurs économiques (niveau de vie), des facteurs démographiques et sanitaires (vieillissement et état de santé) et enfin des facteurs technologiques et institutionnels (progrès technique, prix des services de santé, organisation et financement du système de soins). Au cours des dernières décennies, certains facteurs de croissance des dépenses de santé ont vu leur importance diminuer avec le temps (l'effet de richesse de la population notamment) alors que d'autres, comme le vieillissement de la population, dont l'influence était difficile à mettre en évidence en début de période, ont vu leur empreinte s'affirmer. Les modèles de projection des dépenses de santé utilisés aujourd'hui reposent généralement sur un découpage de la population en groupes d'âges et de sexe, et permettent de bien modéliser l'effet de la déformation de la pyramide des âges sur les dépenses. Ils formulent par ailleurs différentes hypothèses sur l'évolution de l'état de santé à âge donné, sur la progression des coûts unitaires des soins pour proposer plusieurs scénarios d'évolution des dépenses. Dans les scénarios centraux, les dépenses de santé de la France enregistrent une progression comprise entre 0,9 et 2,2 points de PIB d'ici 2060. Les résultats des divers exercices de projections sont très sensibles aux hypothèses retenues en termes d'élasticité-revenu des dépenses, hypothèses sur lesquelles pèsent de fortes incertitudes.

Document de travail n° 2017-08 –

Croissance de la productivité et réallocation des ressources : le tissu productif français depuis 2000

Haithem Ben Hassine

La crise financière a eu un impact négatif sur la productivité totale des facteurs en France, mais cet impact a été atténué par le rôle important joué par le processus de réallocation des ressources. Ce rôle s'est appuyé sur deux mécanismes distincts. Le premier est un mécanisme de destruction-création (processus de renouvellement du tissu productif) qui s'est traduit à partir de 2008 par un effet de disparition des entreprises les moins performantes. Le deuxième est un processus de transfert de ressources vers les entreprises les plus dynamiques ayant amélioré leur niveau de productivité quel qu'en soit le niveau initial. Ces résultats obtenus à l'aide d'un large échantillon d'entreprises françaises observées sur deux périodes avant et après la crise (2000-2007 et 2008-2012), masquent des disparités sectorielles importantes. Ils montrent que la crise a davantage touché les secteurs manufacturiers et la construction que les services.

Document de travail n° 2017-09 – septembre – 41 pages

L'effet du préfinancement du CICE sur la défaillance des entreprises

Haithem Ben Hassine et Claude Mathieu

Le préfinancement pour recouvrer sans délai la créance du Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) est un dispositif original permettant d'aider les entreprises les plus en difficultés en limitant les avances de trésorerie. L'étude réalisée et présentée dans ce document de travail a pour objet d'évaluer l'effet de ce dispositif sur le taux de défaillance des entreprises sur les deux premières années de sa mise en œuvre (2013 et 2014). Pour évaluer l'effet du préfinancement sur le taux de défaillance des entreprises, nous privilégions la méthode d'appariement du Kernel. La construction du contrefactuel, formé d'entreprises qui n'ont pas bénéficié du préfinancement mais qui ont des caractéristiques proches de celles qui en ont bénéficié, repose sur le score de propension estimé à partir d'un modèle Probit. L'évaluation est réalisée en utilisant des données d'entreprises issues de la base de données FIBEN de la Banque de France, qui ne couvre que les entreprises de plus de 750 000 euros de chiffre d'affaires. Les résultats des estimations mettent en évidence que le recours au préfinancement a surtout été sensible la première année. Le taux de défaillance des entreprises bénéficiaires a diminué d'un tiers en 2013 alors que la baisse n'a été que de 14 % en 2014. De plus, le nombre d'entreprises qui n'ont pas connu la défaillance grâce au préfinancement s'est élevé à 90 en 2013 et à 38 en 2014.

SITE DT

Document de travail n° 2017-10 – octobre – 46 pages

Préfinancement du CICE : quels effets sur l'emploi *via* la défaillance d'entreprise ?

Haithem Ben Hassine et Claude Mathieu

Le CICE est un crédit d'impôt en faveur des entreprises redevables de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur le revenu dont l'assiette est la masse salariale inférieure à 2,5 fois le SMIC. Il ne réduit effectivement l'impôt payé par les entreprises qu'avec une année de retard au mieux, par rapport au moment où sont versés les salaires déclenchant le fait générateur de la créance sur l'État. Afin de permettre à certaines entreprises de bénéficier dès l'année de versement des salaires d'un effet du CICE sur leur trésorerie, un dispositif de préfinancement a été mis en place dès 2013 sous l'égide de Bpifrance et des banques commerciales. L'évaluation *ex post* présentée ici cherche à mesurer les effets éventuels de ce dispositif de préfinancement sur la préservation de l'emploi due à de moindres défaillances d'entreprises. L'analyse économétrique repose sur des données exhaustives de l'Insee et l'utilisation de méthodes d'appariement (Kernel, cinq plus proches voisins et Caliper) fondées sur le score de propension. Les résultats obtenus indiquent que les entreprises préfinancées auraient pu détruire entre 2 500 et 3 000 emplois (selon la méthode d'appariement utilisée) si, toutes choses égales d'ailleurs, elles n'avaient pas été préfinancées. Cet effet ne concerne que les entreprises employant entre 10 et 100 salariés et ne portent que sur l'année 2013. Ainsi, les résultats de l'étude ne montrent aucun effet significatif ni sur les très petites entreprises (entre 2 et 9 salariés), ni sur les entreprises de plus de 100 salariés. De plus, cet effet semble être limité dans le temps puisqu'aucun impact significatif n'a été obtenu en 2014 et ce, quelles que soient la méthode d'appariement et la classe de taille (intervalles interdéciles) retenues.

SITE DT

Document de travail n° 2017-11 – novembre – 42 pages

Étude d'impact du Fonds Spinelli par un modèle DSGE

Vincent Aussilloux, Hadrien Leclerc, Boris Le Hir et Gauthier Vermandel

Ce document de travail vise à simuler l'impact de la mise en œuvre en période de crise économique d'un fonds de financement de la formation professionnelle, appelé Fonds Spinelli. Ce fonds est proposé ici sous deux options. Dans une première option, il emprunterait sur les marchés financiers afin d'accorder des prêts directement aux citoyens pour financer leur formation. Dans une seconde option, en plus d'accorder ces prêts formation, ce fonds avancerait à l'État les allocations chômage des individus en formation se sorte à alléger le poids des stabilisateurs automatiques pendant la crise. Cette simulation est réalisée à l'aide d'un modèle DSGE permettant de quantifier les effets de la mise en œuvre d'un tel fonds sur un pays de la zone euro. Pour chacune des options de mise en œuvre, les résultats des simulations montrent que celui-ci permet de contribuer à amortir la crise à court terme et permet aussi d'améliorer le niveau de PIB à moyen terme grâce notamment aux gains de productivité des individus formés. Par ailleurs, hormis dans le scénario le plus pessimiste où la productivité des individus ne serait pas accrue, la situation financière de l'Etat serait aussi améliorée à moyen terme.

Document de travail n° 2018-1 – janvier – 57 pages

Quand la scolarisation à 2 ans n'a pas les effets attendus : des évaluations sur données françaises

Arthur Heim

Dans ce document de travail, nous proposons d'estimer l'impact d'une scolarisation précoce sur les performances des élèves au cours de leur scolarité obligatoire. Nous utilisons pour cela les données du panel 2007 (MENESR-DEPP), soit une cohorte de 35 000 élèves entrés en 6e en 2007 pour lesquels on dispose d'un vaste ensemble d'informations : scolarité, caractéristiques sociodémographiques, mesures de performances. Nous tenons compte du caractère endogène de l'âge d'entrée en maternelle en adoptant deux stratégies d'identification utilisant chacune des variables instrumentales.

La première stratégie suit la littérature sur l'âge d'entrée à l'école et exploite la discontinuité d'accès induite par la réglementation et la date de naissance. C'est le modèle dit de « discontinuité de régression floue » (*fuzzy regression discontinuity design*). Nos résultats indiquent qu'un enfant né un peu par hasard en janvier plutôt qu'en décembre peut entrer en maternelle plus tôt, donc y rester plus longtemps, et avoir en 6e de meilleures performances cognitives. Si ces analyses comparent des enfants entrés à l'école pratiquement au même âge, ceux nés en janvier arrivent toutefois à l'école primaire plus âgés que les élèves nés en décembre, tout en ayant passé plus de temps à l'école maternelle. Les effets mesurés cumulent ainsi ces deux paramètres que sont la maturité et la durée de scolarité. Nous développons ici une méthode visant à neutraliser l'endogénéité de l'âge, et nous montrons qu'alors l'effet propre d'une année supplémentaire de maternelle n'est plus significatif.

La seconde méthode tire profit de l'existence d'inégalités de scolarisation à 2 ans entre départements en utilisant des données mesurant le taux de scolarisation dix ans plus tard. Les taux de scolarisation à 2 ans par département en 2006 et 2016 prédisent bien la probabilité qu'un élève qui est entré en 6e en 2007 dans son département de naissance sera resté quatre ans en maternelle. En tenant compte des

spécificités des départements dans lesquels les élèves étudient et de leurs caractéristiques sociodémographiques, nous argumentons qu'il n'y a pas de raison pour que le taux de scolarité à 2 ans dans le département de naissance de l'élève ait dix ans plus tard un effet sur ses performances autrement qu'en raison de sa préscolarisation, et qu'alors cette mesure remplit les conditions d'un instrument valide. Dans cette configuration, le contrefactuel est identifié à partir d'enfants nés au même moment dans un département voisin où il est, en tendance, plus ou moins facile d'entrer en maternelle à 2 ans.

Si les résultats de ces estimations pointent des effets généralement négatifs de la scolarisation précoce sur les compétences des élèves mesurées en début et en fin de collège, ils manquent cependant de puissance statistique. Ce travail seul ne permet donc pas de rejeter en bloc l'accueil des élèves à 2 ans, mais il invite à penser les actions à mener et les conditions à mettre en œuvre pour que l'expérience de l'école soit plus enrichissante que ses alternatives, et si du moins on tient à promouvoir la scolarisation précoce.

SITE NOTE DT

Document de travail n° 2018-2 – janvier – 42 pages

La fiscalité des héritages : connaissances et opinion des Français

Pauline Grégoire-Marchand

La transmission du patrimoine est un sujet qui va prendre de l'ampleur dans les prochaines décennies, pour des raisons qui tiennent à la démographie autant qu'à l'économie. En nombre comme en volume, les transmissions vont en effet continuer à augmenter, d'abord parce que la population vieillit, ensuite parce que les patrimoines ont progressé plus vite que les revenus ces vingt dernières années en France. Ce contexte fait de la fiscalité des successions et des donations un enjeu majeur pour la société française et rend nécessaire une bonne compréhension des préférences des ménages en la matière. C'est pourquoi France stratégie a confié au Crédoc une enquête sur la connaissance et les opinions des Français sur la transmission du patrimoine et sa taxation.

D'après cette enquête, la part des personnes ayant aujourd'hui bénéficié d'une transmission de patrimoine reste minoritaire (33 %), et croît avec le niveau de revenu. Le barème appliqué à la fiscalité des transmissions se révèle méconnu et largement surestimé par la population.

La taxation des héritages et des donations apparaît particulièrement impopulaire, plus encore que celle sur les plus-values immobilières ou les placements financiers. En revanche, les personnes interrogées expriment une certaine adhésion à la logique même de la fiscalité des transmissions, avec son barème établi du point de vue du donateur, et qui varie selon le lien de parenté avec le donataire. Leur appétence pour faire évoluer les modalités actuellement en vigueur – opérer une distinction entre donations et héritages, prendre en compte l'âge du donataire ou de l'héritier, prendre en compte l'ensemble des sommes déjà reçues par donation ou héritage – apparaît modérée.

SITE NOTE DT

Document de travail n° 2018-03 – février – 65 pages

Situations de travail, compétences transversales et mobilité entre les métiers

Frédéric Lainé, avec la contribution de Marc-Arthur Diaye

Les compétences transversales sont des compétences génériques, directement liées à des savoirs de base, ou des compétences comportementales, cognitives ou organisationnelles. Mobilisées dans diverses situations professionnelles, elles ne sont pas attachées à un métier ou un secteur d'activité spécifique. Pour autant, chacune n'occupe pas la même place dans tous les métiers. Mesurer les compétences transversales requises dans les métiers est un exercice difficile. On s'appuie ici sur l'enquête Conditions de travail de la Dares pour mesurer des situations de travail transversales nécessitant des compétences transversales appropriées. La nomenclature des familles professionnelles est utilisée pour identifier les métiers.

Ce document de travail met en évidence seize situations de travail transversales prédominantes selon les métiers, par exemple le contact avec le public, le travail en équipe, l'utilisation des outils informatiques, les procédures de qualité et la prise en charge des risques, l'organisation du travail ou letravail sous pression. En sus du métier, ces situations de travail transversales prennent plus ou moins d'ampleur selon la taille de l'établissement, l'âge du salarié ou son niveau de diplôme. Puis l'étude cherche à déterminer en quoi les proximités de situations de travail transversales expliquent les mobilités constatées entre les métiers. Un panel de l'enquête Emploi de l'Insee est utilisé pour mesurer les mobilités annuelles entre les métiers. Effectivement, la proximité de situations de travail transversales explique des flux de mobilité plus importants entre métiers, en particulier la proximité en termes d'organisation du travail, d'utilisation de l'informatique, de dextérité manuelle, de travail en équipe et de contact avec le public. Cela est davantage vérifié pour la mobilité interne au sein des entreprises ou la mobilité des ouvriers et des employés. Pour la mobilité externe, on ne peut exclure l'existence de mobilités de rupture où la situation de travail est très différente de la situation initiale parce qu'il s'agit d'une mobilité contrainte ou parce que cette mobilité participe d'une volonté de s'éloigner des conditions de travail initiales. Mais les mobilités entre métiers dépendent également d'autres facteurs comme la gestion de la main-d'œuvre au sein des entreprises, la spécificité des savoirs professionnels mobilisés et les « effets de frontière » comme la non-proximité géographique des emplois ou la ségrégation professionnelle hommes-femmes.

Document de travail n° 2018-04 – avril – 22 pages

Les procédures collectives de traitement des difficultés financières des entreprises en France

Damien Despierre, Anne Epaulard et Chloé Zapha

Le traitement des difficultés financières des entreprises joue un rôle important dans la vie des entreprises. Bien en amont de toute difficulté, les conditions de financement dépendent en effet de l'efficacité des procédures de règlement des difficultés auxquelles les entreprises pourraient faire face. Pourtant, les données sur le déroulement et l'issue des procédures visant à traiter ces difficultés financières restent rares et parcellaires, ce qui rend difficile une évaluation objective des lois en la

matière. Nous utilisons les informations publiées au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales pour reconstruire et analyser le parcours des entreprises françaises entrées dans une procédure collective depuis 2008 (environ 50 000 entreprises chaque année). Dans deux cas sur trois, il s'agit d'une liquidation directe. Dans un cas sur trois, la procédure table sur un possible redressement de la santé financière de l'entreprise : le redressement judiciaire ou la sauvegarde. Le devenir des entreprises entrant en sauvegarde est meilleur. Elles sont deux fois plus susceptibles d'obtenir un plan de remboursement (53 % contre 27 %) et les plans de sauvegarde sont plus robustes : un peu plus de 75 % se poursuivent au bout de cinq ans, soit un taux de maintien supérieur à celui des entreprises nouvellement créées. Par contraste, seulement 40 % des plans de redressement poursuivent leur activité au bout de cinq ans. En combinant ces données avec les données comptables des entreprises, on observe que les entreprises entrant en sauvegarde sont en moyenne plus grandes et ont une situation financière moins dégradée l'année précédant l'ouverture de la procédure que celles entrant en redressement. Elles ont accumulé moins de dette fiscale et sociale. Les meilleurs résultats de la procédure de sauvegarde ne semblent pas provenir d'une meilleure disposition des créanciers : sur un échantillon réduit de cas jugés au Tribunal de commerce de Paris, l'implication des créanciers ne semble pas significativement différente entre les deux procédures. Il faut aller plus loin et mettre en œuvre une évaluation économétrique, pour corriger notamment des différences de taille et de secteur des entreprises entrant dans l'une ou l'autre procédure. Il faut également comparer le devenir des entreprises qui entrent en sauvegarde avec celui des entreprises qui auraient pu y entrer mais ont préféré agir autrement pour résoudre leurs difficultés (par exemple en entamant une procédure amiable).

Document de travail n° 2018-05 – novembre – 128 pages

Discriminations selon l'âge. Revue de littérature et effet de l'âge sur les conditions d'emploi et de salaire à partir de l'enquête Emploi

Léa Flamand, Christel Gilles et Alain Trannoy

Dans un contexte pourtant marqué par le vieillissement de la population et le ralentissement des gains de productivité, la question de l'emploi des « seniors » a été peu présente en France depuis la crise dans les débats de politique économique et souvent abordée sous l'angle des politiques d'offre. La réforme des retraites en cours a toutefois réactivé l'intérêt pour cette thématique. Ce document de travail traite plusieurs questions : quels sont les fondements et les pratiques du droit anti-discrimination selon l'âge ? Que nous apprennent les travaux existants sur les discriminations selon l'âge ? Le rendement de l'expérience a-t-il évolué au fil des générations ? L'augmentation de l'emploi des seniors depuis vingt ans en France se fait-elle au détriment de leur salaire, toutes choses égales par ailleurs ? La première partie examine les fondements du droit des discriminations et la situation des seniors sur le marché du travail, la seconde présente une revue de littérature théorique et empirique sur les discriminations selon l'âge et la troisième rappelle les principaux résultats des études sur les profils âge-salaire et âge-productivité. La quatrième et dernière partie décrit nos résultats empiriques sur la relation âge-salaire, obtenus à partir de cohortes de salariés à temps complet reconstituées par la méthode des pseudo-panels et avec les techniques économétriques standards d'identification du « vrai » effet âge sur les salaires (décomposition à la Deaton et modèle en deux étapes à la Heckman). À un niveau agrégé, on constate que le salaire mensuel ne baisse pas forcément en France avec l'âge pour les seniors qui restent en emploi, contrairement à ce qu'on observe dans d'autres pays avancés

(Royaume-Uni, États-Unis et Allemagne). Le profil des salaires des femmes selon l'âge est bien plus plat que celui des hommes et montre aussi « un décrochage » très rapide des salaires féminins par rapport aux salaires masculins. Pour les personnes qui ont un diplôme strictement inférieur au bac, le salaire mensuel diminue à partir d'un certain âge. Enfin, les seniors qui restent en activité ont en moyenne des caractéristiques observables et non observables plus rémunératrices que celles de leurs homologues inactifs, au chômage ou à temps partiel. La simulation des salaires des seniors, une fois prise en compte leur sélection dans l'emploi, montre en moyenne une diminution à partir de 57 ans qui n'affecte cependant pas les plus diplômés. Cet effet de sélection positif des seniors distingue la France des pays pour lesquels des travaux ont été recensés.

Document de travail n° 2018-06 – décembre 2018 – 58 pages

Vingt ans d'évaluations d'impact en France et à l'étranger. Analyse quantitative de la production scientifique

Pierre-Henri Bono, Sandra Debu, Rozenn Desplatz, Maxime Hayet, Clément Lacouette-Fougère et Alain Trannoy

À l'aide de la base EconLit, nous réalisons une étude bibliométrique pour quantifier la production d'évaluations d'impact de politiques publiques en France et dans six autres pays. Les évaluations d'impact se sont largement développées dans tous les pays étudiés à partir des années 2000 (et bien avant pour les États-Unis). La France présente une production relativement modeste, mais connaît une accélération dans la période récente, ce qui lui permet de rattraper son retard vis-à-vis d'autres pays plus avancés comme l'Allemagne ou le Royaume-Uni. Les évaluations dans les pays européens couvrent majoritairement les domaines de l'emploi, de l'éducation et de la santé. Ces évaluations sont dans la plupart des cas produites par les principaux acteurs universitaires et de recherche nationaux ; la France se démarque cependant par la présence importante d'acteurs à mi-chemin entre le monde de la recherche et l'administration.

Document de travail n° 2019-01 – février – 71 pages

Connaître les débouchés pour mieux s'orienter : enjeux d'accès à l'information

Vincent Donne et Chakir Rachiq

Depuis 2009 et l'introduction d'un système d'orientation tout au long de la vie, garantir à tous un accès à une information de qualité sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération est un enjeu qui alimente la réflexion des pouvoirs publics. Ces données sont mobilisées par les jeunes et leurs parents et jouent un rôle non négligeable dans leurs choix d'orientation. Principalement issues de la sphère publique, plusieurs sources statistiques produisent des indicateurs pertinents visant à mesurer le devenir des jeunes sur le marché du travail en fonction

de leurs filières d'études initiales. Cependant, les différentes nomenclatures et les objectifs spécifiques des enquêtes rendent parfois l'information difficilement saisissable et lisible par les parties prenantes de l'orientation. Offrir à ces données une meilleure visibilité et les rendre accessibles au plus grand nombre est donc une mission essentielle, pilotée par une variété d'opérateurs publics. Alors que les Centres de documentation et d'information (CDI) et les Centres d'information et d'orientation (CIO) assurent un rôle de passeur de proximité auprès du public, l'Onisep, le CIDJ et Pôle emploi jouent le rôle d' « acteurs plateformes » en centralisant les données et en mettant à disposition des acteurs une masse considérable d'informations cohérentes et accessibles via des portails d'information faciles d'utilisation. Toutefois, une relative absence de transparence sur la production de ces données ainsi qu'une sous-exploitation des sources statistiques publiques en matière de débouchés professionnels rendent cette information incomplète, ce qui permet à des acteurs privés de proposer leurs propres contenus, parfois accessibles uniquement de façon payante. Ce constat soulève donc un enjeu d'équité et de qualité de l'information sur l'insertion professionnelle.

SITE NOTE DT

Document de travail n° 2019-02 – mai 2019 – 24 pages

La mobilité dans le Grand Genève : quelles pistes pour un développement territorial équilibré et durable ?

Marie Dégremont

Ce document de travail identifie les enjeux liés à la mobilité dans une aire métropolitaine, le Grand Genève. Il examine les solutions mises en place à cette échelle et en particulier les actions menées par le Pôle métropolitain du Genevois français en vue de limiter les impacts négatifs du développement urbain. Ce territoire est en effet confronté à un essor démographique rapide, avec un important étalement urbain, en particulier côté français ; et à un déséquilibre fonctionnel grandissant, avec le développement des activités économiques et la création d'emplois, côté suisse. Cette divergence territoriale accroît le besoin de mobilité, qui se traduit par l'engorgement des principaux axes de transport, par l'importance des émissions de gaz à effet de serre associées aux déplacements et par la dégradation de la qualité de l'air au niveau local. Le caractère transfrontalier de l'aire urbaine genevoise comme des flux qui traversent ce territoire – mouvements démographiques, échanges économiques, pollutions – favorise la recherche d'actions innovantes, qui sont susceptibles d'inspirer d'autres collectivités françaises. En particulier, le traitement conjoint des différentes thématiques influant sur le besoin de mobilité – aménagement du territoire, développement économique, etc. – et la coordination des politiques territoriales à une échelle correspondant aux pratiques quotidiennes des habitants constituent des pistes de travail intéressantes. Elles peuvent aussi contribuer à renforcer les solidarités interterritoriales et à mieux répondre aux enjeux de cohésion sociale entre les centres urbains et leur périphérie.

SITE DT

Autres publications

Actes de colloque

Atlas

Études

Guides et méthodes

Notes de synthèse

Fiches de la Commission d'étude des effets de la loi pour la croissance et l'activité

Tableaux de bord

Travaux de la Plateforme RSE

Programmes de travail

Rapports d'activité

Actes de colloque

Actes du colloque du 5 juin 2013 – 69 pages

Pourquoi et comment réguler les pratiques médicales ?

en partenariat avec la Chaire de santé de Sciences Po Paris

Enjeu à la croisée des questions de liberté de prescription, de qualité des soins et de régulation des dépenses, l'encadrement des pratiques médicales est perçu depuis longtemps comme un levier fondamental d'amélioration de l'efficience du système de santé. La modification des pratiques a ainsi fait l'objet de nombreuses recommandations et dispositions réglementaires, notamment avec les lois de financement de la sécurité sociale successives. Toutefois, des marges de progrès demeurent, au regard notamment des disparités géographiques constatées. Comment rendre la prescription et la réalisation d'actes plus pertinentes ? Telle sera la question en débat au cours de ce colloque.

Table ronde 1 – Disparité des pratiques des professionnels médicaux : quelles réalités ?
avec Dominique Polton, France Vrijens, Francis Bonnet et René Mornex

Table ronde 2 – Quels outils d'encadrement des pratiques pour quels effets ?
avec Marie Grosset, Gérard Reach, Bruno Toussaint et Claude Rambaud

Table ronde 3 – Comment évaluer au mieux les pratiques des professionnels ?
avec Rémy Bataillon, Robert Nicodème, Guy Boudet, Una Lane, Mathieu Escot et Jean-François Girard

SITE DOC

Actes du colloque du 26 septembre 2013, à la Maison de la Chimie – 37 pages

Quelle France dans dix ans ? Débat avec les think tanks

en partenariat avec le journal Le Monde

Dans le cadre de la préparation du projet « Quelle France dans 10 ans ? », le Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP) lance une consultation auprès des Français, qu'ils soient citoyens, experts, partenaires sociaux, représentants de la société civile organisée ou élus. Le CGSP publie à cette occasion ses premières contributions thématiques, destinées à stimuler et alimenter le débat. Elles portent sur cinq enjeux essentiels identifiés par le Gouvernement : l'évolution de notre modèle productif, le devenir de notre modèle social, la soutenabilité du modèle de croissance, les mutations de la société française et le projet européen. Pour ouvrir cette série de débats, le CGSP invite les

représentants de certains grands think tanks, à s'exprimer et partager avec le public leurs analyses et préconisations. En présence de Jean Pisani-Ferry (CGSP), Cinzia Alcidi (Center for European Policy Studies – Bruxelles), Laurent Bigorgne (Institut Montaigne), Jean-Dominique Giuliani (Fondation Robert Schuman), Dominique Plihon (Attac), Juliette Méadel (Terra Nova), Dominique Reynié (Fondapol), et Cécile Ostria (Fondation Nicolas Hulot).

SITE DOC VIDÉO

Actes du colloque – 23 décembre 2013, Hôtel de Voguë – 32 pages

Les adolescents : problématiques d'individuation et d'accès à l'âge adulte

en présence de Dominique Bertinotti, ministre déléguée à la Famille (publié le 7 mars 2014)

Les questions de développement et de bien-être des adolescents sont peu envisagées en tant que telles dans les politiques publiques. Or, durant cette période de remaniement identitaire dans le rapport à soi et aux autres, il peut y avoir des tensions et des complémentarités entre les dimensions de transmission, telles qu'assurée par exemple par l'école ou les institutions culturelles, et la prise d'autonomie. D'où l'utilité d'une approche intégrant les différents environnements de vie des adolescents (famille, pairs, institutions), pour favoriser des modes diversifiés d'individuation (acquérir des compétences et se lier aux autres) et d'articulation à la vie collective, éléments-clés dans le passage à l'âge adulte. Seront abordées, dans une première table ronde, les questions de socialisation, d'accès à l'autonomie et à la citoyenneté, et, dans une seconde table-ronde, les enjeux de rapport à l'école, aux loisirs et à la culture.

Table ronde 1 – Individuation, affiliations sociales et participations citoyennes des adolescents
avec François de Singly, Maurice Corcos et Valérie Becquet

Table ronde 2 – Rapports des adolescents à l'école et à la culture
avec François Dubet, Patricia Loncle et Sylvie Octobre

SITE DOC VIDÉO

Actes du colloque FS-CGI-CGEDD – 16 septembre 2014 – 108 pages

L'évaluation socioéconomique des projets de transport

en partenariat avec le Commissariat général à l'investissement (CGI) et le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD)

Afin d'assurer la meilleure efficacité possible des investissements publics, il est nécessaire d'évaluer au mieux les effets d'un projet sur notre économie et nos citoyens et d'envisager ses impacts sur le long terme. Ce colloque a permis de présenter le rapport de France Stratégie (rapport Quinet) sur l'évaluation socioéconomique des investissements publics ; l'instruction du Gouvernement du 16 juin 2014 relative à l'évaluation des projets de transport ; le rôle du Commissariat général à l'investissement dans l'évaluation des investissements publics. Cette journée a également permis d'envisager, à la lumière des contre-expertises récentes, l'application du référentiel relatif au calcul socioéconomique dans les transports et d'aborder des questions de méthodologie.

Introduction – avec Roger Guesnerie, Louis Schweitzer, Jean-Pisani Ferry et Patrice Parisé

Table ronde 1 – L'évaluation socioéconomique des projets d'investissement public : nouveautés et déclinaison au domaine des transports
avec Jean-Paul Ourliac, Émile Quinet et Dominique Auverlot, et Michel Massoni

Table ronde 2 – Retour sur les trois premières contre-expertises indépendantes en matière d'infrastructures de transport
avec Sylviane Gastaldo, Claude Abraham, Michel Bellier, Guillaume Lamy, Aude Rigard-Cerison, François Vielliard, Jean Bergougnoux, Clara Kalaydjian, Yves Crozet, Carl Gaigné et Panos Tzieropoulos

SITE DOC

Actes du colloque du 2 octobre 2014 – 33 pages

Trois ans après, l'*Energiewende* sur le point d'échouer ?

Publié le 31 décembre

L'*Energiewende*, la transition énergétique allemande, entre dans sa troisième année. Véritable marche forcée vers une économie exempte d'énergies nucléaire et fossile, elle a été longtemps source d'admiration et érigée en modèle par les Allemands eux-mêmes. Mais l'enthousiasme laisse place aujourd'hui au scepticisme, voire aux critiques face à l'explosion des prix du kWh et à l'augmentation des émissions de CO_2 outre-Rhin. Simples turbulences passagères ou erreurs de conception beaucoup plus profondes ? C'est à cette question qu'ont tâché de répondre les experts invités.

avec Marc Olivier Bettzüge, Cécile Maisonneuve, Christophe Schramm et Dimitri Pescia

SITE DOC VIDÉO

Actes du colloque du 22 octobre 2015 – Salle de conférences DGFIP Île-de-France – Auditorium de Saint-Sulpice – 63 pages, publié le 2 décembre 2015

La prise en compte des effets d'agglomération dans le calcul socioéconomique

En partenariat avec le Commissariat général à l'investissement (CGI) et le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD). Sous la présidence de Roger Guesnerie

L'évaluation socioéconomique a pour objet d'éclairer la décision politique, sans s'y substituer, avant que le décideur ne rende publics ses choix. La recherche de la meilleure efficacité des investissements publics rend nécessaire d'évaluer au mieux les effets d'un projet sur le long terme. Dans cette perspective, la prise en compte des impacts du projet sur l'emploi et l'activité de la zone concernée par le projet est attendue. Cette estimation est difficile et conduit à s'interroger sur les effets d'agglomération, dont la prise en compte pose un certain nombre de questions aujourd'hui inégalement résolues. Le colloque s'attache à faire le point de la doctrine et de la recherche sur ce sujet. Cette journée est la troisième du cycle de colloques initié par le Commissariat général à l'investissement, France Stratégie et le Conseil général de l'environnement et du développement durable sur l'évaluation socioéconomique des investissements publics (après l'évaluation socioéconomique des projets de transports et la prise en compte des externalités environnementales).

Ouverture par Jean Pisani-Ferry, Patrice Parisé, Thierry Francq et Jean-François Stoll

Première séquence – Que sait-on des effets d'agglomération ?
avec Émile Quinet et Florian Mayneris

Deuxième séquence – Les modèles LUTI et les effets d'agglomération
avec Matthieu de Lapparent et André de Palma

Troisième séquence – Les effets d'agglomération dans les métropoles capitales
avec Jean-Claude Prager et Elisabeth Gouvernal

Table ronde – Comment aller plus loin dans la prise en compte des effets d'agglomération ?
avec Roger Guesnerie, Emile Quinet, Jean-Paul Ourliac, Florian Mayneris et Luc Baumstark

SITE DOC

Actes du colloque CGI-CGEDD-France Stratégie – 17 mars 2016 – Salle de conférences DGFIP Île-de-France Auditorium, site de Saint-Sulpice – 98 pages, publié le 3 juin

L'évaluation socioéconomique des risques naturels et sanitaires

En partenariat avec le Commissariat général à l'investissement (CGI) et le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD). Sous la présidence de Roger Guesnerie, professeur au Collège de France et président de Paris School of Economics.

L'évaluation socioéconomique a pour objet d'éclairer le décideur public, sans s'y substituer, avant qu'il ne rende publics ses choix. Le colloque s'attachera à faire le point de la doctrine et de la recherche sur ce sujet. L'un des points les plus délicats dans le calcul socioéconomique réside dans la prise en compte des risques. Les projets et politiques destinés à prévenir les risques naturels et sanitaires devraient aussi faire l'objet d'évaluations socioéconomiques aussi précises que possible. C'est le thème de ce quatrième colloque. Sans compter les emplois publics, en 2015, le seul secteur Assurances emploie environ 146 600 personnes. Les compagnies d'assurance ont versé 35,4 milliards d'euros de prestations en assurance de biens et de responsabilité et 16 milliards en maladie et accidents corporels. Plus de 13 millions de sinistres ont été indemnisés soit plus de 36 400 par jour. L'apparition des risques nouveaux aussi bien sanitaires que climatiques rend les choix de politiques publiques de plus en plus complexes. L'évaluation et l'analyse socioéconomique des risques, leur prévention et leur assurance constituent par conséquent un enjeu important pour la société. Sans aborder tous les types de risques, la journée sera organisée en deux parties portant, pour la matinée, sur les risques sanitaires et, pour l'après-midi, sur les risques naturels.

Ouverture par Jean Pisani-Ferry, Anne-Marie Levraut et Louis Schweitzer

Première partie – Évaluation socioéconomique des risques sanitaires
avec Luc Baumstark, Stéphan Marette, Lise Rochaix et Jean-Marc Brignon

Deuxième partie – Évaluation socioéconomique des risques naturels
avec Céline Grislain-Letrémy, Xavier Bonnet, José Bardaji, Stéphane Penet et Mathieu Choux

Clôture par Roger Guesnerie et Jean-François Stoll

SITE DOC

Actes du colloque FS/CGI/CGEDD – 14 décembre 2016 – Salle de conférences DGFIP Île-de-France Auditorium, site de Saint-Sulpice – 54 pages

La sélection des projets d'investissement public

Sous la présidence de Roger Guesnerie, professeur au Collège de France et président honoraire de Paris School of Economics (mis en ligne le 2 mars 2017)

Le Commissariat général à l'investissement, France Stratégie et le Conseil général de l'Environnement et du Développement durable ont initié un cycle de colloques sur l'évaluation socioéconomique des investissements publics, sous la présidence de Roger Guesnerie, professeur au collège de France et président honoraire de Paris School of Economics. L'évaluation socioéconomique a pour objet d'éclairer le décideur public, sans s'y substituer, avant qu'il ne rende publics ses choix. Le colloque s'attachera à faire le point de la doctrine et de la recherche sur ce sujet. Les quatre premiers colloques étaient consacrés à l'évaluation socioéconomique des projets de transports (16 septembre 2014), à la prise en compte des externalités environnementales (2 avril 2015), des effets d'agglomération (22 octobre 2015) et des risques naturels et sanitaires dans le calcul socioéconomique (17 mars 2016). Le cinquième colloque qui s'est tenu le 14 décembre 2016 était consacré à la sélection des projets d'investissement public.

Introduction par Roger Guesnerie, Anne Marie Levraut et Jean-Yves Raude

Ouverture par Jean Pisani-Ferry

Première partie – Qu'attendre des processus de sélection multisectoriels et quels indicateurs retenir ?
Avec Roger Guesnerie, Yves Crozet, Xavier Bonnet, Laurent Ménard et Sylviane Gastaldo

Deuxième partie – Les référentiels opérationnels dans plusieurs secteurs
avec Anne-Marie Armanteras de Saxcé, Christian Chardonnet, Michel Massoni et Jean-François Clerc

Table ronde – Quels sont les indicateurs utiles pour les décideurs publics ?
avec Michel Houdebine, Philippe Duron, Fabienne Keller et Louis Schweitzer

SITE DOC

Compte rendu de séminaire – octobre 2015 à juin 2017 – 94 pages, publié le 24 novembre 2017

Mutations sociales, mutations technologiques

Sous la présidence de Michel Yahiel, avec la collaboration de Pierre-Cyrille Hautcoeur (EHESS) et Antoine Petit (Inria)

Lionel Janin, Adélaïde Ploux-Chillès et Céline Mareuge, coordinateurs

Initié en octobre 2015, ce séminaire est consacré aux doubles mutations – sociales et technologiques – qui bouleversent aujourd'hui l'économie et la société. Au fil des séances, il s'agit de prendre la mesure de ces bouleversements, dans des domaines très divers, mais aussi d'en repérer les enjeux, les risques ou les limites, avec toujours la volonté de mieux cerner la possibilité ou la nécessité d'une intervention des pouvoirs publics face à cette « révolution » en cours.

Date	Intitulé	Intervenants
12 oct. 2015	**La « révolution » numérique, une révolution industrielle ?**	**Sylvain Allano et Pierre-Cyrille Hautcœur**
12 nov. 2015	***Big data* : création de valeur, enjeux et stratégies de régulation**	**Stéphane Grumbach** et **Laurent Gille**
14 déc. 2015	**Économie collaborative, économie du partage : quels enjeux**	**Frédéric Mazzella** et **Marie-Anne Dujarier**

Date	Intitulé	Intervenants
	pour demain ?	
14 janv. 2016	**Le risque technologique à l'heure du tout numérique**	**Gérard Berry** et **Jean-Baptiste Fressoz**
8 fév. 2016	**La relation médecin-patient à l'ère des objets connectés**	**Sylvie Fainzang et Bruno Sportisse**
10 mars 2016	**Algorithmes, libertés et responsabilités**	**Daniel Le Métayer et Antoinette Rouvroy**
11 avr. 2016	**La place de l'homme face à l'intelligence artificielle**	**Yann LeCun** et **Jean-Gabriel Ganascia**
12 juillet 2016	**Quelle place pour les robots dans la société ?**	**Laurence Devillers** et **Anne-Sophie Rigaud**
5 janvier 2017	**Le numérique transforme-t-il la participation citoyenne ?**	**Stéphanie Wojcik et Clément Mabi**
2 février 2017	**Quels sont les impacts des écrans sur les cerveaux ?**	**Daphné Bavelier** et **Sophie Pène**,
2 mars 2017	**Diffusion de l'information : quels enjeux démocratiques ?**	**Serge Abiteboul** et **Dominique Cardon**
6 avril 2017	**Le cybertariat**	**Ursula Huws et Antonio Casilli**
4 mai 2017	**Pauvreté et numérique**	**Pierre Mazet** et **Jean Deydier**
1er juin 2017	**Quelle évolution des méthodes pédagogiques ?**	**Roberto Casati** et **François Taddei**

SITE NOTE DOC

Actes du colloque FS/CGI/CGEDD – 14 septembre 2017 – publié en décembre 2017, 56 pages

La pratique de l'évaluation socioéconomique des investissements publics

Sous la présidence de Roger Guesnerie, professeur au Collège de France et président honoraire de Paris School of Economic

Le Commissariat général à l'investissement, France Stratégie et le Conseil général de l'environnement et du développement durable ont initié un cycle de colloques sur l'évaluation socioéconomique des investissements publics, sous la présidence de Roger Guesnerie. L'évaluation socioéconomique a principalement pour objet d'éclairer le décideur public, sans s'y substituer, avant qu'il ne rende publics ses choix. Les six premiers colloques étaient consacrés à l'évaluation socioéconomique des projets de transports (16 septembre 2014), à la prise en compte des externalités environnementales (2 avril 2015), des effets d'agglomération (22 octobre 2015), des risques naturels et sanitaires dans le calcul socioéconomique (17 mars 2016), au choix des indicateurs dans la sélection des projets (14 décembre 2016) et au système d'actualisation (29 mars 2017). Ce septième colloque a porté sur la pratique de l'évaluation socioéconomique des investissements publics en France. Il s'est proposé de dresser un premier bilan critique sur les avancées concrètes obtenues ces dernières années.

Introduction par Roger Guesnerie et Jean-Yves Raude

Ouverture par Fabrice Lenglart

Première partie – Évaluation socioéconomique des projets d'investissements publics, rapport de l'IGF, décembre 2016, par Jean-Michel Charpin et Lucie Ruat

Deuxième partie – Les enseignements à tirer des contre-expertises sur la pratique du calcul économique, avec Julie de Brux, Olivier Rivière et Géraldine Ducos

Deuxième partie – Guide de l'évaluation socioéconomique des investissements publics of Economics, avec Benjamin Delozier et Dominique Auverlot

SITE DOC

Atlas

Écarts de dotations entre collèges publics urbains par académie

Clément Dherbécourt et Nicolas Le Ru

Novembre 2017

SITE NOTE DOC

Pour compléter la *Note d'analyse* « Élèves, professeurs et personnels des collèges sont-ils équitablement répartis ? », ce document présente la dotation des collèges publics urbains de chaque académie pour l'année scolaire 2015-2016 en distinguant les collèges en éducation prioritaire et les collèges hors de ce dispositif. Sont appelés urbains les collèges situés dans une unité urbaine de 10 000 habitants ou plus. La dotation des établissements est mesurée en nombre d'enseignants du secondaire et assimilés par élèves hors filières SEGPA (sections d'enseignement général et professionnel adapté). Sur chaque carte, on a distingué les collèges faisant partie des 20 % les mieux dotés au niveau national (plus de 10 postes pour 100 élèves), les 20 % les moins dotés (moins de 7,5 postes pour 100 élèves) et les collèges à dotation intermédiaire. La taille des cercles est proportionnelle au nombre d'élèves de l'établissement. Ne sont pas représentés la quarantaine d'établissements de moins de 100 élèves, tout comme ont été exclus 11 collèges en cité scolaire (essentiellement parisiens) pour lesquels il n'était pas possible d'identifier les enseignants. Les cartes ont été réalisées à l'aide des données en open data mises en ligne par le ministère de l'Éducation nationale.

Écarts de dotations entre collèges publics non urbains par académie

Clément Dherbécourt et Nicolas Le Ru

Novembre 2017

SITE NOTE DOC

Pour compléter La *Note d'analyse* « Élèves, professeurs et personnels des collèges sont-ils équitablement répartis ? », ce document présente la dotation des collèges publics non urbains de chaque académie pour l'année scolaire 2015-2016 en distinguant les collèges en éducation prioritaire et les collèges hors de ce dispositif. Sont appelés non urbains les collèges situés dans une unité urbaine de moins de 10 000 habitants. La dotation des établissements est mesurée en nombre d'enseignants du secondaire et assimilés par élèves hors filières SEGPA (sections d'enseignement général et professionnel adapté). Sur chaque carte, on a distingué les collèges faisant partie des 20 % les mieux dotés au niveau national (plus de 10 postes pour 100 élèves), les 20 % les moins dotés (moins de 7,5 postes pour 100 élèves) et les collèges à dotation intermédiaire. La taille des cercles est proportionnelle au nombre d'élèves de l'établissement. Ne sont pas représentés la quarantaine d'établissements de moins de 100 élèves, de même que 11 collèges en cité scolaire (essentiellement parisiens) pour lesquels il n'était pas possible d'identifier les enseignants. Les cartes ont été réalisées à l'aide des données en *open data* mises en ligne par le ministère de l'Éducation nationale.

Étude

Responsabilité sociale des entreprises et compétitivité
Évaluation et approche stratégique

Salima Benhamou et Marc-Arthur Diaye, en collaboration avec Patricia Crifo

Janvier 2016

La responsabilité sociale des entreprises ou RSE s'est imposée depuis quelques années comme un sujet majeur. Elle se définit comme la manière dont les entreprises intègrent, sur une base volontaire, des préoccupations sociales, environnementales et éthiques dans leurs activités économiques comme dans leurs interactions avec toutes les parties prenantes, qu'elles soient internes (dirigeants, salariés, actionnaires, etc.) ou externes (fournisseurs, clients, etc.). La Commission européenne incite désormais les États membres à adopter une approche résolument « stratégique » de la RSE, avec l'objectif de concilier compétitivité et responsabilité sociale. Mais les deux sont-ils compatibles ? Autrement dit, la RSE peut-elle être appréhendée non comme une contrainte supplémentaire mais comme un apport économique tangible pour les entreprises ? Et dans ce cas, comment inciter les entreprises à inclure des démarches de RSE dans leur stratégie de développement ?

Après une présentation du débat et un panorama de la RSE dans les entreprises françaises, cette étude cherche à identifier les facteurs qui peuvent favoriser l'adoption de démarches responsables et le lien qu'entretiennent ces démarches avec la performance économique. Pour tester ce lien, une analyse originale a été menée sur environ 8 500 entreprises françaises comptant au moins 10 salariés (en incluant les PME), sur plusieurs dimensions constitutives de la RSE (environnement et éthique, ressources humaines, relation client et relation fournisseur). Les résultats permettent de dégager plusieurs constats et de proposer à la fois des orientations générales et des actions concrètes pour favoriser la RSE en France.

SITE ÉTUDE

Guides et méthodes

Prospective des métiers et des qualifications
Quelle démarche suivre à l'échelon régional ?
Document méthodologique – avril 2014, 193 pages

Frédéric Lainé (CGSP) et Aline Valette-Wursthen (Céreq)
avec la collaboration de Tristan Klein

La capacité d'expertise technique sur la prospective des métiers et des qualifications est devenue, avec le renforcement de la décentralisation et le rapprochement des logiques d'intervention entre formation et emploi, un enjeu important pour les acteurs régionaux. Les besoins et les attentes sont multiples et vont croissant. Quel est l'état des lieux des ressources techniques et des compétences ? Sur quels critères choisir un outil plutôt qu'un autre, pour répondre à quelle question, pour animer quel type de débat entre les institutions ? Sur ces questions, le partage d'expériences et l'échange de bonnes pratiques peuvent être utilement mobilisés. C'est dans cette optique que le Commissariat général à la stratégie et à la prospective a souhaité réunir un groupe de travail autour de la prospective des métiers et des qualifications au niveau régional et a sollicité le Céreq pour le co-animer. Rassemblant une quinzaine de techniciens et d'experts qui, au sein de chaque institution, ont en charge de conduire des travaux sur le sujet (représentants de Carif-Oref, de services étude des Direccte, de rectorats, de l'Insee, de la Datar, d'Observatoires de branche, de Maisons de l'emploi ainsi que des représentants d'exécutifs régionaux intéressés par ces questions), ce groupe de travail s'est fixé deux objectifs. D'abord, recenser et expertiser les travaux existants, faire un état des lieux des démarches et outils de prospective régionale. En second lieu, mutualiser les bonnes pratiques et identifier des pistes d'amélioration, en particulier sur l'articulation entre l'exercice national et les travaux régionaux. Le présent document reprend et élargit les propos et échanges qui se sont tenus au sein du groupe. Il fournit un ensemble d'exemples et de références sur des travaux réalisés en région. Il ne propose pas de recette clef en main pour une démarche prospective. Il a surtout vocation à faire partager les concepts, les résultats et les préoccupations des acteurs parties-prenantes de ces démarches. Il permet un regard synthétique et utile, à la fois sur l'amont, la réalisation et l'usage des exercices de prospective des métiers et des qualifications réalisés au niveau régional.

SITE DOC

Comment évaluer l'impact des politiques publiques ?

Un guide à l'usage des décideurs et des praticiens

Septembre 2016, 68 pages

Rozenn Desplatz et Marc Ferracci

L'efficacité et l'efficience des interventions publiques sont un enjeu majeur dans la plupart des pays développés où un niveau élevé des dépenses publiques se conjugue à une défiance croissante à l'égard des institutions politiques. C'est pourquoi une démarche objective d'évaluation de l'impact des politiques publiques est nécessaire. Cette évaluation d'impact doit être distinguée d'autres pratiques, également légitimes mais ne visant pas les mêmes objectifs comme le contrôle, l'audit ou le conseil. Définie de façon simple, une évaluation d'impact réussie vise à établir la situation qu'aurait connue la société en l'absence de la politique évaluée. Cette situation fictive, aussi appelée contrefactuelle, permet, en la comparant à la situation effectivement observée, de déduire une relation de causalité entre l'intervention publique et un indicateur jugé pertinent (la santé, l'emploi, l'éducation, etc.). Ce guide présente, de manière non technique, les différentes méthodes permettant d'atteindre cet objectif, en insistant sur les contraintes opérationnelles entourant la mise en œuvre des évaluations. Par souci d'homogénéité, elle se limitera à l'évaluation ex post, c'est-à-dire portant sur des dispositifs existants, pour lesquels des données sont disponibles. De fait, les indicateurs à l'aune desquels on sera à même d'apprécier l'impact d'un dispositif public, donc les questions auxquelles il sera permis de répondre *in fine*, dépendent crucialement de l'accessibilité et de la qualité des données. Celles-ci conditionnent également le choix des méthodes à retenir, compte tenu de la double contrainte de limiter au maximum les biais et de réduire le coût de l'évaluation. Ce guide expose d'abord le problème fondamental de l'évaluation d'impact et les différentes méthodes disponibles pour mesurer les effets d'un dispositif sur ses bénéficiaires. Puis il élargit la question à la mesure des effets indirects d'une politique et aux conséquences de son extension éventuelle. Il montre ensuite comment analyser les raisons du succès ou de l'échec d'une politique, avant d'aborder la mesure des effets de politiques multiples et leur comparaison. La conclusion propose un certain nombre de recommandations afin d'assurer le succès d'une évaluation d'impact.

SITE DOC

Projets de déploiement du très haut débit : méthode d'évaluation socioéconomique

Guide à l'usage des décideurs et des praticiens

juillet 2017, 49 pages

Lionel Janin et Jincheng Ni

Ce guide présente une méthode pour réaliser l'évaluation socioéconomique des projets de déploiement du très haut débit (THD) en France. Il cherche à valoriser les avantages que les acteurs économiques et la population peuvent retirer d'un tel déploiement, au regard des coûts correspondants. Il s'inspire de la méthode développée par JASPERS (Joint Assistance to Support Projects in European Regions) pour le compte de la Commission européenne et de la Banque européenne d'investissement (BEI). Les bénéfices socioéconomiques du haut débit/très haut débit concernent tous les utilisateurs du numérique que sont les consommateurs, les entreprises et les administrations publiques. Leur surplus est quantifié à l'aide des valeurs disponibles issues de travaux de recherche ou d'études. Les principaux facteurs d'incertitude de cette méthode sont liés à la valeur des paramètres, en particulier : les effets du déploiement du haut

débit/très haut débit sur la croissance du PIB ; le partage de ces effets entre le déploiement de l'infrastructure et les services numériques ; les effets d'une augmentation incrémentale du débit. Des études complémentaires sont donc nécessaires pour améliorer cette méthodologie qui constitue néanmoins une première approche de l'évaluation socioéconomique des projets de déploiement du très haut débit. Cette méthode a été présentée le 24 mars 2017 au Comité d'experts des méthodes d'évaluation socioéconomique d'investissements publics, mis en place par le Commissariat général à l'investissement et France Stratégie, qui en a pris acte et qui a formulé un certain nombre de remarques. Ce guide intègre les modifications proposées par le Comité et présente en annexe ses différentes remarques. Un exemple d'application est également présenté.

SITE DOC

Guide de l'évaluation socioéconomique des investissements publics

novembre 2017, 58 pages

Carole Gostner (DG Trésor) et Jincheng Ni (France Stratégie)

Les investissements publics représentent, en France comme dans tous les pays développés, une part significative des investissements nationaux et concernent des secteurs aussi divers que le transport, l'énergie, la santé, la culture, l'éducation ou la justice. Ils façonnent à long terme – pour des décennies, voire des siècles – le pays, sa croissance, la qualité de son environnement et sa capacité à affronter les défis futurs. L'évaluation socioéconomique des investissements publics a pour objectif d'apprécier et de comparer les gains de bien-être et les coûts d'un investissement pour la collectivité. Elle constitue un éclairage indispensable pour le décideur public. Le guide s'adresse aux porteurs de projet et aux décideurs publics. Il présente les principes et les méthodes permettant d'évaluer un investissement d'un point de vue socioéconomique, et permet d'appliquer un cadre d'analyse commun à tous les investissements publics, même si chaque secteur a ses caractéristiques propres. L'évaluation socioéconomique est obligatoire depuis 2013 pour tout projet dont le financement apporté par l'État et ses établissements publics est supérieur à 20 millions d'euros. Le Commissariat général à l'investissement pilote une contre-expertise indépendante des projets pour lesquels les financements apportés par l'État et ses établissements publics dépassent 100 millions d'euros. Préalablement à la validation par le comité d'experts, le Guide de l'évaluation socioéconomique des investissements publics a été transmis en consultation aux ministères et aux établissements publics, et tient compte des observations recueillies auprès des utilisateurs. Il sera régulièrement enrichi par des compléments opérationnels et des annexes techniques.

SITE DOC

Notes de synthèse

Note de synthèse – août 2015

Au-delà du PIB, un tableau de bord pour la France

Synthèse des consultations

Vincent Aussilloux, Julia Charrié, Matthieu Jeanneney, David Marguerit et Adélaïde Ploux-Chillès

En France, la publication du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi en septembre 2009 a marqué une étape importante en reconnaissant que le progrès de la société ne pouvait plus se mesurer uniquement à l'aune de la croissance économique. Une seconde étape vient d'être franchie en avril 2015 avec l'adoption par la représentation nationale d'un texte de loi relatif à la prise en compte de « nouveaux indicateurs de richesse » du produit intérieur brut (PIB). Il prévoit chaque année la remise au Parlement d'un rapport par le gouvernement qui présente l'évolution de ces indicateurs sur les années passées et qui fournit une évaluation qualitative ou quantitative de l'impact des principales réformes engagées. Dans ce contexte, France Stratégie et le Conseil économique, social et environnemental (CESE) ont mené une consultation auprès de la population française afin de proposer une liste d'indicateurs qui prenne en compte les aspirations des citoyens. L'objectif est de permettre un meilleur pilotage et une évaluation plus large des politiques publiques afin d'accroître leur efficacité au service du développement de la société.

Note de synthèse – avril 2016

Compte personnel d'activité, synthèse des débats

Hélène Garner

En avril 2015, le président de la République a annoncé la création du compte personnel d'activité (CPA), qui doit permettre à chacun d'accéder facilement à l'ensemble de ses droits et de les mobiliser tout au long de son parcours de vie. En octobre 2015, France Stratégie a remis au Premier ministre son rapport "Le compte personnel d'activité, de l'utopie au concret", fruit d'une commission réunissant experts, acteurs du monde de l'entreprise et du numérique, représentants des administrations, etc. Pour prolonger la réflexion, France Stratégie s'est vu confier l'animation du débat sur le CPA. Pendant deux mois, les acteurs de la société – associations, partenaires sociaux, collectifs, fédérations, partis

politiques, etc. – ont été invités à s'exprimer et à formuler leurs attentes comme leurs craintes, tandis qu'une adresse mail dédiée (cpa@strategie.gouv.fr) accueillait les questions et les contributions de tout citoyen intéressé. Ce document offre une synthèse de tous ces échanges qui avaient pour vocation de mieux définir les contours du CPA à court, moyen et long terme.

Note de synthèse – avril 2017

Le travail en 2030 : ce que nous annoncent les mutations dans l'organisation du travail

Salima Benhamou

Des transformations majeures sont à l'œuvre dans le monde du travail. L'exemple d'Uber, qui a suscité une attention considérable, est emblématique. Ce mode d'organisation appuyé sur une plateforme numérique remet en cause ce qui constituait le cœur de notre vision du travail : un emploi relativement stable ouvrant des droits sociaux, un employeur bien identifié, des horaires déterminés. Ce qui rend possible une telle mutation, c'est notamment la diffusion des technologies de réseaux mais c'est aussi un environnement économique mondial marqué par une concurrence exacerbée. Une façon novatrice d'aborder la question du travail de demain consiste à interroger les modes d'organisation des entreprises. Ces formes d'organisation ont contribué à façonner le monde d'aujourd'hui, et leur évolution est porteuse de profonds changements à la fois pour les travailleurs, pour l'économie et pour la société dans son ensemble. En prenant appui sur une typologie classique et en répertoriant les tendances lourdes — économiques, technologiques ou démographiques —, on peut imaginer quatre types de développement pour les organisations du travail à l'horizon 2030 : la diffusion massive de l'organisation apprenante, l'essor de la plateforme collaborative virtuelle, le recours à un super-intérim ou l'apparition d'un taylorisme new age. Ces quatre scénarios ne sont pas exclusifs les uns des autres. Ils ne constituent pas des prédictions, mais visent plutôt à nourrir la réflexion. Certains peuvent apparaître inquiétants, d'autres sont davantage porteurs d'espoir.

Note de synthèse – novembre 2017

Mutations digitales et dialogue social

Cécile Jolly et Antoine Naboulet

Le 25 avril 2017, France Stratégie a organisé, en partenariat avec ASTREES, un séminaire sur le thème « Mutations digitales et dialogue social ». Plutôt que de s'intéresser à l'ubérisation ou à l'automatisation du travail, le choix a été de déplacer la focale au moins à deux titres. D'abord en se concentrant sur les mutations digitales dans la « vieille » économie, c'est-à-dire dans ces grandes entreprises qui abritent une bonne partie de nos emplois, qui font de la distribution (Carrefour), des services financiers (la banque), des chèques déjeuner et autre titres de paiement (Up), des télécommunications (Orange). Ensuite en s'intéressant au dialogue social portant sur les transformations de l'emploi et du travail induites par les mutations digitales. Au vu de leurs expériences, DRH, syndicalistes ou experts se sont interrogés sur le digital comme objet du dialogue

social : est-ce un sujet en soi ? Comment est-il abordé, avec quelles pratiques ? Quelles problématiques pose-t-il spécifiquement pour les interlocuteurs, qu'il s'agisse des directions ou des représentants du personnel ?

SITE NOTE

Note de synthèse – novembre 2017

Dialogue social et protection sociale dans l'économie des plateformes : enjeux et pistes d'action

Odile Chagny (IRES, Sharers & Workers), Cécile Jolly et Antoine Naboulet (France Stratégie), Nicolas Amar et Louis-Charles Viossat (IGAS)

France Stratégie, Sharers & Workers (réseau sur les transformations du travail liées au numérique, co-animé par l'Ires et l'Association travail emploi Europe société, ASTREES) et l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) ont lancé en décembre 2016 une réflexion participative autour des propositions du rapport de Nicolas Amar et Louis-Charles Viossat de l'IGAS sur *Les plateformes, l'emploi et la protection sociale*, publié en mai 2016. L'enjeu était double : ouvrir un espace de discussion aux acteurs des plateformes et aux organisations syndicales pour les faire dialoguer et réfléchir à de nouveaux modes de régulation ; les aider à construire des propositions concrètes à la fois sur les modalités du dialogue et sur les protections du travail dans un cadre non institutionnel. Deux thèmes ont été mis en discussion : le dialogue social et les modes de représentation et d'action innovants ; les contributions volontaires des plateformes à la couverture sociale complémentaire/supplémentaire des travailleurs indépendants qui y ont recours. Ce choix a été motivé par la volonté de se concentrer sur quelques sujets relativement vierges, afin de déboucher dans un calendrier serré sur des propositions opérationnelles, sans préempter les chantiers à venir des pouvoirs publics. Les groupes de travail se sont réunis lors de quatre séances, de mai à juillet 2017. Les groupes de travail se sont réunis lors de quatre séances, de mai à juillet 2017. Au total, une quarantaine de personnes ont participé à ces travaux (hors organisateurs) : 17 représentants de plateformes, 14 représentants des organisations syndicales ou des collectifs de travailleurs, 7 experts, 5 représentants du secteur des assurances et des mutuelles. Au cours de deux séances, les représentants des plateformes et les représentants des travailleurs ont mené leur réflexion séparément, de façon à permettre des discussions plus libres.

SITE NOTE

Note de synthèse – novembre 2017

Mutations sociales, mutations technologiques

Lionel Janin et Adélaïde Ploux-Chillès

France Stratégie, en partenariat avec l'École des hautes études en sciences sociales et Inria, l'institut national de recherche dédié au numérique, organise depuis la fin 2015 un séminaire consacré aux doubles mutations – sociales et technologiques – qui bouleversent aujourd'hui l'économie et la société. Au fil des séances, il s'agit de prendre la mesure de ces bouleversements, dans des domaines très divers, mais aussi d'en repérer les enjeux, les risques ou les limites, avec toujours la volonté de

mieux cerner la possibilité ou la nécessité d'une intervention des pouvoirs publics face à cette « révolution » en cours.

Note de synthèse – décembre 2017

Comment la France se compare-t-elle en matière d'emploi public ?

Flore Deschard et Marie-Françoise Le Guilly

La France passe volontiers pour la championne toutes catégories en matière d'emploi public. Qu'en est-il réellement ? Notre pays fait-il vraiment figure d'exception parmi les pays développés, avec un secteur public particulièrement volumineux, voire pléthorique ? En d'autres termes, la France est-elle « sur-administrée » ? Souvent à l'ordre du jour, la question revient avec plus d'acuité en période de contraintes sur les finances publiques.

En mobilisant les données de l'OCDE et d'Eurostat, le *Tableau de bord de l'emploi public* réalisé par France Stratégie se propose de comparer les niveaux d'administration des pays développés. Si on regarde les effectifs, la France se situe de fait parmi les pays où la proportion de l'emploi public dans la population comme dans l'emploi total est élevée. Mais sans excès : son taux d'administration de 90 emplois publics pour 1 000 habitants la place dans la moyenne haute, devant le Royaume-Uni et les États-Unis, mais bien en deçà des pays scandinaves. Le seul critère du taux d'administration est toutefois insuffisant, voire trompeur. Il convient d'examiner la question non par le seul versant des effectifs mais aussi par le volume des dépenses publiques.

En matière de prestations monétaires, la France est sans conteste parmi les pays qui dépensent le plus en proportion de son PIB, résultat d'un choix politique en faveur d'une forte socialisation des risques. En revanche, pour les dépenses de fonctionnement, une fois prises en compte non seulement les dépenses directes de personnel, mais aussi les dépenses de consommation intermédiaires et les transferts en nature (achats de biens et services marchands pour le compte de la population, ou bien au titre de frais de fonctionnement de l'administration), on constate que l'écart avec nos voisins se resserre. De fait, comparée à certains pays, la France a moins recours à l'externalisation.

Outre qu'il réfute certaines idées fausses, le *Tableau de bord de l'emploi public* a pour ambition de fournir des éléments de réponse sur les leviers d'action que doivent privilégier les pouvoirs publics s'ils souhaitent réduire la part des dépenses publiques dans le PIB. Faut-il agir en priorité sur les dépenses de personnel ou sur le niveau de prestations sociales ? Comment font les autres pays pour accroître l'efficience de leur secteur public ? Malgré toutes les difficultés d'ordre méthodologique — les modes de gestion et les périmètres variant d'un pays à l'autre — cette comparaison internationale, parce qu'elle a valeur de pédagogie, aide à éclairer certaines pistes de réforme.

Note de synthèse – janvier 2018

Quand la scolarisation à 2 ans n'a pas les effets attendus : leçons des méthodes d'évaluation

Arthur Heim

La politique d'accueil des enfants de moins de 3 ans en école maternelle fait partie des outils souvent mis en avant pour prévenir les difficultés scolaires et les inégalités de réussite liées aux origines sociales. Après une décennie de recul, la scolarisation à 2 ans a été encouragée lors du quinquennat précédent ; mais la part d'élèves de moins de 3 ans préscolarisés n'a augmenté que d'un point entre 2012 et 2016, passant de 11 % à 12 %, avec de fortes disparités entre territoires. Loin d'atteindre les niveaux de la fin des années 1990, où plus d'un enfant sur trois était scolarisé avant ses 3 ans, cette augmentation a principalement concerné les enfants issus de territoires défavorisés (avec un taux de 21 % en 2016).

La France est, avec la Belgique francophone, le seul pays de l'OCDE à scolariser les enfants aussi tôt. L'accueil des jeunes enfants dans notre pays repose en effet sur un système « dual », partagé entre l'accueil en école maternelle d'un côté, sous la responsabilité du ministère de l'Éducation nationale, et la politique d'accueil des plus jeunes enfants de l'autre, qui relève de la sphère des politiques sociales, lesquelles sont partiellement décentralisées. Cette dualité est source de critiques, tout comme la scolarisation précoce fait — ou a pu faire — débat. Les premières expérimentations de dispositifs spécifiques sont apparues en 1999 avec les classes passerelles, mais sans qu'une réflexion systématique sur le sens de la scolarisation à 2 ans n'accompagne cette politique de préscolarisation.

On a donc cherché ici à mesurer si entrer plus tôt et rester plus longtemps en maternelle permet d'améliorer la réussite scolaire des élèves. Pour y parvenir, on exploite les données du panel d'élèves entrés pour la première fois en 6e en 2007 (MENESR-DEPP). Cette enquête longitudinale suit le parcours d'un échantillon de 35 000 élèves pour lesquels on dispose de mesures de performances en 6e et en 3e, et de nombreuses informations sur la situation de l'élève et de sa famille.

À partir de ces données, plusieurs méthodes d'évaluation sont possibles. Une simple comparaison des performances scolaires, entre enfants accueillis précocement ou non, ne suffit pas, même en neutralisant certaines caractéristiques observables. De manière plus rigoureuse, on peut tenter de reconstituer un contrefactuel, en s'appuyant sur certaines discontinuités créées par la règle — enfants séparés par le seuil du 31 décembre — ou par la géographie — enfants séparés par des conditions locales différentes. Selon les méthodes, on constate que les résultats sont sensiblement divergents, jusqu'à la contradiction : les effets d'un accueil précoce peuvent ainsi apparaître très positifs, nuls ou négatifs... Bien qu'explicable, cette diversité de résultats n'en montre pas moins combien est délicate l'utilisation des méthodes d'évaluation d'impact pour les politiques publiques.

Au final, les résultats présentés ici, s'ils ne réussissent pas à asseoir le bien-fondé de la préscolarisation précoce, ne doivent pas pour autant conduire à le remettre en cause. Mais ils doivent alerter sur la nécessité de penser les conditions d'accueil des tout-petits à l'école maternelle pour que l'expérience scolaire profite à ces derniers.

Cette note synthétise le document de travail « **Quand la scolarisation à 2 ans n'a pas les effets attendus : des évaluations sur données françaises** ».

SITE NOTE DT

Note de synthèse – janvier 2018

L'expertise face à une crise de confiance ?

Daniel Agacinski, Virginie Gimbert et Béligh Nabli

Retrait des États-Unis de l'Accord de Paris sur le climat, vote en faveur du Brexit, réticences croissantes des Français aux campagnes de vaccination... L'actualité est riche en évènements qui traduisent un écart entre les recommandations des experts et les décisions prises par les politiques comme par les citoyens. Faut-il voir là des formes de défiance face à l'expertise ? Faut-il s'en inquiéter ?

France Stratégie organise depuis mai 2017 un séminaire intitulé « Paroles d'experts, pour quoi faire ? » qui a pour objectif de mieux comprendre ce qui se joue derrière de tels signaux. il s'agit en particulier de saisir ce qui, aujourd'hui, peut contribuer à susciter la prévention, voire la suspicion, à l'égard de l'expertise.

À mi-parcours, cette note retrace les grandes transformations qu'ont connues les relations entre pouvoirs et savoirs ces dernières décennies en France, de façon à mettre en perspective la situation actuelle. Extrêmement mobilisées par le pouvoir politique, les administrations, les journalistes et les citoyens, les paroles d'experts sont aujourd'hui fortement mises en concurrence et en question. Les frontières s'estompent entre experts désignés et autres porteurs de savoirs, d'autant que les outils numériques facilitent la prise de parole de tout un chacun.

Partant de ce constat, la note dresse une série de questions à approfondir dans la suite des travaux. Car la nature de cette « crise de confiance » reste à préciser : quelles en sont les sources ? quelle en est l'ampleur ? Pour mieux comprendre le phénomène, il nous faudra examiner ce qui se joue à la fois du côté de la production de l'expertise elle-même et de celui de sa mobilisation par les différents acteurs.

SITE NOTE

Note de synthèse – janvier 2018

Fiscalité des héritages : impopulaire mais surestimée

Pauline Grégoire-Marchand

La transmission du patrimoine est un sujet qui va prendre de l'ampleur dans les prochaines décennies, pour des raisons qui tiennent autant à la démographie qu'à l'économie. En nombre comme en volume, les transmissions vont en effet continuer à augmenter, d'abord parce que la population française vieillit, ensuite parce que les patrimoines ont progressé plus vite que les revenus ces vingt dernières années en France, comme l'avait montré France Stratégie début 2017. Ce contexte fait de la fiscalité des successions et des donations un enjeu majeur pour la société française et rend nécessaire une bonne compréhension des préférences des ménages en la matière. C'est pourquoi France Stratégie a confié au Crédoc une enquête sur la connaissance et les opinions des Français sur la transmission du patrimoine et sa taxation.

D'après cette enquête, la part des personnes ayant aujourd'hui bénéficié d'une transmission de patrimoine reste minoritaire (33 %) et croît avec le niveau de revenu. Le barème appliqué à la fiscalité des transmissions se révèle méconnu et largement surestimé par la population. La taxation des héritages et des donations apparaît particulièrement impopulaire, plus encore que celle sur les plus-values immobilières ou les placements financiers. En revanche, les personnes interrogées expriment

une certaine adhésion à la logique même de la fiscalité des transmissions, avec son barème établi du point de vue du donateur, et qui varie selon le lien de parenté avec le donataire. Leur appétence pour faire évoluer les modalités actuellement en vigueur apparaît modérée.

Cette note offre la synthèse du document de travail : Pauline Grégoire-Marchand (2017), « **La fiscalité des héritages : connaissances et opinions des Français** ».

Note de synthèse – février 2018

Situations de travail, compétences transversales et mobilité entre les métiers

Frédéric Lainé

Le marché du travail français est marqué par une augmentation du nombre de transitions professionnelles depuis trente ans. Un enjeu central pour les politiques publiques est de préparer les actifs à ces mobilités, afin qu'elles soient choisies plutôt que subies et qu'elles s'inscrivent dans des parcours professionnels ascendants. Pour ouvrir le champ des possibles, il faut donc identifier les facteurs facilitant le passage de tel métier à tel autre et en informer les actifs.

De nombreux travaux insistent aujourd'hui sur l'importance croissante des compétences dites transversales, définies comme des compétences génériques mobilisables dans diverses situations de travail. Pour autant, en pratique, les personnes comme les employeurs ont du mal à définir ces compétences, à les objectiver et à en faire un véritable signal d'employabilité sur le marché du travail.

L'étude ici présentée est innovante à deux titres. Dans un premier temps, elle propose une méthode originale pour identifier ces compétences et aptitudes transversales en partant des situations de travail des salariés. L'enquête Conditions de travail réalisée par la Dares en 2013 comporte en effet de très nombreuses questions décrivant les actes quotidiens de travail des personnes interrogées, à partir desquelles il est possible de dégager 16 situations de travail, plus ou moins présentes dans l'exercice d'un emploi donné : contact avec le public, utilisation d'outils informatiques, travail en équipe, conduite d'un véhicule, travail sous pression, etc. Un traitement particulier doit être fait pour une dimension, celle qui a trait à l'organisation du travail dans laquelle s'inscrit le poste. Sur la base des questions de l'enquête qui la décrivent, on peut faire émerger quatre grands types de postes : les postes relevant d'un travail autonome peu formalisé, qui s'opposent aux postes de type taylorien ; les postes relevant d'un travail autonome mais régulé par des objectifs, qui s'opposent à des postes où le travail est répétitif mais de type artisanal.

En associant à chaque situation de travail des compétences transversales, on peut dès lors classer les métiers selon qu'ils font plus ou moins appel à chacune de ces compétences, donc définir des proximités entre métiers en fonction des compétences transversales mobilisées. Se dessine ainsi une cartographie de 75 familles de métiers à l'aune des compétences transversales qu'elles requièrent. Par exemple, les métiers de coiffeur, d'aide-soignant et d'enseignant ont en commun l'importance du contact avec le public.

Note de synthèse – avril 2018

Entreprises en difficulté financière : procédure de sauvegarde ou redressement judiciaire ?

Damien Despierre, Anne Epaulard et Chloé Zapha

Le traitement juridique des difficultés financières joue un rôle important dans la vie des entreprises, y compris pour celles qui n'y ont jamais recours. Bien en amont de toute difficulté réelle, les conditions de financement des entreprises dépendent en effet du bon fonctionnement des procédures de règlement en cas de problème.

Le droit des défaillances d'entreprises en France est aujourd'hui controversé. Il est souvent présenté comme peu efficace, notamment parce qu'il protégerait mal les créanciers et accorderait trop d'importance à la survie à court terme des emplois, au détriment des créanciers ou de la valeur de l'entreprise. À l'inverse, l'OCDE considère qu'il est de bonne qualité, au motif que l'économie française compterait peu d'entreprises « zombies », c'est-à-dire qui survivent en dépit d'une charge d'endettement supérieure à leurs profits annuels (avant impôts et paiement d'intérêts).

Même si le nombre d'entreprises rencontrant des difficultés financières fait l'objet d'un suivi mensuel par la Banque de France, l'information disponible sur le déroulement et l'issue des procédures juridiques engagées reste rare et parcellaire. C'est pourquoi France Stratégie a entrepris de développer une base de données inédite, portant sur le devenir des entreprises en difficulté entrées en procédure collective. Les informations collectées couvrent aujourd'hui une période qui s'étend de 2008 à 2016 ; elles permettront d'éclairer les discussions sur l'opportunité de réformer le droit des défaillances d'entreprises, tant au niveau français qu'européen.

Il existe aujourd'hui trois types de procédures collectives en France pour traiter les difficultés financières des entreprises : la liquidation judiciaire, le redressement judiciaire et la sauvegarde. Pour assurer l'information de toutes les parties prenantes, les principales étapes de ces procédures font l'objet d'une publication au *Bulletin officiel* des annonces civiles et commerciales (BODACC). Ce sont ces informations, disponibles sous format électronique depuis 2008, qui ont été utilisées par France Stratégie pour reconstruire et analyser le parcours des entreprises françaises ayant entamé une procédure collective (environ 50 000 par an). Les informations sont par la suite appariées avec les données comptables des entreprises fournies par l'Insee.

Note de synthèse – mai 2018

Panorama des politiques publiques en faveur des véhicules à très faibles émissions

Dominique Auverlot, Nicolas Meilhan, Bérengère Mesqui et Aude Pommeret

Dans la perspective d'une neutralité carbone à l'horizon 2050, le Plan climat gouvernemental présenté par le ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire en juillet 2017 retient comme objectif de mettre fin à la vente des voitures émettant des gaz à effet de serre d'ici 2040.

Plusieurs autres pays ont annoncé leur volonté d'interdire la vente de véhicules thermiques, avec des champs et des horizons variables. Cette note passe en revue le contenu de ces « interdictions » ainsi que les stratégies de développement de véhicules à très faibles émissions destinées à les préparer. Sont examinées les politiques publiques de huit pays — Allemagne, Royaume-Uni, Pays-Bas, Espagne, Norvège, États-Unis, Inde et Chine. À l'instar de ces politiques, la note se concentre sur les véhicules électriques pour particuliers, même s'il évoque les bus et véhicules utilitaires légers électriques, ainsi que l'utilisation de l'hydrogène.

Cette note propose la synthèse du rapport ***Les politiques publiques en faveur des véhicules à très faibles émissions***.

Note de synthèse – décembre 2018

La France évalue encore peu l'impact de ses politiques publiques

Pierre-Henri Bono, Sandra Debu, Rozenn Desplatz, Maxime Hayet, Clément Lacouette-Fougère et Alain Trannoy

L'évaluation constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour améliorer les politiques publiques et pour informer les citoyens. En France, de nombreux acteurs sont chargés d'une telle mission, mais seule une faible proportion des travaux qu'ils produisent — les évaluations d'impact — permet de mesurer rigoureusement l'efficacité des politiques publiques au regard des objectifs qui leur ont été fixés.

Réalisés principalement par des chercheurs, ces travaux reposent sur des méthodes statistiques (expérimentales et quasi expérimentales) capables de mesurer ce qui, dans les résultats observés, est réellement attribuable à la politique publique.

Face à ce constat, France Stratégie a conduit une étude en partenariat avec Sciences Po et la direction interministérielle de la transformation publique (DITP) pour situer la France en termes de production d'évaluations d'impact de politiques publiques par rapport à six pays économiquement comparables (l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède). Réalisé à partir de la base de données EconLit qui enregistre la production scientifique internationale en économie et d'une recherche par mots clés, ce travail établit que la France présente un certain retard dans la production d'évaluations d'impact, qu'elle comble cependant progressivement depuis peu. Les questions d'emploi sont les plus traitées par les évaluations d'impact en France, comme dans les autres pays continentaux (Allemagne, Suède). Le pays se démarque cependant par le rôle important que tiennent des acteurs à mi-chemin entre le monde de la recherche et celui de l'administration dans la conduite des évaluations d'impact.

Note de synthèse – janvier 2019

Information sur l'orientation en fin d'études : un enjeu d'équité et de qualité

Vincent Donne et Chakir Rachiq

En 2008, le Conseil de l'Europe sous présidence française adoptait une résolution visant à mieux inclure l'orientation tout au long de la vie dans les stratégies d'éducation et de formation. L'orientation s'inscrivait ainsi à l'agenda politique. En témoignent les lois sur la formation de 2009, de 2014 et du 5 septembre 2018, qui ont défini les contours du Service public de l'orientation (SPO), régionalisé en 2014 (SPRO). L'objectif est de « garantir à tous un accès à une information gratuite, complète et objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération ». Cette mission répond aux attentes des jeunes. À leurs yeux, selon une étude récente du Crédoc, « connaître les débouchés des filières et des formations », « connaître les métiers » et « connaître les filières et les formations existantes » sont les éléments clés pour prendre une décision sur leur orientation — juste après « comprendre ses propres envies ».

Certes, l'information statistique sur les débouchés professionnels offerts par les différentes filières d'études n'éclaire qu'une partie de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés. Elle représente cependant pour les jeunes et leurs parents une aide à la décision importante, et pour les professionnels du secteur un appui au conseil. Cette information foisonnante est-elle fiable ? Les sources publiques sont-elles suffisamment précises, régulières et accessibles pour répondre aux attentes des jeunes et de leur famille ? Pour les pouvoirs publics, il y a là deux enjeux majeurs. Il s'agit d'abord de garantir la qualité de l'offre en matière d'orientation. Mais il s'agit aussi de préserver l'équité d'accès à l'information, dans un contexte où se multiplient les acteurs privés – médias, coachs privés, établissements privés – qui exploitent les angoisses suscitées par ces questions d'orientation chez les familles mais également chez les jeunes.

Cette note offre une synthèse du document de travail : Donne V. et Rachiq C. (2019), « **Connaître les débouchés pour mieux s'orienter : enjeux d'accès à l'information** », France Stratégie, février.

SITE NOTE DT

Fiches de la Commission d'étude des effets de la loi pour la croissance et l'activité

La loi pour la croissance et l'activité doit créer les conditions d'un rebond de l'économie et de l'emploi dans notre pays. Aussi, il est important que le débat, notamment au Parlement, puisse reposer sur des éléments objectifs d'évaluation des effets possibles des principales mesures. Le ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique a demandé à Jean Pisani-Ferry et à France Stratégie de composer une commission temporaire d'évaluation de la loi qui est présidée par Anne Perrot, professeur à Paris-I et à l'ENSAE, associée du cabinet de conseil MAPP, et ancienne vice-présidente de l'Autorité de la concurrence. Composée d'experts français et étrangers, la commission a travaillé sur cinq thèmes : le travail du dimanche, la mobilité, la réforme des prud'hommes, les professions réglementées du droit, et l'immobilier commercial.

Cette commission, dont les membres siègent en toute indépendance, est composée d'Antoine Bozio, directeur de l'Institut des politiques publiques (IPP), chercheur associé de l'Ecole d'économie de Paris et enseignant à l'EHESS, membre du CAE ; Pierre Cahuc, directeur du laboratoire de macroéconomie du CREST-ENSAE, professeur à l'École polytechnique, membre du CAE ; Philippe Choné, professeur à l'ENSAE ; Anne Epaulard, professeure à Paris-Dauphine, conseillère scientifique auprès de France Stratégie ; Marc Ferracci, professeur à l'Université de Nantes – LEMNA, membre du CREST, conseiller scientifique auprès de France Stratégie ; Giuseppe Nicoletti, chef de la Division de l'analyse des politiques structurelles, OCDE ; Anne Perrot (présidente), professeure à Paris-I et à l'ENSAE, associée du cabinet de conseil MAPP ; Jérôme Philippe, avocat à la Cour, associé du cabinet Freshfields Bruckhaus Deringer ; André Sapir, professeur à l'université libre de Bruxelles, membre de Bruegel ; Étienne Wasmer, professeur à Sciences Po et co-directeur du LIEPP, membre du CAE.

Ouverture de l'offre de transport par autocar

12 pages, fiche publiée le 21 janvier 2017

Après un bref rappel des objectifs et du contenu de la loi concernant l'ouverture de l'offre de transport par autocar, cette note présente les résultats des analyses des impacts des ouvertures (anciennes ou récentes) intervenues dans les pays européens. Les méthodes utilisées dans la plupart de ces analyses sont assez frustes et consistent le plus souvent à comparer l'évolution de l'offre de transport dans toutes ses dimensions (trajets, réseaux, horaires, prix, concurrence avec les autres modes de transport) avant et après l'ouverture. La convergence des résultats entre les différents pays européens, alors que les ouvertures n'ont pas eu lieu au même moment, laisse penser que ces résultats sont suffisamment robustes pour que l'on puisse en tirer des leçons pour l'ouverture en France. Il reste que chaque pays

est différent (les préférences des individus ne sont pas identiques, ni leur besoin de transport ; les réseaux routiers et autoroutiers diffèrent en densité) et que les modalités de l'ouverture diffèrent aussi d'un pays à l'autre. Dans cette note, la section 1 rappelle les objectifs de la mesure évaluée et identifie des indicateurs permettant cette évaluation. La section 2 détaille le contenu des articles du projet de loi ; la section 3 décrit les résultats des évaluations des réformes analogues et mobilise des données et statistiques publiques pour évaluer certains impacts à attendre dans le cas de la France, notamment en matière d'environnement et de sécurité routière.

Réforme du travail dominical

9 pages, fiche publiée le 21 janvier 2017

Après un bref rappel des objectifs et du contenu de la loi concernant la réglementation du travail dominical, cette note présente les résultats de travaux académiques ayant cherché à évaluer des réformes similaires, en France ou à l'étranger. Sont envisagés les effets de la loi sur l'emploi et l'activité, mais aussi l'impact sociétal, en particulier les éventuelles difficultés à coordonner les emplois du temps au sein de la cellule familiale que pourrait engendrer un développement du travail dominical. L'accent est mis ici sur les études visant à établir une relation de causalité entre des changements dans la réglementation du travail dominical et les indicateurs retenus. Établir ce type de relation est difficile, car cela suppose d'observer la situation qu'aurait connue l'économie en l'absence de la mesure. Ainsi, la comparaison des niveaux d'emploi avant et après l'assouplissement de la réglementation ne révèle en rien l'effet de cet assouplissement. Il est en effet possible que l'emploi ait varié dans le temps indépendamment de la mesure, pour des raisons conjoncturelles. Il faut donc exploiter des méthodes permettant de raisonner toutes choses égales par ailleurs et de bâtir un contrefactuel crédible. La première partie de cette fiche rappelle les objectifs de la mesure évaluée et identifie des indicateurs permettant d'en mesurer les effets. La deuxième partie détaille le contenu des articles du projet de loi et la troisième décrit les résultats des évaluations existantes pour des réformes analogues.

Réforme de la justice prud'homale

10 pages, fiche publiée le 26 janvier 2017

Après un bref rappel des objectifs et du contenu de la loi concernant la réforme de la justice prud'homale, la note présente les résultats de travaux académiques ayant cherché à évaluer les effets de réformes de même nature visant d'une part à réduire les délais des procédures et d'autre part à professionnaliser les conseillers prud'homaux. Nous analysons également les principaux mécanismes découlant de la loi à savoir la diminution des coûts de la justice prud'homale et l'accroissement de la sécurité juridique des procédures. Il apparaît en effet que la combinaison de ces différents éléments est susceptible d'avoir des effets partiels contraires selon que l'on s'intéresse aux effets sur les employeurs ou sur les salariés, sur les créations ou sur les destructions d'emplois, aux effets de court terme ou aux effets de long terme. La section 1 rappelle les objectifs de la mesure et identifie les indicateurs permettant d'en mesurer l'impact. La section 2 détaille le contenu de la proposition de loi et la section 3 présente les éléments d'évaluation empiriques existants. Cette section met aussi en évidence les différents effets partiels évoqués, notamment les effets de la réduction des délais des procédures sur le coût et le volume des procédures, les effets sur le bien-être et sur l'emploi.

Réformes des professions réglementées du droit

16 pages, fiche publiée le 26 janvier 2017

Après un bref rappel des objectifs et du contenu de la loi concernant la réforme des professions réglementées, cette fiche passe en revue les résultats de travaux académiques ayant cherché à évaluer l'impact de réformes similaires intervenues dans des pays dont le système de droit et l'organisation des professions étaient initialement proches de la situation française. Plusieurs pays européens ont en effet adopté des réformes visant à faciliter l'installation, à abaisser les barrières à l'entrée et à améliorer la concurrence par les prix. Nous concentrons nos développements sur la profession de notaire, pour laquelle ces réformes ont été les plus étudiées, de manière quantitative, par la littérature. La section 1 présente les objectifs visés par la loi et les indicateurs retenus pour mesurer l'impact de la réforme. La section 2 présente le contenu et la mise en œuvre de la loi. La section 3 présente les éléments d'évaluation existants. Après un survol de l'enjeu économique des services offerts par les professions réglementées pour l'économie dans son ensemble (3.1), nous présentons les principales réformes intervenues en Europe (3.2) et l'évaluation de leurs effets sur plusieurs indicateurs (3.3) : concurrence effective, prix, qualité des services, mobilité. Nous mettons enfin en évidence (3.4) ce qui nous apparaît comme des conditions de réussite de la réforme et les points sur lesquels il convient d'être particulièrement vigilant pour préserver l'effet utile des mesures proposées.

Mesures touchant à l'urbanisme commercial

12 pages, fiche publiée le 29 janvier 2017

Après un bref rappel des objectifs et du contenu de la loi concernant l'urbanisme commercial, cette fiche présente une série d'évaluations empiriques des politiques de réforme de la distribution intervenues dans divers pays, européens ou non. La question de la concentration du secteur et de ses effets sur les producteurs et les consommateurs peut se poser à un double niveau : celui du marché national, où les grandes enseignes se font concurrence, et celui des marchés locaux, qui peuvent s'avérer très concentrés. Ces problèmes se sont posés dans des termes parfois analogues à l'étranger, où diverses mesures destinées à limiter le pouvoir de marché de la grande distribution ont été mises en œuvre. Il s'agit principalement de mesures visant à abaisser les barrières à l'entrée dans le secteur en limitant le pouvoir des acteurs en place pour permettre aux nouveaux entrants de s'installer. La fiche recense les travaux ayant évalué ces mesures. Les mesures contenues plus spécifiquement dans le projet de loi visent, d'une part, à permettre à l'Autorité de la concurrence de vérifier le respect au niveau local d'une concurrence équitable dans l'implantation de nouveaux commerces et, d'autre part, donnent à l'Autorité un pouvoir d'injonction structurelle lui permettant d'enjoindre à une entreprise de céder des actifs. La section 1 rappelle les objectifs des mesures évaluées et les indicateurs permettant d'en mesurer les effets. La section 2 détaille le contenu de la proposition de loi et les modalités de mise en œuvre. La section 3 rassemble les éléments d'évaluation empirique existants sur les réformes de la distribution. La section 4 analyse les effets des dispositifs envisagés. Enfin, la section 5 énonce les conditions du succès des réformes proposées.

Réforme du permis de conduire

8 pages, fiche publiée le 10 avril 2017

Cette fiche présente les effets potentiels de mesures – la réduction des délais et des coûts d'obtention essentiellement – permettant de faciliter l'accès au permis de conduire. Elle mobilise un certain nombre de travaux d'évaluation, sur données françaises et étrangères, qui permettent d'apprécier l'impact d'une élévation du taux de détention du permis sur l'emploi et l'activité. Dans ce qui suit sont présentés les objectifs de la réforme et de ses amendements, ainsi que les indicateurs retenus pour l'évaluation, le contenu du projet de loi et des amendements, et les enseignements des travaux d'évaluation existants.

Tableau de bord de l'emploi public

Situation de la France et comparaison internationale

Flore Deschard et Marie-Françoise Le Guilly

Décembre 2017, 60 pages

L'emploi public dans une perspective de comparaison internationale : une tâche délicate

Les comparaisons entre pays développés en termes d'emplois publics sont délicates à mener. L'hétérogénéité des modes de gestion, des statuts, des principes budgétaires incite à bâtir un diagnostic en croisant une multitude de critères. Le tableau de bord qui suit a pris le parti de centrer l'analyse sur le concept d'emploi « financé » sur ressources publiques, quel que soit son statut juridique. L'emploi du secteur des administrations publiques, tel que le mesure la comptabilité nationale, constitue le concept statistique qui s'approche le plus de l'optique adoptée. Il ne prend néanmoins en compte que l'emploi directement rémunéré par le secteur institutionnel des administrations publiques. D'autres emplois, notamment dans la médecine ambulatoire, dans l'éducation ou dans des entités externalisées, ne relèvent pas toujours d'une rémunération publique directe mais sont in fine financés ou « solvabilisés » par la puissance publique. Certes, un gain en efficacité est généralement attendu d'une opération d'externalisation, et l'on ne saurait assimiler l'emploi direct au recours à des prestations en sous-traitance. Cependant, dans une optique de comparaison internationale, l'absence de prise en compte de ces emplois indirects, c'est-à-dire les emplois privés financés sur fonds publics, pourrait fausser l'analyse. Par exemple, alors même que l'Allemagne et la France disposent d'un système de santé comportant de nombreuses similitudes d'un point de vue institutionnel, l'Allemagne apparaît de prime abord comme un pays à très faible niveau d'emplois dans le secteur de la santé publique. De fait, cet écart est résorbé lorsque l'on prend en compte l'originalité des circuits de financement public de la médecine en Allemagne.

Démarche adoptée

Ce Tableau de bord de l'emploi public se propose d'informer sur le niveau « relatif » d'administration de la France par rapport à certains pays de l'Union européenne et de l'OCDE. Pour ce faire, il compare les niveaux d'administration en termes d'effectifs et de dépenses publiques relativement à la population totale et par rapport à l'activité économique, mesurée par le Produit intérieur brut (PIB). Enfin, il examine le niveau d'administration au regard des différentes fonctions (éducation, santé, protection sociale, etc.). Ce travail mobilise essentiellement les données de l'OCDE et d'Eurostat sur quinze ans (2000-2015 généralement). Le périmètre de l'État dans les différents pays est dans un premier temps appréhendé par le biais de plusieurs indicateurs : le taux d'administration, c'est-à-dire les effectifs du secteur public rapportés à la population totale

ou à la population cible de l'action publique, et le taux de socialisation, c'est-à-dire le poids des dépenses administrées dans le PIB. Le taux d'administration renseigne sur l'ampleur du maillage administratif dans les pays et donne une indication sur la taille du secteur public dans la société. Cet indicateur est décliné selon les différentes fonctions (éducation ; santé ; protection sociale) puis, ponctuellement, par niveau d'administration (centrale, locale, sécurité sociale, etc.). La sphère d'intervention de l'État peut également être approchée par l'analyse de l'affectation des dépenses des fonctions collectives entre secteur public et secteur privé. Nous proposons de la mesurer plus particulièrement dans l'éducation et la santé en mettant en relation le poids des dépenses publiques et le poids des dépenses privées, d'une part, et la ventilation des dépenses publiques entre transferts, dépenses de personnel et consommations intermédiaires, d'autre part.

SOMMAIRE

Introduction

Chapitre 1 – structure et répartition des emplois publics
1. Quels moyens humains consacrés aux services publics ?
2. Quelle évolution des composantes de la dépense publique ?
3. Pour quelles fonctions ?
4. Quels niveaux d'action ?

Chapitre 2 – Éducation
1. Les moyens humains dans l'éducation
2. L'emploi enseignant

Chapitre 3 – Santé et action sociale
1. Les moyens humains dans la santé et l'action sociale
2. Le coût de la santé

Chapitre 4 – Protection sociale
1. L'emploi public dans la protection sociale
2. Le coût de la protection sociale

Annexe méthodologique

POUR CITER CE RAPPORT

France Stratégie (2017), *Tableau de bord de l'emploi public. Situation de la France et comparaison internationale,* décembre.

Travaux de la Plateforme RSE

Plateforme nationale d'action globale pour la Responsabilité sociétale des entreprises

Compétitivité et développement durable, l'enjeu des TPE-PME

Rapport d'étape, novembre 2014, 29 pages

Ce rapport d'étape présente les recommandations du groupe de travail n° 1, constitué au sein de la Plateforme RSE. Rapport approuvé lors de la réunion plénière du 9 octobre 2014.

SITE RAPPORT

Comment améliorer la transparence et la gouvernance des entreprises

Rapport d'étape, novembre 2014, 32 pages

Ce rapport d'étape présente les recommandations du groupe de travail n° 2, constitué au sein de la Plateforme RSE. Rapport approuvé lors de la réunion plénière du 9 octobre 2014.

SITE RAPPORT

Les implications de la responsabilité des entreprises sur leur chaîne de valeur

Rapport d'étape, novembre 2014, 34 pages

Ce rapport d'étape présente les recommandations du groupe de travail n° 3, constitué au sein de la Plateforme RSE. Rapport approuvé lors de la réunion plénière du 09 octobre 2014.

SITE RAPPORT

La RSE, levier de compétitivité et de mise en œuvre du développement durable, en particulier pour les PME

Rapport, mars 2016, 30 pages

Ce rapport présente la synthèse des recommandations de la Plateforme nationale d'action globale pour la RSE (issues des travaux du groupe de travail n° 1).

SITE RAPPORT

RSE, performance globale et compétitivité

Rapport, mars 2016, 81 pages

Ce rapport est le produit d'un sous-groupe créé au sein du groupe de travail n° 1. Les rapporteurs sont Odile Uzan et Frédéric Lehman.

SITE RAPPORT

L'implication des salariés dans les démarches RSE dans les TPE-PME-ETI

Rapport, mars 2016, 106 pages

Ce rapport est le produit d'un sous-groupe créé au sein du groupe de travail n° 1. Les rapporteurs sont Sylvie Brunet et Geoffroy de Vienne.

SITE RAPPORT

Contribution pour le Plan national d'actions prioritaires pour le développement de la RSE

décembre 2016, 152 pages

La Commission européenne, dans une communication du 25 octobre 2011, a invité les États-membres à établir un « plan national pour le développement de la responsabilité sociétale des entreprises » et un « plan national pour l'application des principes des Nations unies pour les droits de l'homme et les entreprises ». Instance de concertation multi-parties prenantes, la Plateforme RSE a adopté ses propositions pour ces deux plans nationaux et les a adressées au Premier ministre. Cette *Contribution* formule plus d'une centaine de propositions portant sur l'ensemble du champ de la RSE, à travers dix thématiques phares : faire de la RSE un levier de transformation sociale et sociétale ; renforcer la contribution de la RSE à la transition énergétique et écologique ; renforcer la transparence du comportement social, environnemental et de gouvernance des entreprises (ESG) ; développer la finance responsable ; promouvoir la responsabilité des entreprises dans les chaînes de valeur et d'approvisionnement ; favoriser et reconnaître l'engagement des TPE-PME dans la RSE et les accompagner dans leurs démarches ; valoriser la performance sociale et environnementale des entreprises ; renforcer la formation et la recherche comme levier pour le développement de la RSE ;

soutenir l'affirmation d'un modèle européen de l'entreprise responsable et affirmer à l'international l'approche française de la RSE ; promouvoir des règles du jeu équitables à l'international.

SITE DOC

Avis sur le Plan d'action d'application des principes directeurs des Nations unies pour les droits de l'homme et les entreprises

décembre 2016, 83 pages

La Commission européenne, dans une communication du 25 octobre 2011, a invité les États-membres à établir un « plan national pour le développement de la responsabilité sociétale des entreprises » et un « plan national pour l'application des principes des Nations unies pour les droits de l'homme et les entreprises ». Instance de concertation multi parties prenantes, la Plateforme RSE a adopté ses propositions pour ces deux plans nationaux et les a adressées au Premier ministre. Cet *Avis sur le Plan national pour l'application des principes des Nations unies pour les droits de l'homme et les entreprises* dresse un diagnostic partagé entre les parties prenantes et formule une série de recommandations sur les trois axes définis par les Nations unies : l'obligation de protéger les droits de l'homme incombant à l'État ; la responsabilité incombant aux entreprises de respecter les droits de l'homme ; l'accès à des voies de recours.

SITE DOC

Avis sur le projet de transposition de la directive 2014/95/UE relative à la publication d'informations extra-financières par les entreprises

février 2017, 32 pages

La directive européenne 2014/95/UE, adoptée en octobre 2014, introduit de nouvelles règles relatives à la publication d'informations RSE par les entreprises qui dépassent certains seuils. Le projet de transposition de cette directive a été rendu public par la direction générale du Trésor pour recueillir l'avis des parties prenantes. La Plateforme RSE a répondu à cette consultation. Elle s'est félicitée de la prise en compte de plusieurs de ses recommandations. Elle a formulé des propositions pour améliorer la liste des catégories d'informations extra-financières publiées par les entreprises. Enfin, elle a souhaité être associée à l'élaboration d'un guide pratique d'accompagnement à l'attention des entreprises.

SITE DOC

RSE, place de l'entreprise dans la société : quels engagements de la France ?

Actes de colloque du 6 avril 2017, 75 pages

Quelle est, en 2017, la place de l'entreprise dans la société française ? Quels engagements prendre pour que s'affirme, en France et en Europe, un modèle d'entreprise responsable ? C'est pour débattre des perspectives de la RSE que la Plateforme RSE a invité les parties prenantes, le 6 avril 2017, au Palais d'Iéna, siège du CESE. Le colloque a été ouvert par Patrick Bernasconi, président du CESE, et conclu par

Hélène Valade, présidente de la Plateforme RSE, et Michel Yahiel, commissaire général de France Stratégie. La première table ronde était consacrée à la présentation des contributions de la plateforme aux deux plans nationaux – le plan national pour le développement de la RSE et le plan national « Entreprises et droits de l'homme ». La chercheure Françoise Quairel-Lanoizelée en a formulé une analyse sémantique. Pedro Ortùn Silvan a apporté l'éclairage de la Commission européenne. La seconde table ronde était consacrée à l'idée que les différentes parties prenantes se font de l'avenir de l'entreprise et de la place de celle-ci dans la société. Y participaient François Asselin, président de la CPME ; Olivier Chabrol, coprésident du Forum citoyen pour la RSE ; Marylise Léon, secrétaire nationale de la CFDT ; Nicolas Postel, président du conseil d'orientation du RIODD et Catherine Tissot-Colle, présidente de la commission RSE du Medef.

Avis sur les relations responsables entre donneurs d'ordre et fournisseurs : recommandations pour la mise en œuvre de la diligence raisonnable

juillet 2017, 42 pages

L'augmentation de la sous-traitance, la multiplication des lieux de production et l'existence d'incidents parfois dramatiques dans les chaînes d'approvisionnement mondiales ont conduit à l'émergence, dans les discussions internationales et dans le droit européen, de la question des mesures de vigilance que mettent en œuvre les entreprises. Dans ce contexte, le Premier ministre a demandé à la Plateforme RSE de contribuer à la définition et à l'élaboration du contenu de ces mesures de vigilance.

Contribution au plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises

Avis, février 2018, 24 pages

Cet avis, publié le 5 février 2018, se veut une synthèse entre les propositions des pôles qui composent la Plateforme RSE : entreprises et monde économique, organisations syndicales de salariés, organisations de la société civile, chercheurs et développeurs de la RSE et institutions publiques. Dans ce cadre, la Plateforme RSE se prononce sur les entreprises à mission, sur la révision des articles 1832 et 1833 du code civil et sur les enjeux de gouvernance. Elle recommande également de prendre des mesures incitant les entreprises à développer des démarches RSE, notamment à travers des initiatives sectorielles et une promotion de l'action des entreprises françaises en matière de RSE aux niveaux européen et international.

Engagement des entreprises pour l'emploi des travailleurs handicapés

Avis, avril 2018, 60 pages

Le 31 janvier 2018, Sophie Cluzel, secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargée des personnes handicapées, a demandé à la Plateforme RSE d'identifier les leviers les plus efficaces pour encourager les entreprises à prendre des initiatives volontaires en faveur de l'embauche et du maintien dans l'emploi en milieu ordinaire des travailleurs handicapés.

SITE RAPPORT

Vers une responsabilité territoriale des entreprises

Avis, juillet 2018, 82 pages

La Plateforme RSE a analysé les multiples stratégies d'ancrage territorial des entreprises, les formes variées de coopération, les différents instruments de mesure ainsi que les freins existants. Elle formule onze recommandations pour mieux connaître, organiser et favoriser les pratiques de coopération.

SITE RAPPORT

Le rôle du droit dans la protection de l'environnement

Actes du séminaire du 30 mai 2018, publiés le 14 septembre 2019, 49 pages

Pour nourrir les réflexions de son groupe de travail « RSE et environnement », la Plateforme RSE a organisé le 30 mai 2018 à France Stratégie un séminaire consacré au rôle du droit dans la protection de l'environnement, avec la participation de chercheurs spécialistes du droit de l'environnement et de la responsabilité : Pauline Abadie, maître de conférences en droit privé, Université Paris Sud ; Mathilde Hautereau-Boutonnet, professeure en droit public, Université Jean Moulin Lyon-3 ; Marie-Pierre Camproux-Duffrene, maître de conférences en droit privé, Université de Strasbourg ; Kathia Martin-Chenut, chercheure au CNRS, Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne ; Laurent Neyret, professeur en droit privé, Université de Versailles-Saint-Quentin-En-Yvelines.

SITE RAPPORT

RSE et environnement : économie circulaire, gouvernance et responsabilité environnementale

Avis, septembre 2018, 91 pages

La Plateforme RSE présente un diagnostic sur le pilier environnemental de la RSE et formule des recommandations adressées aux différentes parties prenantes, dans un avis adopté le 12 septembre 2018, à partir des conclusions de son groupe de travail « RSE et environnement ».

SITE RAPPORT

RSE et objectifs de développement durable

Avis, octobre 2018, 36 pages

Quelle pourrait être la contribution de la RSE à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) ? Quels sont les enjeux clés de la mobilisation des entreprises vis-à-vis des ODD ? Le 22 octobre 2018, la Plateforme RSE a remis son avis à Brune Poirson, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire.

SITE RAPPORT

Engagement des entreprises pour la prévention des conduites addictives (alcool, tabac et stupéfiants)

Avis, janvier 2019, 64 pages

Le 24 mai 2018, Nicolas Prisse, président de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), a demandé à la Plateforme RSE de proposer des mesures susceptibles d'encourager les entreprises à s'engager dans des démarches volontaires visant à prévenir et à réduire les consommations à risque d'alcool, de tabac et de stupéfiants.

SITE RAPPORT

Rapport d'activité 2018

Rapport annuel, janvier 2019, 33 pages

La Plateforme RSE en 2018 ; nouvelles attentes, nouvelles perspectives. La cinquième année de fonctionnement de la Plateforme RSE a été marquée par le nombre important de saisines gouvernementales qui lui ont été adressées.

SITE RAPPORT

La RSE, démarche de dialogue et levier de transformation : contribution de la Plateforme RSE

Avis, mars 2019, novembre 2014, 19 pages

Actrice des territoires et lieu de dialogue, l'entreprise se doit de contribuer, à son échelle, et notamment au travers de sa responsabilité sociétale, aux valeurs sur lesquelles se construisent nos sociétés et aux objectifs d'un développement plus responsable et durable. Eu égard à ses missions, à ses travaux, et à son mode fonctionnement fondé sur le dialogue et la concertation multi-acteurs, la Plateforme RSE a souhaité, dans le contexte social actuel, rappeler le rôle de l'entreprise et de la RSE dans le projet social et partager quelques éléments de réflexion nés des travaux menés depuis

2013.rapport d'étape présente les recommandations du groupe de travail n° 1, constitué au sein de la Plateforme RSE. Rapport approuvé lors de la réunion plénière du 9 octobre 2014.

La RSE et au-delà : questionner la stratégie, la gouvernance et le management

Actes du séminaire du 10 janvier 2019, publié le 26 mars 2019, 48 pages

Alors que le développement soutenable, la transition écologique, occupent un espace croissant dans le débat politique, relativement peu d'attention est portée sur l'importance de la stratégie et de la gouvernance des organisations. Depuis leurs origines, les outils et les concepts de la RSE évoluent et interrogent les plus hautes sphères de décision des entreprises. Les acteurs de la prise de décision managériale se doivent de mieux comprendre les enjeux afin d'adopter des modèles d'affaires à même de préserver les ressources naturelles et permettre le bien-être de tous.

Proposé par des membres du pôle des chercheurs et développeurs de la Plateforme RSE, avec le soutien de la Conférence des présidents d'université (CPU) et de la Conférence des grandes écoles (CGE), le séminaire organisé le 10 janvier 2019 à France Stratégie a réuni des chercheurs de plusieurs disciplines.

Programmes de travail

Programme de travail 2014-2015

publié le 23 février 2015, 16 pages

Programme de travail 2017

publié le 27 mars 2017, 16 pages

Programme de travail 2018

publié le 6 avril 2018, 8 pages

Programme de travail 2019

publié le 1er mars 2019, 12 pages

Rapports d'activité

Rapport d'activité 2013

publié le 30 décembre 2014, 179 pages

Rapport d'activité 2014

publié le 29 septembre 2015, 64 pages

Rapport d'activité 2015

publié le 8 août 2016, 96 pages

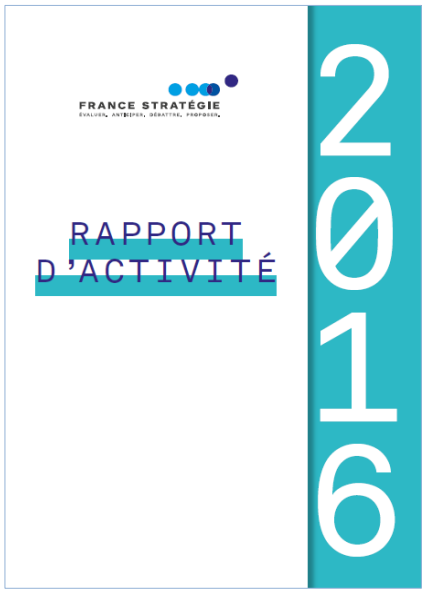

Rapport d'activité 2016

publié le 12 mai 2017, 94 pages

Rapport d'activité 2017

publié le 3 avril 2018, 64 pages

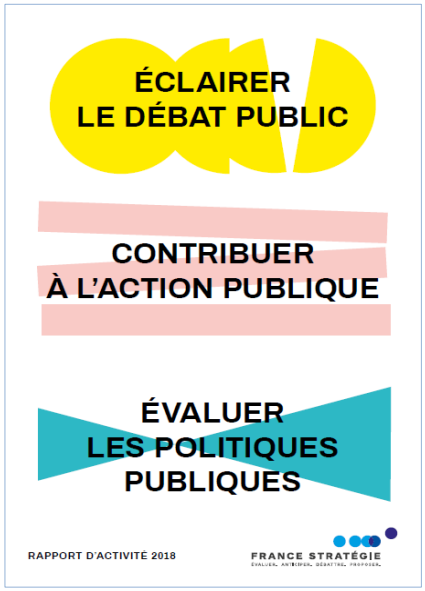

Rapport d'activité 2018

publié le 15 mai 2019, 19 pages

Index thématique

NA = Note d'analyse DT = Document de travail NS = Note de synthèse

ALLEMAGNE

Étudiants étrangers et marché du travail. Une comparaison Allemagne, France, Royaume-Uni, rapport, novembre 2013, p. 16

« Comment se comparent les salaires entre la France et l'Allemagne ? », *NA* n° 33, août 2015, p. 186

« Places en crèche : pourquoi l'Allemagne fait-elle mieux que la France depuis dix ans ? », *NA* n° 56, mai 2017, p. 209

« Transition énergétique allemande : la fin des ambitions ? », *NA* n° 59, août 2017, page 212

« Les mutations socioéconomiques en Allemagne : bilan et perspectives », *DT* n° 2017-04, mars, p. 249

« Trois ans après, l'Energiewende sur le point d'échouer ? », Actes du colloque du 2 octobre 2014, p. 262

COMPÉTITIVITÉ

Rapport 2013 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, octobre 2013, p. 14

Rapport 2014 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, sept. 2014, p. 42

Rapport 2015 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, sept. 2015, p. 56

Rapport 2016 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, sept. 2016, p. 72

« Compétitivité : que reste-t-il à faire ? », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, 2016, p. 79

Rapport 2017 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, octobre 2017, p. 110

Rapport 2018 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, rapport, octobre 2018, p. 126

Productivité et compétitivité : où en est la France dans la zone euro ?, rapport du CNP, avril 2019, p. 142

CROISSANCE

La Silver Économie, une opportunité de croissance pour la France, rapport, décembre 2013, p. 18

« La croissance mondiale, d'une décennie à l'autre », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, avril 2016, p. 77

« Croissance et répartition des revenus », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, août 2016, p. 78

« Comment réduire la sensibilité du système de retraite à la croissance ? », *in 2017-2027, actions critiques pour une décennie*, p. 95

« Mieux investir au service de la croissance », *in 2017-2027, actions critiques pour une décennie*, rapport, p. 96

« Réforme régionale : un enjeu pour la croissance », *NA* Quelle France dans dix ans ?, juillet 2014, p. 160

DÉPENSES PUBLIQUES

« Dette, déficit et dépenses publiques : quelles orientations ? », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, p. 80

« Comment réduire la sensibilité du système de retraite à la croissance ? », *in 2017-2027, actions critiques pour une décennie*, p. 95

« Réduction des dépenses publiques : les leçons de l'expérience », *NA* Quelle France dans dix ans ?, juillet 2014, p. 161

« Pourquoi les dépenses publiques sont-elles plus élevées dans certains pays ? », *NA* Quelle France dans dix ans, juillet 2014, p. 162

« Quelle sélectivité dans la réduction des dépenses publiques ? », *NA* n° 28, avril 2015, p. 181

« Baisser le poids des dépenses publiques : les leçons de l'expérience des pays européens », *NA* n° 67, mai 2018, Christophe Gouardo, Vincent Aussilloux et Fabrice Lenglart, p. 220

« Comment mesurer les économies sur les dépenses publiques ? », *NA* n° 73, novembre 2018, p. 226

« Où réduire le poids de la dépense publique ? », *NA* n° 74, janvier 2019, Christophe Gouardo et Fabrice Lenglart, p. 227

« Les déterminants de long terme des dépenses de santé en France », *DT* n° 2017-07, p. 251

« Comment la France se compare-t-elle en matière d'emploi public ? », *NS* décembre 2017, p. 274

Tableau de bord de l'emploi public. Situation de la France et comparaison internationale, décembre 2017, p. 286

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Quelle France dans dix ans ? Bâtir un développement responsable, rapport thématique, juin 2014, p. 34

« Climat : comment agir maintenant ? », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*, avril 2016, p. 76

« Le véhicule propre au secours du climat », *in 2017-2027, actions critiques pour une décennie*, février 2017, p. 92

La valeur de l'action pour le climat, rapport, février 2019, p. 134

« Approvisionnements en métaux critiques », *NA* n° 3, juillet 2013, p. 149

« Pour un secteur des semences diversifié et innovant », *NA* n° 5, octobre 2013, p. 151

« Intensifier et réorienter les transferts de technologies bas carbone pour lutter contre le changement climatique », *NA* n° 6, octobre 2013, p. 152

« Doha, Varsovie, des conférences de transition vers un accord climatique mondial en 2015 ? », *NA* n° 7, octobre 2013, p. 153

« Y a-t-il une place pour l'hydrogène dans la transition énergétique ? », *NA* n° 15, août 2014, p. 164

« Quels indicateurs pour mesurer la qualité de la croissance ? », *NA* Quelle France dans dix ans ?, septembre 2014, p. 166

« Une proposition pour financer l'investissement bas carbone en Europe », *NA* n° 24, fév. 2015, p. 175

« Au-delà du PIB, un tableau de bord pour la France », *NA* n° 32, juin 2015, p. 185

« Modèles macroéconomiques et transition énergétique », *NA* n° 43, février 2016, p. 196

« L'économie circulaire, combien d'emplois ? », *NA* n° 46, avril 2016, p. 199

« Mettre la fiscalité de l'épargne au service d'une croissance durable », *NA* n° 54, mai 2017, p. 207

« Transition énergétique allemande : la fin des ambitions ? », *NA* n° 59, août 2017, p. 212

« Approvisionnements en métaux critiques », *DT* n° 2013-04, juillet, p. 234

« Le principe de précaution : quelques réflexions sur sa mise en œuvre », *DT* n° 2013-05, septembre, p. 235

« Au-delà du PIB, un tableau de bord pour la France. Synthèse des consultations », *NS*, p. 271

EMPLOI

Rapport 2013 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, oct. 2013, p. 14

Étudiants étrangers et marché du travail. Une comparaison Allemagne, France, Royaume-Uni, rapport, novembre 2013, p. 16

Les métiers en 2022. Résultats et enseignements, rapport du groupe PMQ, juillet 2014, p. 40

Rapport 2014 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, sept. 2014, p. 42

Les métiers en 2022, rapport final du groupe PMQ, avril 2015, p. 50

La négociation collective, le travail et l'emploi, rapport de Jean-Denis Combrexelle, sept. 2015, p. 54

Rapport 2015 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, sept. 2015, p. 56

Le coût économique des discriminations, rapport, septembre 2016, p. 66

Rapport 2016 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, sept. 2016, p. 72

« Nouvelles formes du travail et de la protection des actifs », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, octobre 2016, p. 77

« Quels leviers pour l'emploi ? », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, p. 79

L'insertion professionnelle des jeunes, rapport, France Stratégie et Dares, janvier 2017, p. 86

« Quelle politique du temps de travail ? », *in 2017-2027, actions critiques pour une décennie*, rapport, p. 93

« Repenser la protection des actifs », *in 2017-2027, actions critiques pour une décennie*, p. 94

« Élaborer une stratégie nationale des compétences », *in 2017-2027, actions critiques pour une décennie*, rapport, p. 94

Compétences transférables et transversales. Quels outils de repérage, de reconnaissance et de valorisation pour les individus et les entreprises ?, rapport du REC, avril 2017, p. 98

Mission de préfiguration de la Commission de refondation du code du travail, rapport, mai 2017, p. 100

Vision prospective partagée des emplois et des compétences : la filière numérique, rapport du REC, juin 2017, p. 102

Prospective régionale et sectorielle de l'emploi. Quelles méthodes, quels horizons et quelles sources ?, rapport du REC, juillet 2017, p. 104

Évaluation des ordonnances du 22 décembre 2017 relatives au dialogue social et aux relations de travail. Présentation de la démarche mise en œuvre par le comité d'évaluation, décembre 2017, p. 112

Intelligence artificielle et travail, rapport, mars 2018, p. 114

« Contrat de travail : les réformes italiennes », *NA*, n° 30, mai 2015, p. 183

« Comment se comparent les salaires entre la France et l'Allemagne ? », *NA*, n° 33, août 2015, p. 186

« Marché du travail : un long chemin vers l'égalité », *NA* n° 42, février 2016, p. 195

« Le temps partiel, une réserve d'emplois ? », *NA* n° 45, mars 2016, p. 198

« L'économie circulaire, combien d'emplois ? », *NA* n° 46, avril 2016, p. 199

« L'effet de l'automatisation sur l'emploi : ce qu'on sait et ce qu'on ignore », *NA* n° 49, juillet 2016, p. 202

« Les transitions professionnelles, révélatrices d'un marché du travail à deux vitesses », *NA* n° 50, octobre 2016, p. 203

« Dynamique de l'emploi et des métiers : quelle fracture territoriale ? », *NA* n° 53, février 2017, p. 206

« Salarié ou indépendant : une question de métiers ? », *NA* n° 60, sept. 2017, p. 213

« Les tiers dans la relation de travail : entre fragmentation et sécurisation de l'emploi », NA n° 65, mars 2018, Jean-Yves Kerbouc'h et Emmanuelle Prouet, p. 218

« Les salaires augmentent-ils vraiment avec l'âge ? », *NA* n° 72, novembre 2018, p. 225

« Les difficultés d'insertion professionnelle des docteurs. Les raisons d'une exception française », *DT* n° 2013-06, p. 235

« Gouvernance et organisation des services à la personne », DT, décembre 2014, p. 238

« La polarisation des emplois : une réalité américaine plus qu'européenne ? », *DT* n° 2015-4, p. 240

« Dix ans de transitions professionnelles : un éclairage sur le marché du travail français », *DT* n° 2016-03, p. 243

« L'avenir du travail : quelles redéfinitions de l'emploi, des statuts et de la protection ? », *DT* n° 2016-04, p. 244

« Approfondissement méthodologique pour l'évaluation de la circularité de l'économie », *DT* n° 2016-05, p. 245

« L'emploi saisonnier : enjeux et perspectives », *DT* n° 2016-06, p. 245

« Liens entre chômage de longue durée et croissance tendancielle », *DT* n° 2016-07, p. 246

« Imaginer l'avenir du travail. Quatre types d'organisation du travail à l'horizon 2030 », *DT* n° 2017-05, p. 250

« Situations de travail, compétences transversales et mobilité entre les métiers », *DT* n° 2018-03, p. 255

« Discriminations selon l'âge. Revue de littérature et effet de l'âge sur les conditions d'emploi et de salaire à partir de l'enquête Emploi », *DT* n° 2018-05, p. 256

« Prospective des métiers et des qualifications. Quelle démarche suivre à l'échelon régional ? », Document méthodologique, avril 2014, p. 269

« Le travail en 2030 : ce que nous annoncent les mutations dans l'organisation du travail », *NS*, 2016, p. 273

« Mutations digitales et dialogue social », *NS*, novembre 2017, p. 273

« Dialogue social et protection sociale dans l'économie des plateformes : enjeux et pistes d'action », *NS*, novembre 2017, p. 274

« Situations de travail, compétences transversales et mobilité entre les métiers », *NS*, février 2018, p. 278

Tableau de bord de l'emploi public. Situation de la France et comparaison internationale, Flore Deschard et Marie-Françoise Le Guilly, décembre 2017, p. 286

ÉNERGIE

La crise du système électrique européen. Diagnostic et solutions, rapport, janvier 2014, 133 pages, p. 24

« Énergie centralisée ou décentralisée ? » *in 2017-2027, actions critiques pour une décennie*, rapport, p. 92

Les politiques publiques en faveur des véhicules à très faibles émissions, rapport, mai 2018, p. 116

« Y a-t-il une place pour l'hydrogène dans la transition énergétique ? », *NA* n° 15, août 2014, p. 164

« Modèles macroéconomiques et transition énergétique », *NA* n° 43, février 2016, p. 196

« Transition énergétique allemande : la fin des ambitions ? », *NA* n° 59, page 212

« La transition énergétique vue par les modèles macroéconomiques », *DT* n° 2015-5, octobre, p. 241

« Trois ans après, l'Energiewende sur le point d'échouer ? », Actes du colloque du 2 oct. 2014, p. 263

ENSEIGNEMENT

Étudiants étrangers et marché du travail. Une comparaison Allemagne, France, Royaume-Uni, rapport, novembre 2013, p. 16

Lutter contre les stéréotypes filles-garçons. Un enjeu d'égalité et de mixité dès l'enfance, rapport, janvier 2014, p. 22

Investir dans l'internationalisation de l'enseignement supérieur, rapport, janvier 2015, p. 46

Pour un développement complet de l'enfant et de l'adolescent, rapport, septembre 2015, p. 58

Quelle finalité pour quelle École ?, rapport, septembre 2016, p. 68

L'enseignement supérieur français par-delà les frontières : l'urgence d'une stratégie, rapport, septembre 2016, p. 70

« Quelles priorités éducatives ? », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, mai 2016, p. 80

« Quelle autonomie pour les établissements scolaires ? », *in 2017-2027, actions critiques pour une décennie*, rapport, p. 95

« La transition entre le lycée et l'enseignement supérieur », *in 2017-2027, actions critiques pour une décennie*, rapport, p. 96

L'évaluation socioéconomique des projets immobiliers de l'enseignement supérieur et de la recherche, rapport, février 2019, p. 136

« Augmenter aussi le nombre de bon élèves », *NA* n° 12, mai 2014, p. 158

« Investir dans l'internationalisation de l'enseignement supérieur », *NA*, n° 23, janvier 2015, p. 174

« Lutter contre l'illettrisme. Un impératif économique et social », *NA* n° 34, août 2015, p. 187

« MOOC français : l'heure des choix », *NA* n° 40, février 2016, p. 193

« L'éducation peut-elle favoriser la croissance ? », *NA* n° 48, juin 2016, p. 201

« Places en crèche : pourquoi l'Allemagne fait-elle mieux que la France depuis dix ans ? », *NA* n° 56, mai 2017, p. 209

« Élèves, professeurs et personnels des collèges publics sont-ils équitablement répartis ? », *NA* n° 61, septembre 2017, p. 214

« Un nouvel âge pour l'école maternelle ? », *NA* n° 66, mars 2018, Daniel Agacinski et Catherine Collombet, p. 219

« Écoles primaires : mieux adapter les moyens aux territoires », *NA* n° 76, avril 2019, p. 229

« Les pratiques pédagogiques efficaces. Conclusions de recherches récentes », *DT* n° 2014-1, p. 237

« MOOC, l'âge de maturité ? Modèles économiques et évolutions pédagogiques », *DT*, n° 2016-01, p. 242

« Quand la scolarisation à 2 ans n'a pas les effets attendus : des évaluations sur données françaises », *DT* n° 2018-1, janvier 2018, p. 253

« Connaître les débouchés pour mieux s'orienter : enjeux d'accès à l'information», *DT* n° 2019-01, p. 258

« Les adolescents : problématiques d'individuation et d'accès à l'âge adulte », Actes du colloque du 23 décembre 2013, p. 262

Écarts de dotations entre collèges publics urbains par académie, Atlas, novembre 2017, p. 267

Écarts de dotations entre collèges publics non urbains par académie, Atlas, novembre 2017, p. 267

« Quand la scolarisation à 2 ans n'a pas les effets attendus : leçons des méthodes d'évaluation », *NS*, janvier 2018, p. 276

« Information sur l'orientation en fin d'études : un enjeu d'équité et de qualité », *NS*, janvier 2019, p. 281

ENTREPRISES

Rapport 2013 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, octobre 2013, p. 14

Rapport 2014 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, sept. 2014, p. 42

La négociation collective, le travail et l'emploi, rapport de Jean-Denis Combrexelle, sept. 2015, p. 54

Rapport 2015 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, sept. 2015, p. 56

Programme d'investissements d'avenir, rapport du comité d'examen à mi-parcours, mars 2016, p. 64

Rapport 2016 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, sept. 2016, p. 72

Les exonérations générales de cotisations, rapport du COSAPE, juillet 2017, p. 106

Renforcer la capacité des entreprises à recruter, rapport du REC, août 2017, p. 108

Rapport 2017 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, octobre 2017, p. 110

Rapport 2018 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, rapport, octobre 2018, p. 126

L'impact du crédit d'impôt recherche, avis de la CNEPI, mars 2019, p. 140

« L'usage de la propriété intellectuelle par les entreprises », *NA* n° 11, mars 2014, p. 157

« Le microcrédit professionnel et l'accompagnement à la création d'entreprise en France : quel devenir des créateurs sur le marché du travail trois ans après ? », *NA* n° 13, juin 2014, p. 159

« Les processus "atypiques" de négociation collective en entreprise », *NA* n° 14, août 2014, p. 163

« Réduire le déficit des échanges extérieurs de la France », *NA* Quelle France dans dix ans ?, septembre 2014, p. 165

« Comprendre le ralentissement de la productivité en France », *NA* n° 38, janvier 2016, p. 191

« Croissance de la productivité en France : le rôle de la réallocation des parts de marché entre entreprises », *NA* n° 57, p. 210

« Quelles entreprises pratiquent la gestion des compétences ? », NA n° 77, avril 2019, Carmelo Zizzo, p. 230

« L'*impact investing* pour financer l'économie sociale et solidaire ? », *DT* n° 2013-02, p. 233

« Sous-traitance confiée, performances productives et risques. Une application aux entreprises manufacturières françaises », *DT* n° 2013-07, p. 236

« Retours d'enquête sur la filière silver économie », *DT* n° 2013-08, p. 237

« Collective Bargaining and Internal Flexibility: A Franco-German Comparison », DT n° 2016-02, p. 243

« Imaginer l'avenir du travail. Quatre types d'organisation du travail à l'horizon 2030 », *DT* n° 2017-05, p. 250

« Croissance de la productivité et réallocation des ressources : le tissu productif français depuis 2000 », *DT* n° 2017-08, p. 251

« L'effet du préfinancement du CICE sur la défaillance des entreprises », *DT* n° 2017-09, p. 252

« Préfinancement du CICE : quels effets sur l'emploi via la défaillance d'entreprise ? », *DT* n° 2017-10, p. 252

« Situations de travail, compétences transversales et mobilité entre les métiers », *DT* n° 2018-03, p. 255

« Les procédures collectives de traitement des difficultés financières des entreprises en France », *DT* n° 2018-04, p. 255

« Compte personnel d'activité, synthèse des débats », *NS*, p. 272

« Situations de travail, compétences transversales et mobilité entre les métiers », *NS*, février 2018, p. 278

« Entreprises en difficulté financière : procédure de sauvegarde ou redressement judiciaire ? », *NS*, avril 2018, p. 279

ÉTAT

Quelle action publique pour demain ? Cinq objectifs, cinq leviers, rapport, avril 2015, p. 48

« Comment la France se compare-t-elle en matière d'emploi public ? », *NS*, p. 274

Tableau de bord de l'emploi public. Situation de la France et comparaison internationale, rapport, décembre 2017, p. 286

EUROPE

Quelle France dans dix ans ? Retrouver une ambition européenne pour la France, rapport thématique, juin 2014, p. 38

La politique européenne des transports : quatre enjeux pour la nouvelle mandature, rapport, décembre 2014, p. 44

« Europe : sortir de l'ambiguïté constructive ? », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, mai 2016, p. 77

« Quelle architecture pour la zone euro ? » *in 2017-2027, actions critiques pour une décennie*, rapport, p. 96

Productivité et compétitivité : où en est la France dans la zone euro ?, rapport du CNP, avril 2019, p. 142

« Un fonds européen pour l'emploi des jeunes », *NA* n° 1, juin 2013, p. 147

« Y a-t-il un retard d'investissement en France et en Europe depuis 2007 ? », *NA* n° 16, sept. 2014, p. 167

« Les leviers d'une stratégie européenne d'investissement », *NA* n° 17, novembre 2014, p. 168

« Trois secteurs cibles pour une stratégie européenne d'investissement », NA n° 18, novembre 2014, p. 169

« Un contrat social pour l'Europe : priorités et pistes d'action », *NA* n° 19, décembre 2014, p. 170

« La politique européenne des transports : quels enjeux pour la nouvelle mandature ? », *NA* n° 20, décembre 2014, p. 171

« Profils migratoires européens dans la crise », *NA* n° 21, janvier 2015, p. 172

« Une proposition pour financer l'investissement bas carbone en Europe », *NA* n° 24, février 2015, p. 175

« Les divergences sociales en Europe après la crise », *NA* n° 25, février 2015, p. 176

« Les conséquences économiques d'un abandon des accords de Schengen », *NA* n° 39, fév. 2016, p. 192

« Comment assurer la résorption des dettes publiques en zone euro ? », *NA* n° 62, oct. 2017, p. 215

« Le Fonds Spinelli : un pacte européen pour les compétences », *NA* n° 63, novembre 2017, p. 216

« Refonder l'Europe de la solidarité », *NA* n° 75, avril 2019, p. 228

« Rebalancing the governance of the euro area », *DT* n° 2015-2, p. 239

« Étude d'impact du Fonds Spinelli par un modèle DSGE », *DT* n° 2017-11, p. 253

ÉVALUATION

L'évaluation socioéconomique des investissements publics, rapport, septembre 2013, p. 10

Rapport 2013 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, octobre 2013, p. 14

Rapport 2014 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, sept. 2014, p. 42

Rapport 2015 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, sept. 2015, p. 56

Programme d'investissements d'avenir, rapport du comité d'examen à mi-parcours, mars 2016, p. 64

Rapport 2016 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, sept. 2016, p. 72

Rapport 2017 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, oct. 2017, p. 110

Évaluation socioéconomique de Météo-France, rapport, juin 2018, p. 120

Expertise et démocratie, faire avec la défiance, rapport, décembre 2018, p. 130

L'évaluation socioéconomique des projets immobiliers de l'enseignement supérieur et de la recherche, rapport, février 2019, p. 136

« Peut-on estimer le rendement de l'investissement social ? », *NA* n° 52, janvier 2017, p. 205

« Comment estimer le rendement de l'investissement social », Arthur Heim*, DT* n° 2017-02, p. 247

« Évaluation de la politique des pôles de compétitivité : la fin d'une malédiction ? », *DT* n° 2017-03, p. 248

« Quand la scolarisation à 2 ans n'a pas les effets attendus : des évaluations sur données françaises », *DT* n° 2018-1, janvier 2018, p. 253

« Vingt ans d'évaluations d'impact en France et à l'étranger. Analyse quantitative de la production scientifique », *DT* n° 2018-06, p. 257

« L'évaluation socioéconomique des projets de transport », Actes du colloque du 16 sept. 2014, p. 262

« La prise en compte des effets d'agglomération dans le calcul socioéconomique », Actes du colloque du 22 octobre 2015, p. 263

« L'évaluation socioéconomique des risques naturels et sanitaires », Actes du colloque du 17 mars 2016, p. 264

« La sélection des projets d'investissement public », Actes du colloque du 14 décembre 2016, p. 265

Comment évaluer l'impact des politiques publiques ? Un guide à l'usage des décideurs et des praticiens, Rozenn Desplatz et Marc Ferracci, p. 270

Projets de déploiement du très haut débit : méthode d'évaluation socioéconomique Guide à l'usage des décideurs et des praticiens, juillet 2017, p. 270

« Quand la scolarisation à 2 ans n'a pas les effets attendus : leçons des méthodes d'évaluation », *NS*, janvier 2018, p. 276

« L'expertise face à une crise de confiance ? » *NS*, janvier 2018, p. 277

« La France évalue encore peu l'impact de ses politiques publiques », *NS*, décembre 2018, p. 280

FISCALITÉ

« Comment réorienter et simplifier la fiscalité ? », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, p. 81

« Comment réformer la fiscalité des successions ? », *in 2017-2027, actions critiques pour une décennie*, rapport, p. 95

« Quelle fiscalité pour le logement ? », *in 2017-2027, actions critiques pour une décennie*, rapport, p. 94

« Peut-on éviter une société d'héritiers ? », *NA* n° 51, p. 204

« L'effet des "taxes comportementales" », DT n° 2013-01, p. 233

« Microsimulation de la fiscalité des successions (2006-2012) », *DT* n° 2017-01, p. 246

« La fiscalité des héritages : connaissances et opinion des Français », *DT* n° 2018-2, p. 254

« Fiscalité des héritages : impopulaire mais surestimée », *NS*, janvier 2018, p. 277

INNOVATION

Quinze ans de politiques d'innovation en France, rapport de la CNEPI, janvier 2016, p. 62

« Répondre à l'innovation disruptive », in *2017-2027, actions critiques pour une décennie*, rapport, p. 93

« Mobiliser l'épargne pour le financement des startups », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, p. 93

Les enjeux des blockchains, rapport, juin 2018, p. 118

L'impact du crédit d'impôt recherche, avis de la CNEPI, mars 2019, p. 140

JEUNES

Reconnaître, encourager, valoriser l'engagement des jeunes, rapport, juin 2015, p. 52

Pour un développement complet de l'enfant et de l'adolescent, rapport, septembre 2015, p. 58

« Jeunesse, vieillissement : quelles politiques ? », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, mars 2016, p. 79

L'insertion professionnelle des jeunes, rapport, France Stratégie et Dares, janvier 2017, p. 86

« Un fonds européen pour l'emploi des jeunes », *NA* n° 1, juin 2013, p. 147

« Jeunes issus de l'immigration : quels obstacles à leur insertion économique ? », *NA* Hors série, mars 2015, p. 177

« Favoriser l'insertion économique des jeunes issus de l'immigration », *NA* Hors série, mars 2015, p. 178

« Les jeunes sont-ils sacrifiés par la protection sociale ? », *NA* n° 37, janvier 2016, p. 190

« Les adolescents : problématiques d'individuation et d'accès à l'âge adulte », Actes du colloque du 23 décembre 2013, p. 262

MODÈLE SOCIAL

Quelle France dans dix ans ? Réconcilier l'économique et le social, rapport thématique, juin 2014, p. 30

« Nouvelles formes du travail et de la protection des actifs », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport p. 77

« Repenser la protection des actifs », *in 2017-2027, actions critiques pour une décennie*, rapport, p. 94

Les seniors, l'emploi et la retraite, rapport, octobre 2018, p. 124

« L'avenir du travail : quelles redéfinitions de l'emploi, des statuts et de la protection ? », *DT* n° 2016-04, p. 244

NUMÉRIQUE

Les territoires numériques de la France de demain, rapport de la mission présidée par Claudy Lebreton, septembre 2013, p. 12

« Tirer parti de la révolution numérique », in *2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, oct. 2016, p. 76

La révolution numérique et le marché du logement. Nouveaux usages, nouveaux acteurs, nouveaux enjeux, rapport, novembre 2016, p. 84

Anticiper les impacts économiques et sociaux de l'intelligence artificielle, rapport, mars 2017, p. 88

« Répondre à l'innovation disruptive », in 2017-2027, actions critiques pour une décennie, rapport, p. 93

Vision prospective partagée des emplois et des compétences : la filière numérique, rapport du REC, juin 2017, p. 102

Intelligence artificielle et travail, rapport, mars 2018, p. 114

Les enjeux des blockchains, rapport, juin 2018, p. 118

Les bénéfices d'une meilleure autonomie numérique, rapport, juillet 2018, p. 122

« Internet : prospective 2030 », *NA* n° 2, juin 2013, p. 148

« Analyse des big data. Quels usages, quels défis ? », *NA* n° 8, novembre 2013, p. 154

« Demain, l'internet des objets », *NA* n° 22, janvier 2015, p. 173

« Fiscalité du numérique », *NA* n° 26, mars 2015, p. 179

« Le numérique. Comment réguler une économie sans frontières ? », *NA* n° 35, octobre 2015, p. 188

« Mutations sociales, mutations technologiques », Compte rendu du séminaire d'octobre 2015 à juin 2017, p. 264

Projets de déploiement du très haut débit : méthode d'évaluation socioéconomique. Guide à l'usage des décideurs et des praticiens, juillet 2017, p. 269

« Mutations digitales et dialogue social », *NS*, novembre 2017, p. 272

« Dialogue social et protection sociale dans l'économie des plateformes : enjeux et pistes d'action », *NS*, novembre 2017, p. 274

« Mutations sociales, mutations technologiques », *NS*, p. 274

PROSPECTIVE

Quelle France dans dix ans ? Les chantiers de la décennie, rapport, juin 2014, 232 pages, p. 26

Quelle France dans dix ans ? Réconcilier l'économique et le social, rapport, juin 2014, p. 30

Quelle France dans dix ans ? Investir dans le redressement économique, rapport, juin 2014, p. 32

Quelle France dans dix ans ? Bâtir un développement responsable, rapport, juin 2014, p. 34

Quelle France dans dix ans ? Restaurer la confiance dans le modèle républicain, rapport, juin 2014, p. 36

Quelle France dans dix ans ? Retrouver une ambition européenne pour la France, rapport thématique, juin 2014, p. 38

Les métiers en 2022. Résultats et enseignements, rapport du groupe PMQ, juillet 2014, p. 40

2017-2027, enjeux pour une décennie, rapport, octobre 2016, p. 74

2017-2027, actions critiques pour une décennie, février 2017, p. 90

Vision prospective partagée des emplois et des compétences : la filière numérique, rapport du REC, juin 2017, p. 102

Prospective régionale et sectorielle de l'emploi. Quelles méthodes, quels horizons et quelles sources ?, rapport du REC, juillet 2017, p. 104

Les seniors, l'emploi et la retraite, rapport, octobre 2018, p. 124

Vision prospective partagée des emplois et des compétences : la filière transformation et valorisation des déchets, rapport du REC, décembre 2018, p. 132

Vision prospective partagée des emplois et des compétences : les métiers du sport, rapport, février 2019, p. 138

« L'avenir du travail : quelles redéfinitions de l'emploi, des statuts et de la protection ? », *DT* n° 2016-4, p. 244

« Quelle France dans dix ans ? Débat avec les think tanks », Actes du colloque du 26 sept. 2013, p. 261

« Le travail en 2030 : ce que nous annoncent les mutations dans l'organisation du travail », *NS*, 2016, p. 273

QUESTIONS SOCIALES

Lutter contre les stéréotypes filles-garçons. Un enjeu d'égalité et de mixité dès l'enfance, rapport, janvier 2014, p. 22

Le compte personnel d'activité, de l'utopie au concret, rapport, octobre 2015, p. 60

Le coût économique des discriminations, rapport, septembre 2016, p. 66

Lignes de faille. Une société à réunifier, rapport, octobre 2016, p. 82

« Jeunes issus de l'immigration : quels obstacles à leur insertion économique ? », *NA* Hors série, mars 2015, p. 177

« Favoriser l'insertion économique des jeunes issus de l'immigration », *NA* Hors série, mars 2015, p. 178

« Comment partager les charges liées aux enfants après une séparation ? », *NA* n° 31, juin 2015, p. 184

« La géographie de l'ascension sociale », *NA* n° 36, novembre 2015, p. 189

« Les jeunes sont-ils sacrifiés par la protection sociale ? », *NA* n° 37, janvier 2016, p. 190

« Classe moyenne : un Américain sur deux, un Français sur trois », *NA* n° 41, février 2016, p. 194

« Marché du travail : un long chemin vers l'égalité », *NA* n° 42, février 2016, p. 195

« Peut-on éviter une société d'héritiers ? », *NA* n° 51, janvier 2017, p. 204

« Places en crèche : pourquoi l'Allemagne fait-elle mieux que la France depuis dix ans ? », *NA* n° 56, mai 2017, p. 209

« Nés sous la même étoile ? Origine sociale et niveau de vie », *NA* n° 68, juillet 2018, p. 221

« Le couple contribue-t-il encore à réduire les inégalités ? », *NA* n° 71, novembre 2018, p. 224

« L'*impact investing* pour financer l'économie sociale et solidaire ? », *DT* n° 2013-02, juin, p. 233

« La protection sociale en Amérique latine », *DT* n° 2013-03, p. 234

« Comment partager équitablement le coût des enfants après la séparation ? », *DT* n° 2015-3, p. 240

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Quinze ans de politiques d'innovation en France, rapport de la CNEPI, janvier 2016, p. 62

Programme d'investissements d'avenir, rapport du comité d'examen à mi-parcours, mars 2016, p. 64

Anticiper les impacts économiques et sociaux de l'intelligence artificielle, rapport, mars 2017, p. 88

L'impact du crédit d'impôt recherche, avis de la CNEPI, mars 2019, p. 140

SANTÉ

Intelligence artificielle et travail, rapport, mars 2018, p. 114

Activité physique et pratique sportive pour toutes et tous, rapport, novembre 2018, p. 128

« Les médicaments et leurs usages : comment favoriser une consommation adaptée ? », *NA* n° 9, mars 2014, p. 155

« Les médicaments et leurs prix : comment les prix sont-ils déterminés ? », *NA* n° 10, mars 2014, p. 156

« Quelle place pour la France sur le marché international des soins ? », *NA* n° 27, mars 2015, p. 180

« L'effet des "taxes comportementales" », *DT* n° 2013-01, p. 233

« Les déterminants de long terme des dépenses de santé en France », *DT* n° 2017-07, p. 251

« Pourquoi et comment réguler les pratiques médicales ? », Actes du colloque du 5 juin 2013, p. 261

TECHNOLOGIES

Anticiper les impacts économiques et sociaux de l'intelligence artificielle, rapport, mars 2017, p. 88

« Le véhicule propre au secours du climat », *in 2017-2027, actions critiques pour une décennie*, février 2017, p. 92

« Répondre à l'innovation disruptive », in 2017-2027, actions critiques pour une décennie, rapport, p. 93

Intelligence artificielle et travail, rapport, mars 2018, p. 114

Les enjeux des blockchains, rapport, juin 2018, p. 118

« Internet : prospective 2030 », *NA* n° 2, juin 2013, p. 148

« Approvisionnements en métaux critiques », *NA* n° 3, juillet 2013, p. 149

« Intensifier et réorienter les transferts de technologies bas carbone pour lutter contre le changement climatique », *NA* n° 6, octobre 2013, p. 152

« Analyse des big data. Quels usages, quels défis ? », *NA* n° 8, novembre 2013, p. 154

« Y a-t-il une place pour l'hydrogène dans la transition énergétique ? », *NA* n° 15, août 2014, p. 164

« Demain, l'internet des objets », *NA* n° 22, janvier 2015, p. 173

« Le numérique. Comment réguler une économie sans frontières ? », *NA* n° 35, octobre 2015, p. 188

« L'avenir de la voiture électrique se joue-t-il en Chine ? », *NA* n° 70, septembre 2018, p. 223

« Approvisionnements en métaux critiques », *DT* n° 2013-04, juillet, p. 234

« Mutations sociales, mutations technologiques », Compte rendu du séminaire d'octobre 2015 à juin 2017, p. 265

Projets de déploiement du très haut débit : méthode d'évaluation socioéconomique. Guide à l'usage des décideurs et des praticiens, juillet 2017, p. 270

« Mutations digitales et dialogue social », *NS*, novembre 2017, p. 273

« Mutations sociales, mutations technologiques », *NS*, p. 274

TERRITOIRES

« Dynamiques et inégalités territoriales », in *2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, p. 78

« Réforme régionale : un enjeu pour la croissance », *NA* Quelle France dans dix ans, juillet 2014, p. 160

« Réforme territoriale et cohérence économique régionale », *NA* n° 29, mai 2015, p. 182

« Dynamique de l'emploi et des métiers : quelle fracture territoriale ? », Frédéric Lainé, *NA* n° 53, février 2017, p. 206

« D'où viennent les écarts de salaire entre les territoires ? », *NA* n° 55, mai 2017, p. 208

« Dynamique de l'emploi dans les métropoles et les territoires avoisinants » *NA* n° 64, p. 217

« Écoles primaires : mieux adapter les moyens aux territoires », *NA* n° 76, avril 2019, p. 229

« Une évaluation de la cohérence économique interne des régions », *DT* n° 2015-1, p. 239

« La géographie de l'ascenseur social français », *DT* n° 2015-6, p. 241

« Disparités spatiales de salaire et externalités de capital humain », *DT* n° 2017-06, p. 250

« Prospective des métiers et des qualifications. Quelle démarche suivre à l'échelon régional ? », Document méthodologique, p. 269

TRANSPORTS

Les compagnies aériennes européennes sont-elles mortelles ?, rapport, juillet 2013, p. 8

Pour une politique du stationnement au service des usagers, rapport, décembre 2013, p. 20

La politique européenne des transports : quatre enjeux pour la nouvelle mandature, rapport, décembre 2014, p. 44

Les politiques publiques en faveur des véhicules à très faibles émissions, rapport, mai 2018, p. 116

« Les compagnies aériennes sont-elles mortelles ? », *NA* n° 4, juillet 2013, p. 150

« La politique européenne des transports : quels enjeux pour la nouvelle mandature ? », *NA* n° 20, décembre 2014, p. 171

« Autocars interurbains : un bilan après 6 mois d'ouverture », *NA* n° 44, p. 197

« La voiture sans chauffeur, bientôt une réalité », *NA* n° 47, avril 2016, p. 200

« Perspectives de développement des autocars », *NA* n° 58, p. 211

« L'avenir de la voiture électrique se joue-t-il en Chine ? », *NA* n° 70, septembre 2018, p. 223

« L'évaluation socioéconomique des projets de transport », Actes du colloque du 16 septembre 2014, p. 262

« Panorama des politiques publiques en faveur des véhicules à très faibles émissions », *NS*, mai 2018, p. 279

Index des auteurs

NA = Note d'analyse DT = Document de travail NS = Note de synthèse

Sandrine Aboubadra-Pauly
Les métiers en 2022. Résultats et enseignements, rapport PMQ, juillet 2014, p. 40 ; *Les métiers en 2022*, rapport final PMQ, avril 2015, p. 50 ; *Compétences transférables et transversales. Quels outils de repérage, de reconnaissance et de valorisation pour les individus et les entreprises ?*, rapport du REC, avril 2017, p. 98 ; *Vision prospective partagée des emplois et des compétences : la filière numérique*, rapport du REC, juin 2017, p. 102 ; *Prospective régionale et sectorielle de l'emploi. Quelles méthodes, quels horizons et quelles sources ?*, rapport du REC, juillet 2017, p. 104 ; *Vision prospective partagée des emplois et des compétences : la filière transformation et valorisation des déchets*, rapport du REC, décembre 2018, p. 132 ; *Vision prospective partagée des emplois et des compétences : les métiers du sport*, rapport, février 2019, p. 138 ; « L'emploi saisonnier : enjeux et perspectives », *DT n° 2016-06*, p. 245

Claude Abraham
Les compagnies aériennes européennes sont-elles mortelles ?, rapport, juillet 2013, p. 8 ; « Les compagnies aériennes sont-elles mortelles ? », *NA* n° 4, juillet 2013, p. 150

Antton Achiary
« Internet : prospective 2030 », *NA* n° 2, juin 2013, p. 148

Daniel Agacinski
« Quelles priorités éducatives ? », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, mai 2016, p. 80 ; *Lignes de faille. Une société à réunifier*, rapport, octobre 2016, p. 82 ; « La transition entre le lycée et l'enseignement supérieur », *in 2017-2027, actions critiques pour une décennie*, rapport, p. 96 ; *Expertise et démocratie, faire avec la défiance*, rapport, décembre 2018, p. 130 ; « Favoriser l'insertion économique des jeunes issus de l'immigration », *NA* Hors série, p. 178 ; « Un nouvel âge pour l'école maternelle ? », *NA* n° 66, mars 2018, p. 219 ; « Écoles primaires : mieux adapter les moyens aux territoires », *NA* n° 76, avril 2019, p. 229 ; « L'expertise face à une crise de confiance ? » *NS*, janvier 2018, p. 277

Michel Aglietta
« Une proposition pour financer l'investissement bas carbone en Europe », *NA n° 24*, p. 175

Hippolyte d'Albi
« Les jeunes sont-ils sacrifiés par la protection sociale ? », *NA* n° 37, page 190

Cécile Altaber (CGET)
« Dynamique de l'emploi dans les métropoles et les territoires avoisinants », *NA n° 64*, p. 217

Arno Amabile
« Réforme territoriale et cohérence économique régionale », *NA* n° 29, p. 182 ; « Une évaluation de la cohérence économique interne des régions », *DT* n° 2015-1, p. 239

Nicolas Amar
« Dialogue social et protection sociale dans l'économie des plateformes : enjeux et pistes d'action », *NS*, novembre 2017, p. 274

Nicolas Anxolabehere
Pour une politique du stationnement au service des usagers, rapport, décembre 2013, p. 20

Julie Argouarc'h
Les métiers en 2022. Résultats et enseignements, rapport du groupe PMQ, juillet 2014, p. 40 ; *Les métiers en 2022*, rapport final du groupe PMQ, avril 2015, p. 50

Lucie d'Artois
Compétences transférables et transversales. Quels outils de repérage, de reconnaissance et de valorisation pour les individus et les entreprises ?, rapport du REC, avril 2017, p. 98 ; « L'emploi saisonnier : enjeux et perspectives », *DT n° 2016-06*, p. 245

Vincent Aussilloux
« Europe : sortir de l'ambiguïté constructive ? », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, mai 2016, p. 77 ; « Compétitivité : que reste-t-il à faire ? », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*,

rapport, p. 79 ; « Mobiliser l'épargne pour le financement des startups », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, p. 93 ; « Mieux investir au service de la croissance », *in 2017-2027, actions critiques pour une décennie*, rapport, p. 96 ; « Quelle architecture pour la zone euro ? » *in 2017-2027, actions critiques pour une décennie*, rapport, p. 96 ; *Productivité et compétitivité : où en est la France dans la zone euro ?*, rapport du CNP, avril 2019, p. 142 ; « Au-delà du PIB, un tableau de bord pour la France », *NA* n° 32, p. 185 ; « Les conséquences économiques d'un abandon des accords de Schengen », *NA* n° 39, p. 192 ; « Mettre la fiscalité de l'épargne au service d'une croissance durable », *NA* n° 54, p. 207 ; « Comment assurer la résorption des dettes publiques en zone euro ? », *NA* n° 62, p. 215 ; « Le Fonds Spinelli : un pacte européen pour les compétences », *NA* n° 63, p. 216 ; « Étude d'impact du Fonds Spinelli par un modèle DSGE », *DT n° 2017-11*, p. 253 ; « Baisser le poids des dépenses publiques : les leçons de l'expérience des pays européens », *NA* n° 67, mai 2018, p. 220 ; « Refonder l'Europe de la solidarité », *NA* n° 75, avril 2019, p. 228 ; « Au-delà du PIB, un tableau de bord pour la France. Synthèse des consultations », *NS*, p. 272

Dominique Auverlot

Pour une politique du stationnement au service des usagers, rapport, décembre 2013, p. 20 ; *La crise du système électrique européen. Diagnostic et solutions*, rapport, janvier 2014, p. 24 ; *La politique européenne des transports : quatre enjeux pour la nouvelle mandature*, rapport, décembre 2014, p. 44 ; « Climat : comment agir maintenant ? », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*, p. 76 ; « Le véhicule propre au secours du climat », *in 2017-2027, actions critiques pour une décennie*, p. 92 ; *Les politiques publiques en faveur des véhicules à très faibles émissions*, rapport, mai 2018, p. 116 ; « Internet : prospective 2030 », *NA* n° 2, p. 148 ; « Doha, Varsovie, des conférences de transition vers un accord climatique mondial en 2015 ? », *NA* n° 7, p. 153 ; « Quelle place pour le gaz dans la transition énergétique ? », *NA* n° 69, septembre 2018, p. 222 ; « Le principe de précaution : quelques réflexions sur sa mise en œuvre », *DT n° 2013-05*, p. 235 ; « Au-delà du PIB, un tableau de bord pour la France. Synthèse des consultations », *NS*, p. 272 ; « Panorama des politiques publiques en faveur des véhicules à très faibles émissions », *NS*, mai 2018, p. 279

Antoine Baena

Les bénéfices d'une meilleure autonomie numérique, rapport, juillet 2018, p. 122

Bernd Balkenhol

« Le microcrédit professionnel et l'accompagnement à la création d'entreprise en France : quel devenir des créateurs sur le marché du travail trois ans après ? », *NA* n° 13, juin 2014, p. 159

Blandine Barreau

« Approvisionnements en métaux critiques » *NA* n° 3, p. 149 ; « Intensifier et réorienter les transferts de technologies bas carbone pour lutter contre le changement climatique », *NA* n° 6, p. 152 ; « Doha, Varsovie, des conférences de transition vers un accord climatique mondial en 2015 ? » *NA* n° 7, p. 153 ; « Quels indicateurs pour mesurer la qualité de la croissance ? », *Input F10*, p. 166 ; « Approvisionnements en métaux critiques », *DT n° 2013-04*, p. 234

Luc Baumstark

L'évaluation socioéconomique des investissements publics, rapport, septembre 2013, p. 10

Étienne Beeker

La crise du système électrique européen. Diagnostic et solutions, rapport, janvier 2014, p. 24 ; « Climat : comment agir maintenant ? », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, p. 76 ; « Énergie centralisée ou décentralisée ? » *in 2017-2027, actions critiques pour une décennie*, rapport, p. 92 ; « Y a-t-il une place pour l'hydrogène dans la transition énergétique ? », *NA* n° 15, p. 164 ; « Transition énergétique allemande : la fin des ambitions ? », *NA* n° 59, page 212 ; « Quelle place pour le gaz dans la transition énergétique ? », NA n° 69, septembre 2018, p. 222

Daniel Benamouzig

« Les médicaments et leurs prix : comment les prix sont-ils déterminés ? », *NA* n° 10, p. 156

Salima Benhamou

Intelligence artificielle et travail, rapport, mars 2018, p. 114 ; « Imaginer l'avenir du travail. Quatre types d'organisation du travail à l'horizon 2030 », *DT* n° 2017-05, p. 250 ; *Responsabilité sociale des entreprises et compétitivité, Étude*, janvier 2016, p. 267 ; « Le travail en 2030 : ce que

nous annoncent les mutations dans l'organisation du travail », *NS*, avril 2017, p. 273

Haithem Ben Hassine

« Croissance de la productivité en France : le rôle de la réallocation des parts de marché entre entreprises », *NA* n° 57, p. 210 ; « Évaluation de la politique des pôles de compétitivité : la fin d'une malédiction ? », *DT* n° 2017-03, p. 248 ; « Croissance de la productivité et réallocation des ressources : le tissu productif français depuis 2000 », *DT* n° 2017-08, p. 251 ; « L'effet du préfinancement du CICE sur la défaillance des entreprises », *DT* n° 2017-09, p. 252 ; « Préfinancement du CICE : quels effets sur l'emploi via la défaillance d'entreprise ? », *DT* n° 2017-10, p. 252

Mahdi Ben Jelloul

« Comment partager les charges liées aux enfants après une séparation ? », *NA* n° 31, p. 184 ; « Comment partager équitablement le coût des enfants après la séparation ? », *DT* n° 2015-3, p. 240

Morad Ben Mezian

« Élaborer une stratégie nationale des compétences », *in 2017-2027, actions critiques pour une décennie*, rapport, p. 94 ; *Renforcer la capacité des entreprises à recruter*, rapport du REC, p. 108

Claire Bernard

Rapport 2013 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, octobre 2013, p. 14 ; *La Silver Économie, une opportunité de croissance pour la France*, rapport, décembre 2013, p. 18 ; *Rapport 2014 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*, septembre 2014, p. 42 ; *Rapport 2015 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi,* sept. 2015, p. 56 ; « Réforme territoriale et cohérence économique régionale », *NA* n° 29, p. 182 ; « Une évaluation de la cohérence économique interne des régions », *DT* n° 2015-1, p. 239

Sabine Bessière

Les métiers en 2022. Résultats et enseignements, rapport du groupe PMQ, juillet 2014, p. 40 ; *Les métiers en 2022*, rapport final du groupe PMQ, avril 2015, p. 50

Marc Oliver Bettzüge

La crise du système électrique européen. Diagnostic et solutions, rapport, janvier 2014, p. 24

Marine Boisson-Cohen

Lutter contre les stéréotypes filles-garçons. Un enjeu d'égalité et de mixité dès l'enfance, rapport, janvier 2014, p. 22 ; *Le compte personnel d'activité, de l'utopie au concret*, rapport, octobre 2015, p. 60 ; « Jeunesse, vieillissement : quelles politiques ? », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, mars 2016, p. 79 ; *L'insertion professionnelle des jeunes*, rapport, janvier 2017, p. 86 ; « Quelle autonomie pour les établissements scolaires ? », *in 2017-2027, actions critiques pour une décennie*, rapport, p. 95 ; « Un contrat social pour l'Europe : priorités et pistes d'action », *NA* n° 19, p. 170 ; « Les divergences sociales en Europe après la crise », *NA* n° 25, février 2015, p. 176 ; « Favoriser l'insertion économique des jeunes issus de l'immigration », *NA* Hors série, p. 178

Baptiste Boitier

« La transition énergétique vue par les modèles macroéconomiques », *DT* n° 2015-5, p. 241

Gilles Bon-Maury

Le coût économique des discriminations, rapport, septembre 2016, p. 66 ; *Lignes de faille. Une société à réunifier*, rapport, octobre 2016, p. 82

Julien Bonnet

L'évaluation socioéconomique des investissements publics, rapport, septembre 2013, p. 10

Pierre-Henri Bono

« Vingt ans d'évaluations d'impact en France et à l'étranger. Analyse quantitative de la production scientifique », *DT* n° 2018-06, p. 257 ; « La France évalue encore peu l'impact de ses politiques publiques », *NS*, décembre 2018, p. 280

Damien Brochier

Vision prospective partagée des emplois et des compétences : la filière numérique, rapport du REC, p. 102 ; *Vision prospective partagée des emplois et des compétences : la filière transformation et valorisation des déchets*, rapport du REC, décembre 2018, p. 132 ; *Vision prospective partagée des emplois et des compétences : les métiers du sport*, rapport, février 2019, p. 138

Amandine Brun-Schammé

Rapport 2015 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, p. 56 ; *Rapport 2016 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*, septembre 2016, p. 72 ;

« Quels leviers pour l'emploi ? », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, p. 79 ; « Quelle politique du temps de travail ? », *in 2017-2027, actions critiques pour une décennie*, rapport, p. 93 ; *Les exonérations générales de cotisations*, rapport du COSAPE, juillet 2017, p. 106 ; *Rapport 2017 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*, octobre 2017, p. 110 ; *Rapport 2018 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*, rapport, octobre 2018, p. 126 ; *Productivité et compétitivité : où en est la France dans la zone euro ?*, rapport du CNP, avril 2019, p. 142 ; « Le temps partiel, une réserve d'emplois ? », *NA* n° 45, p. 198

Catherine Bruneau

Le coût économique des discriminations, rapport, septembre 2016, p. 66 ; « Marché du travail : un long chemin vers l'égalité », *NA* n° 42, p. 195 ; « Liens entre chômage de longue durée et croissance tendancielle », *DT* n° 2016-07, p. 246

Julie de Brux

Évaluation socioéconomique de Météo-France, rapport, juin 2018, p. 120

Julien Bueb

La valeur de l'action pour le climat, rapport, février 2019, p. 134

Dominique Bureau

Quelle action publique pour demain ? Cinq objectifs, cinq leviers, rapport, avril 2015, p. 48

Gaël Callonnnec

« La transition énergétique vue par les modèles macroéconomiques », *DT* n° 2015-5, p. 241

Marie Cases

« Comment assurer la résorption des dettes publiques en zone euro ? » *NA* n° 62, p. 215

Sandrine Cazes

Évaluation des ordonnances du 22 décembre 2017 relatives au dialogue social et aux relations de travail. Présentation de la démarche mise en œuvre par le comité d'évaluation, note d'étape, décembre 2017, p. 112

Odile Chagny

« Comment se comparent les salaires entre la France et l'Allemagne ? », *NA* n° 33, p. 186 ; « Dialogue social et protection sociale dans l'économie des plateformes : enjeux et pistes d'action », *NS*, novembre 2017, p. 274

Nicolas Charles

Étudiants étrangers et marché du travail. Une comparaison Allemagne, France, Royaume-Uni, rapport, novembre 2013, p. 16 ; *Investir dans l'internationalisation de l'enseignement supérieur*, rapport, janvier 2015, p. 46 ; « Investir dans l'internationalisation de l'enseignement supérieur », *NA* n° 23, p. 174 ; « Lutter contre l'illettrisme. Un impératif économique et social », *NA* n° 34, p. 187

Julia Charrié

« Tirer parti de la révolution numérique », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*, p. 76 ; « Répondre à l'innovation disruptive », *in 2017-2027, actions critiques pour une décennie*, p. 93 ; « Fiscalité du numérique » *NA* n° 26, p. 179 ; « Le numérique. Comment réguler une économie sans frontières ? » *NA* n° 35, p. 188 ; « Au-delà du PIB, un tableau de bord pour la France » *NA* n° 32, p. 185 ; « Au-delà du PIB, un tableau de bord pour la France. Synthèse des consultations », *NS*, p. 272

Paul Charruau

« D'où viennent les écarts de salaire entre les territoires ? », *NA* n° 55, p. 208 ; « Disparités spatiales de salaire et externalités de capital humain », *DT* n° 2017-06, p. 250

Jean-François Colin

Les métiers en 2022. Résultats et enseignements, rapport du groupe PMQ, juillet 2014, p. 40 ; *Les métiers en 2022*, rapport final du groupe PMQ, avril 2015, p. 50

Catherine Collombet

« Places en crèche : pourquoi l'Allemagne fait-elle mieux que la France depuis dix ans ? » *NA* n° 56, p. 209 ; « La protection sociale en Amérique latine », *DT* n° 2013-03, p. 234 ; « Un nouvel âge pour l'école maternelle ? », NA n° 66, mars 2018, p. 219

Matthieu Combaud

La valeur de l'action pour le climat, rapport, février 2019, p. 134

Jean-Denis Combrexelle

La négociation collective, le travail et l'emploi, rapport, septembre 2015, p. 54

Patricia Crifo
Responsabilité sociale des entreprises et compétitivité, *Étude*, janvier 2016, p. 268

Aurélien Croq
Les compagnies aériennes européennes sont-elles mortelles ? Perspectives à vingt ans, rapport, juillet 2013, p. 8 ; *L'évaluation socioéconomique des investissements publics*, rapport, septembre 2013, p. 10 ; « Les compagnies aériennes sont-elles mortelles ? » *NA* n° 4, p. 150

Pierre-Yves Cusset
« Jeunesse, vieillissement : quelles politiques ? », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, mars 2016, p. 79 ; *La révolution numérique et le marché du logement. Nouveaux usages, nouveaux acteurs, nouveaux enjeux*, rapport, novembre 2016, p. 84 ; « Quelle fiscalité pour le logement ? », *in 2017-2027, actions critiques pour une décennie*, rapport, p. 94 ; « Jeunes issus de l'immigration : quels obstacles à leur insertion économique ? », *NA* Hors série, p. 177 ; « Comment partager les charges liées aux enfants après une séparation ? » *NA* n° 31, p. 184 ; « Les jeunes sont-ils sacrifiés par la protection sociale ? », *NA* n° 37, p. 190 ; « L'effet des taxes comportementales », *DT* n° 2013-01, p. 233 ; « Les pratiques pédagogiques efficaces. Conclusions de recherches récentes », *DT* n° 2014-1, p. 237 ; « Comment partager équitablement le coût des enfants après la séparation ? », *DT* n° 2015-3, p. 240 ; « Les déterminants de long terme des dépenses de santé en France », *DT* n° 2017-07, p. 251

Sandra Debu
« Vingt ans d'évaluations d'impact en France et à l'étranger. Analyse quantitative de la production scientifique », *DT* n° 2018-06, p. 257 ; « La France évalue encore peu l'impact de ses politiques publiques », *NS*, décembre 2018, p. 280

Marie Dégremont
« La mobilité dans le Grand Genève : quelles pistes pour un développement territorial équilibré et durable ? », *DT* n° 2019-02, p. 258

Fabien Dell
« Y a-t-il un retard d'investissement en France et en Europe depuis 2007 ? » *NA* n° 16, septembre 2014, p. 167 ; « Les leviers d'une stratégie européenne d'investissement », *NA* n° 17, novembre 2014, p. 168

Quentin Delpech
Investir dans l'internationalisation de l'enseignement supérieur, rapport, janvier 2015, p. 46 ; *L'enseignement supérieur français par-delà les frontières : l'urgence d'une stratégie*, rapport, septembre 2016, p. 70 ; « Un fonds européen pour l'emploi des jeunes », *NA* n° 1, p. 147 ; « Investir dans l'internationalisation de l'enseignement supérieur », *NA* n° 23, p. 174 ; « Lutter contre l'illettrisme. Un impératif économique et social », *NA* n° 34, p. 187 ; « MOOC français : l'heure des choix », *NA* n° 40, p. 193 ; « MOOC, l'âge de maturité ? Modèles économiques et évolutions pédagogiques », *DT* n° 2016-01, p. 242 ; « Collective Bargaining and Internal Flexibility: A Franco-German Comparison », *DT* n° 2016-02, p. 243

Véronique Deprez-Boudier
« Favoriser l'insertion économique des jeunes issus de l'immigration », *NA* Hors série, p. 178

Flore Deschard
Productivité et compétitivité : où en est la France dans la zone euro ?, rapport du CNP, avril 2019, p. 142 ; « Comment la France se compare-t-elle en matière d'emploi public ? », *NS*, p. 275 ; *Tableau de bord de l'emploi public. Situation de la France et comparaison internationale*, rapport, décembre 2017, p. 286

Damien Despierre
« Les procédures collectives de traitement des difficultés financières des entreprises en France », *DT* n° 2018-04, p. 255 ; « Entreprises en difficulté financière : procédure de sauvegarde ou redressement judiciaire ? », *NS*, avril 2018, p. 279

Rozenn Desplatz
Rapport 2016 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, septembre 2016, p. 72 ; *Les exonérations générales de cotisations*, rapport du COSAPE, juillet 2017, p. 106 ; *Rapport 2017 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*, octobre 2017, p. 110 ; *Rapport 2018 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*, rapport, octobre 2018, p. 126 ; « Vingt ans d'évaluations d'impact en France et à l'étranger. Analyse quantitative de la production scientifique », *DT* n° 2018-06, p. 257 ; *Comment évaluer l'impact des politiques publiques ? Un guide à l'usage des décideurs et des praticiens*, p. 269 ; « La France évalue encore

peu l'impact de ses politiques publiques », *NS*, décembre 2018, p. 280

Clément Dherbécourt

Le coût économique des discriminations, rapport, septembre 2016, p. 66 ; « Dynamiques et inégalités territoriales », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, p. 78 ; « Comment réformer la fiscalité des successions ? », *in 2017-2027, actions critiques pour une décennie*, rapport, p. 95 ; « La géographie de l'ascension sociale », *NA* n° 36, p. 189 ; « Marché du travail : un long chemin vers l'égalité » *NA* n° 42, p. 195 ; « Peut-on éviter une société d'héritiers ? », *NA* n° 51, p. 204 ; « Élèves, professeurs et personnels des collèges publics sont-ils équitablement répartis ? », *NA* n° 61, p. 214 ; « Nés sous la même étoile ? Origine sociale et niveau de vie », *NA* n° 68, juillet 2018, p. 221 ; « Écoles primaires : mieux adapter les moyens aux territoires », *NA* n° 76, avril 2019, p. 229 ; « La géographie de l'ascenseur social français », *DT* n° 2015-6, p. 241 ; « Microsimulation de la fiscalité des successions (2006-2012) », *DT* n° 2017-01, p. 246 ; *Écarts de dotations entre collèges publics urbains par académie*, Atlas, novembre 2017, p. 267 ; *Écarts de dotations entre collèges publics non urbains par académie*, Atlas, novembre 2017, p. 267

Marième Diagne

L'enseignement supérieur français par-delà les frontières : l'urgence d'une stratégie, rapport, septembre 2016, p. 70 ; *Compétences transférables et transversales. Quels outils de repérage, de reconnaissance et de valorisation pour les individus et les entreprises ?*, rapport du REC, avril 2017, p. 98 ; *Vision prospective partagée des emplois et des compétences : la filière numérique*, rapport du REC, juin 2017, p. 102 ; *Prospective régionale et sectorielle de l'emploi. Quelles méthodes, quels horizons et quelles sources ?*, rapport du REC, juillet 2017, p. 104 ; *Vision prospective partagée des emplois et des compétences : la filière transformation et valorisation des déchets*, rapport du REC, décembre 2018, p. 132 ; *Vision prospective partagée des emplois et des compétences : les métiers du sport*, rapport, février 2019, p. 138 ; « MOOC français : l'heure des choix » *NA* n° 40, p. 193 ; « MOOC, l'âge de maturité ? Modèles économiques et évolutions pédagogiques », *DT* n° 2016-01, p. 242

Adama Diallo

Le coût économique des discriminations, rapport, septembre 2016, p. 66

Marc-Arthur Diaye

« Situations de travail, compétences transversales et mobilité entre les métiers », *DT* n° 2018-03, p. 255 ; *Responsabilité sociale des entreprises et compétitivité*, *Étude*, janvier 2016, p. 268

Vincent Donne

« Connaître les débouchés pour mieux s'orienter : enjeux d'accès à l'information», *DT* n° 2019-01, p. 257 ; « Information sur l'orientation en fin d'études : un enjeu d'équité et de qualité », *NS*, janvier 2019, p. 281

Pierre Douillard

« Y a-t-il un retard d'investissement en France et en Europe depuis 2007 ? », *NA* n° 16, p. 167 ; « Trois secteurs cibles pour une stratégie européenne d'investissement », *NA* n° 18, p. 169 ; « Modèles macroéconomiques et transition énergétique », *NA* n° 43, p. 196 ; « L'économie circulaire, combien d'emplois ? » *NA* n° 46, p. 199 ; « La transition énergétique vue par les modèles macroéconomiques », *DT* n° 2015-5, p. 241 ; « Approfondissement méthodologique pour l'évaluation de la circularité de l'économie », *DT* n° 2016-05, p. 245

Géraldine Ducos

L'évaluation socioéconomique des investissements publics, rapport, septembre 2013, p. 10 ; *Quelle France dans dix ans ? Bâtir un développement responsable*, rapport thématique, juin 2014, p. 34 ; « Pour un secteur des semences diversifié et innovant », *NA* n° 5, p. 151 ; « Quels indicateurs pour mesurer la qualité de la croissance ? », Input F10, p. 166

François Écalle

« Comment mesurer les économies sur les dépenses publiques ? », *NA* n° 73, novembre 2018, p. 226

Anne Epaulard

Quelle France dans dix ans ? Investir dans le redressement économique, rapport thématique, juin 2014, p. 32 ; « Réforme territoriale et cohérence économique régionale », *NA* n° 29, p. 182 ; « Modèles macroéconomiques et transition énergétique », *NA* n° 43, p. 196 ; « Autocars interurbains : un bilan après six mois d'ouverture », *NA* n° 44, p. 197 ; « D'où viennent

les écarts de salaire entre les territoires ? », *NA* n° 55, p. 208 ; « Une évaluation de la cohérence économique interne des régions », *DT* n° 2015-1, p. 239 ; « La transition énergétique vue par les modèles macroéconomiques », DT n° 2015-5, p. 241 ; « Disparités spatiales de salaire et externalités de capital humain », *DT* n° 2017-06, p. 250 ; « Les procédures collectives de traitement des difficultés financières des entreprises en France », *DT* n° 2018-04, p. 255 ; « Entreprises en difficulté financière : procédure de sauvegarde ou redressement judiciaire ? », *NS*, avril 2018, p. 279

Étienne Espagne

« Une proposition pour financer l'investissement bas carbone en Europe », *NA* n° 24, p. 175 ; « Mettre la fiscalité de l'épargne au service d'une croissance durable », *NA* n° 54, p. 207

Marc Ferracci

Comment évaluer l'impact des politiques publiques ? Un guide à l'usage des décideurs et des praticiens, p. 270

Jean Flamand

Le coût économique des discriminations, rapport, septembre 2016, p. 66 ; « Marché du travail : un long chemin vers l'égalité », *NA* n° 42, p. 195 ; « Les transitions professionnelles, révélatrices d'un marché du travail à deux vitesses », *NA* n° 50, p. 203 ; « Salarié ou indépendant : une question de métiers ? », *NA* n° 60, septembre 2017, p. 213 ; « Dix ans de transitions professionnelles : un éclairage sur le marché du travail français », *DT* n° 2016-03, p. 243

Léa Flamand

« Les salaires augmentent-ils vraiment avec l'âge ? », NA n° 72, novembre 2018, p. 225 ; « Discriminations selon l'âge. Revue de littérature et effet de l'âge sur les conditions d'emploi et de salaire à partir de l'enquête Emploi », *DT* n° 2018-05, p. 256

Nicolas Frémeaux

« Le couple contribue-t-il encore à réduire les inégalités ? » NA n° 71, novembre 2018, p. 224

Hélène Garner

Quelle France dans dix ans ? Réconcilier l'économique et le social, rapport thématique, juin 2014, p. 30 ; *Le compte personnel d'activité, de l'utopie au concret*, rapport, octobre 2015, p. 60 ; « Quels leviers pour l'emploi ? », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, p. 79 ; *L'insertion professionnelle des jeunes*, rapport, janvier 2017, p. 86 ; « Élaborer une stratégie nationale des compétences », *in 2017-2027, actions critiques pour une décennie*, rapport, p. 94 ; *Mission de préfiguration de la Commission de refondation du code du travail*, rapport, mai 2017, p. 100 ; « Jeunes issus de l'immigration : quels obstacles à leur insertion économique ? », *NA Hors série*, p. 177 ; « Favoriser l'insertion économique des jeunes issus de l'immigration », *NA Hors série*, p. 178 ; « Gouvernance et organisation des services à la personne », *DT*, décembre 2014, p. 238 ; « Collective Bargaining and Internal Flexibility: A Franco-German Comparison », *DT* n° 2016-02, p. 243 ; « Compte personnel d'activité, synthèse des débats », *NS*, avril 2016, p. 272

Elsa Garros

Vision prospective partagée des emplois et des compétences : les métiers du sport, rapport, février 2019, p. 138

Frédéric Ghersi

« La transition énergétique vue par les modèles macroéconomiques », *DT* n° 2015-5, p. 241

Christel Gilles

Quelle France dans dix ans ? Investir dans le redressement économique, rapport thématique, juin 2014, p. 32 ; *Le coût économique des discriminations*, rapport, septembre 2016, p. 66 ; « Croissance et répartition des revenus », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*, p. 78 ; « Marché du travail : un long chemin vers l'égalité », *NA* n° 42, février 2016, p. 195 ; « Les salaires augmentent-ils vraiment avec l'âge ? », *NA* n° 72, novembre 2018, p. 225 ; « Liens entre chômage de longue durée et croissance tendancielle », *DT* n° 2016-07, p 246 ; « Discriminations selon l'âge. Revue de littérature et effet de l'âge sur les conditions d'emploi et de salaire à partir de l'enquête Emploi », *DT* n° 2018-05, p. 256

Virginie Gimbert

Activité physique et pratique sportive pour toutes et tous, rapport, novembre 2018, p. 128 ; « Les médicaments et leurs usages : comment favoriser une consommation adaptée ? », *NA* n° 9, p. 155 ; « Les médicaments et leurs prix : comment les prix sont-ils déterminés ? », *NA n°* 10, mars 2014, p. 156 ; « L'expertise face à une crise de confiance ? » NS, janvier 2018, p. 277

Clélia Godot

Quelle France dans dix ans ? Bâtir un développement responsable, rapport thématique, juin 2014, p. 34

Carole Gostner

Guide de l'évaluation socioéconomique des investissements publics, p. 271

Christophe Gouardo

« Comment réorienter et simplifier la fiscalité ? », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, p. 81 ; « Mobiliser l'épargne pour le financement des startups », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, p. 93 ; « Mieux investir au service de la croissance », *in 2017-2027, actions critiques pour une décennie*, p. 96 ; « Quelle architecture pour la zone euro ? », *in 2017-2027, actions critiques pour une décennie*, rapport, p. 96 ; « Comment assurer la résorption des dettes publiques en zone euro ? », *NA* n° 62, octobre 2017, p. 215 ; « Baisser le poids des dépenses publiques : les leçons de l'expérience des pays européens », *NA* n° 67, mai 2018, p. 220 ; « Où réduire le poids de la dépense publique ? », *NA* n° 74, janvier 2019, p. 227

Pauline Grégoire-Marchand

« Le couple contribue-t-il encore à réduire les inégalités ? », *NA* n° 71, novembre 2018, p. 224 ; « La fiscalité des héritages : connaissances et opinion des Français », *DT* n° 2018-2, p. 254 ; « Fiscalité des héritages : impopulaire mais surestimée », *NS*, janvier 2018, p. 277

Claude Gressier

La politique européenne des transports : quatre enjeux pour la nouvelle mandature, rapport, décembre 2014, p. 44

Marcel Grignard

Évaluation des ordonnances du 22 décembre 2017 relatives au dialogue social et aux relations de travail. Présentation de la démarche mise en œuvre par le comité d'évaluation, note d'étape, décembre 2017, p. 112

Yves Guégano

« Comment réduire la sensibilité du système de retraite à la croissance ? », *in 2017-2027, actions critiques pour une décennie*, p. 95

Camille Guézennec

Quelle France dans dix ans ? Réconcilier l'économique et le social, rapport thématique, juin 2014, p. 30 ; « Le microcrédit professionnel et l'accompagnement à la création d'entreprise en France : quel devenir des créateurs sur le marché du travail trois ans après ? », *NA* n° 13, juin 2014, p. 159 ; « L'*impact investing* pour financer l'économie sociale et solidaire ? », *DT* n° 2013-02, p. 233 ; « Collective Bargaining and Internal Flexibility: A Franco-German Comparison », *DT* n° 2016-02, p. 243

Loïck Guilleminot

« Autocars interurbains : un bilan après six mois d'ouverture », *NA* n° 44, février 2016, p. 197

Joachim Haas

Vision prospective partagée des emplois et des compétences : la filière numérique, rapport du REC, juin 2017, p. 102

Sanaa Hallal

La Silver Économie, une opportunité de croissance pour la France, rapport, décembre 2013, p. 18 ; « Retours d'enquête sur la filière silver économie », *DT* n° 2013-08, p. 237

Marie-Pierre Hamel

« Analyse des big data. Quels usages, quels défis ? », *NA* n° 8, novembre 2013, p. 154

Joël Hamelin

« Internet : prospective 2030 », *NA* n° 2, juin 2013, p. 148 ; « Le principe de précaution : quelques réflexions sur sa mise en œuvre », *DT* n° 2013-05, p. 235

Mohamed Harfi

Quinze ans de politiques d'innovation en France, rapport, janvier 2016, p. 62 ; *Programme d'investissements d'avenir. Rapport du comité d'examen à mi-parcours*, mars 2016, rapport, p. 64 ; « Quelles priorités éducatives ? », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, mai 2016, p. 80 ; « La transition entre le lycée et l'enseignement supérieur », *in 2017-2027, actions critiques pour une décennie*, p. 96 ; *L'impact du crédit d'impôt recherche, avis de la CNEPI*, mars 2019, p. 140 ; « Un fonds européen pour l'emploi des jeunes », *NA* n° 1, juin 2013, p. 147 ; « Jeunes issus de l'immigration : quels obstacles à leur insertion économique ? » *NA* Hors série, p. 177 ; « Favoriser l'insertion économique des jeunes issus de l'immigration », *NA* Hors série, mars 2015, p. 178 ; « Les difficultés d'insertion professionnelle des docteurs. Les raisons d'une exception française », *DT* n° 2013-06, p. 235

Maxime Hayet
« Vingt ans d'évaluations d'impact en France et à l'étranger. Analyse quantitative de la production scientifique », *DT* n° 2018-06, p. 257 ; « La France évalue encore peu l'impact de ses politiques publiques », *NS*, décembre 2018, p. 280

Arthur Heim
« L'éducation peut-elle favoriser la croissance ? » *NA* n° 48, juin 2016, p. 201 ; « Peut-on estimer le rendement de l'investissement social ? », *NA* n° 52, janvier 2017, p. 205 ; « Comment estimer le rendement de l'investissement social », *DT* n° 2017-02, p. 247 ; « Quand la scolarisation à 2 ans n'a pas les effets attendus : des évaluations sur données françaises », *DT* n° 2018-1, janvier 2018, p. 253 ; « Quand la scolarisation à 2 ans n'a pas les effets attendus : leçons des méthodes d'évaluation », *NS*, janvier 2018, p. 276

Dieter Helm
La crise du système électrique européen. Diagnostic et solutions, rapport, janvier 2014, p. 24

Rand Hindi
Anticiper les impacts économiques et sociaux de l'intelligence artificielle, rapport, mars 2017, p. 88

Gaëlle Hossie
La crise du système électrique européen. Diagnostic et solutions, rapport, janvier 2014, p. 24 ; « Approvisionnements en métaux critiques », *NA* n° 3, p. 149 ; « Intensifier et réorienter les transferts de technologies bas carbone pour lutter contre le changement climatique », *NA* n° 6, p. 152 ; « Approvisionnements en métaux critiques », *DT* n° 2013-04, p. 234

Lionel Janin
« Tirer parti de la révolution numérique », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, octobre 2016, p. 76 ; *Anticiper les impacts économiques et sociaux de l'intelligence artificielle*, rapport, mars 2017, p. 88 ; « Répondre à l'innovation disruptive », *in 2017-2027, actions critiques pour une décennie*, rapport, p. 93 ; *Intelligence artificielle et travail*, rapport, mars 2018, p. 114 ; *Les enjeux des blockchains*, rapport, juin 2018, p. 118 ; « Y a-t-il un retard d'investissement en France et en Europe depuis 2007 ? », *NA* n° 16, p. 167 ; « Trois secteurs cibles pour une stratégie européenne d'investissement », *NA* n° 18, p. 169 ; « Fiscalité du numérique », *NA* n° 26, p. 179 ; « Le numérique. Comment réguler une économie sans frontières ? », *NA* n° 35, p. 188 ; « La voiture sans chauffeur, bientôt une réalité », *NA* n° 47, avril 2016, p. 200 ; « Mutations sociales, mutations technologiques », Compte rendu de séminaire, novembre 2017, p. 265 ; *Projets de déploiement du très haut débit : méthode d'évaluation socioéconomique. Guide à l'usage des décideurs et des praticiens*, juillet 2017, p. 270 ; « Mutations sociales, mutations technologiques », *NS*, p. 274

Matthieu Jeanneney
« Au-delà du PIB, un tableau de bord pour la France », *NA* n° 32, juin 2015, p. 185 ; « Au-delà du PIB, un tableau de bord pour la France. Synthèse des consultations », *NS*, p. 272

Cécile Jolly
Étudiants étrangers et marché du travail. Une comparaison Allemagne, France, Royaume-Uni, rapport, novembre 2013, p. 16 ; *Les métiers en 2022. Résultats et enseignements*, rapport du groupe PMQ, juillet 2014, p. 40 ; *Les métiers en 2022*, rapport final du groupe PMQ, avril 2015, p. 50 ; « Nouvelles formes du travail et de la protection des actifs », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport p. 77 ; « Repenser la protection des actifs », *in 2017-2027, actions critiques pour une décennie*, rapport, p. 94 « Profils migratoires européens dans la crise », *NA* n° 21, p. 172 ; « L'économie circulaire, combien d'emplois ? », *NA* n° 46, p. 199 ; « Salarié ou indépendant : une question de métiers ? », *NA* n° 60, p. 213 ; « La polarisation des emplois : une réalité américaine plus qu'européenne ? », *DT* n° 2015-4, p. 240 ; « L'avenir du travail : quelles redéfinitions de l'emploi, des statuts et de la protection ? », *DT* n° 2016-04, p. 244 ; « Approfondissement méthodologique pour l'évaluation de la circularité de l'économie », *DT* n° 2016-05, p. 245 ; « Mutations digitales et dialogue social », *NS*, novembre 2017, p. 273 ; « Dialogue social et protection sociale dans l'économie des plateformes : enjeux et pistes d'action », *NS*, novembre 2017, p. 274

Alice Karakachian
Reconnaître, encourager, valoriser l'engagement des jeunes, rapport, juin 2015, p. 52

Jean-Yves Kerbouc'h
« Les tiers dans la relation de travail : entre fragmentation et sécurisation de l'emploi », NA n° 65, mars 2018, p. 218

Tristan Klein

« Prospective des métiers et des qualifications. Quelle démarche suivre à l'échelon régional ? », Document méthodologique, p. 269

Clément Lacouette-Fougère

« Vingt ans d'évaluations d'impact en France et à l'étranger. Analyse quantitative de la production scientifique », *DT* n° 2018-06, p. 257 ; « La France évalue encore peu l'impact de ses politiques publiques », *NS*, décembre 2018, p. 280

Philippe Laffon

Le compte personnel d'activité, de l'utopie au concret, rapport, octobre 2015, p. 60

Frédéric Lainé

Étudiants étrangers et marché du travail. Une comparaison Allemagne, France, Royaume-Uni, rapport, novembre 2013, p. 16 ; *Lutter contre les stéréotypes filles-garçons. Un enjeu d'égalité et de mixité dès l'enfance*, rapport, janvier 2014, p. 22 ; *Les métiers en 2022. Résultats et enseignements*, rapport du groupe PMQ, juillet 2014, p. 40 ; *Les métiers en 2022*, rapport final du groupe PMQ, avril 2015, p. 50 ; « Jeunes issus de l'immigration : quels obstacles à leur insertion économique ? », *NA* Hors série, p. 177 ; « Favoriser l'insertion économique des jeunes issus de l'immigration », *NA* Hors série, mars 2015, p. 178 ; « Comment se comparent les salaires entre la France et l'Allemagne ? », *NA* n° 33, août 2015, p. 186 ; « Dynamique de l'emploi et des métiers : quelle fracture territoriale ? », *NA* n° 53, février 2017, p. 206 ; « Situations de travail, compétences transversales et mobilité entre les métiers », *DT* n° 2018-03, p. 255 ; « Prospective des métiers et des qualifications. Quelle démarche suivre à l'échelon régional ? », Document méthodologique, p. 269 ; « Situations de travail, compétences transversales et mobilité entre les métiers », *NS*, février 2018, p. 278

Benoît Lajudie

« Réforme régionale : un enjeu pour la croissance », *NA* Input F10, juillet 2014, p. 160

Rémi Lallement

Quinze ans de politiques d'innovation en France, rapport, janvier 2016, p. 62 ; *Programme d'investissements d'avenir. Rapport du comité d'examen à mi-parcours*, mars 2016, p. 64 ; *L'impact du crédit d'impôt recherche, avis de la CNEPI*, mars 2019, p. 140 ; « Intensifier et réorienter les transferts de technologies bas carbone pour lutter contre le changement climatique », *NA n° 6*, octobre 2013, p. 152 ; « L'usage de la propriété intellectuelle par les entreprises », *NA n° 11*, mars 2014, p. 157 ; « Les mutations socioéconomiques en Allemagne : bilan et perspectives », *DT* n° 2017-04, p. 249

Claudy Lebreton

Les territoires numériques de la France de demain, rapport de la mission présidée par Claudy Lebreton, septembre 2013, p. 12

Hadrien Leclerc

« Le Fonds Spinelli : un pacte européen pour les compétences », *NA* n° 63, novembre 2017, p. 216 ; « Étude d'impact du Fonds Spinelli par un modèle DSGE », *DT* n° 2017-11, p. 253

Marie-Françoise Le Guilly

« Comment la France se compare-t-elle en matière d'emploi public ? », *NS*, p. 275 ; *Tableau de bord de l'emploi public. Situation de la France et comparaison internationale*, rapport, décembre 2017, p. 286

Boris Le Hir

« Dynamiques et inégalités territoriales », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, p. 78 ; « Croissance et répartition des revenus », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, août 2016, p. 78 ; *La valeur de l'action pour le climat*, rapport, février 2019, p. 134 ; « Les conséquences économiques d'un abandon des accords de Schengen », *NA* n° 39, p. 192 ; « Modèles macro-économiques et transition énergétique », *NA* n° 43, p. 196 ; « Le Fonds Spinelli : un pacte européen pour les compétences », *NA* n° 63, p. 216 ; « Dynamique de l'emploi dans les métropoles et les territoires avoisinants » *NA* n° 64, p. 217 ; « Étude d'impact du Fonds Spinelli par un modèle DSGE », *DT* n° 2017-11, p. 253

Fabrice Lenglart

Rapport 2016 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, septembre 2016, p. 72 ; *2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, octobre 2016, p. 74 ; *Lignes de faille. Une société à réunifier*, rapport, octobre 2016, p. 82 ; *2017-2027, actions critiques pour une décennie*, février 2017, rapport p. 90 ; « Quelle politique du temps de travail ? », *in 2017-2027, actions critiques pour une décennie*, p. 93 ; *Rapport 2018 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la*

compétitivité et l'emploi, rapport, octobre 2018, p. 126 ; « Comment assurer la résorption des dettes publiques en zone euro ? », *NA* n° 62, octobre 2017, p. 215 ; « Baisser le poids des dépenses publiques : les leçons de l'expérience des pays européens », NA n° 67, mai 2018, p. 220 ; « Où réduire le poids de la dépense publique ? », *NA* n° 74, janvier 2019, p. 227

Nicolas Le Ru

« Quels leviers pour l'emploi ? », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, p. 79 ; « Comment réorienter et simplifier la fiscalité ? », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, p. 81 ; *Compétences transférables et transversales. Quels outils de repérage, de reconnaissance et de valorisation pour les individus et les entreprises ?*, rapport du REC, avril 2017, p. 98 ; *Vision prospective partagée des emplois et des compétences : la filière numérique*, rapport du REC, juin 2017, p. 102 ; *Prospective régionale et sectorielle de l'emploi. Quelles méthodes, quels horizons et quelles sources ?*, rapport du REC, juillet 2017, p. 104 ; « Le temps partiel, une réserve d'emplois ? », *NA* n° 45, mars 2016, p. 198 ; « L'effet de l'automatisation sur l'emploi : ce qu'on sait et ce qu'on ignore », *NA* n° 49, juillet 2016, p. 202 ; « Élèves, professeurs et personnels des collèges publics sont-ils équitablement répartis ? », *NA* n° 61, septembre 2017, p. 214 ; « L'emploi saisonnier : enjeux et perspectives », *DT* n° 2016-06, p. 245 ; *Écarts de dotations entre collèges publics urbains par académie*, Atlas, novembre 2017, p. 267 ; *Écarts de dotations entre collèges publics non urbains par académie*, Atlas, novembre 2017, p. 267

Noël Leuthereau-Morel

« Gouvernance et organisation des services à la personne », *DT*, décembre 2014, p. 238

Son Thierry Ly

Quelle finalité pour quelle École ?, rapport, septembre 2016, p. 68 ; « Quelles priorités éducatives ? », in *2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, mai 2016, p. 80

Nicolas Lorach

« Réduction des dépenses publiques : les leçons de l'expérience », Input F10, juillet 2014, p. 161 ; « Y a-t-il un retard d'investissement en France et en Europe depuis 2007 ? », *NA* n° 16, septembre 2014, p. 167 ; « Les leviers d'une stratégie européenne d'investissement », *NA* n° 17, novembre 2014, p. 168 ; « Quelle sélectivité dans la réduction des dépenses publiques ? », *NA* n° 28, p. 181

Suzanne Lutfalla

« Approvisionnements en métaux critiques », *NA* n° 3, juillet 2013, p. 234 ; « Approvisionnements en métaux critiques », *DT* n° 2013-04, p. 234

Selma Mahfouz

Le compte personnel d'activité, de l'utopie au concret, rapport, octobre 2015, p. 60

Gauthier Maigne

« Comment réduire la sensibilité du système de retraite à la croissance ? », *in 2017-2027, actions critiques pour une décennie*, rapport, p. 95 ; « Favoriser l'insertion économique des jeunes issus de l'immigration », *NA Hors série*, mars 2015, p. 178 ; « Places en crèche : pourquoi l'Allemagne fait-elle mieux que la France depuis dix ans ? », *NA* n° 56, p. 209

Guillaume Malochet

« L'*impact investing* pour financer l'économie sociale et solidaire ? », *DT* n° 2013-02, p. 233

Céline Mareuge

« Réduction des dépenses publiques : les leçons de l'expérience », Input F10, p. 161 ; « Pourquoi les dépenses publiques sont-elles plus élevées dans certains pays ? », Input F10, p. 162 ; « Les divergences sociales en Europe après la crise », *NA* n° 25, février 2015, p. 176 ; « Mutations sociales, mutations technologiques », Compte rendu de séminaire, novembre 2017, p. 265

Gilles de Margerie

Rapport 2018 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, rapport, octobre 2018, p. 126

David Marguerit

« Croissance et répartition des revenus », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, p. 78 ; « Analyse des big data. Quels usages, quels défis ? », *NA* n° 8, novembre 2013, p. 154 ; « Les divergences sociales en Europe après la crise », *NA* n° 25, février 2015, p. 176 ; « Jeunes issus de l'immigration : quels obstacles à leur insertion économique ? » *NA Hors série*, p. 177 ; « Quelle place pour la France sur le marché international des soins ? », *NA* n° 27, mars 2015, p. 180 ; « Au-delà du PIB, un tableau de bord pour la France », *NA* n° 32, juin 2015, p. 185 ; « Classe moyenne :

un Américain sur deux, un Français sur trois », *NA* n° 41, février 2016, p. 194 ; « Au-delà du PIB, un tableau de bord pour la France. Synthèse des consultations », *NS*, p. 272

Philippe Martin
Productivité et compétitivité : où en est la France dans la zone euro ?, rapport du CNP, avril 2019, p. 142

Emmanuelle Masson
« La transition énergétique vue par les modèles macroéconomiques », *DT* n° 2015-5, p. 241

Claude Mathieu
« Sous-traitance confiée, performances productives et risques. Une application aux entreprises manufacturières françaises », *DT* n° 2013-07, p. 236 ; « Évaluation de la politique des pôles de compétitivité : la fin d'une malédiction ? », DT n° 2017-03, p. 248 ; « L'effet du préfinancement du CICE sur la défaillance des entreprises », DT n° 2017-09, p. 252 ; « Préfinancement du CICE : quels effets sur l'emploi via la défaillance d'entreprise ? », DT n° 2017-10, p. 252

Sandrine Mathy
« La transition énergétique vue par les modèles macroéconomiques », *DT* n° 2015-5, p. 241

Philippe Maystadt
Programme d'investissements d'avenir. Rapport du comité d'examen à mi-parcours, mars 2016, p. 64

Nicolas Meilhan
Les politiques publiques en faveur des véhicules à très faibles émissions, rapport, mai 2018, p. 116 ; « Panorama des politiques publiques en faveur des véhicules à très faibles émissions », *NS*, mai 2018, p. 279

Catherine Merckling
« Réduction des dépenses publiques : les leçons de l'expérience », Input F10, juillet 2014, p. 161 ; « Pourquoi les dépenses publiques sont-elles plus élevées dans certains pays ? », Input F10, p. 162

Bérengère Mesqui
Les politiques publiques en faveur des véhicules à très faibles émissions, rapport, mai 2018, p. 116 ; *La valeur de l'action pour le climat*, rapport, février 2019, p. 134 ; « Panorama des politiques publiques en faveur des véhicules à très faibles émissions », *NS*, mai 2018, p. 279

David Meunier
L'évaluation socioéconomique des investissements publics, rapport, septembre 2013, p. 10

Alice Mével
Évaluation socioéconomique de Météo-France, rapport, juin 2018, p. 120

Mickaële Molinari
Vision prospective partagée des emplois et des compétences : les métiers du sport, rapport, février 2019, p. 138

Béligh Nabli
Reconnaître, encourager, valoriser l'engagement des jeunes, rapport, juin 2015, p. 52 ; « L'expertise face à une crise de confiance ? » *NS*, janvier 2018, p. 277

Antoine Naboulet
Rapport 2013 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, octobre 2013, p. 14 *; Rapport 2014 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*, septembre 2014, p. 42 ; *Rapport 2015 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*, septembre 2015, p. 56 ; *Rapport 2016 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*, septembre 2016, p. 72 ; « Quels leviers pour l'emploi ? », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, p. 79 ; « Élaborer une stratégie nationale des compétences », *in 2017-2027, actions critiques pour une décennie*, rapport, p. 94 ; *Mission de préfiguration de la Commission de refondation du code du travail*, rapport, mai 2017, p. 100 ; *Les exonérations générales de cotisations*, rapport du COSAPE, juillet 2017, p. 106 ; *Rapport 2017 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*, octobre 2017, p. 110 ; *Rapport 2018 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*, rapport, octobre 2018, p. 126 ; « Les processus "atypiques" de négociation collective en entreprise », *NA* n° 14, août 2014, p. 163 ; « Collective Bargaining and Internal Flexibility: A Franco-German Comparison », *DT* n° 2016-02, p. 243 ; « Mutations digitales et dialogue social », *NS*, novembre 2017, p. 273 ; « Dialogue social et protection sociale dans l'économie des plateformes : enjeux et pistes d'action », *NS*, novembre 2017, p. 274

Julien Navaux
« Les jeunes sont-ils sacrifiés par la protection sociale ? » *NA* n° 37, janvier 2016, p. 190

Marie-Cécile Naves
Lutter contre les stéréotypes filles-garçons. Un enjeu d'égalité et de mixité dès l'enfance, rapport, janvier 2014, p. 22 ; *Quelle France dans dix ans ? Restaurer la confiance dans le modèle républicain*, rapport thématique, juin 2014, p. 36 ; *Quelle action publique pour demain ? Cinq objectifs, cinq leviers*, rapport, avril 2015, p. 48 ; *Reconnaître, encourager, valoriser l'engagement des jeunes*, rapport, juin 2015, p. 52

Khelifa Nehmar
Activité physique et pratique sportive pour toutes et tous, rapport, novembre 2018, p. 128

Mehdi Nemri
« Demain, l'internet des objets », *NA* n° 22, janvier 2015, p. 173 ; « La voiture sans chauffeur, bientôt une réalité ? », *NA* n° 47, avril 2016, p. 200

Jincheng Ni
Évaluation socioéconomique de Météo-France, rapport, juin 2018, p. 120 ; *L'évaluation socio-économique des projets immobiliers de l'enseignement supérieur et de la recherche*, rapport, février 2019, p. 136 ; « L'éducation peut-elle favoriser la croissance ? », *NA* n° 48, juin 2016, p. 201 ; « Perspectives de développement des autocars », *NA* n° 58, juillet 2017, p. 211 ; « L'avenir de la voiture électrique se joue-t-il en Chine ? », *NA* n° 70, septembre 2018, p. 223 ; *Projets de déploiement du très haut débit : méthode d'évaluation socioéconomique, Guide à l'usage des décideurs et des praticiens*, juillet 2017, p. 270 ; *Guide de l'évaluation socioéconomique des investissements publics*, décembre 2017 p. 271

Jean-Paul Nicolaï
La Silver Économie, une opportunité de croissance pour la France, rapport, décembre 2013, p. 18 ; *Quelle France dans dix ans ? Retrouver une ambition européenne pour la France*, rapport thématique, juin 2014, p. 38 ; « Sous-traitance confiée, performances productives et risques. Une application aux entreprises manufacturières françaises », *DT* n° 2013-07, p. 236 ; « Liens entre chômage de longue durée et croissance tendancielle », DT n° 2016-07, p. 246

Sylvie Octobre
Lutter contre les stéréotypes filles-garçons. Un enjeu d'égalité et de mixité dès l'enfance, rapport, janvier 2014, p. 22

Louise Oriol
La crise du système électrique européen. Diagnostic et solutions, rapport, janvier 2014, p. 24

Bruno Palier
« Un contrat social pour l'Europe : priorités et pistes d'action », *NA* n° 19, décembre 2014, p. 170 ; « Les divergences sociales en Europe après la crise », *NA* n° 25, février 2015, p. 176 ; « Places en crèche : pourquoi l'Allemagne fait-elle mieux que la France depuis dix ans ? », *NA* n° 56, p. 209

Olivier Paul-Dubois-Taine
Pour une politique du stationnement au service des usagers, rapport, décembre 2013, p. 20

Baptiste Perrissin Fabert
« Une proposition pour financer l'investissement bas carbone en Europe », *NA* n° 24, p. 175

Jean-François Pilliard
Évaluation des ordonnances du 22 décembre 2017 relatives au dialogue social et aux relations de travail. Présentation de la démarche mise en œuvre par le comité d'évaluation, note d'étape, décembre 2017, p. 112

Jean Pisani-Ferry
Rapport 2013 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, octobre 2013, p. 14 *; Quelle France dans dix ans ? Les chantiers de la décennie*, rapport, juin 2014, p. 26 ; *Rapport 2014 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*, septembre 2014, p. 42 ; *Rapport 2015 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*, septembre 2015, p. 56 ; *Quinze ans de politiques d'innovation en France*, rapport, janvier 2016, p. 62 ; *Rapport 2016 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*, septembre 2016, p. 72 ; *2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, octobre 2016, p. 74 ; *Lignes de faille. Une société à réunifier*, rapport, octobre 2016, p. 82 ; « Rebalancing the governance of the euro area », *DT* n° 2015-2, p. 239

Adelaïde Ploux-Chillès

« Au-delà du PIB, un tableau de bord pour la France », *NA n° 32*, p. 185 ; « Mutations sociales, mutations technologiques », Compte rendu de séminaire, novembre 2017, p. 265 ; « Au-delà du PIB, un tableau de bord pour la France. Synthèse des consultations », *NS*, p. 272 ; « Mutations sociales, mutations technologiques », *NS*, novembre 2017, p. 274

Aude Pommeret

Les politiques publiques en faveur des véhicules à très faibles émissions, rapport, mai 2018, p. 116 ; *La valeur de l'action pour le climat*, rapport, février 2019, p. 134 ; « Panorama des politiques publiques en faveur des véhicules à très faibles émissions », *NS*, mai 2018, p. 279

Emmanuelle Prouet

« Nouvelles formes du travail et de la protection des actifs », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, p. 77 ; « Repenser la protection des actifs », *in 2017-2027, actions critiques pour une décennie*, rapport, p. 94 ; *Mission de préfiguration de la Commission de refondation du code du travail*, rapport, mai 2017, p. 100 ; *Les seniors, l'emploi et la retraite*, rapport, octobre 2018, p. 124 ; « Contrat de travail : les réformes italiennes », *NA n° 30*, p. 183 ; « L'avenir du travail : quelles redéfinitions de l'emploi, des statuts et de la protection ? », *DT* n° 2016-04, p. 244 ; « Les tiers dans la relation de travail : entre fragmentation et sécurisation de l'emploi », *NA* n° 65, mars 2018, p. 218

Jean-Luc Pujol

« Pour un secteur des semences diversifié et innovant », *NA* n° 5, p. 151 ; « Le principe de précaution : quelques réflexions sur sa mise en œuvre », *DT* n° 2013-05, p. 235

Alain Quinet

La valeur de l'action pour le climat, rapport, février 2019, p. 134

Émile Quinet

L'évaluation socioéconomique des investissements publics, rapport, septembre 2013, p. 10 ; *Évaluation socioéconomique de Météo-France,* rapport, juin 2018, p. 120 ; *L'évaluation socioéconomique des projets immobiliers de l'enseignement supérieur et de la recherche*, rapport, février 2019, p. 136

Chakir Rachiq

Les bénéfices d'une meilleure autonomie numérique, rapport, juillet 2018, p. 122 ; « Connaître les débouchés pour mieux s'orienter : enjeux d'accès à l'information», *DT* n° 2019-01, p. 257 ; « Information sur l'orientation en fin d'études : un enjeu d'équité et de qualité », *NS*, janvier 2019, p. 281

Bernard Ramanantsoa

L'enseignement supérieur français par-delà les frontières : l'urgence d'une stratégie, rapport, septembre 2016, p. 70

Christine Raynard

Pour une politique du stationnement au service des usagers, rapport, décembre 2013, p. 20 ; *La politique européenne des transports : quatre enjeux pour la nouvelle mandature*, rapport, décembre 2014, p. 44 ; « La politique européenne des transports : quels enjeux pour la nouvelle mandature ? », *NA* n° 20, p. 171 ; « La voiture sans chauffeur, bientôt une réalité », *NA* n° 47, avril 2016, p. 200 ; « Perspectives de développement des autocars », *NA* n° 58, p. 211

Mathilde Reynaudi

Lutter contre les stéréotypes filles-garçons. Un enjeu d'égalité et de mixité dès l'enfance, rapport, janvier 2014, p. 22 ; *Quelle France dans dix ans ? Restaurer la confiance dans le modèle républicain*, rapport thématique, juin 2014, p. 36 ; « Quelle place pour la France sur le marché international des soins ? » *NA n° 27*, p. 180

Aude Rigard-Cerison

L'évaluation socioéconomique des investissements publics, rapport, septembre 2013, p. 10 ; *La crise du système électrique européen. Diagnostic et solutions*, rapport, janvier 2014, p. 24

Fabien Roques

La crise du système électrique européen. Diagnostic et solutions, rapport, janvier 2014, p. 24

Quentin Roquigny

L'évaluation socioéconomique des investissements publics, rapport, septembre 2013, p. 10

Julien Rousselon

Les seniors, l'emploi et la retraite, rapport, octobre 2018, p. 124

Sarah Sauneron
Lutter contre les stéréotypes filles-garçons. Un enjeu d'égalité et de mixité dès l'enfance, rapport, janvier 2014, p. 22

Michaël Segon
Vision prospective partagée des emplois et des compétences : la filière transformation et valorisation des déchets, rapport du REC, décembre 2018, p. 132

François de Singly
Pour un développement complet de l'enfant et de l'adolescent, rapport, septembre 2015, p. 58

Arthur Sode
« La croissance mondiale, d'une décennie à l'autre », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, p. 77 ; « Compétitivité : que reste-t-il à faire ? », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, p. 79 ; « Dette, déficit et dépenses publiques : quelles orientations ? », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, p. 80 ; « Comment réorienter et simplifier la fiscalité ? », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, p. 81 ; « Europe : sortir de l'ambiguïté constructive ? », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, mai 2016, p. 77 ; « Quelle sélectivité dans la réduction des dépenses publiques ? », *NA* n° 28, p. 181 ; « Comprendre le ralentissement de la productivité en France », *NA* n° 38, janvier 2016, p. 191

Mouhamadou Sy
« Réduire le déficit des échanges extérieurs de la France », Input F10, septembre 2014, p. 165

Aude Teillant
« Pour un secteur des semences diversifié et innovant », *NA* n° 5, p. 151

Marine Tépaut
« Sous-traitance confiée, performances productives et risques. Une application aux entreprises manufacturières françaises », *DT* n° 2013-07, p. 236

Joëlle Toledano
Les enjeux des blockchains, rapport, juin 2018, p. 118

Alain Trannoy
Le coût économique des discriminations, rapport, septembre 2016, p. 66 ; « Comment réorienter et simplifier la fiscalité ? », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, p. 81 ; « Les salaires augmentent-ils vraiment avec l'âge ? », *NA* n° 72, novembre 2018, p. 225 ; « Discriminations selon l'âge. Revue de littérature et effet de l'âge sur les conditions d'emploi et de salaire à partir de l'enquête Emploi », *DT* n° 2018-05, p. 256 ; « Vingt ans d'évaluations d'impact en France et à l'étranger. Analyse quantitative de la production scientifique », *DT* n° 2018-06, p. 257 ; « La France évalue encore peu l'impact de ses politiques publiques », *NS*, décembre 2018, p. 280

Aline Valette-Wursthen
« Prospective des métiers et des qualifications. Quelle démarche suivre à l'échelon régional ? », Document méthodologique, p. 269

Natacha Valla
Quelle France dans dix ans ? Retrouver une ambition européenne pour la France, rapport thématique, juin 2014, p. 38

Gauthier Vermandel
« Étude d'impact du Fonds Spinelli par un modèle DSGE », *DT* n° 2017-11, p. 253

François Vielliard
Les compagnies aériennes européennes sont-elles mortelles ?, rapport, juillet 2013, p. 8 ; *La politique européenne des transports : quatre enjeux pour la nouvelle mandature*, rapport, décembre 2014, p. 44 ; « Les compagnies aériennes sont-elles mortelles ? », *NA* n° 4, juillet 2013, p. 150 ; « La politique européenne des transports : quels enjeux pour la nouvelle mandature ? », *NA* n° 20, décembre 2014, p. 171

Louis-Charles Viossat
« Dialogue social et protection sociale dans l'économie des plateformes : enjeux et pistes d'action », *NS*, novembre 2017, p. 274

Bernard Vorms
La révolution numérique et le marché du logement. Nouveaux usages, nouveaux acteurs, nouveaux enjeux, rapport, novembre 2016, p. 84

Vanessa Wisnia-Weill
Lutter contre les stéréotypes filles-garçons. Un enjeu d'égalité et de mixité dès l'enfance, rapport, janvier 2014, p. 22 ; *Pour un développement complet de l'enfant et de l'adolescent*, rapport, septembre 2015, p. 58 ; « Nouvelles formes du travail et de la protection des actifs », *in 2017-2027, enjeux pour une décennie*, rapport, p. 77 ; « Repenser la protection des actifs », *in 2017-*

2027, actions critiques pour une décennie, rapport, p. 94 ; « Augmenter aussi le nombre de bon élèves », *NA* n° 12, mai 2014, p. 158

Michel Yahiel

2017-2027, Actions critiques pour une décennie, rapport, février 2017, p. 90 ; *Mission de préfiguration de la Commission de refondation du code du travail*, rapport, mai 2017, p. 100 ; *Les exonérations générales de cotisations*, rapport du Comité de suivi des aides publiques aux entreprises et des engagements (COSAPE), juillet 2017, p. 106 ; *Rapport 2017 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi*, octobre 2017, p. 110

Philippe Zamora

L'insertion professionnelle des jeunes, rapport, janvier 2017, p. 86

Chloé Zapha

« Les procédures collectives de traitement des difficultés financières des entreprises en France », *DT* n° 2018-04, p. 255 ; « Entreprises en difficulté financière : procédure de sauvegarde ou redressement judiciaire ? », *NS*, avril 2018, p. 279

Mona Zegaï

Lutter contre les stéréotypes filles-garçons. Un enjeu d'égalité et de mixité dès l'enfance, rapport, janvier 2014, p. 22

Carmelo Zizzo

« Quelles entreprises pratiquent la gestion des compétences ? », *NA* n° 77, avril 2019, p. 230

Table des matières

Première Partie – Rapports

2013

Les compagnies aériennes européennes sont-elles mortelles ? Perspectives à vingt ans....8
L'évaluation socioéconomique des investissements publics....10
Les territoires numériques de la France de demain....12
Rapport 2013 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi....14
Étudiants étrangers et marché du travail. Une comparaison Allemagne, France, Royaume-Uni....16
La Silver Économie, une opportunité de croissance pour la France....18
Pour une politique du stationnement au service des usagers....20

2014

Lutter contre les stéréotypes filles-garçons. Un enjeu d'égalité et de mixité dès l'enfance....22
La crise du système électrique européen. Diagnostic et solutions....25
Quelle France dans dix ans ? Les chantiers de la décennie....26
Réconcilier l'économique et le social....30
Investir dans le redressement économique....32
Bâtir un développement responsable....34
Restaurer la confiance dans le modèle républicain....36
Retrouver une ambition européenne pour la France....38
Les métiers en 2022. Résultats et enseignements....40
Rapport 2014 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi....42
La politique européenne des transports : quatre enjeux pour la nouvelle mandature....44

2015

Investir dans l'internationalisation de l'enseignement supérieur....46
Quelle action publique pour demain ? Cinq objectifs, cinq leviers....48
Les métiers en 2022. Rapport du groupe Prospective des métiers et qualifications....50
Reconnaître, encourager, valoriser l'engagement des jeunes....52
La négociation collective, le travail et l'emploi....54
Rapport 2015 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi....56
Pour un développement complet de l'enfant et de l'adolescent....58
Le compte personnel d'activité, de l'utopie au concret....60

2016

Quinze ans de politiques d'innovation en France....62
Programme d'investissements d'avenir. Rapport du comité d'examen à mi-parcours....64
Le coût économique des discriminations....66

Quelle finalité pour quelle École ?....68
L'enseignement supérieur français par-delà les frontières : l'urgence d'une stratégie....70
Rapport 2016 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi....72
2017-2027, enjeux pour une décennie....74
Lignes de faille. Une société à réunifier....82
La révolution numérique et le marché du logement. Nouveaux usages, nouveaux acteurs, nouveaux enjeux....84

2017

L'insertion professionnelle des jeunes....86
Anticiper les impacts économiques et sociaux de l'intelligence artificielle....88
2017-2027, actions critiques pour une décennie....90
Compétences transférables et transversales. Quels outils de repérage, de reconnaissance et de valorisation pour les individus et les entreprises ?....98
Mission de préfiguration de la Commission de refondation du code du travail....100
Vision prospective partagée des emplois et des compétences : la filière numérique....102
Prospective régionale et sectorielle de l'emploi. Quelles méthodes, quels horizons et quelles sources ?....104
Les exonérations générales de cotisations....106
Renforcer la capacité des entreprises à recruter....108
Rapport 2017 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi....110
Évaluation des ordonnances du 22 décembre 2017 relatives au dialogue social et aux relations de travail. Présentation de la démarche mise en œuvre par le comité d'évaluation....112

2018

Intelligence artificielle et travail....114
Les politiques publiques en faveur des véhicules à très faibles émissions....116
Les enjeux des blockchains....118
Évaluation socioéconomique de Météo-France....120
Les bénéfices d'une meilleure autonomie numérique....122
Les seniors, l'emploi et la retraite....124
Rapport 2018 du comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi....126
Activité physique et pratique sportive pour toutes et tous....128
Expertise et démocratie. Faire avec la défiance....130
Vision prospective partagée des empois et des compétences : la filière transformation et valorisation des déchets....132

2019

La valeur de l'action pour le climat....134
L'évaluation socioéconomique des projets immobiliers de l'enseignement supérieur et de la recherche....136
Vision prospective partagée des emplois et des compétences : les métiers du sport....138
L'impact du crédit d'impôt recherche....140
Productivité et compétitivité : où en est la France dans la zone euro ?....142

Deuxième Partie – Notes d'analyse

Un fonds européen pour l'emploi des jeunes 147
Internet : prospective 2030 148
Approvisionnements en métaux critiques : un enjeu pour la compétitivité des industries française et européenne ? 149
Les compagnies aériennes européennes sont-elles mortelles ? Perspectives à vingt ans 150
Pour un secteur des semences diversifié et innovant 151
Intensifier et réorienter les transferts de technologies bas carbone pour lutter contre le changement climatique 152
Doha, Varsovie, des conférences de transition vers un accord climatique mondial en 2015 ? 153
Analyse des *big data*. Quels usages, quels défis ? 154
Les médicaments et leurs usages : comment favoriser une consommation adaptée ? (volet 1) 155
Les médicaments et leurs prix : comment les prix sont-ils déterminés ? (volet 2) 156
L'usage de la propriété intellectuelle par les entreprises 157
Augmenter aussi le nombre de bons élèves 158
Le microcrédit professionnel et l'accompagnement à la création d'entreprise en France : quel devenir des créateurs sur le marché du travail trois ans après ? 159
Réforme régionale : un enjeu pour la croissance 160
Réduction des dépenses publiques : les leçons de l'expérience 161
Pourquoi les dépenses publiques sont-elles plus élevées dans certains pays ? 162
Les processus « atypiques » de négociation collective en entreprise 163
Y a-t-il une place pour l'hydrogène dans la transition énergétique ? 164
Réduire le déficit des échanges extérieurs de la France 165
Quels indicateurs pour mesurer la qualité de la croissance ? 166
Y a-t-il un retard d'investissement en France et en Europe depuis 2007 ? 167
Les leviers d'une stratégie européenne d'investissement 168
Trois secteurs cibles pour une stratégie européenne d'investissement 169
Un contrat social pour l'Europe : priorités et pistes d'action 170
La politique européenne des transports : quels enjeux pour la nouvelle mandature ? 171
Profils migratoires européens dans la crise 172
Demain, l'internet des objets 173
Investir dans l'internationalisation de l'enseignement supérieur 174
Une proposition pour financer l'investissement bas carbone en Europe 175
Les divergences sociales en Europe après la crise 176
Jeunes issus de l'immigration : quels obstacles à leur insertion économique ? 177
Favoriser l'insertion économique des jeunes issus de l'immigration 178
Fiscalité du numérique 179
Quelle place pour la France sur le marché international des soins ? 180
Quelle sélectivité dans la réduction des dépenses publiques ? 181
Réforme territoriale et cohérence économique régionale 182
Contrat de travail : les réformes italiennes 183
Comment partager les charges liées aux enfants après une séparation ? 184
Au-delà du PIB, un tableau de bord pour la France 185
Comment se comparent les salaires entre la France et l'Allemagne ? 186
Lutter contre l'illettrisme. Un impératif économique et social 187

Le numérique. Comment réguler une économie sans frontières ? 188
La géographie de l'ascension sociale 189
Les jeunes sont-ils sacrifiés par la protection sociale ? 190
Comprendre le ralentissement de la productivité en France 191
Les conséquences économiques d'un abandon des accords de Schengen 192
MOOC français : l'heure des choix 193
Classe moyenne : un Américain sur deux, un Français sur trois 194
Marché du travail : un long chemin vers l'égalité 195
Modèles macroéconomiques et transition énergétique 196
Autocars interurbains : un bilan après 6 mois d'ouverture 197
Le temps partiel, une réserve d'emplois ? 198
L'économie circulaire, combien d'emplois ? 199
La voiture sans chauffeur, bientôt une réalité 200
L'éducation peut-elle favoriser la croissance ? 201
L'effet de l'automatisation sur l'emploi : ce qu'on sait et ce qu'on ignore 202
Les transitions professionnelles, révélatrices d'un marché du travail à deux vitesses 203
Peut-on éviter une société d'héritiers ? 204
Peut-on estimer le rendement de l'investissement social ? 205
Dynamique de l'emploi et des métiers : quelle fracture territoriale ? 206
Mettre la fiscalité de l'épargne au service d'une croissance durable 207
D'où viennent les écarts de salaire entre les territoires ? 208
Places en crèche : pourquoi l'Allemagne fait-elle mieux que la France depuis dix ans ? 209
Croissance de la productivité en France : rôle de la réallocation des parts de marché entre entreprises . 210
Perspectives de développement des autocars 211
Transition énergétique allemande : la fin des ambitions ? 212
Salarié ou indépendant : une question de métiers ? 213
Élèves, professeurs et personnels des collèges publics sont-ils équitablement répartis ? 214
Comment assurer la résorption des dettes publiques en zone euro ? 215
Le Fonds Spinelli : un pacte européen pour les compétences 216
Dynamique de l'emploi dans les métropoles et les territoires avoisinants 217
Les tiers dans la relation de travail : entre fragmentation et sécurisation de l'emploi 218
Un nouvel âge pour l'école maternelle ? 219
Baisser le poids des dépenses publiques : les leçons de l'expérience des pays européens 220
Nés sous la même étoile ? Origine sociale et niveau de vie 221
Quelle place pour le gaz dans la transition énergétique ? 222
L'avenir de la voiture électrique se joue-t-il en Chine ? 223
Le couple contribue-t-il encore à réduire les inégalités ? 224
Les salaires augmentent-ils vraiment avec l'âge ? 225
Comment mesurer les économies sur les dépenses publiques ? 226
Où réduire le poids de la dépense publique ? 227
Refonder l'Europe de la solidarité 228
Écoles primaires : mieux adapter les moyens aux territoires 229
Quelles entreprises pratiquent la gestion des compétences ? 230

Troisième Partie – Documents de travail

L'effet des « taxes comportementales » 233
L'*impact investing* pour financer l'économie sociale et solidaire ? 233
La protection sociale en Amérique latine 234
Approvisionnements en métaux critiques 234
Le principe de précaution : quelques réflexions sur sa mise en œuvre 235
Les difficultés d'insertion professionnelle des docteurs. Les raisons d'une « exception française » 235
Sous-traitance confiée, performances productives et risques. 236
Retours d'enquête sur la filière « silver économie » 237
Les pratiques pédagogiques efficaces. Conclusions de recherches récentes 237
Gouvernance et organisation des services à la personne 238
Une évaluation de la cohérence économique interne des régions 239
Rebalancing the governance of the euro area 239
Comment partager équitablement le coût des enfants après la séparation ? 240
La polarisation des emplois : une réalité américaine plus qu'européenne ? 240
La transition énergétique vue par les modèles macroéconomiques 241
La géographie de l'ascenseur social français 241
MOOC, l'âge de maturité ? Modèles économiques et évolutions pédagogiques 242
Collective Bargaining and Internal Flexibility: A Franco-German Comparison 243
Dix ans de transitions professionnelles : un éclairage sur le marché du travail français 243
L'avenir du travail : quelles redéfinitions de l'emploi, des statuts et de la protection ? 244
Approfondissement méthodologique pour l'évaluation de la circularité de l'économie 245
L'emploi saisonnier : enjeux et perspectives 245
Liens entre chômage de longue durée et croissance tendancielle 246
Microsimulation de la fiscalité des successions (2006-2012) 246
Comment estimer le rendement de l'investissement social 247
Évaluation de la politique des pôles de compétitivité : la fin d'une malédiction ? 248
Les mutations socioéconomiques en Allemagne : bilan et perspectives 249
Imaginer l'avenir du travail. Quatre types d'organisation du travail à l'horizon 2030 250
Disparités spatiales de salaire et externalités de capital humain 250
Les déterminants de long terme des dépenses de santé en France 251
Croissance de la productivité et réallocation des ressources : le tissu productif français depuis 2000 251
L'effet du préfinancement du CICE sur la défaillance des entreprises 252
Préfinancement du CICE : quels effets sur l'emploi *via* la défaillance d'entreprise ? 252
Étude d'impact du Fonds Spinelli par un modèle DSGE 253
Quand la scolarisation à 2 ans n'a pas les effets attendus : des évaluations sur données françaises 253
La fiscalité des héritages : connaissances et opinion des Français 254
Situations de travail, compétences transversales et mobilité entre les métiers 255
Les procédures collectives de traitement des difficultés financières des entreprises en France 255
Discriminations selon l'âge. Revue de littérature et effet de l'âge sur les conditions d'emploi et de salaire à partir de l'enquête Emploi 256
Vingt ans d'évaluations d'impact en France et à l'étranger 257
Connaître les débouchés pour mieux s'orienter : enjeux d'accès à l'information 257
La mobilité dans le Grand Genève : quelles pistes pour un développement territorial équilibré ? 258

Quatrième Partie – Autres publications

Actes de colloque

Pourquoi et comment réguler les pratiques médicales ? 261
Quelle France dans dix ans ? Débat avec les think tanks 261
Les adolescents : problématiques d'individuation et d'accès à l'âge adulte 262
L'évaluation socioéconomique des projets de transport 262
Trois ans après, l'*Energiewende* sur le point d'échouer ? 263
La prise en compte des effets d'agglomération dans le calcul socioéconomique 263
L'évaluation socioéconomique des risques naturels et sanitaires 264
La sélection des projets d'investissement public 265
Mutations sociales, mutations technologiques 265
La pratique de l'évaluation socioéconomique des investissements publics 266

Atlas

Écarts de dotations entre collèges publics urbains par académie 267
Écarts de dotations entre collèges publics non urbains par académie 267

Étude

Responsabilité sociale des entreprises et compétitivité. Évaluation et approche stratégique 268

Guides et méthodes

Prospective des métiers et des qualifications. Quelle démarche suivre à l'échelon régional ? Document méthodologique 269
Comment évaluer l'impact des politiques publiques ? Guide à l'usage des décideurs et des praticiens 270
Projets de déploiement du très haut débit : méthode d'évaluation socioéconomique. Guide à l'usage des décideurs et des praticiens 270
Guide de l'évaluation socioéconomique des investissements publics 271

Notes de synthèse

Au-delà du PIB, un tableau de bord pour la France. Synthèse des consultations 272
Compte personnel d'activité, synthèse des débats 272
Le travail en 2030 : ce que nous annoncent les mutations dans l'organisation du travail 273
Mutations digitales et dialogue social 273
Dialogue social et protection sociale dans l'économie des plateformes : enjeux et pistes d'action 274
Mutations sociales, mutations technologiques 274
Comment la France se compare-t-elle en matière d'emploi public ? 275
Quand la scolarisation à 2 ans n'a pas les effets attendus : leçons des méthodes d'évaluation 276
L'expertise face à une crise de confiance ? 277
Fiscalité des héritages : impopulaire mais surestimée 277
Situations de travail, compétences transversales et mobilité entre les métiers 278
Entreprises en difficulté financière : procédure de sauvegarde ou redressement judiciaire ? 279
Panorama des politiques publiques en faveur des véhicules à très faibles émissions 279
La France évalue encore peu l'impact de ses politiques publiques 280
Information sur l'orientation en fin d'études : un enjeu d'équité et de qualité 281

Fiches de la Commission d'étude des effets de la loi pour la croissance et l'activité

Ouverture de l'offre de transport par autocar 282

Réforme du travail dominical 283
Réforme de la justice prud'homale 283
Réformes des professions réglementées du droit 284
Mesures touchant à l'urbanisme commercial 284
Réforme du permis de conduire 285

Tableau de bord

Tableau de bord de l'emploi public. Situation de la France et comparaison internationale 286

Travaux de la Plateforme RSE

Compétitivité et développement durable, l'enjeu des TPE-PME – Rapport d'étape 288
Comment améliorer la transparence et la gouvernance des entreprises – Rapport d'étape 288
Les implications de la responsabilité des entreprises sur leur chaîne de valeur – Rapport d'étape 288
La RSE, levier de compétitivité et de mise en œuvre du développement durable – Rapport 289
RSE, performance globale et compétitivité – Rapport 289
L'implication des salariés dans les démarches RSE dans les TPE-PME-ETI – Rapport 289
Contribution pour le Plan national d'actions prioritaires pour le développement de la RSE 289
Avis sur le Plan d'action d'application des principes directeurs des Nations unies pour les droits de l'homme et les entreprises 290
Avis sur le projet de transposition de la directive 2014/95/UE relative à la publication d'informations extra-financières par les entreprises 290
RSE, place de l'entreprise dans la société : quels engagements de la France ? – Actes de colloque 290
Avis sur les relations responsables entre donneurs d'ordre et fournisseurs : recommandations pour la mise en œuvre de la diligence raisonnable 291
Contribution au plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises – Avis 291
Engagement des entreprises pour l'emploi des travailleurs handicapés – Avis 292
Vers une responsabilité territoriale des entreprises – Avis 292
Le rôle du droit dans la protection de l'environnement – Actes de séminaire 292
RSE et environnement : économie circulaire, gouvernance et responsabilité environnementale – Avis 292
RSE et objectifs de développement durable – Avis 293
Engagement des entreprises pour la prévention des conduites addictives – Avis 293
Rapport d'activité 2018 – Rapport annuel 293
La RSE, démarche de dialogue et levier de transformation : contribution de la Plateforme RSE – Avis 293
La RSE et au-delà : questionner la stratégie, la gouvernance et le management – Actes de séminaire 294

Programmes de travail 295

Rapports d'activité 296

Index thématique 299

Index des auteurs 311

Table des matières 327

L'équipe éditoriale

Olivier de Broca
Sylvie Chasseloup
Valérie Senné

Delphine Gorges
(jusqu'en décembre 2014)

Sylvie Hurion
(jusqu'en octobre 2017)

Catalogue des publications réalisé par Olivier de Broca
olivier.de-broca@strategie.gouv.fr
01 42 75 61 36

RETROUVEZ
LES DERNIÈRES ACTUALITÉS
DE FRANCE STRATÉGIE SUR :

www.strategie.gouv.fr

FranceStrategie

@Strategie_Gouv

france-strategie

@FranceStrategie_

FRANCE STRATÉGIE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
France Stratégie

France Stratégie est un organisme d'études et de prospective, d'évaluation des politiques publiques et de propositions placé auprès du Premier ministre. Lieu de débat et de concertation, France Stratégie s'attache à dialoguer avec les partenaires sociaux et la société civile pour enrichir ses analyses et affiner ses propositions. Elle donne à ses travaux une perspective européenne et internationale et prend en compte leur dimension territoriale.

FRANCE STRATÉGIE – 20, AVENUE DE SÉGUR – TSA 90725 – 75334 PARIS CEDEX 07 – TÉL. 01 42 75 60 00